

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

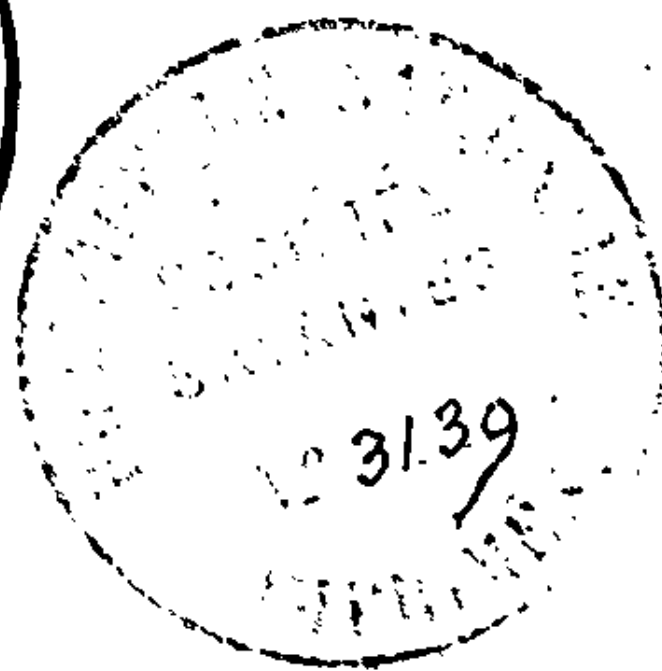
Pendant l'année 1881-1882

RÉSUMÉ ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1881-1882

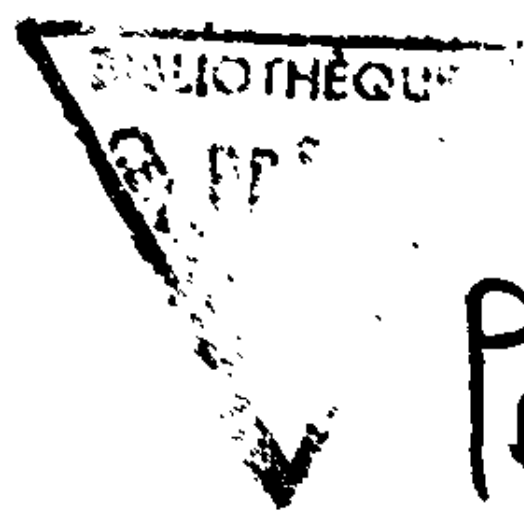


ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPERANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1883



Per. 80

12391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

Tenue le mercredi 2 août 1882, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Présidence de M. Ch. de Beaurepaire.



Le mercredi 2 août 1882, à huit heures du soir, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a tenu sa séance publique annuelle, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, avec la solennité accoutumée.

Les places d'honneur étaient occupées par de nombreux représentants de la Magistrature, de l'Administration, de l'Armée et de diverses Sociétés Savantes de la ville.

Une grande affluence d'auditeurs remplissait la salle. M. le Président, Ch. de Beaurepaire, a ouvert la

séance par un intéressant discours, dans lequel, après avoir retracé l'histoire de l'ancienne Bibliothèque de l'Académie, il a exposé les avantages que présenterait l'exécution d'un projet, concerté entre les diverses sociétés savantes de notre ville, pour mettre à la disposition du public les collections importantes et variées qui leur appartiennent.

Puis est venue la lecture des Rapports présentés par plusieurs membres, au nom des commissions chargées du jugement des concours.

Le prix Gossier, — Rapporteur M. Samuel Frère, — a été décerné à M. Guérout, compositeur et professeur de Musique à Rouen, pour une Elégie symphonique, traitée avec une grande largeur d'idées et de style.

Le prix de la Reinty, — Rapporteur M. Gravier. — a été remporté par M. Paul Gaffarel, professeur à la faculté des lettres de Dijon, pour son livre sur les colonies françaises.

Le prix Bouctot, — Rapporteur M. Henri Frère, — a été attribué à M. Albert Angot, avocat à Rouen, pour son Etude sur les Œuvres de Louis Bouilhet. En choisissant pour sujet de ce prix une appréciation littéraire de l'œuvre du poète normand, l'Académie avait voulu s'associer aux honneurs qui lui sont rendus par la Ville de Rouen. Plusieurs mémoires avaient été envoyés pour ce concours. L'Académie a été heureuse de pouvoir

placer au premier rang le travail d'un concurrent rouennais, qui sait joindre à l'étude et à la pratique des lois l'appréciation d'une critique élevée et le culte de la poésie.

Le prix Dumanoir, — Rapporteur M. Falloy, — a été décerné au patron de l'une des barques, qui, dans l'affreux sinistre du 26 mars dernier, s'empressèrent de voler au secours des victimes du naufrage accompli dans la rade du Havre. Le lauréat, Jules-Alfred Leblanc, est venu, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, recevoir la récompense si justement due à son courage et à son dévouement.

M. Félix a terminé la séance de la manière la plus heureuse en lisant, avec une courte notice sur M. Charles Richard, membre correspondant, deux pièces de vers, dues à la plume facile et élégante de ce doyen de l'Académie, *Tambours et clairons* et *Mon premier bal*.



DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. CH. DE BEAUREPAIRE

Président

L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN

MESSIEURS,

Il est assez extraordinaire que, dans toute la première période de son existence, de 1744 à 1792, l'Académie de Rouen n'ait publié aucuns Mémoires. Il ne l'est pas moins que l'émulation ait pu durer dans cette compagnie, sans le secours de la publicité, qui nous paraît aujourd'hui absolument indispensable, et dont il n'est pas de Société s'avante qui consentît volontiers à se priver. Mais il faut considérer qu'au dernier siècle on n'avait aucune idée de cette diffusion d'écrits, à laquelle nous sommes présentement habitués. Les journaux étaient alors à peine connus; les Revues périodiques

étaient rares, très sommaires et peu répandues; la plupart de ceux qui cultivaient les lettres se contentaient de l'approbation d'un petit cercle de connaisseurs sans élever leurs prétentions jusqu'à rechercher les éloges d'une foule nombreuse. Aussi, dès qu'une Académie se fut établie dans cette ville, bien qu'on ne pût attendre d'elle qu'une notoriété assez restreinte, vit-on des savants, des littérateurs et des artistes distingués solliciter ses suffrages pour être admis dans ses rangs, et soumettre à son examen les ouvrages qu'ils avaient composés. Comme elle répondait à un besoin nouveau, l'Administration et le public n'hésitèrent pas à lui accorder leur estime. Loin de lui en faire un reproche, ils prirent en bonne part le long silence qu'elle persistait à garder. On lui sut gré de s'être, en quelque sorte, oubliée; d'avoir retardé la publication de ses Mémoires, toujours promis sans jamais paraître, pour consacrer toutes les ressources dont elle pouvait disposer à des établissements d'une utilité plus évidente, et dont la création fut saluée comme un bienfait pour ce pays.

Lorsqu'au mois de juillet 1785, Franklin vint à Rouen pour reprendre la route de l'Amérique, le *Journal de Normandie*, la seule feuille périodique qu'on connût alors, n'eut pas un mot pour un personnage aussi éminent. Peut-être, à part le *Journal de Voyage* de Franklin (1), ne nous resterait-il aucune trace de son

(1) 16 juillet. « Une députation de l'Académie de Rouen est venue me faire ses compliments en cérémonie. Un des directeurs (Baillièrre-Delaisement) m'a fait présent d'un *carré magique* où il m'a dit, je crois, qu'était mon nom. Je l'ai examiné ensuite, mais je n'y ai rien

passage parmi nous, si l'Académie n'eût député vers lui, et, par une remarquable exception à ses usages, n'eût fait insérer dans ses Registres le compliment qu'elle s'était permis de lui adresser (1).

En cette circonstance, elle était fondée à se considérer comme l'organe de l'opinion du pays. Elle la représentait certainement encore, et dans une de ses plus vives préoccupations, par l'intérêt très marqué qu'elle ne cessa de prendre pendant un demi-siècle à toutes les questions qui intéressaient l'instruction publique.

Il suffirait, pour en juger, d'énumérer les mémoires relatifs à cet important sujet, dont nous trouvons la mention dans ses procès-verbaux, depuis celui que l'abbé Terrisse rédigeait en 1746, où il démontrait combien l'instruction était nécessaire aux habitants des campagnes, jusqu'à celui que les Administrateurs du département sollicitèrent de l'Académie, et qu'ils adressèrent à l'Assemblée Nationale, en 1791.

Plusieurs de ces mémoires ne nous sont connus que par des analyses ou par des extraits. Mais il en reste assez pour que nous puissions nous faire une idée exacte des systèmes préconisés et approuvés, au moins en principe, par ceux auxquels ils furent soumis. En tous on remarque ces caractères signalés par M. de Tocqueville

compris. Le fils du duc de Chabot, qui a récemment épousé une Montmorency, et qui est colonel d'un régiment à Rouen, s'est trouvé présent à la réception. » Correspondance de Benjamin Franklin, traduite de l'anglais, par E. Laboulaye. Paris, Hachette, 1866, tome II, p. 393, 394.

(1) Ce fut M. Poullain qui porta la parole au nom de l'Académie.

dans ses belles études sur l'*Ancien Régime et la Révolution* (1) : « Attrait pour les systèmes complets de législation; mépris des faits existants; envie de refaire d'une seule fois la constitution tout entière suivant les règles de la logique et d'après un plan uniforme, au lieu de chercher à l'amender dans ses parties ».

Heureusement pour sa réputation, l'Académie de Rouen ne se borna pas à discourir. Elle fit mieux : elle fonda des établissements durables, dont l'objet n'était autre que l'instruction envisagée par son côté pratique et populaire.

Elle s'était, pour ainsi dire, annoncée par la création d'un Jardin des Plantes : ce fut sa première œuvre. Elle fonda, depuis, des écoles de botanique, de chirurgie, de dessin, de mathématiques et d'hydrographie. Elle songea, vers la fin, à l'ouverture d'une bibliothèque publique, moins spéciale et plus moderne, quant à sa composition, que la bibliothèque du Chapitre de la cathédrale.

Ces divers établissements ont passé en d'autres mains. Ils ont été installés, organisés par elle, avec des ressources et dans des conditions qui rendent la comparaison impossible entre ce qu'ils sont devenus et ce qu'ils étaient autrefois. Mais on conviendra que le plus difficile c'était de commencer. Il ne restait à l'Administration que le mérite de s'engager résolûment dans une voie qui avait été ouverte par l'initiative privée, et d'achever, avec l'argent de tous, ce que des particuliers avaient ébauché de leurs propres deniers et à leurs risques et

(1) 1^{re} éd., p. 246, 247.

périls. Quel qu'ait été l'éclat des cours publics à Rouen depuis cinquante ans, on se rappellera toujours avec reconnaissance le nom de professeurs, tels que Pinard, pour la botanique; Descamps, pour le dessin; Le Cat, David, Laumonier, pour la chirurgie; Bouin, Ligot, pour les mathématiques, et Dulague, pour l'hydrographie. On ne saurait oublier non plus des élèves tels que le naturaliste Valmont de Bomare; le médecin Lamauve; les graveurs Lemire, Le Veau et Strange; les peintres Le Barbier, Lavallée-Poussin et Lemonnier; les architectes Couture et Vauquelin; les ingénieurs Brémontier et Forfait, et le plus remarquable de tous, Bernardin de Saint-Pierre, lauréat de l'Académie pour le dessin en 1755 et pour les mathématiques en 1757.

Chacune de ces écoles mériterait assurément une étude approfondie. Forcé de me tenir dans d'étroites limites, je me contenterai de dire quelques mots de l'ancienne bibliothèque de l'Académie, bien que le temps ait manqué à nos prédécesseurs pour lui donner tout le développement qu'ils avaient en vue.

Il faut croire que dès 1766 ils possédaient une collection de livres d'une certaine importance, puisque l'un d'eux, le chanoine Cotton Des Houssayes, bibliothécaire de la Sorbonne, en rédigeait le catalogue en un volume in-12 d'environ 300 pages.

A ce premier fonds, formé, sans doute, des dons des académiciens résidents et associés, vint bientôt s'en ajouter un autre, beaucoup plus considérable. Le 17 août 1768, Cideville vendait à l'Académie sa bibliothèque moyennant une rente viagère de 400 livres, et à condi-

tion qu'on lui en laissât l'usage jusqu'à sa mort, qu arriva le 5 mars 1776. Mais, dès le mois de septembre 1774, il avait cédé par anticipation à ses confrères tous les livres qu'il avait rassemblés à son château de Launay et dans son hôtel de Rouen, ne se réservant que ceux qu'il gardait près de lui à Paris. Le catalogue de toute sa bibliothèque avait été rédigé avec soin, en deux exemplaires, de plus de 400 pages in-folio chacun. Ce catalogue comprenait 1,144 articles, formant un total de plus de 2,000 volumes.

Cette bibliothèque, d'un homme de goût plus que d'un érudit, parut assez intéressante aux échevins pour qu'ils crussent devoir mettre à la disposition de l'Académie, dans le bâtiment même de l'Hôtel-de-Ville, un appartement affecté à son installation, et pour qu'on songeât dès lors à la rendre publique.

L'acte de libéralité des échevins fut dû principalement au crédit et aux démarches de M. Dornay, l'un des membres de Bureau de l'Hôtel-de-Ville. C'est lui qui, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans (il mourut dans sa cent-sixième année) faisait ainsi ses adieux à la vie dans une pièce de vers lue en 1823.

J'ai chanté mes quatre-vingts ans;
J'étais jeune encore à cet âge.
J'avais encor des goûts, des désirs et des sens;
Quelques fleurs se montraient parfois sur mon passage.
Je croyais au bonheur : c'était presque en jouir.
Ce beau rêve a passé, pour ne plus revenir.

On n'eut pas de moindres obligations à Haillet de Couronne, lieutenant-général au bailliage, bibliophile

passionné et bibliographe érudit, qui dès ce temps-là méditait un ouvrage dans le genre de celui que nous devons aux profondes recherches de notre savant confrère M. Edouard Frère. C'était lui qui avait négocié l'achat de la bibliothèque de Cideville; qui s'était chargé, avec MM. de Cessart et Descamps, de son installation et de son classement. Le 6 novembre 1777, il adressait à Necker, alors Contrôleur-Général, la lettre suivante dont nous empruntons le texte à nos Registres de délibérations.

« Monsieur, l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen a recours à vous, homme d'Etat et homme de lettres. Vous lui permettrés, sans doute, toute confiance en vos bontés.

« Cette compagnie littéraire, possédant un nombre assés considérable de livres, désireroit que sa bibliothèque pût devenir d'un usage public et général; mais les fonds nécessaires pour la location d'un emplacement lui manquent.

« Tandis que la France reçoit de vous, Monsieur, une activité toute nouvelle, et tandis que l'influence d'un génie créateur porte dans l'ordre civil et politique l'âme et la vie, défendra-t-on à la patrie des Corneille et des Poussin de compter sur votre bienfaisance?

« Il n'y a point à Rouen de bibliothèque publique, et vous êtes fait, Monsieur, pour apercevoir et pour sentir qu'en procurant aux citoyens d'une grande ville un moyen nouveau d'acquérir des connaissances et d'étendre leurs lumières, vous les appelés tous à concourir au succès de vos vues et à seconder votre génie. Vous êtes

même personnellement intéressé à cet établissement, puisqu'en augmentant le nombre des hommes éclairés vous multipliez celui de vos admirateurs.

« Peut-être seroit-il possible que, dans la répartition de revenus publics, M. l'Intendant pût sans inconvénient vous proposer d'assigner soit une rente de 600 liv., soit une somme de 8,000 liv. une fois payée pour remplir un objet si digne de vous. Quelque résolution, Monsieur, que vous preniez à cet égard, l'Académie se félicitera d'avoir eu une occasion de vous offrir ses vœux pour la stabilité d'une administration si pure et si éclairée et d'y joindre l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels nous sommes, Monsieur, vos très humbles et très obéissants, les titulaires et associés de l'Académie de Rouen. Signé : Haillet de Couronne, Secrétaire perpétuel. »

Cette lettre ne pouvait manquer d'être favorablement accueillie. A la date du 15 décembre suivant, Necker y répondait en ces termes :

« J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, au nom de l'Académie de Rouen, pour me témoigner le désir qu'elle a de placer d'une manière convenable et de rendre publique la bibliothèque qui lui appartient. Les motifs qui animent l'Académie m'ont paru dignes des citoyens zélés et éclairés qui la composent; et, comme cet établissement doit contribuer à la fois à l'Instruction générale et à l'encouragement des lettres, je vous prie d'assurer l'Académie que je me ferai un plaisir de seconder ses vues. J'écris

en conséquence à M. l'Intendant, comme vous le desirés, et, aussitôt que j'aurai reçu sa réponse, je vous ferai part des dispositions que je croirai devoir faire à ce sujet.

« Je vous dois, Monsieur, des remerciements particuliers pour toutes les choses obligeantes que contient votre lettre. Le suffrage des hommes honnêtes et désintéressés est la récompense que j'ambitionne. Vous ne devez pas douter qu'à ce titre je ne sois infiniment flatté de celui de l'Académie et du vôtre.

« Soyez persuadé, je vous prie, de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« NECKER » (1).

Quelques mois après, le Contrôleur-Général affectait sur les fonds de la Recette Générale de Rouen une somme de 600 livres à percevoir chaque année pour la bibliothèque de l'Académie. Cette somme fut payée jusqu'en 1793 : elle servit exclusivement à l'achat de livres ; rien n'en était détourné pour le bibliothécaire, qui ne toucha jamais ni traitement, ni indemnité.

Après Cotton Deshoussayes, on confia le soin de la Bibliothèque à l'abbé Vrégeon, curé de Salmonville-la-Sauvage. L'importance exagérée qu'il attachait à sa commission, quelques observations désobligeantes qu'il eut le mauvais goût d'insérer dans le catalogue, imprimé

(1) L'Académie donna à Necker un témoignage de sa reconnaissance en le nommant, par acclamation, associé libre, le 18 novembre 1778.

à ses frais et de son autorité privée, lui valurent de justes critiques de la part de ses confrères, qui le remplacèrent le 7 août 1788 par Dom Gourdin, plus tard bibliothécaire de cette ville, décédé en 1825. Il est assez singulier de voir l'Académie, afin de se débarrasser de l'abbé Vrégeon, faire intervenir l'autorité royale dans une question aussi mesquine, et solliciter un brevet de nomination en faveur du nouveau titulaire. Ce dernier, en vertu de ce brevet, se crut autorisé à prendre, ainsi que l'avait fait, du reste, son prédécesseur, le titre de Bibliothécaire du Roi et de l'Académie.

Six années auparavant, le 7 août 1782, on avait pu annoncer, en séance solennelle, que cette bibliothèque était enfin ouverte au public.

La *France littéraire*, en 1784, l'annonçait à son tour en ces termes : « Cette bibliothèque n'est pas encore parvenue à la perfection qu'elle aura un jour, à l'aide des dons qui la grossissent chaque année. Elle est particulièrement remarquable par le nombre des manuscrits qui y sont déposés. La plupart doivent entrer dans les Mémoires de l'Académie, dont on désire depuis longtemps la publication. Cette bibliothèque se tient à l'Hôtel-de-Ville. Les jours où elle est ouverte sont les mercredis et les samedis, excepté les vacances, seulement l'après-midi depuis deux heures jusqu'à quatre heures. »

Quatre heures en tout par semaine, c'était, il faut bien le reconnaître, une faible publicité, surtout si on la compare à celle que le Chapitre, sans subvention de l'Etat, avait depuis longtemps donnée à sa bibliothèque. Celle-ci était ouverte, en effet, tous les jours, le matin

de neuf heures à midi, et le soir de trois à cinq heures. On a lieu de s'étonner que dans sa lettre à Necker Haillet de Couronne n'ait pas jugé à propos de la mentionner.

Parmi les dons qui furent faits à la Bibliothèque de l'Académie, les suivants m'ont paru mériter d'être notés.

M. Le Tort d'Anneville offrit, le 22 janvier 1782, trois volumes in-folio, manuscrits, des œuvres de l'abbé de Saint-Pierre. Il déclarait les avoir achetés des héritiers de l'auteur, et les signalait comme des documents très précieux, non seulement par les matières qui y étaient traitées, mais encore par les notes autographes du célèbre publiciste. Ce fut vraisemblablement la présence de ces manuscrits dans leur dépôt qui inspira aux académiciens la pensée de mettre au concours de l'année 1791 : « l'Eloge de l'abbé de Saint-Pierre, philanthrope, dont les conceptions avaient été regardées comme les *rêves d'un homme de bien*, et dont la Révolution, en se développant par de bons principes et l'union étroite de la philosophie et de la religion, faisoit entrevoir la prochaine réalisation ». Ce sont les propres termes du discours prononcé par M. Rondeaux de Montbray, l'un des derniers Directeurs de l'Académie.

A partir du 9 juillet 1783, pendant plusieurs années, Lepecq de la Cloture déposa à cette Bibliothèque les observations météorologiques et nosologiques qu'il eut l'occasion de faire à Rouen et aux environs.

Le 12 nov. 1782, elle s'était enrichie de trois volumes in-octavo, reliés en maroquin rouge, ornés des armes de

l'Académie. Le donateur n'était autre que Marat, docteur en médecine et médecin ordinaire des gardes du corps du comte d'Artois. Dans sa lettre d'envoi, il se déclarait l'auteur d'un mémoire sur l'électricité médicale, que l'Académie venait de couronner : il la suppliait de garder le secret sur son nom jusqu'à ce que les circonstances lui permissent de se faire connaître au public. La célébrité paraît avoir été dès ce temps le rêve de son ambition. Il devait y arriver, quelques années plus tard, par une voie qui ne fut rien moins qu'académique.

Un don plus précieux fut celui que fit Caffieri, sculpteur du Roi, le 11 mai 1785, de trois bustes en terre cuite, de sa composition, représentant les deux Corneille et Rotrou (1).

Mais on aurait beau compter tous les présents qui, d'année en année, vinrent enrichir la bibliothèque de l'Académie, sa collection de gravures, et même ce qu'elle appelait déjà son *cabinet d'Antiques*, on ne trouvera rien qui puisse entrer en comparaison avec les livres de Cideville, avec ses manuscrits, ni surtout avec les lettres qui lui avaient été adressées par Voltaire, par d'autres personnages célèbres de l'époque, notamment par la marquise de Créquy, par Bréquigny, et par l'abbé Du Resnel.

(1) Le 24 juillet 1882, l'abbé Yart avait annoncé son intention de donner à l'Académie sa bibliothèque en se réservant le droit d'insérer des remarques sur les marges des livres, à l'exemple de quelques savants. Mais on ne voit pas qu'il ait effectué cette donation. L'abbé Yart mourut aux Andelys, en juillet 1791.

J'emprunterai à la correspondance de ce dernier une citation qui pourrait trouver sa place dans l'histoire de la censure en France au dernier siècle. Pour faire mieux recevoir le peu que j'ai à dire, je rappellerai que Jean-François Du Resnel, sieur du Bellay, était né à Rouen le 29 juin 1692; qu'il fut membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie française; qu'il se fit avantageusement connaître par des traductions en vers français de quelques-unes des œuvres de Pope, traductions que ce dernier trouvait beaucoup trop libres et qui perdent à être rapprochées de celles de Delille et de Fontanes (1).

L'abbé Desfontaines, né aussi à Rouen, s'étant avisé de traduire en prose les œuvres de Virgile, eut besoin de l'approbation de Du Resnel, qui était alors censeur royal. Il lui adressa les premiers exemplaires de son édition en le priant d'avoir égard à son peu de fortune, et de lui épargner des cartons qui l'obligeraient à des frais sans grande nécessité. Il lui représentait, d'ailleurs, qu'il ne parlait ni de l'Etat, ni de l'Eglise, ni de rien qui ne fût purement littéraire, et qu'il ne faisait qu'user de son droit en se prononçant sur des matières de goût et d'érudition. « Du reste, ajoutait-il, les supérieurs ne sont pas tout à fait si sots ni si injustes que j'ai vu des approbateurs timides et scrupuleux le supposer. J'ai entendu dire à feu M. Lancelot qu'il n'approuverait pas le Père Daniel, et que, s'il avait été cen-

(1) Le 13 août 1783, M. de Fontanes offrit à l'Académie de Rouen sa traduction en vers français, de l'Essai sur l'homme, de Pope.

seur juif, il n'aurait pas approuvé les quatre livres des Rois, s'il y eût eu alors des censeurs. »

Du Resnel donna la permission et la traduction parut.

Le public ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'y trouvait quelques critiques à l'adresse de Fontenelle et de Voltaire, et que le traducteur, dans son introduction, prenait parti, d'une manière trop vive, et avec la violence naturelle à son caractère, dans cette querelle des anciens et des modernes qui passionnait encore les esprits, et à laquelle d'autres préoccupations nous ont rendus assez indifférents. Plusieurs surent mauvais gré à Du Resnel d'avoir donné l'approbation.

La défense de ce dernier eût été, ce nous semble, bien facile. Avait-on investi les censeurs d'une sorte d'autorité publique, pour ne laisser passer que des ouvrages d'un goût parfait et d'une critique absolument irréprochable? Si c'était ainsi que l'on entendait leur rôle, comment auraient-ils pu l'accepter sans la plus étrange présomption? N'était-ce pas assez pour eux de prendre garde aux idées qui pouvaient paraître subversives de la morale et de l'ordre public?

Mais Du Resnel se défendit tout autrement. Ses lettres à Cideville nous montrent à quelles considérations purement personnelles obéissaient alors les censeurs. Je cite un fragment d'une de ces lettres; elle porte la date du 23 août 1743.

« Je vous dirai que par l'affaire la plus désagréable qui me soit arrivée en ma vie, et que je ne me suis attirée que par la profonde estime que j'ay pour MM. de Fon-

tenelle et de Voltaire, et le parfait mépris que j'ay toujours eu pour l'abbé Desfontaines, je me suis fort barbouillé avec eux, leurs amis et plusieurs autres auteurs, que ledit abbé a critiqués dans le discours et les notes dont il a accompagné la traduction de son Virgile. Après lui avoir fait ôter beaucoup de personnalités, j'y ai laissé grand nombre de traits de critique qui m'avoient paru, et à un de mes amis, partir de trop bas pour croire que MM. de Voltaire et de Fontenelle pussent s'imaginer qu'ils allassent jusqu'à eux, et je m'étois imaginé qu'ils ne retomberoient que sur l'abbé Desfontaines, qui les a beaucoup loués, et en plusieurs endroits, surtout M. de Voltaire. Mais, quand il s'agit de l'amour-propre des autres, il faut toujours compter qu'il est de la plus extrême délicatesse, en sorte que je suis obligé de convenir que j'ay été un sot, de peur de passer pour un malhonnête homme, si j'avais par malice laissé imprimer des traits désobligeants contre gens que je révère et que j'aime. Quoy que j'aye dit à M. de Fontenelle qu'il n'y avoit eu que de la bêtise dans mon affaire, et que j'en étois au désespoir, quoyque luy-mesme ait paru bien recevoir mes excuses, je sais qu'il a été mortifié. Je ne crois pas qu'il voulût m'associer à travailler avec luy aux règlements de votre Académie. »

Quatre mois après le dépit durait encore : M^{me} du Châtelet, surtout, se montrait fort animée contre le censeur, qui songea un moment, pour détruire le mauvais effet de sa prétendue complicité, à écrire à Voltaire une lettre publique pour désavouer l'abbé Desfontaines.

L'abus que l'on faisait de la censure est attesté par un autre exemple, que nous fournissent encore les archives de l'Académie.

Quelle raison, tant soit peu valable, pouvait-on alléguer pour justifier le renvoi à un censeur d'un ouvrage comme celui-ci :

« Essais étymologiques en forme de dictionnaire sur les noms des villes et sur ceux d'une partie des bourgs et des paroisses de Normandie et du Vexin français? »

Et cependant, le chevalier de la Maltière, nommé censeur spécialement pour cet ouvrage, par le Garde des Sceaux, comprenait si peu le ridicule d'une pareille nomination, que le 24 novembre 1784 il donna communication à l'Académie, comme s'il se fût agi pour lui d'un titre d'honneur, de la lettre qui lui avait été écrite à cette occasion par M. de Villedeuil, alors chargé du service de la librairie.

Ce sont là quelques traits, pris un peu au hasard, et entre mille, que nos archives pourraient fournir pour l'histoire de la littérature au XVIII^e siècle. Ces archives nous furent rendues en 1804, ainsi que tous les mémoires manuscrits qui formaient la partie la plus précieuse de nos collections. On nous attribua, dans le même temps, toutes les pièces couronnées dans les concours d'une autre Académie plus ancienne, exclusivement fondée dans un but religieux et poétique, l'Académie des Palinods ou de l'Immaculée-Conception.

Quant aux livres de l'Académie, ils ont continué à faire partie de la bibliothèque communale, à laquelle ils avaient été réunis, après avoir formé pendant plu-

sieurs années, de 1791 à 1797, la seule bibliothèque quelque peu publique qu'il y eût à Rouen (1). On les reconnaît à la sphère dont ils sont marqués.

Depuis son rétablissement en 1804, notre Compagnie a repris son œuvre. Elle s'est créée une nouvelle bibliothèque assez considérable, et qu'elle a la satisfaction de voir s'accroître, de jour en jour, par les dons de ses membres et par l'échange qu'elle fait de ses Mémoires contre ceux de cent deux Sociétés savantes de France et de trente-et-une Sociétés savantes de l'étranger.

Cette bibliothèque est jointe, sans avoir cependant été confondue avec elles, à celles des autres Sociétés savantes de Rouen.

Il s'est formé de la sorte une bibliothèque commune qui ne fait point double emploi avec la bibliothèque municipale, et qui ne peut manquer de se développer d'une manière constante, sans exiger autre chose que de l'ordre et de la surveillance.

La Revue des Sociétés savantes, rédigée sous les

(1) L'art. iv du titre vi de la loi du 3 brumaire an IV disposait qu'il y aurait dans chaque Ecole centrale une bibliothèque publique, dont le gardien serait assimilé, aux termes de la loi du 20 pluviôse an III, aux professeurs de la même école, quant à la nomination et au traitement. Le défaut d'argent ne permit pas d'organiser, dans le sein de l'Ecole centrale de Rouen, ce dépôt destiné, dans la pensée des législateurs, à compléter les leçons du professeur. Un dépôt général de livres avait été formé à Saint-Ouen de toutes les bibliothèques des communautés religieuses et des émigrés; mais malgré l'activité de Gourdin, on était embarrassé de tant de richesses, et, en attendant un classement qui ne pouvait être que long, on ne tirait aucun parti des 100,000 volumes entassés dans les galeries de Saint-Ouen. Pour donner dans la mesure du possible satisfaction à la loi

auspices du Ministre de l'Instruction publique, permet de juger du mouvement scientifique et littéraire qui s'accomplit présentement en France, par le fait de toutes les associations qui y ont été fondées. Elle permet, par cela même, de reconnaître l'intérêt très sérieux que doit présenter un dépôt formé à peu près exclusivement des publications variées de ces nombreuses associations. On a là les résultats d'un travail collectif notable et qui laisse bien loin en arrière tout ce qu'on a pu faire ou même rêver au dernier siècle.

Tôt ou tard on suivra l'impulsion qui a été donnée par l'administration supérieure, on s'inspirera de ce qui a été réalisé à Lyon, et dans quelques grandes villes d'Angleterre et d'Amérique. Les Sociétés savantes sont unies entre elles par un intérêt commun ; il n'en est pas une qui, d'une manière ou d'une autre, n'ait en vue l'intérêt public ; il est donc tout naturel qu'elles tendent à faire un dépôt accessible à tous et libéralement organisé des milliers de volumes qui chaque année s'accumulent

du 3 brumaire an IV, on arrêta, le 12 vendémiaire de la même année, que la bibliothèque de la ci-devant Académie, sise petite cour de la Commune, serait provisoirement ouverte les duodi et sextidi de chaque décade. Gourdin, qui en avait été nommé gardien par ses confrères dès 1788, en accepta de nouveau la direction. Le 6 prairial an V, les professeurs de l'Ecole centrale demandèrent qu'elle leur fût remise et qu'elle fût installée dans le local de cet établissement. Leur demande, souscrite des noms de Bignon, Le Tellier, L'Hoste, Auber, Formage et Le Carpentier, fut rejetée. Ils demeurèrent sans livres comme sans traitements. Peu de temps après on la transféra dans le local de Saint-Ouen, où elle occupa pendant plusieurs années un appartement particulier. La translation et l'ouverture en furent annoncées par les journaux et par des affiches. *Archives du département.*

dans leurs archives. Pour arriver à ce résultat il faudrait, on nous permettra d'en exprimer l'espoir, ce que notre Compagnie obtint, pour des collections moins nombreuses et moins intéressantes, de l'Hôtel-de-Ville en 1782, du Contrôleur Général en 1784, un local et une subvention.

Lorsque ces deux conditions auront été remplies, on peut être assuré que l'Académie se prêtera volontiers à toutes les mesures qui seront proposées pour mettre ses collections à la disposition du public. Elle se rappellera ses traditions : le seul objet de ce discours, que l'usage m'imposait, était de les faire connaître, et de nous recommander, s'il en était besoin, par ce nouveau titre, à la bienveillance de nos concitoyens.

RAPPORT

SUR LE

PRIX GOSSIER

Par M. SAMUEL FRÈRE



MESSIEURS,

Ce n'est pas aujourd'hui pour la première fois que l'Académie, fidèle à ses traditions artistiques, choisit un lauréat dans les rangs des compositeurs de musique rouennais.

Nous entendons encore la voix du regretté Méreaux (car il est de ceux auxquels on peut supprimer le « Monsieur ») venant à cette place, et au nom de la compagnie, offrir à M. Vaucorbeil une médaille d'honneur.

Plus récemment, en 1879, nous eûmes, à la fin de notre séance publique, un véritable concert. Nous fêtions sans le savoir, mais non pas sans le prévoir, le futur auteur de *Velleda* !

En vérité, Messieurs, vos couronnes portent-elles bonheur à ceux sur le front desquels vous les posez ? Ou bien, dans la balance de vos décisions, jetez-vous

seulement les noms que la renommée semble prête à inscrire aux premières pages de son livre d'or ? — Vos appréciations sur la valeur des candidats s'éclairent-elles exclusivement aux promesses d'aurore que paraît donner leur étoile dans le firmament toujours inconstant du succès ? — Ou, au contraire, faites-vous besogne plus sage, plus réfléchie ? — Vous décidez-vous selon les mérites présents et passés ? — Tout le monde répond à ma place, car, de même qu'en apercevant les solides assises sur lesquelles on doit bâtir l'édifice, il est permis de bien augurer des proportions imposantes de sa coupole, de même, vous devinez l'avenir de l'artiste en constatant la solidité de son instruction musicale, la richesse de son tempérament esthétique.

Voilà tout le secret de votre discernement, en fait d'encouragements et de récompenses. Voilà, pour le dire en passant, comment derrière la charmante silhouette du *Florentin*, vous aviez raison de pressentir les lignes d'une figure plus imposante. Personne ne vous reprochera désormais d'avoir escompté prématurément les succès de M. Lenepveu, et quand les bravos dont retentissait hier la salle de Covent-Garden nous envoient encore d'une rive à l'autre le bruit de leurs salves sonores, qui ne voudrait, avec nous, en recueillir l'écho flatteur sans attendre le jour où l'on applaudira sur une scène française, au nouveau Théâtre-des-Arts, par exemple, l'œuvre de notre intelligent compatriote et sympathique confrère ?

Cette année, Messieurs, l'Académie ne s'est pas contentée d'aller au-devant des compositeurs signalés par

les débuts d'une carrière déjà fermement tracée, elle a ouvert un concours où tout le monde est admis. Les seules conditions de la lutte sont de présenter à vos suffrages une œuvre de musique vocale ou instrumentale susceptible d'être exécutée en une demi-heure environ, et signée par un normand ou une personne domiciliée en Normandie.

Trois manuscrits ont été déposés entre les mains de M. le Secrétaire des Lettres.

Ils ont été examinés par une Commission composée de MM. de Glanville, Blanche, l'abbé Loth, Félix et Samuel Frère.

Voici les décisions qu'elle a prises à l'unanimité.

Le premier des mémoires intitulé le *Tocsin national*, souvenir de 1870, porte pour devise « *Pro aris et focis.* » C'est une pièce vocale insignifiante, soutenue par une partie de piano plutôt indiquée que vraiment écrite. On l'a divisée en deux soli suivis chacun d'un refrain à deux voix et terminée par un chœur à quatre parties sans accompagnement. Vous jugerez la valeur de la poésie qui sert de texte à cette pseudo-messénienne, lorsque vous en aurez entendu la première strophe :

Quelle blessure, ô France, ô notre mère !
A déchiré tes flancs sacrés ?
Aux coups de la lance étrangère
Par qui tes fils ont-ils été livrés ?
Dix Waterlos en moins de trois semaines !
Nos cités fument en débris,
Et d'un bond, franchissant nos plaines,
Le ulhan frappe aux portes de Paris !

La musique du *Tocsin national* est loin d'exprimer

le caractère sinistre et exalté, l'accent sauvage et patriotique que comporterait au moins le sujet. Le compositeur paraît ignorer les lois de l'harmonie, et quant à la mélodie elle manque à la fois de forme et de couleur. Elle est même quelquefois en contradiction avec le livret ; ainsi le refrain à deux voix conduit en succession de tierces dans le ton de *ut majeur* respire une innocence toute champêtre, et sonne plutôt la fête au village voisin que le glas des ulhans de M. de Bismarck. Incontestablement, ni cette fade tonalité ni ce dessin mélodique ne convenaient aux paroles du poème :

Cloches de ville et de campagne,
Hurlez vos sinistres effrois.
Des bords du Rhin jusqu'à l'Espagne
Sonnez la chasse aux loups d'Allemagne,
Comme l'on fait aux loups des bois.

La Commission ne pense donc pas que le *Tocsin national* ait quelque chance de prendre place à côté de la *Chanson de Roland*, du *God save the Queen*, du *Vive Henri IV*, de la *Marseillaise*, du *Chant du Départ*, de l'*Hymne patriotique* de Gossec, du *Chant des Girondins*, de la *Sentinelle* de Choron ou de la *Parisienne* d'Auber.

Le n° 2 est une œuvre sinon beaucoup plus inspirée, du moins d'un style bien supérieur ; elle a pour devise les vers de la cinquième bucolique de Virgile :

Incipe, Mopse, prior, si quos aut Phillidis ignes,
Aut Alconis habes laudes, aut jurgia Codri.

Nous n'irons pas jusqu'à renvoyer à ce Mopsus anc-

nyme la réplique de Ménalque dans la même églogue :

« Tes chants divins sont pour nous ce qu'est au
« voyageur fatigué le sommeil sur le gazon et l'onde
« vive, où après le sommeil il va se désaltérer. »

Mais nous ne demandons pas mieux que de lui décerner sans emphase mythologique le juste tribut d'encouragements qui lui convient.

L'auteur intitule sa pièce : *Fragment pour orchestre*, titre modeste qui répond bien, au surplus, à la complexion un peu lymphathique, et à la personnalité trop effacée du manuscrit ; non pas que votre Commission ait jaugé le mérite des candidats au nombre des mesures qu'ils lui avaient envoyées ; en musique comme en poésie, une page peut être un chef-d'œuvre ! Voyez plutôt la sonate en *ut dièze mineur* de Beethoven et le quintette de *Così fan tutte* !

Mais quelles que soient les dimensions matérielles du travail artistique, il doit avoir, comme dit M. Ingres, de la santé dans la forme. Or, le *Fragment d'orchestre* se compose de motifs qui manquent généralement de souffle. Les phrases débutent bien, et puis elles expirent en route avant d'atteindre leur développement mélodique, comme une famille de poitrinaires dont l'enfance promettait mieux.

L'architecture du morceau présente un certain aspect. Le seuil en est marqué par un tutti en *si bémol* sur un mouvement de *maestoso* qui n'est pas dépourvu d'ampleur, mais que viennent un peu trop tôt couper des appels de flûtes, de hautbois et de bassons. On arrive ainsi à une phrase de piston qui ne perdrait rien

à être donnée à un instrument de la même famille, mais d'une sonorité moins commune, et l'on rencontre un nouveau tutti qui nous laisse sur l'accord de *la majeur*.

L'auteur amène ainsi la deuxième partie, composée d'un *larghetto* six-huit en *ré mineur*, où la Commission signale un joli chant de violoncelles, ponctué de pizzicati de violons ; le motif du début reprend ensuite, et l'œuvre se termine dans le ton initial par une large reprise du solo de piston par tous les instruments à vent, que soutiennent les arpèges du quatuor.

Tout en rendant hommage à la correction des harmonies de ce *Fragment*, la Commission regrette que le compositeur n'en ait pas trouvé d'un peu plus neuves, ou seulement d'un peu plus riches. C'est bien de procéder par synthèse, mais prenons garde de confondre simplicité et pauvreté.

D'un autre côté, l'emploi du piston nous a paru inutile ; en revanche, nous eussions voulu voir au quatuor plus de relief dans l'orchestration. Nous n'en constatons pas moins volontiers les efforts sérieux dont le manuscrit est la preuve à maints endroits, et qui révèlent un homme du métier. La reprise du finale, entre autres, procède d'une idée heureuse. A l'exécution, elle obtiendra sûrement l'effet de puissance et d'éclat qu'elle est en droit d'attendre.

Quoi qu'il en soit, si le n° 1 et le n° 2 eussent été les seuls éléments du concours, la Commission ne vous eût pas demandé de décerner le prix.

Heureusement le n° 3 nous met en présence d'une œuvre considérable, solidement charpentée, amplement

développée, et douée du plus haut degré de signification esthétique. Voici enfin une haute pensée. A travers les plaines de l'idéal où nous conduit le compositeur, nous suivons une muse qui ne fréquente pas les boulevards du lieu commun, et bien qu'elle soit incapable de nous éblouir par un de ces coups d'ailes impétueux, qui portent l'essor des génies sur les sommets où l'aigle de Beethoven a fait son aire, du moins ne la voyons-nous jamais s'enliser dans les bas fonds de la vulgarité et du terre à terre.

Elégie symphonique, orchestre, chœurs et soli, tel est le titre du manuscrit. La réduction pour piano qui l'accompagne, ne comprend pas moins de trente-huit pages grand format, et se divise en six numéros :

N° 1. *Lamento*, orchestre, avec strophes déclamées.

N° 2. *Marche funèbre* (orchestre).

N° 3. *Stances* (solo, duo, chœur).

N° 4. *Andante religioso* (orchestre).

N° 5. *Intermezzo* (orchestre).

N° 6. *Récit et chœur final*.

Ces différents morceaux forment comme les chapitres d'un livre, et relèvent tous d'une inspiration génératrice.

Dès le début, l'accent désolé du *Lamento* exposant, en *ré bémol majeur*, un thème empreint, malgré le mode où il est écrit, d'un sentiment de tristesse découragée, les strophes déclamées, prises au *Crucifix* de Lamartine et placées en regard de la phrase musicale comme la glose de la mélodie, tout nous indique où nous sommes...., pour qui ces larmes répandues.

Toi que j'ai recueilli sur sa bouche expirante,
Avec son dernier souffle et son dernier adieu !
Symbole deux fois saint : don d'une main mourante
Image de mon Dieu.

.
Les saints flambeaux jetaient une dernière flamme,
Le prêtre murmurait les doux chants de la mort,
Pareils aux chants plaintifs que murmure une femme
A l'enfant qui s'endort.

Devinez-vous, Messieurs, sous le texte la traduction musicale ? Voyez-vous comment elle cherche à suivre la marche de la pensée première, comment, en restant la même, elle s'adoucit au contact de ces tendres comparaisons !

Maintenant, tout dormait sur sa bouche glacée ;
Le souffle se taisait dans son sein endormi,
Et sur l'œil sans regard, la paupière affaissée
Retombait à demi.

Alors, le compositeur lève avec le poète les yeux au ciel, vers la patrie commune où, Dieu soit loué ! nous retrouverons ceux que nous voyons mourir à notre foyer, et il s'écrie :

O, dernier confident de l'âme qui s'envole !
Viens ! reste sur mon cœur ! parle encore et dis-moi
Ce qu'elle te disait quand sa faible parole
N'arrivait plus qu'à toi.

Tout à l'heure, il va parler, ce mystérieux interlocuteur, mais pas avant que la terre ne soit fermée, pas avant qu'on l'ait conduite, cette amie bien aimée, dans cette froide couche où elle va dormir son dernier sommeil. Ecoutez ces violons, ces violoncelles de la

marche funèbre. Ils interrompent leurs sanglots pour parler d'elle. Ils disent sa jeunesse, sa grâce de femme, son amour de la vie, sa foi dans les choses éternelles ; tu revois, ô poète, son regard profond et grave ; comme il s'illuminait parfois d'un sourire charmant ; que ne peux-tu chercher encore sur ses lèvres l'écho d'une parole où se mêlait ton nom !

Mais tout s'écroule-t-il dans cet adieu suprême ?

Cette voix d'en haut que tu attendais va te le dire.

Ouvrez, Messieurs, la partition à ce passage, et vous trouverez sous une forme aussi noble qu'élevée les stances en *ré mineur* du n° 3, proclamant pour ainsi dire la supériorité des vérités immortelles sur les anéantisements du désespoir.

Ici, Lamartine n'aide plus le compositeur. Musset prend sa place ; le baryton dans le solo, le ténor et le soprano dans le duo, le répons du chœur à la fin de chaque strophe répètent ces beaux vers de la lettre à Lamartine :

Créature d'un jour qui t'agites une heure,
De quoi viens-tu te plaindre et qui te fait gémir :
Ton âme est inquiète et tu crois qu'elle pleure,
Ton âme est immortelle et tes pleurs vont tarir.

Le poète écoute respectueusement cette grande parole ; son âme, déjà consolée par la philosophie, achève de chercher la paix dans la foi religieuse. L'église est là : il y entre, et l'*Andante religioso* nous initie dans quelques pages d'orchestre d'une facture remarquable aux mouvements de cette âme blessée qui, lasse d'hé-

siter entre les souvenirs de la terre et les appels du ciel, finit sans doute par jeter l'ancre sur quelque plage abritée des orages du cœur.

L'*Intermède* est plus difficile à expliquer. On ne voit pas au premier abord son rôle dans le mouvement du drame. L'auteur a-t-il supposé quelque incident purement humain, quelque digression passagère jetant sa note allègre au seuil de la Thébàïde où s'est enfermé le poète. On se le demande en entendant la voix céleste reprendre, avec la nouvelle force que lui donne le cœur final, et sur le motif de la marche funèbre, les dernières strophes de la lettre à Lamartine :

Tu te sens le cœur pris d'un caprice de femme
Et tu dis qu'il se brise à force de souffrir.
Tu demandes à Dieu de soulager ton âme,
Ton âme est immortelle, et ton cœur va guérir.

L'élégie se termine ici par un ensemble vocal et instrumental qui sert de dôme au monument et semble assurer le triomphe de la victoire spirituelle sur la passion.

Vous le voyez, Messieurs, nous sommes en face d'un travail mûri, d'une inspiration concentrée, d'une chose artistique en un mot, car l'art ne consiste pas seulement en une suite plus ou moins bien ordonnée de sons et d'accords placés selon des règles exclusivement scientifiques : l'art avant tout vit de pensées ; le musicien doit nous faire souffrir, prier et pleurer ; son archet doit, en touchant nos passions les faire vibrer, en frappant notre âme la faire tressaillir ; autrement nous renions

ce profane qui fait du métier et qui sacrifie sur l'autel d'Apollon d'une main pleine de présents, mais froide comme son cœur.

Le manuscrit n° 3 échappe à ce reproche : à ce point de vue, il a donné pleine satisfaction aux espérances de votre Commission.

En cherchant de mon mieux à suivre le plan de l'*Elégie*, je n'ai point voulu scinder cet exposé pour indiquer les critiques auxquelles il peut donner prise sans revenir sur l'*Intermezzo* qui est parfait en lui-même par sa grâce et son esprit musical, mais qui manque de lien avec ce qui précède. Nous n'insinuerons pas que le compositeur, lassé peut-être de l'itinéraire sombre qu'il s'était imposé, s'est jeté, dans ce chemin de traverse plus fleuri que l'autre, un peu pour reprendre haleine, un peu aussi pour faire comme tout le monde (car est-il une pièce symphonique qui puisse se passer d'un hors d'œuvre ?).

Sans insister non plus sur la vulgarité de la phrase de clarinette, soutenue par les bassons (*re bémol majeur* lettre C) qui gâterait le milieu de cet intermède si l'auteur n'avait de lui même fourni les moyens de la couper, nous ne reprocherons pas à la marche funèbre (n° 2) de faire attendre trop longtemps la réponse des stances annoncée par la dernière strophe du *Lamento*.

L'on objecterait qu'il était nécessaire au point de vue musical d'alterner une page d'orchestre avec une page vocale. — n'importe — l'auteur verra si la clarté du poème n'aurait pas gagné à un rapprochement plus rapide des deux éléments du dialogue.

Je devrais maintenant, Messieurs, après vous avoir indiqué l'intrigue scénique, vous montrer, passez-moi le mot, l'intrigue musicale : mais là les moyens font défaut, il faudrait laisser la parole à l'orchestre et aux voix.

Je souhaite qu'à la rentrée, le nouveau directeur du Théâtre-des-Arts nous donne une fois la semaine des séances de musique symphonique, comme cela avait lieu sous l'administration de M. Lemoine : vous pourrez vous pénétrer alors par vous-mêmes de la supériorité réelle de l'*Elégie* que j'essaye d'analyser : car je ne doute pas qu'elle entre immédiatement au répertoire rouennais. Vous serez d'abord vivement impressionnés par le thème générateur qui domine toute la partition. Autour de ce pôle, tout gravite : à travers les transformations de tonalités et de rythmes, en dépit des modifications harmoniques, la mélodie y revient toujours. C'est là le premier mérite de ce remarquable manuscrit : les maîtres ont ainsi procédé, et nous pourrions citer tel chef-d'œuvre de l'époque classique qui n'est pas autrement construit.

Nous n'aimons pas le récit pour ténor « *Tu te sens le cœur pris* » dont la mélodie manque vers la fin de netteté dans la ligne, mais les stances sont d'un caractère profondément senti et d'une belle couleur dramatique : l'auteur a fort bien traité le duo qui suit, et quant au contre-point du ténor sur le chant repris par le soprano, il atteste un tempérament d'harmoniste.

L'*Andante religioso* serait digne à lui tout seul du Prix Gossier : par son allure magistrale, par la franchise de son rythme et la fermeté de son développement, il fait penser au style de Meyerbeer : un

délicieux solo de clarinettes sur les pizzicati du quatuor, un motif fugué du meilleur cru par tous les violons sur la quatrième corde, l'adorable reprise du *trois quatre* sur le thème, avec un artifice harmonique des plus piquants, consistant à faire jouer le rôle d'une appogiature à la note thématique du sujet initial, le solo de violoncelles passant par dessus les violons et les altos, sont dans le n° 4 autant de perles que la partition pour orchestre fait merveilleusement saisir.

Une pièce de ce genre serait digne d'être exécutée au Conservatoire.

En résumé, et à en juger par le manuscrit, l'auteur du mémoire n° 3 est un musicien rompu à toutes les difficultés pratiques, apte à saisir et à exprimer les inspirations les plus élevées. Par la distinction, l'accent poétique, élégiaque et passionné de sa manière, il tient de Schumann, de Chopin, de Stephen Heller ; par sa science d'orchestration, par ses connaissances étendues en instrumentation, il se rapprocherait de l'école de Berlioz.

La Commission n'a donc pas hésité, Messieurs, à vous demander le prix Gossier pour le mémoire dont la devise mélancolique et fière achève de nous édifier sur le caractère de l'auteur :

..... La triste expérience

Nous apporte la cendre et n'éteint pas le feu.

Vous avez ratifié, Messieurs, ces conclusions. Le pli cacheté correspondant à l'épigraphe a donc été ouvert ; il contenait le nom de M. Auguste Gueroult, professeur

et compositeur de musique, né et domicilié à Rouen, où les sympathies de nos concitoyens lui sont depuis longtemps acquises. Plusieurs d'entre nous ont entendu hautement vanter l'enseignement de M. Gueroult : beaucoup aussi connaissent ses *Chants élégiaques*, ses *Chants caractéristiques*, ses mélodies sur des poésies de Musset, ses *Poèmes lyriques*, son charmant *Madrigal* à trois voix : *Aurore*, un grand nombre de publications d'importance secondaire, mais portant toujours un indiscutable cachet de distinction : *Soupir*, *Chanson de Pirates*, *Hésitation* ; enfin son *Scherzo symphonique* pour piano, qui constituait déjà une composition de haute portée.

L'*Elégie symphonique* que nous récompensons aujourd'hui est un pas de plus, un grand pas accompli dans sa carrière d'artiste.

L'Académie l'en félicite hautement, et elle est heureuse de décerner le prix Gossier à M. Auguste Gueroult.



RAPPORT

SUR LE

PRIX DE LA REINTY

Par M. GABRIEL GRAVIER

MESSIEURS,

Nous connaissons peu l'histoire et la géographie de nos colonies.

Pour beaucoup, les grands noms de Champlain, de Brûe, de Belain d'Esambuc, de Dupleix, de Cavelier de la Salle disent peu de chose; pour le grand nombre, ils ne disent rien. Et cependant, ces hommes ont planté notre drapeau dans les pays d'outre-mer, élargi l'horizon de notre commerce, de notre civilisation, de nos croyances.

Bacon plaçait la colonisation au premier rang des œuvres héroïques. Ses compatriotes ont pensé comme lui et se sont répandus dans l'univers. Aujourd'hui 200 millions d'hommes, occupant le sixième de la terre

habitable, reconnaissent pour capitale la ville de Londres. Tout le monde sait que l'Angleterre doit à la colonisation sa situation politique et sa prospérité.

Nous nous consolons. Comment ? En nous calomniant, car c'est nous, et nous seuls, qui disons : « Le Français n'est pas colonisateur. » Géographes et historiens, économistes et philosophes ont répondu cent fois en citant le Canada, la Louisiane, les Antilles, le Sénégal, l'Algérie, la Réunion, l'Inde, la Cochinchine. Qu'importe ? nous ne sommes pas colonisateurs !

Nous avons perdu plusieurs de nos colonies, cela est trop vrai. Est-ce parce que nos colons ont manqué d'aptitude, de courage, de persévérance ou de patriotisme ? Non. L'histoire ne laisse à cet égard aucun doute : c'est parce que nos gouvernants ont manqué de prévoyance et d'habileté. Les étrangers savent cela aussi bien que nous, peut-être mieux, et ne nous ménagent pas les éloges. Ecoutez ce qu'écrivait le colonel Malleon, un anglais : « On admire beaucoup et l'on cite souvent l'Angleterre pour avoir résolu ce grand problème de gouverner à quatre mille lieues de distance, avec quelques centaines d'employés civils et quelques milliers d'employés militaires, ses immenses possessions de l'Inde. S'il y a quelque nouveauté, quelque hardiesse et quelque génie politique dans cette idée, il faut reconnaître que l'honneur en revient à Dupleix, et que l'Angleterre, qui en recueille aujourd'hui le profit et la gloire, n'a eu qu'à suivre les voies que le génie de la France lui avait ouvertes. »

Ces paroles sont historiquement exactes. Il ne faut

donc pas dire, sous peine d'être à côté de la vérité : « Nous ne pouvions pas réussir, puisque nous n'avons pas réussi. » Et puis, malgré l'insuccès final, la colonisation française n'a pas été si malheureuse ni si stérile qu'on veut bien le supposer.

Ce n'est d'ailleurs pas d'aujourd'hui que l'on se méprend sur le rôle de la colonisation. Montesquieu, l'une des gloires de notre littérature, ne considérerait-il pas la fondation de colonies comme une cause de dépopulation ? Les faits prouvent, au contraire, que la colonisation est le premier facteur de l'accroissement et de la prospérité des peuples.

Faut-il prouver que la population d'un pays peut s'augmenter à la faveur d'une émigration considérable ? nous n'avons qu'à regarder autour de nous. L'Angleterre a peuplé l'Amérique du Nord et l'Australie ; elle a envoyé en Afrique et aux Indes des milliers d'émigrants ; ses 12 millions d'habitants de 1780 sont devenus les 35 millions d'aujourd'hui. La Russie, qui s'étend silencieusement sur une moitié de l'Asie, a vu sa population s'élever, en 100 ans, de 25 millions à plus de 80 millions. L'Allemagne, qui fournit annuellement à l'émigration 2 à 300 mille hommes, double sa population en 50 ans, ce que nous ne faisons, nous, qui n'émigrons pas, que tous les 400 ou 465 ans.

Dans un siècle il y aura en Europe 100 millions d'Allemands, 70 millions d'Anglais et seulement 45 millions de Français.

Cette perspective donne à réfléchir.

La colonisation peut, dans une certaine mesure, re-

médier à ce mal. Que l'Etat la favorise, que l'on rentre dans la voie ouverte par les Normands, sous Charles V; que l'on reprenne les traditions de Richelieu et de Colbert, d'Henri IV et de Louis XIV; que les déshérités, les déclassés, ceux qui ne trouvent pas l'emploi de leur activité aillent aux colonies. Il y a place pour eux. Ils pourront y fonder des familles, faire fortune et servir le pays.

Si nous ne tirons pas de nos colonies tout le parti possible, c'est que nous en ignorons les richesses et les attrait. En provoquant, par la fondation d'un prix, des études sur notre France d'outre-mer, M. le baron de la Reinty a fait une œuvre patriotique; et l'Académie, au moment d'examiner les ouvrages qui lui sont soumis, croit devoir lui exprimer toute sa gratitude.

Ces ouvrages sont au nombre de quatre.

M. Martinet, capitaine d'infanterie de marine, à Pondichéry, en a envoyé trois : un sur la Guyane, qui ne rentre pas dans les limites du programme, et deux sur la Guadeloupe.

Appelé par ses fonctions à la Guadeloupe, M. Martinet a consacré ses loisirs à l'étude de cette île.

Selon lui, la Guadeloupe a beaucoup plus souffert des tremblements de terre que la Martinique. Bien qu'elle ait vaillamment supporté ses infortunes, une partie de son sol n'est pas encore fécondée par le travail. Elle a toujours été très française et cependant elle est négligée de la métropole. Malgré l'excellence du mouillage de la Pointe-à-Pitre, la marine marchande l'a déserté pour Fort-de-France, à ce point que nous recevons sous le

nom de Martinique du café d'origine guadeloupéenne.

M. Martinet s'étonne que l'on ne fasse rien pour la Guadeloupe, plus grande que la Martinique, très fertile et sans le dangereux serpent trigonocéphale fer de lance. Pour réparer ce qu'il considère comme une injustice, il propose d'en augmenter les voies ferrées, de creuser la rivière Salée, canal large de 60 mètres et long de deux lieues, qui la coupe en deux parties à peu près égales, et de planter de vignes les monts rocaillieux du petit archipel des Saintes.

Contre notre avis, M. Martinet peut avoir raison, mais il n'apporte aucune preuve à l'appui de ses affirmations et ne fait qu'effleurer le sujet.

Son second mémoire est une réponse aux observations présentées sur le premier par un membre de la Société des Etudes coloniales et maritimes. M. Martinet insiste de nouveau sur la canalisation de la rivière Salée; malheureusement il ne dit rien de la partie économique de son projet, rien des moyens d'exécution.

Les deux parties de l'île étaient séparées, il n'y a peut-être pas bien des siècles, par un large détroit. Là s'est formé un terrain d'alluvion, marécageux et en partie au-dessous du niveau de la mer. Les frais d'assèchement de ces terrains sont-ils justifiés par les besoins du commerce ou de la culture? M. Martinet ne le dit pas.

Le point capital du problème, c'est l'hydrographie de la baie de la Pointe-à-Pitre et de la baie du Nord. Il ne suffit pas en effet de rectifier le cours de la rivière Salée et de lui donner assez de profondeur pour qu'elle puisse porter les plus grands navires : il faut que ces navires

puissent y entrer. Il conviendrait donc de relever les bancs madréporiques qui obstruent ses deux extrémités, de donner une idée des travaux qu'exigeraient le creusement, l'entretien et l'usage des chenaux. Cette grave question n'est pas effleurée.

M. Martinet apporte une idée : rien de plus, rien de moins. Mais cette idée est le fruit d'observations faites sur place. Elle peut appeler l'attention de l'administration et des colons ; l'extension de notre commerce maritime et le développement de la colonie en exigeront peut-être la réalisation. En tout état de choses, M. Martinet aura indiqué, avec conviction, un moyen d'accroître la richesse et le mouvement commercial de l'une de nos colonies. L'Académie est persuadée que les travaux de cette nature doivent être encouragés.

M. Paul Gaffarel, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, a publié un volume intitulé : *Les Colonies Françaises*.

Dans une remarquable introduction, il fait la philosophie et l'histoire générale de la colonisation française. Prenant ensuite nos colonies une à une, il en donne la bibliographie, l'histoire, la géographie physique, économique et politique. Il déroule ainsi sous nos yeux, avec autant d'élégance que d'érudition, sans rien dissimuler de nos succès et de nos fautes, l'une des plus glorieuses pages de notre histoire et le tableau de la France d'outre-mer. La partie relative aux Antilles, qui répond au programme de l'Académie, est traitée amplement.

Elle commence avec Pierre Belain d'Esnambuc,

« capitaine du roy dans les mers du Ponant, » enfant d'Allouville-Bellefosse.

En 1625, le sieur d'Esnambuc, pauvre cadet de Normandie, était sur un vaisseau du roi, cherchant fortune. A la situation précaire que des malheurs de famille lui faisaient dans son beau pays de Caux, il préférait d'audacieuses tentatives qui pouvaient tourner à sa gloire et à celle du pays. Peut-être pensait-il au vieux roi des Canaries qui dort, à quelques lieues d'Allouville, sous les dalles de l'église de Grainville-la-Teinturière.

Il commandait alors un brigantin monté par 35 hommes d'équipage. Un jour il aperçoit dans la baie des Caïmans, entre la Jamaïque et Cuba, un beau navire espagnol de 400 tonneaux et armé d'autant de canons qu'il y a d'hommes sur le brigantin. Notre Normand ne s'émeut pas de la disproportion des forces. Il engage le combat et le soutient avec acharnement pendant trois heures. C'est le combat du lion contre l'éléphant. Lorsque criblé de blessures, faisant eau de toutes parts, le pauvre petit navire est forcé de lâcher prise, le gros vaisseau ne pense même pas à le poursuivre. Esnambuc cherche au plus vite un abri pour le réparer. La fortune le sert à merveille, mieux qu'elle n'eût fait en lui livrant le navire espagnol.

Il arrive devant l'île de Saint-Christophe, que les Espagnols dédaignent parce qu'elle ne contient pas de mines d'or. Esnambuc reconnaît que le climat en est sain et le sol fertile; que les côtes en sont accessibles aux navires. Il sait que, dans son pays, la sueur de l'homme, mêlée aux sucs de la terre, produit des pièces

d'or. Dans l'espoir que le même phénomène se produira aux Antilles, il prend possession de la partie de Saint-Christophe qui n'est pas occupée par les Anglais. Son espoir se réalise et l'année suivante il revient en France avec une riche cargaison.

Avec l'autorisation et le concours financier du cardinal de Richelieu, il fonde une compagnie dont il est directeur et revient dans son île. Malgré les Anglais et les Espagnols, malgré les Caraïbes, vilains et dangereux voisins qui n'auraient pas demandé mieux que de mettre à la broche les Français, il la garde, la tient en paix, la civilise, la transforme. C'était une bien petite possession : 176 kilomètres carrés, moins de dix fois la superficie de Rouen, mais saine, boisée, féconde, couchée au pied du paisible volcan qui lui donna le jour. Ce volcan, haut sept fois et demie comme la flèche de la cathédrale, a maintenant pour seule mission de tirer des nuages qui passent l'eau nécessaire à l'alimentation de l'île.

En 1635, Liénard de l'Olive, lieutenant de Pierre d'Esnambuc, prend possession de la Guadeloupe.

La Guadeloupe et ses dépendances « Marie-Galante, la Désirade, les Saintes, Petite-Terre et Saint-Barthélemy » ont 1868 kilomètres carrés, un peu plus du tiers de la superficie de la Seine-Inférieure. En 1877, elle avait 183,253 habitants.

La Guadeloupe se compose de deux îles séparées par la rivière Salée : à l'Est, la Grande-Terre, qui est plate et de formation calcaire ; à l'ouest, la Basse-Terre, qui est montagneuse et de formation volcanique.

La Basse-Terre est traversée du nord au sud par une chaîne de montagnes d'où se détachent des chaînes secondaires qui forment de ravissantes vallées arrosées d'une foule de cours d'eau. Ces rivières, dit le P. du Tertre, « sont autant de petits Paradis, où tous les sens goustent innocemment les plus délicieux plaisirs, dont ils sont capables, dans leur pureté. »

De la masse de verdure qui pare les montagnes surgit, de place en place, un piton surmonté d'un panache de fumée. Cela explique les sources jaillissantes, les sources sulfureuses et la chaleur du sol.

La Soufrière élève à 1484 mètres son orgueilleux cratère et rejette incessamment une énorme quantité de soufre très fin. Ce soufre, nous pourrions le recueillir, mais nous préférons l'abandonner, sans doute pour avoir le plaisir de rester tributaires de la Sicile.

De la Guadeloupe à la Martinique la distance est petite; Belain d'Esnambuc la franchit et le 15 septembre 1635 il fait de la Martinique une possession française.

Cette île a 988 kilomètres carrés, environ les trois quarts de l'arrondissement de Rouen..

Elle est volcanique comme la Guadeloupe. Les tremblements de terre ont disloqué ses montagnes, creusé des précipices et des crevasses, mais elle est moins exposée aux ouragans que la Guadeloupe; son sol est fertile, et sa magnifique baie de Fort-de-France, la plus sûre des Antilles, l'une des plus belles du monde, lui assure un brillant avenir. Là s'arrêteront tous les navires qui passeront par le canal de Panama. Ses ri-

chesses forestières trouveront leur emploi, ses produits auront de faciles débouchés.

Dès le temps des Dyel du Parquet, successeurs de Pierre d'Esnambuc, tous les navires qui fréquentaient les Antilles venaient chercher un refuge dans les tranquilles et profondes eaux de Fort-de-France.

Au temps du P. du Tertre, il y avait à la Martinique 5,000 français ; il y a maintenant 162,000 habitants.

Le ciel des Antilles est le plus beau du monde. Celui de l'Italie, aux plus beaux jours d'été, peut seul en donner une idée. D'octobre à avril, à peine un nuage vient-il en ternir la pureté. Le jour est rafraîchi par une brise de mer, la nuit est adoucie par une brise de terre, et la température ne descend jamais au-dessous de 20 degrés. Les alizés soufflent avec une merveilleuse régularité. C'est le pays des belles forêts, des fraîches savanes, des abondants cours d'eau. La végétation ne connaît pas le repos, les arbres renouvellent sans cesse leurs fleurs et leurs fruits. C'est un éternel printemps. Dans ces arbres toujours parés, toujours chantent et voltigent l'oiseau mouche, le colibri, tous ces oiseaux d'une beauté merveilleuse, d'une richesse incomparable. Ajoutez à cela que le ciel déploie, à intervalles égaux, son éclatant azur et les splendides illuminations des étoiles, et vous comprendrez l'admiration, l'enthousiasme qu'inspirent aux voyageurs la Guadeloupe et la Martinique.

Il y a une ombre au tableau. La chaleur et l'humidité en se combinant altèrent les fibres, tant chez l'homme que chez les animaux, et portent à la paresse. Nos bois

les plus durs ne résistent pas ; mais la prévoyante nature a pourvu ces climats de bois forts, serrés qui résistent parfaitement.

Il y a aussi des ouragans, des tremblements de terre et des raz de marée. Quand un ciel de plomb pèse sur la terre, que les oiseaux rasent le sol avec épouvante, que le raz de marée, mur liquide mu d'une vitesse vertigineuse, frappe à coups redoublés sur la côte, que la mer mêle ses rugissements aux rugissements de la tempête, si le sol oscille, alors, comme le 8 février 1843, la terre ondule comme la mer, et 70 secondes suffisent pour détruire la plus belle ville des Antilles. Mais l'homme retrouve son ciel, ses champs féconds, ses riches forêts, ses chants d'oiseaux ; il oublie ses désastres, reprend courage et sur les ruines de sa belle ville il en élève une plus belle encore.

Tel est le pays conquis par Belain d'Esnambuc. Ce vaillant homme se préparait à continuer son œuvre, quand la mort vint le surprendre, en décembre 1636, à Saint-Christophe.

C'était, dit Cochin, un héroïque marin que ce cadet de Normandie qui est le fondateur de la colonisation française aux Antilles. Assurément ; mais, comme tant d'autres, il tomba dans l'oubli. C'est seulement en 1862, le 9 septembre, 237 ans après la prise de possession de Saint-Christophe, qu'un modeste monument lui fut consacré, sur les instances de M. Pierre Margry, dans l'église d'Allouville-Bellefosse.

Son œuvre fut continuée par ses neveux Dyel du Parquet, du Pont, du Holde, Poincy. Aux îles con-

quises s'ajoutèrent successivement celles de la Tortue, de Saint-Barthélemy, partie de celle de Saint-Martin, les Grenadines, Sainte-Lucie, les Saintes et Marie-Galante. Notre marine est alors prépondérante dans la mer des Antilles et même dans le golfe du Mexique.

Cette prospérité s'évanouit sous Mazarin. Sous Colbert, les îles vendues à des particuliers sont rachetées par l'Etat. Les colonies subissent alors un fléau pire que les ouragans, pire que les raz de marée, pire que les tremblements de terre : ce fléau c'est la réglementation, la réglementation à outrance qui stérilise les efforts et entrave tout aussi bien la production que les transactions. Ainsi, défense aux colons de cultiver la terre pour leur propre alimentation qu'ils doivent recevoir de France ; défense de planter en canne à sucre plus d'une certaine surface ; défense de se procurer des objets qui n'auraient pas été fabriqués en France ; défense de se servir de numéraire. Le gouverneur et les employés ont pour traitement tant de livres de sucre et tant de livres de tabac. Ne se croirait-on pas au milieu de tribus africaines, à Yarkand ou dans l'île d'Yéso ? Mais la Compagnie est bonne mère : pour 60 livres de tabac, elle donne une aune de toile ; pour 750 livres, un baril de lard avarié dans lequel on trouve parfois un pied de cheval avec son fer.

Et cependant, ces hommes qui ne savent pas coloniser, dit-on, ne se découragent pas. Ils cultivent le sol avec ardeur et le défendent vaillamment. Ils se rendent même si redoutables que les Anglais, leurs éternels ennemis, disent d'eux : « Mieux vaut avoir affaire à

» deux diables qu'à un seul Français. » Ils avaient pour dire cela de bonnes raisons. N'avaient-ils pas vu Belain d'Esnambuc, avec 500 hommes blancs et noirs, faire reculer 6,000 anglais? N'ont-ils pas vu le capitaine Icard couler son navire pour fermer à Ruyter la passe de Fort-Royal? N'ont-ils pas vu prendre, par les corsaires de la colonie, un grand nombre de leurs navires? Ne verront-ils pas Victor Hugues, commandant de quelques centaines d'hommes, leur reprendre toutes nos îles? Oui, ces Français étaient de braves cœurs. Toutes les fois que le canon tonnait en Europe, l'Angleterre accourait sur eux pour satisfaire son avidité; toujours elle les trouva sur la rive, le mousquet au poing. Malgré les ordonnances qui les écrasaient, malgré l'abandon de la mère-patrie, ils restaient et voulaient rester Français, et quand ils tombaient, c'était comme Montcalm aux plaines d'Abraham, en faisant l'admiration du vainqueur.

Tant de persévérance et d'héroïsme méritent toutes nos sympathies. Et d'ailleurs, les colonies sont-elles pour nous une charge? Non. La Martinique nous coûte 3 millions par an et nous en verse 13 en droits de douane; la Guadeloupe nous coûte également 3 millions et nous en verse 9.

Cependant, comme le dit M. Paul Gaffarel, le régime économique de nos Antilles a toujours été mauvais. Malgré leurs réclamations et leurs protestations, nos colons n'ont obtenu qu'en 1866 le droit de trafiquer avec l'étranger.

Si nous n'avons plus que des débris de notre colonie

des Antilles, ces débris méritent tous nos soins. Reprenons aux Anglais les exemples que nous leur avons donnés. Dotons les colonies de l'outillage que réclame leur développement. Infusions leur du sang français et l'amour de la France. Veillons surtout, veillons bien ostensiblement sur les mulâtres. Ils sont très intelligents, très séduisants, très bienveillants, de mœurs gaies, faciles, mais ils sont ennemis nés des Blancs, et leur espoir est de faire comme leurs congénères d'Haïti. Encore une fois veillons, veillons bien, ou nous n'aurons travaillé que pour les Noirs que nous a vendus l'Afrique.

En résumé, l'œuvre de M. Paul Gaffarel est fortement étudiée, élégamment et consciencieusement écrite. Elle donne une idée juste de l'histoire, de l'aspect, de la situation économique et politique de notre colonie des Antilles.

L'Académie décerne à M. le capitaine Martinet une mention honorable, et à M. Paul Gaffarel le prix de La Reinty.



RAPPORT

SUR LE

PRIX BOUCTOT

Par M. HENRI FRÈRE

MESSIEURS,

L'Académie a confié à une Commission, composée de MM. Nion, de Lérue, d'Estaintot et Henri Frère, la tâche d'examiner les Mémoires qu'elle a reçus dans le concours ouvert pour l'étude des œuvres de Louis Bouilhet et le soin de lui désigner celui de ces Mémoires qui lui paraîtrait digne du prix. Voici le rapport que la Commission m'a chargé de vous présenter.

Quatre Mémoires ont été adressés à l'Académie. Le dernier n'a malheureusement pas tenu compte des délais fixés par le programme. Il est arrivé après la clôture du concours. Nous aurions voulu que les trois autres nous donnassent le plaisir de constater un ensemble satisfaisant. C'était le moins que l'Académie pût espérer avec le sujet qu'elle avait choisi. Il est un

de ceux qui s'imposent à l'attention publique et à la légitime ambition d'écrivains intelligents et capables. Louis Bouilhet est une de nos célébrités littéraires acquises. On peut lui préférer d'autres poètes et lui adresser de sérieuses critiques. Mais personne ne méconnaîtra sa haute valeur littéraire. A ce point de vue, il fait honneur à la Normandie, où il est né. A la différence de quelques autres illustrations que l'unique hasard de la naissance rattache à notre province, celle-là est bien à nous et nous appartient par beaucoup d'autres liens.

Louis Bouilhet a été élevé au lycée de Rouen. Jusqu'en 1845, il a étudié la médecine sous la direction du docteur Flaubert. En 1848, il était encore à Rouen, donnant des répétitions et faisant des vers. Le succès de *Melœnis* et de *Madame de Montarcy* l'appela et le retint à Paris pendant quelques années. Les nécessités d'un travail qui aimait le recueillement et le silence le fixèrent ensuite à Mantes. En 1867, il revint habiter Rouen, pour y occuper la place de conservateur de la Bibliothèque, laissée libre par la mort de notre regretté confrère, M. André Potier. Il a gardé cette fonction jusqu'à la maladie qui l'emporta lui-même au tombeau, en 1869.

Pendant ces nombreux séjours dans notre ville, combien d'entre vous l'ont connu et entendu ! Combien de ses *Festons et Astragales* ont été composés le long des circuits de notre large fleuve ! Combien de ses *Dernières chansons* ont été inspirées par nos riantes campagnes, nos bois touffus, nos vieux murs, entourés de leur

ondoyante ceinture de vastes collines ! Que de fois le vers sonore et hautain de ses drames a entendu et répété l'écho des tragédies de notre grand Corneille ! Etes-vous sûrs que M^{mo} de Montarcy, Dolorès et la comtesse de Brisson n'aient pas reçu, à travers les temps, les confidences de Chimène, de Pauline, de Sabine et d'Emilie ? Et bien que ces petites sœurs ne soient pas toujours demeurées dignes de leurs aînées, nous excuserez-vous nous-même si nous croyons voir parfois, sous un chêne séculaire de la forêt voisine, l'ombre superbe du vieil Horace et de Don Diègue chercher encore le poète qui, avec d'autres noms et pour quelques heures, leur avait, une seconde fois, donné la vie ? Ah ! les grandes et belles luttes de la vie tragique, les joyeuses soirées de l'Odéon, en 1857, au bruit des vers retentissants de *Madame de Montarcy* ; les coups de théâtre inattendus, que l'inexpérience du poète jetait sur la scène avec une fière gaucherie ; la salle où les compatriotes enthousiastes se rejoignaient en un groupe fidèle ; — qui ne se rappelle tout cela parmi les Rouennais jeunes ou vieux, qui avaient alors l'âge ou l'ardeur de la vingtième année ?

Rouennais par ses études, par ses travaux, par ses inspirations, Louis Bouilhet le fut encore par ses amitiés. La plus connue de toutes est celle qui l'a uni à Gustave Flaubert. On approuve, nous en sommes sûr, l'Académie de Rouen, dont le Président parlait si bien dans cette enceinte, il y a trois ans, de l'auteur de *Madame Bovary*, d'inviter ce soir le public lettré de ses séances publiques à entendre apprécier les œuvres du

poète auquel *Madame Bovary* fut fraternellement dédiée.

A l'exception d'un seul Mémoire vraiment remarquable, le concours n'a pas répondu à notre attente.

Deux ont pour devise, l'un : « *La netteté est le vernis des maîtres*; » l'autre : « *Habent sua fata libelli*. » Le premier se lit facilement; il contient des appréciations justes, des citations heureuses. On y trouve de la chaleur et de la verve. Seul, parmi ses concurrents, l'auteur a poussé ses recherches bibliographiques jusqu'à la découverte des numéros du journal *l'Audience*, dans lesquels a été publié, en 1857, le *Cœur à droite*. Mais les négligences du style, la vulgarité des expressions, le désir ou la nécessité d'aller trop vite déparent et écourtent son œuvre dans de trop grandes proportions pour lui permettre de prétendre au prix.

Le second Mémoire y a encore moins de droits. Non seulement les mêmes négligences de style s'y retrouvent, mais elles sont aggravées par des oublis de toutes sortes. Les derniers cahiers ne sont pas recopiés. Le brouillon que nous avons dans les mains est à peine lisible à travers les ratures, les renvois, les surcharges qui s'enchevêtrent. Il n'y a aucune conclusion. Après la dernière rature, on ne sait pas si le mémoire est fini. Quant à la partie que la Commission a pu lire, elle consiste dans des citations interminables entrecoupées, non pas même de remarques auxquelles leur dissémination aurait nui, mais de courtes substitutions de la même phrase en prose à la phrase que le poète avait

naturellement faite en vers. L'Académie pense qu'on ne la trouvera pas trop cérémonieuse, si elle demande qu'avant de se présenter à elle les candidats achèvent tant bien que mal leur toilette. Elle n'exige pas l'habit noir, mais simplement un habit propre. D'un autre côté, il nous est impossible de comprendre quel intérêt peuvent présenter les poésies et les drames de Bouilhet copiés avec coupures de dix lignes de prose analytique toutes les vingt pages. L'auteur de ce Mémoire a fait là un travail dont la portée nous a complètement échappé.

Le troisième et dernier Mémoire a pour devise : « *Est quoddam prodire tenès si non datur ultrà..* » Malgré la modestie de l'épigraphe, la Commission n'a pas hésité à considérer cet important manuscrit comme une œuvre remarquable à tous les points de vue. C'est une des meilleures que puisse provoquer un concours ouvert par une Académie locale. Ce qu'elle contient de recherches, d'études, de soins et d'efforts est énorme. Elle révèle en outre une érudition générale et préalable, sensiblement supérieure à celle que laissent deviner, dans la plupart des concours, les envois faits aux Sociétés savantes. L'auteur avait certainement en lui-même un fonds solide et des connaissances étendues avant de lire le programme publié par l'Académie et de relire les poésies qu'il s'agissait d'étudier. C'est ce qui lui a permis de faire d'utiles rapprochements, des comparaisons judicieuses, et de bien déterminer, sur la carte littéraire, le point où il convient de placer le talent de Louis Bouilhet.

Nous ne croyons pas excéder nos droits et nos devoirs de rapporteur en disant un mot des qualités morales dont ce travail porte l'empreinte et dont la valeur s'impose à l'esprit qui l'a attentivement examiné. Il y règne une grande bonne foi et une ferme volonté d'être juste et consciencieux. L'auteur évite les entraînements. Je n'affirmerais pas, il est vrai, que son tempérament intellectuel le portât souvent sur des écueils de cette nature. Il paraît très maître de lui-même et naturellement de sang-froid. Lui-même le fait entendre quelque part; il croit exercer une sorte de magistrature en écrivant ses appréciations; sa plume de critique est presque une épée de justice. C'est un inconvénient vis à vis du lecteur qui aime l'élan et la passion, et qui demande surtout qu'on l'attache et qu'on l'émeuve. C'est une cause d'infériorité au point de vue où se place trop souvent le public d'aujourd'hui, nerveux, excitable, tantôt rieur tantôt attendri, épris du trait, du bruit, de la couleur et de la forme. Tout en déclarant que ce public a tort et que c'est un devoir pour les écrivains de ne pas céder à ces tendances et de réagir contre elles, nous ne pouvons méconnaître que notre auteur manque un peu de chaleur et de verve. Il aurait pu moins rarement descendre de son siège, déposer ses insignes, se mêler à la foule, et, placé ainsi plus près du lecteur, le prenant par le bras, causant amicalement avec lui, partager d'abord ses rires et ses larmes, ne fût-ce que pour en prendre ensuite la direction. Mais nous ne croyons pas nous tromper en attribuant cette apparente roideur à la profonde honnêteté d'une intelligence qui s'est fait une

trop haute idée des devoirs du critique pour consentir à des compromissions peut-être dangereuses, et en rendant hommage à cet esprit droit, ferme, solide, qui marche vaillamment dans le milieu de son sujet, l'œil fixé sur le but.

Le Mémoire est divisé en huit chapitres. Les deux premiers sont consacrés à une étude biographique de Louis Bouilhet, que rendaient facile celle que Gustave Flaubert a publiée en 1870 comme préface des *Dernières chansons* et les renseignements complémentaires et inédits qu'il a bien voulu donner à l'auteur.

Melaenis fait le sujet du troisième chapitre. On sait que ce poème, le début de Bouilhet, est la peinture de la vie romaine au temps de Commode. L'auteur du Mémoire a extrait d'Horace et d'Ovide un grand nombre de citations fort justes, dans lesquelles on peut chercher, tour à tour, le contrôle des descriptions du poète ou la source de ses inspirations.

Nous regrettons que dans le même ordre d'idées, et avec plus d'actualité, il n'ait pas mis à côté de *Melaenis* de nombreux passages de *Namouna* et de *Rolla* et ait passé sous silence la question plus ou moins opportune, mais absolument inévitable de la filiation de ces poèmes. Gustave Flaubert n'aimait pas qu'on la posât, et, comme l'irritation est mauvaise conseillère, dans sa préface des *Dernières chansons*, il défend mal de la solution qu'elle pourrait re voir la mémoire de son ami. Tout est dit, suivant lui, quand on a calculé que *Melaenis* et *Namouna* sont composés par stances de six vers en rimes triplées. Non, la ressemblance ne s'arrête

pas là. La marche du poème, la disposition de l'intrigue, — le procédé consistant à la suspendre, pendant plusieurs stances, pour suivre une comparaison absolument inattendue, pour évoquer une image à mille lieues de distance, pour se livrer, oublieux du lecteur, à l'enchantement qui passe, à la Muse qui change de route, au Dieu qui survient; pour escalader à grands coups d'aile la cime la plus prochaine ou la plus éloignée et en redescendre tout à coup, en toute simplicité, comme un bourgeois pressé de rentrer chez lui, — l'antithèse entre la passion brûlante, irritée, toujours renaissante et rebelle, toujours souveraine et meurtrière, et la raillerie et le mépris de la passion, — voilà bien d'autres rencontres où il est malheureux d'arriver continuellement le second. L'imitation de *Namouna* par *Melœnis* ne peut vraiment pas faire un doute pour un juge impartial. Et pourquoi la nier, quand cette imitation, qui exige tant de talent, est obtenue par une telle souplesse de composition, une telle finesse de ciselure, et servie par un si magnifique outil à faire les vers, que l'imitateur égale parfois son modèle !

Mais ce qui était chez l'un élan, passion, vie personnelle incessamment communiquée, nature toute puissante avec ses ardeurs, ses défaillances, ses tendresses, ses colères, est chez l'autre un procédé et un effet voulu. Je ne dis cela que pour *Melœnis*. Partout ailleurs, dans Bouilhet, nous retrouverons une personnalité incontestable, dans laquelle il n'y aura plus qu'à rechercher l'influence première de la filiation intellectuelle, mais qui se détachera très nette sur le fond littéraire de notre

temps. Son théâtre notamment n'aura aucun rapport avec celui de l'auteur des *Proverbes*. Et si, dans cette seconde manière, Bouilhet penchait quelquefois encore du côté d'un maître, devenu bien inutile, ce serait plutôt du côté de Théophile Gautier, dont les tableaux et les paysages peints sur émail venaient d'inaugurer un genre nouveau dans la poésie française.

D'Alfred de Musset à Théophile Gautier, la route était d'ailleurs toute faite par *Albertus* ou *l'Ame et le péché*, qui conduisait à *Namouna* aussi bien qu'à *Melænis*.

Après avoir exprimé le regret que notre candidat ne se soit pas préoccupé de cet itinéraire, la Commission lui reproche de n'avoir pas essayé de comparer les deux poètes et de n'avoir pas recherché comment Bouilhet, visiblement influencé par Alfred de Musset, son prédécesseur, pour ne pas l'appeler son maître, et disposant d'une organisation merveilleuse et peut-être supérieure pour écrire en vers, ne l'a pas égalé. L'auteur du *Mémoire* pose en principe que *comparaison n'est pas raison*. Sans doute, et il n'y avait aucun motif de mettre dans la même balance *Festons et Astragales* et *Les Nuits*, si l'on n'avait pas commencé par reconnaître que *Melænis* procède de *Namouna*. Mais, l'ayant reconnu, il ne faut pas reculer devant le problème qui se pose, qui s'impose même, si l'on aperçoit une solution qui déplaît. Il ne s'agit pas d'ailleurs ici de questions religieuses, ni d'opinions catholiques ou mahométanes ; les convictions personnelles ne sont pas en jeu. Il s'agit seulement d'une instruction à suivre et d'un

jugement à rendre en littérature. Nous ne descendons pas dans la vie intime : inviolable est le foyer. Nous ne pénétrons pas dans la maison ; nous restons dans le livre. Hé bien, qu'y voyons-nous ?

Un fossé profond sépare les deux poètes, et, pour ne l'avoir pas franchi, notre compatriote restera toujours inférieur au poète des *Nuits*. Du côté où il est resté, les cieux sont vides, scientifiquement vides. C'est une chose acquise. On est résolûment et sincèrement convaincu que l'homme finit avec la tombe après avoir vécu dans le hasard. Les religions sont des modes qui se succèdent et se détruisent. Cette thèse peut donner accidentellement à ses partisans la beauté du désespoir qu'elle excite. Elle a inspiré la *Colombe*, qui est, littérairement parlant, une des plus belles poésies que je connaisse. Mais, partout ailleurs, elle a brisé les ailes du poète.

Du côté où le vol puissant de Musset l'a porté, on regarde encore les cieux et on les interroge.

Il lui restait encore son épée et ses dieux !

De ce côté là, sans doute, la jeunesse aussi s'enivre et tourbillonne. Rolla, Hassan, Mardoche, Rosemberg, Clavaroché, Fortunio lui-même vivent dans la débauche, et ne sont certainement pas, comme on dirait aujourd'hui, des types de sacristie. Ils étalent quelquefois leur scepticisme comme un manteau, et rient tout haut de leur incrédulité. Mais, tout bas, ils souhaitent de croire et ils meurent de ne pas croire. Ils apostrophent

Voltaire et les *déicides*. Ils appellent en désespérés la vérité.

Dieu parle : il faut qu'on lui réponde.

Ce jeune monde d'incrédules et de fous le cherche dans les larmes secrètes et dans les prières sans témoin des longues insomnies. Et le chercher, c'est lui rendre hommage. Ces inquiétudes libératrices, ces angoisses profondément humaines de la créature demandant un Dieu ont manqué, je le crains, au génie de Louis Bouilhet, et elles ont mis au front de Musset un éclair ineffaçable. La Muse ne remplace pas les Dieux. Elle les annonce et elle les chante. Tous les parallèles que l'on pourra faire entre les deux poètes aboutiront là.

Tous les deux ont dit leur dernier mot l'un dans *Tristesse*, et l'autre dans *Abrutissement*. C'est leur testament vrai, sans phrase, sans pose. Tous les deux, dans ces deux pièces de vers, parlaient pour eux-mêmes, convaincus que ces *novissima verba* ne recevraient jamais aucune publicité. Pour tous les deux sonnait, lorsqu'il les prononçaient, au même âge, à quarante-sept ans, l'heure de la maladie dernière et des aveux suprêmes. C'est la confession de deux enfants du siècle. Que ceux qui s'intéressent à ces choses la relisent. Ils diront ensuite si nous nous sommes beaucoup trompés.

Bien qu'il n'ait pas traité la question en elle-même, l'auteur du *Mémoire* est, au fond, de notre avis, si j'en juge au moins par certains passages de son travail. Son silence paraît n'avoir été qu'une mesure de prudence.

Ainsi, dans son chapitre sur les *Fossiles*, il a été amené incidemment, et à propos des dieux du paganisme (peu m'importe lesquels au point de vue où je me place), à émettre la même pensée que celle à laquelle nous venons de donner peut-être de trop grands développements. Les *Fossiles*, c'est le *De naturâ rerum* de Bouilhet. L'auteur du *Mémoire* a suivi pas à pas avec un zèle infatigable et une rare érudition le poème de *Lucrèce* dans celui de notre compatriote. Et il conclut ainsi :

« Mais quelle différence au point de vue philosophique entre nos deux poètes ! Quelle différence au point de vue de la composition ! Bouilhet ne procède guère que par tableaux ; on ne sent pas souvent vibrer son âme, et l'on peut se demander si ses doctrines ne sont point en résumé seulement un vulgaire et glacial panthéisme. Chez *Lucrèce*, l'homme apparaît derrière le poète ; sa poésie est émue, passionnée, humaine. Elle a presque un caractère dramatique. On croit voir, devant un décor immense, s'engager une lutte désespérée où l'esprit humain est aux prises, non plus avec la fatalité, comme *Œdipe*, mais avec le problème de notre origine et de notre destinée.

« On s'attache malgré soi à ce Titan impie dont la grande âme, les erreurs morales, les égarements sincères remuent le cœur. On sent qu'il a connu l'amour, qu'il a épuisé ses peines, ses hontes et ses repentirs ; on compatit à sa sombre mélancolie, à son profond dégoût des choses ; on le suit dans ses efforts pour percer les ténèbres qui l'enveloppent et pour se frayer un chemin vers la lumière, tour à tour invoquant une puissance

suprême ou la reniant, éclatant soit en hymnes, soit en blasphèmes. Ce qui manque dans les *Fossiles*, c'est l'homme, c'est l'ardeur de la foi ou l'inquiétude du doute, c'est une doctrine religieuse ou philosophique quelconque saisissable. Sauf à la fin, la matière y tient peut-être trop de place. Nous n'avons plus alors qu'un poème « scientifique », brillant et ingénieux, qui a son intérêt, mais dont la pensée générale aurait pu avoir plus de puissance et d'ampleur. »

L'auteur du *Mémoire* a encore très sûrement analysé le talent de Bouilhet, lorsque, dans son chapitre V, étudiant les deux volumes de poésies détachées qu'il a publiés : *Festons et Astragales* et *Dernières chansons*, il se demande s'il fut un poète lyrique.

« Mais fût-il un poète lyrique, — chose extraordinaire — ce n'est ni dans *Festons et Astragales*, ni dans les *Dernières chansons* que Louis Bouilhet a donné à son vers le plus d'ampleur et d'essor. Telles strophes de *Melœnis*, tels passages de ses drames ont plus de mouvement et de souffle que mainte pièce de ces deux recueils.

« Bouilhet ne se mêle pas avec assez de passion au tourbillon vivant des choses et des hommes. Il semble trop souvent, l'âme sereine, regarder en spectateur désintéressé ce qui s'offre à ses yeux. L'histoire et la vie déroulent devant lui leurs multiples tableaux, il paraît dédaigner d'y figurer comme acteur, et de descendre lui-même dans la carrière. La nature lui montre ses mystérieux phénomènes ; il n'en cherche pas les secrets avec ardeur, et ne désire point, nouveau Faust, se

plonger dans son sein. Il se contente de laisser passer les choses et de les peindre avec leurs contours et leur couleur. Son lyrisme est tout de surface ; c'est plutôt une description élégiaque, émue et heureuse, qu'une explosion de sentiment. Il n'a pas de ces coups d'ailes frémissants qui annoncent un puissant génie lyrique. Son œuvre appartient à un genre moyen qu'il est difficile de classer ; tout y est comme détaché et en fragments ; l'esprit d'entreprise et l'ambition font défaut. Le rythme y est, mais la couleur reste parfois un peu pâle et le dessin manque trop souvent de largeur.

« Comme Théophile Gautier, notre poète sacrifie à la plastique ; il cherche le relief et le pittoresque à ses heures. Ses pièces sont alors finement ciselées, et leurs strophes, taillées à facettes, ressemblent aux cristaux sortis de la main d'un merveilleux artiste.

« L'auteur d'*Emaux et Camées* ne dédaignerait pas de leur faire une petite place dans ses écrins. La poésie de Bouilhet est ainsi quelquefois, pour parler comme Lamartine, un jeu de l'esprit, un caprice mélodieux de la pensée, mais c'est toujours de la poésie. Si le talent lyrique de notre poète ne relève quelquefois ni de la méditation ni de l'émotion la plus profonde, mais plutôt de la fantaisie et du caprice, si les idées et les sentiments personnels de l'auteur ne viennent souvent chez lui qu'en seconde ligne, plus souvent aussi sa poésie jaillit spontanée et n'est pas un pur effort d'une imagination brillante et cultivée. Les spectacles de la nature renaissant plus belle et plus riante, les misères humaines, l'activité de l'homme et son industrie, ses croyances et

ses doutes sont pour lui des thèmes qu'il sait développer dans un langage ému et vibrant. Le vers qui tout-à-l'heure prenait plaisir à tourner un madrigal, à décrire une pagode ou une potiche chinoise, quitte sans regret le monde des formes, des sons et des couleurs, pour se mettre au service d'une pensée élevée ou d'un sentiment profond. Le lyrisme de Bouilhet ne ressemble alors ni à celui de Lamartine, ni à celui d'Hugo, de Béranger ou d'Alfred de Musset. Tout en suivant les traditions des Romantiques, le poète ne s'est pas voué au culte exclusif de tel ou tel maître de l'art ; chez lui, il n'y a point de système. Moitié lyrique, moitié élégiaque, il est, si l'on veut, éclectique dans sa manière de présenter les idées et les sentiments, de coordonner la phrase et de combiner les rythmes. Eclectique ? dira-t-on. Le mot est peut-être bien solennel pour apprécier des poésies. S'il est juste, tant pis pour ceux qui le penseront.

« En tous cas, cet éclectisme ne fut point un mélange confus des genres ; il fut celui d'un maître servi par un goût exquis. Le poète moissonna prestement de ci, de là, il fit sa gerbe tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ; mais il fit sa gerbe.

« Ce qui manque surtout à la nouvelle génération des poètes, aux André Lefebvre, aux Sully-Prudhomme, aux Leconte de Lisle, c'est d'être jeunes et variés.

« Les qualités maîtresses de Bouilhet furent la jeunesse, la variété et surtout l'absence de prétentions. C'est peut-être là qu'il faut chercher le secret du charme de ses poésies. »

Le VI^e chapitre du Mémoire dont nous nous occupons

est de beaucoup le plus intéressant, et c'est un des mieux faits, bien que ce fût un des plus difficiles. Dans les derniers que nous n'analysons pas autrement, l'auteur étudie séparément chaque pièce du théâtre de Bouilhet; mais dans celui-ci, il les groupe toutes ensemble, les fond au même creuset, et dans une synthèse pleine d'intelligence et de force, il reconstitue d'un seul jet la puissance dramatique à laquelle *Madame de Montarcy* et *Hélène Peyron*, *l'Oncle Million* et *Faustine*, *Dolorès* et la *Conjuration d'Amboise* doivent la vie. C'est un effort considérable. Nous ne saurions trop féliciter l'auteur de cette portion de son œuvre. Elle ne serait déplacée dans aucune publication. Certes, il y a quelque mérite à prendre une pièce de théâtre à part, à l'analyser, à en discuter les qualités et les défauts. Mais combien n'y en a-t-il pas davantage à exécuter le travail inverse, et — en formant en une seule masse tous les personnages épars, en ramenant à un très petit nombre d'unités tous les procédés de composition, en étudiant par soi-même et en dehors de l'auteur les conditions de temps, de vie, de couleur auxquelles il aurait dû se plier, — de tailler d'un seul bloc, debout sous nos yeux et de mettre en regard de l'œuvre produite la statue corrigée telle que la fait concevoir un jugement sain et un ferme coup d'œil. Ce sont là de très grandes difficultés.

En présence d'une étude aussi complète et aussi consciencieuse, vous ne serez pas étonnés, Messieurs, que la Commission vous propose, à l'unanimité, de décerner

le prix Bouctot à l'auteur du Mémoire ayant pour devise :

Est quoddam prodire tenès si non datur ultrà.

L'Académie ayant adopté la proposition de la Commission, M. le Président a décacheté le billet répétant la devise et où devait se trouver le nom du vainqueur. Elle a été heureuse d'y trouver celui du sympathique auteur de *Nos Ruines* et de pièces jouées avec succès sur une de nos scènes, — M. Albert Angot, avocat à la Cour d'appel de Rouen.



RAPPORT

SUR LE

PRIX DUMANOIR

Par M. FALLOY

MESDAMES, MESSIEURS,

M. Dumanoir, en mourant, a chargé l'Académie de récompenser, chaque année, la plus belle action accomplie dans le département de la Seine-Inférieure.

C'est pour déférer au vœu de cet homme de bien que, tous les ans, nous ouvrons un concours; mais, chose étrange, les candidats ne se présentent presque jamais.

La raison en est bien simple et tous vous l'avez comprise.

Le véritable mérite est modeste. Ce n'est, le plus souvent, que par des indiscretions bienveillantes que nous parvenons à le découvrir.

Des moralistes sévères affirment que la vertu disparaît, que l'égoïsme règne en maître.

Je m'inscris en faux contre cette désolante maxime. Non, la vertu ne périt pas; le dévouement, en France, est toujours à l'ordre du jour.

A côté de beaucoup de mal, l'on trouve beaucoup de bien, et les grands cœurs n'hésitent jamais entre les deux voies qu'ils indiquent.

Qui de nous n'a été témoin dans sa vie des actes les plus héroïques? Qui de nous ne se souvient de devoirs accomplis dans l'ombre, de sacrifices qui n'ont eu que Dieu pour témoin? Qui de nous n'a tressailli profondément aux prodiges de valeur de nos armées de terre et de mer?

Dans ce pays de France, disons-le bien haut, la vertu n'a pas perdu son empire, le dévouement surgit à chaque instant. On dirait même qu'ils naissent de cette terre gauloise, mère de la vigne et du chêne, et qu'ils s'y développent au milieu des pampres et des rameaux.

Chaque année l'Académie ne met-elle pas en relief un grand nombre de faits à l'honneur des enfants de la France?

Beaucoup de belles actions resteraient ignorées si, exécuteur testamentaire de M. Dumanoir, elle ne s'en faisait pour ainsi dire le *reporter* par la plume d'un de ses membres.

Et combien d'oubliées encore!

Il est incontestable que bien des modestes héros n'ont pas l'idée de la notoriété; qu'ils se sacrifient, qu'ils exposent leur vie sans réfléchir, de la façon la plus naturelle, parce qu'ils sont nés avec la vocation du

sacrifice et qu'ils courent au danger comme les autres volent aux plaisirs.

L'Académie est obligée de rechercher, parmi les méritants, ceux qui ont le plus de titres aux prix qu'elle décerne.

Cette année son choix s'est arrêté sur l'un de ces sauveteurs qui se tiennent toute l'année, mais surtout l'hiver, le long de nos côtes, à l'affût du danger, l'œil fixé sur cette mer féroce dont les colères semblent redoubler depuis quelque temps, comme si elle voulait protester contre le cordon de sentinelles de l'humanité échelonnées le long de ses rives, et qui ont l'audace d'arracher tant d'hommes à sa force brutale et de diminuer dans des proportions extraordinaires le contingent annuel de ses victimes.

Il se nomme Leblanc (Jules-Alfred), matelot-lama-neur, né le 15 juillet 1834, au Havre, marié et père de quatre enfants.

Il réunit 277 mois 28 jours de services tant à l'Etat qu'au Commerce, et a été congédié des équipages de la flotte avec cette note :

« Conduite exemplaire, courage à toute épreuve, dévouement illimité. »

Permettez-moi de vous prouver qu'il était digne de cette appréciation.

Le 18 juillet 1863, un jeune homme tombait accidentellement à l'eau de l'une des jetées du Havre; la mer montait, le courant était rapide, l'homme avait disparu, lorsqu'appelé par les cris des témoins de l'événement, Leblanc arrive, se jette tout habillé à la mer, plonge à

plusieurs reprises et est assez heureux pour saisir et ramener à terre l'imprudent jeune homme et pour le rendre à sa mère.

Il recevait à cette occasion une médaille de sauvetage de 2^e classe, en argent.

Huit ans après, le 2 juin 1871, la barque de pêche le *Saint-Louis*, de Fécamp, ayant été abordée et coulée à l'entrée de la jetée sud du Havre par le vapeur anglais *Bolbec*, plusieurs pirogues se portèrent rapidement au secours de l'équipage qui était tombé à la mer.

Leblanc montait l'une de ces pirogues.

Arrivé sur le lieu du sinistre, il aperçoit un corps se débattant à dix pieds de profondeur, au milieu des remous et de courants violents. Sans hésiter, ce brave marin se jette à l'eau tout habillé, plonge à deux reprises et ramène le mousse déjà à moitié asphyxié, qui, sans son concours, était évidemment perdu.

Une médaille de sauvetage de 1^{re} classe, en argent, fut la récompense de cet acte de dévouement.

Le dimanche 26 mars 1882, une tempête de nord-nord-ouest se déchaînait avec une violence inouïe à l'embouchure de la Seine.

Un sloop de Saint-Waast-la-Hougue, le *Vivid*, se trouvant en perdition sur le banc d'Amfard, avait mis son pavillon en berne pour réclamer du secours.

Le canot de sauvetage n° 4, rapidement armé, se préparait à partir.

Le patron Le Croisey, immobile à sa barre, attendait le signal.

— Allons, patron, dit le commandant de port, il faut partir.

— Quand il vous plaira, commandant.

— Allez.

— A Dieu vat!

Et le canot s'élança dans la haute mer, au milieu de la tempête.

Pendant une longue heure on aperçut les sauveteurs lutter contre l'ouragan, s'approcher du sloop en détresse, guettant le moment favorable pour recueillir l'équipage.

Tout à coup la tempête emporta le sloop dans la direction de Honfleur. Acharnés à leur œuvre de salut, les sauveteurs se dirigèrent du même côté.

Hisser la voile dans les conditions où ils se trouvaient, mettre l'embarcation en travers à la mer, comme ils l'ont fait, c'était risquer leur vie; mais, comme l'a dit M. Mallet, Président de la Chambre de Commerce du Havre, « il y avait là, près d'eux, six hommes à sauver, « dont les regards étaient tournés vers eux; ils ne « purent résister à ce muet appel et ils tentèrent l'im-
« possible. »

Deux minutes après un paquet de mer avait déchiré leur voile, le bateau était chaviré, quelques têtes humaines apparurent un instant au milieu des vagues, puis la mer se referma sur ces héroïques victimes... les onze sauveteurs avaient vécu!

Parmi ces derniers se trouvait Leblanc (Edouard). Au même moment son frère, Leblanc (Jules-Alfred), se présentait, calme et grave, sur la jetée du Havre, à la tête

de l'équipage du deuxième canot de sauvetage, et, s'adressant au commandant de port, le patron ne lui dit que ces mots : « Le devoir nous appelle, nous partons ! »

Le commandant s'inclina, les larmes aux yeux. Peu après le canot dépassait le môle et se lançait à son tour dans la haute mer, en pleine tempête, à la recherche du *Vivid*.

Pendant deux heures Leblanc lutta contre l'ouragan, exposé, à chaque instant, à périr. La population, massée sur la jetée, le suivait des yeux avec anxiété.

Il parvint enfin sur le lieu du sinistre, mais tout avait disparu, et le *Vivid* n'avait plus son équipage à bord, ayant été brisé sur le banc de Saint-Sauveur, auprès de Honfleur.

Le rapport officiel qui relate ce triste épisode constate que c'est grâce à l'énergie et à l'habileté de Leblanc que ce canot a pu aller au milieu des brisants, par une mer démontée, et revenir avec tous les hommes qui l'armaient, ayant eu sa vergue cassée et couru les dangers les plus sérieux.

Par décision du 1^{er} avril 1882, il recevait à ce sujet, une médaille de sauvetage de 1^{re} classe en or.

Enfin, tout récemment encore, le 10 juillet dernier, au petit jour, on signalait au Havre, dans un coup de vent terrible, un navire en détresse.

Le canot de sauvetage n° 3, immédiatement armé sous les ordres du patron Leblanc, prend de nouveau la mer, et, après une heure de lutte acharnée, il réussit à sauver

et à ramener à Honfleur un yacht, le *Para*, qui s'était imprudemment aventuré en mer.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la vie du sauveteur que l'Académie a l'honneur de vous présenter.

En Angleterre, sur la barre du gouvernail des bâtiments de l'Etat, on lit ces mots : « l'Angleterre s'attend à ce que chaque homme fasse son devoir. »

En France, sur nos bâtiments sont écrits ces deux mots : « Honneur et patrie. »

Je n'ai pas besoin de vous dire l'empire qu'ils exercent sur tous les cœurs français. Lorsque l'humanité vient faire perdre toute idée du danger personnel, ce n'est pas seulement un devoir que ces deux mots font accomplir, mais des actes héroïques comme ceux que j'ai l'honneur de signaler à votre attention.

L'Académie de Rouen décerne au brave patron Leblanc (Jules-Alfred), le prix Dumanoir, et l'invite à venir le recevoir de ses mains.



DEUX PIÈCES DE VERS

DE

M. LE BARON CH. RICHARD

Membre correspondant

(Lues par M. FÉLIX.)

En 1836, un recueil périodique dont le succès fut longtemps assuré par la collaboration de MM. Rouland, Deville, Pottier, Girardin, Chéruel, la *Revue de Rouen* publiait un poème satyrique dont notre Académie était l'héroïne et la victime. Six ans ne s'étaient pas écoulés que l'auteur de *l'Académiade* demandait à entrer dans notre Compagnie. L'Académie s'empressa de saisir la revanche qu'elle lui offrait l'imprudente ambition du spirituel solliciteur, et non seulement elle ouvrit ses portes au candidat, mais elle le fit bientôt siéger à son bureau. Des relations inaugurées dans des circonstances aussi piquantes devaient, grâce à de réciproques concessions, aboutir à une cordiale intimité; le malicieux journaliste (on prétend que cela s'est déjà vu) se garda d'apporter aucune réserve à sa conversion et, à l'instar d'un de nos rois, adorant ce qu'il avait brûlé, notre nouveau

confrère, nous sacrifiant les loisirs que lui laissaient ses fonctions d'archiviste municipal, ne cessa de donner à nos travaux un concours non moins assidu que dévoué.

Lorsque, quelques années plus tard, les honneurs administratifs l'éloignèrent de cette ville, sa fidélité aux amitiés qu'il y avait contractées ne se démentit point, et dans le poste élevé que le gouvernement lui avait confié, M. le baron Richard sut ne pas oublier ceux envers qui il avait commis ce que récemment encore il appelait un péché de jeunesse, et qui ne l'avaient puni de cette faute, si courtoisement expiée, que par l'amabilité de leur accueil. Aussi par un témoignage affectueux dont la constance nous honore, l'ancien préfet du Finistère, rendu à la vie privée et retiré au chef-lieu du département dont il a dirigé les affaires, libre désormais de se consacrer exclusivement à ses goûts littéraires, veut bien, toujours trop rarement, se rappeler à notre souvenir reconnaissant par des envois poétiques dont la verve gracieuse, loin de trahir l'âge de notre correspondant de Quimper, prouve que, vigoureux comme la fleur des landes bretonnes, son esprit a conservé la fraîcheur inaltérable de la jeunesse.

C'est une de ces bonnes fortunes que l'Académie désire partager avec les hôtes qui lui font l'honneur d'assister à sa séance.

J'éprouve cependant, je l'avoue, quelque embarras à aborder la lecture que je fais au nom de mon vieux confrère absent, et, à l'inverse d'un orateur classique, ce qui m'inquiète le plus, « c'est mon commencement. » Le premier sujet dont je dois vous entretenir est certes

assez bruyant pour être politique et comme beaucoup d'autres, hélas ! il n'a pas eu le privilège si rare de réunir dans un accord parfait les opinions de ceux qui se sont succédés dans les conseils de notre pays.

« *Non nostrum inter vos tantas componere lites,* » dirais-je à ces hauts personnages, si je me hasardais à parler latin devant des oreilles féminines ; pour être mieux compris de tous je me contenterai d'appliquer à cette modeste déclaration la traduction que Molière prête à ma prudence toute normande, et à proclamer bravement qu'entre l'arbre et l'écorce je ne veux pas mettre le doigt.

L'Académie refuserait d'ailleurs de s'aventurer à ma suite sur un terrain brûlant dont son règlement lui interdit sagement l'accès et elle n'aurait, non plus que moi, à lutter contre aucune tentation pour s'abstenir de goûter au fruit défendu et malsain d'une science soigneusement bannie de son programme. La franchise de cette confession, la bienveillance à laquelle notre auditoire nous a accoutumés et dont sa présence est la plus précieuse manifestation suffisent à calmer des scrupules excessifs. Et puis, tout passe si vite en ce monde que l'incident de la veille est déjà de l'histoire : pleins d'actualité le mois passé, les vers du poète n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif, et si, en s'inspirant d'un sentiment général, sa muse lui dictait naguère des regrets légitimes, elle les eût ce soir transformés en remerciements patriotiques, alors que vous entendiez, il y a une heure à peine, résonner une . . . harmonie que célèbrent les rimes suivantes :

TAMBOURS ET CLAIRONS

Fantaisie militaire.

L'écho de Penn-ar-Stang répète
Des éclats qui déchirent l'air ;
Sans tambour, mais non sans trompette,
La réserve rentre à Quimper.

Les dissonances nonpareilles
D'un concert de bouquins stridents,
Écorchent déjà les oreilles
De quelques flâneurs imprudents.

Ils approchent : leur sonnerie
Agace tous les environs ;
Un citoyen nerveux s'écrie :
« Sauvons-nous !... Voici les clairons !... »

Les Vingt-Huit-Jours n'ont rien de drôle :
Leurs pas sont incertains et lourds ;
Sous le sac ils courbent l'épaule ;
On demande : « Où sont les tambours ?... »

Le Tambour était un fier homme,
Leste et pimpant dans son essor :
Pour emblème il avait la pomme...
De la canne de son Major !

O Tambour, comment dépeindrais-je
Tes baguettes d'un noir brillant,
Ta cuissière couleur de neige
Et ton cylindre étincelant ?

Par malheur, la race future
Ignorera probablement
Avec quelle désinvolture
Tu portais ce beau fourniment !

Celui qu'à se taire on condamne,
Artiste au talent merveilleux,
Tirait d'une simple peau d'âne
Des chants de deuil, des chants joyeux ;

Des airs fringants, des cris de guerre ;
Et l'hymne sacré du drapeau ;
Et des roulements de tonnerre,
Au risque de crever la peau !

Pour cadencer le pas, on guette
Son rythme ferme et régulier ;
Il fait marcher à la baguette
Et colonel et fusilier.

Résonne-t-il ? plus d'invalides !
L'étape semble s'abréger ;
Le jarret devient plus solide
Et le bagage plus léger.

Il bat sans fin et sans relâche ;
Crâne, alerte et délibéré :
Quoi d'étrange qu'après sa tâche,
Le Tambour soit très altéré ?

De parader l'heure venue,
La foule à l'entour se formant,
Il posait, en grande tenue,
A la tête du régiment.

On l'écoutait avec ivresse
Et tous savaient apprécier
La vigueur, l'aisance et l'adresse
De ses bras aux muscles d'acier.

Il exécutait sans entorse,
Les motifs les plus compliqués;
Les tours séduisants de son torse
Par plus d'une étaient remarqués.

Voyez-le : tandis qu'il dessine
Des flas et des ras triomphants,
Il lance une œillade assassine
Qui trouble les bonnes d'enfants !

Aussi quels souvenirs il laisse,
Du temps et de l'oubli vainqueurs !
Il n'a pas pu sauver la caisse,
Mais il a conquis tous les cœurs !

Le Clairon me plaît et je l'aime
S'ébattant un jour de congé ;
Il égale le tambour même
Par son air preste et dégagé.

Dans les rangs, c'est une autre affaire :
Embarrassé de son maintien,
Il paraît ne savoir que faire
Du bras qui ne lui sert à rien.

Au bout de l'autre pend son cuivre
Qu'il balance jusqu'au retour
De la reprise qui va suivre
Et qu'il va sonner à son tour.

Ainsi, par moments, se repose
Le Clairon bien vite essoufflé;
Il prend de l'air, à chaque pose,
Comme un *biniau* dégonflé.

Lorsqu'arrive l'instant critique,
Qu'il se redresse vivement
Et que, d'un geste automatique,
Il ajuste son instrument,

De plaire à celle qui le touche,
Hélas ! il doit désespérer,
Ne pouvant, son tube à la bouche,
Ni sourire ni soupirer !...

Ils cornent à perte d'haleine ;
Révélant aux gens les plus sourds
Des écarts que couvraient à peine
Les floritures des tambours.

Seuls, livrés à leurs goûts bizarres,
Ils nous régalent maintenant
De quatre ou cinq vieilles fanfares
Qu'ils alternent en détonnant.

Trop souvent de ce répertoire
Ils m'offrent des échantillons :
Je crois gagner une victoire
Quand ils baissent leurs pavillons !

Ces Tritons terrestres négligent
Les nuances que nous aimons ;
Leurs rudes porte-voix exigent
Qu'ils ne parlent qu'à pleins poumons.

A leurs durs accents le profane
Répond : « Clairon que me veux-tu ?
« Rappel, générale ou diane,
« C'est le même turlututu ! »

Cher Clairon, quitte cet air grave :
De mes quatrains ris gentiment,
Et serrons-nous la main, mon brave,
Je n'en veux qu'à ton instrument.

Si ton buccin s'obstine à rendre
Des sons âpres et discordants,
Il est injuste de s'en prendre
A celui qui souffle dedans.

En vain à l'étude il s'adonne ;
Rien ne peut adoucir les tons
Des cinq notes aigres que donne
Cet affreux cornet... sans pistons !

Adieu, que ton sort s'accomplisse,
Pauvre Tambour, nous te pleurons ;
Ton départ nous voue au supplice
D'entendre glapir les clairons !

Lis ce dicton qu'ici j'incruste
En souvenir de tes beaux jours :
« Les tambours battaient toujours juste ;
« Les clairons sonnent faux toujours ! »

Tambour, quel chagrin tu me causes !
On m'a surpris me lamentant
De te voir, parmi d'autres choses,
Emporté par le flot montant.

Une épave pourtant surnage !
Des sauveteurs t'ont secouru :
Celui qui charma mon jeune âge
N'a pas tout à fait disparu.

De mois en mois, sous ma fenêtre,
Au bruit m'éveillant à demi,
Je suis heureux de reconnaître
La voix vibrante d'un ami.

— Qui donc suit la marche sonore
Que regrettent tant nos troupiers ?
— Des soldats dont Quimper s'honore,
L'intrépide corps des Pompiers !

Modestes héros, vrais modèles
De tout généreux sentiment,
Au Tambour vous serez fidèles,
Car c'est encor du dévouement.

De l'honneur ce précieux gage,
Recueilli par vos fils pieux,
Leur dira, de son fier langage,
Les prouesses de leurs aïeux.

Il les aidera dans la lutte :
Les feux, d'incendie ou d'amour,
Qui flambent au son de la flûte,
S'éteignent au son du tambour !

UN VÉTÉRAN (*Civil*).

Le vétéran civil qui de sa plume octogénaire a signé cette hardie protestation avait montré plus de timidité sous le regard des jeunes filles qu'il rencontrait dans les salons où son adolescence faisait les premiers pas. Ecoutez son récit :

MON PREMIER BAL



J'étais alors un tout jeune homme
Ou plutôt un grand écolier ;
Je venais d'avoir, Dieu sait comme,
Le diplôme de bachelier.

Mon âme, toujours bien guidée,
Gardait une ingénuité
Dont on peut se faire une idée
Par tout ce qui m'en est resté.

Un premier bal, c'était terrible :
De deux sentiments poursuivi,
J'avais une frayeur horrible,
Et cependant j'étais ravi.

Mon frac vert me pinçait la hanche
Mieux que ne l'eût fait un corset ;
Sous ma vaste cravate blanche
Tout mon menton disparaissait.

Mon pantalon ventre de biche,
Sur mes muscles se roidissant,
Montre assez que rien n'est postiche
Dans mon mollet adolescent.

Mes escarpins ont la semelle
Aussi mince que du papier ;
A cette chaussure jumelle
Scintillent deux boucles d'acier.

Du coiffeur j'ai requis l'office,
Et, suivant le goût général,
Il a couronné l'édifice
Par un toupet pyramidal.

Cette merveilleuse toilette
Eût exigé, pour complément,
Des favoris en côtelette,
Mais j'en manquais absolument.

Vous riez et faites la moue ?...
Moquez-vous, si cela vous plaît ;
Je n'étais pas beau, je l'avoue,
Mais enfin je n'étais pas laid.

En entrant, terreur ridicule !
J'ai le dos froid, la joue en feu ;
Et mon cœur, vivante pendule,
Fait tic-tac sous mon gilet bleu.

L'orchestre installé se dispose ;
Un bruyant accord m'avertit :
J'aperçois une robe rose
D'où s'échappe un pied tout petit.

Je m'élançai, perdant la tête,
Et lui dis des mots insensés ;
Je devais avoir l'air bien bête,
Mais elle avait les yeux baissés.

Nous voilà tous les deux en place :
Surexcités quand nous dansons.
Au repos nous sommes de glace,
Et muets comme deux poissons.

Sans y mettre aucune malice,
Jetant mes regards de côté,
Je la parcourais en coulisse,
Emerveillé de sa beauté.

Ses formes étaient dessinées
Par un fourreau court et collant.
Pour les femmes pas bien tournées
Ce costume était désolant ;

Mais celle-là, vraiment parfaite,
Sans recourir aux fictions,
Pouvait d'une mode indiscrete
Braver les révélations.

J'admirais sa gentille oreille,
Sa peau fine et riche de ton ;
J'admirais une fleur vermeille,
Entre son nez et son menton ;

J'admirais, sur son front timide,
D'épais cheveux blonds retroussés,
Et ses cils frisés, frange humide...
Mais elle avait les yeux baissés.

Dansait-elle ? son blanc cothurne
Enlevait les pas les plus vifs ;
Si sa bouche était taciturne,
Ses pieds n'étaient point inactifs.

A la contempler je m'oublie,
Frissonnant d'un trouble inconnu :
Si peu vêtue et si jolie,
C'était fort pour un ingénu !

Bien que son seul aspect me plaise,
A l'entendre déterminé,
Je ressens un certain malaise
De notre mutisme obstiné.

A la fin, inspiré, je tousse ;
Pour me donner un peu d'aplomb,
Et lui glisse d'une voix douce :
— « Il fait bien chaud dans ce salon. »

Cette parole la remue :
Elle tremble, rougit un peu,
Et puis me répond tout émue :
— « C'est qu'on aura fait trop de feu. »

Elle a parlé, joie infinie !
Moi qui craignais d'être importun !
Sa voix était une harmonie
Et son souffle était un parfum !

Voyant qu'à la température
Elle prend beaucoup d'intérêt,
De nouveau je cours l'aventure,
Dussé-je paraître indiscret.

De mes sens devenu plus maître
Je poursuis d'un ton assuré :
— « Le temps est clair, le thermomètre
Descendra de plus d'un degré. »

Par un souris de bon augure
Son frais visage est éclairci ;
Sa lèvre incarnate murmure :
— « Il fait plus froid dehors qu'ici. »

Elle semblait goûter le charme
De cet entretien hasardeux.....
La musique, alors, fait vacarme,
Et son chef crie : — « *En avant deux !* »

Quel contre-temps ! Si ma danseuse
Avait vu mes traits renversés,
Elle en eût été malheureuse ;
Mais elle avait les yeux baissés.

Au *tour de main*, je l'interpelle.
De plus en plus m'enhardissant :
— « Prenez garde, mademoiselle,
« Car ce parquet est très glissant ! »

Ah ! mon bonheur fut sans mélange
Lorsque cet objet adoré
Me dit de l'organe d'un ange :
— « C'est qu'il est un peu trop ciré ! »

De jouissances bien senties
Je m'abreuvais à ses accents,
Et je trouvais ses reparties
Pleines d'esprit et de bon sens.

On commence la *pastourelle* :
Au *cavalier seul*, éperdu,
Je pars avec la ritournelle,
Bras arrondis, jarret tendu.

Dans un *six*, à deux pieds de terre,
Mes mollets sont entrelacés !...
Je m'évertuais pour lui plaire,
Mais elle avait les yeux baissés.

Désormais à la peur rebelle,
De mes entrechats haletant,
J'allais décocher à la belle
Quelque madrigal épatant,

Quand, la première, elle me parle :
— « Monsieur, comment vous nomme-t-on ? »
Je réponds : — « Je m'appelle Charle. »
Elle dit : — « C'est un joli nom. »

« Moi, je m'appelle Pétronille. »
Sans songer à mentir, vraiment,
Je réplique à la jeune fille :
— « Pétronille !... Quel nom charmant ! »

Exalté par ces confidences,
Saisi d'un vertige infernal,
J'aurais commis des imprudences,
Sans le *chassé-croisé* final.

Après j'ai perdu mon audace :
Je prends, en l'effleurant, sa main,
Et la reconduis à sa place.
Qu'il me parut court le chemin !

C'en était donc fait de mon rêve !
Je la salue : à ce moment,
Sa longue paupière se lève.....
Elle louchait passablement !

J'en eus une peine excessive ;
Non que son strabisme piquant
N'animât sa mine expressive
De l'attrait le plus provoquant ;

Mais un doute cruel m'assiège.
Dont je fus longtemps obsédé ;
O supplice !..... Comment saurai-je
Si c'est moi qu'elle a regardé?...

Deux ans plus tard, en ce lieu même,
Ensemble à la valse entraînés,
Nous bavardions, prenant pour thème
Nos deux débuts simultanés.

Que de rires et que de gloses !
C'est que, depuis ce premier bal,
Elle avait appris bien des choses,
Et j'en avais appris pas mal.



CLASSE DES SCIENCES

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE POUR L'ANNÉE 1881-1882

(CLASSE DES SCIENCES)

Par M. MALBRANCHE, Secrétaire

Parmi les communications scientifiques faites à l'Académie, nous citerons d'abord celles de M. Jubé, un de nos membres correspondants. La première traite de la *Distance des planètes au soleil*. La loi, imaginée au siècle dernier par Bode, s'est trouvée en défaut par la découverte des nouvelles planètes, Neptune et Vulcain; c'est ce qui a porté notre collègue à chercher un autre procédé dont les termes, liés entre eux par une déduction simple, puissent représenter avec une approximation suffisante les distances du soleil à toutes les planètes connues et même à celles que l'on soupçonne exister au-delà de Neptune. Par une combinaison de chiffres dans un rapport simple, M. Jubé a obtenu des nombres qui se rapprochent beaucoup des distances calculées par l'observation et ne présentent pas de différences plus considérables que ceux obtenus par la loi de Bode.

JUBÉ.
Distance
des planètes
au soleil

JUBÉ.
Une formule
de
Th. Simpson

La seconde note de M. Jubé est relative à une formule attribuée à Thomas Simpson. Le point de départ du travail de M. Jubé est dans la formule qui donne le volume du Tas de cailloux. Notre collègue a cherché si ce solide bien connu était le seul dont le volume pût être représenté par cette formule. Par une étude très soignée et très complète, en procédant du simple au composé, des surfaces latérales planes aux surfaces latérales courbes, M. Jubé a déterminé les conditions qui sont nécessaires et suffisantes pour que la formule de Simpson s'applique à une tranche de solide.

GIRARDIN.
Programme
d'un cours
des arts
appliqués
à l'industrie

M. Girardin nous a soumis le programme d'un cours historique et élémentaire des arts appliqués à l'industrie qu'il a rédigé, il y a déjà longtemps, sur l'invitation du ministre de l'Instruction publique d'alors. L'histoire des découvertes et des inventions industrielles depuis les temps les plus reculés, dit M. Girardin, n'est pas seulement une description technique et complète des différents arts et métiers, mais l'exposé critique de l'origine et de la filiation des idées. Cette exposition doit avoir un cachet historique et philosophique plutôt qu'un caractère descriptif. La biographie doit y tenir une grande place et « montrer aux jeunes gens à quels heureux résultats on peut parvenir, de quelque position obscure que l'on parte, avec l'assiduité au travail, la persistance des idées, l'énergie à surmonter les obstacles, la constance dans l'honnêteté, le respect de soi-même et des autres, et la noble pensée d'être utile à son pays. » Notre savant confrère partage ces études d'après les trois grandes étapes de la civilisation : antiquité, moyen-âge, temps

modernes, qu'il caractérise et divise à leur tour selon les peuples et les périodes ; enfin il termine par la nomenclature détaillée des découvertes et des inventions qui doivent faire l'objet du cours.

M. Girardin ne s'est pas contenté de tracer un plan ; il a joint l'exemple au précepte, et dans un ouvrage dont il a bien voulu nous lire quelques fragments, il a donné un modèle parfait des études dont il avait posé les principes.

M. Houzeau a entretenu l'Académie d'un nouveau procédé volumétrique qu'il applique à l'analyse des eaux potables. L'acide oxalique précipite la chaux de ses solutions, qu'elle soit à l'état de sulfate ou de carbonate ; dans le premier cas, la précipitation demande quelques instants ; dans le deuxième elle est instantanée. Si ce phénomène se complique par la présence de la magnésie, les deux bases sont séparées facilement. L'emploi de liqueurs titrées abrège considérablement le temps consacré à cet examen, et on évite les erreurs dues aux pesées directes. On a objecté à notre collègue que l'on n'évitait pas les pesées, puisqu'elles sont indispensables pour préparer les liqueurs titrées, et que l'on a à craindre l'évaporation et les altérations qu'elles subissent pendant leur conservation. M. Houzeau a répondu que les avantages des dosages volumétriques sont la rapidité des opérations, la sensibilité des réactions qui décèlent des quantités si minimes qu'il serait presque impossible de les constater à la balance. Quant à l'altération des solutions, on doit s'assurer de leur pureté par une expérience préalable.

HOUSSEAU
Dosage
de la chaux
dans les eaux
potables

MARCHAND.
Dosage volumétrique
de la potasse

M. Marchand a adressé à l'Académie un mémoire sur le dosage volumétrique de la potasse. M. Rivière s'est fait l'organe d'une Commission pour exposer à la Compagnie la nouvelle méthode imaginée par l'habile chimiste de Fécamp. Les procédés de Descroizille et de Gay-Lussac ne suffisaient pas à la science moderne, plus exigeante et plus rigoureuse dans ses investigations. Puis le rôle de la potasse, un peu effacé, est aujourd'hui prépondérant par rapport à la soude. Le dosage, sous la forme de chlorure double de potassium et de platine, est très exact, mais long et délicat ; M. Marchand a donc eu raison de chercher un procédé plus simple et aussi exact, et il l'a trouvé en dosant la potasse à l'état de bitartrate. Il a bien voulu venir opérer à Rouen sous les yeux de la Commission, et elle a été frappée de la simplicité d'exécution et de la précision des résultats. Elle a reconnu que le procédé de M. Marchand offre de sérieux avantages sur tous ceux proposés dans le même but jusqu'à ce jour.

Le travail de M. Marchand et le rapport de M. Rivière sont imprimés dans ce volume.

DULAURIER.
De l'unité
de la matière.

A l'occasion d'une brochure d'un sieur Dulaurier, M. Rivière a entretenu l'Académie d'une question de philosophie chimique des plus intéressantes ; il s'agissait de l'unité de la matière. On admet que tous les corps de la nature sont formés par les combinaisons variées de 64 éléments simples, c'est-à-dire dont on ne peut extraire qu'une seule substance, et que ces éléments se combinent dans des proportions définies, multiples simples de l'hydrogène pris pour unité. Trois ou quatre

éléments encore peu étudiés feraient seuls exception. Les corps sont supposés composés d'atômes d'une ténuité extrême, échappant à l'observation directe dans l'état actuel de la science. M. Crooke estime qu'une boule de 13 cent. 5 de diamètre renferme plus de 10^{24} de ces molécules. La découverte de l'analyse spectrale a fourni à la science un nouveau moyen d'investigation d'une délicatesse surprenante. Le spectre lumineux fait apparaître des raies qui dénotent avec certitude la présence de corps qui n'existent dans la substance examinée que dans des proportions infiniment petites, inappréciables par tout autre procédé. Ces phénomènes ont jeté de nouvelles lumières sur la composition des corps. — Locker a vu que le même corps, soumis à des températures différentes, donnait un spectre dont les raies étaient différentes et, à la plus haute chaleur, apparaissaient les raies de l'hydrogène. — La lumière des étoiles colorées, les moins chaudes de ces soleils qui peuplent l'espace, fournit un spectre qui rappelle les éléments des différents corps que nous observons sur la terre; mais les étoiles blanches, que l'on peut considérer comme les plus chaudes, ne donnent plus que les raies de l'hydrogène. — Enfin, M. Rivière a ajouté à ces données scientifiques acquises un fait pratique, dont l'explication se rattacherait à ce même ordre d'idées : dans les mines argentifères du Pérou, on est souvent obligé d'interrompre l'exploitation d'un filon, à cause de la pauvreté du sol; les ouvriers disent que l'argent n'est pas *fait*. Au bout de quelque temps on peut reprendre l'exploitation avec profit.

Dans son travail, M. Dulaurier prétend démontrer par l'expérience et le calcul que les prétendus corps simples ne sont que de l'hydrogène à différents états de condensation et, comme quelques-uns ne sont que des multiples de la moitié de l'hydrogène, il admet que celui-ci est lui-même composé de deux atômes d'un corps unique qu'il appelle *Protogène*. Son expérience a consisté à peser pendant quinze jours de petits cailloux et, « n'ayant jamais pu en trouver deux du même poids ou dont les poids soient des multiples d'un gramme, il en conclut que la preuve de l'unité de la matière existe clairement et sans conteste pour lui ? M. Rivière a trouvé naturellement la preuve très insuffisante, mais notre savant collègue incline cependant à croire que l'on arrivera à démontrer l'unité de la matière. La nature n'a employé que trois ou quatre éléments pour former toutes les matières végétales et animales, si variées dans leurs propriétés, leurs formes, leurs qualités, et plus parfaites que les matières minérales ; est-il vraisemblable que, pour former ces dernières, elle ait eu besoin de soixante-quatre éléments.

Le mémoire de M. Dulaurier aura toujours eu pour l'Académie la bonne fortune de lui valoir une exposition claire et très intéressante de l'état de la science sur la nature des corps.

CARRÉ.
Avertisseur
électrique

M. Carré, électricien à Rouen, nous a soumis un avertisseur électrique automatique de son invention, destiné surtout à donner l'alarme en cas d'incendie. Il est fondé sur le principe suivant : un fil métallique, tendu au moyen d'un ressort, est réglé de manière que,

dès que la température atteint un degré déterminé, la dilatation du fil établit le contact entre les deux pôles, et une sonnette électrique se fait entendre. Il existe déjà des appareils analogues, entre autres celui de M. Duprey. Dans ce système, le circuit électrique est interrompu par une rondelle fusible à 37° ; la température dépasse-t-elle ce degré, la rondelle fond, le contact se rétablit et la sonnerie parle. L'appareil de M. Carré est très ingénieux et pourra rendre des services, surtout si l'inventeur parvient à le régler d'une façon définitive.

Les très importants travaux de M. Pasteur ont eu un écho parmi nous ; M. le docteur Blanche nous a présenté un résumé de ceux qui concernent la maladie charbonneuse. Jusqu'en ces derniers temps, on croyait à la spontanéité de cette terrible affection et à l'impossibilité de la combattre. Les travaux de MM. Davaine et Delafond, en France, et d'autres savants à l'étranger, ont fait voir que le sang des animaux morts du charbon renferme un parasite microscopique, le *Bacillus anthracis*. M. Pasteur a fait voir que ce microbe est la cause de la maladie et peut la propager.

BLANCHE.
Maladie char-
bonneuse

Les partisans de l'hétérogénie, qui avaient cru trouver un argument solide dans la spontanéité, sont obligés d'y renoncer. La bactériodie charbonneuse est classée aujourd'hui parmi les champignons, ordre des Schizomycètes. Par l'inoculation dans le sang ou l'ingestion dans les aliments, M. Pasteur a fait naître chez les animaux la maladie charbonneuse avec tous les caractères de celle dite spontanée. Il a démontré comment les animaux se trouvaient infectés dans certains terrains où les cadavres

des bêtes mortes du charbon avaient été enfouies ; les germes échappent à la putréfaction et sont ramenés des profondeurs du sol dans les excréments des vers de terre. Il en résulte, comme conclusion pratique, qu'il faut opérer l'enfouissement dans des terrains où l'on ne cultive pas de fourrages ou dont la nature sèche se prête peu à la vie des vers de terre ou bien détruire les germes par la crémation ou la cuisson des viandes, rendues alors inoffensives.

MALBRANCHE.
Maladie des
écrevisses
et Rouille des
plantes culti-
vées

Je dois mentionner ici, comme appartenant à l'histoire naturelle, deux petites notes que votre Secrétaire a lues à l'Académie. La première est relative à une maladie des écrevisses due, d'après M. Zundel, à la présence d'un Helminthe, le *Distoma cirrigerum* qui vit en parasite dans les muscles de ces crustacés. Comme ses congénères, ce distome doit passer par un autre organisme où il accomplit son évolution ; on n'est pas encore certain de l'espèce de poison qui sert à cette métamorphose.

La seconde note a trait aux Rouilles qui attaquent les végétaux cultivés. La science est fixée aujourd'hui sur les diverses évolutions des plantes parasitaires qui passent par plusieurs états, pris autrefois pour des espèces distinctes, et ces formes variées se montrent quelquefois sur des végétaux très différents. La constatation de ce phénomène a justifié ce fait annoncé, il y a cinquante ans, par de Candolle, nié alors ou négligé par les savants, à savoir que le voisinage de l'Epine-Vinette produit la rouille des céréales. Ces notes sont imprimées au précis.

HÉRON:
De la nutrition
des végétaux

En rendant compte d'un ouvrage envoyé par M. Héron, intitulé : *Les nouvelles théories de la nutrition chez*

les végétaux, M. Le Breton a exposé avec beaucoup de lucidité le travail de l'auteur. Les travaux de Julius Sachs et de Claude Bernard tendent à établir l'unité vitale dans les deux règnes organiques par l'identité des manifestations essentielles de la vie. M. Héron étudie d'abord la constitution intime des végétaux, la cellule avec son protoplasme à laquelle le docteur Sachs rapporte la naissance et l'accroissement de tout être organique. Selon l'expression d'un savant anglais, Huxley, « c'est là la base physique de la vie. » L'absorption des substances nutritives a lieu par le fait d'un phénomène appelé *osmose*, au moyen duquel la cellule absorbe les principes immédiats qui lui sont nécessaires et rejette les matières qui lui sont inutiles.

Les fonctions des racines ont été mises en évidence par d'ingénieuses expériences de M. Sachs ; outre les liquides qu'elles absorbent, elles sécrètent de l'acide carbonique qui dissout dans le sol les matières solides propres à leur nutrition.

La décomposition de l'acide carbonique, sous l'influence de la lumière, par la chlorophylle, est une fonction assimilatrice bien distincte de la respiration qui s'accomplit de tout point comme celle des animaux.

Les sels du sol que les plantes utilisent fournissent à M. Le Breton l'occasion de rappeler que la culture des plantes sans terre, dont on se préoccupe depuis quelque temps, a été pratiquée au xvii^e et même au xvi^e siècle. « Si je connaissais tous les sels, disait Bernard de Palissy, je voudrais faire des choses merveilleuses. »

Revenant au travail de M. Héron, le rapporteur fait

connaître par quelques citations les nouvelles théories si bien mises en lumière par l'auteur, sur la digestion végétale, par rapport aux quatre sortes d'aliments : féculents, sucrés, gras et albuminoïdes. Elle s'opère par une série de fermentations tout à fait analogues à celles que présente la digestion animale. Dans ce système, on expliquerait assez facilement le curieux phénomène des plantes carnivores dont la révélation a fait quelque bruit il y a sept ou huit ans.

LEVASSEUR.
Traitement
de la rage

La rage est toujours une maladie redoutable et contre laquelle la science est impuissante ; si la guérison est impossible, on peut toujours adoucir les horribles angoisses des derniers moments. C'est ce qui paraît ressortir de l'observation que M. le Dr Levasseur nous a présentée. Déjà on avait usé dans ces circonstances du chloral en lavement ou en injections intraveineuses ; mais ce dernier procédé n'est pas sans danger. Notre confrère a imaginé d'employer le chloral en injections sous-cutanées, pratiquées toutes les deux heures, sur une malade placée dans son service à l'Hôtel-Dieu. La malheureuse a succombé, mais les convulsions, les accès de fureur ont été supprimés, et la mort survint par épuisement et dans un calme relatif.

Nous ferons remarquer aussi un travail pathologique qui paraît s'accomplir à l'endroit même de la morsure, au moment de l'évolution rabique. Le mémoire est imprimé plus loin.

On avait demandé si la visite des chiens pratiquée chaque année ne préviendrait pas les accidents. M. Verrier nous a déclaré que la science ne connaît aucun

symptôme certain spécial qui permette d'affirmer qu'un sujet est sous l'influence du virus rabique, avant son explosion finale. M. Bouley lui-même a méconnu un jour l'état d'un animal chez lequel la rage confirmée n'a pas tardé à éclater. C'est à l'autopsie, par les matières étrangères (bois, cuir, métaux, etc.) contenues dans l'estomac, que l'on acquiert la certitude de la redoutable affection.

M. Verrier nous a entretenus de faits communiqués à la Société d'Agriculture de France, relatifs à la fabrication artificielle des vins et des cidres. Le déficit de la récolte de 1880, 60 millions d'hectolitres pour le vin et 5 millions pour le cidre, a été comblé en livrant au commerce des produits où le raisin et la pomme n'entrent absolument pour rien, d'après certains chimistes; de l'alcool, une matière colorante, une essence-bouquet, font, avec l'eau, les frais d'une boisson qui, si elle n'est pas nuisible, n'en constitue pas moins une fraude répréhensible. Les alcools de grains ou de betterave, obtenus maintenant de bon goût, sont très employés pour cet usage. D'après d'autres experts, les raisins secs de Corinthe font la base d'une macération que l'on remonte avec des alcools de commerce.

VERRIER.
Vins et cidres
artificiels

J'ai rappelé que la fabrication du vin sans raisin n'est pas nouvelle. On raconte que, dans un procès qui eut lieu sous le premier empire, le célèbre chimiste Vauquelin concluait contre les prévenus, s'appuyant sur ce fait que leur prétendu vin ne contenait pas de tartre. Les marchands furent condamnés, mais ils remercièrent Vauquelin, se promettant bien à l'avenir d'ajouter à leur produit le tartre qui lui manquait.

GRAVIER.
Congrès
de Géographie
de Venise.

M. Gravier, un de nos membres les plus laborieux, veut bien nous donner souvent les prémices des travaux qu'il a préparés pour la Société de Géographie ; c'est ainsi que nous avons entendu le compte-rendu du *Congrès international de Géographie de Venise*, et une *Notice sur Karl Weyprecht* (1). Le congrès de Venise a eu beaucoup d'éclat, autant par les travaux qu'on y a entendus que par les fêtes auxquelles il a donné lieu. La séance d'inauguration a été surtout solennelle par la présence de la famille royale, par les discours de M. de Lesseps, du prince de Theano et celui du comte Dante Alighieri, un descendant du célèbre auteur de la *Divine Comédie*. Notre collègue a eu l'honneur de présider une séance de groupe, honneur qu'il reporte à la France et à la Société normande de Géographie, dont il était le représentant.

Parmi les principaux sujets traités au congrès, notre collègue cite : l'orthographe des noms géographiques, le choix d'un méridien commun à toutes les nations, l'uniformité des signes dans les cartes marines, la création d'une association internationale d'explorateurs, le percement de l'isthme de Corinthe, etc.

Dans la distribution des récompenses, la France a été bien partagée : elle a remporté 66 récompenses sur 516, soit 12,79 0/0. La langue française était généralement parlée dans tous les groupes, moins un. « Dans les assemblées générales, dit M. Gravier, le bureau parlait

(1) Ces travaux sont imprimés dans le Bulletin de la Société de Géographie.

italien, mais dans les discussions importantes, le français prenait le dessus. »

Les fêtes données à l'occasion du Congrès ont été magnifiques : illuminations de la place Saint-Marc, régates sur le grand canal, excursions au Lido, à Padoue, à Murano, où se fabriquent les verreries artistiques connues du monde entier, sérénades, concerts; la ville des Doges semblait revenue au temps de sa splendeur.

Le Congrès a accordé à M. Gravier une médaille d'or de 1^{re} classe; cette distinction honore l'Académie aussi bien que le membre qui en est l'objet.

M. Gravier nous a lu une notice très intéressante sur Karl Weyprecht, officier de la marine austro-hongroise, mort à 42 ans, alors que ses débuts les plus brillants promettaient une carrière exceptionnelle. Préparé par des études excellentes, doué d'une aptitude merveilleuse, il se distingua au combat naval de Lissa, par son habileté et son sang froid, et fut nommé au commandement d'une expédition que l'empereur François-Joseph et le comte de Wilezek envoyèrent au pôle nord pour découvrir un passage le long des côtes septentrionales de l'ancien continent, entre le cap nord de Norwège et le détroit de Behring. Le 15 juin 1872, il partait sur le *Tégétoff*, vapeur à hélice de 220 tonneaux, et rencontrait, le 12 août, en vue de la nouvelle Zemble, le sloop monté par le comte de Wilezek, parti de Norwège. Au bout de quelques jours, ils se séparèrent, et le *Tégétoff*, qui s'était engagé dans une mer libre, se trouvait bientôt emprisonné dans une banquise de glaces qui l'entraînent au gré des courants, le pressant,

GRAVIER.
Karl Wey-
precht

l'étreignant, le soulevant, le couchant quelquefois, faisant redouter à chaque instant la chance d'un écrasement. Ajoutez à ce tableau la rigueur du climat, par 70° et 76° de latitude nord, des tempêtes de neige et ces longues et sinistres nuits polaires que l'équipage dut subir deux fois, pendant vingt-un mois que dura cette navigation, unique dans les annales de la marine.

Notre intrépide officier découvre une terre nouvelle qu'il nomme François-Joseph ; il ne cesse, malgré une température de 51° et une santé ébranlée, de faire des observations magnétiques et astronomiques de la plus grande valeur. Enfin, le 24 février 1874, il fut décidé en conseil qu'il fallait abandonner le navire. On se mit en route, traînant sur les glaces 90 quintaux de provisions, se dirigeant vers le sud, tandis que les courants portaient vers le nord, de sorte qu'on fit à peine 15 kilomètres pendant les deux premiers mois.

Karl Weyprecht sut par son exemple, par sa fermeté, par des exercices variés, soutenir le courage des matelots et les ramener tous à la mère-patrie, sauf un qui mourut de tuberculose.

Nous retrouvons Karl Weyprecht au Congrès de Gratz ; il expose le résultat de ses méditations et propose la création d'observatoires circumpolaires. L'exécution de son plan fut suspendu par la guerre d'Orient ; repris ensuite, il se réalise aujourd'hui avec le concours de plusieurs nations. Mais, hélas ! celui qui conçut ces importantes études n'a pas vu le triomphe de ses idées. « Par la noblesse de son caractère, dit M. Gravier, qui avait avec lui des relations d'amitié, par l'étendue et la

variété de ses connaissances, Karl Weyprecht était appelé à un grand avenir; les prémices de ses travaux pouvaient légitimer les plus belles espérances. Son nom restera comme découvreur de la terre la plus voisine du pôle nord, comme promoteur et organisateur d'une série méthodique d'études sur les phénomènes polaires. »

M. P. Margry, un savant aussi laborieux qu'érudit, a consacré trente ans de sa vie à recueillir de nombreux documents pour servir à l'histoire des origines françaises d'outre-mer et des découvertes et établissements des Français dans l'Amérique septentrionale; il avait pour but de rendre justice à un illustre normand, à Cavelier de la Salle, dont la mémoire semblait oubliée par ses compatriotes. Les volumes qu'il a envoyés à l'Académie ont été analysés par M. Gravier, qui nous a fait assister à l'odyssée du célèbre navigateur. Les récits des abbés Renaudot et Bernon, de Louis Joutel, de Jean et Nicolas Courtier, joints aux relations de Cavelier de la Salle, ont permis à l'auteur de le suivre pas à pas dans ses luttes et ses pérégrinations; il nous le montre triomphant de toutes les difficultés par son habileté, sa décision, son courage. Tour à tour diplomate, architecte, ingénieur, maçon, charpentier, marin, négociant, il s'avance fermement vers le but marqué. Il ne passe pas en voyageur, comme un météore; il établit des alliances, fonde des colonies, élève des forts, construit des écoles, des églises, inaugure la navigation des grands lacs, trouve les embouchures du Mississipi, et, finalement, fonde la puissance française sur les bords des grands

MARGRY.
Cavelier de la
Salle

fleuves américains. Mais la jalousie, le mauvais vouloir ruinèrent une entreprise que Cavelier de la Salle avait poursuivie au prix de sa fortune, de sa santé, de périls et de privations de toute nature.

En envoyant ses ouvrages à l'Académie, M. Margry sollicitait son concours pour obtenir de la ville de Rouen diverses mesures destinées à honorer la mémoire du grand navigateur normand. Vous vous êtes associés avec empressement à la pensée de M. Margry, et, dans une lettre adressée à M. le Maire, vous avez formulé les vœux suivants :

1° Donner à l'une des plus belles voies de la rive gauche le nom de Cavelier de la Salle.

2° Pour perpétuer le souvenir de ses découvertes et pour remplacer le nom de la rue des Iroquois (aujourd'hui rue Jacques-le-Lieur), qui rappelait ce souvenir, donner à une autre rue le nom de la Louisiane.

3° Elever une statue à Cavelier de la Salle dans le voisinage du port, soit sur le second pont projeté, soit sur les quais du bassin maritime.

En même temps, vous envoyiez à la Société historique de Chicago, à l'occasion des fêtes qu'elle préparait pour le deuxième centenaire de Cavelier de la Salle, une adresse pour vous associer aux hommages qui seront rendus à un des hommes qui a honoré le plus notre cité par son génie, son désintéressement et l'importance de ses découvertes au Nouveau-Monde (1). L'Académie a

(1) La célébration du centenaire a été ajournée à cause des malheurs causés par les inondations qui ont désolé le pays.

fait plus, et, sur la proposition de son bureau, pour reconnaître les efforts persévérants de M. Margry, elle lui a décerné le titre de membre correspondant.

Enfin, M. Gravier vous a rendu compte d'un important ouvrage de M. l'abbé Tougard, sur la Géographie de la Seine-Inférieure. Après tous les détails relatifs à la Géographie proprement dite, l'auteur y donne une grande place à l'histoire des églises et des abbayes. Les édifices religieux, très multipliés autrefois, étaient cependant richement dotés ; beaucoup par leurs souvenirs, par leur ornementation artistique étaient vraiment dignes d'attirer l'attention. L'église était alors le rendez-vous des arts, le panthéon des illustrations locales ; elle rappelait les souvenirs de l'enfance, les joies et les luttes de l'âge viril. Nos anciens en aimaient les vieilles murailles et mettaient leur orgueil à les ciseler. » Parmi les abbayes, celle de Fontenelle jouit d'un grand renom au XI^e siècle, et M. l'abbé Tougard lui consacre un chapitre spécial.

Abbé TOUGARD
Géographie
de la
Seine-Infér.

Dans l'examen des droits et des redevances, l'esprit processif de nos pères se montre dans ces innombrables contestations dont l'origine était souvent puérile. Les registres du parlement nous apprennent que bien des fois on a fait marcher sergents, procureurs, avocats et juges pour obtenir paiement « du foin que peut manger une poule en un jour. »

M. l'abbé Tougard cite aussi les nombreux pèlerinages alors en honneur ; on n'en comptait pas moins de 258 dans le département. De nombreux miracles s'opéraient dans ces sanctuaires, d'après les légendes du temps ;

l'auteur les mentionne à titre de curiosité, mais se garde bien d'en garantir l'authenticité.

Au ^{xr} siècle, des guerres intestines continuelles désolaient les campagnes ; l'église intervient, et, dans le Concile de 1041, établit la *Trêve de Dieu* : tout fait de guerre était interdit du mercredi matin au lundi. Plus tard, en 1096, elle fit admettre une trêve perpétuelle qui sauvegardait beaucoup de gens et de lieux, et les instruments de labourage.

L'industrie, le commerce, l'agriculture, les usages, les expéditions lointaines, la transformation de la propriété, l'énumération des voies romaines, tout cela et cent autres sujets sont traités dans les cinq volumes du laborieux professeur de la Faculté.

M. Gravier, très compétent dans ces matières, conclut que l'ouvrage de M. l'abbé Tougard contient dans la partie géographique beaucoup de documents utiles ; l'archéologie lui paraît assez complète et permettrait de refaire la carte à laquelle ont travaillé déjà M. l'abbé Cochet et M. Léon de Vesly. Il eut voulu voir le côté descriptif plus longuement traité, et que moins de développements aient été donnés à la partie ecclésiastique.

Souscription
pour
M. Pasteur

J'aurai dit toute la participation de l'Académie à la marche des sciences, si j'ajoute qu'elle a voulu s'associer à la souscription destinée à offrir à M. Pasteur un témoignage public d'estime et de reconnaissance pour ses importants travaux.

L'Académie a perdu, dans la classe des sciences, trois de ses membres correspondants. Nous leur consacrons, selon l'usage, quelques lignes.

J. DECAISNE, né le 18 mars 1807, à Bruxelles, était le frère d'un peintre de talent mort en 1852. A 17 ans, en 1824, il entra au Jardin-des-Plantes de Paris, comme simple ouvrier jardinier, et, 40 ans plus tard, nous le trouvons Président de l'Académie des Sciences. « Pour partir de si bas et arriver aux sommets qu'il a atteints, dit un de ses biographes, il lui fallait les dons qui font vaincre les obstacles. Il était armé, dans la lutte pour la vie, de la volonté, la première des forces, d'une grande capacité pour le travail et d'une intelligence très compréhensive qui n'attendait que le moment de s'appliquer à l'étude pour manifester toute son activité. » Ad. de Jussieu devina dans l'humble ouvrier les facultés encore en germe et se l'attacha comme aide naturaliste.

Pendant 60 ans passés au Muséum, il ne cessa de publier des travaux relatifs à la botanique descriptive et géographique, à l'anatomie comparée, à la physiologie et aux applications économiques. Citons seulement la description des plantes recueillies par Em. Botta, dans l'Arabie heureuse ; ses Mémoires sur le parasitisme des Rhinanthacées, sur la Garance, la Betterave, l'Igname, le Ramié, un Traité de Botanique, en collaboration avec Naudin ; la direction botanique des Annales des Sciences naturelles, et ce grand ouvrage auquel il travailla 20 ans et qui seul eut suffi à sa renommée : *Le Jardin fruitier du Muséum*.

Bussy (Antoine-Alexandre-Brutus), membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, directeur de l'Ecole de Pharmacie, est né à Marseille le 20 mai 1794. On lui doit différents travaux de chimie et de pharmacie,

sur la liquéfaction des gaz, sur l'huile de ricin, et beaucoup d'articles insérés dans le *Journal de Pharmacie* dont il était un des collaborateurs. Il publia avec Boudron Charlard, en 1829, un *Traité des Falsifications des Drogues simples et composées*.

BRIÈRE DE BOISMONT (Alexandre-Jacques-François), médecin, né à Rouen, le 18 octobre 1797, a publié divers ouvrages relatifs à la médecine, mais surtout aux maladies résultant de l'aliénation mentale; un *Traité de la Pélagie*, avec M. A. Pottier, médecin de l'hôpital des Bonshommes, à Paris. Il fut envoyé, en 1831, en Pologne, pour étudier l'épidémie cholérique.



NOTE

SUR UNE FORMULE DE THOMAS SIMPSON

Par M. JUBÉ

I.

Dans ses conférences de tachymétrie M. Lagout, ingénieur des Ponts et Chaussées, montre, au moyen d'un appareil, qu'un volume semblable aux tas de cailloux qu'on voit sur le bord des routes, compris entre deux rectangles horizontaux et quatre trapèzes également inclinés sur le sol, se décompose ainsi :

1° Un parallélipède rectangle ayant pour base le petit rectangle qui forme la face supérieure du volume ;

2° Deux prismes triangulaires à arêtes horizontales ayant chacun pour base, sur le sol, le rectangle formé par la longueur de la face supérieure et la demi-différence des largeurs de cette face et de la face inférieure ; il les réunit par leur plus grande face latérale pour former un parallélipède rectangle ayant cette même base ;

3° Deux autres prismes triangulaires ayant aussi

leurs arêtes horizontales et pour base, sur le sol, le rectangle formé par la largeur de la face supérieure du volume et la demi-différence entre la longueur de cette face et celle de la face inférieure; il les réunit encore par leur plus grande face latérale pour former un parallélipède rectangle ayant la même base que chacun des prismes;

4° Enfin quatre pyramides égales, ayant chacune pour base, sur le sol, le rectangle formé par la demi-différence des longueurs des faces supérieure et inférieure du volume et la demi-différence des largeurs de ces mêmes faces; en réunissant *trois* de ces pyramides, par leurs faces inclinées il forme un quatrième parallélipède rectangle ayant la même base que chacune des pyramides, et il montre ainsi que la pyramide restante est le tiers de ce parallélipède.

Toutes ces différentes parties ont la même hauteur que le volume.

M. Lagout évalue chacune d'elles et ajoute les résultats ainsi obtenus pour avoir la mesure du volume entier.

Désignons celui-ci par V , sa hauteur par H , puis par c et d la longueur et la largeur de sa base inférieure, par c' et d' celles de la base supérieure, nous trouverons ainsi :

$$V=H\left(c'd'+c'\frac{d-d'}{2}+d'\frac{c-c'}{2}+\frac{c-c'}{2}\times\frac{d-d'}{2}+\frac{1}{3}\frac{c-c'}{2}\times\frac{d-d'}{2}\right).$$

En effectuant les calculs indiqués, nous obtenons

$$V=\frac{H}{6}(cd+c'd'+cd+c'd'+dc'+cd');$$

et comme les quatre derniers termes compris dans la

parenthèse sont le produit de $c + c'$ par $d + d'$, nous pouvons écrire

$$V = \frac{H}{6} [cd + c'd' + (c + c')d + d'].$$

Or, les faces latérales du volume étant des trapèzes égaux deux à deux, dont les côtés parallèles sont c et c' pour les uns, d et d' pour les deux autres, une section plane faite à égale distance des faces supérieure et inférieure du volume donnera un rectangle ayant pour longueur $\frac{c+c'}{2}$ et pour largeur $\frac{d+d'}{2}$, de sorte qu'en désignant par B l'aire de la base inférieure du volume, par b celle de la base supérieure, et par B' l'aire de la section faite à égale distance de ces bases, comme $B = cd$, $b = c'd'$ et $B' = \frac{c+c'}{2} \times \frac{d+d'}{2}$, nous arrivons à l'expression

$$V = \frac{H}{6} (B + b + 4 B'),$$

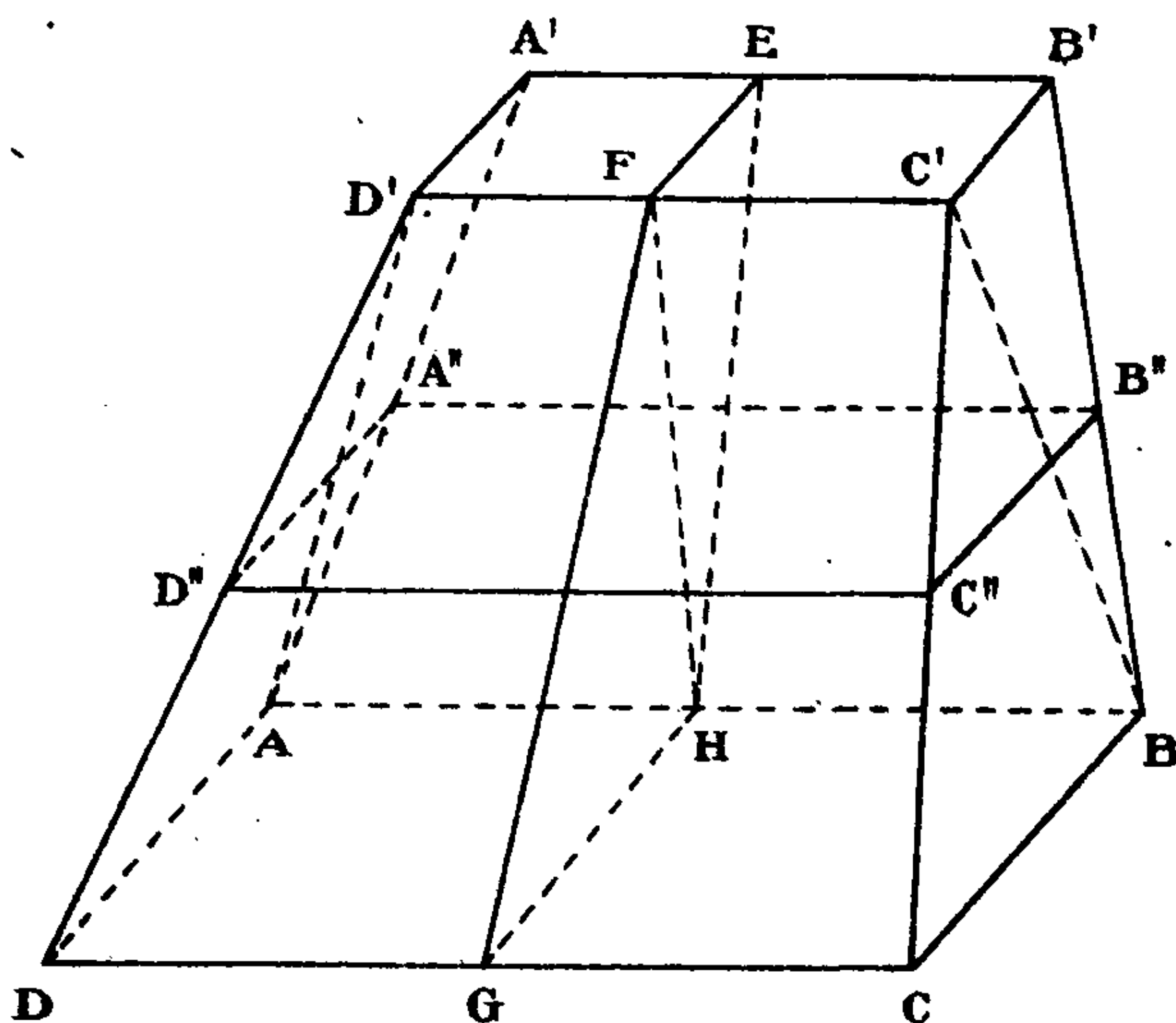
formule attribuée à Thomas Simpson.

II.

Pour y parvenir, nous avons supposé, comme M. Lagout, que les faces latérales du volume sont inclinées de la même manière, de 45° par exemple, sur le plan de la base. Cependant, nous pouvons reconnaître que cette formule est encore vraie lorsque l'inclinaison n'est pas la même pour tous ces trapèzes latéraux.

Soit, en effet, le volume compris entre les rectangles $ABCD$, $A'B'C'D'$, dont les dimensions sont $AB = c$, $BC = d$, $A'B' = c'$, $B'C' = d'$ et les trapèzes, diver-

sement inclinés sur le plan de la base, $ABA'B'$, $BCB'C'$, $CDC'D'$, $ADA'D'$. Nommons H sa hauteur, distance des deux faces parallèles.



Faisons passer un plan par les arêtes AB , $C'D'$, et menons-en un autre, EFH , perpendiculaire aux arêtes parallèles AB , $A'B'$, CD , $C'D'$.

Le tronc de prisme $AD'A'EFH$ a pour volume

$$\frac{1}{3} EFH \times (A'E + D'F + AH);$$

le tronc de prisme $BC'B'EFH$ a pour volume

$$\frac{1}{3} EFH \times (B'E + C'F + BH);$$

de sorte que le volume du prisme tronqué $AD'A'BC'B'$ a pour mesure

$$\frac{1}{6} EFH \times (A'B' + C'D' + AB), \text{ ou } \frac{1}{6} EFH (2c' + c);$$

et comme le triangle EFH a pour surface EF , ou $B'C'$, multiplié par la moitié de la hauteur H du volume, nous trouvons que le volume $AD'A'BC'B'$ est exprimé par

$$\frac{1}{6} Hd'(2c' + c).$$

Nous trouverons de même que le volume $AD'DBc'c$ a pour mesure

$$\frac{1}{6} Hd(2c + c'),$$

ce qui nous donnera pour la mesure du volume total

$$V = \frac{1}{6} H[d'(2c' + c) + d(2c + c')], \text{ ou}$$

$$V = \frac{1}{6} H[cd + c'd' + (c + c')(d + d')].$$

Si nous coupons ce volume par un plan parallèle aux bases et également éloigné de chacune d'elles, le rectangle $A''B''C''D''$ ainsi obtenu aura pour dimensions $A''B'' = \frac{c + c'}{2}$, $B''C'' = \frac{d + d'}{2}$ et pour surface $B' = \frac{(c + c')(d + d')}{4}$, d'où, en désignant par B et b les bases parallèles, nous arrivons à l'expression

$$V = \frac{H}{6} (B + b + 4B').$$

III.

La formule $V = \frac{1}{6} H[cd + c'd' + (c + c')(d + d')]$ devrait toujours, vu son exactitude, être employée pour mesurer les tas de cailloux, les remblais, les déblais..... qui, le plus ordinairement sont compris, comme le volume que nous venons de considérer, entre des bases parallèles et rectangulaires, et des faces latérales ayant la forme de trapèzes. Il est d'ailleurs toujours facile de mesurer la hauteur H ainsi que les longueurs que nous avons désignées par c, c', d, d' .

IV.

Si les bases parallèles du volume V n'étaient pas des rectangles, mais seulement des parallélogrammes, nous pourrions encore effectuer les mêmes constructions pour en avoir la mesure; mais il faudrait alors observer que EF ne serait plus égal à $B'C'$, ou d' , mais bien égal à $d'\sin B'$, de sorte que le tronc de prisme $AD'A'BC'B'$ serait exprimé par

$$\frac{1}{6} Hd'(2c' + c) \sin B'.$$

De même le tronc de prisme $AD'DBC'C$ aurait pour expression

$$\frac{1}{6} Hd(2c + c') \sin B.$$

Comme les angles $ABC, A'B'C', A''B''C''$ sont égaux

puisque leurs côtés sont parallèles, nous trouverions

$$V = \frac{H}{6} \sin B [cd + c'd' + (c + c')(d + d')],$$

et par conséquent

$$V = \frac{H}{6} (B + b + 4B'),$$

comme dans le cas des bases rectangulaires, car $B = cd \sin B$, $b = c'd' \sin B' = c'd' \sin B$, et $B' = \frac{(c + c')}{2} \frac{d + d'}{2} \sin B'' = \frac{c + c'}{2} \frac{d + d'}{2} \sin B$.

V.

Cette même formule peut encore s'appliquer à la mesure d'un grand nombre de volumes différents.

Supposons, par exemple, que la largeur d' de la base supérieure diminue jusqu'à devenir nulle; alors $b = 0$, et la formule se réduira à $\frac{H}{6} (B + 4B')$.

Mais aussi $B''C''$ devient égal à $\frac{BC}{2}$, ou $\frac{d}{2}$; puis $B' = \frac{(c + c')d}{4}$, d'où

$$V = \frac{H}{6} [cd + (c + c')d] = \frac{H}{6} d(2c + c'),$$

expression que nous avons trouvée (II) pour le volume du prisme tronqué $AD'DBC'C$ auquel se réduit en ce cas le volume V .

Si ce dernier est un tronc de pyramide quadrangulaire, nous avons $\frac{c}{c'} = \frac{d}{d'}$. En représentant par K ce rapport, $c = Kc'$; $d = Kd'$. par suite $B = K^2 c'd'$,

$4B' = c'd'(K^2 + 2K + 1)$ et nous trouvons successivement

$$\begin{aligned} V &= \frac{H}{6} (B + b + 4B') = \frac{H}{6} (2K^2 + 2K + 2)c'd' \\ &= \frac{H}{3} (B + b + \sqrt{Bb}). \end{aligned}$$

VI.

Nous pouvons reconnaître que la formule de Thomas Simpson est plus générale encore.

En effet, on voit immédiatement qu'elle s'applique à la mesure d'un prisme quelconque, d'un cylindre; puis à celle d'une pyramide et d'un cône en y faisant $b = 0$ et en observant qu'alors $B' = \frac{B}{4}$.

Elle s'applique aussi à la mesure d'un tronc de pyramide, ou d'un tronc de cône. Car supposons que h soit la hauteur totale de la pyramide, ou du cône, et H celle du tronc. Nous aurons

$$\frac{B}{h^2} = \frac{b}{(h-H)^2} = \frac{B'}{\left(h - \frac{H}{2}\right)^2};$$

ce qui donne à la fois

$$\frac{B}{h^2} = \frac{B + b + 4B'}{h^2 + (h-H)^2 + (2h-H)^2} \text{ et } \frac{B}{h^2} = \frac{B + b + \sqrt{Bb}}{h^2 + (h-H)^2 + h(h-H)},$$

et par suite

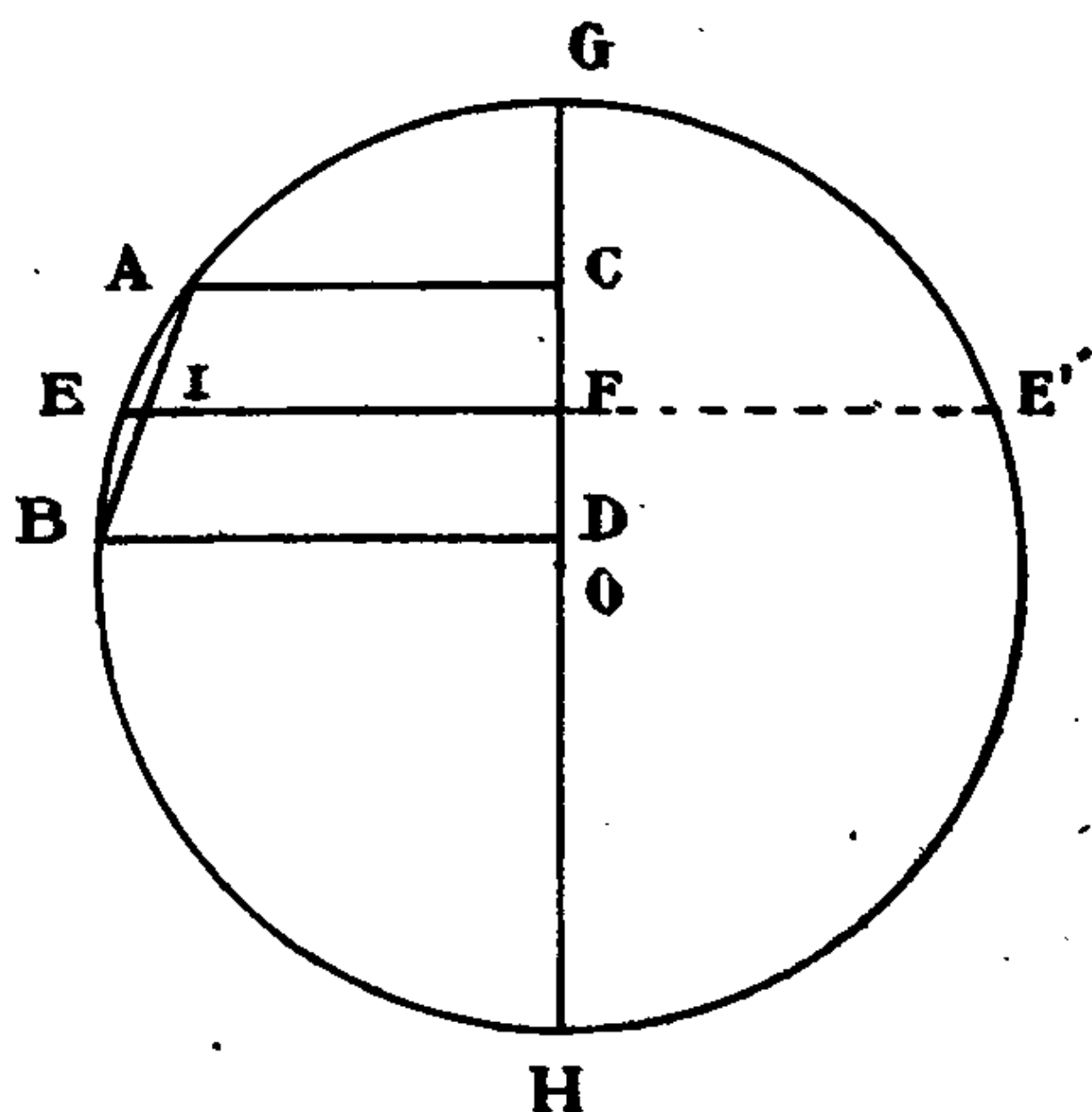
$$\frac{B + b + 4B'}{6h^2 + 6Hh + 2H^2} = \frac{B + b + \sqrt{Bb}}{3h^2 - 3Hh + H^2},$$

d'où nous concluons

$$V = \frac{H}{6} (B + b + 4B') = \frac{H}{3} (B + b + \sqrt{Bb}).$$

VII.

On peut aussi, au moyen de cette formule, mesurer le volume d'un segment de sphère compris entre deux plans parallèles.



Soit, en effet, la sphère O, engendrée par le demi-cercle GAH tournant autour de son diamètre GH. Supposons-la coupée par deux plans perpendiculaires à ce diamètre suivant les petits cercles dont les rayons sont AC et BD. La tranche comprise entre ces plans a, comme on sait, pour expression de son volume

$$V = \frac{1}{6}\pi H^3 + \pi H \frac{\overline{AC}^2 + \overline{BD}^2}{2},$$

si nous représentons par H sa hauteur CD.

Nommons, comme à l'ordinaire, B la base inférieure $\pi \overline{BD}^2$; b la base supérieure $\pi \overline{AC}^2$ et B' l'aire de la section

faite à égale distance de ces deux bases, par un plan qui leur est parallèle, mené par le point F milieu de CD; alors $B' = \pi E\bar{F}^2$. Nous avons d'ailleurs, r étant le rayon de la sphère,

$$B\bar{D}^2 = r^2 - \overline{OD}^2, \quad A\bar{C}^2 = r^2 - \overline{OC}^2 = r^2 - (OD + H)^2,$$

$$\overline{EF}^2 = r^2 - \left(OD + \frac{H}{2}\right)^2.$$

Nous tirons de ces relations

$$B\bar{D}^2 - \overline{EF}^2 = \frac{H^2}{4} + OD \times H, \quad \overline{EF}^2 - A\bar{C}^2 = \frac{3H^2}{4} + OD \times H$$

et par suite, en retranchant la première égalité de la seconde

$$2\overline{EF}^2 = \overline{AC}^2 + B\bar{D}^2 + \frac{H^2}{2},$$

$$\text{d'où } 4B' = 2\pi \overline{AC}^2 + 2\pi B\bar{D}^2 + \pi H^2 = 2b + 2B + \pi H^2;$$

$$\text{la formule } V = \frac{H}{6}(B + b + 4B')$$

$$\text{donne alors } V = \frac{1}{6}\pi H^3 + \pi H \frac{\overline{AC}^2 + B\bar{D}^2}{2}.$$

Si la base supérieure s'éloigne du cercle BD et que le point C vienne à coïncider avec le point G, extrémité du diamètre, le segment sphérique n'a plus qu'une base; $b = 0$, et la formule générale devient $V = \frac{H}{6}(B + 4B')$. Mais aussi, AC étant nul, $4B' = 2\pi B\bar{D}^2 + \pi H^2$, et l'expression précédente devient

$$V = \frac{1}{6}\pi H^3 + \pi H \frac{B\bar{D}^2}{2}, \quad \text{ou encore } V = \pi \frac{H^2}{3}(3r - H),$$

car aussi dans ce cas $B\bar{D}^2 = H(2r - H)$.

Ce sont les expressions que donne la géométrie élémentaire.

Enfin, si dans la formule générale, appliquée à la sphère, nous supposons à la fois $b = 0$ et $B = 0$, nous aurons $B' = \pi r^2$ et nous trouverons $V = \frac{4}{3}\pi r^3$ puisqu'alors, $H = 2r$. C'est, en effet, l'expression du volume entier de la sphère.

Considérons encore le volume engendré par la révolution autour de GH du segment de cercle compris entre l'arc AB et sa corde. Pour y appliquer la formule de Thomas Simpson, il faudra faire $B = 0$, $b = 0$, puisque ces bases se réduisent à de simples circonférences, et $B' = \pi(E\bar{F}^2 - F\bar{I}^2)$, différence des deux cercles ayant EF et FI pour rayons, et dont le plan est situé à égale distance des cercles AC et BD.

Nous aurons alors successivement

$$\begin{aligned} V &= \frac{H}{6} 4B' = \frac{2}{3} \pi H (E\bar{F}^2 - F\bar{I}^2) = \frac{2}{3} \pi H (EF + FI)(EF - FI) \\ &= \frac{2}{3} \pi H E'I \times EI \end{aligned}$$

mais $E'I \times EI = AI \times BI = A\bar{I}^2 = \frac{\overline{AB}^2}{4},$

donc $V = \frac{1}{6} \pi H \times \overline{AB}^2,$

expression que donne la méthode ordinaire de la géométrie élémentaire.

La formule de Thomas Simpson s'applique donc à la mesure de tous les volumes qu'on considère dans les cours de géométrie.

VIII.

Elle peut aussi servir à mesurer le volume d'une tranche comprise entre deux sections planes, parallèles, faites dans un solide limité latéralement par une surface du second degré.

Soit, par exemple, un ellipsoïde rapporté à ses diamètres principaux et dont l'équation est

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} = 1.$$

Transportons l'origine sur l'axe des z à l'extrémité inférieure du diamètre $2c$ supposé vertical; l'équation deviendra

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = \frac{z}{c} \left(2 - \frac{z}{c}\right).$$

Considérons dans cet ellipsoïde une tranche comprise entre deux plans horizontaux $z = K$, $z = K'$; sa hauteur sera $H = K' - K$.

Décomposons-la en tranches élémentaires d'une hauteur infiniment petite dz , comprises chacune entre deux plans parallèles infiniment rapprochés. L'un quelconque de ceux-ci coupera l'ellipsoïde suivant une ellipse ayant pour équation sur le plan horizontal, où elle sera projetée en vraie grandeur,

$$\frac{x^2}{a^2 \frac{z}{c} \left(2 - \frac{z}{c}\right)} + \frac{y^2}{b^2 \frac{z}{c} \left(2 - \frac{z}{c}\right)} = 1.$$

L'aire de cette ellipse sera donc $\pi ab \frac{z}{c} \left(2 - \frac{z}{c}\right)$; la tranche élémentaire dont elle sera la base pouvant être considérée comme cylindrique aura pour volume

$$\pi ab \frac{z}{c} \left(2 - \frac{z}{c}\right) dz$$

et par suite le volume de la tranche entière sera donné par l'intégrale de cette expression, prise entre les limites de K et K' ; nous aurons donc

$$V = \pi \frac{ab}{c} \int_K^{K'} z \left(2 - \frac{z}{c}\right) dz.$$

En effectuant l'intégration, nous trouvons

$$V = \pi \frac{ab}{c} \left(K'^2 - K^2 - \frac{1}{3} \frac{K'^3 - K^3}{c} \right),$$

que nous pouvons écrire en mettant $K' - K$, ou H en facteur

$$V = \pi \frac{ab}{c} H \left(K' + K - \frac{1}{3} \frac{K'^2 + KK' + K^2}{c} \right).$$

Or, si nous désignons, comme nous l'avons toujours fait, par B et b les bases parallèles et par B' la section faite à égale distance de ces bases, nous aurons

$$B = \pi \frac{ab}{c} K \left(2 - \frac{K}{c} \right), \quad b = \pi \frac{ab}{c} K' \left(2 - \frac{K'}{c} \right),$$

$$B' = \pi \frac{ab}{c} \frac{K' + K}{2} \left(2 - \frac{K' + K}{2c} \right).$$

et par suite la formule générale donne aussi

$$V = \frac{H}{6} (B + b + 4B') = \pi \frac{ab}{c} H \left(K' + K - \frac{1}{3} \frac{K'^2 + KK' + K^2}{c} \right).$$

En faisant $B = 0$, $b = 0$, $B' = \pi ab$, et $H = 2c$, nous trouvons $V = \frac{4}{3} \pi abc$ volume de l'ellipsoïde entier, comme en faisant $K = 0$, $K' = 2c$ et aussi $H = 2c$.

IX.

Si la tranche était comprise entre deux plans parallèles qui ne fussent pas perpendiculaires à un diamètre principal, nous pourrions rapporter l'ellipsoïde à trois axes conjugués dont deux, ceux des x et des y , seraient

parallèles aux bases de la tranche. L'équation de la surface aurait la même forme; une section quelconque parallèle aux bases serait exprimée par

$$\pi \frac{ab}{c} \sin \theta z \left(2 - \frac{z}{c}\right),$$

θ étant l'angle des deux diamètres conjugués de l'ellipse de section, parallèles aux axes des x et des y , et le volume d'une tranche élémentaire serait

$$\pi \frac{ab}{c} \sin \theta \cos \psi z \left(2 - \frac{z}{c}\right) dz,$$

ψ étant l'angle formé par l'axe des z avec la normale aux deux bases. Nous aurions alors

$$\begin{aligned} V &= \pi \frac{ab}{c} \sin \theta \cos \psi \int_K^{K'} z \left(2 - \frac{z}{c}\right) dz \\ &= \pi \frac{ab}{c} \sin \theta \cos \psi (K' - K) \left(K + K' - \frac{1}{3} \frac{K^2 + KK' + K'^2}{c}\right), \end{aligned}$$

en nommant K et K' les parties de l'axe des z comprises entre l'extrémité du diamètre $2c$ prise pour origine et les deux bases. La hauteur H de la tranche serait alors $(K' - K) \cos \psi$; nous aurions d'ailleurs

$$B = \pi \frac{ab}{c} \sin \theta K \left(2 - \frac{K}{c}\right), \quad b = \pi \frac{ab}{c} \sin \theta K' \left(2 - \frac{K'}{c}\right),$$

$$B' = \pi \frac{ab}{c} \sin \theta \frac{K' + K}{2} \left(2 - \frac{K' + K}{2c}\right)$$

ce qui ramène l'impression précédente à la formule générale

$$V = \frac{H}{6} (B + b + 4B').$$

Nous reconnâtrions par des calculs semblables que cette formule s'applique également à la mesure d'une tranche à bases parallèles faites dans un solide limité

latéralement par un hyperboloïde à deux nappes, ou par un hyperboloïde à une nappe, ou encore par un paraboloides elliptique.

X.

Cherchons maintenant à quelles conditions doit satisfaire une surface pour que des tranches à bases parallèles faites dans le solide qu'elle limite latéralement puissent être évaluées au moyen de cette formule.

Supposons cette surface rapportée à trois axes rectangulaires, ceux des x et des y étant parallèles aux bases de la tranche à mesurer, et même, pour simplifier l'écriture, prenons la base inférieure B pour plan des xy .

Nommons $f(z)$ l'aire d'une section parallèle aux bases, et faites à une distance z de la base inférieure. Nous aurons

$$B = f(0), \quad b = f(H), \quad B' = f\left(\frac{H}{2}\right).$$

en nommant H la hauteur de la tranche.

Décomposons la tranche à mesurer en tranches élémentaires de hauteur dz ; chacune de celles-ci pouvant être considérée comme cylindrique aura pour volume $f(z)dz$, et la tranche totale aura pour volume $V = \int_0^H f(z)dz$ ou $V = F(H) - F(0)$, $F(z)$ étant l'intégrale indéfinie de $f(z)dz$.

Mais si $F(z)$ est continue ainsi que ses n premières dérivées, nous aurons

$$F(H) = F(0) + \frac{H}{1} F'(0) + \frac{H^2}{1.2} F''(0) + \dots + \frac{H^n}{1.2.3\dots n} F^{(n)}(\theta H),$$

θ étant plus petit que l'unité. Comme par définition $F'(z) = f(z)$, nous aurons

$$V = H \left[f(o) + \frac{H}{1.2} f'(o) + \frac{H^2}{1.2.3} f''(o) + \frac{H^3}{1.2.3.4} f'''(o) \dots + \frac{H^{n-1}}{1.2.3 \dots n} f^{n-1}(\theta H) \right]$$

que nous pouvons écrire

$$V = \frac{H}{6} \left\{ \begin{array}{l} f(o) \\ + f(o) + \frac{H}{1} f'(o) + \frac{H^2}{1.2} f''(o) + \frac{H^3}{1.2.3} f'''(o) \dots + \frac{H^{n-1}}{1.2.3 \dots (n-1)} f^{n-1}(\theta H) \\ + 4f(o) + 4\frac{H}{2} f'(o) + 4\frac{H^2}{4} \frac{1}{1.2} f''(o) + 4\frac{H^3}{8} \frac{1}{1.2.3} f'''(o) \dots + 4\frac{H^{n-1}}{2^{n-1}} \frac{1}{1.2.3 \dots (n-1)} f^{n-1}(\theta H) \\ \dots \dots - \frac{1}{20} \frac{H^n}{1.2.3.4} f^{IV}(o) \dots \dots - \left(1 + \frac{4}{2^{n-1}} - \frac{6}{n} \right) \frac{H^{n-1}}{1.2.3 \dots (n-1)} f^{n-1}(\theta H) \end{array} \right\}$$

Or, dans les accolades, la première ligne n'est autre que la valeur de la base B ; la seconde ligne, est le développement de $f(H)$, ou b ; la troisième est celui de $4f(\frac{H}{2})$; ou $4B'$. Quant à la quatrième, elle se compose de termes à coefficients négatifs, correspondant à des valeurs de $n - 1$ supérieurs à 3. Le terme complémentaire qu'elle renferme ne pourra être nul que si $f^{n-1}(\theta H)$ l'est lui-même, ou généralement $f^{n-1}(z)$. La somme des termes qui composent cette quatrième ligne ne se réduira donc à zéro que si $f(z)$ est algébrique par rapport à z , et renferme cette variable à la 3^e puissance au plus. Dans ce cas la valeur ci-dessus de V se réduira à

$$V = \frac{H}{6}(B + b + 4B').$$

Nous voyons maintenant pourquoi la formule de Thomas Simpson a pu s'appliquer à la mesure des volumes que nous avons considérés plus haut.

XI.

Vérifions cette théorie par les exemples suivants :

1^o soit $z^3 + Mz^2 + Nz + P = \frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2}$, M, N, P étant constantes ainsi que a et b , l'équation d'une surface rapportée à trois axes rectangulaires, le plan du $x y$ étant celui de la base inférieure d'une tranche de hauteur H , à bases parallèles, limitée latéralement par cette surface.

Nous trouverons que l'aire d'une section perpendiculaire à l'axe des z a pour expression

$$\pi ab(z^3 + Mz^2 + Nz + P),$$

que par suite un élément de la tranche à mesurer a pour volume

$$\pi ab(z^3 + Mz^2 + Nz + P)dz,$$

et que le volume de la tranche est, en prenant l'intégrale entre 0 et H,

$$\begin{aligned} V &= \pi ab\left(\frac{1}{4}H^4 + \frac{1}{3}MH^3 + \frac{1}{2}NH^2 + PH\right) \\ &= \pi ab\frac{H}{6}\left(\frac{3}{2}H^3 + 2MH^2 + 3NH + 6P\right). \end{aligned}$$

Or, si nous observons que la base inférieure B, la base supérieure b et la section B' faite à égale distance de ces bases sont exprimées par

$$B = \pi abP, \quad b = \pi ab(H^3 + MH^2 + NH + P),$$

$$B' = \pi ab\left(\frac{H^3}{8} + M\frac{H^2}{4} + N\frac{H}{2} + P\right),$$

nous trouvons que l'expression ci-dessus devient

$$V = \frac{H}{6}(B + b + 4B').$$

2° Considérons maintenant une tranche semblable faite dans une surface rapportée à un pareil système de coordonnées et ayant pour équation

$$z^4 + Mz^3 + Nz^2 + Pz + Q = \frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2}.$$

Nous aurons pour le volume de cette tranche

$$V = \pi ab \int_0^H (z^4 + Mz^3 + Nz^2 + Pz + Q) dz, \quad \text{ou}$$

$$V = \pi ab \left(\frac{1}{5} H^5 + \frac{1}{4} M H^4 + \frac{1}{3} N H^3 + \frac{1}{2} P H^2 + Q H \right)$$

$$= \pi ab \frac{H}{6} \left(\frac{6}{5} H^4 + \frac{3}{2} M H^3 + 2 N H^2 + 3 P H + 6 Q \right)$$

et comme dans ce cas

$$B = \pi ab Q, \quad b = \pi ab (H^4 + M H^3 + N H^2 + P H + Q),$$

$$B' = \pi ab \left(\frac{H^4}{16} + M \frac{H^3}{8} + N \frac{H^2}{4} + P \frac{H}{2} + Q \right)$$

nous trouvons

$$V = \frac{H}{6} [B + b + 4B' - (\frac{1}{4} - \frac{1}{5}) H^5].$$

La formule de Thomas Simpson n'est donc pas applicable dans ce cas.



HISTOIRE ÉLÉMENTAIRE DES ARTS

APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE

Par M. J. GIRARDIN

DE ROUEN



INTRODUCTION

Sous le ministère de l'honorable M. Victor Duruy, l'enseignement à ses divers degrés reçut, comme on le sait, une impulsion inaccoutumée, à partir de l'humble Ecole primaire jusqu'à ces cours et ces laboratoires dits des *Hautes-Etudes* qui sont comme le couronnement d'une œuvre grandiose, qui a contribué dans une large mesure à relever le niveau des études dans toutes les directions.

Je fus chargé par le savant Ministre de l'Instruction publique de rédiger, pour la mettre dans les mains des jeunes professeurs et de leurs élèves, une histoire élémentaire des Arts appliqués à l'Industrie, vaste sujet qui est à peine connu et nullement enseigné. Je m'appliquai avec d'autant plus d'ardeur à ce travail, qu'il rentrait

complètement dans mes idées et dans les études de toute ma vie. Des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'ont pas permis d'achever et de mettre au jour un ouvrage qui a exigé beaucoup de temps et de recherches.

Je vous demande la permission de vous en présenter le programme, qui, dans les mains d'un plus habile et mieux favorisé, pourra, j'en ai la conviction, donner naissance à un livre des plus attachants et des plus utiles.

PROGRAMME DU COURS

Faire l'histoire des découvertes et inventions industrielles depuis les temps antiques jusqu'à nos jours, c'est présenter, non la description technique et complète des différents arts et métiers, mais l'exposé critique de l'origine et de la filiation des idées qui ont conduit les hommes à approprier à leurs besoins journaliers les nombreuses substances qu'ils trouvaient autour d'eux, à tirer parti des agents naturels pour suppléer à leur faiblesse, à imaginer des outils, des instruments, des machines pour simplifier et alléger le travail, enfin à créer des produits de toutes sortes pour satisfaire aux nécessités incessantes des sociétés en voie de progrès et de transformation.

Ainsi compris, le cours destiné à signaler les principales applications des sciences à l'industrie, doit avoir un cachet historique et philosophique plutôt qu'un caractère descriptif. En un mot, ce n'est pas la Technologie, à proprement parler, qu'il doit enseigner dans

tous ses détails, mais simplement l'histoire raisonnée de cette Technologie, de manière à graver dans la mémoire des élèves les noms, les pays, les époques des hommes de génie qui ont doté l'humanité de découvertes fécondes, et les motifs qui les ont poussés dans la voie où ils se sont illustrés.

La partie biographique doit, par conséquent, prendre une très grande place dans cet exposé des conquêtes de l'esprit sur la matière, et c'est, sans contredit, la meilleure méthode de montrer à des enfants, à des jeunes gens, à quels heureux résultats il est possible de parvenir dans nos sociétés modernes, de quelque position obscure que l'on parte, avec l'assiduité au travail, la persistance dans les idées, l'énergie à surmonter les obstacles, la constance dans l'honnêteté, le respect de soi-même et des autres, et la noble pensée d'être utile aux siens et à son pays.

Dans un tel enseignement, dont le cadre est si vaste, il y a deux écueils à éviter : trop de concision et de sécheresse dans la narration des faits, ou une étude trop minutieuse et trop technique des travaux accomplis. C'est entre ces deux points extrêmes qu'il faut savoir se maintenir.

Avant tout, il est indispensable de bien tracer le chemin à parcourir.

L'activité humaine, appliquée à la création et au développement des arts industriels et économiques, s'est exercée d'une manière différente, aux trois grandes étapes de la civilisation.

Dans l'*Antiquité*, qui s'étend des temps préhistoriques jusqu'à la chute de l'empire romain d'occident et à l'établissement du christianisme, l'homme procède d'une manière instantanée, empirique, en dehors de toute science, de toute méditation. Il a des besoins impérieux à satisfaire, pour son abri, sa nourriture, ses vêtements, sa défense; il se sert de ce qu'il a sous la main, puis il imite les formes que la nature lui offre; il essaie, il tâtonne, et les progrès qu'il réalise, il ne les doit, en général, qu'à une succession de revers et de tentatives heureuses, sans avoir recours à ce levier puissant, à ce fil conducteur que l'étude lui donnera plus tard.

Dans cette période, la tendance des esprits est toute pratique, et les faits découverts, encore peu nombreux, sont invoqués comme une autorité respectable.

Dans le *Moyen-Age*, que nous faisons commencer à l'établissement de l'empire romain d'Orient, et que nous conduisons jusqu'au *xvi^e* siècle, l'élément scientifique apparaît et vient se mêler à l'élément empirique; l'observation et l'expérimentation commencent; mais ces premières lueurs de l'esprit philosophique sont obscurcies par des tendances purement spéculatives, par les erreurs de la *Cabale* et de la *Magie*, de l'*Art sacré* et de l'*Alchimie*. L'invention industrielle est encore dans l'enfance; elle n'est pas dans un milieu favorable. Aussi, les sociétés européennes, travaillées d'ailleurs par les déchirements qu'accompagnent les irruptions des hordes barbares, les guerres continuelles que se livrent les populations qui cherchent à constituer leur nationalité, les conquêtes des Arabes sous la conduite de Mahomet

et de ses successeurs, la chute de l'empire d'Orient, la misère des campagnes privées de leurs travailleurs par les croisades, les sociétés européennes, dans cette période, n'apportent qu'un bien faible accroissement aux découvertes que leur a léguées la civilisation antique.

Mais dans la *Période moderne*, partant du xvi^e siècle pour arriver jusqu'à l'époque actuelle, l'esprit humain s'ouvre et se développe rapidement sous l'influence des sciences qui se créent et se perfectionnent. L'autorité traditionnelle perd peu à peu de son empire, la méthode prend naissance, l'observation devient plus habile et plus précise, l'expérience est consultée et tend chaque jour à prendre la place de la spéculation, l'analyse et la synthèse dirigent et éclairent les efforts, les pratiques industrielles se simplifient grâce à l'infiltration dans les ateliers des notions théoriques. Avec les livres qui se multiplient, avec les associations savantes et littéraires qui surgissent de toutes parts, les connaissances se répandent et se généralisent, le règne des sciences pures et appliquées s'établit d'une manière triomphante; aussi l'on voit s'accroître dans une proportion inouïe la richesse nationale et le bien être des masses.

Chacune des trois grandes périodes qui embrassent ainsi toute l'histoire de l'humanité se subdivise en plusieurs époques.

1^o Dans l'*Antiquité*, la civilisation commence dans l'Asie centrale et prend ses premiers développements chez les Indiens, puis chez les Chinois ;

De là, elle passe dans l'Asie en deça de l'Indus, chez les Assyriens, les Chaldéens, les Perses, se développant

d'une manière remarquable chez les Egyptiens, les Phéniciens et les Hébreux ;

Elle arrive ensuite chez les Etrusques et chez les Grecs, en se perfectionnant de plus en plus, puis à Rome et dans les Gaules, et pendant un certain temps il y a une civilisation orientale et une civilisation européenne. Elles se superposent une première fois par les conquêtes d'Alexandre pour se fondre définitivement dans l'Empire Romain.

2° Au *moyen-âge*, on doit distinguer dans le développement général plusieurs centres d'activité industrielle et commerciale :

Byzance, représentant les traditions directes de l'Empire Romain ;

Les Arabes, apportant les traditions de la civilisation orientale ;

L'Italie, recueillant les premiers fruits de son voisinage avec Constantinople et les Arabes, et servant d'intermédiaire entre ceux-ci et l'Europe occidentale ;

L'Allemagne, la *Hollande* et les *Flandres*, faisant leur domaine des arts métallurgiques, des industries textiles, de la grande pêche maritime ;

La France servant de trait d'union entre le Nord et le Midi, développant l'art des constructions, établissant chez elle l'industrie de la soie, la peinture sur verre, et introduisant parmi les populations les premières règles de l'hygiène ;

L'Angleterre, exploitant dès le ix^e siècle ses inépuisables houillères, et suivant les traces des Flandres ;

L'Espagne et le *Portugal*, développant leur com-

merce maritime, trouvant la route des Indes et prélu-
dant à la découverte du Nouveau-Monde.

Les Croisades, qui mirent en contact les peuples Euro-
péens avec l'Orient, contribuèrent pour une large part à
la diffusion des lumières, au mouvement du commerce,
à faire naître le goût des arts et des commodités de la
vie, à activer dans toute l'Europe le génie industriel que
l'invasion des barbares avait arrêté. La chute de l'empire
de Byzance et la fondation de l'empire Turc, qui firent
affluer en Europe un nombre considérable de Grecs et de
Levantins, apportant avec eux leurs connaissances litté-
raires, scientifiques et industrielles, puis la découverte
de l'imprimerie, celle du papier de chiffons, sont autant
de circonstances qui préparèrent les progrès de la
Technologie.

3° Dans la *Période moderne*, chaque siècle apporte
un contingent considérable de découvertes et ouvre de
nouveaux horizons aux sciences, au commerce et à l'in-
dustrie. Cette période, si féconde en inventions de toutes
sortes, peut être partagée en deux époques :

L'une, partant de la découverte du Nouveau-Monde
et de la nouvelle route aux Indes par le Cap, s'arrête à la
révolution que Lavoisier provoque dans les sciences
physiques, révolution qui coïncide avec la grande révo-
lution politique de 1789 ;

L'autre, qui s'étend de cette dernière date mémorable
et arrive jusqu'à nos jours. C'est surtout dans cette
dernière moitié de l'ère, qui a favorisé l'émancipation de
l'esprit humain, que l'industrie et les arts font d'éton-
nants progrès.

En raison de l'immensité des détails, il y aura lieu de rattacher les efforts entrepris dans la carrière industrielle à un petit nombre de grandes divisions, telles que :

L'industrie agricole,

- minière et métallurgique,
- mécanique,
- physique,
- chimique,
- céramique,
- verrière,
- textile.

Voici maintenant l'indication des principales découvertes et inventions industrielles qu'il s'agira de signaler dans chaque période et pour chaque nationalité.

§ 1. — ANTIQUITÉ.

Asie centrale au-delà de l'Indus. — Inde et Chine.
— Jardinage — Domestication des animaux, éducation du bétail — Labourage : découverte des céréales, invention de la charrue — Armes et instruments en silex, *Age de la pierre* — Découverte du feu. — Cuisson de l'argile. — Découverte de la poterie. — Invention des briques. — Construction des maisons. — Découverte et emploi des métaux. — Art du mineur. — Monnaie. — *Age du Bronze*. — Instruments, armes, alliages. — *Age du fer*. — Trempe. — Acier. — Connaissance des fondants et des couleurs minérales. — Encres et vernis. — Art céramique : invention du four à potier, décou-

verte de la porcelaine. — Vêtements : filature et tissage de la laine, du coton ; industrie de la soie. — Blanchiment des tissus. — Découverte des mordants. — Art de la teinture et de l'impression des tissus — Connaissance des matières tinctoriales. — Préparation des colles animales. — Forage des puits jaillissants : *sondage à la corde*. — Eclairage artificiel au gaz. — Invention des mélanges incendiaires : pétards, fusées, feux d'artifice, poudre, etc.

Asie en dedans de l'Indus. — Assyrie, Chaldée, Mésopotamie, Médie, Perse, etc. — Commerce et industrie très développés à Ninive, Ecbatane, Suse, Babylone. — Agriculture très florissante. — Usage du vin. — Irrigations. — Art de l'ingénieur, du nivellement, de l'arpentage. — Constructions gigantesques. — Briques émaillées. — Ciment bitumineux. — Statues colossales. — Sculpture. — Emploi des métaux. — Monnaies. — Art de la broderie. — Etoffes brochées, etc.

Egypte. — Canaux, endiguements, irrigations, dessèchements. — Agriculture très développée. — Constructions gigantesques : pyramides, temples, hypogées. — Collèges des prêtres. — Pratiques industrielles très avancées. — Travail des métaux : bronze, argent niellé, exploitation des mines d'or. — Fabrication du sel ammoniac. — Arts céramiques très développés : poteries glacées et coloriées. — Hydrocérames. — Dorure du plâtre et des stucs. — Verre incolore et coloré. — Pierres précieuses. — Couleurs minérales. — Fritte d'Alexandrie. — Fabrication du papier. — Panification. — Invention des tamis, des fours, du levain. — Boissons fermentées.

— Purification des eaux. — Extraction des huiles. — Invention des lampes. — Incubation artificielle. — Tannage des peaux. — Embaumements. — Invention des roues à chapelets et autres machines simples, etc.

Phénicie. — Commerce, navigation. — Etablissement de comptoirs et de colonies. — Construction des navires. — Exploitation des mines d'étain, d'or, d'argent, de fer en divers lieux. — Usines métallurgiques, ateliers de monnayage, grandes manufactures de verre, ateliers de bijoux. — Art de la teinture de la laine. — Découverte de la pourpre antique.

Palestine. — Travail des métaux. — Connaissance de la coupellation, du laminoir, de la filière. — Fard au sulfure d'antimoine. — Connaissances géologiques. — Etat de l'agriculture. — Production du miel, du baume de Judée. — Vêtements. — Broderies.

Grèce. — Etat de l'agriculture. — Connaissance des engrais. — Canaux souterrains pour la conduite des eaux. — Extraction et travail des métaux très développés. — Purification et affinage des métaux précieux : départ de l'or. — Monnaies frappées. — Différentes espèces de bronze. — Laiton. — Composés métalliques connus et employés, tels qu'oxyde et sels de cuivre, rouille, litharge, minium, sulfure d'arsenic, cinabre et vermillon, etc. — Fourneau à réverbère de Démocrite d'Abdère. — Connaissance de l'aimant. — Emploi du soufre et de ses fumigations. — Emploi des lessives et de la chaux. — Charbonnage des pilotis. — Incombustibilité des bois. — Céramique et plastique : vases grecs ou campaniens. — Extraction du sel de la mer dans les marais salans. —

Emploi du sel marin pour la conservation des matières organiques. — Art céréoplastique. — Fabrication des vins et de l'hydromel. — Production et emploi du miel. — Connaissance très-étendue des poisons et des antidotes. — Art vestiaire. — Art culinaire très-développé, etc.

Etrurie. — Grands travaux d'art pour l'assainissement et le desséchement des terres. — Drainage. — Exploitation des mines de fer de l'île d'Elbe. — Fabrication et travail du bronze. — *Age de la pierre.* — Pierres à bassins. — Ciselure, Gravure des métaux. — Système monétaire. — Invention de l'ordre Toscan. — Poteries rouges, grises et noires. — Art de la statuaire. — Confection des objets de luxe.

Epoque Romaine. — Art Romain. — Encyclopédie et biographie de Pline le naturaliste. — Exploitation minière et travaux métallurgiques. — Filage, tissage, battage de l'or. — Dorure sur bois, sur pierre, sur métaux; dorure du cuivre au mercure. — Exploitation des mines de mercure d'Almaden. — Vermillon. — Extraction de l'or des cendres au moyen du mercure. — Ciselure de l'argent. — Laminage du plomb. — Fabrication de la mine-orange. — Zinc métallique et son oxyde. — Fabrication des miroirs métalliques. — Connaissance du platine. — Altération des monnaies. — Art de l'essayeur. — Pierre de touche. — Travail de la pierre. — Ciments et mortiers. — Pouzzolane. — Grandes constructions d'utilité publique : cloaques, aqueducs souterrains, conduites d'eau, aqueducs aériens, ponts, routes. — Art du bâtiment. — Emploi du plâtre. — Pierre

spéculaire. — Vitres. — Vitruve, sa biographie. — Art céramique. — Briques flottantes. — Divers genres de poterie. — Couleurs métalliques. — Peinture à la cire. — Polychromie. — Stuc pour la peinture à fresque. — Salles d'hiver, hypocaustes. — Art de la verrerie : verres de couleur et fabrication des pierres précieuses au moyen du cobalt et du manganèse. — Connaissance du cristal. — Vases murrhins. — Pratiques générales des falsifications. — Construction des citernes, des glaciers, des silos. — Agriculture ; agronomes romains. — Emploi raisonné des engrais. — Ecobuage, irrigations, dessèchement, drainage. — Meunerie et boulangerie. — Art de la parfumerie. — Fabrication des objets en cire. — Exploitation et mise en œuvre des matières textiles. — Soufrage des laines. — Emploi de l'urine pour le dégraissage des laines. — Invention des serviettes et des mouchoirs. — Savonnerie. — Histoire de l'asbeste et des tissus incombustibles. — Arts du tanneur et du cordonnier. — Travail du bois. — Découverte de la pompe aspirante et foulante, des orgues hydrauliques, du siphon, des clepsydres. — Théorie des pompes à élever l'eau. — Connaissance des gaz inflammables et de la nature de la flamme, de la force élastique de la vapeur.

Gaules. — Travail des métaux. — Exploitation des mines de fer, de plomb, d'or. — Fabrication des objets en bronze et des médailles. — Etamage du cuivre, argenture du cuivre. — Plaqué d'argent. — Email sur métaux. — Moulin à scier le marbre. — Travail du jayet. — Industrie céramique. — Art agricole. — Marnage des terres. — Machine à moissonner. — Charrue

à roues. — Invention de la grande faux courbe. — Blés de mars. — Emploi de la levure de bière dans la panification. — Fabrication et falsification des vins. — Industrie textile.

§ II. — MOYEN-AGE.

Empire Byzantin. — Introduction du ver à soie à Constantinople. — Culture du mûrier dans le Péloponèse. — Fabriques de soieries. — Tissage et teinture des étoffes. — Invention de la distillation. — Mélanges explosifs et inflammables. — Feu grégeois. — Callinicus et Marcus Græcus. — Naissance de l'alchimie. — Couppellation du plomb. — Introduction du sucre en Europe par les Siciliens (milieu du 12^e siècle). — Son raffinage vers 1471.

Epoque Arabe. — Développement de l'alchimie, de la médecine, de la pharmacie, de l'agriculture. — Irrigations. — Culture de la canne à sucre. — Distillation régularisée. — Eau-de-vie, alcool (Rhasès, Sophar). — Eaux de senteur par distillation (Actuarius). — Découverte de l'eau régale. — Dissolution des métaux. — Caustification des alcalis (Geber, Albert-le-Grand). — Découverte de nouveaux composés chimiques. — Invention des horloges. — Aaron-al-Raschild. — Pavage des rues à Cordoue dès 850. — Fabrication des Damas. — Papier de coton, de chiffons. — Usage du café. — Poudre et machines de guerre, canons, mousquets.

Epoque Italienne. — Commerce prodigieux des

villes maritimes : Venise, Gènes, Pise. — Boussole (1260).
 — Gioja d'Amalfi. — Fabrication du verre et des glaces.
 — Miroirs de Venise. — Verres filigranés. — Etoffes de
 soie brochées. — Tissus légers de coton. — Broderies,
 velours. — Cuir de Venise. — Chandelles de cire. —
 Introduction en Europe des drogues tinctoriales : indigo,
 bois rouges, etc., fabriques d'orseilles. — Fabriques de
 laiton, d'alun, de savon. — Nielles (Benvenuto Cellini).
 — Art du mineur avec la poudre. — Invention des che-
 minées. — Art de l'émailleur. — Glyptique et art du
 monnayage renaissant en Italie au xv^e siècle. — Faïence
 ou majolica (Luca della Robbia). — Art d'imprimer sur
 métal (Thomas Finiguerra). — Cartes gravées sur mé-
 tal (Dominique de Lupis). — Invention des bombes (Ma-
 latesta). — Canon à vapeur (Léonard de Vinci).

Allemagne — Hollande — Flandres. — Exploita-
 tion des mines. — Découverte de l'eau forte, de l'acide
 sulfurique, de l'esprit de sel (Albert-le-Grand, Basile-
 Valentin). — Culture du pastel. — Emploi du kermès
 animal pour la teinture des étoffes écarlates. — Moulins
 à vent et à eau. — Invention de la peinture à l'huile
 (Van Eyck). — Moulins à papier. — Exploitation des
 mines de houille dans le pays de Liège. — Industrie
 textile dans les Flandres. — Filature et tissage des laines.
 — Invention du rouet. — Emploi du houblon dans la
 fabrication de la bière. — Salage et encaquage du hareng
 (Beuckelz). — Fusil à vent. — Filière : fil d'or, d'argent,
 de fer (Richard Archal). — Aciéries de Solingen. —
 Épées, aiguilles d'acier. — Fabrication du fer blanc. —
 Canons en bronze fondu (Berthold Schwartz). — Gra-

vure sur cuivre à l'eau-forte (Wenceslas d'Osmütz). — Invention de l'imprimerie en caractères mobiles (Gutenberg). — Découverte et exploitation du sel gemme en Pologne. — Ligue Hanséatique, etc.

France. — Peinture sur verre. — Art des constructions, architecture gothique, coupe des pierres. — Création des hôtels de monnaies, essai des monnaies; effigie du souverain sur les pièces. — Puits jaillissants. — Vernissage des poteries au moyen du sulfure de plomb. — Invention des verres lenticulaires simples. — Horloges portatives. — Taille du diamant (Hermann). — Exploitation des mines de houille de Saint-Etienne, des carrières à plâtre des environs de Paris. — Artillerie très perfectionnée, invention des boulets-rouges. — Élève du ver à soie. — Soie en Provence. — Culture du mûrier dans le Dauphiné. — Industrie de la soie à Lyon. — Culture du pastel et de la garance. — Pavage des rues. — Commencement de l'hygiène publique. — Classification des métiers insalubres. — Pisciculture (Dom Pinchon).

Angleterre. — Exploitation de la houille au ^{ix}e siècle. — Invention des verres convexes, bésicles ou lunettes (Roger-Bacon). — Orgues à vent des églises. — Horloges à roues, à sonneries (Watting-Fort). — Blanchiment des épingles.

Espagne et Portugal. — Commerce maritime. — Colonies en Afrique. — Introduction de la canne à sucre à Madère et aux Canaries. — Introduction de l'industrie en Espagne (le roi Roger). — Cartes maritimes (Henri

de Portugal). — Découverte du Cap de Bonne-Espérance et de l'Amérique.

§ III. — PÉRIODE MODERNE.

Industrie agricole. — Culture de plantes nouvelles en Europe : pommes de terre, tabac, betterave à sucre, etc. — Introduction de la canne à sucre à Saint-Dominique, à la Havane, au Brésil, etc., et établissements de l'industrie sucrière en Amérique. — Exploitation agricole et industrielle de la betterave en Europe (Achard, Crespel Delisle, Delessert, Napoléon I^{er}). — Développement de la culture du mûrier et de l'industrie séricicole en France (Olivier de Serres, etc.). — Introduction de nouvelles espèces de vers à soie en Europe. — Mouture économique. — Perfectionnements dans la meunerie et la boulangerie (Parmentier, Olivier Evans, Mège-Mouriès, etc.). — Pétrins mécaniques, fours nouveaux pour la cuisson du pain. — Appareil pour l'extraction de la fécule de pommes de terre, de l'amidon (E. Martin). — Drainage (Olivier de Serres, Hervé-Mangon, Fowler et Fry). — Extraction de l'opium indigène (Bénard). — Machines et instruments aratoires. — Application de la vapeur. — Engrais artificiels. — Pisciculture (comte de Goldstein, Remy et Géhin, Coste, etc.). — Signes indiquant l'aptitude laitière des vaches (Guenon). — Agronomes modernes les plus célèbres (Arthur Young, sir John Sinclair, l'abbé Rozier, Thaër, Tessier, de Morel-Vindé, le baron Crud, Schwerz, Bürger, de Fellemborg,

Yvart, Mathieu de Dombasle, Bosc, de Gasparin, Bous-singault, etc.)

Industrie minière et métallurgique. — Travail des métaux. — Exploitation des mines d'Europe (Agricola, etc.), des mines du Nouveau-Monde. — Nouvelle méthode d'exploitation souterraine. — Procédé d'amalgamation des minerais d'argent au Mexique (Bartholomé de Medina). — Procédé d'inquartation (Biringuccio). — Développement de la métallurgie du fer en Suède, en Angleterre, en France. — Carbonisation de la houille. — Introduction du coke en France (Jare). — Invention des Hauts-Fourneaux. — Affinage de la fonte au bois, à la houille. — Pudlage (Corte). — Fours à pudler mécaniques (Danks). — Introduction de la fabrication des clous en Angleterre (Richard Foley). — Fabrication de l'acier fondu (Hunstmann), de l'acier damassé (Stodart et Faraday). — Coutellerie fine et bijouterie d'acier. — Procédé Bessmer. — Procédé Siemens. — Affinage des fontes phosphorées. — Emploi du manganèse en sidérurgie. — Perfectionnements dans la fabrication du fer ductile (Chenot, Krupp, Tessié, Gruson, etc.). — Désulfuration du fer par le sel marin (Calvert). — Fer battu, fer blanc, tôle plombée. — Emploi de l'air chaud dans les hauts-fourneaux et les foyers d'affinerie (Nielson). — Emploi des flammes perdues et des gaz des hauts-fourneaux. — Carbonisation de la tourbe (Hellot). — Aérage des mines. — Triage mécanique des minerais. — Lavage de la houille. — Introduction du platine en Europe (Ch. Wood). — Affinage de l'argent par cristallisation (Pattinson). — Fixation légale des monnaies, des mesures

en étain en France. — Machine pour le traitement des quartz aurifères de la Californie (Borden). — Soudure autogène. — Fabrication des tamtams et cymbales en France (d'Arcet). — Laminage du zinc. — Zingage du fer (Malouin, Sorel). — Moiré métallique (Allard). — Alliage Biberel pour l'étamage. — Maillechort et autres alliages. — Rails et chemins de fer en Europe (Stéphenson). — Plaqué ou doublé (Bolsover). — Plumes métalliques (Arnoux, Ferry). — Fabrication industrielle du sodium, de l'aluminium (H. Saint-Clair-Deville). — Bijouterie et bronze d'aluminium (Christoffe). — Fusion du platine en grand (H. Saint-Clair-Deville et Debray).

Industrie mécanique. — Laminoir appliqué à la fabrication des monnaies (Arth. Brulier). — Balancier à frapper les monnaies (Briot). — Machine pour frapper les monnaies (Gengembre). — Presse hydraulique (Pascal, Bramah). — Presse horizontale (Revillion). — Machines à vapeur (Papin, Newcomen, Savary, Watt, etc.). — Voiture à vapeur (Cugnot). — Locomotives, chaudières tubulaires (Delly, Seguin, Stephenson). — Bateau à vapeur (Papin, Perier, marquis de Jouffroy, Fulton). — Marteau à vapeur (Schneider). — Presse monétaire à vapeur (Diedrich, Uhlhorn, Thonnellier). — Injecteur Giffard. — Carrosses à ressort, haquet (Pascal). — Machines outils. — Grands ateliers de construction. — Béliet hydraulique (Montgolfier). — Ventilateurs (Desaguillier, Fabry, etc.). — Horlogerie, montres (Huyghens, Gruet, Graham, Berthould, Bréguet, etc.). — Engrenages (La Hire). — Machines de compression appliquées au fonçage des puits (Triger). — Machine

à air (Erickson). — Moteur à gaz (Lenoir). — Hydro-extracteur (Pentzold). — Balances de précision, balances à bascule (Rollé et Schwilgué). — Moulin à élever l'eau (Am. Durand). — Pompe à épuisement (Letestu). — Chaîne à la Vaucanson. — Bonde hydraulique (Sebille-Auger). — Machine à souliers, machines à scier et à découper les bois (Brunnel père). — Application de l'hélice à la navigation (Fréd. Sauvage, Erickson). — Voitures articulées (A. Arnoux). — Turbines (Fourneyron).

Industrie physique. — Invention du thermomètre (Galilée). — Thermomètres de Fahrenheit, de Réaumur, de Celsius ou centigrade. — Pyromètre (Wedgewood, Brongniart, Bréguet). — Machine pneumatique (Otto de Guericke). — Manomètres (Otto de Guericke, Bourdon, etc.). — Aréomètres (Boyle, Homberg, Baumé, Cartier, etc.). — Balance hydrostatique (Nicholson). — Alcoomètre centésimal (Gay-Lussac). — Photomètres (Huyghens, Auzout, Rumford, Bunsen, Dumas, Regnault, etc.). — Paratonnère (Franklin). — Mélanges réfrigérants (Boyle, Bacon, Leslie, etc.). — Glaces et sorbets (Procope-Couteaux). — Chauffage des liquides par la vapeur (Cooke, Watt). — Chalumeau de Brook, de Clarke, de Luca, de Deville et Debray, de Perrot, de Schloëising). — Anémomètre. — Télégraphie aérienne (Amontons, Chappe). — Télégraphie électrique (Sœmmering, Lesage, Wheastone). — Câbles électriques. — Invention des ballons (Mongolfier, Charles, etc.). — Lampes (Argand, Quinquet, Philippe de Girard, Careau, Carcel, Thilorier, Franchot, etc.). — Perfectionnements

des cheminées (Philibert Delorme). — Calorifères, Thermosiphon (Bonnemain). — Découverte du pouvoir refroidissant des tissus métalliques (H. Davy). — Lampes de sûreté. — Toile métallique contre les feux de cheminée (Maratuch). — Phares lenticulaires (Fresnel). — Phares éclairés par la lumière Drummond, par la lumière électrique. — Éclairage électrique. — Bougies de Jabloschkoff. — Lampe électrique de Jamin. — Dorure et argenture électriques (Brugnatelli, Delarive, Perrot, de Ruolz). — Dorure au trempé (Elkington). — Galvanoplastie (Jacobi). — Horlogerie électrique (Steinheil). — Aimants artificiels. (Arago). — Machines électro-magnétiques comme moteurs (Salvatore, Jacobi, Page, Gramme). — Transport de la force à distance. — Téléphone (Bell, Edison). — Microphone. — Phonographe. — Flotteur magnétique (Lethuillier-Pinel). — Application de l'électricité aux chemins de fer (de Castro). — Piles de Volta, Wollaston, Bunsen, Daniell, Grove, etc.). — Décomposition des corps par la pile (H. Davy). — Application de l'électricité au traitement des minerais métalliques (Becquerel). — Emploi de l'étincelle électrique pour prévenir les accidents du grisou (Jeandel). — Saccharimétrie optique (Biot, Clerget, Soleil). — Analyse spectrale. — Daguerreotype (Niepce, Daguerre). — Photographie (Talbot). — Chauffage au gaz. — Cloche à plongeur. — Scaphandres (Cabriol). — Production de la glace au moyen du gaz ammoniac (Carré). — Liquéfaction et solification des gaz soi-disant permanents (Faraday, Bussy, Cailletet, Pictet de Genève).

Industrie chimique. — Méthode du départ de l'or

par l'eau forte (Cointe), par l'acide sulfurique (Dizé, Serbat, Poisat). — Découverte des gaz (Van Helmont). — Distillation de l'eau de mer (Porta, Freycinet, Rochon, Normanby). — Invention des allumettes soufrées, des allumettes et briquets oxygénés, des allumettes à friction, phosphoriques, au phosphore rouge. — Invention des fumigations sulfureuses pour le traitement de la gale (Glauber). — Distillation du bois, découverte de l'acide pyroligneux, de l'esprit de bois (Robert Boyle, Philippe Lebon, Mollerat, Taylor, Kestner, Dumas et Peligot). — Argenture au ponce (Robert Boyle, Mellawitz). — Encre à la noix de galle (Boyle). — Fabrication en grand de l'acide sulfurique (Angelus Sala), dans les chambres de plomb (Roebuck et Garbett). — Introduction en France des chambres de plomb (Holker). — Fabrication continue (Holker neveu). — Concentration de l'acide dans les vases de platine. — Fabrication du même acide par les pyrites. — Découverte de nombreux produits chimiques : sels d'étain, éther sulfurique, pourpre de Cassius, phosphore, pierre infernale, glycérine, acides végétaux, cyanures, sel ammoniac, chlore, iode, brôme, sulfate de quinine, benzine, aniline, paraffine, créosote, dextrine, nitrobenzine, chloroforme, essences artificielles, phosphore rouge, etc. — Gélatine extraite des os par la vapeur (Papin). — Café-chicorée (Hollandais). — Découverte de couleurs minérales : bleu de Prusse, bleu de Saxe, blanc de zinc, couleurs de chrome, outremer factice, vert de zinc, vert Rinmann, vert Pannetier, vert Guignet, etc. — Exploitation des Lagonis de Toscane. — Borax artificiel, bo-

ra~~x~~ octaédrique. — Fabrication de la soude artificielle (Leblanc, d'Arcet). — Potasses factices (Ador). — Découverte des propriétés décolorantes et désinfectantes du chlore (Scheele, Hallé), du charbon (Lowitz). — Éclairage au gaz (Philippe Lebon) : gaz comprimé, portatif, à l'eau ; nouveaux procédés de purification. — Becs à gaz (Maccaud, Parisot, etc.). — Industrie sucrière : sucre candi, raffinage au blanc d'œuf et à la chaux ; extraction en grand du sucre de la betterave ; décoloration par le noir d'os : filtre Dumont, filtre Taylor ; cuisson des sucres à la vapeur, dans le vide ; défécation par le procédé Rousseau, etc. — Sucre de fécule, glucose (Kirschhoff, Dubrunfaut). — Extraction de la potasse des mélasses de betterave (Dubrunfaut). — Industrie de la distillation : eau-de-vie de grains, de betterave, de mélasses ; rectification des alcools mauvais goût. — Distillation continue des vins (Édouard Adam, etc.). — Épuration et filtrage des eaux ; fontaines dépuratoires. — Invention des chlorures décolorants (Descroizilles, Tennant, etc.). — Raffinage du soufre (Michel). — Épuration des huiles par les acides (Leroy, Thenard). — Fonte des suifs au bain-marie (d'Arcet, Évrard). — Capsules fulminantes pour les armes à feu (Gay-Lussac, Liebig). — Fabrication des eaux gazeuses (Paul, Planche, etc.). — Briquet à gaz hydrogène (Doebereiner). — Savons de résine, de toilette. — Travail et emploi du caoutchouc, de la gutta-percha. — Bougies stéariques (Gay-Lussac et Chevreul, Milly et Motard, Wilson, Masse et Tribouillet). — Huile de schiste (Chervau). — Exploitation du goudron :

huiles légères, huiles lourdes, acide phénique, etc. — Extraction de l'ammoniaque des eaux vannes (Mallet). — Conservation des bois (Davy, Kyan, Bréant, Boucherie, etc.). — Charbon de Paris (Popelin-Ducarre). — Invention du fulmicoton (Braconnot, Pelouze, Schoenbein), du collodion (Maynard). — Exploitation industrielle des eaux de la mer (Balard). — Procédés pour prévenir les incrustations des chaudières. — Extraction de la potasse du suint (Mauméné). — Conservation des matières alimentaires (Appert, Cadet de Vaux, Masson, Gannal, Fastier, de Lignac, etc.). — Conservation des cadavres et des pièces anatomiques (Chaussier, Gannal, Sucquet, etc.). — Instruments de précision pour les essais du commerce : Alcalimètre (Vauquelin, Descroizilles, Gay-Lussac). — Crémomètre (Bank, Valcour). — Colorimètre (Labillardière). — Alcoomètre centésimal (Gay-Lussac). — Berthollimètre, chloromètre (Descroizilles, Gay-Lussac). — Petit alambic pour la distillation des vins (Descroizilles, Salleron, etc.). — Ebullioscope (Brossard, Vidal, Conaty). — Dilatomètre alcoométrique (Silbermann). — Diagonomètre (Rousseau). — Oléomètre (Laurot, Lefebvre, Gobley). — Sulfhydromètre (Dupasquier). — Natromètre (Pesier). — Lacto-densimètre (Quevenne). — Lacto-butyromètre (Marchand). — Elaïomètre (Berjot). — Hydrotimètre (Boutron et Boudet).

Industrie textile. 1° *Coton.* — Machines à éplucher le coton en Amérique. — Introduction de l'industrie du coton en Angleterre, dans les Flandres, en France. — Machines à nettoyer, à carder, à filer (Highs, Hargrave,

Kay-Crompton, Arkwright, Locker et Highins, Kœchlin, Bodmer, Heilmann, etc.). — Grillage des fils et des toiles (Molard, Samuel Hall, Descroizilles fils). — Introduction de la filature en France à Ourscamp. — Navette volante et boîte à coulisses pour trois navettes (John et Robert Kay). — Métiers à tisser (Roberts, Heilmann, Kœchlin, Stone, Meyer, Decoster, Vaucanson, Jacquart). — Electro-tissage (Bonnelli). — Machine à métrer les tissus (J. Heilmann). — Velours de coton. — Tulle de coton (Heatcon). — Métier à broder (J. Heilmann). — Blanchiment au chlore (Berthollet, Descroizilles père). — Machine à tordre, cuvier à projection (Widmer, Dashwheel). — Clapeau à lanières. — Cuve à circulation. — Séchoirs à air chaud et à vapeur. — Blanchiment américain. — Imperméabilité des tissus au moyen du caoutchouc (Besson). — Tissus rendus incombustibles (Arfield). — Machines à coudre (Timonnier, Elias Howe, Singer, Callebaut). — Coton mercerisé (Mercer).

2° *Lin.* — Egreneuse mécanique (Legris). — Rouloirs saxons, flax-cotton (Clausset). — Rouissage à l'eau chaude (Soubeiran, Schenck, Bernard et Koch, Scribe). — Rouissage à la vapeur (Thomas et Dellisse). — Brisoir de Westphalie. — Moulin à broyer en Belgique. — Tailleur mécanique (Bourdon-Quesney). — Peigneuse (Girard, Decoster, Westsworth). — Filature mécanique (Philippe de Girard).

3° *Laine.* — Epuration des laines, graissage des laines à l'acide oléique (Peligot et Alcan). — Cardes américaines. — Première fabrique de cardage des laines

en France (Larochefoucaut-Liancourt). — Lavage des laines (Desplangeal). — Peigneuse mécanique (Godard, Saulnier, Paturle, Lupin et Seydoux). — Machine à peigner (Demaurey, Dincorville, J. Heilmann). — Travail de la laine peignée (Devierville, Declarlieu). — Métier à filer à la mécanique. — Tissage. — Création des manufactures de tapisseries aux Gobelins, à Beauvais, à Aubusson, à Tourcoing. — Machines à fouler les draps-feutres. — Tondeuses mécaniques (Douglas, Collier). — Machine à lainer. — Imperméabilisation des tissus. — Cachemires français (Ternaux).

4° *Soie*. — Machine à étirer les cocons (Gensoul, Locatelli). — Magnaneries salubres (Olivier de Serres, Dandolo, d'Arcet). — Conditionnement des soies (Tala-bot). — Moulinage des soies, moulin ovale (Vaucanson). — Moulin à dévider (Belli, Guillini). — Procédé Arnaud contre le pique d'once. — Moulinage anglais. — Dévidoir automatique. — Métiers à tisser (Vaucanson, Jacquart). — Métier à chaînes pour produire la dentelle. — Première fabrique de velours de soie à Lyon. — Métier à tricoter les bas (W. Lée).

5° *Nouvelles matières textiles*. — Introduction en Europe du *jute* ou chanvre du Bengale, de l'*abaca* ou chanvre de Manille, de la *soie végétale* ou chanvre blanc, du *pitt* ou fil de faux aloës, du *phormium-tenax* ou lin de la Nouvelle-Zélande, du *china-grass* ou ortie de la Chine, etc.

6° *Teinture et impression des tissus*. — Ecarlate à la cochenille (Giles Gobelain). — Carmin et laque carminée. — Application du bleu de Prusse à la teinture

des soies et des laines (Raymond père et fils). — Découverte du bleu de France (Merle). — Fabrication des extraits colorants (Panay, Meissonnier, Varillat). — Stannate de soude. — Impression au rouleau (Oberkampf), à la perrotine (Perrot). — Vaporisage des toiles peintes (Loffet). — Enlevage au chrôme (Thomson). — Couleurs de conversion (Leykauff). — Bousage-Pressé à décharger (Montheil). — Fabrication de la garancine (Robiquet et Colin), de la fleur de garance (Julian et Roquer). — Pourpre française (Guinon et Marnas). — Couleurs artificielles pour la teinture et l'impression : murexide, acide chrysammique, acide picrique, couleurs de toutes nuances dérivées de l'aniline, de la toluidine, de l'acide phénique, de la naphthaline, de l'anthracène, indigotine artificielle, alizarine artificielle. — Vert de Chine, nouvelle cuve à l'hydrosulfite de soude (Schützenberger et Lalande). — Emploi des acides sulfogras dans la fabrication du rouge des Indes. — Couleurs à l'albumine.

7° *Industrie du papier*. — Perfectionnements apportés par les Hollandais. — Moulin à cylindre pour l'effilochage des chiffons. — Introduction de ce moulin en France (Montgolfier). — Blanchiment des chiffons par le chlore et les hypochlorites. — *Pulpe-engine*, raffineuse centrifuge continue (Américains du Nord). — Collage du papier dans sa pâte (Pierre Montgolfier). — Machine à fabriquer le papier d'une manière continue (Louis Robert d'Essonne). — Machine pour découper le papier à la mécanique (E. Couper, Crompton et Taylor). — Papier de paille, de maïs, de sparte, d'alfa, de bois, d'emballage; papier végétal; papiers de couleur,

papiers peints, papiers tontisse. — Imitation des papiers de Chine et du Japon. — Carton, carton-pierre, papier mâché, papier de laine pour couvrir les bâtiments agricoles. — Carton goudronné pour s'opposer aux effets de l'humidité.

Industrie verrière. — Verres et émaux colorés (Porta). — Taille du verre (Gaspard Lehmann). — Coloration du verre en rouge par l'or (Boyle, Glauber, Kunckel). — Introduction de la fabrication des miroirs et des glaces en France. — Coulage des glaces (Thevart, Nelson, Saint-Gobain). — Fabrication des cristaux en Angleterre. — Premier four à cristal en France (Lambin). — Attaque du verre par la vapeur du spath fluor (Schweinkardt). — Gravure sur verre (Puymaurin). — Fabrication du strass et des pierres précieuses. — Cristal au zinc (Maès et Clémandot). — Verres mosaïques (Bontems). — Fabrication des perles artificielles (Jacquin). — Production des pierres précieuses de toutes pièces (Gaudin, Ebelmen, de Sénarmon, H. Sainte-Claire Deville et Caron, Fremy et Feil, Monnier, etc.). — Verre soluble (Fusch). — Argenture du verre-étamage des glaces avec l'argent (Liebig, Drayton).

Industrie céramique. — Faïence émaillée, rustiques figulines (Bernard Palissy). — Porcelaine tendre de Sèvres, fondation de la manufacture de Sèvres. — Faïence fine, poteries de grès vernissées (Widgewood). — Fabrication de la porcelaine dure, de Chine et de Saxe (Bottiger). — Vernissage des poteries de grès par le sel marin (Ellers). — Lustre de platine sur porcelaine (Klaproth). — Pink-colour et autres couleurs à l'étain pour porcelaine et faïence. — Impressions sur faïence.

RAPPORT

SUR

L'OUVRAGE DE M. MARCHAND

CONCERNANT LE DOSAGE VOLUMÉTRIQUE DE LA POTASSE

Par M. RIVIÈRE

—*—

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à l'examen d'une Commission, composée de MM. Girardin, Houzeau et Rivière, un procédé de dosage volumétrique de la potasse qui vous a été communiqué par M. Marchand, de Fécamp. Je viens comme rapporteur vous rendre compte de cet examen.

Pour justifier l'intérêt qui s'attache à la solution du problème abordé par M. Marchand, permettez-moi d'entrer dans quelques détails rétrospectifs, afin de mieux préciser l'état de la question dont je dois vous entretenir.

L'analyse chimique a pour but, comme on sait, de déterminer : 1° la nature des éléments qui entrent dans la composition de telle ou telle substance ; 2° la proportion de chacun de ces éléments. Si, dans la très-grande majorité des cas, la première détermination ne présente plus

aujourd'hui de difficulté sérieuse, il n'en est pas toujours de même de la deuxième; aussi n'est-il pas rare de trouver les chimistes en désaccord dans leurs évaluations numériques. Jusqu'au milieu du dernier siècle, on avait pensé que, pour doser un corps, il fallait avant tout l'isoler. Le suédois Bergmann, contemporain de Lavoisier, fit voir qu'il était au contraire presque toujours plus avantageux de le faire entrer dans une combinaison choisie avec soin, facile à purifier, et dont le poids faisait connaître celui de ses éléments.

C'est encore aujourd'hui le procédé de dosage le plus généralement employé. Il exige, comme l'on voit, que la composition du corps qui sert d'intermédiaire soit préalablement connue, et que les circonstances dans lesquelles il prend naissance soient parfaitement définies.

En général, le corps à doser, pris à l'état de dissolution, est mis en présence d'un réactif avec lequel il forme un composé insoluble que l'on recueille sur un filtre. C'est du poids de ce composé que l'on déduit celui de la substance primitive.

S'agit-il, par exemple, de déterminer la proportion d'argent contenue dans un alliage monétaire? on dissout un gramme de cet alliage dans l'acide azotique, et l'on ajoute à la dissolution un excès de chlorure de sodium qui transforme immédiatement l'argent en chlorure d'argent absolument insoluble, dont le poids fait connaître celui du métal précieux contenu dans l'alliage soumis à l'analyse.

Mais lorsqu'on veut appliquer ce procédé de dosage

à la potasse, on se trouve arrêté par une difficulté inhérente à la nature même de cette base alcaline. La potasse ne forme que des combinaisons plus ou moins solubles dans l'eau, le dissolvant par excellence, et dont par conséquent la séparation complète est entourée de difficultés trop souvent insurmontables. Toutefois, comme son carbonate était autrefois la seule combinaison qui intéressât l'industrie, on se contenta pendant longtemps du procédé alcalimétrique de Descroizilles, perfectionné en 1828 par Gay-Lussac, qui permet de déterminer assez exactement la proportion de carbonate de potasse, ou de potasse caustique, contenue dans un mélange salin, par exemple dans les cendres des végétaux.

C'est encore ainsi qu'on détermine aujourd'hui le *titre* des potasses du commerce. Mais la science a d'autres besoins, et par suite d'autres exigences. D'ailleurs, les progrès récents de l'agriculture ont donné à tous les sels de potasse une importance à peu près égale. Les temps ne sont plus, en effet, où je ne sais quelle grande dame du XVIII^e siècle, dont l'exquise délicatesse serait mal à l'aise dans nos modernes laboratoires, interdisait à ses fermiers l'usage des engrais, afin, disait-elle, d'éviter de salir ses terres. On sait aujourd'hui que les plantes ont besoin, pour se développer, de certains éléments qu'elles empruntent exclusivement au sol, lequel est bientôt frappé de stérilité si on ne lui restitue chaque année ce que la culture lui enlève. Mais à l'époque où ces idées commencèrent à se faire jour, on était loin d'être fixé sur la nature de toutes les substances fertilisantes

et sur la part d'influence qui revient à chacune d'elles dans le développement du règne végétal. Naguère encore un préjugé, dont l'expérience a fini par triompher, faisait attribuer à la soude le rôle qui n'appartient qu'à la potasse, et, forte de ce préjugé, l'opposition législative, qui sous le règne de Louis-Philippe réclamait l'abolition de l'impôt sur le sel, reprochait au gouvernement de paralyser les progrès de l'agriculture par ses lois fiscales. Il nous souvient d'avoir entendu un député, véritable émule de l'empereur Dioclétien dans sa retraite, s'écrier à la tribune, avec autant de bonne foi que de conviction : « J'ai soumis un plant d'asperges à un arrosage d'eau salée, et dans l'espace d'une nuit mes asperges ont grandi de tant de centimètres. Jugez par là des prodiges de fécondité que nous verrions s'accomplir autour de nous, si ce mode de culture était appliqué à la France entière ! » Hélas ! Messieurs, ce n'était là qu'un moyen oratoire, ou, si l'on veut, une de ces machines de guerre si souvent en usage dans les assemblées délibérantes. Il est reconnu aujourd'hui que le chlorure de sodium, loin de favoriser la végétation, lui est généralement nuisible, tandis que l'action de la potasse est au contraire éminemment bienfaisante. Si la présence constante de cette base dans les cendres ne suffisait pour établir ce fait, les expériences de Boussingault, de Kuhlmann, de Georges Ville et de tant d'autres chimistes dont les travaux ont éclairé d'un jour tout nouveau l'importante question des engrais, ne laisseraient aucun doute à cet égard.

L'emploi des sels de potasse en agriculture ne pouvait donc tarder à se généraliser. Toutefois, une circonstance

fâcheuse devait à l'origine en limiter singulièrement l'emploi ; c'était leur rareté et, par suite, leur prix élevé. On ne connaissait guère, en effet, il y a cinquante ans, que deux sels de potasse, le carbonate qui nous venait d'Amérique ou de Russie, et l'azotate que nous tirions des Indes orientales. — Ajoutons que la presque totalité de ce dernier sel était appliquée, sous le nom de salpêtre, comme elle l'est encore aujourd'hui, du reste, à la fabrication de la poudre et des pièces d'artifices. Mais vers 1840, M. Balard, alors professeur de chimie à la Faculté des sciences de Montpellier, découvrit le sulfate de potasse et le chlorure de potassium dans les eaux-mères des marais salants du midi, et fit connaître, pour l'extraction de ces deux sels, un procédé dont l'industrie ne tarda pas à s'emparer. C'est de cette époque que date leur introduction d'abord dans certaines cultures potagères, puis bientôt dans celle des céréales.

Vingt ans plus tard, en 1860, une circonstance tout-à-fait inattendue vint apporter un nouvel aliment à la consommation. Des sondages pratiqués dans la petite ville de Stassfurt, en Prusse, non loin de Meklembourg, amenèrent la découverte du plus puissant gisement de matières salines que la nature ait accumulées sur un même point du globe. La partie supérieure de ce gisement, dont l'existence a été reconnue sur une étendue de plus de 1,500 kilomètres carrés avec une épaisseur d'au moins 500 mètres, est essentiellement composée de chlorure de potassium et de sulfate de potasse. On voit qu'il y a là de quoi approvisionner le monde entier pendant plusieurs siècles. Soyons donc sans inquiétude, sous ce rapport,

pour nos arrière-petits-fils. Le prix du chlorure de potassium, qui, en 1861, était à Paris de 45 fr. les 100 kilog., descendit immédiatement à 22 fr., et aujourd'hui on l'obtient facilement à 15 ou 18 fr. sur la place de Rouen. Le prix du sulfate de potasse s'est abaissé dans la même proportion. Malheureusement ces sels ne sont pas purs. Leur richesse en potasse varie quelquefois de 10 à 15 pour cent. L'agriculteur ou l'industriel qui ne se préoccuperait pas de ces variations s'exposerait donc à de graves mécomptes. De là la nécessité de fixer par un dosage préalable la valeur réelle du produit qui doit devenir l'objet d'une transaction commerciale tant soit peu importante. Or, ici le procédé de Descroizilles ou de Gay-Lussac, qui ne s'applique qu'au carbonate et qui d'ailleurs ne distingue pas dans un mélange la potasse de la soude, est tout à fait insuffisant. Il a donc fallu chercher, parmi les composés potassiques, celui qui par sa quasi-insolubilité, se prêterait le mieux à l'application du procédé général que nous avons rappelé au commencement de ce Rapport. Le chlorure double de platine et de potassium, à peine soluble dans l'eau et tout à fait insoluble dans l'alcool, mérite assurément la préférence. Mais la transformation de la potasse en chlorure double, sans perte aucune, est une opération longue et délicate qui ne réussit qu'entre les mains d'un chimiste exercé. Ce n'est donc pas sans raison que M. Marchand a cherché un autre procédé de dosage à la fois plus rapide et plus simple, sinon plus exact. Voici en quoi consiste celui auquel il s'est définitivement arrêté.

Vous connaissez tous le produit qui se dépose à la

longue sur les parois des fûts dans lesquels on conserve des vins nouveaux. C'est un bitartrate de potasse qui ne se dissout que dans 180 parties d'eau froide, et qui repasse presque complètement à l'état solide dans un liquide alcoolique même très étendu. Voilà pourquoi ce sel, que l'on trouve en dissolution dans le vin doux, cristallise peu à peu, à mesure que le liquide, par suite des progrès de la fermentation, devient de plus en plus alcoolique.

C'est en amenant la potasse à l'état de bitartrate que M. Marchand opère le dosage de cette base.

A cet effet, il commence par préparer une dissolution titrée de bitartrate de soude dont il établit la composition de la manière suivante :

Ayant dissous 16 grammes d'acide tartrique cristallisé dans une quantité d'eau suffisante, il ajoute à la dissolution quelques gouttes de tournesol, puis opère la saturation de l'acide avec une proportion convenable de soude caustique. Le changement de couleur du tournesol lui permet d'atteindre très exactement ce résultat. L'addition de 16 autres grammes d'acide tartrique fait alors passer le tartrate neutre à l'état de tartrate acide, ou bitartrate, qu'il étend d'eau jusqu'à ce que la dissolution occupe un volume d'un litre à la température de 15°c.

Telle est la composition de sa liqueur tartro-sodique, contenant par litre 32 grammes d'acide tartrique, qui, pour passer complètement à l'état de bitartrate de potasse, exigeraient 10 grammes de potasse caustique anhydre, soit un centigramme de potasse pour chaque centimètre cube de liqueur titrée.

M. Marchand prépare en outre une dissolution de soude caustique, capable de saturer exactement 16 grammes d'acide tartrique (la saturation étant toujours indiquée par le tournesol), et il l'étend d'eau, comme la précédente, jusqu'à ce qu'elle occupe aussi un volume d'un litre.

Ces deux dissolutions qui, d'après leur composition, doivent, à volume égal, se saturer exactement, sont conservées dans des flacons à l'émeri soigneusement bouchés pour prévenir toute évaporation et, par suite, toute altération du titre primitif.

S'agit-il maintenant de doser un sel de potasse ? M. Marchand commence par amener ce sel à l'état de chlorure, de sulfate ou d'azotate, s'il ne s'y trouve déjà (ce qui ne présente aucune difficulté), puis il le dessèche et en pèse un gramme qu'il dissout dans une quantité d'eau telle que la dissolution occupe un volume de 20 centimètres cubes. Il prend alors 10 centimètres cubes de cette dissolution, et y ajoute 40 centimètres cubes de sa liqueur tartro-sodique.

Si la potasse était à l'état d'oxyde anhydre, ces 40 centimètres cubes seraient insuffisants pour amener la totalité de la base alcaline à l'état de bitartrate. Mais il n'en est jamais ainsi. Quel que soit le genre du sel à doser, on est certain, au contraire, que la liqueur d'épreuve est employée en excès. C'est à partir de ce moment que le procédé de M. Marchand se spécialise et devient véritablement intéressant.

Au lieu de chercher à évaluer directement la quantité de potasse transformée en bi-tartrate, M. Marchand dé-

termine la quantité d'acide tartrique resté en dissolution, et en déduit la richesse du sel soumis à l'analyse.

A cet effet, M. Marchand abandonne la liqueur à elle-même pendant une nuit. La plus grande partie du bitartrate de potasse cristallise, et M. Marchand s'est assuré que la proportion qui reste en dissolution correspond toujours à la plus basse température de la nuit, laquelle est indiquée par un thermomètre à minima placé dans le voisinage. C'est alors que la liqueur sodique va devenir nécessaire. L'addition goutte à goutte de cette liqueur dans le mélange précédent, jusqu'à saturation, fait connaître en effet la proportion d'acide tartrique resté en dissolution, soit à l'état de bi-tartrate de soude, soit à l'état de bi-tartrate de potasse qui, comme l'on sait, n'est pas complètement insoluble.

Supposons, par exemple, qu'il faille ajouter 15 centimètres cubes de liqueur sodique au mélange primitif pour parfaire la saturation, c'est que le bi-tartrate de potasse cristallisé s'est formé aux dépens de l'acide tartrique contenu dans 40-15 ou 25 centimètres cubes de la liqueur d'épreuve dans laquelle il a été remplacé, conformément aux lois de Berthollet, par l'acide du sel à doser.

Or, nous savons que chaque centimètre cube de cette liqueur correspond à 1 centigramme de potasse anhydre. Donc le dépôt formé contient 25 centigrammes de potasse.

Mais ce n'est pas tout : au bi-tartrate de potasse cristallisé il convient d'ajouter celui qui est resté en dissolution, et dont le poids est une fonction assez complexe de la température et du degré d'acidité du mélange final. En opérant sur des produits de compo-

tion connue, M. Marchand est parvenu à déterminer expérimentalement cette fonction dans des circonstances assez variées pour pouvoir étendre à tous les cas, par un calcul d'interpolation, les résultats de ses analyses. C'est ainsi qu'il a dressé la table par laquelle il termine son mémoire, table qui fait connaître immédiatement la proportion centésimale de potasse contenue dans le sel à doser, d'après la température minima de la nuit et le degré d'acidité du lendemain.

La présence des substances étrangères qu'on rencontre le plus ordinairement dans les sels de potasse, telles que la soude ou même la chaux ou la magnésie, ne saurait apporter aucun trouble dans l'application du procédé de M. Marchand. Mais il n'en serait pas de même de l'ammoniaque, qu'on devrait éliminer avec soin par une calcination préalable. Cette base, en effet, se comporte comme la potasse en présence de l'acide tartrique, et il serait impossible de déterminer sa part d'influence dans les phénomènes observés.

Le procédé n'est point non plus directement applicable au carbonate de potasse, dont les propriétés alcalines modifieraient profondément la nature des réactions. Mais cette circonstance est sans importance, puisque rien n'est plus facile que de convertir un carbonate en chlorure ou en sulfate.

Sur notre invitation, M. Marchand a bien voulu se rendre à Rouen et opérer devant nous quelques dosages dont nous avons préparé les éléments. Nous avons été frappés de la simplicité des moyens d'exécution et de la précision des résultats. C'est donc avec la plus

entière confiance que nous croyons devoir appeler l'attention des chimistes sur son procédé qui, selon nous, offre de sérieux avantages sur tous ceux qui ont été proposés dans le même but jusqu'à ce jour.

Que M. Marchand veuille bien néanmoins nous permettre de lui signaler ce que nous considérons comme une lacune dans son mémoire. M. Marchand nous a déclaré que sa table de concordance entre la richesse d'un sel de potasse et le degré d'acidité du liquide au sein duquel la cristallisation s'est effectuée, est le fruit de plus de 1,500 expériences. Votre Commission a été unanime pour exprimer le regret que l'auteur n'ait pas cru devoir mentionner et décrire quelques-unes de ces expériences qui, sans donner plus de poids à ses affirmations, nous auraient fourni de nouveaux éléments d'appréciation. C'est sans doute un oubli que nous l'engageons fortement à réparer.

A part cette observation qui n'infirme en rien notre jugement, nous n'avons que des éloges à formuler pour le travail dont nous venons de vous rendre compte, et nous avons l'honneur de vous proposer :

1° De remercier M. Marchand de son intéressante communication ;

2° De renvoyer son mémoire à la Commission de publicité, en exprimant le vœu que les ressources financières de l'Académie lui permettent de le comprendre parmi les travaux dont l'impression doit vous être proposée.

DOSAGE VOLUMÉTRIQUE DE LA POTASSE

Par M. EUGÈNE MARCHAND,

Membre correspondant

Ce procédé est basé sur la propriété que possède l'acide tartrique de précipiter la potasse de ses dissolutions aqueuses, lorsqu'on le fait réagir sur un sel contenant cette base puissante au nombre de ses éléments constitutifs.

Cette propriété est bien connue, mais, jusqu'à présent, elle n'a pu être utilisée pour opérer le dosage dont il s'agit, à cause de la solubilité du bi-tartrate formé, qui s'accroît rapidement avec la température et qui se trouve modifiée dans des proportions remarquables, selon que l'acide employé est présent, en plus ou moins grand excès, dans la liqueur. Les chimistes admettent d'ailleurs que la réaction, pour donner des résultats visibles, doit s'accomplir dans des dissolutions riches en base précipitable, et, à cet égard, Malagutti, qui a parfaitement résumé l'opinion générale dans ses *Leçons élémentaires de chimie* (1), s'exprime ainsi : « L'acide tartrique et le sulfate d'alumine mêlés séparément à des dissolutions

(1) 4^{me} édit. t. II. p. 83. (Paris 1868.)

concentrées de sels potassiques, donnent des précipités caractéristiques de bi-tartrate de potasse et d'alun, *mais ces deux réactifs supposent, dans la dissolution, une quantité notable de sel à base de potasse.* »

Pour rendre la réaction plus sensible, M. Plun-Rett a proposé de substituer le bi-tartrate de soude à l'acide tartrique. On trouve à ce sujet, dans le *Moniteur scientifique* du docteur Quesneville, les lignes suivantes qui résument tout le travail du chimiste dont le nom vient d'être cité (1) : « De nombreux essais faits sur des
« dissolutions renfermant depuis les doses les plus
« fortes de potasse jusqu'aux plus minimes (des traces)
« lui ont montré que le bi-tartrate de soude est un
« réactif extrêmement sensible parce qu'il forme un bi-
« tartrate de potasse infiniment moins soluble dans l'eau
« que les sels résultant de l'emploi de l'acide tartrique
« ou du bi-chlorure de platine. Il faut cependant avoir
« soin de rendre la liqueur acide avant d'y ajouter ce
« nouveau réactif. » Je dois dire de suite que je n'ai pas reconnu l'utilité de cette dernière recommandation : l'acidité normale du bi-tartrate de soude suffit, en effet, pour assurer l'accomplissement régulier de la réaction.

On remarquera que M. Plun-Rett ne paraît pas avoir songé à se servir de ce réactif pour opérer le dosage de la potasse, et l'on peut voir, dans le *Moniteur scientifique*, que M. Quesneville s'est borné à faire suivre la courte note consacrée à ce sujet de cette simple réflexion : « Le bi-tartrate de soude deviendrait alors

(1) 221^{me} livraison p. 236, 1^{er} mars 1866.

« un réactif très utile pour déceler la potasse dans les analyses chimiques industrielles. »

Sans connaître le travail de M. Plun-Rett, à qui, d'ailleurs, je suis loin de contester la priorité de cette constatation, j'étais arrivé aussi à peu près aux mêmes conclusions que lui, mais j'ai pensé, en outre, qu'il était possible de tirer encore un parti plus avantageux du réactif dont il a le premier préconisé l'emploi.

En effet, en m'appuyant sur les lois de Berthollet, puis en tenant compte de la masse relative de chacun des réactifs employés, dont l'influence s'accuse d'une façon fort remarquable, et, enfin, en établissant une limite constante de saturation saline lorsque l'on constitue la liqueur dans le sein de laquelle la réaction doit s'accomplir, je suis arrivé à instituer le mode de dosage qui fait l'objet de ce mémoire et qui se recommande à l'attention des chimistes tout à la fois par sa simplicité, sa grande sensibilité, la rapidité de son exécution, et son exactitude qui ne redoute aucune comparaison.

En commençant mes premiers essais, je craignais de me trouver en présence d'une difficulté qui aurait singulièrement compliqué le problème et qu'il eût été nécessaire de vaincre avant toute chose. Je veux parler de l'inégale solubilité que la crème de tartre peut subir, dans les dissolutions de même concentration et soumises à la même température, selon que le composé potassique sur lequel on agit s'y trouve présent, dans un état salin, ou dans un autre. Heureusement, mon appréhension n'était pas fondée, car une étude minutieuse de la question m'a démontré que cette difficulté n'existe pas, ou, du

moins, que, si elle existe, elle ne se manifeste que d'une façon insensible pendant l'accomplissement du mode d'essai auquel je me suis arrêté.

J'ai exécuté mes recherches en agissant à différentes températures sur le nitrate, le sulfate et le chlorure de potassium. J'ai choisi ces trois états salins de la potasse, parce que ce sont ceux qui se présentent le plus communément à l'analyse; et aussi, parce qu'il est toujours facile de ramener à l'un d'eux tous les sels de potasse que l'on peut être appelé à examiner. La combinaison chlorée mérite surtout la préférence quand on doit opérer la transformation d'une très petite quantité de matière saline, parce qu'elle est relativement la plus riche en métal et que, dans certains cas, on trouve avantage à opérer sur un sel qui présente cette qualité.

Il est probable que l'opération réussirait aussi bien avec le plus grand nombre des sels de potassium, mais il ne pourrait en être de même avec tous. Elle est particulièrement inexacte avec l'iodure, à cause de la grande altérabilité, sous l'influence de l'air et de la lumière, de l'acide iodhydrique mis en liberté pendant l'accomplissement de la réaction. Il est inutile de faire remarquer que les sels carbonatés doivent être transformés en l'une des combinaisons indiquées, lorsque l'on veut déterminer leur richesse en potasse.

Quoi qu'il en soit, et dans tous les cas, pour faire un essai valable, il est indispensable de prendre une précaution : celle d'éliminer de la constitution du sel que l'on examine l'ammoniaque qui peut entrer dans sa composition, ou dans celle des matières dont il se trouverait

accidentellement accompagné; mais il n'est point nécessaire, quoique cela me paraisse préférable, de le débarrasser, au préalable, du calcium ni du magnésium dont il peut être souillé, parce que la présence de l'un ou l'autre de ces métaux, à l'état salin, dans les éléments de la réaction, alors même qu'il s'y trouverait en quantité suffisante pour donner lieu à la formation d'un précipité sous l'influence du bi-tartrate de soude, n'occasionnerait aucune modification dans le degré de saturation des liqueurs, attendu qu'ils ne peuvent produire l'un et l'autre que des tartrates neutres dont l'acide constitutif est alors remplacé dans la liqueur mère, équivalent pour équivalent, par celui qui était primitivement uni avec le métal terreux dans le sel décomposé. Il suffit donc que le sel à examiner soit pris à l'état *neutre*, mais il n'est point indispensable, je le répète, qu'il soit constitué par un sel de potasse pur ou associé seulement à un sel de sodium. Il peut, sans inconvénient, contenir un mélange de sels à base de potassium, de sodium, de calcium et de magnésium. C'est là une circonstance heureuse dont les avantages ne se présentent, jusqu'à présent, dans aucune autre méthode de dosage de la potasse, si ce n'est peut-être, dans celle que M. Carnot a fait connaître récemment.

Les réactifs dont on doit faire l'emploi consistent en une dissolution titrée de bi-tartrate de soude et en une dissolution de soude caustique, titrée aussi. Ces deux liqueurs doivent être constituées de telle façon qu'un volume donné de l'une d'elles soit exactement saturé

par un égal volume de l'autre. Pour préparer la première on prend :

Acide tartrique cristallisé 16 grammes,
que l'on fait dissoudre dans environ un demi-litre d'eau distillée et que l'on sature bien exactement avec de la soude caustique liquide (lessive des savonniers). On prend note du volume employé de cette liqueur alcaline.

A la dissolution de tartrate neutre de soude ainsi préparée, on ajoute encore :

Acide tartrique cristallisé 16 grammes,
ou une quantité égale à la précédente, dissous aussi dans l'eau pure, employée alors en quantité suffisante pour que le volume total du mélange soit porté à 1,000 centimètres cubes.

Pour assurer la conservation de cette liqueur, qui ne doit être gardée que dans un lieu obscur, on y plonge quelques morceaux de camphre. Ceux-ci, en surnageant,aturent de leur vapeur le liquide et l'air avec lesquels ils se trouvent en contact. Par ce moyen on met, au moins dans une certaine mesure, obstacle au développement des moisissures qui apparaissent toujours, avec tant de facilité, dans les milieux où se trouve de l'acide tartrique, libre ou combiné. On peut aussi arriver au même résultat en ajoutant dans la liqueur, avant de compléter son volume, un millième de son poids de salicylate de soude.

Quant à la liqueur alcaline, on la prépare en prenant un volume de soude caustique liquide, absolument égal à celui déjà employé pour opérer la neutralisation des 16 grammes d'acide tartrique amenés à l'état de satu-

ration dans l'opération précédente, et l'on délaye ce volume d'alcali dans la quantité d'eau distillée nécessaire pour obtenir encore un litre de liquide (1).

Comme on le voit, les deux liqueurs, ainsi préparées, doivent se neutraliser d'une façon parfaite quand on les mélange à volumes égaux. Elles doivent, en outre, toujours sous le même volume, avoir un titre égal à celui que possède la liqueur que l'on obtient en délayant, dans un volume d'eau pure suffisant pour produire un litre de liquide, 10 gr. 426 d'acide sulfurique monohydraté (SO^3HO). Cette proportion d'acide est celle qui est nécessaire pour saturer 10 gr. d'oxyde de potassium (KO).

On peut aussi, et cela est préférable, préparer une liqueur normale de même valeur, de même puissance que celle dont la formule vient d'être donnée, en faisant dissoudre 1 gramme 341 d'acide oxalique pur et cristallisé ($\text{C}^2\text{O}^3, 3 \text{HO}$) dans la quantité d'eau nécessaire pour constituer 100 centimètres cubes d'une liqueur d'épreuve; mais, dans ce cas, l'on doit avoir soin de déterminer, au préalable, le titre des cristaux dont on veut faire l'emploi.

(1) J'ai, dans un précédent mémoire, conseillé de conserver les liqueurs alcalines titrées dans des flacons fermés avec des bouchons de liège enduits de paraffine. Je fais encore une fois la même recommandation, car ce mode de fermeture est parfait: les bouchons paraffinés résistent longtemps aux attaques des alcalis caustiques, et garantissent ceux-ci de l'action neutralisante qu'ils sont exposés à subir de la part de l'acide carbonique diffus dans l'air. (V. le *Compte-rendu de la septième session de l'Association française pour l'avancement des Sciences*, p. 420. Congrès de Paris.)

Cela est indispensable, parce qu'il arrive très souvent que ces cristaux, même lorsqu'ils ont été convenablement purifiés, retiennent un peu d'eau, interposée par suite d'une dessiccation incomplète, ou bien qu'ils ont perdu, pendant l'accomplissement de cette opération (qu'il est difficile de conduire et d'arrêter au point voulu), une quantité plus ou moins considérable de leur eau d'hydratation. Dans le premier cas, leur richesse en acide réel ($\text{C}^2\text{O}^3 \text{HO}$) est affaiblie; dans le second, elle est trop grande.

Cependant, l'emploi de ces cristaux, lorsque leur richesse en acide normal est rigoureusement établie, est si commode; il offre surtout de si grands avantages, quand il s'agit de constituer les liqueurs acides douées de caractères typiques bien spécifiés, que je n'hésite pas à le recommander de préférence à celui de l'acide sulfurique dont on se sert communément, et que, pour cette raison, j'ai indiqué tout à l'heure. L'acide sulfurique est peu maniable; il est très hygrométrique, et il est toujours difficile de l'obtenir à la densité 1,842 (à $+15^\circ$), caractéristique de sa richesse lorsqu'il est amené à la constitution d'acide monohydraté (1).

La détermination de la valeur de l'acide oxalique

(1) La richesse de l'acide sulfurique diminue rapidement lorsque son poids spécifique s'affaiblit. Voici, à ce sujet les résultats auxquels je suis arrivé : je mets en regard de chaque densité d la proportion d'acide sulfurique monohydraté, contenue dans 1,000 parties en poids du liquide examiné : $d. 1,842 = 1,000 \cdots d. 1,841 = 985 \cdots d. 1,840 = 973 \cdots d. 1,839 = 962 \cdots d. 1,838 = 953 \cdots d. 1,837 = 946 \cdots d. 1,836 = 940 \cdots d. 1,835 = 935 \cdots d. 1,830 = 918 \cdots d. 1,825 = 907 \cdots d. 1,8215 = 900$.

s'exécute, comme on le sait, avec facilité au moyen d'une dissolution de per-manganate de potasse titrée en raison de son pouvoir de suroxydation du fer, préalablement dissous à l'état de proto sel. Mais le métal dont on se sert alors pour préparer le réactif (les pointes de Paris) contenant toujours des matières étrangères (carbone, silicium, phosphore, etc.) en des proportions qui varient de 3 à 7 millièmes de son poids, et même davantage, il résulte ordinairement de son emploi plusieurs inconvénients, mais surtout une incertitude sur le véritable titre des corps examinés.

Or, dans le cas qui nous occupe, *la fixation du degré d'acidité de la dissolution de bi-tartrate de soude doit être faite avec la plus grande précision*, car une modification dans ce degré en détermine une aussi dans la situation des nombres inscrits sur les tableaux dressés à cet effet pour indiquer les quantités de potasse accusées par les différents degrés d'acidité des liqueurs au sein desquelles le bi-tartrate de potasse s'est produit et déposé. Si le titre acide est sensiblement affaibli dans le bi-tartrate de soude supposé normal, la situation des nombres s'élève sur l'échelle des degrés d'acidité; elle s'abaisse, au contraire, si ce titre est trop fort.

Par conséquent, *il importe au plus haut point* que, quelle qu'en soit la nature (sulfurique ou oxalique), *la liqueur acide destinée à servir de type soit bien au titre voulu*, c'est-à-dire qu'elle soit propre à saturer exactement son volume d'une dissolution alcaline contenant, par litre, 10 grammes d'oxyde de potassium anhydre, ou leur équivalent en soude caustique, ainsi

que cela vient d'être indiqué. *C'est une condition indispensable pour assurer l'exactitude des dosages.*

Pour remédier aux inconvénients qui viennent d'être signalés dans l'emploi du fer, voici le mode d'essai auquel je me suis arrêté : il est basé sur ce fait que l'oxalate de chaux, préparé en mélangeant des solutions bouillantes de chlorure calcique et d'oxalate ammonique, ne retient en combinaison qu'une molécule d'eau lorsqu'il a été desséché à la température de 100 à 110°. Il a donc pour formule $\text{CaO}, \text{C}^2\text{O}^3, \text{HO}$. Par conséquent, 1 gr. 159 de ce sel représente 1 gramme d'acide oxalique cristallisé, $\text{C}^2\text{O}^3, 3 \text{ HO}$. Il en est l'équivalent.

Pour l'essai, on se sert d'une dissolution aqueuse de permanganate de potasse contenant, par 100 centimètres cubes, 2 grammes de ce sel (1). On en fixe la puissance oxydante en déterminant le volume qu'il faut en employer pour communiquer une coloration rose très pâle et persistante à 7 ou 8 décilitres d'eau, contenant en dissolution 1 gr. 159 d'oxalate de chaux ayant la constitution indiquée et préalablement dissous à chaud dans 10 centimètres cubes d'acide chlorhydrique fumant, mélangés avec un pareil volume d'eau. La réaction s'accomplit rapidement, avec une grande netteté, quand la dissolution oxalique est portée à la température de 50 à 60 degrés (2).

(1) Lorsque le permanganate est pur, il faut en employer 0 gr. 502 pour brûler 1 gramme d'acide oxalique trihydraté, car la formule de la réaction est celle-ci :



(2) La détermination du titre des dissolutions permanganiques, au moyen de l'oxalate de chaux monohydraté, préparé et obtenu dans

Lorsque cet essai préparatoire est achevé, on fait réagir le réactif oxydateur sur 7 à 8 décilitres d'une autre liqueur tenant aussi en dissolution 10 c. c. d'acide chlorhydrique, mais, cette fois, avec un gramme de l'acide oxalique dont on veut déterminer le titre. Du volume de caméléon rouge, employé dans l'un et l'autre essai, l'on déduit ce titre (1).

On doit toujours s'assurer que la dissolution de bi-tartrate de soude possède bien le degré d'acidité indiqué, parce que l'acide tartrique que l'on trouve dans le commerce n'est jamais pur, ni absolument dépourvu d'eau étrangère à sa constitution. Il résulte donc de cette double circonstance que le titre de la dissolution de bi-tartrate de soude, préparée conformément à la

les conditions ci-dessus indiquées, s'accomplit toujours avec une grande précision. On peut y avoir recours en toute circonstance, et, dans les dosages du fer, en particulier, on obtient des résultats très exacts en se rappelant que chaque gramme de fer, passant de l'état de proto à celui de sesquiel, exige une quantité de caméléon absolument pareille à celle qu'il est nécessaire d'employer pour brûler 1 gr. 125 d'acide oxalique cristallisé, ou 1 gr. 304 de CaO , C^2O^3 , HO .

(1) *Exemple* : Un permanganate dont 23 c. c. 72 étaient nécessaires pour brûler 1 gr. 159 d'oxalate de chaux a dû n'être employé qu'à la dose de 23 c. c. 66 pour brûler 1 gramme d'acide oxalique purifié par trois cristallisations successives. Dès lors le degré de richesse de celui-ci s'établissait ainsi :

$$23,72 : 1,000 :: 23,66 : 0,9975.$$

Par conséquent 1 gramme de l'acide oxalique examiné ne représentait que 0 gr. 9975 d'acide cristallisé normal : les cristaux qui le constituaient n'avaient donc pas été suffisamment desséchés, et, au lieu d'en prendre 1 gram. 341 pour préparer la dissolution normale, il fallait en employer 1 gr. 345.

formule, peut et même doit être toujours légèrement défectueux.

Lorsque cette liqueur est normale, elle se trouve constituée dans des conditions telles que chaque litre serait capable de précipiter, à l'état de crème de tartre, exactement 10 grammes de potasse (KO) ou 1 centigramme par centimètre cube, si le nouveau sel acide produit était complètement insoluble. La double décomposition s'accomplit conformément aux lois de Berthollet, d'après cette formule :



Mode opératoire. — Les réactifs étant préparés comme cela vient d'être indiqué, l'on prend un gramme du sel à essayer, et on le fait dissoudre dans une quantité d'eau pure suffisante pour constituer 20 centimètres cubes de dissolution; ou, mieux encore, quand cela se peut, on prend 10 grammes de ce sel pour préparer 200 centimètres cubes de celle-ci : on doit agir ainsi surtout lorsque, pour obtenir une bonne indication moyenne, l'on veut déterminer la quantité de potasse contenue dans un sel livré par le commerce.

Lorsque, par hasard, l'on ne dispose pas d'un gramme de sel pour le soumettre à l'essai — c'est une circonstance qui se présente quelquefois, surtout lorsque l'on veut doser la potasse contenue dans des cendres, — il est indispensable de dissoudre celui que l'on possède dans un volume d'eau bien en rapport avec les quantités qui viennent d'être indiquées, et de ne mélanger le liquide, ainsi préparé, qu'avec un volume proportionnel de bitartrate de soude, conformément à ce qui va être dit.

Cela est nécessaire pour que les conditions de solubilité de la crème de tartre, qui doit se produire pendant l'accomplissement de la réaction, ne se trouvent pas modifiées.

Quand tout est ainsi disposé pour l'expérience, voici comment on opère :

10 centimètres cubes de la dissolution du sel assujetti à l'essai sont mélangés avec 40 centimètres cubes de la dissolution normale de bi-tartrate de soude. Le flacon bouché, est agité brusquement pendant quelques instants, puis abandonné au repos pendant 15 à 18 heures, 12 au moins, *pendant une nuit, par exemple*, dans un lieu tranquille et abrité contre les courants d'air, à côté d'un autre flacon de même dimension et rempli d'eau dans laquelle plonge le réservoir d'un thermomètre à minima.

La réaction s'accomplit bientôt, et le bi-tartrate de potasse, produit sous son influence, ne tarde pas à se déposer en affectant la forme cristalline.

Lorsque l'abandon du mélange au repos a été suffisamment prolongé, on prélève, en la décantant, une partie du liquide clair qui surnage le dépôt cristallin. Ensuite l'on en prend 10 centimètres cubes que l'on étend d'environ 35 à 40 centimètres cubes d'eau très légèrement teintée par un réactif coloré, suffisamment sensible (1), puis l'on procède à leur neutralisation au

(1) Un centimètre cube (pas davantage) de teinture hydralcoolique de cochenille au $\frac{1}{10}$ délayé dans un litre d'eau pure, (ou deux gouttes dans 100 à 110 grammes d'eau), me paraît constituer pour ces dosages spéciaux le meilleur et le plus sensible des réactifs colorés; au

moyen de la liqueur de soude titrée. Le volume de ce liquide nécessaire pour arriver au résultat cherché est inscrit sur le livre de laboratoire : il constitue le *degré d'acidité* conservé par liqueur après l'accomplissement de la réaction qui a donné lieu à la formation et à la précipitation du bi-tartrate de potasse. C'est de ce degré d'acidité que l'on déduit la quantité de potasse contenue dans la matière examinée.

Il est évident que, dans tous les cas où il ne s'est pas déposé des cristaux de tartre, le volume employé de la liqueur titrante doit être de 8 centimètres, puisque le liquide soumis à la neutralisation est alors formé en volume de

2 cent. cubes de la dissolution saline soumise à l'essai mélangé avec
8 — — — — — de bi-tartrate de soude,

et que ces derniers 8 centimètres cubes exigent un volume égal de liqueur alcaline pour contracter les caractères d'une neutralité parfaite.

Remarquons de suite que les deux centimètres cubes de dissolution saline contenaient, avant leur mélange avec l'autre liqueur, *un décigramme* du sel soumis à l'examen, et que, par conséquent, en décuplant les valeurs afférentes au volume de la liqueur neutralisante employée, l'on obtient une indication qui se rapporte à

moment précis où la neutralisation s'achève, le liquide finit de contracter une très belle couleur bleu mauve persistante et bien caractérisée. La sensibilité de ce réactif est en raison inverse de sa richesse en matière tinctoriale dont un léger excès est nuisible : Il ne faut pas que cette matière représente plus d'un décigramme de cochenille pour teindre un litre d'eau.

la constitution de 1 gramme ou 1000 parties en poids, du sel soumis à l'examen.

De même que, dans toutes les opérations de cette nature, la difficulté principale de ce mode d'essai réside dans l'appréciation exacte du moment précis où la saturation s'achève; et comme chaque centième de centimètre cube de liqueur alcaline normale correspond à $\frac{1}{10}$ de milligramme de potasse, ou à $\frac{1}{1000}$ en poids du sel contenu dans les 10 centimètres cubes de liqueur mère sur lesquels on opère alors, il s'ensuit que l'on peut commettre une erreur de trois ou quatre millièmes dans l'évaluation, lorsque l'on n'opère qu'une seule neutralisation. Pour obvier à cet inconvénient, on doit prendre le soin d'en exécuter toujours deux : la première sert alors de guide pour arriver à une appréciation plus exacte en accomplissant la seconde.

En réalisant l'opération qui vient d'être indiquée, l'on ne parvient jamais à précipiter la totalité de la potasse sur laquelle on agit : il en reste toujours une petite quantité en dissolution, et cette quantité est d'autant plus considérable, que la température subie par le liquide dans le sein duquel la réaction s'accomplit est elle-même plus élevée au moment où se séparent les dernières molécules cristallines du tartre devenu insoluble. Elle est toujours aussi en relation directe, selon une progression régulière, avec la richesse du sel examiné, en potasse ; et dans tous les cas elle est d'autant plus considérable, même à zéro, que cette richesse est elle-même plus grande. Toutefois les variations du coefficient de solubilité ne sont réelle-

ment importantes qu'autant que la proportion de potasse capable d'intervenir dans la réaction est supérieure aux quatre-dixièmes du poids total du sel qui la contient. Ce dernier phénomène est d'autant plus digne de remarque qu'il se présente d'une façon fort inattendue (1).

Quoi qu'il en soit, ce sont là des inconvénients d'une gravité dont il est utile de tenir grand compte, mais qui offrent l'avantage de mettre en évidence l'exquise sensibilité du nouveau mode d'essai. Pour y remédier et donner à celui-ci toute la précision qu'il doit posséder, j'ai étudié ce qui se passe dans toutes les conditions possibles tant que la température subie par la liqueur d'essai n'excède pas 20° dans son minimum pendant l'abandon de celle-ci au repos; et j'ai inscrit dans les tableaux dont une partie seulement est imprimée à la suite de ce mémoire la quantité de potasse correspondante à chaque degré d'acidité observée pour toutes les températures comprises entre celle de la glace

(1) Il est facile à expliquer cependant, car il se présente comme la conséquence naturelle et forcée de l'influence réciproque exercée sur le partage des bases entre les acides, par les masses relatives des divers éléments présents dans les liqueurs, et qui peuvent y rester en dissolution, tandis que les réactions s'accomplissent, ou après leur terminaison. Or, ici, en raison de ce principe, une petite quantité du sel potassique mis en expérience échappe nécessairement à l'action du bi-tartrate de soude et conserve ses propriétés caractéristiques, de telle sorte que la potasse qui reste en dissolution après l'achèvement de la cristallisation du tartre existe dans la liqueur sous deux états salins différents : d'une part à l'état de bi-tartrate, et de l'autre en combinaison avec l'acide ou le radical auquel elle était unie dans la matière soumise à l'essai.

fondante et 20 degrés du thermomètre centigrade (1).

Il n'est pas besoin, je pense, d'insister sur la nécessité de la précision à apporter à la détermination du *minimum de température* : il suffit de jeter les yeux sur les tableaux dont il vient d'être question pour en apprécier la très grande importance.

Dans les circonstances ordinaires, on ne doit pas se préoccuper du relèvement de la température de la liqueur mère au-dessus du minimum par lequel elle a été impressionnée, par suite des oscillations de la proportion du calorique actif naturellement répandu dans l'atmosphère, parce que le bi-tartrate déposé à l'état cristallin, sous l'influence de ce minimum, offre une cohésion assez considérable pour mettre obstacle, au moins pendant quelques heures, à ce qu'il se redissolve d'une façon appréciable dans son eau mère, tant que l'on évite de le diviser par l'agitation dans le liquide au sein duquel il s'est formé.

Cependant, je dois dire que deux causes d'erreur résident dans les oscillations de la température agissant sur les liqueurs abandonnées au repos. Il peut arriver, en effet, que le minimum d'abaissement de la colonne thermométrique ne soit que d'une durée insuffisante pour donner aux molécules cristallines qui se produisent alors le temps de s'aggréger et de se déposer. Ces

(1) La série complète des rapports existant entre le degré d'acidité conservée par les liqueurs après le dépôt du tartre, et de la richesse en potasse du sel examiné, est annexée au mémoire que l'auteur a mis en vente chez MM. Alvergnyat frères, 10, rue de la Sorbonne, à Paris.

molécules, dans ce cas, peuvent rentrer en dissolution. On conçoit que, dans ces conditions, heureusement fort rares, le degré d'acidité de la liqueur se trouve sensiblement plus élevé qu'il ne le devrait être, en raison de la richesse du sel en potasse et de l'abaissement de la température signalée par l'index du thermomètre. Dans ce cas, le dosage accusé par l'essai est trop faible.

Il peut arriver aussi que la température atmosphérique subie par les liquides au moment où on les mélange s'élève, et qu'elle ne redescende pas à son degré initial pendant l'abandon du flacon au repos. Il est toujours facile de se mettre en garde et de se prémunir contre les effets d'un pareil accident, qui, d'ailleurs, ne se produit aussi que fort rarement.

Lorsque l'on agit sur des matières reconnues pauvres en potasse, et ne donnant pas lieu à la formation apparente du tartre dans la liqueur d'essai, l'on éprouve un embarras pour déterminer la proportion d'élément titrable que l'élévation de la température met à l'abri des effets appréciables de la réaction. En outre, lorsque l'on a affaire à des sels reconnus très pauvres en potasse, surtout s'ils sont mélangés de sel terreux, on peut craindre que les résultats accusés pour les plus bas titres, par les dernières indications des tables, ne soient pas d'une exactitude rigoureuse.

On conçoit, en effet, que les chiffres posés dans chaque colonne sur la ligne affectée au degré d'acidité représenté par 8[°] indiquent partout, et tout à la fois, les limites extrêmes de solubilité et d'insolubilité de la potasse transformée en crème de tartre, ou non atteinte par le bi-tar-

trate de soude, pour chaque intensité minimum de température subie par le mélange générateur du sel acide qui se dépose, tandis que la réaction s'accomplit. Alors, par exception pour cette circonstance spéciale, ces chiffres peuvent ne pas représenter la richesse en potasse du sel examiné, puisque l'emploi des 8^{cc} de liqueur alcaline nécessaires pour opérer la neutralisation, peut aussi indiquer l'absence de cette base dans le sel objet des recherches. Sa présence y est toujours accusée, dans les conditions ordinaires (surtout si la matière essayée ne contient pas des sels de calcium et de magnésium), par l'apparition d'un dépôt cristallin; mais lorsque la température est trop élevée, la cristallisation du tartre peut ne pas s'accomplir, et, par conséquent, l'on se trouve dans l'impossibilité de conclure.

On peut remédier, dans le plus grand nombre des cas, à cet inconvénient, en portant de 1 à 4 grammes pour 20 centimètres cubes de dissolution titrable, la proportion du sel sur lequel on doit agir. Alors on opère encore en mélangeant 10^{cc} de cette liqueur avec 40^{cc} de la dissolution normale de bi-tartrate de soude, et l'on détermine le degré d'acidité du mélange après la séparation des cristaux, ainsi que cela a été indiqué. Les résultats que l'on obtient dans ce cas se rapportent à 4 grammes de sel. Ils doivent donc être quatre fois trop forts, mais en réalité ils n'atteignent pas cette valeur, parce que le pouvoir dissolvant de la crème de tartre, possédé par le liquide, se trouve accru en raison de la plus grande richesse de celui-ci en matière saline, attendu que les volumes et les poids relatifs des masses réagissantes concourent, avec les oscillations de la tem-

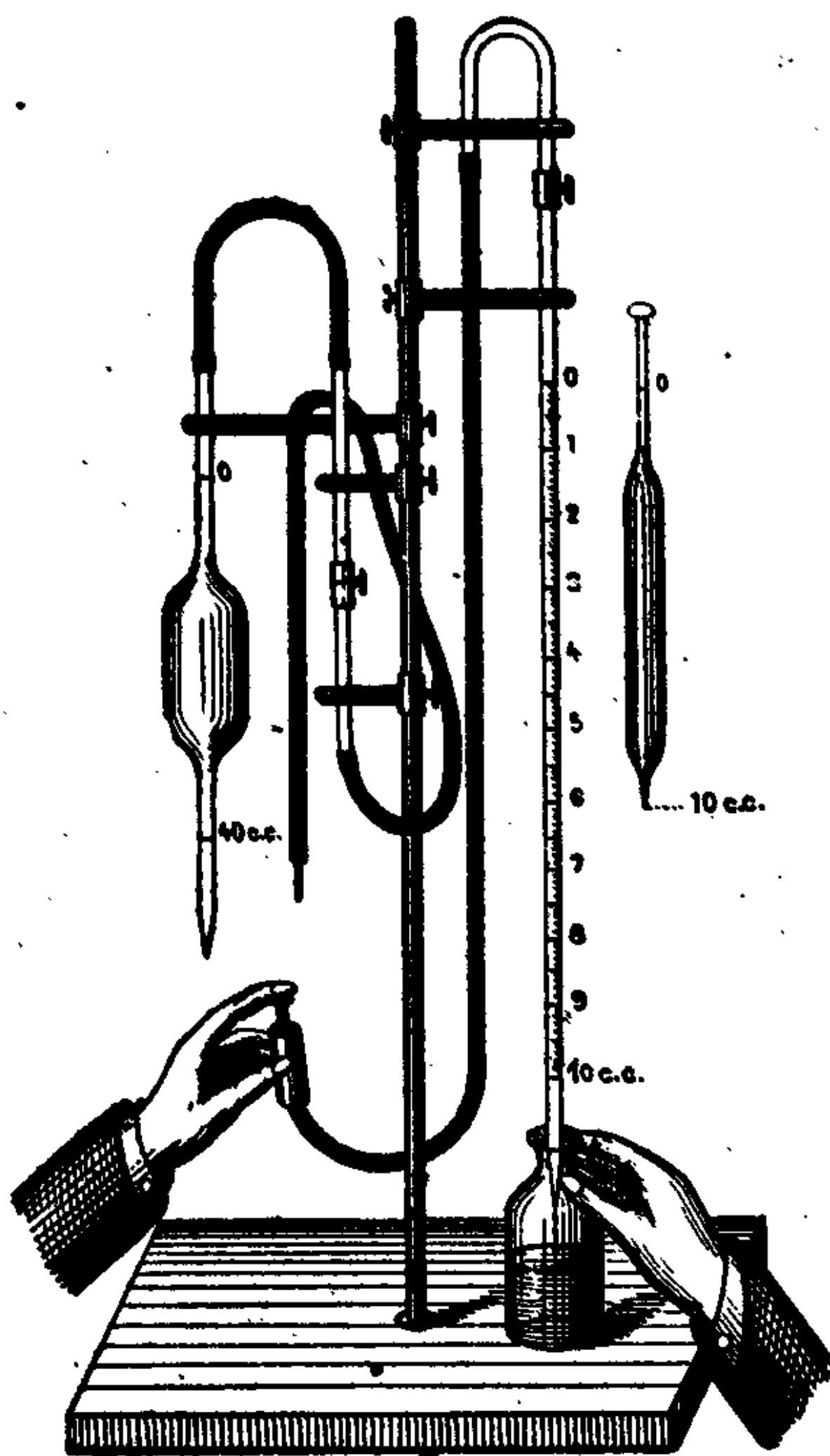
pérature, à modifier les résultats appréciables de la réaction. On peut admettre que, dans cette circonstance particulière, les indications obtenues doivent être relevées d'autant de fois 0.00125 que le thermomètre a indiqué de degrés dans son abaissement le plus accentué. Ensuite l'on divise par 4 le total ainsi formé : le quotient indique alors la quantité réelle de potasse contenue dans 1000 parties en poids du sel examiné.

Exemple. — Un mélange de sels formé en centièmes de 5 parties de chlorure de potassium et de 95 parties de chlorure de sodium ayant été, après sa dissolution dans l'eau, soumis à l'essai, et n'ayant donné lieu à aucun dépôt de cristaux après avoir subi pendant une nuit l'influence de la température ambiante dont le minimum d'abaissement s'est trouvé fixé à 13°.1, on en a dissous 4 grammes dans le volume d'eau nécessaire pour constituer 20°. d'une liqueur dont 10°. ont été mélangés avec 40°. de solution normale de bi-tartrate de soude. Le mélange abandonné au repos jusqu'au lendemain dans un lieu tranquille dont la température s'est abaissée à 12°.4 au minimum, a laissé se déposer quelques cristaux de crème de tartre bien apparents, et son degré d'acidité est descendu à 7°.16. Cela correspond, d'après la table, à une richesse en potasse égale à 0.112 (1). En ajoutant 0.015 à cette quantité, c'est-à-

(1) Potasse accusée par le degré d'acidité 7.16		
à la température de 12°	0.111	} = 0.112
Potasse accusée en complément pour les 0°.4		
de température observée au-delà de 12°. (Ecart		
entre les valeurs en potasse afférentes pour 7.16		
à 12° et 13° = 3. d'où l'on a 3 × 0.4 = ...	0.001	

dire $0.00125 \times 12^{\circ}4$, l'on obtient 0.127, et ce nombre, à son tour divisé par 4, donne 0.03175 ou à 0.00025 en excédent la quantité de potasse contenue dans 1.000 parties du sel examiné, puisque ce sel ne contenait par chaque gramme que 0 gr. 05 de chlorure de potassium, et que cette quantité équivaut à 0 gr. 0315 de potasse.

Pour mesurer le volume de la solution normale de soude, je me sers d'une pipette construite par MM. Alvergnyat frères (1) : elle est représentée sur l'une des pages de ce mémoire. Elle est d'un calibre assez étroit pour que chacune de ses divisions en centimètres cubes offre une longueur d'au moins trois centimètres. Elle est divisée en dix centimètres cubes, et chaque centimètre est partagé lui-même en dixièmes.



Mais pour faire des dosages exacts, il est nécessaire

(1) A Paris, rue de la Sorbonne.

d'apprécier les centièmes de centimètres cubes, car chacune de ces fractions représente, en potasse, un millièème en poids du sel analysé. L'étendue des divisions permet aux observateurs expérimentés de le faire par une simple lecture avec une approximation suffisante. Malgré cela, on peut pourvoir la pipette d'un petit verrier mobile en cristal ou en verre, dont l'emploi assure mieux l'exactitude des observations. Les divisions sont numérotées de haut en bas. La pipette est munie à 5 ou 6 centimètres environ au-dessus du zéro d'un robinet en cristal qui permet de tenir l'instrument chargé, et de régler l'écoulement du liquide. Enfin, le tube est recourbé en forme de syphon au-dessus du robinet. Pour l'usage on y adapte un tube en caoutchouc destiné à favoriser son remplissage par une simple aspiration de la liqueur, sans le déplacer du support qui le maintient suspendu.

Cette disposition permet de ne jamais mettre le liquide alcalin en contact avec le robinet, et de garantir, par conséquent, celui-ci contre les adhérences toujours difficiles à vaincre que les liqueurs contenant de la potasse ou de la soude caustiques déterminent si souvent lorsqu'elles pénètrent entre les surfaces rodées du verre ou du cristal, placées en contact immédiat.

Par suite de la disposition qui vient d'être indiquée, l'écoulement du liquide alcalin est toujours facile à régler tandis que l'on opère la neutralisation ; et il est possible, avec un peu d'habitude, lorsque l'opération touche à sa fin, de n'employer à la fois qu'une fraction de goutte de la liqueur, un dixième par exemple, et même

moins encore. Grâce à cette particularité, *si le réactif coloré est suffisamment sensible*, le moment précis où la saturation normale s'accomplit, devient facile à saisir. Or, la détermination rigoureuse de ce moment constitue l'un des éléments qui influence le plus l'exquise sensibilité du nouveau mode d'essai, et la valeur des dosages qu'il permet d'opérer,

Pour mesurer le volume de la solution normale du bi-tartrate de soude, je me sers aussi d'une pipette de 40^{cc} construite par MM. Alvergnyat. Les deux pipettes constituent, par leur réunion avec une autre de 10 centimètres cubes, l'appareil que je désigne sous le nom de *Kalimètre* ou *Potassimètre*.

Pour terminer cet exposé, je crois utile de faire remarquer que les conditions de solubilité du bi-tartrate de potasse mises en évidence par mes recherches, diffèrent considérablement de celles qui caractérisent le pouvoir dissolvant de l'eau pure mise en contact avec ce sel : les coefficients qui ressortent de mon étude ne s'appliquent qu'au tartre produit dans le mélange au sein duquel s'accomplit la réaction sur laquelle est basé le mode d'essai dont ce mémoire est l'objet, et c'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'agir toujours sur des liqueurs amenées aux degrés de saturation que j'ai indiqués. Ce n'est qu'autant que cette condition est remplie que les chiffres posés dans les tableaux suivants prennent et conservent leur valeur.

CORRESPONDANCE DES DEGRÉS D'ACIDITÉ

Avec la proportion de Potasse contenue dans 1,000 parties du sel examiné

DEGRÉS D'ACIDITÉ	POTASSE ACCUSÉE LORSQUE LE DÉPÔT DU TARTRE S'ACCOMPLIT À LA TEMPÉRATURE DE								
	6°	7°	8°	9°	10°	11°	12°	13°	14°
2°06									
07	631								
08	630								
09	629	631							
10	628	630							
2.11	627	629							
12	626	628	631						
13	625	627	630						
14	624	626	629						
15	623	625	628	631					
16	621	624	627	630					
17	620	622	626	629					
18	619	621	625	628					
19	618	620	624	627	631				
20	617	619	622	626	630				
2.21	616	618	621	625	629				
22	615	617	620	624	628				
23	614	616	619	622	627				
24	613	615	618	621	626	631			
25	611	613	617	620	625	630			
26	610	612	616	619	623	629			
27	609	611	615	618	622	628			
28	608	610	613	617	621	627			
29	607	609	612	616	620	626	631		
30	606	608	611	615	619	624	630		
2.31	605	607	610	613	618	623	629		
32	604	606	609	612	617	622	628		
33	603	605	608	611	615	621	627		
34	601	603	607	610	614	620	626	631	
35	600	602	606	609	613	619	624	630	
36	599	601	604	608	612	618	623	629	
37	598	600	603	607	611	616	622	628	
38	597	599	602	606	610	615	621	627	
39	596	598	601	604	609	614	620	626	
40	595	597	600	603	607	613	619	624	631
2.41	594	596	599	602	606	612	617	623	630
42	593	595	598	601	605	611	616	622	629
43	591	593	597	600	604	610	615	621	628
44	590	592	595	599	603	608	614	620	627
45	589	591	594	598	602	607	613	619	625
46	588	590	593	597	601	606	612	617	624
47	587	589	592	595	599	605	610	616	623
48	586	588	591	594	598	604	609	615	622
49	585	587	590	593	597	603	608	614	621
50	584	586	589	592	596	602	607	613	619

CORRESPONDANCE DES DEGRÉS D'ACIDITÉ

Avec la proportion de Potasse contenue dans 1,000 parties du sel examiné

DEGRÉS D'ACIDITÉ	POTASSE ACCUSÉE LORSQUE LE DÉPÔT DU TARTRE S'ACCOMPLIT À LA TEMPÉRATURE DE								
	6°	7°	8°	9°	10°	11°	12°	13°	14°
2.51	583	585	588	591	595	600	606	612	618
52	581	583	586	590	594	599	605	610	617
53	580	582	585	589	593	598	603	609	616
54	579	581	584	588	592	597	602	608	615
55	578	580	583	586	590	596	601	607	613
56	577	579	582	585	589	595	600	606	612
57	576	578	581	584	588	594	599	605	611
58	575	577	580	583	587	592	598	603	610
59	574	576	579	582	586	591	596	602	609
60	573	575	578	581	585	590	595	601	607
2.61	571	573	576	580	584	589	594	600	606
62	570	572	575	579	583	588	593	599	605
63	569	571	574	577	581	587	592	598	604
64	568	570	573	576	580	586	591	596	603
65	567	569	572	575	579	584	589	595	601
66	566	568	571	574	578	583	588	594	600
67	565	567	570	573	577	582	587	593	599
68	564	566	569	572	576	581	586	592	598
69	563	565	568	571	575	580	585	591	597
70	561	563	566	570	574	579	584	589	595
2.71	560	562	565	568	572	578	583	588	594
72	559	561	564	567	571	576	581	587	593
73	558	560	563	566	570	575	580	586	592
74	557	559	562	565	569	574	579	585	591
75	556	558	561	564	568	573	578	584	590
76	555	557	560	563	567	572	577	582	588
77	554	556	559	562	566	571	576	581	587
78	553	555	558	561	565	570	575	580	586
79	551	553	556	559	563	568	573	579	585
80	550	552	555	558	562	567	572	578	584
2.81	549	551	554	557	561	566	571	577	583
82	548	550	553	556	560	565	570	575	581
83	547	549	552	555	559	564	569	574	580
84	546	548	551	554	558	563	568	573	579
85	545	547	550	553	557	562	567	572	578
86	544	546	549	552	556	560	565	571	577
87	543	545	548	551	554	559	564	570	576
88	541	543	546	549	553	558	563	568	574
89	540	542	545	548	552	557	562	567	573
90	539	541	544	547	551	556	561	566	572
2.91	538	540	543	546	550	555	560	565	571
92	537	539	542	545	549	554	559	564	570
93	536	538	541	544	548	552	557	563	569
94	535	537	540	543	547	551	556	561	567
95	534	536	539	542	545	550	555	560	566

CORRESPONDANCE DES DEGRÉS D'ACIDITÉ

Avec la proportion de Potasse contenue dans 1,000 parties du sel examiné

DEGRÉS D'ACIDITÉ	POTASSE ACCUSÉE LORSQUE LE DÉPÔT DU TARTRE S'ACCOMPLIT À LA TEMPÉRATURE DE								
	6°	7°	8°	9°	10°	11°	12°	13°	14°
2 ^{cc} 96	533	535	538	541	544	549	554	559	565
97	531	533	536	539	543	548	553	558	564
98	530	532	535	538	542	547	552	557	563
99	529	531	534	537	541	546	551	556	562
3 »	528	530	533	536	540	544	549	554	560
3.01	527	529	432	535	539	543	548	553	559
02	526	528	531	534	538	542	547	552	558
03	525	527	530	533	536	541	546	551	557
04	524	526	529	532	535	540	545	550	556
05	523	525	528	531	534	539	544	549	555
06	521	523	526	529	533	538	543	548	553
07	520	522	525	528	532	536	541	546	552
08	519	521	524	527	531	535	540	545	551
09	518	520	523	526	530	534	539	544	550
10	517	519	522	525	529	533	538	543	549
3.11	516	518	521	524	527	532	537	542	548
12	515	517	520	523	526	531	536	541	546
13	514	516	519	522	525	530	535	540	545
14	513	515	518	521	524	528	533	538	544
15	511	513	516	519	523	527	532	537	543
16	510	512	515	518	522	526	531	536	542
17	509	511	514	517	521	525	530	535	541
18	508	510	513	516	520	524	529	534	539
19	507	509	512	515	518	523	528	533	538
20	506	508	511	514	517	522	527	532	537
3.21	505	507	510	513	516	520	525	530	536
22	504	506	509	512	515	519	524	529	535
23	503	505	508	511	514	518	523	528	534
24	502	504	506	509	513	517	522	527	532
25	500	502	505	508	512	516	521	526	531
26	499	501	504	507	511	515	520	525	530
27	498	500	503	506	509	514	519	524	529
28	497	499	502	505	508	512	517	522	528
29	496	498	501	504	507	511	516	521	527
30	495	497	500	503	506	510	515	520	525
3.31	494	496	499	502	505	509	514	519	524
32	493	495	498	501	504	508	513	518	523
33	492	494	496	499	503	507	512	517	522
34	491	493	495	498	502	506	511	516	521
35	489	491	494	497	500	504	509	514	520
36	488	490	493	496	499	503	508	513	518
37	487	489	492	495	498	502	507	512	517
38	486	488	491	494	497	501	504	511	516
39	485	487	490	493	496	500	506	510	515
40	484	486	489	492	495	499	505	509	514

CORRESPONDANCE DES DEGRÉS D'ACIDITÉ

Avec la proportion de Potasse contenue dans 1,000 parties du sel examiné

DEGRÉS D'ACIDITÉ	POTASSE ACCUSÉE LORSQUE LE DÉPÔT DU TARTRE S'ACCOMPLIT À LA TEMPÉRATURE DE								
	6°	7°	8°	9°	10°	11°	12°	13°	14°
3 ^{cc} 41	483	485	488	491	494	498	503	508	513
42	482	484	486	489	493	497	501	506	511
43	481	483	485	488	491	495	500	505	510
44	480	482	484	487	490	494	499	504	509
45	478	480	483	486	489	493	498	503	508
46	477	479	482	485	488	492	497	502	507
47	476	478	481	484	487	491	496	501	506
48	475	477	480	483	486	490	495	500	505
49	474	476	479	482	485	489	493	498	503
50	473	475	478	481	484	488	492	497	502
3.51	472	474	476	479	482	486	491	496	501
52	471	473	475	478	481	485	490	495	500
53	470	472	474	477	480	484	489	494	499
54	469	471	473	476	479	483	488	493	498
55	467	469	472	475	478	482	487	492	497
56	466	468	471	474	477	481	485	490	495
57	465	467	470	473	476	480	484	489	494
58	464	466	469	472	475	479	483	488	493
59	463	465	468	471	473	477	482	487	492
60	462	464	466	469	472	476	481	486	491
3.61	461	463	465	468	471	475	480	485	490
62	460	462	464	467	470	474	479	484	489
63	459	461	463	466	469	473	477	482	487
64	458	460	462	465	468	472	476	481	486
65	456	458	461	464	467	471	475	480	485
66	455	457	460	463	466	470	474	479	484
67	454	456	459	462	464	468	473	478	483
68	453	455	458	461	463	467	472	477	482
69	452	454	456	459	462	466	471	476	481
70	451	453	455	458	461	465	469	474	479
3.71	450	452	454	457	460	464	468	473	478
72	449	451	453	456	459	463	467	472	477
73	448	450	452	455	458	462	466	471	476
74	447	449	451	454	457	461	465	470	475
75	445	447	450	453	455	459	464	469	474
76	444	446	449	452	454	458	463	468	473
77	443	445	448	451	453	457	461	466	471
78	442	444	446	449	452	456	460	465	470
79	441	443	445	448	451	455	459	464	469
80	440	442	444	447	450	454	458	463	468
3.81	439	441	443	446	449	453	457	462	467
82	438	440	442	445	448	452	456	461	466
83	437	439	441	444	446	450	455	460	465
84	436	438	440	443	445	449	453	458	463
85	434	436	439	442	444	448	452	457	462

CORRESPONDANCE DES DEGRÉS D'ACIDITÉ

Avec la proportion de Potasse contenue dans 1,000 parties du sel examiné

DEGRÉS D'ACIDITÉ	POTASSE ACCUSÉE LORSQUE LE DÉPÔT DU TARTRÉ S'ACCOMPLIT À LA TEMPÉRATURE DE								
	6°	7°	8°	9°	10°	11°	12°	13°	14°
3 ^{co} 86	433	435	438	441	443	447	451	456	461
87	432	434	436	439	442	446	450	455	460
88	431	433	435	438	441	445	449	454	459
89	430	432	434	437	440	444	448	453	458
90	429	431	433	336	439	443	447	452	457
3.91	428	430	432	435	437	441	445	450	455
92	427	429	431	434	436	440	444	449	454
93	426	428	430	433	435	439	443	448	453
94	425	427	429	432	434	438	442	447	452
95	424	425	428	431	433	437	441	446	451
96	423	424	426	429	432	436	440	445	450
97	422	423	425	428	431	435	439	444	449
98	421	422	424	427	430	434	437	442	447
99	420	421	423	426	428	432	436	441	446
4 »	419	420	422	425	427	431	435	440	445
4.01	418	419	421	424	426	430	434	439	444
02	417	418	420	423	425	429	433	438	443
03	416	417	419	422	424	428	432	437	442
04	415	416	418	421	423	427	431	436	441
05	414	415	417	419	422	426	429	434	439
06	413	414	416	418	421	425	428	433	438
07	412	413	415	417	419	423	427	432	437
08	411	412	414	416	418	422	426	431	436
09	410	411	413	415	417	421	425	430	435
10	409	410	412	414	416	420	424	429	434
4.11	408	409	411	413	415	419	423	428	433
12	407	408	410	412	414	418	421	426	431
13	406	407	409	411	413	417	420	425	430
14	405	406	408	410	412	416	419	424	429
15	404	405	407	409	411	414	418	423	428
16	403	404	406	408	410	413	417	422	427
17	402	403	405	407	409	412	416	421	426
18	401	402	404	406	408	411	415	420	425
19	400	401	403	405	407	410	413	418	423
20	399	400	402	404	406	409	412	417	422
4.21	398	399	401	403	405	408	411	416	421
22	397	398	400	402	404	407	410	415	420
23	396	397	399	401	403	406	409	414	419
24	395	396	398	400	402	405	408	413	418
25	394	395	397	399	401	404	407	412	417
26	393	394	396	398	400	403	406	411	415
27	392	393	395	397	399	402	405	409	414
28	391	392	394	396	398	401	404	408	413
29	390	391	393	395	397	400	403	407	412
30	389	390	392	394	396	399	402	406	411

NOTE

SUR UNE DÉCOUVERTE RÉCENTE DE M. PASTEUR

Par M. BLANCHE

MESSIEURS,

La loi qui ordonne l'enfouissement des animaux morts de maladies contagieuses prescrit une mesure qui, dans certaines circonstances, a pour effet de propager ces maladies. C'est ce que M. Pasteur vient de démontrer par ses admirables recherches sur les conditions où se produit la maladie qu'on appelle le Charbon. J'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour vous d'être renseignés sur les procédés mis en usage par M. Pasteur. Ils révèlent une merveilleuse sagacité et sont instructifs au plus haut degré.

Le Charbon, vous le savez, Messieurs, est une maladie virulente, essentiellement contagieuse, qui atteint les animaux domestiques et l'homme, et qui se développe chez les premiers spontanément, a-t-on dit jusqu'à aujourd'hui, et qui se produit chez l'homme par

l'inoculation, par une piqûre de mouche, par exemple, qui peut également la déterminer chez les animaux. C'est, dans certains départements de la France, un véritable fléau, qui décime les troupeaux et cause aux cultivateurs des pertes d'argent parfois considérables. Aussi les savants se sont-ils efforcés, dans tous les temps, de découvrir la cause de cette terrible affection afin d'y porter remède ; efforts très louables, assurément, mais qui, jusqu'à présent, avaient tous abouti à la conviction d'une impuissance absolue à en arrêter le développement. M. Pasteur devait être plus heureux que ses devanciers, parce qu'il est plus habile, et la gloire lui était réservée de faire connaître le mode de propagation de la maladie charbonneuse et les moyens de la faire disparaître du cadre nosologique : ce n'est pas un de ses moindres titres à la reconnaissance du pays qu'il honore.

Toutes les circonstances liées à l'existence des animaux ont été successivement invoquées pour expliquer le développement du Charbon : nature des terrains, des eaux, des fourrages, mode d'élevage, d'engraissement, etc., etc., tout, en un mot, a été examiné et la vérité elle-même a été proclamée, mais toujours sans preuves assez précises pour la faire accepter. Dans tous les cas on admettait que le Charbon se développe spontanément sous l'influence de l'une ou de plusieurs des causes énoncées ci-dessus, et, pour bien spécifier cette étiologie, la maladie était appelée le Charbon spontané. Inutile d'ajouter que les partisans de l'hétérogénie trouvaient là un des plus solides arguments de leur doctrine. Et la

conviction était si profonde et si générale, que quand Raspail, qui n'aurait dû être que naturaliste, formula sa théorie des germes comme agents producteurs des maladies, le monde savant ne lui opposa que le sourire et le dédain. On en est bien revenu aujourd'hui ! En effet, les travaux de MM. Davaine et Delafond, en France, de Pollender et Braüell en Allemagne, ont appris que le sang des animaux morts du Charbon renferme un parasite microscopique. Était-ce un animal ? Était-ce un végétal ? Les deux opinions ont été soutenues ; aujourd'hui, on admet que c'est un champignon de l'ordre des Schizomycètes, le *Bacillus anthracis* de Cohn, Bactéridie charbonneuse de Davaine. La description de ce champignon unicellulaire, à cellule dépourvue de noyau, constituée par une membrane d'enveloppe très mince et un protoplasme clair, se trouve dans tous les ouvrages techniques. Dès lors, on abandonna l'hypothèse d'une génération spontanée qui n'était pas plus applicable à ce champignon qu'aux autres organismes rudimentaires, et l'attention se concentra sur les conditions d'existence et de propagation du Charbon. M. Davaine démontra que l'animal charbonneux, après que la putréfaction s'y était produite, ne pouvait plus communiquer le Charbon, fait connu depuis longtemps par les équarrisseurs auxquels l'expérience avait appris qu'il n'y a danger à travailler un animal mort du Charbon qu'autant qu'il est frais, et que tout danger de contagion disparaît quand il est putréfié. MM. Pasteur et Joubert, et M. Kock, de Breslau, donnèrent l'explication de ce double phénomène : les deux premiers reconnurent que la bactéridie char-

bonneuse, privée du contact de l'air et plongée, par exemple, dans le gaz acide carbonique, tend à se résorber en granulations très tenues, mortes et inoffensives ; or, la putréfaction place précisément la bactériodie charbonneuse dans ces conditions de désagrégation de ses tissus, état sous lequel elle jouit d'une innocuité absolue. La bactériodie, au contraire, reste-t-elle au contact de l'air où l'oxygène est à l'état de mélange avec l'azote, elle peut se résoudre, ainsi que M. Koch l'a prouvé, en 1876, en véritables corpuscules-germes ou spores, qui conservent leurs propriétés pendant des mois et des années et restent aptes pendant tout ce temps à déterminer le Charbon. Ainsi se trouve expliquée la nocuité de la bactériodie chez l'animal charbonneux qui n'a pas encore subi la putréfaction et la persistance de la nocuité de la bactériodie quand elle reste plongée dans un milieu aéré.

Ces faits étant acquis, il ne s'agissait plus que de constater si les symptômes produits par la bactériodie charbonneuse introduite dans l'organisme étaient semblables aux symptômes du Charbon dit spontané et comment la bactériodie charbonneuse pouvait pénétrer dans l'organisme. Sur ces deux questions M. Pasteur a fait une lumière éclatante.

Pour prouver l'identité du Charbon provoqué et du Charbon dit spontané, il a employé deux procédés : 1° l'ingestion de la bactériodie avec les aliments ; 2° l'inoculation du sang d'animaux charbonneux.

L'ingestion de la bactériodie avec les aliments a été pratiquée en nourrissant des moutons avec de la luzerne.

arrosée d'un liquide contenant un grand nombre de bactériidies charbonneuses. Cette alimentation amena la mort chez une partie des moutons, qui présentèrent tous les symptômes du Charbon dit spontané; le plus grand nombre des moutons échappa à la mort, après avoir offert des accidents morbides plus ou moins graves. Chez ceux qui succombèrent, comme chez ceux qui survécurent, les bactériidies charbonneuses furent constatées dans les excréments. Des corps piquants capables d'excorier la muqueuse digestive, tels que feuilles de chardon, épis d'orge coupés par fragments, ajoutés aux aliments, augmentèrent sensiblement la mortalité.

L'inoculation fut pratiquée soit à l'aide de cultures de la bactériodie charbonneuse, soit au moyen du sang d'un mouton mort du Charbon quelques heures auparavant, et dans lequel la présence des bactériidies avait été constatée. Huit moutons furent soumis à l'inoculation, sept furent plus ou moins malades, le huitième, qui avait été inoculé sous la langue, succomba en présentant tous les symptômes propres au Charbon spontané.

Donc, la bactériodie charbonneuse, introduite dans l'organisme des animaux, soit avec les aliments, soit par inoculation, entraîne des accidents identiques à ceux du Charbon dit spontané, et, pour éclairer l'étiologie d'un jour complet, il ne restait plus qu'à découvrir l'origine des bactériidies charbonneuses et de leurs germes et à surprendre leur introduction dans l'organisme. Vous allez voir que M. Pasteur a percé avec un rare bonheur les ténèbres qui entouraient cette double question.

Dans les régions de la France qui pratiquent l'industrie du bétail, il existe des champs redoutés des cultivateurs, parce que la mort frappe les animaux qu'on y fait paître : on les appelle des *champs maudits*. Or, toujours ces champs maudits recèlent des animaux charbonneux qui y ont été enfouis. Il est intéressant d'examiner comment cet enfouissement est fait : un trou, dont la profondeur varie de 50 centimètres à 1 mètre, est creusé soit sur le lieu même où l'animal est mort, soit au voisinage de la ferme quand l'animal est mort à l'étable ; on y place immédiatement l'animal et on le recouvre avec la terre retirée du trou. En agissant ainsi, on se conforme à la loi, qui ne prescrit rien de plus. Aucune précaution n'est prise pour détruire les éléments de contagion que contiennent les organes et spécialement le sang de l'animal charbonneux. Or, que se passe-t-il après l'enfouissement ? L'animal tout entier subit-il la putréfaction ? S'il en était ainsi, il ne pourrait plus être un agent de contagion, car il est acquis qu'un animal charbonneux cesse d'être contagieux quand la putréfaction s'en est emparée. Et pourtant, les champs maudits ont bien incontestablement ces propriétés délétères qui les rendent si funestes au bétail. Ici, Messieurs, se révèle encore l'admirable faculté d'investigation que M. Pasteur possède à un si haut degré. « Non, dit-il, tout ne se putréfie pas dans l'animal enfoui dans la terre ! Il y a des parties qui échappent à la putréfaction, en particulier le sang, si riche en bactériidies charbonneuses, qui s'écoule toujours en plus ou moins grande quantité par les narines, par la bouche, avec les urines

ordinairement sanguinolentes, ou par quelque plaie ou déchirure ; d'ailleurs, au moment où se produit le ballonnement, des liquides sont toujours expulsés par les ouvertures naturelles, de telle sorte que la terre environnante reçoit une quantité plus ou moins considérable de liquides souillés par la bactériodie charbonneuse. Et, tandis que le cadavre putréfié cesse d'être un agent de contagion par la résolution de ses bactériodies en granulations inoffensives, la terre avoisinante, qui a reçu du sang de l'animal, devient un milieu de culture propre à la formation des spores de la bactériodie, par l'oxygène de l'air qu'il renferme toujours en proportion suffisante pour l'accomplissement de ce phénomène. Le cadavre charbonneux, devenu inerte par la putréfaction, est donc entouré d'une zone de terre chargée de corpuscules-germes ou spores de la bactériodie charbonneuse capables de conserver pendant des mois et des années leurs propriétés contagionnantes. » Ces faits singuliers ont été positivement établis par les observations de M. Pasteur qui, non-seulement a retrouvé les spores des bactériodies au fond et sur les côtés des trous où les animaux charbonneux avaient été enfouis, mais, chose autrement singulière, en a constaté la présence dans la terre formant la paroi supérieure de la fosse, et même à la surface du sol, quoique cette terre n'eût été ni remuée ni retournée. Que des bactériodies se trouvassent sur la paroi inférieure et sur les parois latérales et même supérieures du trou d'enfouissement, rien n'était plus facile à concevoir ; mais comment expliquer leur présence au-dessus du trou d'enfouissement ? Quel agent pouvait les

avoir ramenées à la surface du sol ? Le mot de cette énigme n'a pas échappé à M. Pasteur, et il a pu, fort d'observations indiscutables, établir ce fait singulier autant qu'imprévu que « ce sont les vers de terre qui sont les messagers des germes et qui, des profondeurs de l'enfouissement, ramènent à la surface du sol le terrible parasite. »

Ces germes du Charbon, ou si l'on veut un langage scientifique, les spores du *Bacillus anthracis* de Cohn, sont ingérés par les lombrics et déposés par eux à la surface du sol dans les petits cylindres de terre enroulée qui représentent leurs excréments. Ces cylindres sont composés d'une terre à particules très ténues qui est aisément désagrégée par l'eau des pluies ou de la rosée ; les spores mises en liberté sont entraînées sur les plantes voisines qui communiquent le charbon aux animaux qui les mangent fraîches ou même qui ne les mangent qu'après leur dessiccation, puisque ces spores restent actives, c'est-à-dire contagieuses, pendant des années.

Tel est le mécanisme de la propagation des germes charbonneux des animaux morts et enfouis aux animaux vivants : il est bien simple et pourtant il avait été ignoré jusqu'au jour où M. Pasteur l'a découvert. Dorénavant l'étiologie du Charbon est clairement et positivement établie : la maladie, quand elle n'est pas communiquée par les animaux vivants, l'est par les animaux après leur mort, par suite de la présence dans les déjections que les vers déposent à la surface du sol des corpuscules-germes ou spores qu'ils ont ingérés à des profondeurs parfois considérables avec la terre du fond

ou des côtés des fosses d'enfouissement des animaux charbonneux.

De ces faits découle tout naturellement la prophylaxie de la maladie charbonneuse. Si les animaux doivent être enfouis, il faudra choisir pour l'enfouissement des champs qui ne soient pas destinés à des récoltes de fourrages ou au parcage des moutons ; on devra préférer les terrains siliceux ou les terrains calcaires, mais très maigres, peu humides et de dessiccation facile, peu propres, en un mot, à la vie des vers de terre. L'emploi de la chaleur offre un moyen certain de détruire les corpuscules-germes des animaux morts du Charbon : que ce soit la crémation, remède infailible qui serait conseillé à l'exclusion de tous les autres, si l'on trouvait un moyen simple de la pratiquer, ou la cuisson dans l'eau bouillante qui permet d'employer à la nourriture des porcs et de la volaille la chair des animaux morts du Charbon, l'expérience ayant appris que la cuisson rend ces chairs absolument inoffensives. « J'ose terminer cette communication, ajoute M. Pasteur, en disant que, si les cultivateurs le veulent, l'affection charbonneuse ne sera bientôt plus qu'un souvenir pour leurs animaux, pour leurs bergers, pour les bouchers et les tanneurs des villes ; parce que le Charbon et la pustule maligne ne sont jamais spontanés ; que le Charbon existe là où il a été déposé et où l'on en dissimule les germes avec la complicité inconsciente des vers de terre ; qu'enfin si, dans une localité quelconque, on n'entretient pas les causes qui le conservent, il y disparaît en quelques années. »

Les recherches de M. Pasteur ne se sont pas arrêtées là; des expériences concluantes lui ont appris que les moutons peuvent être mis à l'abri de l'affection charbonneuse par l'inoculation du virus charbonneux atténué par un procédé appliqué déjà par lui au choléra des poules. Si vous le permettez, j'aurai l'honneur de vous entretenir prochainement de ce procédé, appelé par son auteur la Vaccination charbonneuse.

Les Rouilles des céréales et des arbres fruitiers.

Maladie des Ecrevisses

Par M. MALBRANCHE

Les Rouilles des céréales et des arbres fruitiers.—

Il y a bientôt cinquante ans, de Candolle, dans sa *Physiologie végétale*, signalait un fait qui parut invraisemblable, erroné; et, malgré les déclarations d'un assez grand nombre de cultivateurs de Suisse, d'Angleterre, de Normandie, on ne s'y arrêta pas. Il s'agissait de la rouille du blé, produite par le voisinage de l'épine-vinette. Il y avait là, en effet, quelque chose d'anormal que l'on ne pouvait rattacher à aucune donnée de la science; on niait l'influence parce qu'on ne la comprenait pas; mais, observe judicieusement le célèbre naturaliste, c'est là un argument dangereux en histoire naturelle. On avait bien remarqué que l'épine-vinette portait un *Æcidium*, mais on ne pouvait s'imaginer que ce parasite puisse se transformer en l'*Uredo* de la rouille du blé. De Candolle soupçonnait plutôt que le pollen du *Berberis*, porté par les vents sur les céréales

en fleurs, pouvait désorganiser le pistil ou empêcher la fécondation naturelle.

Depuis des observations analogues eurent lieu et rencontrèrent la même incrédulité. La présence des sabniers (*Juniperus Sabina*) dans le voisinage des poiriers y faisait apparaître la maladie rouge. Nous-même, après bien d'autres, avons pu constater, il y a déjà longtemps, l'influence indiscutable des conifères susdits sur un des arbres les plus utiles de nos jardins. Il faut arriver jusqu'en 1863, aux travaux de MM. de Bary, CErsted, Tulasne, etc., pour que la lumière se fasse sur ces mutations étranges. Désormais la voie était ouverte, beaucoup d'autres faits identiques ont été signalés, et on a pu, dans ces dernières années, poser les bases de ces générations alternantes.

Un ouvrage qui a paru, il y a peu de temps, sur les maladies des plantes cultivées et des arbres fruitiers, par MM. d'Arbois de Jubainville et Vesque, nous fournit les documents les plus complets et les plus décisifs sur l'évolution et les mutations de ces champignons parasites. Leur développement comprend deux temps, deux stades, comme on dit dans l'école; et il peut s'accomplir sur la même espèce de plantes ou sur deux espèces de la même famille, et, ce qui paraît plus extraordinaire, sur des plantes très éloignées par leurs affinités botaniques. Ainsi, un champignon A donne des germes ou spores qui ne reproduisent pas A, mais donnent naissance à B; celui-ci, à son tour, engendre des spores qui reproduisent A, et cette alternance se poursuit dans la descendance d'un type que l'on étudie.

Le phénomène est quelquefois plus compliqué encore ; il faut que le champignon passe par deux intermédiaires pour revenir au type primitif.

Voyons ces phénomènes dans la Rouille du blé. Ce champignon se compose de filaments (*mycelium*) qui s'étendent au milieu du tissu de la plante qu'il envahit ; ils s'enchevêtrent et forment comme une matrice (*stroma*) qui donne naissance à des rameaux perpendiculaires au sommet desquels se forment les spores. L'épiderme soulevé se fend, simulant assez exactement une boutonnière, et les spores apparaissent au dehors en pustules poudreuses. Cette fine poussière est formée de cellules sphériques jaunes (*Stylospores*, *Uredospores*). Ce premier état, que l'on a cru longtemps une espèce spéciale, avait été nommé par de Candolle *Uredo Rubigo*. Celui-ci se multiplie rapidement, d'après les auteurs ; en moins de trois heures, dans la saison chaude, ses spores germent, le boyau germinatif pénètre par les stomates dans les tissus sains et y forme un mycelium en état de donner de nouvelles spores au bout de huit à dix jours. De là l'infection rapide d'un champ sous l'influence de conditions atmosphériques favorables.

A la fin de l'été, dans les mêmes organes, apparaissent des spores d'une structure tout à fait différente, plus solides, et qui peuvent passer l'hiver ; elles ont reçu le nom de *Téleutospores* et constituaient l'ancien genre *Puccinia*, dénomination qui est devenue le nom générique des Rouilles. Ces nouvelles spores sont formées de deux loges superposées, brunes et fixées sur un pédicule (*stipe*) qui ne s'en sépare pas. Au printemps, après

un repos qui paraît nécessaire, ces spores germent, mais la production qui en résulte ne peut se développer que sur la feuille de l'épine-vinette (*Berberis vulgaris* L.). Le nouveau boyau germinatif pénètre dans la plante, y développe un *mycelium* (répondant à ce qu'on appelle vulgairement *blanc de champignon*), et, au bout de quatorze jours, apparaît le troisième et dernier état du parasite qui a reçu, sous cette nouvelle forme, le nom d'*Æcidium Berberidis*. Les spores de cet *Æcidium*, portés par les vents sur le froment, reproduisent la rouille d'où nous sommes partis.

M. de Bary, par desensemencements directs, a démontré cette évolution du parasite et confirmé l'opinion, émise par les agriculteurs et longtemps combattue par la science, que le voisinage de l'épine-vinette cause la rouille du blé. Pour nous résumer, l'*Æcidium* du *Berberis* produit l'*Uredo* du blé, la Rouille; celle-ci, sur la céréale même, donne naissance à la *Puccinie* dont les spores ne germent que sur le berberis pour y reproduire l'*Æcidium*.

On trouve sur les céréales trois espèces de Rouille provenant de divers *Æcidium* : celui de l'épine-vinette dont nous venons de parler qui produit le *Puccinia graminis*, en passant par l'*Uredo rubigo*; celui du nerprun (*Rhamnus catharticus*) qui produit le *Puccinia coronata*, et celui du *Lycopsis arvensis* qui devient le *Puccinia straminis*.

On n'avait pu jusqu'alors indiquer aucun remède à la rouille que le chaulage n'atteint pas. Les auteurs du livre auxquels j'emprunte ces détails, après avoir con-

seillé la destruction des plantes sauvages, point de départ de la maladie, engagent à offrir au parasite un substratum aussi défavorable que possible en cultivant les plantes les moins disposées à contracter la rouille. Celles qui poussent leurs feuilles lentement sont plus exposées que celles dont les feuilles se développent rapidement : le blé d'hiver plus que le blé d'été. D'après M. Pietrusky, les variétés qui résistent le mieux à la rouille sont : 1° le blé du Bengale et le blé géant d'Eley ; 2° le Camfsane Price, le blé Champion, le blé géant de Richmond, le blé rouge à six rangs et le Prince Albert ; 3° le blé nouveau de Castille ; 4° le blé hérisson, le blé velouté brun ; 5° le blé géant de Sainte-Hélène, le blé velouté rouge et le blé tunisien ; 6° le *tritium monococcum* ; 7° l'épeautre. On sait que la nature du sol et la culture peuvent modifier ces résultats ; l'expérimentateur dont il s'agit n'a remarqué de ce côté aucune influence visible ; mais ailleurs on a vu les fumures très riches, très azotées, prédisposer les plantes à la rouille ; cette circonstance s'explique par la prédilection du champignon pour les jeunes organes. On sait également que les expositions ombragées et les sols frais sont aussi des conditions désastreuses.

La Rouille des poiriers ou maladie rouge nous présente des phénomènes analogues ; elle est due à l'*Æcidium (Roestelia) cancellatum*. C'est sur plusieurs espèces du genre Genévrier que vit le champignon qui la produit. Les botanistes l'appellent *Bodisoma Juniperi sabinae* ; il apparaît au mois d'avril sur les genévriers

(*Juniperus*) ; ses spores, portées par les vents sur les poiriers, pénètrent par les cellules de l'épiderme des feuilles, forment dans le parenchyme un mycelium fin, et bientôt des taches jaunes ou rouges se montrent à la partie supérieure de la feuille, avec de très petites pustules qui sont les spermogonies, état imparfait du champignon. Un peu plus tard, à la face inférieure, sur la fin de l'été, l'*Æcidium* s'épanouit pour recommencer à ensemer les genévriers. Plusieurs espèces peuvent servir de plante nourricière au parasite du poirier, ce sont : *Juniperis sabina* (Sabine, sabinier), *J. communis*, (Genévrier commun), *J. oxycedrus*, *J. Virginiana* (Cèdre de Virginie), *J. phœnicea* et *Pinus halepensis*. De la connaissance de ce cycle parasitaire il résulte un traitement raisonné de la maladie des poiriers dont il s'agit : sans se contenter de l'ablation des feuilles malades, il faut arracher les *Juniperus* voisins dont l'influence se fait sentir assez loin surtout dans la direction du vent dominant, ou au moins enlever les *Podisoma* bien visibles sur les rameaux.

D'après MM. de Gubainville et Vesque, ce serait un simple curé de Normandie, l'abbé Blais, qui, le premier, en 1865, aurait signalé à la Société d'Horticulture de France ce fait que la rouille des poiriers est due au voisinage des sabiniers. Mes recherches m'ont fait voir que, dès 1863, M. de Bary faisait connaître l'alternance de l'*Æcidium leguminosarum* et de l'*Uromyces Fabæ* (*Ann. des Sc. nat.*, 1863). Cette même année, M. Macé, cultivateur très intelligent de la Ferté-Macé (Orne), annonçait dans la *Revue horticole* que les spores de

l'*Æcidium* du poirier ne reproduisaient pas la plante, mais qu'elle était due à l'ensemencement des spores du parasite des genévriers; il citait plusieurs faits très concluants à l'appui. (*R. hort.*, 1863, pp. 138 et 303). En 1865, M. Ærsted, professeur à Copenhague, établissait par des expériences rigoureuses ces relations étroites des parasites en question. Enfin, en France, les travaux de M. Tulasne et de Bary ont mis hors de doute ce point de la science, désormais fixé, l'alternance des divers états d'un même type, soit sur le même organisme, soit sur des organismes différents.

La Peste des écrevisses. — Depuis quelques années on signalait une mortalité considérable chez les écrevisses; on l'attribua d'abord à un changement dans la composition de l'eau, à la présence dans le cours d'eau d'une plante du Canada qui est en train d'envahir l'Europe, l'*Elodea canadensis*. M. Zundel, vétérinaire supérieur d'Alsace-Lorraine, vient de publier un mémoire fort intéressant sur cette maladie. Déjà M. Harz, professeur à Munich, avait reconnu que cette affection, dite Peste des Ecrevisses, était due à un parasite, un helminthe, de la famille des trématodes, du genre *Distome*, voisin de celui qui produit la maladie du mouton appelée *Douve* (Cachexie aqueuse). Ce parasite,

nommé *Distoma cirrigerum*, se trouve dans les muscles de l'écrevisse, tantôt à l'état libre, tantôt enkysté comme les trichines. Sa longueur est d'un millimètre ; ses migrations causent au crustacé de violentes douleurs. On voit les écrevisses marcher presque debout en se tenant raides sur leurs pattes ; leurs mouvements sont lents, elles ne cherchent plus à se cacher, se réunissent en groupe et se laissent facilement entraîner par le courant. Elles deviennent irritables, se battent entre elles, se saisissent convulsivement avec leurs pinces et finissent par s'arracher mutuellement des membres. Plus tard elles ne peuvent plus exécuter que des mouvements lents et désordonnés, et la mort survient bientôt.

La maladie n'est pas, à proprement parler, contagieuse ; en réfléchissant aux mœurs du parasite, on voit qu'elle ne peut se communiquer par simple cohabitation. Comme la plupart des helminthes, le distome ne subit pas toutes ses évolutions dans le même organisme animal ; ainsi le *Tœnia* vit à l'état larvaire dans les tissus du porc, le Distôme hépatique du mouton dans le *Limax agrestis*, d'après Willemoes-Suhm ; de même le Distôme des écrevisses doit passer dans un animal que l'on ne connaît pas encore, un poisson probablement ; il s'y multiplie ; les œufs, expulsés par les matières fécales, sont avalés par les écrevisses. M. Harz pense que ce nouvel hôte est la carpe ou la tanche ; M. Zundel incline à croire que c'est l'anguille. On a remarqué que l'apparition de la *Distomatose* des écrevisses — c'est le nom scientifique de la maladie — avait coïncidé, dans un lac

de Suède, avec l'ouverture d'un canal qui a permis aux anguilles de pénétrer dans ce lac.

En attendant que l'on connaisse l'animal qui loge les distômes des écrevisses, il convient de ne pas les nourrir avec des détrit^{us} de poissons, de ne pas élever des poissons dans les rivières où l'on entretient des écrevisses, et d'attendre quelques années avant d'essayer le repeuplement des cours d'eau où la peste a régné, afin de laisser périr les germes des distômes.



OBSERVATION D'UN CAS DE RAGE

Par M. le D^r Paul LEVASSEUR

Le 15 octobre 1881, entrant à l'Hôtel-Dieu, salle Saint-Arsène, la dame Quesné, femme de quarante-cinq ans, atteinte de rage confirmée.

Cette malade demeurait rue aux Bœufs, faubourg Saint-Sever, dans une maison d'ouvriers, occupée par un groupe d'habitants.

Six semaines avant son entrée à l'hôpital, elle avait été mordue à la *main droite* par un petit chien appartenant à un des locataires. Elle n'y prit pas garde tout d'abord, habituée qu'elle était de le voir aller et venir dans la maison.

Le propriétaire du chien ayant eu connaissance du fait, envoya le lendemain l'animal chez le vétérinaire départemental pour faire constater son état, et notre distingué collègue, M. Philippe, après un examen attentif, reconnaissait bientôt un nouveau cas de *rage canine*, malheureusement trop fréquente autour de nous.

L'affaire fit quelque bruit; la malade elle-même en fut informée, et resta triste pendant plusieurs jours. Aucun traitement abortif, hélas, n'avait été appliqué! Toutefois, sa petite blessure se cicatrisant, elle

n'y pensa plus, et reprit pendant quelques semaines son travail habituel.

Le 12 octobre, son mari remarqua qu'elle était plus abattue que d'ordinaire; elle accusait un malaise général et de l'inappétence.

Le 14, un médecin appelé constatait la rage et l'envoyait à l'Hôtel-Dieu.

Le 15, à la visite du matin, nous la trouvons dans l'état suivant : « figure altérée, teinte sub-ictérique de la face; peau froide; pouls petit au-dessus de 100; intelligence nette. » L'interne de service, qui lui a donné des soins pendant la nuit, nous dit qu'elle a eu des crises convulsives répétées, malgré des injections de morphine pratiquées deux fois depuis son entrée. Cinq centigrammes de morphine administrés par la méthode sous-cutanée, depuis douze heures, n'ont amené aucun changement ni provoqué le moindre repos.

La femme Quesné est triste, mais calme; elle connaît son état, nous raconte les détails et les circonstances de l'accident initial, nous dit qu'elle est perdue, qu'elle va mourir, et nous recommande tous les siens.

L'examen auquel nous avons procédé alors nous a permis de constater au niveau de l'articulation métacarpo-phalangienne du pouce droit, une cicatrice de moins d'un centimètre d'étendue, formant un relief appréciable au niveau de la peau. Elle n'est ni rouge ni sensible au toucher. Cependant la malade affirme que des douleurs, *partant de là*, lui gagnent le bras et le tronc, pour déterminer des spasmes, des étouffements et même des crises convulsives généralisées.

La bouche et la gorge sont sèches, rouges, fortement injectées; nous n'y avons constaté aucune altération autre; rien non plus du côté du frein de la langue.

Quand on veut lui donner à boire, la femme Quesné prend le gobelet d'étain qu'on lui présente et le porte à ses lèvres; mais aussitôt éclate le *spasme pharyngien*, bientôt suivi de crises convulsives avec crachotement répété.

Le plus léger déplacement de l'air renouvelle les accès. Dans l'intervalle, elle dit qu'elle éprouve le besoin de mordre, tout en se défendant de vouloir le faire.

Le traitement institué ce jour a reposé tout entier sur les injections sous-cutanées de morphine. Dix centigrammes de ce médicament ont été ainsi administrés dans les vingt-quatre heures.

Le 16, à la visite du matin, l'état est le même, avec une agitation plus grande : les crises sont plus fréquentes et plus longues.

Nous conseillons alors une injection sous-cutanée de dix gouttes d'hydrate de chloral, avec ordre d'en surveiller les effets et de la renouveler suivant le besoin.

La malade a deux heures de répit. On renouvelle l'injection; le calme renaît pour deux heures encore. Cette malheureuse, qui a toujours conscience de sa position, déclare qu'elle se sent soulagée après chaque opération, et prie instamment qu'on lui fasse une nouvelle injection.

Il en est pratiqué douze dans les vingt-quatre heures c'est-à-dire que six grammes d'hydrate de chloral ont été injectés.

Le 17, calme relatif : pas de crises spontanées ; la malade ne peut boire ; cependant elle suce le biberon qu'on lui offre ; mais aussitôt le spasme pharyngo-épiglottique reparaît ; elle se rejette alors en arrière, la face se congestionne, et la crise reparaît tout entière.

Les injections de chloral sont continuées durant vingt-quatre heures encore, avec les mêmes intervalles de deux heures ; et, pendant tout ce temps, la femme Quesné est tranquille ; elle accuse une sorte de bien-être ; sa face, profondément amaigrie, s'éclaire un peu ; elle parle en balbutiant, mais se dit bien. Elle a tout l'aspect que donne l'ivresse ; cependant l'intelligence demeure. La malade ne gémit plus ; elle se trouve vraiment mieux, et croit qu'elle va guérir.

Toutefois l'épuisement continue son œuvre de destruction ; et la mort survient le 18, vers le matin.

Cette observation est intéressante à plus d'un titre.

Elle prouve d'abord qu'une morsure de chien doit toujours être tenue *pour suspecte*, alors même que *l'animal est connu* et, en apparence, du moins, incapable de nuire.

Elle montre aussi, comme l'a établi *Auzias-Turenne* que l'évolution rabique est en rapport avec un *travail* pathologique qui s'établit sur place, à l'endroit même de la morsure.

Ce travail *in situ* est-il le premier terme de la rage ou en marque-t-il l'infection confirmée ? On ne saurait le dire. Cependant il est des virus qui ne révèlent leur

entrée en possession de l'organisme qu'après un travail analogue d'induration que l'on observe au point même primitivement touché. Les manifestations syphilitiques sont dans ce cas.

S'il en était ainsi, si ce travail *préliminaire précéderait l'éclosion de la rage*, il est évident qu'il y aurait lieu de procéder à la cautérisation de la *plaie d'entrée* ou de sa *cicatrice*, même longtemps après la morsure.

En tout cas, nous estimons qu'elle doit toujours être pratiquée aussitôt que possible, et qu'elle peut être encore faite même après plusieurs jours de l'accident.

Pour ce qui est de la prophylaxie, c'est-à-dire du moyen de prévenir la rage, elle repose uniquement sur l'application des règlements contre les chiens.

Dans un rapport présenté au Conseil d'hygiène de Paris, M. Dujardin-Baumetz (1882) a réuni les observations de rage humaine constatées à Paris depuis plusieurs années, et démontré que leur progression était en raison directe de la non application des règlements contre les chiens.

La statistique qu'il a dressée établit que de 1872 à 1877 « le nombre des personnes qui ont succombé à la « rage a été de trente-six, ce qui donne comme « moyenne, PAR AN, six cas;

« En 1878, au contraire, on en a réuni vingt-quatre « observations ;

« En 1880, on n'en note plus que cinq.

« Cette diminution s'explique par l'hécatombe de
« chiens errants que l'on fit en 1879.

« En effet, on en abattit cette année 9479.

« On crut le péril conjuré; l'autorité se départit
« alors de la sage sévérité qui avait amené cette heu-
« reuse décroissance. La conséquence était facile à pré-
« voir : les accidents reparurent aussitôt et donnèrent,
« en 1881, *vingt-trois cas* de rage humaine. »

Les lois et règlements sur les chiens ne sauraient donc être appliqués trop sévèrement; il serait même bon d'en provoquer de plus rigoureux si ceux que notre législation a mis en vigueur sont insuffisants.

Bien qu'il ait été impuissant jusque là, le traitement de la rage confirmée ne doit pas être abandonné.

Dans l'observation qu'il nous a été donné de recueillir, nous avons noté avec soin les résultats que nous ont fournis les injections répétées de chloral. Les crises se sont affaiblies aussitôt pour disparaître presque entièrement ensuite.

Pendant quarante-huit heures on a pu maintenir la malade dans une sorte d'ivresse et mettre un terme aux convulsions, aux accès de fureur, aux envies de mordre, etc.; le soulagement a été des plus manifestes.

La conclusion pratique à tirer de ces faits nous paraît formelle : on ne doit pas rester spectateur en présence de pareilles scènes : la médecine ne doit pas abdiquer;

une porte lui reste ouverte qui lui permet d'apporter le soulagement, sinon la guérison.

Déjà on avait employé le chloral en lavement, et même en injection dans les veines, et on en avait signalé les avantages dans une observation recueillie à la Pitié (service de M. Gallard). Mais les injections intra-veineuses ne sont pas toujours inoffensives.

Par la méthode sous-cutanée, au contraire, elles ne présentent aucun inconvénient. Il y a donc lieu d'insister sur ce point pour provoquer des observations à l'appui, en attendant que les recherches modernes nous mettent en possession d'un remède contre la rage.

Les études que M. Duboué, de Pau, a publiées sur cette question l'ont éclairée d'une manière remarquable. Cet auteur a bien montré la marche envahissante du virus, en décrivant les désordres progressifs qu'il détermine du côté des nerfs sensitifs du point de la morsure jusqu'au bulbe cérébral.

Les expériences que M. Pasteur a faites sur ce sujet sont venues confirmer les observations de M. Duboué. Notre grand physiologiste a reproduit, à coup sûr, la *rage furieuse* et la *rage nue*, en inoculant sur le cerveau d'un chien sain un atome de substance cérébrale pris sur le cerveau d'un chien enragé.

La lumière étant faite sur la nature de l'agent en cause et sur son mode de propagation dans l'économie, il n'y a plus qu'une étape à franchir pour arriver à la découverte du remède. Et nous avons le droit d'espérer que le Maître dans la science des virus nous le donnera un jour. Déjà nous devons à M. Pasteur nombre de

vaccins : grâce à ses admirables découvertes, on peut aujourd'hui combattre, ou prévenir sûrement, le charbon, le choléra des poules, la péri-pneumonie, etc..... Il n'est donc pas téméraire d'attendre de ses expériences le véritable agent prophylactique de la rage, ou son remède. Ce jour-là, M. Pasteur aura, encore une fois, bien mérité de l'humanité.



CLASSE DES BELLES-LETTRES

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET ARTS

POUR L'ANNÉE 1881-1882

Par M. l'Abbé JULIEN LOTH, Secrétaire



J'aime à rappeler tout d'abord à la Compagnie ceux qui manquent aujourd'hui à notre réunion et à donner à leur cher souvenir la première place dans ce compte-rendu. La mort nous a enlevé MM. de Duranville, Semichon, Barthélemy, d'Argis et Desmarest. Ce sont là des pertes douloureuses et vivement ressenties par nous tous. Nous n'avons pas à refaire ici les notices qui seront consacrées, selon l'usage, à nos membres décédés, mais nous voulons nous donner la consolation de prononcer une fois encore leurs noms, que notre plume a tracés si souvent pendant ces neuf dernières années.

M. Barthélemy était le doyen de nos membres résidents et actifs. Les services qu'il a rendus à la cité et

aux arts défendront son nom de l'oubli, et l'Académie lui fera dans ses annales une place digne de son œuvre et de lui. M. de Duranville et M. Semichon ont enrichi nos Précis et nos archives de travaux innombrables que la maladie n'avait pu leur faire interrompre ; assidus à nos séances, ils ont continué de se rendre au milieu de nous alors que les forces avaient trahi leur courage et leur bonne volonté. Nous étions si accoutumés à les voir, ils nous semblaient si nécessaires, que nous les cherchons encore involontairement à leur place demeurée vide. M. d'Argis, qui maniait la plume avec la même ardeur et le même éclat que sa noble épée, a voulu nous consacrer, dans sa dernière lutte avec la mort, l'un de ses plus affectueux souvenirs. Nous avons voulu, autant qu'il était possible, combler tous ces vides, et les élections de membres nouveaux ont été nombreuses cette année. L'Académie a ouvert ses rangs à M. l'abbé Vacandard, aumônier du lycée Corneille ; à M. Legay, conseiller à la Cour d'appel ; à M. Falloy, commissaire de la marine ; à M. Léchalas, ingénieur des ponts-et-chaussées ; à M. Héron, professeur de lettres ; à M. Lebel, conservateur du musée de peinture ; à M. Ch. Levassieur, ancien député. De ces sept membres nouveaux les quatre premiers ont prononcé, pendant cette année, leurs discours de réception, dont nous devons rappeler brièvement le sujet.

M. l'abbé Vacandard a étudié le rôle de saint Bernard dans la *Divine Comédie* du Dante. On sait que le grand poète italien a pris pour guides, dans son voyage à la poursuite du bien et du beau, Virgile, Béatrix et

saint Bernard. Arrivé au terme de son pèlerinage poétique, Dante, pour voir Dieu lui-même, apprend de saint Bernard qu'il faut avoir recours à l'entremise de Marie. De là cette belle prière qui ouvre le dernier chant de la *Cantica* du Paradis. Le poète a parfaitement compris et exposé le caractère du mystique abbé de Clairvaux. En nous le peignant dans l'attitude de la contemplation, il a fixé et consacré les traits sous lesquels la piété catholique aime à le considérer. Il a glorifié en même temps la poésie. En se plaçant sous la conduite d'un saint pour s'élever jusqu'à la vision du beau et du bien absolu, ne semble-t-il pas proclamer que l'objet suprême de la contemplation de l'artiste est le même que celui de la contemplation du sage? Aussi quand on voit ces deux grands génies parvenus au sommet du Paradis, on est tenté de croire qu'on a sous les yeux l'Art et la Religion en personne se donnant la main et confondus dans une même adoration. Tel est le thème développé par M. l'abbé Vacandard, que ses belles études antérieures sur saint Bernard avaient préparé à ce travail élevé et plein de charmes.

M. de Beaurepaire, président, dans sa réponse au récipiendaire étudie Dante sous un autre point de vue. Il se demande pourquoi la *Divine Comédie* est demeurée si longtemps inconnue et indifférente aux littérateurs français. Faut-il en chercher la raison dans l'hostilité que le poète florentin montre envers la France, ou plutôt dans le caractère même de son œuvre, « poème sombre, difficile, hérissé d'allusions aux hommes et aux choses de son temps, tout enchevêtré

de théologie, » comme dit M. Littré? M. de Beaupaire explique comment nos littérateurs français des siècles précédents ont été rebutés par ces défauts apparents du poème. Nous sommes aujourd'hui beaucoup moins exclusifs en matière de goût. Le beau ne nous apparaît plus sous une forme unique, mais sous les formes les plus diversifiées, et nous portons dans l'étude des siècles passés le même esprit de curiosité et d'observation que dans l'exploration des contrées étrangères. La *Divine Comédie* a bénéficié de cet état des esprits, et aujourd'hui, mieux connue et plus étudiée, on l'estimerait encore comme un document d'un prix infini quand on cesserait de l'apprécier comme une œuvre poétique de premier ordre.

M. Léchalas a consacré son discours de réception à une question de haute critique philosophique. Il a recherché le rôle de l'intelligence et celui de la sensibilité dans l'esthétique. Il constate qu'il existe deux tendances opposées chez les critiques. Les uns proclament que la raison seule peut concevoir le beau et négligent l'élément sensible; ils se forment un idéal qu'ils regardent comme le beau absolu dont les œuvres d'art doivent se rapprocher. Les autres, les modernes en général, ne voient dans l'œuvre d'art qu'un fait, un produit dont il faut marquer les caractères et chercher les causes. Il faut, selon M. Léchalas, et c'est l'excellente thèse qu'il développe, pour apprécier le beau deux éléments : l'intelligence et la sensibilité. Le beau, a-t-on dit, est la splendeur du vrai. Or, qu'est-ce que la splendeur d'une chose, sinon son éclat, par quoi elle frappe notre sensibilité? Qu'est-

ce que le vrai, sinon l'être connu par l'intelligence, et ne faut-il pas que l'être passe par notre intelligence pour atteindre notre sensibilité?

M. le président de Beaurepaire ne suit pas, dans sa réponse, le récipiendaire sur le terrain qu'il a choisi. Il préfère parler des travaux qui font l'objet de la grande administration des ponts-et-chaussées à laquelle appartient M. Léchalas. Il présente l'historique de cette administration dans notre département.

C'est sous Louis XIV qu'on commença les grands chemins que les autres nations ont imités, et c'est sous Louis XV que le gouvernement mit sa gloire à doter enfin la France de routes dignes de son commerce, de son agriculture et de sa civilisation. L'arrêt du Conseil du 3 mai 1720 fut le point de départ d'un changement total dans la situation des grandes voies du royaume. Une école des ponts-et-chaussées fut créée en 1747. Antérieurement on choisissait les ingénieurs parmi les architectes. A Rouen, on trouve comme chargés du service des routes Jacques Bruand, architecte (1708); Martinet, démissionnaire en 1749; Beaudouin (1749-1752), Dubois (1752-74), Cassart (1775-81), Lamandé (1781-90). On comptait dans la généralité, en 1772, un ingénieur en chef, quatre inspecteurs, quatre sous-ingénieurs. Il y en avait dix en 1788, et parmi eux Jacques Lamblardie, qui devint après la Révolution directeur de l'Ecole Centrale des travaux publics. Parmi les élèves ingénieurs se trouvait en 1775 le célèbre Monge. M. de Beaurepaire fait une étude aussi complète qu'instructive de cette branche de l'admi-

nistration, peu connue jusqu'ici; on la lira plus loin avec l'attention qu'elle mérite, et il en prend occasion pour rendre hommage aux intendants de notre province et à leurs dignes auxiliaires, qui ont doté notre contrée de nombreuses et superbes routes, qui sont aujourd'hui encore les plus belles voies de communication de notre province avec tous les grands centres voisins.

M. Falloy a pris séance au milieu de nous, après un discours très attachant où il a raconté ses voyages, comme officier de marine attaché à l'expédition de M. Aube, en 1852, en Corée et au Japon. Ses voyages lui ont fourni l'occasion d'étudier de près les institutions et les mœurs de ces deux pays, qu'il expose et met en relief par des épisodes écoutés avec la plus sympathique attention.

Dans sa réponse M. le président de Beaurepaire se plaît à rappeler quelques relations peu connues et bien dignes de mémoire d'anciens voyageurs normands. Paul Lucas, né à Rouen en 1664, voyagea en Turquie, en Syrie, en Egypte; assista au siège de Négrepont; puis fut chargé de missions officielles dans le Levant par le gouvernement. Les contrées qu'il décrit dans ses relations de 1704 à 1719 avaient été visitées avant lui par trois Rouennais, Gille Ferment, Robert Fauvel, Baudoin de Launay. Mgr de Béryte, Pierre Lambert, seigneur de la Boissière (1666), qui devint un des plus intrépides missionnaires du ^{xvii}^e siècle et qui fit aimer la France dans des contrées où son nom était à peine connu, a laissé deux ouvrages sur la Cochinchine et le royaume de Siam, qui attestent à la fois son savoir, son

esprit d'observation, son zèle et son cœur apostolique. M. de Beaurepaire, après ce souvenir donné à ces vrais pionniers de la civilisation, aime à revenir au récipiendaire, et raconte, au milieu de l'émotion générale, un grand acte de courage et de dévouement qui valut à M. Falloy, tout jeune encore, la croix de la Légion d'honneur.

M. Legay a pris pour sujet de son discours de réception les origines du jury dans notre vieux droit normand. Il rend sensible cette ancienne institution en supposant une action possessoire. Un homme a été dépouillé de ses terres et porte plainte au juge ; celui-ci délivre un bref au sergent afin qu'il commande à celui qui possède indûment de remettre la terre, et s'il ne le fait, de « sonner le recognoissant du visné » (voisinage). Douze loyaux hommes du voisinage sont choisis par le sergent et conduits sur les lieux. Ils rendent compte de leur mission à « l'assise compagnie » composée de chevaliers et de sages présidés par le bailli. Après avoir prêté serment les *jureurs* se retiraient pour délibérer. Témoins et juges tout à la fois ils déchargeaient de toute responsabilité la conscience des justiciers. Voilà l'origine du jury, introduit en Angleterre par Henri II. M. Legay suit dans les deux pays les modifications apportées à cette institution qui, après avoir été longtemps en honneur dans notre Normandie, fut introduite dans nos lois en 1790.

C'est l'office de sénéchal de Normandie que M. le président de Beaurepaire étudie dans sa réponse à M. Legay. Le sénéchal était autrefois le représentant

le plus élevé de l'autorité souveraine sous les ducs de Normandie. Après la réunion de notre province à la France, Philippe-Auguste supprima la fonction et créa les grands baillis, qui succédèrent aux sénéchaux dans la plupart de leurs prérogatives. Les Anglais, pendant l'invasion, rétablirent le titre de sénéchal, que Charles VII conserva en l'attribuant comme récompense à d'éclatants services. Les de Brezé (Pierre, Jacques et Louis) donnèrent un nouveau lustre à cette dignité, qui finit par disparaître complètement lors de la création de l'Echiquier.

Ces réceptions, que nous ne pouvons que mentionner ici, ont été pour notre Compagnie de véritables fêtes littéraires dont un public choisi a partagé la joie. Les remarquables discours qui les ont remplis honoreront notre Précis, où ceux mêmes qui les ont entendus aimeront à les retrouver.

Les travaux originaux qui les accompagnent s'ouvrent par une note historique sur l'Académie de Rouen, rédigée par M. Decorde pour le ministère de l'Instruction publique, qui en avait fait la demande, et qui est destinée à une étude d'ensemble sur les sociétés savantes de France. Le travail de notre honorable confrère présente avec une telle fidélité le résumé de notre longue et glorieuse histoire, que l'Académie a voulu le conserver dans ses actes.

Nous devons à M. Félix un curieux travail, où sa verve de littérateur et sa science de bibliophile se sont donné carrière. Après une comparaison aussi pertinente qu'agréable entre les imprimeurs anciens et les imprimeurs modernes, M. Félix rappelle que les règlements

autrefois en vigueur exigeaient des maîtres imprimeurs des connaissances littéraires assez étendues; témoin cet article 20 « aucun ne pourra être admis à faire apprentissage pour parvenir à la maîtrise de librairie et d'imprimerie s'il n'est congru en langue latine, s'il ne sçait lire le grec, dont il sera tenu de rapporter un certificat du recteur de l'Université. » M. Félix possède un de ces certificats donné autrefois à Pierre-Etienne Machuel, l'un des membres de cette excellente famille d'imprimeurs rouennais si connue des érudits. M. Félix se plaît à rappeler quelques-unes des principales publications des Machuel et les charges dont ils ont été honorés. D'ailleurs l'échevinat et l'administration temporelle des églises comptaient presque toujours parmi leurs membres des représentants de ce bel art de l'imprimerie, qui était encore relevé parmi nous par l'estime attachée aux hommes qui l'exerçaient.

Sous un titre modeste « le Cidre de Montigny », M. Félix a fait un travail des plus piquants sur le menu de la maison du roi en 1744, les personnes nourries par les cuisines royales, les secours accordés à divers titres à une foule de gens qui acceptaient, sans aucune susceptibilité, de faire partie de la domesticité du souverain. Le prétexte de cette curieuse et spirituelle étude de notre confrère a été la commande, faite par un contrôleur de la maison du roi, d'un demi-muids de cidre de choix du crû de Montigny, près Rouen, destiné probablement au Parc-aux-Cerfs.

M. Hédou, continuant ses études si consciencieuses sur les peintres rouennais, a consacré, cette année, à

M. Daliphard une notice étendue qu'on voudra lire à bien des titres. Michel-Louis-Edouard Daliphard, né à Rouen le 24 septembre 1833, est mort le 11 août 1877, à l'âge de la maturité, alors que de brillants succès avaient fixé sur lui l'attention de la France. M. Hédou prend M. Daliphard à ses débuts à l'exposition de Rouen en 1862, où il obtint une médaille de bronze, et le suit fidèlement dans chacun des salons où ses œuvres sont de plus en plus remarquées, jusqu'à l'Exposition de Paris de 1873, qui consacra le talent et la renommée de l'artiste. Daliphard y envoya l'une de ses œuvres capitales où il a mis toute sa science, toute son âme, toute sa mélancolie. C'est le *Souvenir de la forêt d'Eu*. Le jury lui décerna une troisième médaille. Encouragé par ce succès, Daliphard exposa au Salon de 1874 trois nouvelles toiles qui décèlent un talent maître de lui, et parmi elles le *Printemps au cimetière*, qui figure au musée de Rouen. En 1875 le peintre donna sa mesure et conquiert définitivement sa place parmi les talents supérieurs avec une toile magistrale, *la Mélancolie*. Un des critiques les plus compétents de Paris s'écriait alors : « Une gloire à son aurore ! M. Daliphard est sur le point de devenir un maître. » La ville de Rouen a acheté ce beau tableau. Hélas ! depuis cette heure de célébrité, l'artiste, en proie à une incurable tristesse et bientôt après à une maladie lente et implacable qui atteignit les sources mêmes de la pensée, ne fit plus que traîner ses jours dans le chagrin et la souffrance. La mort y mit un terme en 1877. Sans cette maladie

cruelle, Rouen aurait à ajouter à la liste de ses artistes les plus illustres un nom de plus.

Le sculpteur J.-B. Lemoyne, membre de l'Académie de Rouen en 1748, a fourni à M. Gaston Le Breton le sujet d'un mémoire qui se rattache à notre histoire locale.

Lemoyne avait été chargé de faire une statue de Louis XV destinée à la ville de Bordeaux.

Il accompagna sa statue, qui fut apportée de Paris par bateau sur une gabare du roi et s'arrêta un instant à Rouen en 1743. Notre édilité conçut, sans doute à cette époque, et grâce à cette circonstance, le projet d'avoir une œuvre analogue. L'Hôtel-de-Ville, qui se trouvait alors rue de la Grosse-Horloge, menaçant ruine, on décida d'en construire un autre à l'extrémité occidentale du Vieux-Marché. Un plan du monument dressé par Le Carpentier fut présenté à Louis XV, le 3 août 1757, par le maréchal de Luxembourg, gouverneur de Normandie. Une place royale, au milieu de laquelle la statue de Louis XV devait figurer, précédait dans le plan le monument municipal. Le projet fut adopté et Lemoyne choisi pour faire le modèle de la statue. On posa la première pierre du nouvel Hôtel-de-Ville le 8 juillet 1758, mais on ne donna pas d'autre suite à son exécution. Lemoyne cependant avait achevé son modèle que le roi fit reproduire en bronze. La galerie Sauvageot du Louvre conserve un exemplaire de cette œuvre. Ce n'est que beaucoup plus tard que notre ville devait avoir une statue de Louis XV, également faite par Lemoyne. Donnée en 1820 par le gouvernement, elle orne aujourd'hui l'escalier principal de notre hôtel-

de-ville. M. Le Breton a pu, après des recherches couronnées de succès, en établir la provenance. Elle se trouvait au dépôt des Petits-Augustins à Paris. Demandée par le président de la Chambre de commerce pour le palais des Consuls, elle ne se trouva pas en rapport avec la place qui lui était destinée ; le Conseil municipal, le 30 novembre 1820, décida alors qu'elle serait installée dans le grand escalier de l'hôtel-de-ville, dont elle forme un des principaux ornements.

Nous quittons la Normandie et sa noble histoire pour suivre M. Paul Allard dans ses savantes études sur les derniers temps du paganisme à Rome. C'est le poème de Prudence *contra Symmachum* qui lui fournit la substance de l'épisode qu'il raconte. De toutes les statues de la Victoire honorées dans Rome païenne, la plus célèbre était la statue d'or qui décorait la Curie et devant laquelle chaque sénateur devait faire fumer quelques grains d'encens en entrant dans la salle des séances. Plusieurs fois, pendant le cours du iv^e siècle, les chrétiens firent enlever cette statue, et plusieurs fois aussi les païens parvinrent à la rétablir. Elle disparut définitivement en 394 après la victoire de Théodose sur l'usurpateur Eugène. Toutefois, quelques années plus tard, au moment de l'invasion des Goths en Italie, le parti païen crut le moment favorable pour tenter une nouvelle démarche, et son chef, le sénateur Symmaque, présenta aux empereurs Honorius et Arcadius une requête qui fut repoussée. C'est à cette occasion que le poète chrétien Prudence composa son poème en deux livres *contra Symmachum*. M. Allard en fait ressortir

l'importance historique et y puise des détails précis sur l'état religieux de Rome à cette époque. L'idolâtrie, vaincue dans le reste de l'Empire, résistait encore dans la capitale, où le peuple était à la vérité en grande partie chrétien, mais où le sénat était dominé par une minorité obstinément attachée au culte des dieux, et jouissant, par ses richesses et les faveurs dont elle avait la distribution, d'une réelle influence. Théodose, entré dans Rome après la défaite d'Eugène, résolut d'abattre cette orgueilleuse aristocratie. Il vint au sénat et y tint une sorte de lit de justice. Habile et modéré il commença par rassurer les sénateurs païens, en leur promettant que les statues des dieux seraient conservées, non plus comme des idoles, mais comme des œuvres d'art qui faisaient l'ornement de la patrie. Les acclamations de la majorité saluèrent ces paroles. M. Allard retrouve dans les vers de Prudence le thème d'un discours qui fut probablement prononcé par un sénateur chrétien. Enfin, aux applaudissements de l'assemblée, la déchéance du paganisme fut proclamée, malgré les murmures de quelques dissidents.

A partir de ce moment, l'aristocratie romaine se convertit en masse. Prudence trace le tableau curieux de cette évolution, et cite six cents familles nobles que l'intérêt seul avait, pour la plupart, retenues jusqu'ici dans les rangs du parti païen et qui passèrent sous les drapeaux du Christ. Un petit nombre de sénateurs demeurèrent seuls fidèles au culte des dieux. Théodose, dit le poète, ne fit aucune différence entre eux et les chrétiens pour la répartition des charges, des honneurs

des consulats. M. Allard fait remarquer la courtoisie avec laquelle Prudence traite toujours son adversaire Symmaque. Au iv^e siècle la polémique religieuse avait lieu ordinairement entre gens haut placés, qui discutaient entre eux avec les formes polies du langage des cours. Le chef du parti païen, Symmaque, était en relations constantes avec le pape Damase et entretenait des rapports amicaux avec plusieurs évêques. M. Allard a terminé sa remarquable étude en citant des vers de Prudence, dans lesquels le poète du iv^e siècle, devançant Bossuet, a esquissé à grands traits tout le dessein providentiel de l'histoire romaine, et a tracé en quelque sorte le plan que devait suivre, treize cents ans plus tard, l'illustre auteur du *Discours sur l'Histoire universelle*.

Nous avons parlé avec quelque étendue de ce travail de M. Paul Allard, parce que sans doute tout ce qui vient de cet écrivain éminent a droit à notre plus sérieuse attention, mais aussi parce que l'étude de notre confrère n'est qu'un fragment d'une grande œuvre qui sera un jour publiée, et comme telle elle n'a pu figurer dans les mémoires imprimés au Précis. Nous avons donc voulu en conserver un souvenir aussi fidèle que possible.

Nous recueillons avec un sentiment plus pieux encore les dernières communications de M. d'Argis à notre Compagnie. Dans la première séance de cette année, il nous a lu un travail des plus attachants où, imaginant un dialogue entre Robert le Sage, roi de Naples, et Barthélemy, de Capoue, il fait revivre le souvenir de

Tribonien, de Procope et de Théodora. Il nous raconte une journée de l'impératrice alors que, dans sa jeunesse aventureuse, elle allait raconter ses rêves de grandeur aux flots qui baignaient la plage ensoleillée de la Corne-d'Or. A côté de la partie dramatique du récit, se place une question historique que M. d'Argis s'est efforcé d'élucider. Lesquels faut-il admettre des jugements de Procope sur Théodora : ou ceux de son *Histoire* où il l'a louée, ou bien ceux des *Anecdotes secrètes*, où il lui impute toutes sortes d'infamies ? M. d'Argis penche pour les jugements de l'historien et récuserait volontiers le pamphlétaire des anecdotes secrètes. C'est là un de ces problèmes de l'histoire qu'il est plus aisé de poser que de résoudre.

Dans une seconde lecture qui n'a précédé sa mort que de quelques semaines, M. d'Argis a étudié et mis en relief la part que Richelieu a prise à la Révolution de Portugal de 1640. Les historiens ont presque tous ignoré ou dissimulé, selon lui, l'intervention de Richelieu, qu'il est cependant impossible de méconnaître depuis la publication, faite dans l'histoire de la diplomatie française, de la dépêche de Richelieu en date du 15 août 1638, adressée à Saint-Pé, son agent secret à Lisbonne. Au cours de son étude, M. d'Argis est amené à signaler deux altérations de texte qui se rapportent à *Mirame*, la tragi-comédie attribuée au grand cardinal. Il montre que MM. Vatout et Louis Blanc ont dénaturé le passage de Pellisson relatif à la première représentation de *Mirame*. Il se demande ensuite si la tragi-comédie contenait les allusions qu'on veut y voir

aujourd'hui aux rapports secrets d'Anne d'Autriche avec l'Espagne, et aux folies non assez dédaignées du beau duc de Buckingham. Pour lui, il voit au contraire dans cette œuvre la plus éclatante justification d'Anne d'Autriche. Si les calomnies répandues contre la reine eussent été fondées, eût-on jamais songé à les reproduire dans une représentation publique ayant la reine pour témoin? Le roi, les princes du sang, toute la cour eussent-ils été conviés à ce pilori de la royauté? L'assertion de M. Michelet sur ce point ne saurait donc tenir debout. Le lendemain de la représentation de *Mirame*, Richelieu donne audience, à Ruel, à M. de Saint-Pé et à Pinto. Cette scène historique fournit à notre regretté confrère un tableau de chevalet, comme il dit, conçu et exécuté en artiste. Il y groupe les personnages, leur donne des attitudes, leur imprime des mouvements, comme le pourrait faire un peintre à l'imagination féconde, et anime son tableau des vives couleurs de son style brillant et imagé. Il ressort surtout des documents historiques rapportés par M. d'Argis que Richelieu, en profond politique, a aidé puissamment à la révolution portugaise de 1640, et que Pinto n'a pas été le *Figaro* politique imaginé par Népomucène Lemercier, mais un patriote clairvoyant et désintéressé.

Nous devons à M. De Lérue de nombreuses communications qui ont montré sous ses faces diverses son talent de poète et d'écrivain. *La Vente d'une Panoplie* est une de ces scènes poignantes de la vie réelle qu'on ne peut voir sans émotion. Un vieux soldat d'Afrique vient de perdre sa fille unique, et, pour lui faire de

dignes funérailles, est contraint de vendre quelques meubles et surtout une panoplie formée des trophées et des souvenirs de sa vie militaire. M. De Lérue décrit avec art les scènes pittoresques d'une salle de vente. La panoplie est mise aux enchères et dépréciée par les marchands. La vente humiliait la fierté du vieux soldat et anéantissait ses pieux desseins, lorsqu'un spectateur, jusque là silencieux, comprenant le drame intime qui se déroulait sous ses yeux, met une enchère considérable et rend au soldat sa panoplie intacte. Le spectateur était lui-même un ancien officier d'Afrique, c'est tout dire. Je ne ferai que mentionner la charmante comédie en trois actes, *l'Irréparable*, que M. de Lérue nous a lue, parce qu'elle figure à notre Précis et qu'il faut laisser aux délicats la joie entière de la découvrir. Ecrite avec esprit et avec une émotion communicative, cette comédie vivement menée, émaillée de traits heureux, de dialogues piquants, de scènes pathétiques, donne une leçon de saine morale en mettant en honneur la grande cause de l'indissolubilité du mariage.

Une gravure de Titon du Tillet, représentant *le Parnasse français au XVII^e siècle*, a fourni à M. De Lérue des considérations pleines de verve et d'érudition sur l'œuvre elle-même et sur plusieurs des personnages qu'elle représente.

Le Bleu, cet azur que Dieu fit pour l'œil troublé des hommes, est une touchante poésie imprimée aussi dans nos mémoires, que nous ne voulons pas déflorer. Passant du doux au grave, M. de Lérue a traité dans un

mémoire spécial la question de l'octroi. Faut-il maintenir, faut-il supprimer les octrois municipaux? Notre honorable confrère expose avec clarté et impartialité les raisons qui militent pour l'une ou l'autre résolution. Pour lui il se demande, comme beaucoup de bons esprits, comment on pourrait remplacer les taxes d'octroi dans les seize cents villes qui tirent de cet impôt leurs principales ressources. Sera-ce par des centimes additionnels? Mais qui ne sait que les communes sont grevées de plus en plus de ces centimes additionnels, et que, loin de les augmenter, il serait grand temps de s'arrêter dans cette voie qui pourrait devenir désastreuse. Il résume son opinion dans un mot du Rouennais Mollien, ministre des finances de Napoléon I^{er} : « Gardez-vous, Messieurs, des nouveaux impôts; c'est par là que le peuple se désaffectionne; mais en même temps et surtout évitez de porter atteinte aux impôts anciens que l'usage a consacrés : ils sont la sécurité du pays. »

M. Decorde a extrait du compte général de l'administration de la justice civile et commerciale, et de celui de la justice criminelle pour l'année 1879, des renseignements utiles pour notre histoire locale. Il constate que les pourvois en cassation contre les arrêts de la Cour d'appel de Rouen vont toujours en diminuant. Ils étaient au nombre de 45 en 1846, de 38 en 1869; ils sont de 24 en 1879; le même fait s'observe pour les appels des sentences des tribunaux devant la Cour d'appel de Rouen. On en comptait 671 en 1846, 658 en 1869, 457 en 1879. Les affaires jugées par les

divers tribunaux du ressort de la Cour de Rouen ont été en 1879 au nombre de 6788. Elles étaient en 1846 au nombre de 9595. Le chiffre des affaires a donc baissé en trente ans de 2807. M. Decorde poursuit son examen plus avant, et dans une étude comparée avec les autres ressorts de la France, il arrive à cette conclusion générale qu'on plaide moins aujourd'hui qu'il y a trente ans, soit parce que la jurisprudence est mieux fixée et plus connue, soit parce que les mœurs ont fait sur ce point de réels progrès.

Les Rapports ont été comme toujours nombreux et variés pendant cette année. Ils sont la partie substantielle de bon nombre de nos séances; plusieurs, par leur étendue et leur mérite, ont la valeur de travaux originaux; et comme ils font profiter notre Compagnie des sérieuses études publiées par les Sociétés savantes avec lesquelles nous avons l'avantage d'être en relations, ils ne sauraient être trop appréciés. Nous remercierons donc MM. De Lérue, Félix, Gravier, Danzas des substantielles et agréables analyses qu'ils ont bien voulu nous donner des ouvrages renvoyés à leur examen. Nous citerons ensuite les remarquables rapports faits: par M. Henri Frère, sur les œuvres de M. l'abbé Vacandard; par M. Félix, sur les écrits de M. Léchalas et les ouvrages de M. Legay; par M. De Lérue, sur un livre de M. Falloy; par M. Le Breton, sur les ouvrages de M. Héron; par M. d'Estaintot, sur deux volumes de M. Ch. Levavasseur; par M. Danzas, sur les ouvrages de M. Joly; par MM. Gravier et l'abbé Vacandard, sur les livres de M. l'abbé Tougard; par M. Henri Frère, sur les livres de M. Matinée. L'Académie a donné à ces

rapports la conclusion la plus sympathique en admettant MM. Vacandard, Léchalas, Legay, Falloy, Héron, Levavasseur, au nombre de ses membres résidants, et en ouvrant ses rangs à MM. Joly, Tougard et Matinée à titre de membres correspondants. Elle a donné le même témoignage d'estime à deux de ses anciens lauréats, MM. Charles Le Nepveu et Brunet-Debaisne, dont les succès vont toujours croissant et qui honorent autant l'art que notre Normandie. MM. Margry, ancien archiviste du ministère de la marine, auteur de nombreux et très remarquables ouvrages sur les explorations des Normands, et Laugée, le peintre à qui nous devons le plafond allégorique de la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel, ont ajouté leurs noms à cette liste honorable.

C'est la dernière fois qu'il m'est donné de rendre compte à l'Académie des travaux de la Classe des lettres et des arts. Après avoir rempli, je crois, avec dévouement pendant neuf ans les fonctions dont la confiance de mes confrères m'avait honoré, j'ai pensé que le moment était venu de laisser à des mains plus vaillantes et plus dignes la charge de secrétaire. Je me sépare donc de mes fonctions avec le sentiment à la fois doux et triste de la tâche fidèlement remplie, mais laissée inachevée. Je me console en pensant que le successeur si distingué que l'Académie m'a donné suppléera à ce qui m'a manqué et apportera à notre Compagnie avec le lustre de ses hautes fonctions de magistrat, un talent et un savoir justement renommés, les plus exquis qualités de l'esprit, et ce qui vaut mieux encore les dons d'un cœur généreux et dévoué.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. l'Abbé VACANDARD.



MESSIEURS,

Le premier sentiment que j'éprouve, en paraissant au milieu de vous, est celui de la reconnaissance. L'honneur insigne que vous m'avez accordé me touche d'autant plus profondément, que je m'en sentais plus indigne. Pour être admis dans ce sanctuaire de la science, je n'avais guère d'autre titre à faire valoir que mon amour de l'étude, mon humble désir de prendre part à vos travaux et, si vous me permettez de l'ajouter, la haute estime que je professe pour chacun des membres de l'Académie, en particulier pour le savant distingué que vous avez placé à votre tête. Quelques essais sur saint Bernard et sur Abélard étaient, d'ailleurs, une bien faible recommandation de ma candidature. Même encouragé par l'un de vos zélés secrétaires qui veut bien m'honorer de son amitié, je pouvais craindre de m'ex-

poser à un échec, en me présentant devant vos suffrages avec des titres aussi insuffisants. Mais, puisque vous avez approuvé ma démarche, je me félicite de ma hardiesse, et c'est avec une sorte de complaisance et d'orgueil que je salue aujourd'hui en vous des maîtres et des collègues.

Il est une autre personne à qui je dois également témoigner ma reconnaissance. Saint Bernard a été non-seulement l'objet, mais encore l'inspirateur de mes études.

C'est par lui que je vaux, si je vaux quelque chose.

C'est à lui par conséquent, après vous, Messieurs, que je suis redevable de mon admission dans votre savante Compagnie. J'aurais mauvaise grâce à oublier ce soir ce glorieux artisan de ma bonne fortune. C'est pourquoi je me propose d'appeler encore quelques instants sur lui votre bienveillante attention et vous prie de lui faire les honneurs de la séance. Je ne vous le présenterai pas moi-même. Un personnage éminent remplira avec plus d'autorité cet office d'introducteur. Je veux parler de Dante Alighieri. Ce grand homme, qui fut avant tout un grand citoyen, fut aussi un grand savant et un grand artiste. Théologie, droit, médecine, physique, astronomie (la physique et l'astronomie du moyen-âge, il est vrai), il n'est pas de science dont son nom n'évoque l'idée ou le souvenir. Présenté par un tel parrain, saint Bernard ne pourra évidemment qu'être le bienvenu à l'Académie de Rouen.

Le rôle de saint Bernard dans la *Divine Comédie*, tel est le sujet de la présente étude. Le champ de notre exploration est très restreint ; il ne contient guère que les trois derniers chants de la *Cantica* du Paradis. Mais si borné qu'il soit, il est assez vaste encore pour que nous y découvriions tout entier le génie de Dante. L'art, tel que le poète lui-même le comprend, est une création humaine à l'image de la création divine :

Si che vostr' arte à Dio quasi è nipote (1)

Si sa définition est exacte, nous trouverons la marque de son génie dans un coin de la *Divine Comédie*, comme on trouve le génie de Dieu dans le moindre de ses ouvrages, comme Bernardin de Saint-Pierre l'a trouvé dans un simple fraisier.

Au milieu du chemin de la vie, Dante se trouve égaré dans une forêt obscure dont trois monstres gardent les issues. Cette forêt est le vice, et il fait tous ses efforts pour en sortir. Mais si le bien l'appelle, la distance qui l'en sépare est infranchissable aux seules forces humaines. Alors que fera-t-il ? S'abandonnera-t-il à un lâche désespoir ? Renoncera-t-il au dessein qu'il a formé de remonter la pente du mal ? Tant que « la tige de l'espérance est encore verte » la fleur de la vertu y peut éclore. Dante a foi dans le secours et la protection d'en haut, et sa confiance n'est pas trompée. Trois dames bénies de la cour céleste, Lucie, Béatrice et Marie, s'intéressent à son sort. Elles ménageront son retour à la

(1) *Inferno*, canto. XI, terc. 34.

vertu et le mettront en possession du souverain Bien.

C'est ce voyage à la poursuite du Eien absolu, de la Béatitude parfaite que le poète a décrit allégoriquement dans la *Divine Comédie*. Pour donner à son pèlerinage tout l'intérêt qu'il comporte, il l'a, par un trait de génie, transporté dans un autre monde et l'a idéalisé, en faisant de l'Enfer, du Purgatoire et du Paradis, les diverses étapes de sa route et les principales divisions de son récit.

Ce récit, vous le savez, Messieurs, est tout simplement une magnifique épopée « à laquelle le ciel et la terre ont mis la main (1) », comme parle le poète dans son fier langage. Nous n'avons pas à justifier cet éloge. Il nous faut, à la manière des Dieux d'Homère, arriver en trois pas au sommet du Paradis.

Virgile et Béatrice sont les seuls degrés que nous franchirons pour nous élever jusqu'à saint Bernard, et avec saint Bernard nous parviendrons aisément jusqu'au trône de Dieu.

Ce qui frappe et étonne tout d'abord dans le choix que le poète a fait de ses initiateurs et de ses guides, c'est le rapprochement et la succession dans une même mission de personnages en apparence si divers que le sont Virgile, Béatrice et saint Bernard. Peut-être, Messieurs, vous êtes-vous demandé à quels titres le cygne de Mantoue commençait, et la vierge de Florence continuait une œuvre que l'abbé de Clairvaux achève.

(1)

Poema sacro

Al quale ha posto mano e cielo e terra

(*Parad.*, cant. XXV, terc. I.)

Virgile, Messieurs, apparaît au moyen-âge comme l'oracle du paganisme. Ce n'est pas seulement un poète, un maître en l'art des vers, que Dante et ses contemporains saluent en lui, c'est encore et surtout un sage, *famoso savio*, à qui n'échappe aucun des secrets de la philosophie morale. C'est un disciple de Platon ; c'est un héritier des traditions antiques : *veterum volvens monumenta virorum*.

C'est de plus, un prophète(1). La quatrième églogue fut longtemps, vous le savez, considérée comme l'expression de la croyance des peuples païens à l'avènement d'un Messie. Cette interprétation déjà commune au iv^e siècle, plus commune encore au xiii^e, était faite pour plaire aux poètes et aux littérateurs. Les premiers auteurs des mystères s'en emparèrent ; à Rouen, par exemple, dans le mystère de Noël, Virgile paraissait sur la scène, immédiatement après les Prophètes de l'ancienne Loi. Ducange nous a conservé la description de son rôle : « *Maro, Maro, vates Gentilium, da Christo testimonium.* » *Virgilius in juvenili habitu bene ornatus respondeat* :

« Jam nova progenies coelo demittitur alto. »

Ainsi conçu, le personnage de Virgile s'offrait à Dante comme le représentant le plus autorisé de l'antique sagesse et le digne précurseur de la théologie catholique. C'est à ce titre qu'il dirige en l'autre monde

(1) On peut voir à ce sujet le commentaire d'Ozanam, sur le chant XXII du Purgatoire. (Œuvr. compl., tom. IX, p. 364 et suiv.)

le pèlerin imaginaire. Mais la philosophie, même abreuvée aux sources platoniques et ouverte à la lumière diffuse de la révélation primitive, ne saurait parvenir à la contemplation, à plus forte raison à la possession du souverain Bien. C'est pourquoi, après avoir visité tous les cercles de l'Enfer et gravi la montagne du Purgatoire, Virgile se retire et remet Dante aux mains de Béatrice.

Béatrice, Messieurs, est le plus célèbre des initiateurs de Dante. Sur la terre elle fut son ange gardien ; au ciel elle devint sa patronne. Après la mort de cette femme aimée, le poète avait fait vœu de lui élever un monument incomparable. Relisez, Messieurs, les cinq derniers chants du Purgatoire, et vous verrez comment il a tenu parole. Il la représente sur un char traîné par un griffon, symbole du Christ. Des feuilles d'olivier ceignent son front ; elle porte le voile blanc de la Foi, le manteau vert de l'Espérance, la tunique ardente de la Charité. Ces emblèmes et tout le reste des attributs qui la distinguent indiquent le rôle mystérieux qu'il a voulu lui confier. Elle remplit les fonctions de la Théologie catholique et conduit les âmes au séjour du Bonheur absolu. C'est ainsi qu'elle parcourt avec Dante toutes les sphères du système de Ptolémée, s'embellissant de plus en plus et réfléchissant sur son ami des clartés de plus en plus vives, à mesure qu'elle se rapproche davantage de l'Empirée et du trône de Dieu. Parvenue au sommet du Paradis, elle disparaît subitement pour faire place à saint Bernard.

Je laisse maintenant au poète, Messieurs, l'honneur et le soin de vous raconter cette substitution et de vous

décrire l'entrée en scène de son troisième et dernier initiateur :

« Tel, dit-il, un pèlerin regarde avec amour le temple où il vient d'accomplir son vœu, et déjà il se propose de redire ce qu'il a vu ;

« Tel à la clarté de la vive lumière où se baignent les Bienheureux, je promenais mes regards en haut, en bas, tout le long des degrés circulaires.

« Et je voyais des visages qui engageaient à la charité, embellis de la lumière du dehors et de leur propre sourire, et dans des poses ornées de toute grâce.

« Déjà mon regard avait embrassé toute entière la forme générale du Paradis et ne s'était encore fixé nulle part ;

« Et je me tournai avec une ardeur nouvelle vers ma Dame, pour l'interroger sur des points qui tenaient mon esprit en suspens ;

« Je m'attendais à recevoir sa réponse, et un autre me répondit ; je croyais voir Béatrice, et je vis un vieillard, vêtu comme la famille glorieuse.

« Dans ses yeux et sur ses joues était répandue une joie bénigne, et il avait l'attitude pleine de douceur qui convient à un tendre père :

« Cù est-elle ? » lui dis-je aussitôt. Lui alors : « Pour te conduire au terme de tes désirs, Béatrice m'a fait quitter mon siège ;

« Et si tu regardes là haut au troisième cercle du suprême degré, tu la reverras sur le trône que lui ont mérité ses vertus. »

« Sans répondre, je levai les yeux et je la vis qui se

faisait une couronne en réfléchissant sur son front les rayons de la gloire éternelle (1). »

Désormais, Messieurs, c'est la théologie mystique, personnifiée en saint Bernard, qui va prendre la direction de Dante. Déjà le pèlerin avait entrevu sur un char de triomphe la mère de Dieu, l'image la moins imparfaite du Bien absolu ; déjà même il avait aperçu au sommet des sphères un point lumineux éblouissant, et Béatrice lui avait appris que ce point était Dieu lui-même. Mais l'œil débile de Dante n'avait pu soutenir un si vif éclat. Pour le préparer à cette intuition, son nouveau guide lui dit :

« Parcours de tes yeux ce jardin (le Paradis), comme en voltigeant : cette vue aiguïsera ton regard et le disposera à remonter le rayon divin.

« Et la Reine du ciel, pour qui je brûle d'amour, nous fera toute grâce, parce que je suis son fidèle Bernard. »

Dans ce conseil mystérieux, Messieurs, je découvre les deux procédés dont usera saint Bernard pour élever son protégé, d'abord jusqu'à la contemplation de Marie, puis jusqu'à la contemplation de la face même de Dieu.

Le premier consiste à remonter l'échelle des êtres, en fortifiant le regard par l'exercice et par la considération de choses de plus en plus parfaites, jusqu'à ce qu'il atteigne le sommet du Beau et du Bien. Ce procédé est déjà ancien ; il remonte à Platon qui l'a admirablement décrit dans son Banquet. Et saint Augustin l'a rendu célèbre par la merveilleuse vision qu'il eut avec sa mère

(1) *Parad.*, Cant. XXXI.

ad ostia Tiberina, et qu'il a racontée dans ses Confessions.

Le second porte un caractère purement chrétien. C'est le secours de la grâce obtenu par la médiation de Marie, par la toute puissance morale de sa supplication, *omnipotentia supplex*, comme parle saint Anselme, l'illustre abbé du Bec.

Tout le monde connaît, Messieurs, le procédé dialectique de Platon, mais on ne connaît pas également l'usage qu'en ont fait les mystiques du moyen-âge. Aux regards de Dante et de ses contemporains, les créatures sont « autant de miroirs où l'éternelle Puissance se multiplie, tout en restant une et inaltérable » (1). Les divers règnes de la nature forment les différents degrés de perfection selon lesquels ses rayons se trouvent réfléchis. L'homme a le privilège de les réfléchir mieux que tous les êtres matériels, parce que son âme, de la nature des anges, bien qu'invisible en elle-même, peut se produire au dehors par le moyen du corps qu'elle façonne et qu'elle *informe*, comme disent les Scolastiques. Ce sont surtout les yeux et la bouche qu'elle embellit de son éclat immatériel ; et c'est par eux aussi qu'elle révèle davantage sa présence et sa beauté. Dante les appelle « les deux balcons où la reine qui habite l'édifice humain se montre quelquefois, bien que toujours un peu voilée. (2) »

(1) *Parad.*, cant. XXIX, terc. ult.

(2) « Li quali due luoghi per bella similitudine si possono appellare balconi della dona che nello edificio del corpo abita, cioè l'anima ; per che quivi, avvegnachè quasi velata, si dimostra. » *Convito*, III, 9.

Cette théorie vous explique, Messieurs, pourquoi le pèlerin cherche toujours à découvrir dans le regard et le sourire de ses guides les degrés de perfection où ils sont parvenus et les progrès de sa propre ascension (1).

Plus haut que l'âme humaine dans la hiérarchie des êtres apparaît la cour céleste, composée des Anges et des Bienheureux. Dante, à l'heure où nous sommes, a déjà vu ces deux milices saintes. L'une s'offrit à lui « sous la forme d'une rose éblouissante de blancheur » dont les feuilles formaient comme les degrés glorieux où siégeaient les élus. « L'autre, qui tout en volant, voit et chante la gloire de celui qui la remplit d'amour, descendait dans la grande rose ornée de tant de feuilles, et de là s'élançait vers le point où son amour séjourne éternellement. Tel un essaim d'abeilles s'abat sur les fleurs et retourne bientôt au lieu où son miel s'élabore. »

Cette vision n'était qu'une préparation éloignée à la vision de Dieu. « Fils de la grâce, dit saint Bernard à l'avidé pèlerin, cet état bienheureux ne te sera pas connu, si tu tiens toujours ainsi tes yeux baissés. Mais regarde les cercles jusqu'au plus éloigné, jusqu'à ce que tu voies le siège de la Reine à qui ce royaume est soumis et dévoué. »

Dante leva les yeux et les promena de la base au sommet des feuilles de la rose. A l'extrémité la plus haute, un point surpassait tous les autres en clarté; c'était Marie. A ses pieds était assise la mère du genre

(1) Cf. *Parad.*, cant. XVIII, terc. 6, 7; cant. XXI, terc. 1, et *passim*.

humain. Dans le rang formé par les troisièmes sièges se trouvaient Rachel avec Béatrice, Sara et Rebecca, Judith et la bisaïeule « du chantre qui a entonné le *Miserere mei*. » A la gauche de la Dame du ciel se tenait Adam ; à sa droite, saint Pierre ; un peu plus loin, saint Jean l'évangéliste et Moïse ; en face de son trône, saint Jean le Précurseur. Vis-à-vis de Pierre siégeait Anne, « si heureuse de contempler sa fille, qu'elle ne bougeait pas les yeux en chantant *Hosanna*, » et vis-à-vis d'Adam, Lucie, l'une des trois célestes protectrices du poète.

Lorsque Dante eut longuement considéré ce spectacle, son guide lui dit : « Maintenant regarde dans la face qui ressemble le plus à celle du Christ, car seule sa clarté peut te disposer à voir le Christ. »

Alors éclate aux yeux du pèlerin « la beauté qui était la joie des yeux de tous les autres saints. » Des milliers d'anges « aux ailes d'or » lui faisaient fête. « Je vis, dit le poète, pleuvoir sur elle tant d'allégresse, portée par ces esprits créés pour voler vers son trône, que tout ce que j'avais contemplé auparavant ne m'avait pas saisi d'une telle admiration et ne m'avait pas montré de Dieu une telle ressemblance.... Bernard, voyant mes yeux fixés avec attention sur l'objet de son amour, y tourna les siens avec une affection si grande, qu'il rendit les miens plus ardents à la contempler. »

Je ne sais si je m'abuse, Messieurs, mais à mon sens cette scène est l'une des plus belles de la *Divine Comédie*. Traitée déjà si magistralement par la plume, elle méritait d'être encore immortalisée par le pinceau.

De fait, elle a tenté le génie d'un grand peintre. Si vous avez visité le Vatican, Messieurs, si vous êtes entrés dans la chambre *Della Signatura*, vous avez dû reconnaître, dans la *Dispute du Saint-Sacrement*, un Paradis qui avait un air de famille avec le Paradis de Dante. Quedis-je ? N'avez-vous pas remarqué en quelque sorte la signature du poète au bas, au sommet et au centre du tableau ? Au premier plan Dante en personne, mêlé à la foule des adorateurs ; au sommet, le médaillon de Béatrice, redevenue là, comme dans le poème, le symbole et la personnification de la théologie ; enfin, au centre, le choix et la disposition de plusieurs personnages qui environnent le trône du Christ et celui de Marie ; tout cela ne vous a-t-il pas indiqué clairement les sources où Raphaël a puisé son inspiration ?

Après un tel effort du génie humain, on pouvait croire que Dante renoncerait à son procédé systématique, qui consiste à représenter ses conceptions diverses par diverses visions correspondantes et à incarner l'idée dans l'image : *ut pictura poesis*. L'être infini qui lui restait à contempler semble se dérober tellement à l'imagination qu'il échappe à la peinture. Pourtant le poète accepta le défi et entreprit de nous révéler sous une forme symbolique les mystères de la vision intuitive.

Pour voir Dieu, que faut-il ? Messieurs. Les philosophes païens s'étaient déjà posé cette question ; et le plus grand de tous, Platon, avait répondu : « Etre pur et mourir. » Réponse sublime, Messieurs, mais incomplète au sens chrétien. Les anciens avaient conçu l'idée et comprenaient la nécessité d'une purification morale,

καθαρσις, pour dégager l'âme des choses sensibles et la disposer à la contemplation de la divinité ; mais ils ne croyaient pas qu'un secours absolument surnaturel fut requis pour cet effet.

En cela ils ont méconnu la portée et les limites des forces naturelles de l'intelligence humaine. Comment notre esprit connaît-il les êtres qui sont l'objet de son observation ? A l'exception des faits de conscience qu'il perçoit directement et en eux-mêmes, il ne connaît les personnes et les choses qu'indirectement et par analogie. Bien plus, il ne peut les percevoir que par le moyen des images ou espèces sensibles. Même quand il se représente les êtres d'une nature supérieure, les purs esprits, ce dernier mode de connaître est encore le seul qu'il emploie. Les scolastiques avaient ainsi formulé cette loi de la connaissance : *Cognitum est in cognoscente ad modum cognoscentis*.

Or, quelle est, selon le *Phèdre* et la *République*, la récompense des âmes qui se sont élevées, par degrés, du sensible à l'intelligible, et qui, parvenues au monde des idées, ont développé leurs ailes par l'amour du Beau et du Bien ? C'est de passer de la contemplation des ombres de l'Être à la contemplation de l'Être lui-même. C'est de voir face à face l'essence divine, et de voler à sa suite durant l'éternité. Cette théorie philosophique est le magnifique couronnement de la Dialectique de Platon. Mais Platon ne nous explique pas comment l'âme, même séparée du corps, a changé son mode de connaître et peut contempler sans intermédiaire, directement et en lui-même, l'être absolu. Par suite de

quelle modification s'est-elle trouvée apte à voir, comme elle se voit elle-même, une substance si différente de sa propre substance. Quelle puissance a ainsi rapproché d'elle l'Infini lui-même ? Le fondateur de l'Académie, Messieurs, eût été fort empêché de répondre à cette question. Les théologiens seuls sont en état de le faire. S'appuyant sur la révélation, ils attribuent la vision intuitive à un secours surnaturel qu'ils appellent la lumière de gloire.

Dante, nourri à l'école de saint Thomas d'Aquin, expose poétiquement cette mystérieuse doctrine. Lorsqu'il est sur le point d'élever les yeux « vers le premier amour », son guide lui rappelle que le mouvement des ailes de son âme doit être soutenu et fortifié par la grâce. « Et cette grâce, lui dit saint Bernard, il faut la demander par la prière à celle qui peut te venir en aide. »

C'est ici, Messieurs, qu'il conviendrait de vous expliquer, si le temps le permettait, la doctrine de la médiation de Marie, telle que l'entend l'Eglise catholique. Cette médiation, à laquelle le poète a recours pour achever son pèlerinage, est le second procédé dont je vous ai parlé et la clef du dernier chant du Paradis.

Selon saint Bernard, le commerce primitif et direct de l'homme avec Dieu, interrompu par le péché d'Adam, ne pouvait être renoué que par un médiateur tout-puissant. Ce médiateur est le Christ. Mais entre cette personne sacrée, si élevée par sa nature, et l'humanité déchue, il y avait encore place pour une médiation plus humaine en quelque sorte, plus rapprochée de nous et plus à la portée de nos faiblesses. Dans le plan divin,

Marie est appelée à remplir ce rôle de médiateur secondaire, de médiatrice adjointe, si je puis m'exprimer ainsi. Elle est associée au Christ pour le salut du genre humain, comme Eve l'était à Adam pour notre ruine (1). Dante, grand admirateur de l'abbé de Clairvaux, n'avait garde d'oublier ces leçons de théologie mystique. Il voit en Marie non-seulement le plus haut degré de l'échelle qui mène à Dieu, mais encore le canal, *aquæductum*, par où les bénédictions du ciel découlent sur tous les mortels (2). Il est donc tout disposé à recourir à sa toute puissante intercession ; et le cœur du maître et le cœur du disciple battent à l'unisson, lorsque saint Bernard commence cette éloquente prière :

« Vierge mère, fille de ton Fils, plus humble et plus élevée qu'aucune créature, terme fixe de l'éternel conseil,

« Tu as tellement ennobli la nature humaine, que le créateur a bien voulu naître de toi,....

« Ici tu es pour nous un ardent flambeau de charité ; là-bas, parmi les mortels, tu es la source vive de l'espérance.

(1) « Opus est enim mediatore ad mediatorem istum, nec alter nobis utilior quam Maria. Crudelis nimium mediatrix Eva, per quam serpens antiquus pestiferum etiam ipsi viro virus infudit : sed fidelis Maria, quæ salutis antidotum et viris et mulieribus propinavit. » Sermo, in Domin. infrà oct. assumpt. B. V. Mariæ.

(2) Saint Bernard a composé en l'honneur de la Sainte Vierge un sermon que Mabillon a édité sous la rubrique : *de Aquæductu*. Ce canal c'est Marie : « plenus equidem aquæductus, ut accipiant cœteri de plenitudine... Totis ergo medullis cordium Mariam veneremur : quia sic est voluntas ejus, qui totum nos habere voluit per Mariam. »

« O Dame, tu es si grande et si puissante que celui qui veut une grâce et n'a pas recours à toi, veut que son désir vole sans ailes.

« Ta bonté n'exauce pas seulement celui qui l'invoque, elle court encore libéralement au devant de la demande.

« En toi est la miséricorde, en toi la pitié, en toi la magnificence, en toi se trouve réuni tout ce qu'il y a de bon en chaque créature. »

Saint Bernard, Messieurs, n'a jamais célébré dans un plus pur et plus mélodieux langage les louanges de sa Souveraine. Il termine ensuite son invocation par une supplication touchante. Il requiert en faveur de son protégé la grâce de la vision intuitive et de la persévérance. Et, à cette fin, il le présente à la Reine du ciel comme un autre lui-même, montrant du geste et du regard « Béatrice avec tous les Bienheureux, qui joignent leurs mains pour s'unir à son oraison. »

Marie ne pouvait demeurer insensible à ce spectacle. Ses paupières, abaissées un instant vers le suppliant, « montrèrent combien les prières dévotes lui sont agréables ; puis elles se dirigèrent vers l'éternelle lumière dans laquelle l'œil d'aucune créature ne pénètre aussi avant que le sien. »

Le vœu de Dante était exaucé. Déjà fortifiée par la contemplation de la face qui possède la plus grande ressemblance avec Dieu, illuminée tout-à-coup par « la lumière qui rend le Créateur visible à la créature » (la lumière de gloire, comme parlent les théologiens), sa vue était disposée à pénétrer dans l'essence divine. Vous vous rappelez, Messieurs, le procédé des prisonniers de la

caverne de Platon. Dante après avoir, à leur exemple, promené ses regards sur les ombres et sur les objets éclairés par la lumière d'en haut, s'élève aussi, comme eux, à la contemplation directe du soleil qui illumine tout homme venant en ce monde.

Alors, Messieurs, que se passa-t-il dans son intelligence ? D'abord, il vit relié en un volume ce qui est dispersé en feuillets dans l'univers, substances, modes, accidents, en un mot, les idées typiques de la création. Puis Dieu se découvrit à lui sous la forme du Bien absolu, objet d'amour, renfermant toutes les perfections imaginables.

Les admirateurs de Platon trouveront que cette vision rappelle encore la théorie des Idées. Il est certain, du moins, qu'elle ne dépasse pas les conceptions de la philosophie spiritualiste. Mais une faveur plus grande était réservée au mystique chrétien. En pénétrant « dans la profonde substance de la haute lumière, » il aperçut la Trinité des personnes divines, symbolisée par trois cercles, égaux en mesure, divers en couleurs. Le second était reflété par le premier, comme Iris par Iris ; et le troisième semblait une vapeur émanée des deux autres. Enfin, le deuxième cercle attentivement considéré se peignit d'une effigie humaine, sans perdre sa couleur primitive. C'était le mystère de l'Incarnation qui se révélait à l'esprit de Dante.

Mais ici son imagination succombe, opprimée par la gloire :

« All'alta fantasia quí manco possa »

Il se réveille de son extase et son poème est clos.

La tâche de saint Bernard est donc achevée, Messieurs. La place qu'il occupe dans la *Divine Comédie* est plus restreinte que celle de ses devanciers, mais sa mission est plus haute et son rôle incomparablement plus beau. C'est avec un goût exquis et un art parfait que le poète l'a introduit sur la scène au moment où la Vierge Marie va également y apparaître. Dante ne pouvait guère peindre saint Bernard sans Marie, ni Marie sans Bernard. Déjà au XIV^e siècle et même au XIII^e, ces deux noms s'appellent en quelque sorte l'un l'autre dans la littérature chrétienne, comme ils sont rapprochés dans le cœur et le culte des fidèles. Ce rapprochement fait la grandeur du rôle de saint Bernard dans la *Divine Comédie*. C'est de Marie que le saint abbé « tire sa beauté, comme du soleil l'étoile du matin (1). »

Ainsi illuminée sa figure possède un éclat qui ravit l'âme et la porte irrésistiblement vers Dieu. C'est le type achevé du contemplatif et le modèle des initiateurs. Tel la piété catholique aime à se le représenter, au milieu du chœur des anges, au pied du trône de Marie, perdu dans la contemplation de l'éternelle Beauté, comme autrefois on le trouvait agenouillé au pied de la statue de Notre-Dame, attentif au concert intérieur que les anges lui donnaient et ravi par l'éclat des visions dont l'honorait la bonté divine. En nous peignant dans cette attitude « celui qui dans ses extases en ce monde goûta par avance la paix céleste, » Dante a fixé et consacré les traits

(1)

Colui, ch' abbelliva di Maria,
Come del Sol la stella mattutina.

Parad., cant. XXXII, terc. 36.

sous lesquels le reconnaîtra la postérité. Il nous a légué une œuvre comparable, sinon supérieure, à l'immortel tableau de Fra Angelico, que la gravure a popularisé.

Et, en déposant cette auréole sur le front du saint abbé, le poète a du même coup glorifié son art. S'arrachant aux réalités vulgaires qui l'entouraient, il a cherché dans un monde invisible les types qu'il voulait proposer à l'admiration de ses contemporains. Et par un instinct du génie, qui ne trompe pas, il a su se mettre à la suite d'un saint pour atteindre l'idéal qu'il avait entrevu dans ses rêves. Que cela ne vous étonne pas, Messieurs. Pour tous les grands artistes du moyen-âge, je dirais volontiers pour tout artiste qui a la religion du beau, l'idéal absolu c'est Dieu. En lui se trouvent toutes les *Idées*, comme dirait Platon, toutes les formes parfaites dont les beautés de la nature ne sont que l'image affaiblie et le pâle reflet. L'objet suprême de la contemplation de l'artiste est donc en définitive le même que celui de la contemplation du sage.

C'est ce qu'a senti, Messieurs, l'auteur de la *Divine Comédie*. Voilà pourquoi il s'est placé sous la conduite de saint Bernard pour achever son pèlerinage poétique. Aussi, quand je considère ces deux grands génies parvenus au sommet du Paradis et confondus dans une même adoration, je ne puis me défendre de croire que j'ai sous les yeux l'Art et la Religion, en personnes, se donnant la main, pour attirer à eux les nobles âmes de tous les temps et de tous les pays.

Ce spectacle a son intérêt, Messieurs. Il m'a paru digne d'occuper ce soir votre attention. Je ne m'excuse-

rai pas de vous avoir menés sur ces hauteurs. Il fait bon s'y reposer; l'air qu'on y respire est fortifiant. Ce n'est pas impunément qu'on fréquente l'école des grands maîtres. On y trouve à la fois charme et profit. Les questions d'art, de morale et de religion préoccupent aujourd'hui toutes les intelligences. Or, en ces matières, les principes que Dante et saint Bernard ont suivis, peuvent toujours tenir lieu de règles. Les règles du Beau et du Bien sont immuables, Messieurs. Et si vous étiez tentés d'en douter, je vous rappellerais, en finissant, le mot délicat et profond de Joubert : « Il faut craindre de se tromper en poésie, quand on ne pense pas comme les poètes, et en religion, quand on ne pense pas comme les saints. »



LA RÉCENTE ADMIRATION DES FRANÇAIS

POUR DANTE

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. L'ABBÉ VACANDARD

Par M. Ch. de BEAUREPAIRE

Président

MONSIEUR,

En s'empressant, comme elle l'a fait, de vous accueillir dans ses rangs, notre Compagnie, sans doute, a été heureuse de vous donner un témoignage tout particulier de son estime. Mais en cela aussi, permettez-moi de le dire, elle a consulté son intérêt. Tant de pertes cruelles, qu'elle a récemment éprouvées, lui faisaient un devoir de songer à remplacer, de la manière la plus avantageuse pour elle, ceux qu'elle a perdus. Elle s'est flattée, à bon droit, de se ménager un concours des plus précieux, en s'adjoignant, par le lien de la confraternité, un homme livré aux études les plus recommandables et déjà fort honorablement connu par deux savants ouvrages : *S. Bernard, orateur; Abélard...*, sa doctrine, sa méthode.

C'est un point important, lorsqu'il s'agit d'appliquer son esprit, pendant de longues années, à de pénibles recherches de faire choix d'un sujet, qui vaille le rude labeur que doit s'imposer tout écrivain consciencieux.

Dis-moi qui tu hantes, je dirai qui tu es. Ce proverbe, plein de sagesse, ne regarde pas seulement nos rapports ordinaires et de société ; il regarde aussi, et non moins justement, les rapports que nous entretenons avec nos auteurs familiers, avec ceux que nous lisons le plus assidûment, et qui font l'objet habituel de nos études. A ce point de vue, il n'est point indifférent, non plus, de bien choisir notre compagnie, et de placer nos affections en bon lieu. Votre auteur de prédilection, Monsieur, est saint Bernard. C'est lui qui a fait l'objet unique de votre premier ouvrage. C'est lui qui reparaît dans celui qui porte le titre d'*Abélard*, puisque l'exposé que vous y faites de la vie et des systèmes de ce dialecticien subtil aboutit à la justification du théologien orthodoxe. C'est encore ce dernier que nous retrouvons dans le beau discours que nous venons d'entendre, où vous nous le montrez interprété par le plus grand poète du moyen âge.

Les suffrages du public, le grade de docteur que vous avez brillamment conquis, et, en ce moment même, les applaudissements de cette assemblée, tout vous prouve, Monsieur, que vous avez été bien inspiré dans votre choix, et que le patronage que vous avez réclamé vous a porté bonheur.

Peu d'hommes, en effet, méritent mieux que saint Bernard de fixer l'attention d'un érudit soucieux des véritables gloires de la patrie.

Il domine son époque, il en est peut-être la personnalité la plus haute. Fondateur d'un ordre célèbre, promoteur de la seconde croisade, théologien, polémiste infatigable, il a vu ses services proclamés par une autorité qui ne varie pas dans ses affections, et qui lui a assuré, au sein d'une société nombreuse, des hommages indépendants des caprices de l'opinion. Envisagé comme orateur, il n'a guère perdu de la grandeur que ses contemporains lui ont connue. Par une remarquable exception, il a trouvé grâce aux yeux des personnes les moins prévenues en faveur du mérite littéraire du moyen âge. Dans le siècle le plus exclusif en matière de goût, Bossuet et Bourdaloue l'ont cité à l'envi ; Fénelon, dans sa *Lettre sur les occupations de l'Académie française*, où il juge avec une sévérité outrée tout ce qui n'est pas marqué au coin de l'antiquité, Fénelon change de ton quand il vient à parler de saint Bernard. Pour lui l'abbé de Clairvaux est un prodige dans un siècle barbare. « On trouve en lui, dit-il, de la délicatesse, de l'élévation, du tour, de la tendresse et de la véhémence. »

Si, de tout temps, le mérite de saint Bernard a été reconnu ; si, par rapport à lui, nous n'avons pu qu'imiter ceux qui nous ont précédés, il y a, au contraire, quelque chose de nouveau dans l'attention que nous prêtons aux écrits d'Abélard ; dans les sentiments que nous inspirent, présentement à nous, Français, les chants de la *Divine Comédie*.

En ce qui concerne Abélard, c'était assez, pour les hommes du **xviii^e** siècle, du récit de ses aventures amoureuses. Les artistes, les poètes, et parmi ces der-

niers, Pope et Colardeau, en avaient répandu la renommée; le roman tenait lieu de l'histoire et valait peut-être mieux. Je doute qu'il se fût trouvé un Rémusat pour consacrer tant de veilles à l'étude de doctrines oubliées, à la recherche de leurs rapports avec celles qui les avaient précédées et avec celles qui les suivirent. Je doute que l'on eût considéré comme un événement fort important la découverte qui fut faite, vers 1835, du *Sic et non* parmi les manuscrits de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, déposés aujourd'hui à la bibliothèque d'Avranches. Cependant, il n'a pas été au pouvoir de M. de Rémusat ni de M. Cousin lui-même, malgré sa haute position, malgré l'autorité de son talent, d'augmenter dans de grandes proportions la célébrité du dialecticien du *xii^e* siècle. Ils ont accusé plus nettement les traits de sa physionomie : ils ne l'ont pas rendue beaucoup plus attachante. Votre étude, Monsieur, a même eu pour résultat de lui faire perdre quelque peu de son originalité.

Il en a été tout autrement de Dante. A peine sort-il des ombres qui le dérobaient à nos regards qu'il devient pour nous un sujet d'étonnement et d'admiration. Il serait difficile de rapporter tous les témoignages rendus en l'honneur de son génie. Il suffit, pour juger de sa vogue, de compter les traductions qui ont paru dans ces derniers temps, et qui portent des noms connus, noms de poètes, de philosophes, d'érudits et de critiques : Antony Deschamps, Brizeux, Ratisbonne, Lamennais, Littré, Artaud de Montor, Fiorentino, Mesnard, Delécluse, Ozanam, enfin, qui, à l'imitation des commen-

tateurs italiens, fit de la *Divine Comédie* l'occupation d'une grande partie de sa vie. En mettant au service de Dante des facultés de premier ordre qui leur avaient fait produire, pour leur compte, des œuvres originales et justement estimées, ces écrivains, de caractères très divers, conviennent qu'ils n'ont pu réussir à faire passer dans leur langue les beautés singulières du vieux texte italien. Delacroix seul, employant le pinceau au lieu de la plume, n'a pas été vaincu dans sa lutte avec son modèle. Le passage du sombre fleuve des enfers, dont l'horreur est heureusement tempérée par les figures calmes et pures de Dante et de son guide, de même que la *Justice de Trajan*, ce splendide joyau de notre musée, sont des traductions sublimes qu'il ne saurait être question de refaire.

Et maintenant reportons-nous dans le passé. Cherchons parmi nos anciens peintres un interprète des conceptions de Dante : nous n'en trouvons aucun. Cherchons parmi nos anciens poètes quelque trace de son esprit, nous n'en apercevons pas la plus légère. Antérieurement à notre époque, on ne rencontre aucune œuvre française qui se soit inspirée de la *Divine Comédie*.

Le xvii^e siècle ne paraît même pas la connaître. Le législateur de notre Parnasse avait peu d'estime pour le Tasse, dont il oppose le *cliquant* à l'*or pur* de Virgile, mais du moins il l'a cité. Quant à Dante, il n'a point jugé à propos d'en dire un seul mot.

Le xviii^e siècle, hostile, en général, aux idées religieuses de Dante, ne se montre pas cependant aussi in-

différent à son égard ; mais les éloges qu'on peut recueillir çà et là sont très rares ; ils sont d'ailleurs affaiblis par des restrictions et par des critiques. On citera quelques mots de Voltaire dans son *Essai sur les mœurs* qui sont en faveur de la *Divine Comédie*, « poème bizarre, mais brillant de beautés naturelles, ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva, dans les détails, au-dessus du mauvais goût de son siècle et de son sujet. » Mais, dans son *Essai sur la poésie épique*, Voltaire, qui déjà avait composé la *Henriade*, passe en revue ses prédécesseurs et ses modèles : Homère, Virgile, Lucain, Le Trissin, Camouëns, Tasso, Alonzo d'Ercilla, Milton : le poète florentin est oublié.

Chateaubriand lui-même, qui, au début de notre siècle, exposa si éloquemment, dans son *Génie du Christianisme*, l'influence considérable, quoique parfois secrète, de la religion chrétienne sur les arts, sur la littérature, sur la poésie des modernes ; Chateaubriand qui, le premier, rompant ouvertement avec les traditions du paganisme littéraire, se fit le défenseur des types poétiques dûs à notre religion nationale, Chateaubriand pourtant, en traitant un si noble et si vaste sujet, n'a pas cru pouvoir tirer parti de la *Divine Comédie*. Il se contente de dire, à propos de ce poème : « Les beautés de cette production bizarre découlent presque entièrement du christianisme ; ses défauts tiennent au siècle et au mauvais goût de l'auteur. Dans le pathétique et le terrible, le Dante a peut-être égalé les plus grands poètes. Son ouvrage, étant de nature épisodique, soutiendrait mal une analyse régulière ». C'est, on le voit,

le jugement de Voltaire, quelque peu développé et modifié pour les besoins de la thèse.

Qu'il y a loin de là aux appréciations des meilleurs juges de notre temps ! Quel contraste aussi entre ces traductions qui se succèdent, depuis quelques années, sans lasser la curiosité du public, et celles qui suffirent autrefois à un petit nombre d'érudits !

La première traduction française de la *Divine Comédie* fut donnée en 1597 par Balthazar Grangier, aumônier du roi Henri IV, abbé de Saint-Barthélemy de Noyon. Si l'ouvrage eût paru un an plus tôt, Grangier, soit dit en passant, eût certainement ajouté à ces titres celui d'archidiacre du Vexin français en l'église de Rouen, qu'il porta de 1584 à 1596, époque où il résigna son archidiaconé en faveur d'un poète, son ami, Claude de Morennes, qui devint évêque de Séez. Pour trouver une autre traduction française, il faut descendre jusqu'en 1776, année où parut celle de *l'Enfer*, par Moutonnet de Clairfons, imprimée, non pas en France, mais à Florence (1).

A première vue, ne semble-t-il pas étrange qu'en France, pour les temps antérieurs à la Révolution, on n'ait à citer que deux traductions de la *Divine Comédie* l'une mise en rimes françaises, que bientôt ne purent goûter, ni même comprendre, des oreilles habituées à la versification de Malherbe, l'autre, qui ne parut qu'au déclin du dernier siècle, à l'étranger, et qui ne contient

(1) Moutonnet de Clairfons fut nommé associé de l'Académie de Rouen le 17 novembre 1779.

que la première partie du poème *l'Enfer*, où se trouvent certains épisodes plus connus, tels que ceux de Françoise de Rimini et du comte Ugolin ?

Et pourtant, remarquons-le, la littérature italienne est de toutes les littératures étrangères la première que les Français aient connue et aimée. Dès le *xvi^e* siècle, ils connaissaient les auteurs italiens aussi bien que les arts et les monuments de l'Italie. C'est en Italie qu'il était de mode, alors, d'aller compléter ses études. C'est en Italie que nous aimions à chercher des modèles en tout genre, et nous étions même portés à attribuer à nos voisins, sur le perfectionnement de notre goût et sur la formation de notre langue, une influence à laquelle ils ne peuvent légitimement prétendre. Il y a donc nécessité de le reconnaître : quelque chose de particulier éloignait autrefois les Français de l'œuvre de Dante, constamment admirée en Italie depuis des siècles ; quelque chose de particulier nous attire vers elle aujourd'hui. « Dante, a dit Lamartine, semble le poète de notre époque, car chaque époque adopte et rajeunit tour à tour quelqu'un de ces génies immortels qui sont toujours aussi des hommes de circonstance ; elle s'y réfléchit elle-même, elle y retrouve sa propre image et trahit ainsi sa nature par des prédilections ».

Faudrait-il chercher l'explication d'un revirement si complet dans ces vers de Barbier :

- « Dante vit comme nous les factions humaines
- « Rouler autour de lui leurs fortunes soudaines ;
- « Il vit les citoyens s'égorger en plein jour,
- « Les partis écrasés renaître tour à tour ;

« Il vit sur les bûchers s'allumer les victimes :
« Il vit pendant trente ans passer des flots de crimes,
« Et le mot de patrie à tous les vents jeté,
« Sans profit pour le peuple et pour la liberté ! »

Mais les Français avaient connu toute l'horreur des dissensions civiles sous trois règnes, et les factions, et les massacres, et les guerres sans fin et sans merci, et les invasions des étrangers ; ils avaient vu tout cela et n'avaient point pris goût à la *Divine Comédie*.

L'hostilité très marquée du poète florentin envers la race des Capétiens, dans un temps où la cause de la royauté se confondait avec celle de la nation, expliquerait-elle mieux le peu de succès du poème en France pendant plusieurs siècles ?

On sait que c'est dans le xx^e chant du Purgatoire que cette hostilité se manifeste de la manière la plus violente. Dante rencontre Hugues Capet qui expie depuis quatre cents ans, quel crime ? Celui, sans doute, d'avoir été la tige d'une race fatale à l'Italie. Le prince lui fait en ces termes l'histoire de sa famille :

« Je fus la racine de la mauvaise plante qui jette une ombre nuisible sur toute la terre chrétienne, tellement qu'elle donne rarement de bons fruits.

« Mais si Douai, Gand, Lille et Bruges en avaient la force, on en aurait bientôt vengeance, et je la demande à celui qui juge toute chose.

« Je fus nommé là-bas Hugues Capet. De moi sont nés les Philippe et les Louis, par qui depuis peu la France est gouvernée.

« Je fus fils d'un boucher de Paris. Quand les anciens

rois manquèrent, excepté un qui était revêtu de la robe grise,

« Dans mes mains se trouva placée la bride du gouvernement, et j'avais tant de pouvoir dans cette nouvelle position, et j'étais entouré de tant d'amis,

« Que la tête de mon fils fut promue à la couronne vacante ; et de lui sont sortis les os sacrés des nouveaux rois.

« Tant que cette grande dot de la Provence n'a ôté sa honte à mon sang, il valait peu, mais il ne faisait pas de mal.

« Là, par la violence et le mensonge, il commença ses rapines ; ensuite, pour s'amender, il prit le Ponthieu et la Normandie ; il prit encore la Gascogne.

« Charles d'Anjou (frère de Saint Louis) vint en Italie et, pour s'amender, il fit une victime de Conradin, et puis il rejeta Thomas dans le Ciel, toujours pour s'amender.

« Je vois un temps, et qui n'est pas trop loin, lequel poussera hors de France un autre Charles pour mieux faire connaître lui et les siens.

« Il en sort sans armes, et seulement avec la lance avec laquelle combattit Judas, et il la pointe si bien qu'elle perce le ventre de Florence.

« Et là il ne gagnera point de terre, mais un péché et de la honte, d'autant plus lourds qu'un tel méfait lui semblera plus léger.

« L'autre, qui est déjà sorti prisonnier de son vaisseau, je le vois vendre sa fille et la marchander comme font les corsaires pour les autres esclaves.

« O avarice, que peux-tu faire de plus, puisque tu as tellement gagné à toi mon sang qu'il n'a point souci de sa propre chair ?

« Mais, pour que le mal futur et le mal passé semblent moindres, je vois les fleurs de lis entrer dans Agnani, et dans la personne de son vicaire, le Christ prisonnier.

« Je le vois une autre fois livré à la dérision ; je vois renouveler le vinaigre et le fiel ; entre deux larrons vivants je le vois mourir.

« Je vois un nouveau Pilate, si cruel, que ceci ne le rassasie pas, et, sans décret de ceux qui ont le pouvoir, il porte dans le temple ses désirs cupides.

« O mon Seigneur ! quand serai-je assez heureux pour voir la vengeance qui, cachée dans ses secrets, te rend douce ta colère (1) ».

Certainement la passion du Gibelin éclate dans ces stances sans le moindre ménagement, et même sans le moindre sentiment de justice.

On s'explique les derniers traits du tableau par le sentiment religieux qui animait l'auteur, par l'émotion qui gagna toute l'Europe au moment de l'attentat d'Agnani.

Si fausse qu'elle soit, on doit encore lui pardonner son opinion sur l'origine plébéienne de la troisième race de nos rois. On ne connaissait pas, en ce temps-là, les Chroniques de Richer, qui ont jeté un jour inattendu sur cette question historique. Si Dante passe sous silence

(1) Traduction de Brizeux.

Robert-le-Fort, que l'annaliste de Metz compare à Judas Machabée, et proclame comme lui le sauveur du peuple, il est juste pourtant de reconnaître qu'en qualifiant de boucher le père de Hugues Capet, le poète ne faisait que répéter ce qu'on avait dit en France, ce qu'il avait vraisemblablement entendu dire à Paris, ce qu'on lit dans une vieille chanson de geste française et dans l'historien Villani, ce que Villon ne craignait pas d'écrire encore sous Louis XI, dans un temps où c'était une opinion, officielle et généralement admise, que les Capétiens descendaient de Charlemagne.

Ce que l'on s'explique moins, c'est la sévérité avec laquelle il juge les accroissements progressifs de ce royaume de France, réduit à si peu sous les derniers carlovingiens, et que les descendants de Hugues Capet reconstituèrent pièce à pièce, avec des soins dignes d'une éternelle reconnaissance. Ce qu'on ne s'explique pas du tout, sinon par l'aveuglement de la haine, c'est cet appel à la vengeance divine formé contre ses descendants par le chef de cette race ; c'est le silence gardé par Dante sur tant de services rendus à la chrétienté, imprudemment, on peut l'admettre, mais certainement sans vue d'avarice, ni de conquête. La gloire de saint Louis rayonne sur tout le XIII^e siècle ; elle est pour le poète comme non avenue. Celui que l'église vient de mettre sur les autels, celui dont Voltaire a dit « qu'il n'était pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu (1) », on le confond, avec une indifférence affectée, avec « ces

(1) Essai sur les mœurs, t. 2, p. 154.

Louis par qui la France est gouvernée. » Florence, pourtant, tirait vanité de ce qu'un de ses citoyens, Pazzi, avait arboré le premier l'étendard chrétien sur les murs de Jérusalem reconquise. Nous comprenons ce sentiment d'amour-propre national. Mais, pour un Pazzi que Florence honorait, la France en fournissait mille, et il serait impossible de mettre cet exploit d'un gentilhomme florentin en balance avec la valeur de cette foule de Français qui périrent dans les croisades ; avec la captivité de saint Louis en Egypte ; avec sa mort au camp de Tunis. Joinville, dans son langage naïf, nous en a conté l'histoire, et son récit, si simple qu'il soit, vaut autant pour le moyen-âge que la *Divine Comédie*.

Le patriotisme, dira-t-on, explique cette colère. J'avoue que la manière dont les Italiens le concevaient à l'époque de Dante me touche assez peu, parce que ce patriotisme fut constamment dirigé contre nous, et qu'il eut pour but et pour résultat, non point l'indépendance de telle ou telle ville, de tel ou tel état de l'Italie, mais la substitution aux Français d'étrangers qui peut-être ne leur étaient préférés que parce qu'on leur supposait moins de puissance. Aux *Vêpres siciliennes*, 20,000 Français, de tout âge et de toute condition, sont traîtreusement égorgés ; mais l'Aragon prend la place que nous abandonnons, et c'est, en vérité, pousser trop loin l'abnégation que d'applaudir, comme nous l'avons fait, sur des scènes françaises, à un aussi horrible massacre. La moindre bataille, même perdue, est préférable, pour la gloire d'un peuple, à un pareil exploit, où l'on ne voit couler d'autre sang que celui des vaincus. A Florence,

deux factions se partagent le pouvoir et l'autorité ; toujours en lutte l'une contre l'autre, elles implorent, l'une et l'autre, le secours de l'étranger. Dante est exilé par la faction que soutient la France, et il ne craint pas d'appeler sur sa patrie les armes de l'Allemagne. Pourquoi prendrions-nous parti pour lui ? Quelle raison aurions-nous de supposer que la monarchie européenne, rêvée par lui, ne pût convenir qu'à l'empereur et non au roi de France, et que Charles de Valois valût moins que Henri de Luxembourg ? Cette maison d'Anjou, contre laquelle il s'empporte avec tant d'acharnement, n'en reste pas moins une des plus glorieuses de l'histoire ; en faveur de Charles de Valois, devant des Rouennais, j'appellerai en témoignage cette superbe église de Saint-Ouen, commencée, ne l'oublions pas, grâce à sa générosité et à son patronage.

Cependant, si choquante qu'ait été l'aversion de Dante pour la France, ce serait se tromper que d'y chercher la raison de son peu de vogue parmi nous dans les siècles passés. De tout temps nous nous sommes montrés fort tolérants envers ceux qui critiquaient le plus âprement nos mœurs, nos institutions et notre politique. D'ailleurs cette répugnance que nous avons pour l'ancien régime n'est pas chose nouvelle. Les hommes du xvii^e siècle ont jugé les âges qui les ont précédés, plus sévèrement que nous ne jugeons le xviii^e siècle. C'était, pour eux aussi, une sorte *d'ancien régime* dont ils condamnaient, sans la moindre hésitation, la barbarie. Et pourquoi, après tout, se seraient-ils montrés plus soucieux de la dignité du roi que Henri IV lui-même,

qui acceptait la dédicace de la traduction de l'abbé Grangier. En comparant sa maison à toutes celles d'Italie et d'Europe, on comprend aisément qu'il devait lui en coûter assez peu pour se ranger au sentiment du traducteur, pour prendre plaisir, avec lui, aux fictions de la Divine Comédie, « comme à des choses inventées par un poète auquel il est permis de tout dire, et dont les licences ne sont préjudiciables aux faits que les histoires nous montrent, » et même pour lui pardonner « les injures et colères que, comme partial, il débondoit en la consolation de ses misères (1) ».

Ce qui est vrai, c'est que ces attaques passèrent inaperçues et qu'elles furent accueillies en France avec autant d'indifférence que le poème tout entier.

Si nous ne nous trompons, on trouvera les causes de l'indifférence des Français pour Dante dans les jugements mêmes où les critiques de notre temps ont exprimé leur admiration.

« C'est, dit Littré, un poème sombre, difficile, hérissé d'allusions aux choses et aux hommes de son temps, tout enchevêtré de théologie ».

Il est sombre, et on n'aimait que ce qui était lumineux, ce qui ne présentait rien de heurté, ce sur quoi l'œil pouvait s'arrêter sans une émotion trop poignante, quelque chose de calme, même dans la peinture des situations les plus tristes ou les plus terribles, par exemple, les *Bergers d'Arcadie*, de Poussin, où la

(1) Voir la préface de Grangier. Madame avait accepté la dédicace de la traduction de Moutonnet de Clairfons; pour elle, comme pour Henri IV, la satire de Dante était *telum imbellè sine ictu*.

brièveté de notre vie est exprimée par une simple allusion ; le *Déluge*, du même peintre, animé de quelques scènes qui touchent le cœur plus qu'elles ne le déchirent ; les charmants paysages des rives de la Loire plutôt que les tempêtes de la mer ou les montagnes hautes et arides ; des jardins coupés régulièrement avec des allées droites à perte de vue, plutôt que ces parcs dont on ne peut embrasser l'espace d'un coup d'œil et où l'on évite à dessin la symétrie. Le poème de Dante est obscur, si obscur qu'il ne peut se passer de commentaires, et l'on aimait avant tout la clarté, une clarté qui dispensait l'esprit de tout effort pénible. Il est hérissé d'allusions aux choses et aux hommes de son temps, et l'on tenait ce temps pour barbare ; on ne prenait qu'un faible intérêt à ces choses, dont plusieurs étaient mesquines ou d'une vérité contestable ; à ces hommes dont la réputation, pour beaucoup, n'avait pas dépassé les bornes de la ville où ils avaient vécu. On rêvait une sorte d'idéal humain, propre aux arts et à la littérature de tous les temps et de tous les pays, de même que plus tard on rêva un système uniforme de législation et d'administration. Le poème, enfin, est enchevêtré de théologie ; et l'on était inflexible sur le principe de la distinction des genres ; on assignait à chacun des limites qu'il ne pouvait franchir. Que pouvait-on comprendre à cette théologie personnifiée dans Béatrix par souvenir d'une femme aimée, à cette science qui se revêtait d'ornements étrangers, et se dispensait de la rigueur et de la précision des termes ? Quel accueil pouvait-elle espérer dans un pays où de bonne heure on

avait renoncé aux Mystères et à toutes ces représentations populaires que l'on avait jugées incompatibles avec la dignité du culte, où l'on tolérât à peine des cantiques en langue vulgaire, tant l'on craignait que l'exactitude du sens ne fût compromise par la recherche de la mesure et de la rime ? Non moins par respect de la religion que par un sentiment d'admiration pour l'antiquité classique, de part et d'autre on était tombé d'accord pour ne concéder à l'imagination des poètes d'autres ornements que ceux que fournissaient les fables gracieuses de Rome et de la Grèce, purs jeux de l'esprit, que personne ne pouvait être tenté de prendre au sérieux.

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.

Tel était le sentiment de Boileau, dans son *Art poétique* ; tel était aussi le sentiment à peu près universel de son siècle.

Ajoutons, avec Voltaire, que la poésie française s'était accoutumée à une marche uniforme, et que l'esprit géométrique qui s'était emparé des belles lettres, était devenu un nouveau frein pour la poésie. « Notre nation, dit-il, regardée comme si légère par des étrangers qui ne jugent de nous que par nos petits maîtres, est de toutes les nations la plus sage la plume à la main ; la méthode est la qualité dominante de nos écrivains (1) ».

(1) Essai sur la poésie épique.

Notre goût n'est plus, il s'en faut, celui des deux siècles qui nous ont précédés. Nous tenons beaucoup moins à la distinction des genres. Nos philosophes sont des littérateurs. Nos artistes visent souvent à la philosophie. Nous faisons en tout une part plus large à l'imagination, sans nous soucier de ce que Malebranche a dit contre elle. Notre sensibilité, un peu blasée, a besoin d'être réveillée par des tableaux d'un effet plus saisissant et plus passionné. Les montagnes avec leurs cimes nues et escarpées, avec leurs glaces et leurs précipices, nous attirent plus encore que ces paysages riants, où tout est arrangé, comme l'eut dit Fénelon, pour le plaisir des yeux.

Une habitude plus générale des longs voyages, un commerce plus suivi avec les artistes et les écrivains de tous les pays, nous ont rendus beaucoup moins exclusifs en matière de goût. Le beau ne nous apparaît plus sous une forme unique, mais sous les formes les plus diversifiées ; et cet esprit d'observation, de curiosité, que nous portons dans l'exploration des contrées étrangères, nous le portons aussi dans l'étude des siècles passés, dont nous nous plaisons à retracer les idées, à reproduire les monuments, grands ou petits.

Cette tendance a eu pour effet de nous faire envisager sous un jour plus favorable des œuvres pour lesquelles les hommes d'autrefois professaient un souverain dédain. Nous n'acceptons plus cette vague qualification de *barbarie*, prodiguée à des temps qui ont vu la formation des nationalités modernes, où se sont élaborées ces langues analytiques claires, précises, à la portée de tous,

enrichies de tant de chefs-d'œuvre ; où se sont élevées ces cathédrales qui, aujourd'hui encore, malgré tant de progrès accomplis, entre tant de monuments de tout âge et de tout style, forment le plus noble ornement de nos cités, que le peuple a toujours défendues de son admiration et de ses préférences, et que maintenant les artistes et les savants admirent comme le peuple.

C'est par ces monuments, ainsi que c'était naturel, qu'a commencé, au début de ce siècle, la réforme de notre goût, malheureusement après de longues erreurs qui ont causé des pertes irréparables. Cette réforme, nous l'avons poursuivie, et nous la poursuivons présentement, avec ardeur, par l'étude approfondie des littérateurs et des idiomes antérieurs au ^{xvii}^e siècle. Sans méconnaître ce que ce siècle a eu de beau et de grand, nous avons trouvé des règles là où l'on ne voyait que le caprice ; un mode de formation logique là où l'on ne voyait que le chaos ; des charmes inconnus et des beautés particulières là où nous n'imaginions que les essais grossiers d'un peuple enfant qui ne sait point encore parler.

C'est ainsi que Commynes, Froissart, Joinville, Villehardouin, les romans du moyen-âge, la Chanson de Roland, ont pris rang dans notre littérature, en même temps que nous révisions les éditions de nos auteurs du ^{xvi}^e et du ^{xvii}^e siècle. Ce mouvement a eu et devait avoir pour résultat de nous faire prendre un goût singulier à la lecture de Dante, dont le poème entier, comme le dit un de ses traducteurs, « offre sous ses nombreux aspects le tableau complet d'une époque, des doctrines

reçues, de la science vraie ou erronée, du mouvement de l'esprit, des passions, des mœurs, de la vie enfin dans tous les ordres, et qui, à juste titre, a été appelé un poème encyclopédique » (1). Il nous intéresse tous tant que nous sommes, archéologues et curieux; et qui ne l'est, en ce temps-ci? parce qu'il nous apprend du moyen-âge, par sa langue qui offre des analogies frappantes avec les anciens idiomes de notre pays, par ses sentiments, par ses idées qui ne lui étaient pas particulières, mais qui étaient celles de cinq grandes nationalités occidentales entre lesquelles la France occupait, sans contredit, le premier rang, par sa chevalerie, par ses écoles, par ses œuvres littéraires. *La Henriade*, bien que composée avec art et écrite dans un style pur, ne nous intéresse plus que médiocrement, parce qu'elle ne nous dit rien que nous ne sachions déjà sur les événements de la Ligue et sur les causes qui amenèrent le triomphe de Henri IV. C'est, à le bien prendre, un essai poétique sans valeur historique. L'*Enéide*, au contraire, est plus admirée que jamais : elle a gagné à être considérée comme une œuvre nationale et religieuse, destinée dans la pensée de son auteur et d'Auguste, qui l'inspira, à la glorification de la patrie romaine et à la restauration de la religion romaine. Dans son ensemble, la *Divine Comédie* ne se proposait pas un but moins sérieux, et c'est par là qu'elle mérite de nous attacher. On l'estimerait encore comme un document d'un prix

(1) Traduction de Lamennais.

infini, quand on cesserait de l'apprécier comme une œuvre poétique de premier ordre.

Vous avez pris plaisir, Monsieur, à nous faire envisager dans ce poème, et à une place d'honneur, votre auteur favori, un Français, bien propre celui-là à réconcilier Dante avec la France. Assurément, la gloire de saint Bernard ne peut que gagner aux hommages de la poésie. Mais sa renommée est établie sur d'assez bons titres pour n'avoir rien à redouter des lumières plus sûres de l'histoire. Permettez-nous donc d'espérer que vous achèverez des études si bien commencées, et qu'après nous avoir montré saint Bernard dans la chaire chrétienne, dans sa lutte contre Abélard, vous nous le montrerez dans les conseils de l'Etat, et au milieu des foules populaires, provoquant de nouveaux efforts, de nouveaux sacrifices en faveur des chrétiens d'Orient, et enfin dans sa cellule de religieux, et comme fondateur d'un ordre monastique qui a subsisté avec éclat pendant plusieurs siècles. Vous avez compris, Monsieur, et nous comprenons, comme vous, que l'étude des grands talents et des grands caractères tourne à l'honneur du pays qui les a produits, et que c'est, en quelque sorte, enrichir sa patrie et en reculer les limites que d'éclairer, par de patientes recherches, ces temps du moyen-âge, qui ne nous paraissent obscurs, confus, sans mouvement et sans vie, que parce que l'éloignement les met hors de la portée de notre vue.



DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. LÉCHALAS

Du Rôle de l'Intelligence et de la Sensibilité dans
l'appréciation du Beau



MESSIEURS,

Au moment où je viens prendre place au milieu de vous, la reconnaissance m'impose tout d'abord le devoir de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait. Par une circonstance particulière, l'insignifiance de mes titres personnels à cet honneur me délivre de tout embarras, car elle me prouve que votre vote a été motivé par votre sympathie pour l'école polytechnique, d'où je suis sorti, et pour le corps des ingénieurs des ponts-et-chaussées dont je fais partie.

Ce devoir de gratitude rempli, je me vois contraint, par votre règlement, de m'acquitter d'une obligation beaucoup plus embarrassante : celle de vous entretenir d'un sujet en rapport avec vos travaux. Or, amateur

platonique de bien des choses, je me sens incapable de rien produire : dans les sciences, je prends un vif intérêt aux découvertes des autres, mais ne trouve point en moi l'inspiration d'où elles procèdent ; la Sainte Cécile de Raphaël me fait tomber en extase, et je ne sais pas tenir un crayon ; une scène de Racine, où se trouvent si harmonieusement unis le génie du théâtre et le génie de la poésie, me procure un ineffable plaisir ; mais, hélas ! je ne puis m'écrier comme l'aimable sous-préfet de M. Pailleron : « Mais tout le monde en a fait, des jolis vers » (1). J'ajouterai que je n'ai pas fait non plus de jolis discours : je n'en ai même jamais fait d'aucune sorte.

Vous comprendrez dès lors sans peine les difficultés que présentait pour moi le choix d'un sujet. J'ai donc dû en préférer un qui eût quelque rapport avec l'ensemble de vos travaux, et je me suis arrêté sur le rôle de l'intelligence et de la sensibilité dans l'esthétique. Que ce sujet ait rapport avec les lettres et les arts, nul ne le niera ; quant à ses rapports avec les sciences, sans les discuter ici, je dirai seulement que si la philosophie spiritualiste a tant perdu de son autorité, cela tient peut-être à ce que ses plus illustres sectateurs ont été infidèles à la tradition établie par Descartes, Leibnitz, Malebranche et tant d'autres, et ont isolé la philosophie du reste de la science, ce qui risquait de la faire confondre avec la rhétorique.

L'analyse psychologique distingue trois facultés dans

(1) *Le Monde où l'on s'ennuie.*

l'âme humaine, l'intelligence, la volonté et la sensibilité. Comme l'âme est une, tout phénomène de conscience comprend un élément intellectuel, un élément volontaire et un élément sensible ; mais, logiquement, les trois facultés sont distinctes, et il y a tout intérêt à mettre en évidence le rôle de chacune d'elles.

Ceci posé, si nous considérons l'Etre dans ses rapports avec notre âme, il devra sans doute se présenter sous trois aspects différents, suivant la faculté avec laquelle il entre en relation. Or, nous trouvons, dans le langage vulgaire, trois mots que n'ont point inventés les philosophes et qui paraissent répondre à ces trois relations de l'Etre avec notre âme, le Vrai, le Bien et le Beau. Qu'est en effet le Vrai, sinon l'Etre connu par l'intelligence ? le Bien, sinon l'Etre, loi des volontés libres ? le Beau, sinon l'Etre affectant agréablement la sensibilité ? Remarquons de suite que l'intelligence n'est pas étrangère au Bien et au Beau, car, pour s'imposer aux volontés libres, l'Etre a besoin d'être connu, et, d'autre part, le Beau suppose deux éléments, l'un objectif, qui doit être connu, et l'autre subjectif, qui n'est que la modification de notre âme.

Ces considérations n'ont rien de bien nouveau ; mais il nous semble qu'on n'a pas généralement distingué avec assez de soin l'élément intellectuel et l'élément sensible dans les études d'esthétique. Si au lieu de reprocher à la théorie précédente sa banalité, on en contestait l'exactitude, nous répondrions simplement que nous ne la donnons que pour une hypothèse plus ou moins vraisemblable, et que nous allons la rapprocher

des faits pour constater si elle les explique suffisamment (1).

Et, tout d'abord, nous pouvons prévoir qu'il existe deux tendances opposées chez les critiques, suivant qu'ils s'attachent de préférence à l'un ou à l'autre des deux éléments du Beau. Les uns, disciples plus ou moins fidèles de Platon, proclament que la raison seule peut concevoir le Beau ; puis, négligeant entièrement l'élément sensible, ils se forment un idéal qu'ils regardent comme le Beau absolu, dont les œuvres d'art doivent se rapprocher : toute leur critique consiste dès lors à comparer à cet idéal ce qui est soumis à leur appréciation. Le défaut de cette méthode est que la critique ne consulte pas seulement la raison pour former son idéal : sa sensibilité joue un rôle dont il ne se doute pas, et il prétend imposer aux autres ce qui n'a qu'une valeur subjective, aussi bien que les principes rationnels. Selon les lieux ou les temps, Shakespeare n'est qu'un barbare et Racine *une perruque*.

Toute autre est la critique moderne, pour lui donner le nom qu'elle préfère ; pour elle, l'œuvre d'art n'est point l'objet d'un jugement, elle n'est qu'un fait, un « produit dont il faut marquer les caractères et chercher les causes. Elle a des sympathies pour toutes les formes de l'art et pour toutes les écoles, même pour celles qui semblent le plus opposées ; elle les accepte comme autant de manifestations de l'esprit humain (2). » Son but, comme l'a fort bien dit

(1) Ernest Naville. *La Logique de l'hypothèse*.

(2) M. Taine. *La Philosophie de l'Art*.

M. Paul Bourget, est *la résurrection d'une certaine nuance de sensibilité* (1), qui est comme l'atmosphère ayant produit l'œuvre d'art.

Telle est la méthode suivie avec tant d'éclat et de bonheur par M. Taine : elle est plus large que la première, plus tolérante ; elle se fait, pour ainsi dire, toute à tous, en théorie du moins ; mais elle est impuissante à donner un point de départ permettant de mettre une école au-dessus d'une autre. Ce n'est que grâce à une inconséquence que M. Taine a pu établir une échelle des valeurs pour les œuvres d'art, après avoir déclaré ne point porter de jugement sur elles.

Sans insister davantage sur les défauts et les qualités de ces deux grandes écoles de critique, nous constaterons seulement leur existence, l'éclat qu'elles ont jeté ou jettent encore. N'aimant point d'ailleurs à diviser les hommes en philosophes et en sophistes, reconnaissant, bien que spiritualiste, la justesse de bien des observations ou des découvertes faites par l'école empirique, nous accepterons les deux méthodes de critique comme légitimes, mais nous les jugerons toutes deux trop exclusives.

Nous demanderons donc qu'on laisse l'intelligence apprécier le degré d'être, la perfection de chaque chose, et qu'on reconnaisse en même temps que cette perfection, belle en soi, puisqu'on peut la concevoir comme affectant agréablement une sensibilité, n'est belle par rapport à nous que si elle affecte ainsi notre propre sensibilité.

(1) *Le Parlement* du 9 février 1882.

Les vérités mathématiques fournissent un exemple d'une incomparable beauté essentielle, incapable de donner naissance à aucun art. Nul mieux que Bossuet n'a fait sentir ce qu'il y a d'être dans ces vérités :

« Quand je considère, dit-il, un triangle rectiligne
« comme une figure bornée de trois lignes droites et ayant
« trois angles égaux à deux droits, ni plus ni moins ;
« et quand de là je passe à considérer un triangle équi-
« latéral avec ses trois côtés et ses trois angles égaux,
« d'où s'ensuit que je considère chaque angle de ce
« triangle comme moindre qu'un angle droit ; et quand
« je viens encore à considérer un rectangle, et que je
« vois clairement dans cette idée, jointe avec les pré-
« cédentes, que les deux angles de ce triangle sont
« nécessairement aigus, et que ces deux angles aigus
« en valent exactement un seul droit, ni plus ni moins,
« je ne vois rien de contingent ni de muable, et par
« conséquent les idées qui me représentent ces vérités
« sont éternelles. Quand il n'y aurait dans la nature
« aucun triangle équilatéral ou rectangle, ou aucun
« triangle quel qu'il fût, tout ce que je viens de consi-
« dérer demeure toujours vrai et indubitable... Nous
« n'avons jamais vu que des images imparfaites de
« triangles équilatéraux ou rectangles, sans que rien
« puisse nous assurer qu'il y en ait de tels dans la nature,
« ni que l'art en puisse construire. Et néanmoins, ce
« que nous voyons de la nature et des propriétés des
« triangles, indépendamment de tout triangle existant,
« est certain et indubitable. En quelque temps donné
« ou en quelque point de l'éternité, pour ainsi parler,

« qu'on mette un entendement, il verra ces vérités
« comme manifestes : elles sont donc éternelles (1).

« Si je cherche maintenant où et en quel sujet elles
« subsistent éternelles et immuables comme elles sont,
« je suis obligé d'avouer un être où la vérité est éter-
« nellement subsistante, et où elle est toujours enten-
« due ; et cet être doit être la vérité même, et doit être
« toute vérité, et c'est de lui que la vérité dérive dans
« tout ce qui est et ce qui entend hors de lui.

« C'est donc en lui d'une certaine manière qui m'est
« incompréhensible, c'est en lui, dis-je, que je vois ces
« vérités éternelles ; et les voir, c'est me tourner à
« celui qui est immuablement toute vérité et recevoir
« ses lumières (2). »

Auprès d'une telle beauté, je vous le demande, Messieurs, que sont toutes vos œuvres d'art ? Si l'intelligence est la seule faculté qui intervienne dans l'appréciation de la beauté, bien fous sont les Raphaël et les Racine, car leurs tableaux et leurs tragédies n'approcheront jamais du moindre manuel d'arithmétique ou de géométrie. Mais, si l'action sur la sensibilité est un élément essentiel du Beau, nous devons reconnaître que les vérités mathématiques n'ont en général, pour l'homme, qu'une beauté très restreinte, toute excellente qu'elle soit. Elles ne s'adressent qu'à son intelligence, n'intéressent pas sa volonté et ne disent rien à son imagination et à ses sens ; aussi les contemplons-

(1) *Logique.*

(2) *Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même.*

nous avec froideur et, pour la plupart, ne songeons-nous pas à les appeler belles. Ils sont rares les hommes qui, faisant taire le tumulte des sens, savent s'élever *dans le monde des beautés intelligibles, ce pays de la vérité, où ils trouvent des mets délicieux et qui seuls peuvent nourrir des intelligences* (1).

Du reste, nous n'avons pas à rougir si les arts nous séduisent, car Dieu lui-même nous dévoile son œuvre d'une façon beaucoup plus sensible qu'intellectuelle ; pour nous la faire admirer, il nous charme avant de nous faire connaître la sagesse de son plan. Un exemple le montrera suffisamment. Le soleil est le centre de vibrations extrêmement rapides qui se propagent à travers l'espace et arrivent jusqu'à notre globe : là, ces vibrations produisent les effets les plus variés, calorifiques, chimiques et lumineux. Considérons particulièrement ces derniers, qui nous permettent de connaître instantanément les objets qui nous entourent.

Cette connaissance se produit de la façon la plus ingénieuse : les vibrations émises par le soleil se distinguent les unes des autres par leur rapidité plus ou moins grande ; les corps frappés par elles réfléchissent les unes et éteignent les autres, dans des degrés très variés, en sorte que les vibrations réfléchies permettent de distinguer le corps qu'elles ont frappé. Certes, voilà une ordonnance fort ingénieuse, et la science qui nous la découvre nous donne une haute idée de la sagesse du Créateur. Mais Dieu n'a point attendu les découvertes

(1) Malebranche. *Entretiens sur la Métaphysique*.

de la science pour provoquer l'admiration des hommes : à la connaissance pratique des corps donnée par la lumière, il a ajouté une source de plaisir dans la sensation

Des brillantes couleurs, ces mensonges des choses,

comme les appelle Sully-Prud'homme (1). Ces vibrations provoquent en nous toutes les sensations de lumière et de couleur qui n'ont aucun rapport avec elles ni avec les corps qui les ont réfléchies, mais dont nous nous dépouillons, pour ainsi dire, afin d'en orner la nature. Prêtant à celle-ci les qualités qui n'appartiennent qu'à notre âme, nous nous attachons à elle, et notre sensibilité nous la fait aimer et admirer, avant que la science nous apporte des raisons plus sérieuses d'admirer la sagesse du plan divin. Les liens que la lumière établit entre la nature et nous, tous nous les connaissons bien, mais les peintres les sentent mieux que nous. Ecoutez, par exemple, cette description d'un coucher de soleil sur le Nil, que j'extrais de notes de voyage d'Eugène Fromentin :

« Coucher du soleil et soirées uniques, à ne jamais
« oublier. Le lieu semblait choisi pour un pareil spec-
« tacle. Le Nil immense et calme, comme on le voit
« rarement, un vrai miroir de trois ou quatre mille
« mètres, la côte libyque à peine visible au-dessus du
« fleuve, un petit village empanaché de dattiers, der-
« rière lequel le soleil tombait, point rouge ardent.

(1) *Les Vaines Tendresses* : LE RIRE.

« A droite et à gauche, base violâtre. Palmiers bleus,
« outre-mer noirâtre, ligne insaisissable d'horizon,
« outre-mer cendré. Eaux bitumineuses blanches, un
« argent sali. Les reflets très nets. Bitume et bleu.
« Silhouettes précises.

« L'illumination qui a suivi le départ du soleil a
« été extraordinaire, et pendant un quart-d'heure elle
« a juste rempli la moitié de l'horizon céleste, du nord
« au sud. Jusqu'à la hauteur de Vénus, ce n'était qu'or
« et feu dans une limpidité sans pareille. Le Nil re-
« produisait exactement presque aussi clair, quelque-
« fois en plus clair, cette prodigieuse irradiation. L'iné-
« puisable lumière jaillissait, jaillissait, pendant qu'à
« l'opposé la nuit, grise et fumeuse, avançait pour lui
« disputer le ciel. Toute la mythologie, toutes les ado-
« rations asiatiques, toutes les terreurs inspirées par la
« nuit, l'amour du soleil, roi du monde, la douleur
« de le voir mourir, l'espoir de le voir renaître de-
« main dans Horus, la lutte éternelle et chaque jour
« renouvelée d'Osiris contre Typhon : nous avons eu
« tout cela sous les yeux. Enfin la nuit a triomphé,
« mais la lutte avait été longue. »

Voilà bien rendus et l'effet physique et l'effet moral qu'occasionnent en nous les vibrations lumineuses. Quoi d'étonnant du reste à ce que les phénomènes de la nature trouvent en nous un écho sympathique, puisque, après tout, ce que nous appelons la nature n'est que la série des modifications que Dieu produit en notre âme, à l'occasion de phénomènes absolument différents

de ces modifications ? Nous croyons répondre à la nature et nous ne répondons qu'à nous-mêmes.

Voilà le secret de l'artiste : l'homme s'intéresse à l'homme ou plutôt à lui-même. Si vous voulez émouvoir sa sensibilité, rappelez-lui ses impressions, puis cherchez à les développer, à les exalter, pour ainsi dire. La page de Fromentin que je viens de vous lire indique l'application de ce principe au paysage : il ne suffit pas de représenter la nature exactement telle que nous la voyons, il faut encore démêler, dans chacun de ses aspects, quel sentiment il peut évoquer en notre âme ; les éléments favorables à cette action seront conservés ou même accentués dans le tableau, tandis que tous les détails étrangers seront supprimés ou du moins atténués. De cette façon, un homme ordinaire, qui, en présence du spectacle de la nature, n'aurait éprouvé qu'une émotion vague et peu vive, sentira s'éveiller en lui, à la vue de ce tableau, un instinct poétique qu'il ne soupçonnait peut-être pas. L'artiste met en évidence l'intime corrélation qui existe entre la nature et nous, et sait dégager l'impression dominante de toutes les impressions étrangères ou même contraires.

Mais l'homme sera toujours l'objet préféré de l'art, car il parle mieux que tout autre à l'homme. Si nous considérons la littérature, nous la voyons consacrée à peu près exclusivement à la peinture de l'âme humaine, de ses joies, de ses souffrances et de ses combats. Cherchons ce que doit être cette peinture, pour satisfaire la raison et séduire en même temps la sensibilité.

Dans son *Essai sur le Beau*, suite de discours pro-

noncés devant l'Académie de Caen, le P. André distingue constamment trois sortes de beau : un beau essentiel et indépendant de toute institution même divine ; un beau naturel, qui plaît à l'esprit en tant qu'uni au corps, indépendamment de nos opinions et de nos goûts, mais avec une dépendance nécessaire des lois du Créateur ; et enfin un beau arbitraire ou artificiel. Je ne serais peut-être pas toujours d'accord avec le P. André au sujet de l'application de cette classification ; mais, en principe, elle me paraît très exacte.

La vérité, à laquelle le P. André ajoute l'ordre, l'honnête et le décent, constitue le beau essentiel, qui suffirait à de pures intelligences, et qu'on demande seule aux ouvrages de mathématiques. La vérité doit être aussi à la base de toute peinture de l'homme.

Considéré dans son essence morale, l'homme est un être à la fois libre et imparfait, c'est-à-dire que, capable de conformer sa conduite au devoir, il ne le fait pas instinctivement et fatalement, il doit lutter contre ses passions, dont la voix confuse parle souvent plus haut que la raison. C'est ainsi que, pour être vrai, l'art doit le représenter ; mais il peut nous le montrer à tous les degrés de l'échelle morale, qui descend de la pratique la plus héroïque du devoir jusqu'à l'abandon aux plus viles passions : la première devra s'allier à quelque faiblesse qui, sans abaisser celui qui la subit, nous rappelle qu'il est homme comme nous et que, s'il pratique la vertu, c'est par un effort de sa volonté ; le scélérat, au contraire, devra conserver, au fond de son âme, quelque vague souvenir de sa grandeur originelle. Dans tous les

cas, si la moralité est absente ou à peu près des personnages mis en scène, elle doit toujours éclairer l'âme du poète, car, sans cela, l'œuvre ne participerait pour ainsi dire plus de l'être.

A égalité de perfection dans l'expression d'un caractère, je crois que la peinture de la vertu l'emporte sur celle du vice, et c'est ainsi que le *Misanthrope* me paraît plus beau que *Tartufe*. Il ne faudrait cependant pas pousser à l'extrême ce principe, car la moralité du poète est la seule nécessaire : Agrippine et Néron peuvent bien être comparés à Polyeucte et Pauline, malgré leur immense infériorité morale.

A côté du caractère de moralité se trouve celui de généralité et de stabilité, qui, introduit dans l'œuvre d'art, a le double avantage de la rendre plus parfaite, puisqu'il y a plus d'être dans un caractère immanent de l'humanité que dans une forme purement accidentelle, et en même temps de la faire comprendre de tous les hommes, quels que soient leur temps et leur pays.

En principe, la particularisation abaisse toujours une œuvre d'art, que cette œuvre représente les compatriotes du poète ou qu'elle ait un sujet éloigné par le temps ou l'espace ; mais on peut prévoir que les deux cas présentent de grandes différences. Le poète qui peint les hommes qui l'entourent peut les montrer tels qu'il les voit, avec toutes leurs particularités, sans faire de la peinture de ces particularités l'objet principal de son étude : l'homme avec ses passions essentielles peut donc rester au milieu de cette couleur locale, le sujet dominant de l'œuvre. Toute autre est la peinture d'une

civilisation étrangère à l'écrivain : sans doute, on y retrouvera l'homme, mais ses caractères généraux n'occuperont forcément qu'une place secondaire dans les préoccupations du poète, qui songera surtout à mettre en évidence les caractères distinctifs de l'époque et du pays : ce qui passe l'emporte sur ce qui demeure. La même infériorité apparaît dans le lecteur de cette œuvre, qui ne répondra que trop bien à la pensée de l'auteur : l'instinct de curiosité s'éveillera en lui, et il ne sera plus sensible qu'à l'accidentel, c'est-à-dire à ce qui participe de l'être le moins qu'il se peut.

Un double exemple, qui nous est familier à tous, met, il me semble, ce point en pleine lumière. Dans l'œuvre de Gustave Flaubert, deux ouvrages attirent tout spécialement l'attention par la perfection de leur composition : j'ai nommé *Madame Bovary* et *Salammbô*. Des deux côtés, la couleur locale est intense, mais la ressemblance s'arrête là. Dans le roman normand, le milieu conserve son rôle de milieu, il encadre, pour ainsi dire, la figure si vivante d'Emma Bovary, mais ne déborde pas sur elle : l'héroïne elle-même est sans doute bien de son pays, et, quand Alphonse Daudet a peint la petite Chèbe, la Parisienne, il s'est servi de couleurs toutes différentes (1). Et pourtant ce sont deux femmes qui se ressemblent, parce que, à côté de l'influence des milieux, subsistent les penchants généraux de l'humanité. Aussi ce personnage de Madame Bovary est-il humain bien plus que normand : on peut négliger ce qu'elle tient de son pays, sans l'annihiler en aucune façon.

(1) *Fromont jeune et Risler aîné*.

Salammbô, au contraire, est carthaginoise et n'est que cela ; sous le costume, ne cherchez pas la femme : elle n'y est pas, ou du moins vous ne trouverez qu'un pâle fantôme, au lieu d'une réalité toute vivante. Si vous voulez vous intéresser à ce roman archéologique, excitez en vous la curiosité, le désir de voir évoquer des êtres dont le principal mérite soit de ne pas ressembler à ceux que vous connaissez. Mais alors s'éveillera en vous un autre désir : votre imagination se fatiguant bientôt, votre esprit demandera à être satisfait, et, comme il ne trouve ni en lui ni autour de lui le modèle imité par l'auteur, il lui demandera de justifier toutes ses peintures, c'est-à-dire que l'œuvre d'art ne lui suffira pas, il exigera une œuvre scientifique : la curiosité aura tué le sentiment esthétique.

Si de la littérature nous passons à la peinture, au changement d'instrument correspondront de grands changements dans le mode d'expression ; mais au fond, les principes resteront les mêmes. Afin d'éviter tout malentendu, remarquons d'abord qu'un art ne doit pas chercher à se substituer à un autre, mais qu'il doit se renfermer dans son domaine propre. La poésie exprime directement la pensée de l'homme, et de plus elle n'est pas enfermée dans un instant déterminé, mais peut suivre toutes les transformations de cette pensée, car elle répond, pour ainsi dire, à la catégorie du temps. La peinture, au contraire, représente directement le corps et ne peut exprimer qu'un état déterminé et instantané. De ce seul fait résulte qu'elle ne doit pas chercher à représenter les nuances les plus délicates de la

pensée humaine, dans leur infinie variété et dans leurs incessantes transformations, car la poésie s'acquitte mieux qu'elle de cet office. C'est donc à tort que Diderot loue Greuze de « s'être avisé d'enchaîner des événements, d'après lesquels il serait facile de faire un roman. » Lisez, par exemple, ce qu'il dit de *l'Accordée de Village* que nous voyons au Louvre, et dites si le petit roman qu'il compose d'après ce tableau ne vaut pas mieux que le tableau lui-même? L'âme, sans doute, ne doit pas être absente du corps dans la représentation de ce dernier, mais elle doit rester au second plan. Que si l'on trouve cette subordination de l'âme au corps contraire à la raison, on peut en conclure que la poésie est un art supérieur à la peinture, mais non que la peinture doit entrer en lutte avec la poésie.

Ceci posé, il nous faut aborder la question la plus difficile de l'esthétique : qu'est-ce que *l'idéal* dans les arts du dessin? Rien ne devrait être plus clair que ce mot, car où trouver de la clarté si ce n'est dans les idées? Malheureusement, il semble qu'on ait choisi ce mot qui annonce la clarté afin de dissimuler l'obscurité de la pensée.

Si nous considérons d'abord l'expression des sentiments, la question ne paraît pas très difficile à résoudre : la connaissance du moi fournit l'idée du sentiment ou de la passion, et une recherche empirique permet de distinguer ce qui l'exprime. « Prenons pour exemple « la colère. Pour reproduire cette passion sur un visage, dit M. Gauckler⁽¹⁾, pour l'y modeler, l'y ins-

(1) *Le Beau et son histoire.*

« crire en quelque sorte, en caractères véridiques et
« intelligibles pour tous, l'artiste se rappellera les par-
« ticularités communes à toutes les figures d'hommes
« en colère qu'il a pu observer. Le froncement des
« sourcils, l'éclat et la fixité du regard, le gonflement
« des lobes du nez, le rictus convulsif de la bouche,
« sont autant de particularités qui se présenteront à sa
« mémoire et qui devront se retrouver dans son œuvre.
« Tout le reste pourra varier : l'âge, le sexe, le teint,
« la pose, le geste. Ce ne sont que des phénomènes acces-
« soires, qui, tout en faisant ressortir l'expression gé-
« nérale de la colère et la particularisant, ne peuvent
« en aucune façon la modifier. »

Ainsi, pour rendre par la peinture les sentiments de l'âme humaine, l'artiste, guidé par la connaissance de ces sentiments, en observe les manifestations et fait le partage des caractères variables de ceux qui se retrouvent dans tous les exemples. Les idéalistes purs veulent qu'il en soit à peu près de même de la recherche de la beauté plastique : pour eux, l'idée de cette beauté nous est fournie par la raison, et lorsqu'un objet s'offre à nos regards, nous le comparons aussitôt à l'idéal que nous présente la raison, et nous reconnaissons ainsi en quoi cet objet participe de la beauté et en quoi il s'en écarte. Ils font observer à bon droit que l'observation pure et simple des objets serait impuissante à en dégager les éléments de la beauté, si cette observation n'était pas fécondée par une connaissance préexistante de la beauté.

Le seul reproche que nous fassions à cette doctrine,

c'est d'avoir toujours laissé dans l'obscurité l'idée même de la beauté ; et ce reproche nous paraît d'autant plus sérieux qu'on a le droit d'être très exigeant à l'égard de ceux qui nous présentent une idée comme dérivant de la seule raison, source de toute lumière. En outre, les idéalistes purs ont toujours de la peine à concilier leur théorie avec la diversité et même l'opposition des goûts. Voyons si la nôtre n'expliquerait pas cette obscurité de l'idée de beauté et cette variété dans les impressions des hommes.

La beauté, avons-nous dit, est l'être affectant agréablement notre sensibilité, d'où résulte que la raison seule est impuissante à nous donner l'idée de beauté ; elle nous fait connaître la perfection ou l'être, mais, si cette connaissance n'excitait pas notre sensibilité, nous nous contenterions du mot *Vrai*, sans y ajouter celui de *Beau*. De là résulte que, dans l'idée de ce dernier, à un élément rationnel et par suite clair, s'ajoute un élément sensible et obscur par là même. Distinguons ces deux éléments dans l'appréciation de la beauté d'un objet.

La perfection ou le degré d'être d'un objet relève de l'intelligence seule, et, si la mesure de cette perfection peut être souvent difficile, du moins elle ne soulève aucun problème insoluble, parce que la question posée est claire. Si, par exemple, nous nous demandons en quoi consiste la perfection de l'animal humain, nous reconnaitrons qu'il doit répondre à toutes les fonctions que lui a attribuées la nature : moteur animé, il doit être doué de force ; il faut donc que son organisation

annonce la vigueur unie à l'agilité qui permet de dépenser utilement la force. De plus, tout doit indiquer en lui cet équilibre général de l'organisme que l'on appelle la santé, et sans lequel le désordre s'y introduirait et rendrait bientôt impossible l'accomplissement des moindres fonctions. Il serait aisé de trouver ainsi un grand nombre de perfections du corps humain; perfections au nombre desquelles on doit comprendre les indices de l'intelligence et des autres qualités de l'âme.

Les discussions de ce genre ont une base scientifique et conduisent à des résultats ayant une valeur objective, mais avec lesquels rien ne force les impressions de la sensibilité à concorder, et nous nous expliquerons fort bien, pour prendre un exemple devenu classique, que le Hottentot préfère la Vénus hottentote à la Vénus grecque. Que si quelqu'un m'objecte que le *Beau* et le *Laid* ne peuvent être ainsi confondus, je répondrai que le laid n'a aucune réalité objective et n'existe que dans la sensibilité. Tout objet fini participe de l'être jusqu'à un certain point, et comme tel il a un certain degré de perfection qui le rend capable d'affecter agréablement une sensibilité et de mériter d'être appelé beau; mais, par contre, il lui manque forcément bien des perfections, et ce défaut d'être l'expose à affecter péniblement une sensibilité et à se faire accuser de laideur. Il n'y a donc point d'objet laid en soi et le Hottentot est dans son droit quand il admire sa Vénus. J'admets fort bien qu'elle est moins parfaite que la Vénus grecque, tant au point de vue des fonctions animales qu'à celui du développement apparent

des facultés intellectuelles et morales ; j'admets encore que l'Européen, n'y trouvant pas ce qu'il se croit en droit d'exiger de l'être humain, éprouve à sa vue une impression pénible. Mais le Hottentot peut de son côté être choqué, par exemple, de la pâleur de la Vénus grecque, qui ne lui semble pas compatible avec une bonne santé ; tout en elle l'étonnera, il ne la comprendra pas, et peut-être l'impression dominante qu'elle produira en lui sera-t-elle désagréable.

Voulez-vous un autre exemple ? Connaissez-vous beaucoup d'animaux aussi agiles, adroits et intelligents que les singes ? et pourtant que de gens les trouvent laids ! C'est que le singe, si vous me permettez ce jeu de mots, *singe* l'homme : alors nous exigeons de lui ce que nous exigeons de l'homme lui-même, et comme nous ne l'y trouvons pas, notre sensibilité se plaint.

Non, on ne saurait trop le redire, il n'y a rien de laid dans l'œuvre du Créateur ; mais tout y est imparfait, et il ne pouvait en être autrement, en sorte que tout peut nous choquer par ce qui lui fait défaut. C'est là ce qui explique cette *impression* de laideur que tout le monde connaît, mais ce qui ne justifie aucunement le *jugement* qu'il y a des choses laides. On nous objectera peut-être que cette délicatesse de sensibilité qui repousse avec horreur ce qui est imparfait est un indice d'une nature exquise et la condition nécessaire de ce qu'on appelle le *goût*. Nous reconnaissons volontiers combien est précieuse cette sensibilité qui nous écarte instinctivement de tout ce qui est vulgaire et grossier, mais nous voudrions qu'on ne laissât pas la sensibilité

dicter ses jugements à l'intelligence, et qu'on reconnût que cette délicatesse du goût est une perfection impliquant imperfection. Ce point a son importance, car il entraîne comme conséquence que cette perfection peut devenir un grave défaut par sa seule exagération : ne voit-on pas des gens fiers de ne pas apprécier Rubens, et croyant donner en cela une preuve de la pureté de leur goût ?

Mais je m'aperçois, Messieurs, que j'abuse de votre bienveillance. Je n'ai pu cependant qu'indiquer rapidement les premières applications de la conception du beau que j'ai eu l'honneur de vous soumettre ; j'ai dû laisser complètement de côté la musique, qui eût exigé des développements assez étendus, car, n'étant point un art d'imitation, elle soulève des problèmes qui lui sont particuliers. Si la théorie que je viens d'esquisser a quelque valeur, il me semble que cette valeur consiste dans la distinction précise de deux éléments pour ainsi dire opposés, l'un plein de clarté et d'une valeur objective, mais laissant notre âme indifférente ; l'autre obscur, d'une valeur purement subjective, mais agissant profondément sur notre sensibilité et communiquant à notre âme une chaleur, un enthousiasme inconnus de la raison isolée. Vous remarquerez aussi qu'elle concilie la plupart des définitions que l'on a données du beau et qui toutes mettent plus ou moins en évidence au moins l'un des deux éléments dont il se compose. Il est même une de ces définitions que nous nous sommes, pour ainsi dire, borné à développer et à expliquer. Le beau, a-t-on dit, est la splendeur du vrai. Or, qu'est-ce que la splen-

deur d'une chose, sinon son éclat, ce pourquoi elle frappe notre sensibilité? Qu'est le vrai, sinon l'être connu par l'intelligence; et ne faut-il pas que l'être passe par l'intelligence pour atteindre notre sensibilité? Je n'ai donc rien dit de nouveau, et c'est ce qui me fait espérer de n'avoir pas trop déraisonné. Si ce malheur m'est arrivé, il me restera du moins la consolation de vous avoir entretenus d'un sujet digne de vos méditations.



LES PONTS-ET-CHAUSSEES

DANS LA GÉNÉRALITÉ DE ROUEN AVANT 1789

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LÉCHALAS

par

M. CH. DE BEAUREPAIRE

Président



MONSIEUR,

Je ne suis pas éloigné de penser, avec vous, qu'il n'a pas été avantageux, pour la philosophie, que les mathématiciens aient cessé d'en faire l'objet de leurs méditations : les noms de Bacon, de Descartes, de Leibnitz, me reviennent en mémoire, et aussi celui de Malebranche, qui fit suivre sa *Recherche de la Vérité*, d'*Eclaircissemens sur la lumière et sur l'optique*. Encore moins puis-je être surpris de voir un homme comme vous, livré par profession à l'étude des sciences exactes, chercher une noble distraction dans la solution de questions d'esthétique. Le Père André n'avait-il pas professé, pendant près de quarante ans, les mathé-

mathiques, et n'est-ce pas à lui que l'on doit cet *Essai sur le beau*, qui parut en 1763, et que l'on estime encore, témoin l'édition assez récente qui en a été donnée par M. Charma? Mais; Monsieur, comment oserais-je vous suivre sur le terrain où vous vous êtes placé, et que, sans doute, vous avez choisi parce qu'il vous était connu et que vous étiez assuré de ne point y faire de faux pas? Je n'ai aucune envie de vous contredire : je ne me sens pas l'esprit assez souple pour soutenir publiquement d'ingénieux paradoxes. Je ne veux pas non plus me permettre d'essayer de confirmer votre opinion par une démonstration différente de celle que vous avez donnée, de crainte qu'en m'écartant de vos arguments, et en usant d'autres termes, je n'en vinsse à compromettre les conclusions que vous avez tirées, ce qui tournerait, sinon à votre préjudice, du moins à ma honte. Permettez-moi donc de sortir d'un sujet qui ne me présente que de l'embarras, de quelque côté que je l'envisage, et, après avoir sincèrement applaudi au tact littéraire dont vous avez fait preuve, d'aborder un autre sujet où je me sentirai plus à l'aise, parce que j'ai sous la main des documents qui le concernent, documents peu connus, et qu'il ne s'agira pour moi que d'analyser. Je veux parler de ces travaux que vous entretenez, que vous continuez, avec tant de zèle et d'intelligence, et qui font l'objet de cette grande administration à laquelle vous appartenez. On sait ce qu'ils sont dans le présent et combien ils contribuent à la richesse de ce pays. Mais on ne sait pas généralement comment ils ont commencé, ce qu'ils ont coûté d'efforts et de sacri-

fices ; ce sont des œuvres anonymes dont tout le monde jouit, sans s'informer ni de l'époque qui les vit naître, ni des noms de ceux qui en conçurent le plan et qui en surveillèrent l'exécution. Si l'on demandait ce que le dernier siècle nous a laissé de plus remarquable, de plus caractéristique en fait de travaux publics, il faudrait, je crois, répondre sans hésitation ; — les grandes voies de communication, les ponts et les ports maritimes.

Au xvi^e siècle, la voirie était encore ce qu'elle était au moyen-âge, dans un temps où la centralisation n'était qu'une espérance, où les ressources de l'Etat étaient faibles, où des coutumes, du reste, assez mal observées, parce qu'il n'y avait pas, à proprement parler, d'autorité administrative, mettaient l'entretien des ponts et des routes à la charge des seigneurs péagistes et des propriétaires riverains. Henri IV, le premier, conçut le projet d'améliorer les chemins, et il est à croire que, s'il eût vécu plus longtemps, secondé comme il l'était par Sully, pour qui il avait créé la charge de grand-voyer du royaume, il fût arrivé en peu d'années à une réforme assez notable. Remarquons cependant que, dans une aussi louable entreprise, le gouvernement eut contre lui ceux-là même sur l'appui desquels il devait le plus compter. Pour m'en tenir à un exemple qui nous touche de près, les députés de notre province, dans leurs assemblées, se montrèrent ouvertement opposés aux dispositions qui prescrivaient l'élargissement des chemins et l'abattage et l'élagage des arbres qui les bordaient.

Il semble qu'un objet aussi important de l'administration n'eût pas dû être abandonné sous Louis XIII, surtout lorsque le ministère eut été confié à un homme du mérite de Richelieu. On pouvait d'autant plus l'espérer que, dans ce temps-là, on s'était pris d'une grande admiration pour les voies romaines, dont les restes étaient encore reconnaissables en beaucoup d'endroits. Après avoir imité les Romains dans leur littérature et dans leurs monuments, n'était-il pas à présumer qu'on songerait à les imiter aussi dans la confection des routes ?

C'est ce que demandait Bergier dans son *Histoire des grands chemins de l'Empire*, qui parut en 1622. En dédiant ses belles recherches à Louis XIII, il l'engageait « à employer, d'après l'exemple des anciens empereurs, la force et l'industrie de tant de ses pauvres subjects, perdus d'oisiveté, à une œuvre si nécessaire, œuvre qui, tant en guerre comme en paix, seroit très utile à l'avancement de ses affaires et au soulagement de son peuple. » « C'est icy, Sire, lui disait-il, un subject digne d'estre par vous reprins et remis sus en ce royaume. »

Il n'en fut rien pourtant. De longues guerres absorbèrent les deniers publics, non sans profit, il est vrai, pour l'unité du royaume et pour la protection de ses frontières.

« Enfin, sous Louis XIV, dit Voltaire, on commença les grands chemins que les autres nations ont imités. » Sous ce règne, en effet, de belles routes furent ouvertes, mais principalement aux environs de Paris et dans un

rayon d'une assez faible étendue. Notre province n'en profita guère. A part un tronçon de route, qui ne dépassait pas le pied de la côte Sainte-Catherine, tous les chemins par lesquels on accédait à Rouen annonçaient plutôt une chétive bourgade qu'une des premières cités du royaume. Ce serait s'en faire une idée trop avantageuse que d'en juger par ce que sont présentement la rue d'Ernemont, la rue de la Maladrerie, le prolongement de la rue Saint-Gervais, dite encore la Cavée Saint-Gervais, et ce chemin abrupte qui aboutit au calvaire de Bonsecours.

Dès les premières années du règne de Louis XV, il semble que le gouvernement ait mis sa gloire à doter enfin la France de routes dignes de son agriculture, de son commerce, de sa civilisation.

Un arrêt du Conseil, du 3 mai 1720, porta la largeur des grandes routes à soixante pieds, sans compter les fossés, qui, de chaque côté, devaient avoir six pieds par le haut ; à trente-six pieds, d'un fossé à l'autre, celle des grands chemins par lesquels passaient les coches, carrosses et messagers de ville à ville. On assujettissait les propriétaires à planter des arbres à une toise du bord extérieur du fossé, de trente en trente pieds au plus de distance l'un de l'autre.

Ce fut là le point de départ d'un changement total dans la situation des grandes voies du royaume. En d'autres matières, le gouvernement varia ; en celle-ci, il s'était fait un plan dont il poursuivit l'exécution, en dépit de tous les obstacles ; et ce plan, il ne le modifia que pour le compléter ou l'améliorer.

« Chaque siècle, dit à ce propos le savant continuateur du *Traité de la police*, chaque siècle a ses avantages. Si le dernier a eu celui de mettre un bon ordre dans l'administration majeure de la police des grands chemins, il était réservé au nôtre de la perfectionner, de la mettre en pratique et d'en faire goûter le fruit à un grand peuple : le règne de Louis XV devait avoir la gloire de remplir la France de chemins pavés. »

C'est la même pensée qu'exprime, sur le ton de l'enthousiasme, Gudin, dans son livre intitulé : *Aux Mânes de Louis XV*.

« Les chemins qui conduisent des extrémités de la France à la capitale surpassent en beauté ceux de l'ancienne Rome. Ce double rang d'arbres qui les borde de chaque côté offre à la fois au voyageur un spectacle magnifique et un abri agréable contre les rayons du soleil. C'est ce qu'on ne trouve dans aucun pays. Ces arbres ne sont point une vaine décoration. C'est une forêt dont les longues allées s'étendent du centre du royaume à ses confins, en embrassent toute l'étendue et doivent la préserver de la crainte que l'on eut de manquer de bois. Du moins, ce fut le projet, et s'il n'est point encore exécuté, si ces allées ne s'étendent encore qu'à vingt ou trente lieues de la capitale et ne donnent encore à cette forêt immense qu'un diamètre de soixante lieues, ce projet, qui réunit tant de beauté à tant d'utilité, n'est plus de ceux qu'on oublie, comme il n'est pas de ceux qu'on exécute en peu d'années. Que de soins, de peines et de dépenses n'ont

point exigé ces longues routes qui traversent la France ! (1) ».

Le marquis de Mirabeau et Voltaire avaient critiqué cette largeur de soixante pieds assignée aux grandes routes par l'arrêt de 1720. Le développement que l'on donna aux travaux de voirie fit sentir au gouvernement ce que cette largeur avait, en effet, d'exagéré et de contraire aux intérêts de l'agriculture. Un arrêt du Conseil du 6 février 1776 distingue en quatre classes les routes construites et à construire par ordre du Roi. La première classe comprenait les grandes routes qui traversaient la totalité du royaume ou qui conduisaient de Paris dans les principaux ports et entrepôts de commerce. La largeur de ces routes fut fixée à quarante-deux pieds. Pour les autres classes, elle fut réduite à trente-six, à trente et à vingt-quatre pieds. Antérieurement à Louis XV, cette dernière largeur était, en Normandie, celle de tous les chemins dits *royaux*, si l'on en excepte ceux qui traversaient les forêts et auxquels on réservait généralement le nom de *routes*. Ceux-là seuls avaient soixante pieds de largeur.

Il est aisé de juger, par notre pays, de l'importance que prirent, à cette époque, les travaux de voirie. C'est aux règnes de Louis XV et Louis XVI qu'il faut rapporter les deux routes de Paris à Dieppe, celles de Paris au Havre, de Paris à Caen, de Paris en Bretagne par Nonancourt; celle d'Amiens en Basse-Normandie; de

(1) C'est à peu près dans les mêmes termes que s'exprime Ch. Villetta. *Lettres choisies sur les principaux événements de la Révolution*. 1792, p. 328.

Rouen à Orléans par Evreux ; de Rouen à Dunkerque par Neufchâtel ; de Rouen à Beauvais par Gournay ; de Picardie en Basse-Normandie par Vernon ; de Rouen à Caen par Pont-Audemer. Je ne cite que les principales ; on ouvrit, en outre, vingt-quatre routes moins importantes, destinées aux communications de ville à ville dans l'intérieur de la Généralité.

La route de Rouen au Havre, par Yvetot, ne date que du milieu du dernier siècle. Elle procura au pays de Caux les débouchés nécessaires à son commerce, et d'un misérable bourg comme l'était Yvetot, malgré ses privilèges, elle fit, en peu de temps, une ville de quelque importance.

En 1752, on ouvrit le chemin de Rouen par la montagne de Bonsecours.

La route de Rouen, au-delà de la place Beauvoisine, est de 1764.

L'avenue du Mont-Riboudet n'est que de 1765. Jusque-là il fallait que coches et messageries gravissent la côte rapide et dangereuse du Mont-aux-Malades qui n'avait été aplanie entre la place Saint-Gervais et le *rédillon* que peu d'années auparavant.

La route de Rouen à Paris, par Magny, dite la route d'en haut, plus courte que celle d'en bas, était encore inachevée en 1768. Cette année, on voit qu'on travailla très activement à la côte de Fleury.

La route de Rouen à Pont-Audemer fut ouverte, au-delà de Saint-Sever, près des Chartreux, en 1773.

A vrai dire, il y a tout lieu de s'étonner que des routes aussi utiles se fussent fait attendre si longtemps.

L'étonnement redouble quand on constate qu'aucune partie de notre région ne se trouvait dans des conditions plus satisfaisantes. Ce qui n'est pas moins à remarquer, c'est que la Généralité de Rouen, pendant de longues années, était restée en arrière sous le rapport de la voirie, sur toutes les Généralités du royaume. En voici, comme preuve, un passage d'une lettre adressée par Trudaine, directeur général des ponts-et-chaussées, à l'Intendant, le 5 avril 1769 : « Je remarque que votre province, qui a le plus besoin de chemins par la qualité de son sol gras et par la multiplicité de ses productions, est de toutes la moins avancée. »

Mais, dix ans après, le progrès est sensible. Le successeur de Trudaine, dans sa réponse au rapport de l'ingénieur en chef, le constate en ces termes : « Cette Généralité doit commencer à se ressentir de l'utilité de nouvelles communications. Je vois qu'elle commence à être bien ouverte dans toutes les parties, et elle en retirera sûrement de très grands avantages. »

En 1778, on comptait déjà, dans cette circonscription, 151 lieues de chaussées qu'il ne s'agissait plus que d'entretenir. Le nombre s'en éleva à 205 en 1781. En 1788, d'après l'état dressé par l'ingénieur Lamandé, le développement des routes faites ou à faire dans la Généralité était de 738,950 toises, sur lesquelles il y en avait 368,378 classées à l'entretien simple ; 58,648 qui étaient, à peu de chose près, en état ; 15,496 qui étaient ouvertes, mais sans chaussées. Il restait à faire 296,428 toises, dont la dépense était évaluée à 6,542,738 livres.

Il s'en fallait, sans doute, de beaucoup que l'œuvre,

telle qu'elle avait été conçue, touchât à sa fin. Mais ce qu'on avait fait était déjà presque merveilleux, et rien de ce qu'offrait le passé n'aurait pu, assurément, en donner l'idée. On était arrivé à ce résultat au moyen d'un personnel qu'il avait fallu former, et qui se distinguait, par ses connaissances techniques, de celui que l'on avait précédemment employé. Une école des ponts-et-chaussées avait été créée en 1747.

Antérieurement, on choisissait les ingénieurs parmi les architectes qui avaient eu l'occasion de faire preuve de talent dans la pratique des constructions, quel que fût le genre d'instruction qu'ils eussent reçu. Un jacobin, le frère Romain, fut l'ingénieur le plus estimé de Colbert, et celui qui fut chargé des travaux les plus importants pendant une bonne partie du règne de Louis XIV. Pour nous en tenir à notre pays, Jacques Bruand, commis ingénieur dans les Généralités de Rouen et de Caen, le 27 octobre 1708, était plus architecte qu'ingénieur. Jaloux de partager la gloire de son père, Libéral Bruand, il renonça bientôt à sa commission et retourna exercer l'architecture à Paris, laissant sa place au sieur d'Olives, qui fut nommé le 27 octobre 1711. Souvent, il faut en convenir, l'administration avait été heureuse dans ses choix, mais parfois aussi elle eut lieu de craindre de manquer de sujets : c'est ce qui la détermina à faire de la profession d'ingénieur une spécialité protégée par l'Etat, au risque de faire perdre à l'ingénieur ce sentiment artistique sans lequel on ne saurait concevoir l'architecture.

Après M. Martinet, démissionnaire en 1749, la

fonction d'ingénieur en chef de la Généralité fut successivement remplie par M. Baudouin, 1749-1752; par M. Dubois, plus tard inspecteur général des ponts-et-chaussées, 1752-1774; par Louis-Alexandre de Cessart, bien connu par ses travaux de Cherbourg, 1775-1781; par Lamandé, 1781-1790.

Vers le milieu du dernier siècle, le personnel des ponts-et-chaussées de la Généralité se composait d'un ingénieur et de quatre sous-inspecteurs. On ne tarda pas à l'augmenter, et l'on y adjoignit quelques élèves des ponts-et-chaussées. On comptait, en 1772, un ingénieur en chef, quatre inspecteurs et quatre sous-ingénieurs; en 1788, un ingénieur en chef, dix ingénieurs et un dessinateur. Le traitement de l'ingénieur en chef était de 2,500 livres; ceux des ingénieurs ordinaires variaient de 1,500 à 1,800 livres.

A ces traitements il convient d'ajouter les gratifications que, chaque année, le contrôleur général des finances accordait, sur les propositions du directeur général. Ces gratifications étaient habituellement, pour l'ingénieur en chef, de 1,500 livres sur les fonds des ponts-et-chaussées, de pareille somme sur les fonds des ports maritimes; de 300 à 500 livres pour les ingénieurs ordinaires.

En mars 1787, l'ingénieur en chef exposait à son administration l'impossibilité où les ingénieurs se trouvaient de faire leur service avec des traitements aussi modiques dans un pays où les vivres étaient excessivement chers. « Il y a, disait-il, environ quarante ans que les appointements des sous-ingénieurs sont fixés

à 1,500 livres. Depuis cette époque, tout a augmenté de plus de moitié, et les appointements sont toujours les mêmes. »

Je me bornerai à citer, parmi les ingénieurs, Jacques-Elie Lamblardie, connu par d'importantes études sur le port du Havre, et qui devint, après la Révolution, directeur de l'Ecole centrale des Travaux publics ; parmi les élèves, le célèbre Monge, qui fut envoyé dans la Généralité de Rouen, au mois d'avril 1775, avec des appointements de 80 livres par mois.

Au point de vue administratif, ce personnel relevait des intendants, qui furent tous, du moins dans cette Généralité, des hommes d'une remarquable capacité, d'une activité surprenante, hommes de progrès, et se rapprochant, autant que l'hostilité du Parlement le leur permettait, des systèmes de leur collègue Turgot.

Mais les agents principaux de l'administration des ponts-et-chaussées, ceux qui inspiraient, non seulement les Intendants, mais les ministres, ce furent les directeurs généraux Daniel-Charles Trudaine, 1744-1769 ; son fils Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny, 1769-1777 ; le président de Cotte, 1778-1780 ; Chaumont de la Millière, 1782-1790.

Leurs plans étaient immenses ; malheureusement, les ressources qu'on mettait à leur disposition étaient bornées. Il faut faire connaître en quoi elles consistaient.

Chaque année, la Généralité de Rouen voyait inscrire au brevet de la taille, sous le titre de *Rétablissement des ponts et chaussées des vingt pays d'Élection*, une somme relativement assez considérable, dont une partie

seulement lui revenait comme secours et fonds du roi pour les travaux entrepris dans les limites de son territoire. De tout temps, tel avait été le sort de notre province, riche entre toutes par son travail, son épargne et la fécondité de son sol. Elle prêtait plus qu'elle ne recevait, contrairement à ce qui avait lieu pour d'autres provinces, moins favorisées par la nature. On lui rend 37,000 livres pour 186,081 livres en 1731 ; 80,000 livres pour 178,036 livres en 1740 ; même somme pour 197,962 livres, en 1760 ; 96,000 livres pour 210,390 livres en 1773. Ces secours, qui s'éloignent tant de sa part contributive, ne sont que de 29,431 en 1780 ; que de 63,341 en 1781 ; mais ils s'élèvent à 123,000 livres en 1782, à 181,000 livres en 1783, à 215,000 livres en 1786. Ils sont de 201,970 livres en 1788.

Même en y joignant les fonds des ateliers de charité qui furent créés dans la seconde moitié du dernier siècle, c'eût été beaucoup moins qu'il n'eût fallu pour les travaux les plus urgents, et le progrès des grandes routes serait absolument inexplicable, avec de pareilles ressources, si nous n'avions présente à l'esprit la manière dont on entendait l'expropriation pour cause d'utilité publique et cette contribution en nature et purement gratuite que l'on désignait sous le nom de corvée.

On ne paya d'abord aucune indemnité aux propriétaires dont on prenait les terres pour l'élargissement et pour la confection des routes. Plus tard, on n'en accorda que pour les maisons, les prairies et les bois expropriés.

Mais peu à peu, afin d'éviter des réclamations alar-

mantés, à force d'être nombreuses, et, du reste, si bien fondées en justice, on s'habitua, dans la Généralité de Rouen, à indemniser les propriétaires des terres labourables. Ces indemnités étaient fixées par l'Intendant, sur les rapports des ingénieurs, et acquittées sur les fonds des ponts-et-chaussées; mais, comme ces fonds ne suffisaient pas à leur objet, les indemnités ne se payaient que fort mal, par à-compte, et après des délais de dix, de vingt ans, pour plusieurs propriétaires.

Les représentations faites à ce sujet déterminèrent le Conseil à ordonner que, pour subvenir au paiement des terrains et des maisons expropriés en la Généralité de Rouen, il serait imposé, pour l'année 1773, une somme de 80,000 livres, que l'on comprendrait dans le brevet des impositions accessoires de la taille, et qui serait répartie sur les taillables, au marc la livre de ces impositions.

Mais il fut représenté que les taillables, déjà chargés de la confection des routes et de leur entretien, obligés de faire ces travaux par corvées de bras et de voitures, ne devaient pas supporter seuls le poids de cette imposition; que le moyen d'en rendre la répartition plus équitable était de la faire retomber sur les possédans fonds qui tiraient la principale utilité de la confection des routes. Ce fut d'après ces considérations que le roi se détermina à faire retrancher cette imposition du second brevet de la taille de l'année 1774 et à en ordonner, par arrêt du Conseil, la répartition pendant trois ans sur tous les possédans fonds, privilégiés et non privilégiés. L'arrêt fut enregistré sans difficulté, au

Conseil supérieur de Rouen, le 8 juillet 1773. Mais, bien que cette imposition fût fondée sur des principes de justice et d'égalité, elle excita les plus vives réclamations, et le recouvrement ne put s'en faire qu'avec une extrême difficulté. Ce fut bien pis quand le Parlement eut été rétabli : on ne put obtenir son silence qu'en faisant valoir le peu de durée de l'imposition et le faible intérêt qu'il y avait à entrer, sur ce point, en lutte ouverte avec l'autorité royale. A l'expiration des trois ans, le Conseil d'Etat, bien informé par l'Intendant des dispositions du Parlement, n'osa parler d'une prolongation qui n'eut pas été enregistrée. Le fonds des indemnités retomba en entier sur les taillables, et cependant, par un égarement singulier de l'opinion publique, le Parlement, défenseur des privilèges, conserva sa popularité, et le Conseil supérieur fut décrié. Le président de ce Conseil, M. de Crosne, Intendant, fit du moins ce qu'il put dans l'intérêt du peuple : il trouva le moyen, par des économies sur les fonds de casernement, d'abaisser à 40,000 livres le chiffre afférent aux indemnités dans le brevet de la taille ; il fit maintenir le principe de ces indemnités qu'un moment Necker, à ce qu'il semble, eût l'intention de sacrifier. « Je crois, monsieur, lui écrivait-il, qu'il faut tout payer, même les plus médiocres objets, parce qu'ils appartiennent à de petits propriétaires dont ils forment quelquefois toute la fortune. Il y auroit moins d'inconvénient à prendre de grandes parties de terrains au propriétaire riche, qui n'a point de besoin, sans le payer, que d'enlever au pauvre le seul morceau de

terre, qui est toute sa ressource, sans l'indemniser. Les communications, qui augmentent le revenu des terres, et qui forment elles-mêmes, par cette raison, une indemnité pour les riches, ne profitent en rien au pauvre, qui a perdu le tout ou la plus grande partie de son terrain ; et c'est un motif de plus de le faire participer à l'indemnité. On ne peut pas, non plus, se dispenser de payer les riches propriétaires. Autrement, il faudroit entrer, relativement à chaque propriété, dans des discussions qui ne sont véritablement pas possibles en administration. »

L'Intendant gagna sa cause. Que répondre de sensé à des observations si justes ? Mais n'est-il pas singulier qu'il y ait eu opportunité de les présenter au plus haut fonctionnaire de l'Etat.

La corvée, telle qu'on la pratiqua pendant plusieurs années, ne répugnait pas moins à nos mœurs que la manière dont on entendait l'expropriation.

La Fontaine, dans une fable que nous connaissons tous, nous montre un pauvre bûcheron auquel la taille et la corvée font d'un malheureux la peinture achevée, et qui, dans un moment de désespoir, supplie la mort de l'en délivrer.

La taille et la corvée étaient encore, au XVIII^e siècle, le principal sujet des plaintes des habitants des campagnes ; la corvée surtout, qui, de charge féodale à laquelle on pouvait encore se soustraire, était devenue, depuis 1737, un droit régalien, rigoureusement, régulièrement exigé par l'Etat, et que l'on voyait se généraliser à mesure que s'étendait le réseau des grandes

voies publiques. C'est bien à tort que Necker, ému des réclamations auxquelles elle donnait lieu, essaie de l'expliquer, sinon de la justifier, par un usage constant, immémorial du royaume. Il n'y avait pas plus de comparaison à établir entre la corvée, connue et pratiquée avant Louis XV, et celle que l'on imposa depuis, qu'il n'y en avait entre ces chemins bourbeux, étroits, du moyen-âge, que parcouraient le cheval du voyageur et la grossière charrette du paysan, de ces voies larges et roulantes du XVIII^e siècle que sillonnaient d'élégants attelages et des postes rapides.

Faiblement défendue par Duclos, qui ne plaidait, du reste, en sa faveur, que les circonstances atténuantes, la corvée fut attaquée avec une extrême violence par le marquis de Mirabeau, dans l'*Ami des Hommes* et dans sa *Réponse à l'Essai sur les ponts-et-chaussées et la voirie*; elle le fut aussi par Voltaire dans ses lettres et par Baudeau dans ses *Ephémérides du citoyen*. Pour le premier, c'est l'abomination de la désolation des campagnes. Pour le second, c'est un *horrible esclavage*; les laboureurs *soupirent* après sa suppression comme les *forçats après la liberté*.

Les Intendants et leurs subdélégués, chargés de l'appliquer et de prescrire les tâches, ne le font qu'en gémissant; les cavaliers de la maréchaussée, requis pour prêter main-forte aux ingénieurs contre les paysans mutinés ou réfractaires, ne pénètrent qu'à contre-cœur dans les chaumières de ces malheureux; ils se refusent, malgré des habitudes d'obéissance passive, à exécuter des ordres trop rigoureux.

contre lesquels l'humanité réclame. Il faut employer, pour vaincre leur dégoût, tantôt les menaces, tantôt l'appât des gratifications. Les parlements ne voient, en général, dans cette prestation en nature, qu'un abus de l'autorité administrative. Ceux-là mêmes, dont la fortune s'accroît par l'ouverture des routes, n'osent pourtant préconiser le système par lequel on parvient à les établir. Le 6 janvier 1771, un riche propriétaire, le président de Crosville, écrivait de Roquefort, à l'Intendant : « Les chemins, quoique fort utiles pour le commerce, et pour vous et pour moi, lorsque nous voyageons, sont terribles à faire à corvée par un nombre d'ouvriers qui n'ont que leurs bras pour vivre, qui sont depuis plusieurs années dans la plus grande misère; par des malheureux qui, ne profitant pas de l'avantage des beaux chemins, n'ont que le mal d'y travailler gratis et y perdent souvent des terrains qui aideraient à leur subsistance. Si le ministère, messieurs les Intendants, et vous, monsieur, en particulier, voiez l'intérieur des maisons de ceux qui sont obligés de faire ces travaux, il y en aurait bien d'exempts ! »

Que de lettres ne pourrais-je pas rapporter où le même sentiment est exprimé !

Le mal on le connaissait ; tout le monde était d'accord pour s'apitoyer sur le sort des corvoyeurs. Mais comment y remédier ? Personne n'eût osé réclamer contre la continuation des grandes routes. L'intérêt public en commandait l'achèvement. De quelle manière y parvenir ? Emploierait-on 100,000 hommes de troupes aux travaux publics ? Quelques économistes avaient proposé

cet expédient, mais il avait fallu reconnaître que 100,000 hommes n'auraient pas suffi; que ce service d'un nouveau genre répugnait extrêmement à l'armée, et que les soldats, habitués à obéir à leurs officiers, obéiraient difficilement à des ingénieurs et à des conducteurs. Augmenterait-on les tailles dans la proportion des besoins de l'administration des ponts-et-chaussées? Mais déjà les tailles étaient si élevées! Ce surcroît, ajouté tout d'un coup aux charges des taillables, ne paraîtrait-il pas aussi insupportable que la corvée dont on les aurait déchargés? Une autre solution s'offrait naturellement à l'esprit. C'était de faire, pour le rachat des corvées, une imposition particulière, laquelle pèserait sur tous les propriétaires dans la proportion de leur fortune. Mais le clergé contribuait déjà aux charges publiques par les décimes, la noblesse par la capitation; on venait d'y ajouter les vingtièmes. Quelques pas de plus dans cette voie, que fût-il resté des privilèges qui étaient comme consacrés par la constitution même de l'Etat?

Ce fut pourtant cette dernière solution que proposa Turgot. Louis XVI l'adopta; il l'imposa aux cours souveraines de Paris dans un lit de justice. Beaucoup applaudirent à cet acte de vigueur, qui fut bientôt suivi d'un acte de faiblesse, parce que la cour crut reconnaître, dans l'opposition de la haute magistrature, des signes non équivoques d'une révolution prochaine. Mais la corvée resta marquée jusqu'à la fin de cette flétrissure que le roi lui avait imprimée lui-même dans le préambule du célèbre arrêt de février 1776, et l'on n'oublia

pas ces paroles : « Prendre le temps du laboureur, même en le payant, serait l'équivalent d'un impôt. Prendre son temps sans le payer est un double impôt. Et cet impôt est hors de toute proportion, lorsqu'il tombe sur le simple journalier qui n'a pour subsister que le travail de ses bras. »

Bien des auteurs ont parlé de la corvée et se sont appliqués à en signaler l'injustice et les abus; mais presque aucun n'en a parlé sans exagération.

On s'en fera, je pense, une idée plus juste, par quelques renseignements précis que me fournissent les documents les moins suspects, les archives de l'Intendance et les pièces de comptabilité des ponts-et-chaussées.

On choisissait, pour la corvée, la saison de l'année que l'on jugeait la plus favorable pour la confection des routes; or, cette saison était aussi celle où le cultivateur avait le plus besoin de rester chez lui. Il y eut des provinces où l'on exigea des corvoyeurs jusqu'à douze journées de travail. Mais ordinairement, dans la Généralité de Rouen, on se contenta de six jours de travail. Il y eut des années où le nombre fut réduit à trois. Il y en eut même où la corvée fut entièrement supprimée, par égard à la misère des paysans.

Les ateliers étaient parfois éloignés de plusieurs lieues de la résidence des corvoyeurs. Une fois, je vois des cultivateurs, requis pour des corvées, qui ne les obligeaient pas à moins de treize lieues de trajet par jour, aller et retour. Il est vrai que, sur leurs réclamations, l'Intendant leur assigna un autre atelier.

On fit, au moyen de la corvée, cinq lieues et quart de

chaussées en 1768; sept lieues en 1771, neuf lieues en 1781.

La dépense de la corvée, pour la Généralité de Rouen, était évaluée, en 1775, à 443,912 livres; en 1777, à 525,990 livres; en 1781, à 543,344 livres; en 1786, à 633,283 livres; en 1787, à 672,651 livres.

Le nombre des communautés qui concouraient aux corvées alla toujours en augmentant, à mesure que les routes se prolongeaient et se multipliaient. Il était de 1,289 en 1775; de 1,796 en 1784; de 1,832 en 1786.

La corvée fut en 1777, dans la Généralité de Rouen, le travail gratuit de 37,000 journaliers, employés pendant sept jours, ou, si l'on aime mieux, 259,000 journées de manœuvre non rétribuées, sans compter 22,000 chevaux employés également, sans rétribution pour leurs propriétaires, pendant sept jours.

Elle équivalait, estimée en argent, au quart du principal de la taille ou au huitième et neuvième de la taille, si l'on y joint les accessoires et la capitation.

Ces chiffres ont leur éloquence. Ils démontrent, mieux que tout ce qu'on pourrait dire, combien la charge était lourde, et aussi combien il devait être difficile de lui trouver un équivalent.

Il faut rendre aux Intendants cette justice, qu'ils firent tout ce qui dépendait d'eux pour en adoucir la rigueur. Bien des fois, ils exposèrent au ministre la misère des contribuables et méritèrent les reproches des directeurs généraux des ponts-et-chaussées, trop jaloux, par vanité de métier, de voir avancer les travaux. En 1755, M. de Trudaine se plaint de ce que les corvées sont conduites

avec trop de mollesse. M. de Broului répond que, « jusqu'à présent, la province a été accoutumée à un gouvernement fort doux et qu'il croirait mal s'acquitter de son devoir et commettre une imprudence que d'exiger trop du peuple. » Dans une autre lettre, il déclare à M. de Silhouette que « par rapport aux corvées, il s'est persuadé que plus on peut affaiblir l'aversion des peuples pour elles, par les ménagements qu'on y apporte, et plus on doit se flatter d'en retirer une véritable utilité, parce que les tâches plus faibles sont toujours remplies avec bien plus d'exactitude. Lorsqu'au contraire, ajoute-t-il, on exige du peuple du travail au-dessus de ses forces, la misère et le mécontentement rendent la désobéissance si générale que la multiplicité des défaillans oblige enfin à l'impunité. » Le roi fit droit à ces observations : il trouva bon que les corvées fussent réduites à six jours et même à moins, quand la misère des peuples l'exigerait.

Dans une lettre du 24 janvier 1760, le successeur de M. de Brou se rendait le témoignage que jamais les corvées n'avaient excité de plaintes fondées dans sa Généralité et que même on voulait bien lui savoir quelque gré de l'ordre et de la modération qu'il avait toujours cherché à y apporter.

Grâce aux efforts des Intendants, on arriva, non sans peine, à faire accepter, par presque toutes les communautés, la substitution à la corvée en nature de la corvée en argent. La première pesait sur l'artisan, sur le manoeuvre, comme sur le fermier aisé, sur le gros cultivateur ; la seconde se faisait par adjudication dont

le prix, était réparti, au marc la livre de la taille, sur les contribuables de chaque paroisse ; elle n'atteignait point la classe pauvre ou celle qui vivait de son travail. Il y avait, à cet égard, dans chaque paroisse ou communauté, deux intérêts en présence : celui des propriétaires, qui dominaient dans les assemblées, par leur instruction, par le nombre de leurs domestiques ou de leurs employés, et celui des artisans, que les Intendants faisaient soutenir sous main par leurs subdélégués et par les syndics. Dans les premiers temps, les artisans furent absolument sacrifiés ; mais, peu à peu, la justice et l'humanité l'emportèrent. En 1775, sur 1,289 communautés qui concoururent à l'exécution des travaux, 937 les faisaient déjà faire par adjudication ; 352 préféraient la corvée en nature ; en 1782, sur 1,763 communautés, 181 préfèrent encore la corvée en nature. En 1786, sur 1,832 communautés, on n'en compte plus que 70 qui s'entêtent encore à conserver l'ancien système.

On était donc, sans secousse, arrivé à cette transformation que Turgot s'applaudissait d'avoir introduite dans la Généralité de Limoges, quand il en était Intendant. Lorsque, par sa Déclaration du 27 juin 1787, Louis XVI, s'inspirant, comme il le disait, du vœu général de la Nation, abolit, dans toute la France, la corvée en nature et lui substitua une simple prestation pécuniaire, il ne fit que consacrer, par un acte législatif, ce qui, de fait, existait déjà dans la Généralité de Rouen.

Cette Déclaration, remarquons-le, était moins libérale que ne l'était l'édit de 1776. La corvée était convertie

en contribution pécuniaire, mais cette contribution était répartie sur les taillables ; elle épargnait les privilégiés. C'était moins que ne réclamait l'opinion publique, sur laquelle les Parlements n'avaient plus d'action. Aussi, dès le 7 décembre 1787, l'Assemblée provinciale de la Haute-Normandie, bien que composée de députés des trois ordres, prenait-elle un arrêté pour faire contribuer la noblesse et le clergé au rachat des corvées ; elle ne voulait admettre d'exception que pour ceux qui, dans ces deux corps, avaient moins de 1,200 livres de revenu, exception qu'elle prétendait justifier par cette considération qu'il ne peut y avoir de sujet à l'impôt, dans les facultés du citoyen, que ce qui excède les besoins de première nécessité.

Necker craignit le sort de Turgot. Il n'entendait pas aller si loin. Il blâma les mesures de l'Assemblée provinciale comme contraires aux principes subsistants, bien que conformes à la justice. Il lui semblait qu'il était imprudent d'ajouter, sans nécessité, aux embarras que les circonstances faisaient naître, lorsque tout faisait présumer qu'un nouvel ordre de choses ne tarderait pas à faire disparaître ce que celui qui existait encore pouvait avoir de contraire aux principes de la justice distributive.

Ses prévisions étaient fondées. Le nouvel ordre de choses apparut bientôt. Il ne fut plus question des corvées ; mais, aussi, il ne fut plus question de Necker ni d'Assemblées provinciales.

En réfléchissant à ce travail considérable des routes, qui fut accompli dans le cours du XVIII^e siècle, et qui

contribua si puissamment à la prépondérance de la capitale, à la centralisation, à la propagation des idées de réforme, on ne peut se défendre de quelques réflexions assez tristes.

Les agents de cette vaste entreprise n'en avaient retiré ni gloire ni profit. Ils eurent pour récompense de faibles traitements, à peine suffisants aux besoins de la vie ; ils ne reçurent aucun témoignage de la reconnaissance publique. Demandez leurs noms : ils sont inconnus !

Il en fut de même, à peu près, des Intendants. Si quelques-uns se distinguèrent de la foule, ils ont payé cher leur célébrité passagère. Deux de ceux qui eurent l'honneur d'administrer la Généralité de Rouen, ont porté leur tête sur l'échafaud, en 1793, ainsi que les petits-fils de Trudaine ; et leur ami, André Chénier !

Le Gouvernement, qui pressait l'exécution des routes, qui poussait le peuple à l'ouvrage, ne semblait le faire qu'à regret, et en menaçant, quand s'offrait une occasion propice, les privilégiés dont l'opposition le contraignait à l'emploi d'expédients vexatoires. On eût dit qu'une force supérieure l'entraînait, malgré lui, sur une pente qui aboutissait à un effroyable précipice.

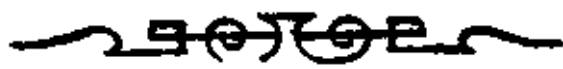
Quant au peuple, comme le fait observer très justement M. de Tocqueville, « les progrès de la société, qui enrichissaient toutes les autres classes, le désespéraient ; la civilisation avait tourné contre lui. »

Vous vivez, Monsieur, dans un temps qui vous est, sans contredit, infiniment plus favorable. Les dépenses des ponts-et-chaussées n'ont, sans doute, pas diminué ; elles se sont au contraire, notablement accrues, et il

est à prévoir qu'on ne songera pas à les réduire ; mais elles semblent moins lourdes qu'autrefois, parce que chacun les supporte dans les proportions de sa fortune, et que nous n'avons plus de privilèges qui prêtent à des comparaisons irritantes. Leur utilité est universellement reconnue. On s'applaudit, on s'enorgueillit même de ces grands travaux, qui répondent si bien à toutes nos idées de puissance, de prospérité et de bien-être, et qui forment comme un titre d'honneur national. La corvée existe encore, bien qu'elle ait perdu ce nom odieux ; mais elle ne donne plus lieu à des attaques furibondes ; on la tolère sans trop se plaindre, parce qu'elle est appliquée à des travaux dont l'utilité est devenue sensible aux cultivateurs de qui on l'exige. Plus que jamais, la profession des ingénieurs est honorée, et il n'est personne qui ignore tout ce qu'il faut d'études, de savoir et d'habileté pour être admis à la faveur de l'exercer.

A une époque où cette profession comptait encore pour si peu, comparée aux innombrables charges judiciaires, que ces *Annuaire*s, connus sous le nom de *Tableaux de Rouen*, n'en faisaient pas même mention, notre Compagnie, par un jugement plus juste que n'était celui du vulgaire, s'applaudissait déjà de compter parmi ses membres les plus distingués, des ingénieurs tels que de Cessart, Lamandé, Lamblardie et Forfait. Elle revoit encore leurs noms avec quelque fierté sur ses listes, où ils précèdent les noms d'autres ingénieurs qui ont aussi contribué pour une large part à la considération dont elle jouit, mais qu'il n'est pas besoin

de rappeler, parce qu'ils sont présents à la mémoire de tous. Permettez-moi, Monsieur, de vous le dire en finissant : Nous avons été heureux d'y inscrire aussi votre nom, bien convaincus que votre collaboration ne nous sera ni moins avantageuse ni moins honorable que nous l'a été celle de vos prédécesseurs.



DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. FALLOY.

MESSIEURS,

Je ne saurais assez vous remercier de l'insigne honneur que vous voulez bien me faire, en m'admettant au milieu de vous.

Quelques articles dans des revues, un livre, où j'ai essayé de retracer la vie de nos marins, composent un mince bagage littéraire ; et, je suis forcé de le reconnaître, je ne dois qu'à votre extrême bienveillance d'avoir vu s'ouvrir devant moi les portes de votre savante académie. Ce sera le couronnement de ma carrière.

Bien des années de navigation ne m'ont pas permis de m'occuper de littérature, de sciences et de beaux arts. Il me sera d'autant plus doux de m'instruire auprès de vous.

Je ne saurais vous entretenir que de ce qui a rempli ma vie ; permettez-moi, Messieurs, de vous faire part de quelques uns de mes souvenirs de voyage.

Je vous parlerai particulièrement de deux contrées : la Corée et le Japon.

La Corée, vassale de la Chine depuis 1120, est bornée : au nord, par la province chinoise de Ching-King ; à l'ouest, par la mer Jaune ; à l'est, par la mer du Japon ; et au sud, par le détroit de Corée.

La baie de Yong-King, située par 39° 16 de latitude nord et 125° 10 de longitude est, avait été visitée avant nous par Broughton ; et en 1852, par la corvette française, *la Capricieuse*.

Elle est à dix lieues seulement de la capitale de la Corée, Han-Yan-Tching, et l'on peut y arriver par une rivière dont le cours est de l'est à l'ouest, et qui a une profondeur régulière de dix mètres d'eau.

Une activité assez grande règne sur la rivière et sur ses deux rives. Des jonques à deux mâts semblables aux chasse-marées de nos côtes, des chalands faits d'énormes madriers lourdement chargés et montés par de nombreux et bruyants équipages, la sillonnent dans tous les sens.

Le sol, parfaitement cultivé, nourrit une population qu'on peut évaluer, dans un rayon de trois lieues, à plus de vingt mille habitants. Les chevaux sont d'une taille plus que médiocre, mais pleins de feu et d'énergie ; les bœufs, d'une espèce magnifique, forment la principale richesse des paysans coréens.

L'abricotier, le pêcher, le poirier, le cerisier, le chêne et l'ormeau sont les arbres les plus communs.

La vigne, le blé, le maïs et le riz forment les principales cultures des deux rives, et se retrouvent, d'ailleurs, sur tous les points de la côte que j'ai pu visiter.

L'aspect général des rivages est assez uniforme. La

presqu'île n'est qu'une longue suite de sommets boisés reliés entre eux par des chaînes de roches recouvertes à marée haute.

Dans une exploration fort intéressante du School-Gulf, le grand canot de notre frégate, qui était en relâche à la pointe d'une baie, se disposait à partir, lorsque le son des trompettes, les acclamations de la foule et la vue d'un immense cortège défilant sur la plage annoncèrent l'arrivée d'un grand personnage.

L'expédition était commandée par M. Aube, aide de camp de l'amiral, connu par ses remarquables travaux littéraires. Cet officier est devenu, depuis, l'un de nos plus illustres amiraux. On ne saurait oublier son admirable conduite pendant la dernière épidémie de la Martinique, dont il était le gouverneur. Il eut la douleur d'y perdre sa femme, victime de son dévouement. Les colons la nommaient, à juste titre, l'ange de la bienfaisance.

M. Aube n'hésita pas à accepter une entrevue, à laquelle le voisinage de la capitale donnait un véritable intérêt ; mais comme le mandarin était venu, en grand appareil, à cheval, précédé de ses porte-bannières, de ses licteurs et suivi d'une foule considérable ; comme il avait planté ses bannières en signe de défiance sur la limite du rivage, l'officier français se résolut à déployer de son côté tout l'appareil militaire qui était en son pouvoir. L'obusier fut chargé devant eux à mitraille et braqué sur la plage ; dix-huit canotiers, la carabine à la main, formaient son escorte ; à côté de lui un matelot, armé d'un sabre portait le pavillon du canot. « Qui êtes-vous ?

« D'où venez-vous ? Quelles affaires vous amènent ? Il ne faut pas pénétrer dans le pays, » dit le mandarin.

L'officier répond par l'organe de M. Mounicou, missionnaire apostolique que nous avons à bord comme interprète : « Nous sommes Français ; nous visitons la Corée ; amis fidèles de ceux qui agissent en amis, nous devenons les ennemis de ceux qui nous font du mal. C'est à vous de choisir, nous ne ferons qu'imiter votre conduite. »

Ces paroles embarrassèrent le mandarin ; il fit apporter, par ses officiers, le saki et le poisson salé, symboles d'amitié. L'officier répondit à cette politesse par du rhum qui fut accepté avec empressement. L'entrevue durait depuis une heure ; l'officier, en se levant, la termina, en invitant le mandarin, de la part de l'amiral, à venir visiter la frégate. Il le promit ; mais il ne vint pas.

A la baie Caroline, quelques mois après, au moment où les officiers descendaient à terre, tant pour explorer que pour se livrer au plaisir de la chasse et fournir notre table, qui en avait grand besoin, de quelques pièces de gibier, ils rencontrèrent un mandarin d'un rang très élevé qui leur fit l'accueil le plus empressé.

Notre départ l'empêcha de se rendre à bord comme il en avait manifesté le désir ; mais, à la baie Déception, il vint visiter la frégate. Toujours bienveillant, l'amiral s'empressa de lui en faire les honneurs, et le chef coréen se retira charmé de notre accueil, des présents que nous lui fîmes, et du spectacle surprenant d'un grand navire de guerre qu'il voyait pour la première fois.

Une heure après son départ, l'amiral s'aperçut que sa montre, chronomètre de Bréguet, à laquelle il tenait beaucoup, avait disparu. Un homme de la suite du mandarin pouvait seul l'avoir dérobée. L'amiral, pour un fait personnel, ne voulait pas jeter une cause de dissentiment entre les chefs coréens et nous; mais nous insistâmes pour obtenir l'autorisation d'aller la réclamer. Nous partîmes donc au nombre de six officiers et de M. l'abbé Mounicou. Trente hommes, armés de carabines, nous servaient d'escorte.

L'heure était avancée déjà lorsque nous mîmes pied à terre. La première difficulté était de savoir la route qu'avait pu suivre le mandarin en s'en retournant. Le hasard nous servit. Au premier hameau que nous traversâmes l'un de nos hommes reconnut positivement un coréen qui avait une cicatrice au front, comme l'un de ceux qui étaient venus à bord. En un clin-d'œil il fut entouré, placé entre deux matelots, et on lui signifia qu'il eût, sous peine de mort, à nous conduire au lieu de la résidence du mandarin. Le malheureux tremblait d'abord, mais on finit par le rassurer, et il se décida à nous conduire, tout en regardant de temps en temps de côté et d'autre, afin de voir s'il ne pourrait fuir. Nous marchâmes ainsi pendant près de deux heures, gravisant des collines escarpées, descendant dans des plaines couvertes de champs de maïs, et nous arrivâmes, vers huit heures du soir, à un très grand centre de population.

Le chef coréen vint au devant de nous, toujours accompagné de ses licteurs et de ses porte-bannières; il nous

conduisit dans une grande et belle maison où il nous fit nous asseoir, ou plutôt nous accroupir, sur des nattes. Nos hommes prirent possession devant la porte principale.

Des torches, portées par de nombreux serviteurs, éclairaient la cour.

Il fallut en venir aux explications.

Sur la demande du chef de l'expédition, M. l'abbé Mounicou expliqua le motif de notre visite, et le chagrin que nous éprouvions d'avoir vu violer l'hospitalité que nous avions offerte avec tant d'empressement.

Il est impossible de rendre la surprise, l'indignation, la colère du mandarin à ce récit. Il se tourna vers ses serviteurs, la figure empourprée, les mains crispées par la fureur, et leur donna quelques ordres brefs et concis.

Aussitôt, près de quarante hommes se mettent à crier dans toutes les directions. A ce signal les masses s'ébranlent, en répétant le même cri, qui s'entend de loin, et de distance en distance.

Pendant ce temps le chef coréen reste plongé dans la stupeur.

Soudain un grand bruit se fait entendre et un jeune homme accompagné d'un vieillard sont introduits et s'agenouillent à quelques pas du mandarin. Le vieux coréen tient la montre d'une main tremblante, et balbutie, en sanglotant, quelques paroles comme pour demander grâce.

Ces deux hommes sont le père et le frère aîné du coupable, enfant de quinze ans attaché à la maison du chef. Il a succombé à une fatale tentation ; mais en entendant

les cris il a avoué son vol à son père, et, prenant la fuite, il s'est soustrait au châtement.

Cette punition, à défaut du coupable, son père et son frère viennent la subir, à sa place, suivant la loi coréenne.

« Le vol est un crime honteux, puni sévèrement en France, » disons-nous au mandarin, curieux que nous étions de voir, dans toutes ses formalités, l'exécution de la justice dans ce pays, et sûrs d'ailleurs, d'en arrêter le cours quand nous le voudrions.

« Chez nous aussi, répondit le mandarin, l'on punit les voleurs. »

Quelques mots sont dits, la sentence rendue, et bientôt le fils aîné, garrotté et dépouillé de ses vêtements, est jeté à terre, tandis que son père, armé d'une sorte de planche en forme d'aviron sur laquelle sont écrits le nom et le rang du mandarin, se dispose en pleurant, à lui en asséner un coup sur les reins.

Au refrain d'un chant long et monotone que répète la foule, la planche se lève et vient frapper le patient, qui se tord sous la douleur. Une minute s'écoule : le chant recommence, la punition continue ; mais la tendresse du père a désarmé son bras, et la planche retombe sans force.

D'un geste, le mandarin s'adresse à ses licteurs et le malheureux père tombe, à son tour, près de son fils, dont il va partager le sort. Le bourreau, homme d'une taille colossale a pris sa place, le chant devient plus vif, déjà son bras se lève ; mais nous intervenons, et ce n'est

qu'après de vives instances que nous obtenons la grâce de ces malheureux.

Quand bourreaux, patients et licteurs se furent retirés, le mandarin nous offrit le saki et s'efforça, par mille prévenances, de nous faire oublier l'impression fâcheuse qu'avait dû produire dans notre esprit, le vol de son domestique.

Il nous dit son nom : Li; son titre : mandarin de deuxième classe, gouverneur de province. Comme nous témoignions, vu l'heure avancée, le désir de nous retirer, quinze porteurs de torches passèrent devant nous pour éclairer la route, et lui-même voulut nous accompagner jusqu'au dehors du village.

A minuit et demi nous regagnions la frégate.

Trois jours après nous faisons route pour le Japon, et le seizième jour après notre départ, nous mouillions à Nangasaki.

A côté de la Chine, moins vaste qu'elle, moins peuplé, mais aussi riche et aussi redoutable par le courage de ses habitants, l'énergie de ses chefs, les ressources de son territoire, l'empire du Japon chassait de ses rades les navires assez osés pour y laisser tomber l'ancre, voulant vivre, et vivant seul au milieu du monde.

Aux ambassadeurs des plus fières puissances européennes, à M. de Rezanoff, l'envoyé du Tzar, les chefs de cet empire faisaient répondre, en 1805, qu'ils ne se souciaient de leur maître, ni comme alliés, ni comme ennemis.

Leur politique hautaine n'excluait de cet ostracisme que quelques marchands hollandais, parce qu'ils n'étaient

que marchands, et que leur soumission honteuse à l'humiliant exil de Detsima, près de Nangasaki, était, aux yeux de leurs sujets, la preuve irrécusable de leur supériorité sur tous les autres peuples.

Trois siècles de cette politique l'avaient consacrée et semblaient en avoir fait un principe immuable, lorsqu'en 1853 une escadre américaine se présente, non pas à Nangasaki, le port destiné aux relations passagères avec les marchands hollandais, mais dans la baie d'Yeddo, la capitale de l'empire.

Elle se présente pour faire un traité de paix et d'amitié ; mais les canons sont chargés, la mèche brûle à côté, et les navires sont en branlebas de combat.

La paix ou la guerre, le Japon ouvert volontairement ou par la force, telles sont les conditions du Commodore Parry des États-Unis.

Et la guerre n'a pas lieu, un traité se conclut, accordant trois ports sur trois des grandes îles de l'empire, ouvrant la brèche par laquelle est entré, depuis, le flot toujours grossissant de la civilisation européenne.

Une telle détermination de la part d'un tel peuple, une telle faiblesse après trois siècles d'une énergie qui ne recula devant aucune considération étonne et surprend au premier abord. L'expédition américaine semble une entreprise justifiée par le succès, mais dont l'issue devait être tout autre. Il n'en est rien. En dehors du droit, l'ambassade américaine avait été admirablement conçue, ses instructions dictées par une connaissance profonde de l'état du Japon, et elle était arrivée, chose

rare, juste au moment où des causes latentes et ignorées en France en assuraient le succès.

Ces causes étaient de deux sortes :

Les unes se rattachaient aux progrès, parfaitement connus à Yeddo, de l'Europe, dans tous les arts, et surtout dans ceux de la guerre et de la navigation.

Les autres, à la politique de la Russie.

Quelle que soit la puissance d'un gouvernement, quelque absolu que soit son autorité, cette autorité, cette puissance rencontrent d'insurmontables obstacles lorsqu'elles veulent lutter contre les idées invincibles de la justice et de la vérité. Le progrès des sociétés humaines n'est-il pas une loi providentielle ? et si l'on veut en ralentir la marche, peut-on l'arrêter entièrement ?

Élevez la digue aussi haut que vous le pourrez, les eaux du fleuve amoncelées la dépasseront un jour, et votre long travail s'écroulera en quelques secondes, balayé par la vague victorieuse.

Saint François Xavier, le grand apôtre des Indes, apporta au Japon la première nouvelle de l'Évangile et de la société moderne qui en découle. L'immense incendie, allumé par sa puissante parole, fut étouffé dans le sang par Tayco-Sama et par ses successeurs ; mais cette civilisation, cet évangile, devinrent leur préoccupation constante. Par les Hollandais, ils se tinrent au courant de toutes les merveilles accomplies en Europe, et du fond de leurs palais, ils se disaient que cette civilisation vaincue prendrait un jour une éclatante revanche.

Le canon des Anglais à Ching-Kanfu, en 1842, dut très profondément retentir à Yanz-tze-Kianz, sillonné

par les steamers des barbares, et annonça leur prochaine arrivée sur les côtes de l'empire.

Aussi, quoique rien ne parût changé dans la politique des Sïogouns, ils avaient fléchi d'avance, et les Américains n'ont fait que révéler au monde cette disposition nouvelle.

Cependant, malgré la force expansive des idées que les Européens introduisaient avec eux, comme un dissolvant du despotisme établi par le premier des Sïogouns Empereurs, elles n'étaient qu'une menace lointaine. L'ambition de la Russie était un danger plus prochain, et devait inspirer des craintes plus sérieuses.

Les peuples du nord descendent vers le sud, par une loi analogue à celle qui pousse les fleuves à l'Océan.

Confinée dans les régions glacées de l'ancien monde, la Russie s'est avancée avec une force que l'Angleterre et la France ont eu peine à maîtriser, en Europe, vers les contrées méridionales, riche proie ouverte à sa convoitise.

Des comptoirs perdus d'Okosk et de la Sibérie Orientale, par les Kouriles, par ses établissements de l'Amour, par la conquête du nord du Saghalien, et celle de la Mandchourie, elle avait enfermé le Japon dans un cercle menaçant de ports de la plus haute importance pour la réalisation de ses ambitieux desseins.

En 1853 tout était prêt, et l'on ne peut douter, aujourd'hui, que la tentative d'établissement à Aniwa, et les négociations de l'amiral Powtiatine ne fussent com-

binées pour amener un refus semblable à celui qu'éprouva, en 1805, le comte de Rézanoff, et justifier ainsi une agression de la Russie.

Les forces navales placées sous les ordres de l'amiral russe pouvaient jeter, en quelques jours, sur les côtes du Japon, plus de 20,000 soldats échelonnés sur les rives de l'Amour ; aussi les conseillers de l'empereur du Japon, et les hommes éminents du pays ne s'y trompèrent-ils pas, et cette crainte, en leur faisant comprendre les dangers auxquels les condamnait leur politique isolée, leur fit sentir la nécessité de se rattacher désormais au monde civilisé par des traités sérieux.

Chacun sait le merveilleux essor qu'a pris la civilisation dans ce pays, depuis une quinzaine d'années.

A l'heure actuelle, aucune des inventions modernes ne lui est inconnue, et il se tient à la hauteur de toutes les découvertes et de tous les progrès.

Le *Journal de Tokio*, du 29 avril 1882, journal officiel de l'Empire, annonce le départ pour l'Europe d'une mission spéciale chargée par le Siogoun d'étudier l'organisation maritime, militaire, financière, administrative et constitutionnelle de tous les états européens.

Cette mission, composée de soixante-deux personnes, doit en outre préparer le terrain pour la conclusion de nouveaux traités de commerce avec toutes les puissances.

Le gouvernement du Japon est une monarchie absolue.

Le premier Empereur connu se nommait Zennou. Il régnait, il y a environ 2,500 ans. Il avait alors le titre de Mikado, et était, en même temps, le chef de la religion du pays.

En 649, Tenmou établit la division de l'empire en soixante-huit provinces. A la fin du VIII^e siècle, Sewa dota son peuple du livre de Confucius.

L'empire étant alors déchiré par des guerres intestines, l'Empereur plaça le général Yoritomo à la tête d'une nombreuse armée pour étouffer l'insurrection.

Yoritomo, trouvant l'occasion favorable, épousa les intérêts du parti qui lui parut le plus propre à servir les siens, et finit par devenir si puissant, qu'il osa s'attribuer ouvertement, et put transmettre à ses successeurs la direction de toutes les affaires politiques, militaires et civiles. Ceux-ci gardèrent le titre de Siogoun, ou généralissime, dont ils firent l'équivalent de celui d'Empereur. Les Mikados, monarques légitimes; ne conservèrent que le faste extérieur et l'appareil de leur dignité religieuse.

Cette révolution coûta, néanmoins, des torrents de sang. Il fallut plusieurs règnes de Siogouns pour en venir à bout. A une politique habile, les usurpateurs joignaient la plus grande cruauté. Il n'est sorte de supplice qu'on n'infligeât aux défenseurs de l'ancienne dynastie. Les princes du sang impérial des Mikados qui gouvernaient les diverses provinces, à titre de feudataires de leur auguste parent, soutinrent bravement leur indépendance, assistés de leurs vassaux. Leur

soumission ne fut achevée complètement qu'au **xvi^e** siècle.

Ce fut ainsi que la dignité de Siogoun devint héréditaire par usurpation, et absorba toute l'autorité suprême.

Les Siogouns, qui laissèrent aux Mikados les titres et les insignes de la souveraineté, sont ce que furent en France les Maires du palais aux derniers rois de la race mérovingienne.

Quatre commissaires, nommés par le Siogoun, gouvernent le Mikado. Ils règlent ses affaires, se constituent en tribunal pour juger tous les différends et punir les contraventions dont les personnes de sa suite peuvent se rendre coupables.

Un employé du gouvernement, sous la dénomination de grand-juge, habite en face de son palais et le surveille constamment. Nul ne peut pénétrer jusqu'à lui sans que les agents, toujours actifs, de la dynastie usurpatrice, n'en soient instruits.

Aucun gouverneur de province ne peut avoir, sous peine de mort, de communications directes avec le Mikado, et deux fonctionnaires supérieurs inconnus, revêtus d'un titre qui, traduit à la lettre, signifie : « Regardeur en chef », sont spécialement chargés d'empêcher ces relations.

L'Empire japonais se divise en soixante-huit provinces, dont cinq appartiennent à la couronne ; les autres sont gouvernées chacune par un prince.

Par une mesure politique, les princes gouverneurs doivent passer, tour à tour, une année dans leur gou-

vernement, et l'autre à la cour d'Yeddo, où leurs femmes et leurs enfants restent en ôtage. Cet ordre est absolu et ne souffre aucune exception. Les enfants naturels mêmes qu'un prince gouverneur peut avoir dans ses états, sont transportés à la cour, avec leurs mères dès qu'ils ont atteint l'âge de cinq ans.

Tous les ans, lorsqu'ils retournent de leur province à la cour, les gouverneurs portent des présents à l'Empereur. En temps de guerre, ils doivent lui fournir leurs contingents de troupes.

Si le Siogoun s'aperçoit que tel ou tel prince a amassé plus de richesse qu'il ne lui semble politique de lui en laisser, il le fait investir, par le Mikado, d'un titre nouveau et plus magnifique. C'est une faveur que le crésus japonais n'oserait décliner ; mais qui, par les présents considérables qu'il est obligé de faire à cette occasion, le dépouille bientôt de ses économies superflues.

La crainte que les gouverneurs ont les uns des autres, et surtout de la police occulte qui les surveille, les paralyse complètement. Le souci que leur donne les personnes qui leur sont si chères, retenues en otage à la cour, est d'ailleurs un obstacle invincible à toute coalition.

Les gouverneurs rendent la justice. Toutefois ils ne peuvent faire exécuter la peine capitale sans en avoir obtenu la ratification de la cour.

L'institution de la garde nationale existe au Japon.

Chaque rue forme un bataillon se partageant en compagnie de cinquante hommes. Le chef de la garde nationale est, en même temps, le directeur de la police

municipale, et c'est un crime capital de résister à main armée à la garde. La nuit, les rues sont barricadées, et l'on ne peut changer de rue sans une autorisation spéciale.

S'élève-t-il une rixe parmi les habitants d'une rue ? Les voisins les plus proches sont tenus de séparer les combattants. Celui qui tue l'autre est puni de mort, et les deux familles les plus voisines du lieu où le crime s'est commis, sont condamnées à la prison pour plusieurs jours.

Le Mikado habite la ville de Miako, dont le revenu lui est attribué. Son palais forme tout un quartier de la ville sacrée.

Entouré d'une haute montagne et de larges fossés, la ville de Miako comprend une vingtaine de rues à peine.

C'est dans le palais que réside l'Empereur-ecclésiastique avec ses femmes, ses eunuques et ses prêtres.

Ses plaisirs et son horizon ne s'étendent pas au-delà de cette enceinte, dans laquelle une inflexible loi l'oblige à passer ses jours. C'est un crime de lèse-majesté, pour les sujets, que de le contempler en face.

Les Siogouns, en enlevant le pouvoir aux Mikados, leur ont laissé beaucoup plus d'honneurs qu'ils ne s'en sont attribués à eux-mêmes.

Rien n'est comparable au respect rendu au Mikado, pour le dédommager de son défaut de participation aux affaires publiques. C'est un véritable culte approchant de celui rendu à la divinité. Ce descendant des dieux est regardé comme un être supérieur à la nature humaine. On dirait, d'ailleurs, qu'il partage, lui-même, le respect

que sa personne inspire à tout le monde. Il croirait profaner sa sainteté s'il touchait seulement la terre du bout du pied.

Veut-il passer d'un lieu à un autre, à l'instant plusieurs domestiques s'avancent et le chargent, avec respect, sur leurs épaules. Jamais il ne s'expose au grand air, ni surtout aux rayons du soleil; cet astre, disent les Japonais, n'étant pas digne de luire sur sa tête.

Le pape du Japon se fait servir ses repas dans des vases neufs. Tous les jours on brise ce qui a paru sur sa table. Malheur à celui qui oserait manger dans cette vaisselle sainte ; il verrait, à l'instant même, sa bouche et sa gorge s'enfler douloureusement. Cette vénération s'étend à ses vêtements. Celui qui s'aviserait de les porter, sans sa permission, serait puni de son sacrilège, par une paralysie soudaine.

La magnificence de sa cour va jusqu'à la profusion, chaque jour on lui prépare un repas somptueux dans six appartements, et, lorsqu'il a désigné celui dans lequel il veut prendre son repas, ce luxe de mets délicats et recherchés est réuni sur la même table. Le festin a lieu au son d'une musique à grand orchestre.

Les Mikados doivent toujours prendre douze femmes en mariage. Le nombre de leurs concubines est illimité. L'épouse légitime, dont le fils est déclaré Mikado, par la volonté du père et non par droit d'aînesse, partage les honneurs du trône.

L'habillement est extrêmement simple : une tunique de soie noire, sous une robe rouge, et, par dessus, une

simarre de crêpes de soie d'une grande finesse. Le chapeau est de forme conique.

Un personnage aussi auguste croirait se profaner lui-même s'il se laissait couper les cheveux, la barbe et les ongles, comme un simple mortel. On lui retranche donc ces superfluités, pendant son sommeil et à la dérobée. Le tout est soigneusement conservé et ses ministres en font des reliques. Toute sa suite partage sa captivité.

Le Siogoun, désireux de maintenir la suprématie nominale qu'il est dans sa politique d'accorder au Mikado, lui fait, tous les six ans, une visite solennelle que celui-ci ne lui rend jamais. Six mois sont employés aux préparatifs de cette cérémonie. 125 milles de chemin séparent les deux empereurs. On met 28 jours à faire le trajet. A son arrivée, le Siogoun offre des présents d'une richesse inouïe au Mikado. Il passe trois jours avec lui et le sert à table. Le quatrième jour il retourne à Yeddo. Le nombre de courtisans et de gardes qu'il amène avec lui, dans cette circonstance, excède dix mille.

Telle est, en résumé, la position fixe des deux empereurs du Japon : l'un, chef réel du pouvoir, est confiné dans un palais où il est prisonnier, avec tous les dehors et toute la splendeur de la puissance ecclésiastique ; l'autre, empereur par droit d'usurpation, règne, gouverne, et tient son compétiteur enfermé dans un cercle qu'il ne peut franchir.

Les peines infligées au Japon sont de deux sortes :

- 1° Pour les personnes de la classe inférieure.
- 2° Pour les Japonais de distinction.

Pour les classes inférieures, les peines capitales sont :

1° La décapitation par le sabre.

2° Le crucifiement pour les voleurs de grand chemin.

3° La peine du feu pour les incendiaires.

4° La peine de la scie pour les parricides.

Puis viennent :

Les travaux forcés.

La prison.

La déportation.

Le bannissement.

La peine du bambou (la cangue).

L'enchaînement des pieds et des mains pendant un mois.

La marque (sorte de tatouage sur le front).

L'amende,

Et la confiscation.

Avant de parler des peines des notables, il faut faire connaître le privilège qui leur est accordé de se juger et de se punir eux-mêmes, et l'usage qu'ils en font.

En général les nobles, les officiers supérieurs et les vassaux du Siogoun, refusent de subir non seulement la peine capitale, mais toute punition grave, et s'ouvrent le corps avec l'un des deux sabres que porte chaque noble. Ce genre de suicide passe, au Japon, pour un acte honorable qui efface la faute commise et sauve l'honneur de la famille.

Lorsqu'un Japonais de distinction n'a pas le courage

de prévenir son arrêt, en se donnant la mort, il est condamné, soit à s'ouvrir le corps, soit à avoir la tête tranchée.

Le suzerain immédiat du condamné lui fait remettre un petit sabre, avec les cérémonies qui pourraient accompagner l'offre d'un présent ordinaire. Ce soin regarde les officiers de justice. Ils sont accompagnés d'un officier ou agent de la police secrète. Celui qui va mourir doit recevoir, avec beaucoup de dignité, la visite et l'arme fatale, dans un costume qui n'est porté qu'à cette occasion; puis, d'une main ferme, s'éventrer devant les envoyés de son maître, et, s'il est prince régnant, à la vue de toute sa cour.

L'art de se fendre le corps, en croix, dans les règles, fait partie d'une belle éducation. Tout gentilhomme a, dans sa garde-robe, le costume que doit porter le héros de cette sanglante fête.

La décapitation pure et simple est regardée, par les nobles Japonais, comme une aggravation de la peine de mort. Assis sur des nattes, le patient se voit apporter un éventail au lieu d'un sabre, et, s'inclinant à terre pour le prendre, il reçoit le coup mortel.

L'empire du Japon embrasse 7,520 lieues carrées et contient 48 millions d'habitants.

Les principales îles qui forment ce pays sont situées sur une ligne courbe, concave du côté de la mer du Japon. Elles sont généralement montagneuses et ont leurs points culminants couverts de neige. Les volcans y sont en grand nombre; les côtes, profondément découpées, sont basses et hérissées de récifs.

Brave jusqu'à l'intrépidité, le peuple japonais met son honneur dans une prompte obéissance aux ordres de ses chefs.

Il montre beaucoup d'esprit et de profondeur dans ses entreprises, excelle dans les arts mécaniques, et travaille parfaitement le fer et le cuivre. Les sabres japonais surpassent, en qualité, tout ce que l'on fait ailleurs.

Les ouvrages en bois unissent l'élégance à la solidité; les laques sont appréciées du monde entier, et la porcelaine est inimitable.

La frugalité est une des vertus principales. L'ivresse est fort rare.

Les Japonais sont, pour la plupart, robustes, dégagés, propres aux exercices de la guerre. Les femmes, généralement petites, ont la chevelure d'un noir d'ébène et abondante. Elles ont la malheureuse habitude de se noircir les dents, une fois mariées, ce qui les défigure.

La langue est grave, élégante, riche. Ils ont des termes différents selon la qualité et le sexe des personnes auxquelles ils adressent la parole. Ils possèdent, de plus, une prodigieuse facilité pour prononcer et pour retenir les mots les plus difficiles d'une langue étrangère.

Ils savent supporter, avec une admirable patience, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, la faim, la soif, les intempéries, les veilles et les fatigues.

Presque toutes leurs maisons sont construites en bois, et n'ont jamais plus de deux étages. Elles sont très sim-

ples et d'une propreté remarquable. On commence la construction par le toit. Ce toit, plat dans les demeures des particuliers, relevé sur les bords dans les temples et dans les palais, est soutenu par des poteaux en bois, reposant sur des pierres non taillées.

Souvent il n'y a de murailles (et encore de murailles en pisé) que sur les côtés. La façade et le derrière de la maison sont formés de simples châssis en bois mince, sur lesquels on tend du papier japonais, assez fort, mais cotonneux, et que l'on doit remplacer souvent.

La maison est habituellement ornée d'une verandah, ouverte le jour et fermée la nuit et par le mauvais temps au moyen de larges et fortes planches en bois dur, qui glissent dans des rainures.

Le mobilier est presque inconnu : mais on trouve toujours, dans chaque demeure, un hibachi, ou brasero, constamment allumé, le jour comme la nuit, en été comme en hiver, le japonais ayant continuellement besoin d'eau bouillante pour son thé et de feu pour sa pipe.

Dans un espace d'une certaine étendue, on pratique, dans l'intérieur de la maison, un nombre de pièces à volonté, à l'aide de châssis mobiles dont la pose et le développement modifient la disposition intérieure de l'appartement, selon le gré du propriétaire.

La nuit les Japonais placent, sur les nattes qui ornent toutes les maisons, d'épaisses couvertures en coton ou en soie, selon leur degré de fortune, et s'étendent, pour dormir, sur et entre ces couvertures, en ayant soin, après avoir déposé leurs vêtements de jour, de s'enve-

lopper dans de longues robes de chambre en étoffes plus ou moins précieuses. Le matin, toute cette literie se dissimule dans un espèce de cabinet noir.

La religion nationale du Japon est le bouddhisme.

Le confucéisme et le sintoïsme y ont des adhérents nombreux.

Le christianisme, proscrit pendant trois siècles, a pu pénétrer de nouveau au Japon, depuis le traité du 9 octobre 1858 ; il y exerce son action bienfaisante.

La bénédiction solennelle de la première église catholique a eu lieu, le 12 janvier 1862, à Yokohama, en présence du ministre de France, de Mgr Petitjean et des autorités japonaises. Toutes les œuvres chrétiennes sont en pleine prospérité.

On cultive, au Japon, le riz, le froment, l'orge, le sarrasin, le gingembre, le poivre, le thé, le tabac, le coton, le mûrier, les arbres à vernis, le camphrier et la vigne.

L'agriculture est très soignée. Une loi du pays oblige chaque propriétaire à maintenir en bon état son domaine, sous peine de confiscation.

Le bétail se compose de petits chevaux, pleins de feu, et de bœufs en nombre considérable.

La faune comprend, parmi les espèces sauvages, l'ours, le sanglier, la panthère, le loup, le chacal ; le cerf y est en très grande quantité.

On trouve le faisan, la perdrix, la tourterelle, la grue, la cigogne. Les tortues abondent ainsi que les poissons, les coraux et les madrépores.

Les richesses minérales sont : l'or, l'argent, le cuivre,

l'étain, le plomb, le fer, la houille, le soufre et le kaolin.

Après un séjour de dix-huit mois au Japon, revenu en Chine, je regardais un jour à Hong-Kong, à la procure générale des missions étrangères, une de ces longues peintures qu'on ne fait qu'au Tonquin, ou en Corée, ébauche informe, où la vérité des détails rachète à peine la grossièreté de l'ensemble, mais qui ont, cependant, un singulier cachet de vérité naïve.

J'étais seul et j'ignorais quelle histoire me racontait ce tableau.

C'était une longue procession de soldats, de mandarins, d'éléphants, dont une foule empressée contemplait le passage.

Le cortège, serpent sinueux, commençait au prétoire et remontait, à travers des plaines, des collines indiquées par de brillantes couleurs, jusqu'à une cour d'un aspect sombre et désolé, où des instruments de forme sinistre, et tout tachés de sang, étaient étalés avec un luxe de barbarie ignoré de nos jours en Europe.

Un homme était au milieu de la cour : il était à genoux. Sa figure était pâle, mais ses yeux, levés au ciel, dénotaient l'espérance. Le bourreau, debout, à côté de lui, le sabre baissé, regardait, dans une attitude indifférente, ses aides préparant des cordes pour une autre victime.

Pourquoi donc, me demandai-je, tout en examinant ces figures étranges, un tel tableau dans une telle maison ?

Mes regards se portèrent sur le panneau opposé.

Une peinture analogue y était fixée, et semblait faire suite à la première.

Là, le cortège descendait, dans le même ordre, et l'exécution avait eu lieu.

Un cadavre sans tête, une tête ruisselante de sang, un autre cadavre étranglé gisaient côte à côte ; mais, chose étrange, la foule, naguère menaçante, se précipitait avec respect vers ces corps inanimés. Les uns baisaient leurs mains avec vénération, d'autres trempaient furtivement des morceaux de linge dans le sang et les cachaient précipitamment dans leur sein ; et quand le R. P. Libois, supérieur général de la procure, qui venait d'entrer, me dit, avec son calme et bienveillant sourire : c'est le martyre de Mgr de Moulin Bories et de son catéchiste que vous voyez représenté, je ne pus m'empêcher de lui répondre, en lui serrant la main, le cœur ému, et avec une douce et légitime fierté : *Gesta Dei per Francos*.

Je m'arrête, Messieurs, avec la crainte d'avoir abusé de votre attention.

L'honneur que vous m'avez fait, en m'accueillant parmi vous, était un gage de la bienveillance dont vous venez de me donner la preuve en m'écoutant jusqu'au bout.

Je vous en exprime toute ma gratitude.

Veillez croire, qu'à défaut de science, vous trouverez toujours le dévouement le plus complet dans le modeste collègue que vous avez honoré de vos suffrages.



NOTES

SUR

D'ANCIENS VOYAGEURS NORMANDS

RÉPONSE

Au discours de réception de M. Falloy

PAR

M. CH DE. BEAUREPAIRE, Président.

MONSIEUR,

Nous n'avons en ce moment qu'à nous féliciter des circonstances qui vous ont entraîné, pour le service de la France, si loin de votre terre natale, de cette Bretagne à laquelle tout bon Breton reste attaché du fond du cœur, et dont il garde le souvenir avec une inviolable fidélité. Pendant bien des années, vous avez vécu avec nos marins. C'est donc en pleine connaissance de cause que, dans vos *Nouvelles maritimes*, vous avez rendu hommage à leurs mâles vertus, à leur droiture, à leur générosité, à ce courage éprouvé chaque jour

par les périls de la mer, et qui leur fait jouer leur vie sans hésitation dès qu'il s'agit de porter secours aux naufragés. L'éloge que vous avez fait des matelots des côtes de la Bretagne et de la Normandie ne peut paraître exagéré à personne. Des faits connus de tous l'ont confirmé récemment de la manière la plus claire et la plus éloquente. Vos longs voyages vous ont aussi permis de visiter des régions bien différentes de celles que nous habitons, d'y observer des mœurs, des institutions qui ne doivent rien aux influences sous lesquelles se sont formées et développées celles des nationalités européennes.

« Quiconque a beaucoup vu
Peut avoir beaucoup retenu. »

Vous avez, Monsieur, beaucoup vu ; vous avez beaucoup retenu, et les récits que vous nous faites des contrées que vous avez parcourues, en même temps qu'ils servent à nous instruire, nous procurent une des plus saines et des plus agréables distractions que nous puissions désirer. Je voudrais borner mon rôle à vous remercier du plaisir que vous nous avez fait, ou plutôt je voudrais qu'il me fût permis de vous interroger et de vous amener à de nouveaux récits qui ne manqueraient pas, j'en suis sûr, d'être accueillis avec la même faveur que ceux dont nous venons d'entendre la lecture. Cette assemblée y gagnerait beaucoup, et moi, Monsieur, qui « n'ayant rien vu, n'ai rien à dire aussi, » j'échapperais à cette fâcheuse alternative, dans laquelle je me trouve placé, ou de parler

pour ne rien dire, ou de parler à côté de la question. De ces deux termes le second me paraît le moins périlleux. Veuillez donc me pardonner si je m'écarte des sujets que vous avez traités avec une sûreté d'information à laquelle je ne saurais prétendre, et, puisque vous nous avez fait prendre goût aux voyages, permettez-moi de profiter de cette occasion pour rappeler ici quelques-unes des relations que nous devons à d'anciens navigateurs et voyageurs de ce pays.

Depuis longtemps les Normands ont couru toutes les mers. Il n'a jamais manqué, parmi eux, de négociants entreprenants, d'explorateurs audacieux, de marins intrépides ni de missionnaires dévoués. Aussi, dans la Bibliographie normande, les voyages occupent-ils une large place. Il y a nécessité de faire un choix, et ce choix j'ai dû le faire à la hâte, un peu au hasard, en me bornant aux quelques livres que j'avais sous la main.

Nous devons à M. d'Avezac la publication de la *Relation authentique du voyage du capitaine de Gonneville sur le navire l'Espoir-de-Honfleur aux nouvelles terres des Indes*, de 1503 à 1505; — à M. Pierre Margry *les Navigations françaises et la Révolution maritime du XIV^e au XVI^e siècle, d'après des documents inédits et les Mémoires et Documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*; à un membre de notre Compagnie, M. Gabriel Gravier, *le Canarien, livre de la conquête et conversion des Canaries par Jean de Bethencourt, gentilhomme cauchois*, et le *Deuxième*

voyage du Dieppois Jean Ribaut à la Floride en 1565; — à M. Julien Félix, un autre de nos confrères, le Voyage à la Nouvelle France du capitaine Daniel, de Dieppe, en 1649.

Les notices, les notes, les pièces justificatives qui accompagnent chacune de ces publications témoignent de l'érudition des éditeurs et de l'intérêt qu'ils ont attaché très justement à ce genre de documents.

Ce n'est là pourtant (ils seraient les premiers à le reconnaître) que le commencement d'un mouvement scientifique et littéraire qui ne peut manquer de devenir plus sensible de jour en jour, parce que l'attrait que nous ressentons présentement pour la géographie doit nous porter tout naturellement à en étudier l'histoire sous ses aspects les plus variés. Il n'y a donc pas lieu d'en douter, on ne s'en tiendra pas à la réimpression de livres qu'on avait considérés jusqu'ici comme des raretés propres à l'ornement d'une bibliothèque d'amateur. On demandera aux archives publiques, qui n'ont point encore livré tous leurs trésors, ce qui concerne nos missions et nos colonies, double titre d'honneur impérissable, malgré toutes les pertes que nous avons subies; on cherchera dans les archives des familles ces récits intimes, faits pour des enfants ou pour des amis, sous forme de lettres ou de mémoires, et qui offrent d'autant plus de charme qu'on les sait rédigés sans prétention.

C'est un récit de ce genre qu'un heureux hasard me fit rencontrer, il y a quelques années. Je m'en rendis

acquéreur pour une somme modique, et je m'empressai d'en faire don aux archives de ce département.

Assurément Jean-François Doublet, l'auteur du récit auquel je fais allusion, ne songeait pas aux honneurs de la publication, quand, sur la fin de ses jours, il rédigeait ses mémoires et qu'il mettait au net ses journaux, en traçant de sa plus belle main ses cartes marines. Son style est des plus négligés; son orthographe des plus défectueuses : elle scandaliserait fort le plus médiocre des instituteurs de notre temps. Il était sur la mer et risquait sa vie sur les vaisseaux de l'Etat, à l'âge où nos enfants sont encore à l'école. Lorsque, de retour à Honfleur, sa ville natale, entouré des siens qui l'aimaient et le vénéraient, il se mit à travailler, comme il le dit, à son petit ouvrage, ce ne fut pas pour s'attirer des applaudissements (il y était parfaitement insensible), mais pour faire connaître à ses enfants, je me sers de ses expressions, « les grandeurs d'un Dieu tout puissant, auquel il avait plu de lui donner les forces nécessaires pour soutenir tant de fatigues qui lui étaient arrivées dès sa tendre jeunesse jusqu'à la fin de ses voyages. » « Mes chers enfants et bons amis, c'est ainsi qu'il s'exprime au début de ses Mémoires, sur ce que vous m'avez témoigné de l'empressement que je vous laisse un recueil de tous mes voyages, adventures et hasards que j'ay encourus pendant l'espace de quarante-neuf années sur les éléments du vaste Océan, je me suis volontiers résous à vous donner cette satisfaction. Mais je vous réitère ma prière de ne pas m'exposer à la critique de ces beaux

esprits qui ont leu quantité de belles relations, quoyque la plupart sont flattées et amplifiées. Je ne manquerois pas de tomber dans le ridicule par mes rapports simples et fidèles. »

Les enfants de Doublet respectèrent scrupuleusement sa volonté : ils gardèrent pour eux seuls les mémoires qu'il leur avait laissés. Mais un de ses compatriotes, M. Bréard, a pensé que le moment était venu de les mettre sous les yeux du public, sans crainte d'exposer Doublet au ridicule des beaux esprits. Il espère, et nous espérons avec lui que, si délicats que nous soyons devenus en fait d'arrangement de phrases, il se trouvera parmi nous nombre de curieux qui liront avec intérêt les récits des entrevues du bon capitaine de Honfleur avec le célèbre Jean Bart; de ses relations avec le fils de l'amiral Ruyter; de ses expéditions et de ses découvertes; qui lui sauront gré des renseignements qu'il fournit sur l'école d'hydrographie que l'abbé Denis tenait à Dieppe et d'où sont sortis quantité d'officiers de marine; qui trouveront enfin quelque charme dans la manière de conter de ce marin, inhabile en l'art d'écrire, mais qui rachète ce qui peut lui manquer de ce côté par une qualité inappréciable, la simplicité.

Cette qualité, qui n'est autre chose qu'une qualité du cœur se reflétant dans l'esprit, se fait plus particulièrement sentir dans deux passages de ces mémoires, l'un où il est question du changement de nom des Iles Brion, l'autre où il rapporte les circonstances du débarquement en France de l'infortuné Jacques II.

Le nom de Madeleine avait été donné aux Iles Brion,

en souvenir de la mère de Doublet. Il y avait là de quoi flatter la vanité d'une famille. Le fait est rappelé en deux lignes, et comme une chose indifférente. Un roi détrôné, venant chercher asile en France, prêtait aux développements oratoires. Doublet fut un des rares témoins de cette scène assez extraordinaire; il la raconte en ces termes :

« Déjà depuis quelque temps l'on avait armé plusieurs chaloupes des navires du Roy pour aller épier aux ports d'Angleterre s'il y auroit quelque remuement ou pour aider à sauver la Reine et le Prince de Galles. M. Desvaux-Mimard, lieutenant des vaisseaux du Roy, me pria de m'embarquer avec luy dans la chaloupe qu'il commandoit. Il n'avoit qu'un bras, l'autre étant paralysé. Nous fusmes pendant la nuit aux Dunes, où je fus dans un café pendant une heure que le bruit se répandit que le Roy Jacques avoit pris la fuite, s'étant vu abandonné par son armée sur la nouvelle que le Prince d'Orange avoit débarqué en Angleterre vers Torbay. Je fus en faire le récit à M. Mimard, et aussitôt nous fit retourner vers nos côtes et nous attérismes à Ambleteuse en Picardie. Et dans le moment nous vismes une chaloupe anglaise très proche de nous qui abordait au mesme lieu. Et lorsque ladite chaloupe toucha à terre, nous y remarquasmes quatre seigneurs dont à l'un d'iceux les autres, ainsi que les mariniers, portoient grand respect. Lorsqu'il voulut se débarquer, M. Mimard et moy nous nous mîmes à l'eau jusqu'aux cuisses pour le recevoir. Mais un des officiers de sa chaloupe, s'étant mis à l'eau, le reçut à fourchet sur

son épaule, ayant la tête nue. M. Mimard lui soutenoit une main, et lorsqu'il fut descendu pied à terre, il demanda au s^r Mimard qui il étoit et son nom. Il le luy dit, puis le Roy luy dit qu'il se souviendrait de luy, et nous l'accompagnâmes à l'auberge où il n'arresta que le temps qu'on luy apprestast des chevaux de poste. »

Sous une autre plume que celle de Doublet, le fait eut donné lieu à de longues réflexions. Je doute qu'elles eussent valu la naïveté de ce récit.

Combien d'autres mémoires, également dignes d'attention, sont aujourd'hui entre les mains de personnes qui n'en soupçonnent pas la valeur !

Mais sans rien préjuger des découvertes qui nous sont réservées, que de volumes, estimés autrefois, injustement dédaignés aujourd'hui, mériteraient d'être tirés de l'oubli et réimprimés avec le soin, avec le goût que nous apportons maintenant à la publication des anciens textes, ce qui ne contribue pas peu à en rehausser la valeur !

Nous citerons, en premier lieu, les diverses relations de notre compatriote Paul Lucas.

Suivant les biographes, ce voyageur serait né à Rouen, le 31 mars 1664. Fils d'un joaillier de cette ville, joaillier lui-même, il voyagea d'abord, dans un but de négoce, en Turquie, en Syrie et en Egypte. Son esprit aventureux le porta à prendre du service dans les troupes vénitiennes : il assista au siège de Négrepont, fit la course contre les Turcs et revint en France vers 1696. Quelques années après, il retournait dans le Levant

pour le service du roi, s'appliquait à la recherche des manuscrits, des pierres gravées et des médailles antiques. Dépouillé de ses collections par un corsaire, il ne perdit pas pour cela courage : il se remit en route et réussit à former d'autres collections qu'il rapporta en France et qui furent réparties par le Régent entre la Bibliothèque du Roi, le Cabinet du Roi et les Académies des Sciences et des Belles-Lettres. De nouvelles missions lui furent confiées par Louis XV en 1723. Après s'en être acquitté avec succès, il céda au désir qu'il avait de visiter l'Espagne : il s'y rendit, y reçut le meilleur accueil du roi Philippe V. Malheureusement, la mort le surprit à Madrid peu de temps après son arrivée dans cette ville, et avant qu'il eût pu tirer parti de son voyage.

En fait d'ouvrages imprimés, on connaît de Lucas son *Voyage au Levant*, 1704; son *Voyage dans la Grèce, l'Asie-Mineure, la Macédoine et l'Afrique*, 1710; son *Voyage dans la Turquie, l'Asie, la Syrie, la Haute et Basse-Egypte*, 1719.

Les biographies que l'on a écrites de ce voyageur sont toutes fort succinctes : elles ont été rédigées sans informations suffisantes, comme la plupart de celles qui remplissent les dictionnaires historiques.

En attendant mieux, je consigne ici, pour l'usage de ceux qui voudront écrire l'histoire de notre compatriote, quelques documents inédits que j'ai pu me procurer.

Paul Lucas était fils de Charles Lucas et de Jeanne Noyon. Son véritable prénom était Paulin, bien qu'il

ait constamment pris celui de Paul en tête de ses ouvrages. En 1720, il était domicilié sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, et il est vraisemblable qu'il était alors logé au Louvre en qualité d'antiquaire du Roi, titre qui lui avait été conféré par Louis XIV et que Louis XV lui conserva. Il était, en même temps, maréchal-des-logis de Madame la Dauphine, autre titre qui, je le suppose, ne lui imposait aucune charge, mais qui lui permettait de figurer dans l'état des officiers de la maison de cette princesse avec des appointements dont le chiffre m'est inconnu. Il est à croire que les seuls services qu'il rendit à la Dauphine furent d'enrichir son cabinet, l'un des plus renommés de l'Europe, de raretés et de curiosités de toute espèce, et l'on voit, en effet, qu'il ne perdit pas de vue cet objet dans ses divers voyages.

Il épousa, le 20 avril 1720 (1), sa cousine Marie Rivière, fille de Philbert Rivière, officier au grenier à sel de Rouen, et de Françoise Arnault. Le mariage se fit en l'église de Saint-Martin-du-Pont, paroisse de Marie

(1) Dans les dispenses de bans qu'il obtint à l'occasion de son mariage, on lui donne quarante ans, ce qui ne permet pas d'admettre la date de naissance indiquée dans les dictionnaires biographiques. Mais il est à croire qu'il faut lire quarante et quelques années, autrement on ne comprendrait pas son service dans les troupes vénitiennes antérieurement à 1696. Je ne saurais dire s'il existait un lien de parenté entre notre voyageur et Thomas Lucas, de la paroisse de Saint-Godard, nommé receveur des deniers communs de la ville de Rouen, le 4 novembre 1647, lequel était fils de Thomas Lucas, payeur des gages du Parlement, domicilié sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, et petit fils de Thomas Lucas, marchand à Rouen. — Tome 26 des Registres de délibérations de la ville de Rouen.

Rivière. Sa belle-sœur Jeanne Rivière épousa, au mois d'octobre 1728, Louis-Adam Lorient, inspecteur des bâtiments du Roi et architecte du domaine royal de Versailles, connu comme inventeur d'une sorte de ciment qu'il appliqua fort heureusement à la restauration de l'Orangerie de Versailles.

Guilbert, dans ses *Mémoires biographiques*, vante le style des Voyages de Lucas. Il le trouve naturel, facile et digne de la noble simplicité des écrivains du siècle de Louis XIV. L'éloge paraît mérité. Mais d'après quoi pourrions-nous juger de la part qui doit revenir à Lucas et de celle à laquelle pourraient prétendre Baudelot de Dairval, Fourmont, l'abbé Banier, que l'on dit avoir été ses collaborateurs? Quel qu'il soit, c'était, à n'en pas douter, un conteur agréable celui qui a écrit les pages où il est question des tentatives faites par notre voyageur pour obtenir du cadi d'Adama la permission de visiter la ville des Géants. Je regrette de ne pouvoir citer que les premières lignes de ce récit, qui rappellent les comédies de Molière :

« J'allai trouver le cady qui me reçut fort bien : je lui montrai mon firman, et lui offris mes services. La qualité de médecin du Roi de France (pardonnons à Lucas son innocente supercherie) est la meilleure que l'on puisse prendre dans les voyages. On trouve partout des malades et surtout beaucoup d'ignorance dans les pays où je voyageois, et on y peut passer, comme partout ailleurs, pour bon médecin sans être fort sçavant dans la médecine. Cette science a cela de bon qu'elle ne perd pas par la mort d'un homme qui se porte bien le

crédit qu'elle acquiert par la guérison d'un malade. Comme le cady avait quelques-uns de ses domestiques incommodez, il me pria de leur donner quelques remèdes et en demanda aussi pour luy-mesme; car quand on a le bonheur dans ces païs éloignez de trouver un médecin qu'on croit habile on est presque fâché de se bien porter, ou du moins on croit avec leurs remèdes faire une provision de santé pour le temps qu'on sera privé de leur présence. »

Les renseignements fournis par Lucas sont des plus variés. Il s'est efforcé de contenter et même d'amuser toute sorte de monde. Pour ceux qu'il appelle *antiquaires*, il décrit les monuments les plus singuliers de l'Asie et de l'Egypte; il fait passer sous leurs yeux les ruines des villes fameuses de l'Orient. Pour les géographes, il note les heures qu'il a employées pour se rendre d'un lieu dans un autre; afin de permettre de fixer au juste la position des localités, il fait dessiner des cartes; il compare l'ancienne géographie avec la moderne, en s'aidant des avis des personnes les plus habiles. Pour le reste, qui forme le grand nombre, il parle des mœurs, des habillements, des coutumes qu'il a observés, en s'attachant principalement aux particularités négligées par ceux qui l'ont précédé. Il orne ses récits de morceaux d'histoire intéressants, tels que le séjour de Charles XII à Bender, une sédition arrivée au Caire, le martyre de quelques missionnaires en Ethiopie.

Je ne dois pas cacher que, dans le temps où Lucas publia ses relations, on le taxa de crédulité et de légè-

reté. Il se défend de ce double reproche, avec beaucoup de modération, dans la préface de son troisième voyage qui parut à Rouen, chez Robert Machuel, en 1719. La manière dont il se justifie nous porte à croire qu'on l'avait soupçonné d'ajouter foi à certaines traditions, qu'il avait rapportées, sans se mettre en peine d'en démontrer la fausseté. « L'histoire des opinions différentes des hommes, dit-il avec raison, pour être remplie d'extravagances, n'en est pour cela ni moins curieuse, ni moins intéressante. Chaque pays a ses fables, et les Grecs surtout paraissent encore aujourd'hui avoir pour elles la même vivacité qu'on leur a tant reprochée autrefois.

Nous sommes tous d'Athènes en ce point. »

Il ne m'appartient pas de défendre Lucas. Je ferai seulement observer que, dans le Précis des travaux de notre Académie de l'année 1806, l'abbé Baston a pris soin de venger la mémoire de ce voyageur. Il a prouvé de la manière la plus péremptoire qu'il avait été injustement attaqué par Bayle, et depuis par Voltaire et par l'auteur de la *Philosophie de la Nature*; qu'on lui avait fait dire non-seulement ce qu'il n'avait pas dit, mais le contraire de ce qu'il avait dit. L'attaque ne s'expliquerait-elle que par la mauvaise foi des critiques? Je ne le suppose pas. On peut admettre que l'on s'est trompé sur les sentiments de Lucas. En général ou cet auteur raconte simplement et sans réflexion, ou il raconte avec une sorte d'indifférence. Sa raillerie manque de fiel et de pointe; elle est parfois si légère qu'elle se

fait à peine sentir : c'est un voyageur qui instruit et qui amuse ; il ne fait pas de leçon de philosophie.

Assez longtemps , avant Paul Lucas , les mêmes contrées qu'il décrit avaient été visitées par trois Rouennais, dont certainement il n'avait point perdu le souvenir, et dont l'exemple peut-être détermina sa vocation.

Je veux parler de Gilles Fermanel, de Robert Fauvel, s^r de Doudeauville, et de Baudouin de Launay, tous trois unis entre eux par des liens de parenté et d'amitié ; ils s'associèrent avec un gentilhomme flamand, M. de Stochove, sieur de Sainte-Catherine, pour faire ensemble un voyage en Italie et dans le Levant, prenant la curiosité pour guide, et assez pourvus de numéraire pour ne point regarder à la dépense. Le voyage dura du 9 mars 1630 au 4 août 1632. Ils visitèrent une partie de l'Italie, les villes de Chio, Metelin, Smyrne, Gallipoli, Constantinople, où ils firent un assez long séjour ; Brousse, Ephèse, les îles de Pathmos, de Rhodes, de Chypre, Antioche, Bagdad, les ruines de Babylone, Tripoli, le Mont-Liban, Beyrouth, Saint-Jean-d'Acre, les lieux les plus célèbres de la Terre-Sainte, Damiette, le Caire et les Pyramides. Ils revinrent par Naples et eurent l'occasion d'observer le Vésuve, qui, dans une de ses plus terribles éruptions, venait de détruire la petite ville de Torre del Greco, et d'ensevelir sous ses laves plus de trois mille de ses habitants.

A son retour en Flandre, M. de Stochove donna au public une relation de ce voyage. Elle fut si favorablement accueillie du public qu'il en parut jusqu'à trois

éditions. Ce succès engagea un libraire de Rouen, Antoine Ferrand, à en donner à son tour une édition, qu'il se flatta de rendre plus correcte et qu'il compléta à l'aide d'un manuscrit original de Robert Fauvel, où ce dernier avait décrit, pour son usage personnel, diverses curiosités remarquables que son compagnon avait négligées. L'ouvrage, tel qu'il parut à Rouen en 1664, peut donc être considéré comme appartenant à deux auteurs, M. de Stochove et M. Fauvel. La part qui revient à chacun d'eux pourrait être exactement déterminée par la comparaison entre les éditions belges et l'édition de Rouen. Je me contente de noter ici, pour les biographes futurs de Fauvel, qu'il fut reçu conseiller maître en la Chambre des Comptes de Normandie, le 19 juillet 1633, sur la résignation faite en sa faveur par M. Costé; qu'il s'était préparé à cet emploi en étudiant les finances à la Chambre des Comptes de Paris; qu'il exerça sa charge jusqu'à sa mort, arrivée le 16 septembre 1661; qu'il fut enterré le lendemain dans le chœur de l'église Saint-Denis, sa paroisse, où sa veuve, Françoise Mouflaine, vint le rejoindre le 8 décembre 1668. L'acte d'inhumation de cette dame porte la signature de Puchot, qui était le nom patronymique de cet ambassadeur de France à Constantinople, connu sous le nom de des Alleura, chez qui Paul Lucas reçut un accueil cordial lors de son passage à Constantinople, et que Voltaire mentionne de la manière la plus avantageuse dans son *Histoire de Charles XII*.

Le voyage en Italie et au Levant n'est guère moins intéressant que ceux de Lucas. Le style en est aussi

simple et aussi naturel. Certaines descriptions, comme celles de Délos, de Damas, des Pyramides d'Egypte, ne dépareraient pas la prose des meilleurs écrivains du xvii^e siècle. Chateaubriand, dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, à propos de Zante, rappelle avec émotion ce qu'en avait dit son compatriote Jacques de Villamont, qui y avait passé en 1588. J'imagine que plus d'un voyageur de notre ville, en parcourant les contrées du Levant, se rappellerait avec le même plaisir ces vieux récits, que ne sauraient absolument remplacer ceux de nos voyageurs modernes.

Doublet était un officier de marine ; Paul Lucas un voyageur de profession à la recherche d'objets d'arts et d'antiquités. Fauvel était un curieux qui avait voulu compléter par les voyages, à l'exemple de Descartes, l'instruction qu'il avait reçue au collège.

Je voudrais avoir le temps de parler d'un autre voyageur plus digne d'être connu par l'intrépidité dont il fit preuve, par le but qu'il se proposa et par les conséquences de ses travaux. Je veux parler de Mgr de Berythe, dont la vie est en partie racontée dans deux ouvrages fort importants : la « *Relation du Voyage de Mgr de Berythe*, vicaire apostolique du royaume de la Cochinchine, par la Turquie et les Indes... jusqu'au royaume de Siam et autres lieux, publiée par M. de Bourges en 1666; » et la « *Relation des Missions et Voyages des Vicaires apostoliques et de leurs Ecclesiastiques, des années 1672, 1673, 1674 et 1675.* »

Parti de Paris le 18 juillet 1660, Mgr de Berythe

ne touchait au terme de sa route, Sijou-Thoyan, capitale de Siam, que le 22 août 1662.

Il lui avait fallu faire ce long et dangereux trajet à travers l'Asie, parce que notre marine ne faisait point encore d'expédition au-delà de Madagascar, dont le commerce était exploité par une compagnie trop faible pour oser s'avancer dans les mers des Indes. Faut-il le dire aussi, bien que ce ne soit pas à la gloire des nations chrétiennes, dont les divisions ont été si longtemps un obstacle à la propagation de la civilisation, le Portugal, qui comptait alors parmi les puissances maritimes, s'était montré très hostile à l'établissement de vicaires apostoliques français dans des contrées où il prétendait, sans titres valables et sans puissance pour les appuyer, faire accepter sa suprématie. On n'avait pas moins à se défier de la Hollande et de l'Angleterre, qui redoutaient, l'une et l'autre, dans l'intérêt de leur commerce, de voir s'établir des relations régulières entre la France et la Haute-Asie.

L'intrépidité de Mgr de Berythe et de ses compagnons déjoua, pour quelque temps du moins, les calculs de cet égoïsme de nations rivales. La relation de leur voyage, publiée par M. de Bourges, fit voir, comme le dit celui-ci dans son *Epître au Roi*, « que les Français peuvent vaincre les plus grandes difficultés par le courage et par la constance. »

Mgr de Berythe fut l'un des trois premiers évêques français qui furent envoyés en qualité de vicaires apostoliques dans la Haute-Asie, à la suite des longues et laborieuses négociations du célèbre missionnaire le

P. Rhodes. Il avait été sacré évêque à Paris en 1660, peu de temps avant son départ. Il mourut à Siam, à son retour d'un pénible et périlleux voyage en Cochinchine, le 15 juillet 1679.

« Cet événement douloureux pour les missions fit éclater au grand jour la haute estime dont Mgr de Berrythe jouissait alors à si juste titre; car toutes les nations qui se trouvaient alors à Siam, Français ou Portugais, Japonais ou Maures, amis ou ennemis, chrétiens ou idolâtres, tous voulurent se faire représenter à ses funérailles. Cette cérémonie se fit avec une pompe digne du prélat qu'on voulait honorer, et le chef des Talapoins de Siam voulut même s'y trouver présent (1). »

Cet homme d'un grand cœur qui fit aimer et respecter la France dans des contrées où son nom encore était à peine connu, appartenait à notre province par sa naissance, et à notre ville par les fonctions qu'il y exerça pendant plusieurs années. Il était né à Lisieux, et il fut pendant dix ans conseiller à la Cour des Aides de Rouen, qui occupait alors cet élégant édifice, situé sur la place de la Cathédrale et connu depuis sous le nom de *Bureau des Finances*. Il avait résigné, en 1656, sa charge de conseiller pour aller occuper, à l'Hôpital général, au milieu des pauvres dont il avait fait ses premiers amis, un poste de charité et de dévouement qui était devenu vacant par le décès d'un autre vénérable magistrat, M. Pierre Damiens, conseiller au Parlement.

Les lettres-patentes qui lui permirent de se qualifier,

(1) J.-F.-O. Luquet, Lettres à Mgr. l'évêque de Langres sur la Congrégation des missions étrangères, Paris, 1843, p. 74.

malgré sa démission, conseiller général en la Cour des Aides, le font connaître sous son véritable nom : il y est appelé Pierre Lambert, seigneur et patron de la Boissière. Il est plus souvent désigné sous le nom de M. de la Mothe-Lambert.

S'il fallait, Monsieur, vous suivre plus loin encore, en comparant le passé au présent, je pourrais m'aider de l'histoire du Japon composée par un Dieppois, le P. Crasset, et publiée en 1715.

Mais à quoi bon m'attacher à des faits dont je n'ai pu m'instruire qu'à la hâte ou tout simplement par passe-temps ? Je n'ai déjà que trop sujet de craindre d'avoir abusé de la patience de ceux qui m'écoutent. Je me suis égaré dans des recherches que j'ai dû abandonner presque aussitôt après m'y être engagé, et je me suis écarté, de parti pris, mais peut-être témérairement, du sujet qui s'offrait à moi, et que tous, vous seul excepté, Monsieur, m'auraient su gré d'aborder.

J'aurais voulu raconter les scènes émouvantes de cet incendie de Macao, où vous payâtes si généreusement de votre personne ; de ce naufrage de treize navires, dont les équipages, composés de soixante-deux hommes, durent la vie au secours que vous leur portâtes dans une frêle chaloupe, malgré une effroyable tempête ; ou bien encore, car en restreignant ainsi mon sujet, il m'eût encore fallu faire un choix de ce sauvetage que vous opérâtes, le 27 janvier 1860, et dont j'emprunte le récit, non pas à vos confidences, mais au rapport de l'amiral Hamelin, consigné dans le *Moniteur officiel* du 26 février suivant.

« Le 27 janvier dernier, le brick *Jules-César* entrant en relâche à Camaret par une mer très grosse en faisant des signaux de détresse. Grâce à l'initiative intelligente de l'aide-commissaire de la marine, M. Falloy (Louis-Eugène), chargé de l'administration du sous-quartier d'inscription maritime de Camaret, ce bâtiment put être conduit en sûreté au fond du port, à l'aide du concours de neuf hommes dévoués.

« Trois jours après, le 30 janvier, M. Falloy s'est de nouveau signalé par son zèle, son dévouement et son intrépidité à l'occasion du naufrage, sur les rochers du Pouldt, du trois-mâts hollandais *Maria-Elisabetha-Margaretha*. A la nouvelle de ce dernier sinistre, M. Falloy se rend sur le théâtre de l'événement, amenant avec lui vingt hommes environ; là il dirige les travailleurs, choisit le poste le plus dangereux, et avec cinq matelots dévoués parvient à arracher neuf Hollandais à une mort certaine. Roulé par la vague au milieu des roches, M. Falloy, blessé, court le risque de perdre la vie.

« La belle conduite de cet aide-commissaire dans les circonstances que je viens de retracer, l'exemple qu'il a donné, le courage dont il a fait preuve me paraissent de nature à mériter une marque de la haute bienveillance de Votre Majesté, que je prie de vouloir bien revêtir de sa signature le décret ci-joint qui nomme M. Falloy chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. »

Vous savez mieux que personne, Monsieur, pourquoi je me suis abstenu de m'étendre sur des faits aussi touchants et aussi honorables. J'ai trompé l'attente de

mes confrères, mais vous me défendrez, si l'on m'accuse, en leur apprenant que j'ai dû me conformer à votre volonté. Je déclare, de mon côté, que je vous ai obéi sans trop de peine, parce que votre courage est suffisamment connu, et qu'en refusant un éloge qui n'eût rien ajouté à ceux que vous avez reçus, vous m'avez fourni l'occasion de rendre hommage à votre modestie.



DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. CH. LEGAY

Une première tentative d'application du Jury au jugement
des matières civiles.

MESSIEURS,

La question dont je veux vous entretenir est nécessairement une question juridique. Un homme qui a passé sa vie dans les tribunaux et dans les cours de justice ne peut guère se permettre de vous parler d'autre chose que de ce qui a fait jusqu'ici le principal objet de ses préoccupations.

Vous savez quelle place considérable on veut faire maintenant, dans notre législation, à l'institution du Jury. J'ai pensé que quelques indications sur une procédure normande, *le Requenoissant*, qui n'est à vrai dire qu'une première tentative d'application du jury aux matières civiles, pourraient n'être pas dépourvues d'intérêt, et que le respect qui s'attache à nos vieux

coutumiers vous ferait prêter une oreille indulgente à une lecture qui n'est qu'une traduction dans la langue du jour de quelques textes empruntés aux monuments de notre ancien droit.

Quelle que soit l'aridité du sujet, je sais que je puis compter sur votre bienveillance. Vous m'avez montré combien elle était grande le jour où vous m'avez admis parmi vous. Je n'avais d'autre titre à vos suffrages qu'un essai qui ne prouve que mon culte pour nos gloires normandes. L'amitié de quelques-uns d'entre vous a su faire de rien quelque chose, et l'indulgence des autres a voulu croire sur parole l'amitié, toujours partielle, quoi qu'elle fasse. — Je prie la Compagnie d'agréer mes remerciements, remerciements d'autant plus vifs, que l'honneur qu'elle m'a fait est, pour ainsi dire, tout gratuit.

Avant de vous montrer, Messieurs, ce qu'était la procédure normande du *Requenoissant*, au temps de la rédaction de nos anciens coutumiers, c'est-à-dire au ^{xiii}^e siècle, permettez-moi de dire un mot des Justiciers, de ceux tout au moins que je serai forcé de nommer dans l'exposé que je veux tenter.

Au premier rang et au-dessus de tous les autres, nous trouvons le Sénéchal de Normandie. Le texte français du Grand Coutumier n'en parle que par parenthèse, au chapitre de Déraine. « En Normandie, dit-il, souleût avoir un Sénéchal de par le Duc, pour amender ce que les Baillis meffeseient et pour faire

plenier dreit à chascun, qui enquireit les dreiz le Duc e gardeit e rapelout e adrecout l'estat deu pais e grevout les malfetours e feseit l'ordre de dreit estre gardée en toutes choses.»—Je cite le Grand Coutumier d'après un manuscrit, provenant de l'abbaye de Saint-Ouen, que possède la bibliothèque de la ville de Rouen, et dont Froland, l'arrêtiste du Parlement de Normandie, invoquait autrefois l'autorité, non sans raison, car on trouve dans ce manuscrit de très précieuses indications.

A la fin du XIII^e siècle, il n'y avait plus, je ne sais pourquoi, de Sénéchal de Normandie. Les maîtres de l'Echiquier étaient alors les plus hauts justiciers de la province. Après eux, venaient les Baillis qu'on appelait plus particulièrement les justiciers du pays. Ils ne pouvaient faire justice que dans l'étendue de leur baillie. Ils étaient établis, disent nos sources, pour garder la paix, terminer les querelles, détruire les larrons, les homicides, les incendiaires et autres malfaiteurs. Réunissez par la pensée dans la même main les pouvoirs divisés entre les six ou sept plus hauts fonctionnaires d'un de nos départements, et vous aurez quelque idée d'un bailli au XIII^e siècle.

Au bailli étaient apportées les plaintes; il devait les recevoir et donner jour pour plaider, après avoir pris caution des plaidants, qui devaient s'engager à suivre sur ces plaintes. Les affaires se déroulaient devant lui et il faisait exécuter les jugements. Quand ces jugements étaient portés en appel devant l'Echiquier, il était là pour les recorder. Le record était le témoignage qu'un juge portait de la décision qu'il avait

rendue. On préférerait ce témoignage à tout monument écrit, parce qu'il laissait moins de doute sur le sens du jugement.

Après ces quelques mots sur nos justiciers, un mot, plus bref encore, sur la justice. Au temps de nos premiers ducs, on avait la grande ressource du duel judiciaire. Les questions de propriété étaient tranchées par la procédure de *Ley apparissant*. Les parties gageaient la bataille. C'était une coutume presque universelle en France, et cela paraissait la chose du monde la plus naturelle. Je ne citerai qu'un exemple qui me paraît assez significatif pour me dispenser d'insister. Au ix^e siècle, « lors d'un débat, entre deux couvents, qui devait être jugé suivant la loi romaine, rapporte M. Paul Viollet dans sa remarquable introduction aux *Établissements de saint Louis*, on chercha vainement à Paris des juges qui connussent le droit romain. Il fallut recourir aux docteurs d'Orléans. Que décidèrent ces romanistes? Ils ne trouvèrent d'autre solution que le duel judiciaire. Il eût été engagé, si tout à coup un « legisdoctor » du Gâtinais n'eût fait prévaloir une solution amiable. » On considérait alors l'issue de la lutte à main armée comme un décret de la Providence, car il semblait qu'un Dieu juste devait donner inévitablement la victoire au bon droit. Les papes, les conciles et les évêques durent renouveler souvent leurs censures pour déraciner cet usage insensé.

Mais, dans certains cas, le duel était impossible. Ainsi le roi ne pouvait pas gager la bataille. Il ne pouvait pas élire un champion, car, comme le fait remar-

quer le juriste anglais Bracton, il avait pour champion le pays tout entier. Pour soutenir les droits du roi, il fallut nécessairement organiser une procédure spéciale. — Comment faire également quand il s'agissait d'une question possessoire ? Le duel eut été un singulier moyen de trancher une question provisoire, car on ne meurt pas provisoirement. Or, c'est une chose digne de remarque, on a toujours soigneusement distingué chez nous le possessoire du pétitoire. C'est sur notre terre que la complainte et la réintégrande se sont épanouies, et quand je vois de graves auteurs discutant la question de l'origine des actions possessoires, les uns, comme M. Troplong, rattacher ces actions au droit romain, aux interdits *uti possidetis* et *unde vi*, les autres, comme Henrion de Pansey, Toullier, Merlin, les rattacher à la loi Salique, je regrette que les uns et les autres n'aient pas songé à sonder nos sources normandes. Lorsqu'elles auront été convenablement étudiées, elles jetteront un jour nouveau sur cette question, et personne, après avoir lu le texte du très ancien Coutumier ne sera plus tenté, j'en suis convaincu, d'attribuer l'introduction de la complainte au roi saint Louis ou à Simon de Bucy.

On fit profiter les actions possessoires de la procédure spéciale organisée dans l'intérêt de la couronne. Plus tard on fit aussi profiter de cette procédure certaines actions relatives au droit de propriété, mais le nombre de ces actions a toujours été fort restreint.

En quoi consistait cette procédure ? — Il me semble que le moyen le plus simple de répondre à cette ques-

tion est de dérouler devant vous une action possessoire. Supposons donc un homme qui a dépouillé de sa terre un autre homme, et cela depuis moins d'un an et un jour. Vous voyez poindre immédiatement notre action en réintégrande ; on la nommait : *Nouvelle dessaisine*. J'ai choisi cette action parce que je la crois la plus ancienne de celles qui ont nécessité la procédure spéciale dont je viens de parler. — Que va faire celui qui a été dépouillé ? — Porter plainte ? — A qui ? — Ici, je m'aperçois que j'ai pris trop de champ. Quand le très ancien Coutumier a été rédigé, vers l'an 1200, le Sénéchal de Normandie était le plus haut justicier de la province. On se souvenait bien encore de son rôle lors de la rédaction du Grand Coutumier, c'est-à-dire vers 1280, mais ce n'était plus qu'un souvenir. Vouloir exposer, Messieurs, ce qui se passait au XIII^e siècle dans un procès engagé sur telle ou telle question, c'est exactement comme si nous voulions traiter de la procédure au XIX^e siècle. Nos étudiants savent ce que vaut un traité de procédure civile ou d'instruction criminelle qui date de quelques années. Ils n'osent pas le lire de crainte d'être induits en erreur, et ils ont raison. Je veux bien admettre que nos pères avaient l'humeur un peu moins changeante que la nôtre, mais on se tromperait grandement si l'on croyait à l'immutabilité de leur législation. Ils ne nous ont rien laissé, j'en conviens, qui ressemble au *Svod* de Russie, la plus volumineuse des plus mauvaises plaisanteries, disait un Russe, homme d'esprit ; rien même qui ressemble à notre Bulletin des Lois, que je ne compare pas au *Svod*. Nous possédons toutefois assez

de monuments de notre ancien droit pour montrer que notre organisation judiciaire et notre procédure n'étaient rien moins qu'immuables. La question qui nous occupe nous fournira plus d'une preuve de cette assertion.

Au commencement du XIII^e siècle, on s'adressait au Sénéchal; à la fin, on s'adressait au Bailli; ou, du moins, le premier acte de la procédure était expédié, dans les premiers temps, au nom du Roi ou du Sénéchal, et plus tard on l'expédiait au nom du Bailli. — Employons un mot générique : le Juge.

Sur la plainte à lui faite, le juge délivrait un bref. On l'obtenait facilement, car il y avait des clercs établis tout exprès pour dresser le bref, après avoir reçu la plainte. — « Bref, dit Terrien, est un mandement qu'on obtient du Juge, contenant une brève et certaine forme de la querelle, clameur ou demande qu'on veut intenter. » — Cet acte de procédure ressemble singulièrement à la formule que le préteur romain donnait au demandeur, formule ordonnant au juge de condamner le défendeur ou de l'acquitter, selon le résultat de l'examen des faits. Le très ancien Coutumier, le Grand Coutumier, *le Stille de procéder*, nous fournissent des modèles de cet acte de procédure. Le bailli s'adresse à tel ou tel sergent et lui dit :

« — Commande à H. que il resésisse sans nul délai R. de son tenement qui siet en tel lieu de que il fu sesiz au derrenier aost, ou à celui qui fu devant le derrenier, de qoi il l'a puis dessessi à tort et sans jugement; et se il ne le fet, se li autres te done plege de sivre sa clameur, semons douze chevaliers léaus et les hommes del

visne que ils soient à la première assise de ta baillie appareille a fere requenoissant par leur serement, et fai dedans ce veoir la terre, et semon H. que il seït à la veue et à l'assise et aies o toi les jureurs et le semonneur e cest brief. » — Le visné, c'est le voisinage. Nous ne disons plus visné, mais nous disons encore voisiné : une sente de voisiné. Ceux-là sont du visné qui demeurent à moins d'une lieue de la terre contentieuse, soit dans la paroisse où se trouve cette terre, soit dans une paroisse limitrophe de celle-là.

Muni du bref, le sergent fait la semonce. Elle doit avoir au moins quinze jours de terme. Il donne jour au plaignant pour qu'il se trouve à la vue, et il ajourne aussi le défendeur. Il fallait bien qu'avant tout il y eût une accession de lieu, une *vue*, puisque le bailli dans son bref avait ordonné de faire voir la chose en litige dans l'intervalle de temps qui séparait la semonce de la session de l'assise.

A l'époque où a été rédigé le très ancien Coutumier, auquel nous avons emprunté le formule du bref, on appelait la vue en nouvelle dessaisine, douze chevaliers du voisinage. Il n'en est plus ainsi cinquante ans plus tard. Le Grand Coutumier déclare qu'en cette matière la vue peut être soutenue, sans chevaliers, par douze loyaux hommes du visné. Il ajoute, il est vrai, que si l'on peut amener facilement des chevaliers à la vue, cela ne nuira pas. Douze loyaux hommes, disent nos sources, c'est-à-dire douze hommes tels que la loi les veut : *duodecim legales homines*. Les ennemis, les amis particuliers, les cousins de l'une ou de l'autre

partie, aucun de ceux qu'on peut soupçonner d'amour ou de haine, ne doit être reçu au *requenoissant*, non plus que ceux qui ont intérêt au procès, ou qui sont *attournés* ou *conteurs* pour le demandeur ou le défendeur. On écarte également les voisins immédiats de la chose en litige, ceux qui ne savent rien de ce qui fait l'objet du procès, comme aussi ceux qui ont été condamnés pour parjure ou pour faux témoignage. Ceux qu'on doit préférer, ce sont les gens du voisinage, à l'abri de tout soupçon, que l'on croit savoir le mieux la vérité sur le fond de la querelle. — Mais il faut prévoir les récusations dont nous parlerons bientôt, et le sergent ne va pas semondre seulement douze loyaux hommes, il en semondra vingt. — Ce ne sont pas les parties, remarquez-le bien, qui choisissent ceux qui sont appelés au *requenoissant*, c'est l'officier de justice, c'est le sergent. Dans de pareilles conditions, il devait se heurter souvent à d'insurmontables difficultés.

Le sergent désignait au *requenoissant* l'heure et le lieu où l'on devait se réunir. Ordinairement le lieu de la réunion était à l'église de la paroisse, sinon à un endroit connu, plus rapproché de la terre en litige. Si la convocation était donnée pour le matin, on se réunissait au soleil levant, mais on n'était réputé défaillant qu'autant qu'on n'était pas arrivé à l'heure de prime. Si l'on était convoqué pour l'heure de prime, c'était à tierce seulement que le défaut était donné, et de même pour none et vêpres.

Quand tout le monde était réuni, la terre était mise en la main du roi. Cela fait, si l'une des parties se per-

mettait un acte de possession sur cette terre, cette partie était prise au corps et demeurait en prison jusqu'à ce qu'elle eût amendé son méfait. Puis, le sergent faisait lire le bref, si mieux n'aimait recorder lui-même la plainte qui s'y trouvait contenue. Après, le plaignant montrait la terre qui faisait l'objet de sa demande, et il la montrait en long et en large, de manière à éviter toute équivoque. Le sergent, conformément à l'ordre contenu dans le bref, commandait alors à celui qui détenait la terre d'en ressaisir le plaignant. Que le défendeur s'exécutât ou ne s'exécutât pas, le sergent assignait jour aux parties aux prochaines assises.

L'Assise, dit le Grand Coutumier, est assemblée de chevaliers et de sages avec le bailli en certain lieu et à certain temps. La durée de chaque session était de quarante jours, et les sessions avaient lieu de trois mois en trois mois, là où il plaisait au Bailli. Le très ancien Coutumier nous indique que trois ou quatre chevaliers ou barons étaient choisis pour siéger aux assises. Ils juraient de rendre loyalement la justice, de ne pas recevoir des présents de la main des méchants pour grever les innocents, et de conserver fidèlement les rôles où l'on consignait les jugements.

Au jour assigné par le sergent, le Bailli qui tenait l'assise, ou celui qui était en son lieu, son *lieutenant*, après une nouvelle lecture du bref, parties présentes, demandait au plaignant s'il voulait suivre sur ce bref. Le plaignant répondait-il négativement, il était condamné à l'amendé, et le défendeur rentrait en possession de la terre litigieuse. Tout était fini.

Il en était de même s'il ne répondait ni oui ni non ; le cas est prévu ; ce qui prouve que ce n'est pas d'hier que nous sommes gens circonspects.

S'il déclarait qu'il était prêt à suivre sur son action, le Bailli demandait au défendeur s'il voulait soutenir cette action dans les termes du bref qui avait été lu. Supposons, pour abréger, que le défendeur ne prétendait pas qu'il y eût eu méprise à la vue, ce qui eût forcé de demander au *requenoissant* et au sergent de recorder ce qui s'y était passé ; supposons également que le défendeur n'appelât pas garant en cause, quoiqu'on ne pût appeler garant en nouvelle dessaisine : supposons enfin qu'au lieu de passer condamnation, il se déclarât, lui aussi, prêt à soutenir l'action ; que faisait-on ? Ce que nous faisons chaque jour à la cour d'assises, au début de l'audience.

On appelait, en présence des parties, les loyaux hommes dont nous parlions ; on les appelait chacun par leur nom, et leurs noms étaient mis en l'écrit de l'assise. Les parties pouvaient *saonner* (récuser) ceux en qui elles trouvaient une cause de récusation. Si les récusations réduisaient au-dessous de douze les hommes appelés au *requenoissant*, il semble qu'il fallait, dans ce cas, que le sergent appellât de nouveau, par une semonce en règle, de loyaux hommes à la vue pour compléter le *requenoissant*. Dès que douze hommes étaient passé sans *saon* (récusation), on procédait à la prestation du serment. — Ne croirait-on pas, Messieurs, que j'analyse ici les dispositions des articles 399 et suivants du code d'instruction crimi-

nelle? Non, je rapporte preque mot pour mot la fin du chapitre 92^e du Grand Coutumier.

Passons à la prestation de serment. Ici, le Coutumier diffère un peu du code d'instruction criminelle. La dissemblance dans quelques jours sera peut-être encore plus grande. — Le premier dont le nom a été mis dans l'écrit de l'assise jurait en cette forme : « Ce oez vos, sire bailli, que je vérité vos dirai de ceste querelle, ne pour rien nel lerai ; si m'ait Dex et les Sainz. » Le second jurait en iceste forme : « De la querelle de quei Richart a juré que il dira veir, je en dirai de mei veir, si m'ait Dex et les Sainz. » Les autres juraient de même.

Après la prestation du serment, les jureurs ne pouvaient s'entretenir en particulier. Le Bailli leur recommandait en ces termes de dire *veir* : « Reconnoissez par la fei et la créance que vos avez en Nostre Seigneur Jhesu-Crist et que vos receustes en baptesme, e sus le serment que vos avez ici fet devant nos, si que si vos en mentez de rien ou en celez vérité les ames de vos en seient dampnees perdurablement e les cors en voient a honte susterre, reconnoissez vos se Guillaume out au desraein aoust devant cest la seisine de la terre que il vos a monstree e comment ils l'out e quelle, e se vos creez, savoir mon, se Richart l'en a dessaisi puis cel terme e comment. »

Je voulais poursuivre l'exposition de cette procédure sans m'arrêter sur l'exhortation du bailli, mais Terrien, l'excellent lieutenant-général du Bailli de Dieppe, a si bien exprimé. il y a plus de trois cents ans, l'impres-

sion que cette exhortation me fait éprouver que je ne résiste pas au plaisir de vous rapporter ses paroles : « Encores que cette forme ne soit à présent exactement gardée, dit-il, si est-ce que la mémoire n'en doit pas être abolie; car on voit, en cela, comme nos maïeurs estoyent fort religieux, admonestant par telles adjurations du péril éminent qui provient du parjure, rupture et violation de la foy, et que sur ce point de prestation de serment le juge ne saurait trop demeurer pour advertir celuy au dit serment qu'il ait à bien diligemment regarder à sa conscience et dire la vérité, ne pouvant pas par quelque couleur que ce soit fuyr et éviter la main et toute-puissance de celuy qui est la vérité même. Lors peut-être que le jurateur touché des saintes remontrances du juge, descendra plus profondément en soy-même et déclarera la pureté du faict, mise sous le pied toute faveur. Voilà un grand profit d'une telle solennité de serment, pour la révérence duquel cette non jamais assez louée antiquité représentait le saint Evangile qu'il falloit vrayment et corporellement toucher et observoit autres solennitez déclarés par la glose. »

La question bien et dûment posée par le Bailli, les jureurs se retiraient tous ensemble pour tenir conseil et, pendant ce temps, ils étaient tenus sous bonne garde pour que personne, à ce moment solennel, ne pût, par des sollicitations, les détourner de leur devoir. Cela ressemble si bien à ce qui se passe encore à cette heure, qu'il me semble utile, sinon nécessaire, d'affirmer de nouveau que je rapporte simplement ce qu'on lit dans

le Grand Coutumier : « Lors les juroours voient ensemble a conseil e seient gardez par feel garde que lour vérité ne soit corrompue par mauves ammonestements. »

Quand les jureurs avaient délibéré, ils revenaient devant le Bailli en l'assise. Ils avaient promis de dire *veir* ; le verdict, *vere dictum*, était prononcé. Un d'eux faisait connaître la réponse du *requenoissant*. S'ils affirmaient unanimement que le demandeur avait la saisine de la terre et que le défendeur l'en avait dessaisi, le demandeur obtenait la saisine et le défendeur était condamné à l'amende.

Qu'advenait-il s'ils n'étaient pas d'un avis unanime ? Le très ancien Coutumier, dans sa première partie, dit que si deux ou trois jureurs déclarent ne pas savoir à quoi s'en tenir, le *requenoissant* doit être [fait par d'autres jureurs, et que cet errement peut se réitérer jusqu'à trois fois. Dans sa seconde partie, au chapitre 76, il dit au contraire que l'avis de la majorité doit l'emporter sur l'avis de la minorité. La coutume se serait donc modifiée dans les vingt ans qui séparent la rédaction des deux textes confondus dans le Coutumier. Peu importe. Nous savons ce que nous avons besoin de savoir pour la solution de la question qui nous occupe, et nous n'avons pas besoin de rechercher sur ce point les variations de la coutume. Nous pouvons nous en tenir là.

Le verdict donné, le *requenoissant* n'en n'avait pas fini avec les devoirs qui lui incombait. Le demandeur, par suite de la dessaisine, avait perdu peut-être les issues de la terre qu'il eut dû recueillir ; il fallait en

bonne justice que le défendeur réparât le dommage qu'il avait causé. C'étaient encore les jureurs qui évaluaient ce dommage. Ils estimaient ce que les issues de la terre eussent pu valoir pour le demandeur, s'il les eût recueillies en temps.

Le caractère complexe des jureurs se manifestait de nouveau, caractère complexe qui ne permet pas de les confondre, soit avec les témoins d'une enquête, soit avec nos jurés actuels.

Pour plusieurs, cependant, nos jureurs ne seraient que des témoins et rien que des témoins. Singuliers témoins que ces douze hommes qui n'étaient pas appelés par les parties, pas même désignés par elles, et que la justice seule choisissait. Leur nombre était fixé d'avance et leur qualité variait suivant la nature du bref qui mettait en mouvement le *requenoissant*. Mais tout cela n'est rien et ces particularités ne suffiraient pas, j'en conviens, pour faire du *requenoissant* quelque chose d'essentiellement différent de l'enquête. Ce qui ne permet pas de le confondre avec l'enquête, c'est ceci : « LES JUREURS DU REQUENOISSANT APPRÉCIAIENT EUX-MÊMES LES PREUVES QU'ILS APPORTAIENT A LA JUSTICE. » C'est là ce que ne font pas les témoins des enquêtes. Les douze loyaux hommes du *requenoissant* étaient juges et témoins tout ensemble. Voilà ce qui faisait de cette vieille institution normande quelque chose de souverainement original.

En créant cette procédure, nos ancêtres se préservaient, sans s'en douter peut-être, d'un abus insupportable : l'Etat juge et partie dans sa propre cause. Le

Sénéchal, les maîtres de l'Echiquier, les Baillis, n'avaient, comme on disait alors, qu'une juridiction baillée ; c'étaient les hommes du Duc ou du Roi. Quand les droits du fisc sont en question, faire juger le procès par les hommes du prince, c'est, en réalité faire celui-ci juge et partie tout à la fois. Prendre douze hommes, à l'abri de tout reproche et placés de manière à savoir la vérité sur le fond de la querelle, sans avoir besoin, par conséquent de recourir au témoignage d'autrui, n'est-ce pas, du moins à première vue, le meilleur moyen d'assurer une bonne justice ? Mais, on ne peut pas le dissimuler, cette considération n'apparaît nulle part. Les justiciers, en créant la procédure du *requenoissant*, ont obéi à une tout autre nécessité. Si c'est dans les procès qui intéressaient le duc de Normandie que le *requenoissant* semble avoir apparu tout d'abord, il ne tarda pas à être appliqué dans des matières où le prince n'était nullement intéressé, et, en premier lieu, dans la question possessoire dont je viens de dérouler la marche habituelle. En examinant de plus près la procédure suivie sur le bref de nouvelle dessaisine, nous pouvons saisir, je crois, la véritable raison d'être du *requenoissant*.

Dans le procès qui s'engageait par le *Bref de nouvelle dessaisine*, le juge, avons-nous dit, ne pouvait pas laisser gager la bataille, puisqu'il s'agissait d'une question provisoire. Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité de remplacer, en ce cas, le gage de bataille par une autre procédure. L'enquête semble tout indiquée. Mais ce n'est pas chose si facile que de peser des té-

moignages. Alors même qu'on connaît les hommes et les choses, il faut du temps, de l'attention, de la perspicacité. L'attention et la perspicacité ne manquaient pas, je le veux bien, au Sénéchal et aux Baillis. Le temps, en revanche, et la connaissance des hommes et des choses devaient faire singulièrement défaut à ces juges itinérants, auxquels incombaient d'ailleurs tant de soins divers. Rien de plus commode, en pareille occurrence, que d'appliquer à toutes les graves questions pour lesquelles on a successivement créé les différents brefs cette procédure du *requenoissant*, qui déchargeait de toute responsabilité la conscience du justicier, comme le duel judiciaire aurait pu le faire lui-même. Voyez et jugez, disait le juge à ceux qui lui paraissaient, par leur connaissance des hommes et des choses, plus aptes que lui à faire bonne justice. Puis, sous l'empire de cette pensée, il se laisse entraîner à appliquer successivement aux actions les plus importantes cette procédure du *requenoissant*.

J'ajoute que cette procédure est bien certainement normande. On ne la trouve nulle part ailleurs, et, quand Henri II la consacra, il n'était encore que duc de Normandie. Ce n'est que trois ou quatre ans plus tard, lorsqu'il succéda à Etienne de Blois, qu'il introduisit cette procédure en Angleterre. Le *requenoissant* est donc bien une procédure exclusivement normande à son origine.

Mais, il faut l'avouer, le jury, tel que nous l'avons importé d'Angleterre, n'est pas le *requenoissant* que nous montrent nos coutumiers. Aujourd'hui, le juge et le témoin ne sont plus confondus. La vieille institution

s'est transformée, et elle s'est transformée des deux côtés du détroit. Chose remarquable, la transformation s'est faite en sens inverse : ici, en Normandie, le jureur a cessé d'être juge ; en Angleterre, il a cessé d'être témoin. Comment expliquer cette diversité ?

Nos Baillis, peu nombreux je parle de la justice royale), n'étaient pas seulement justiciers du pays, mais étaient en même temps, on ne saurait trop insister sur ce point, ses défenseurs armés et ses administrateurs. En embrassant trop, ils étreignaient mal. Ils le comprirent eux-mêmes et se firent remplacer par des lieutenants pour les offices de justice. Plus tard, ces lieutenants leur furent imposés. Malgré cela, les sentences et jugements ne cessèrent pas d'être intitulés au nom du Bailli. Au ^{xv}^e siècle, on exigea que ces lieutenants fussent docteurs ou licentiez *in altero juri* en Université fameuse. Quand les offices de judicature furent définitivement tombés aux mains de juristes de profession, ceux-ci, se sentant plus aptes que n'étaient autrefois les Baillis à démêler la vérité au milieu des allégations contradictoires des parties, cessèrent de demander au *requenoissant* d'apprécier les preuves qu'il apportait à la justice. C'est ainsi que nos jureurs cessèrent de cumuler la double qualité de juge et de témoin. Cette évolution s'explique d'elle-même. Le Lieutenant-général devait attacher à sa propre opinion, à celle de ses assesseurs et à celle des avocats formés par l'étude du droit et la pratique des affaires, beaucoup plus d'importance et de prix qu'à l'opinion du *requenoissant du visné*. Les avocats, en effet, étaient appelés alors à donner

leur avis sur les procès qui se débattaient devant eux et dont ils n'avaient pas connu comme avocats. Mais je m'aperçois que j'ai eu le tort de ne dire qu'un mot de nos *Conteurs* de procès. J'aurais dû m'étendre un peu plus longuement à leur sujet, puisqu'ils jouaient, vous le voyez, un grand rôle dans l'administration de la justice. Permettez-moi donc une petite digression. Le Grand Coutumier ne semble pas connaître la dénomination d'avocat ; il ne parle que des *conteurs* de procès. Qu'étaient-ce donc que ces *conteurs* ? — « Cels sont conteurs que aucuns establissent por conter pour els en cort. Si deivent autretant valeir leor paroles comme se els isseient de la bouche a celi qui l attorna... Se aucun establi a issi soen contoour : cesti deit parler por mei contre celui , oez le ; e quant il dira por mei ce que ie li enioing, ie le garantirai. La iustice le deit oir... Qui sagement establist son contoour, » reprend le rédacteur du Grand Coutumier, « il l'establit en ceste manière, quer nul sage ne deit garantir les choses qui sunt a dire mes celles qui sont dites, se il li est avis. » Nous passons encore pour gens prudents, mais en vérité, Messieurs, nous n'approchons pas de nos pères. — Nos conteurs, malgré les précautions que prenaient les sages à leur endroit, n'étaient pas, croyez-le bien, les premiers venus. Pour être admis à patrociner en Cour laye, il fallait avoir été trouvé suffisant et capable et avoir fait serment en assise. Les conteurs juraient, entre autres choses, de répondre loyaument, toute haine ostée, quand la cour leur demanderait leur avis. Le Lieutenant-général, secondé par de pareils conseillers,

présentait certainement plus de garanties pour une bonne administration de la justice que *le requenoissant du visné*. On peut d'autant plus l'affirmer qu'on sait, de science certaine, que les bons jureurs étaient rares. Personne ne courait après une fonction qui était une véritable charge. Loin de là, on faisait de son mieux pour l'éviter, et on obtenait souvent, à prix d'argent, d'en être exempté. L'Eschiquier fut forcé d'intervenir. « Que les sergents, dit un arrêt de 1383, ne prennent argent, don ne courtoisie pour relascher aucunes personnes de venir aux veuës, enquêtes et autres semonces a quoy ils seront nécessaires. » Quoique vieux de cinq cents ans, le précédent est bon à retenir.

On protesta d'autant moins contre les agissements de nos Lieutenants-généraux que la confusion dans la même personne du rôle de juge et de témoin présentait un danger que l'expérience révéla bien vite. Enfermez donc, dans la chambre du conseil, les témoins d'une enquête et d'une contre-enquête, et demandez à ces témoins d'apprécier leur propre témoignage avec l'impartialité du juge. On comprend difficilement qu'on y ait jamais songé. Je sais bien que ma comparaison est outrée et que les jureurs n'étaient pas choisis dans les mêmes conditions que les témoins. Si critiquable que soit cette comparaison, elle conserve néanmoins un fond de vérité qui suffit pour faire saisir les inconvénients intrinsèques du *requenoissant*. Aussi, peut-on dire, sans témérité, que ce fut avec l'assentiment général que le Lieutenant du Bailli s'empara de la partie la plus importante du double rôle imposé aux jureurs.

Les vices du *requenoissant* éclatèrent en Angleterre comme chez nous, et la nécessité de ne pas confondre en une seule et même personne le caractère de juge et de témoin s'imposa aux Anglais tout aussi bien qu'aux Normands. Seulement, comme nous le disions, tandis qu'en Normandie les jureurs cessèrent d'être juges pour demeurer témoins, les jureurs en Angleterre cessèrent d'être témoins pour demeurer juges. Comment expliquer cette évolution en sens diamétralement opposé à celle qui s'est produite chez nous ? — Serait-ce qu'au moyen âge et surtout au ^{xvii}^e siècle, époque à laquelle les jureurs cessèrent définitivement d'être témoins, l'autorité des magistrats d'Angleterre ne s'imposait pas au peuple anglais, comme s'imposait en Normandie l'autorité des Lieutenants-généraux ? J'aime à croire que la magistrature anglaise n'était pas moins digne de respect que la nôtre. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque où le *requenoissant* s'est transformé elle n'obtenait pas ce respect et cette confiance qui permettaient à nos Lieutenants du Bailli de s'emparer de la partie véritablement importante du rôle imposé aux jureurs. Depuis le règne de Henri VIII jusqu'à la révolution de 1688, les haines politiques, portées jusqu'à la fureur, ont agité le peuple anglais et fait tenir pour suspecte toute autorité quelle qu'elle fût. Rien d'étonnant que dans un temps pareil on ait mieux aimé, comme dit Montesquieu, « confier la puissance de juger à des personnes tirées du corps du peuple qu'à un sénat permanent. » On conserva, par conséquent, aux jureurs le caractère de juge et on ne leur demanda plus

d'apporter la preuve du fait, objet du litige. C'est de cette évolution qu'est sorti le jury tel que nous l'avons importé en 1790.

Il n'est donc pas exact de dire que l'Angleterre nous a rendu, à cette époque, ce qu'elle nous avait emprunté. Nous lui avons apporté le *requenoissant*, et elle nous a rendu le jury. Elle nous doit bien cette institution, cependant, puisque nous lui en avons fourni tous les éléments; la matière première, s'il est permis de parler ainsi.

L'Angleterre, Messieurs, possède encore le jury en matière civile, mais on use de moins en moins de cette juridiction. On signalait naguère, dans un discours prononcé devant la Cour d'appel de Rouen, un fait significatif. Sur 577,622 affaires jugées en 1868 par les Cours de Comté, 1,041 seulement avaient été jugées avec l'assistance du jury. Les Anglais, depuis longtemps, ont horreur des destructions violentes et, quand ils ont réorganisé les Cours de Comté, ils n'ont prescrit au magistrat de juger seul que si les parties ne réclamaient pas l'assistance du jury. Permis à ceux qui ont confiance dans cette juridiction de se placer sous sa sauvegarde. Quelle leçon pour nous, Messieurs, qui ne savons plus laisser au temps le soin de faire disparaître les organismes véritablement dépourvus de vie. Si les réformateurs se trompent, nous sommes leurs victimes; avec le système anglais, au contraire, ceux qui ont foi dans la réforme l'expérimentent à leurs risques et périls; s'ils ont raison, les imitateurs ne leur font pas dé-

faut, et l'organisation défectueuse périt, abrogée par la désuétude.

Né dans les commotions politiques, importé chez nous au milieu de la tempête, le jury se ressent de son origine. Il éprouve des modifications à chaque commotion nouvelle. Si graves que soient ces modifications, les marques de l'origine normande du jury subsistent encore assez nombreuses, dans l'institution telle qu'elle fonctionne maintenant sous nos yeux, pour qu'on ne puisse se méprendre sur sa filiation.

Ce n'est pas toutefois cette filiation qui m'a préoccupé dans le très court exposé du *requenoissant* que je viens de tenter devant vous. J'ai voulu simplement démontrer qu'on aurait tort de croire que l'application du jury au jugement des matières civiles est une conception toute moderne. Dire un mot de plus, ce serait m'engager dans des questions qui sont plutôt du domaine de la politique que du domaine de l'histoire ; ce serait contrevenir à vos meilleures traditions. En étudiant nos vieux Coutumiers, j'ai voulu suivre, autant que j'en suis capable, le conseil du sage. « Le Sage, dit l'Ecclésiaste, recherche la sagesse de tous les anciens : *sapientiam omnium antiquorum exquiret sapiens.* » Rechercher la sagesse de tous les anciens c'eût été pour moi trop difficile. Je me suis borné, et le champ est assez vaste, à rechercher la sagesse de nos anciens, à nous, la sagesse de nos vieux juristes normands. Je m'estimerais heureux si ma recherche n'avait pas été tout à fait vaine.

Je m'arrête, Messieurs, car, puisque je cite l'Eccle-

siaste, je serais impardonnable de ne pas me rappeler en ce moment une de ses plus remarquables sentences : *Melior est finis orationis quam principium*; la fin d'un discours vaut mieux que le commencement.



LA SÉNÉCHAUSSEE DE NORMANDIE

RÉPONSE

Au discours de réception de M. LEGAY

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE, Président



MONSIEUR,

Vous ne vous êtes pas trompé en pensant que vos nouveaux confrères accueilleraient avec faveur, comme don de bienvenue de votre part, une étude sur un sujet emprunté à notre ancien droit normand.

De tous les monuments de notre histoire provinciale, qu'on l'envisage au point de vue de la langue, ou bien à celui de la jurisprudence et des institutions, en est-il beaucoup de plus intéressants que notre vieille coutume de Normandie ? En est-il qui permette de juger avec plus de sûreté du caractère spécial et de la civilisation du peuple qui la suivait ?

Et pourtant est-elle en estime parmi nous ainsi qu'elle mériterait de l'être ? Fiers à bon droit de nos

littérateurs et de nos artistes, avec lesquels nous entrons plus facilement en commerce, n'oublions-nous pas une de nos gloires les plus solidement établies, gloire d'un genre plus sévère, que personne ne peut revendiquer en propre; qu'on ne nous demandera de consacrer ni par des inscriptions, ni par des statues, mais qui semble le produit naturel du bon sens populaire et de la *sapience* de tous, puisque l'idée de coutume exclut celle d'un législateur unique imposant ses oracles à la façon d'un Théodore ou d'un Justinien.

« Nous sommes, écrivait en 1873 un magistrat éminent, M. Antoine Blanche, nous sommes, dans ce pays, quelquefois peu soucieux de nos richesses. On a publié maintes et maintes fois les *Etablissements* de saint Louis, qui ne sont peut-être pas de ce grand roi. La *Somme rurale* de Bouteiller, le *Livre de Justice et de Plet*, le *Conseil* de Pierre Des Fontaines, ont eu des éditions dans ces dernières années. Quant à notre vieux Coutumier, qui ne le cède à aucun de ces ouvrages, c'est à peine si on en trouve quelques anciens exemplaires dans la poussière de nos Bibliothèques : il n'est plus en honneur que dans les îles anglaises de la Manche. »

Ce reproche, inspiré par le patriotisme, ne paraîtrait peut-être plus, à l'heure qu'il est, suffisamment justifié.

Nous savons, en effet, Monsieur, que, pénétré de l'importance qui s'attache, pour un esprit sérieux, à l'étude de notre ancien droit, vous avez pris soin d'établir le texte du document vanté par M. Blanche, en vous aidant d'un des plus précieux manuscrits de la

Bibliothèque de Rouen. Vous vous étiez mis avec ardeur à ce travail, pour répondre au vœu d'un homme aussi compétent, pour satisfaire aussi à la demande qui vous en avait été faite directement par la Société de l'Histoire de Normandie. Nous nous applaudissions de vous avoir vu vous charger de cette tâche qui, comprise comme elle doit l'être, n'était pas sans présenter de très grandes difficultés. Un sentiment d'extrême modestie vous a déterminé, malgré nos réclamations, et bien que votre travail fût déjà fort avancé, à céder la place à un plus jeune confrère, auquel de plus longs loisirs permettaient, à votre avis, des recherches plus complètes et plus suivies, à l'effet de comparer entre eux les manuscrits de notre coutume conservés dans les principales bibliothèques publiques de l'Europe. Nous regrettons moins votre détermination, depuis que nous avons été à même de reconnaître que M. Joseph Tardif avait pleinement justifié votre confiance, en nous donnant un excellent texte de cette compilation connue sous le nom de *Très-ancien Coutumier de Normandie*, laquelle a précédé de plusieurs années la rédaction de l'*Ancien Coutumier*. Mais, du moins, il vous restera toujours les connaissances approfondies que vos études vous ont acquises. Nous espérons que vous ne refuserez pas de nous en faire profiter; nous en profitons aujourd'hui même par la savante étude dont nous venons d'entendre la lecture.

Vous y avez mis dans tout son jour un fait que M. Blanche avait pressenti avec cette sagacité qui n'est pas moins indispensable pour l'étude de l'histoire du

droit que pour l'interprétation des lois qui nous régissent. N'ayant rien à objecter contre votre démonstration, je m'en tiendrai, puisque l'usage exige que je vous entretienne quelques instants, à un sujet auquel vous avez fait allusion dans votre discours : je veux parler de l'office du Sénéchal de Normandie.

Les renseignements les plus positifs que j'aie pu me procurer sur cet office m'ont été fournis par Thomas Stapleton dans ses deux introductions aux Rôles de l'Echiquier de Normandie; par M. Léopold Delisle, dans son mémoire, resté malheureusement inachevé, concernant les *Revenus publics de notre province au XII^e siècle* et dans ses *Observations sur un fragment d'un rôle de l'Echiquier*, de 1184; par M. Joseph Tardif, dans son introduction au *Très ancien Coutumier*.

Les textes cités dans ces divers ouvrages nous font voir dans le Sénéchal le premier dignitaire de la cour de nos ducs, le représentant le plus élevé de l'autorité souveraine quant à l'administration de la justice et au contrôle des finances. Henri I^{er} et Henri II parlent de lui comme d'un homme qui avait charge d'administrer leur justice par toute la Normandie. Aussi son nom était-il moins celui de Sénéchal ou de *dapifer* que celui de *justitia capitalis*, ou, tout simplement, de *justitia*. Vers le milieu du XII^e siècle, un Sénéchal se qualifie ainsi dans un acte : « Par devant moi, qui étais la justice de Normandie. » Wace, dans le *Roman de Rou*, emploie la même expression, expression officielle, expression populaire, et très significative

dans sa simplicité. Un de nos ducs, dispensant, par une charte de l'année 1110, l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive de comparaître devant tout justicier autre que celui de son ressort, pose cette exception : *nisi coram me, vel coram proprio justiliario qui super omnes alios, vice mea, justitiam tenet*. C'était indiquer nettement que l'autorité de ce magistrat n'était pas différente de celle du souverain lui-même. Ceci étant, rien de plus naturel que de le voir présider les échi-quiers, celui des comptes, comme celui des causes, soit que ce fût en vertu de son office, soit que ce fût en vertu d'une commission spéciale. Il est à remarquer que sa charge, par cela, sans doute, qu'elle supposait la confiance absolue du prince, ne fut jamais inféodée, ainsi que le furent les autres charges de la couronne, celle de connétable, de maréchal, de panetier et autres.

On a conservé les noms de quelques-uns des sénéchaux. Ce sont ceux de Raoul Torte, sous Richard I^{er} ; de Guillaume fils d'Osbert, sous Guillaume-le-Conquérant ; d'Odon, évêque de Bayeux, sous Henri I^{er}, de Rotrou, évêque d'Evreux, sous Henri II. On connaît encore Richard de la Haye, Robert du Neubourg, Robert de Courcy, décédé vers 1176 ; Robert, évêque de Winchester, qui succéda à Courcy ; Guillaume Fitz Ralph, de 1178 à 1200 ; Guérin de Glapion, en 1200 ; Raoul Tesson qui était encore en fonction lorsque Philippe-Auguste fit la conquête de la Normandie, et qui était, en même temps, capitaine du château de Caen. C'est à un clerc du Sénéchal que M. Joseph Tardif attribue, non sans vraisemblance, le première partie du *très*

ancien Coutumier. Le même auteur signale les modifications introduites dans la procédure par Guillaume Fitz Ralph, ce qui prouve que les réformes législatives n'étaient point absolument étrangères à ses attributions.

Après l'expulsion des Anglais et la réunion de la Normandie à la France, on ne rencontre plus de fonctionnaire qui porte le titre de sénéchal dans notre province.

Ce changement n'a rien qui doive surprendre. Philippe-Auguste avait supprimé, en 1191, la sénéchaussée de France, dont le dernier titulaire fut Thibaud, comte de Blois, décédé au siège de Saint-Jean-d'Acre cette année-là. Les fonctions attachées à cet office faisaient double emploi avec celle des grands baillis que ce prince venait d'établir. Elles ne pouvaient d'ailleurs que lui être odieuses, parce qu'elles astreignaient celui qui les exerçait à un acte de foi et d'hommage envers les comtes d'Anjou, qui jouissaient héréditairement de la dignité, purement nominale, il est vrai, de grand sénéchal, en vertu d'une concession de Robert I^{er}. Avec un roi jaloux, comme l'était Philippe-Auguste, des droits de l'autorité souveraine, c'était plus qu'il n'en fallait pour lui faire prendre en haine un titre qui servait à relever l'éclat d'une famille, autrefois simple vassale, devenue alors une rivale des plus redoutables, depuis qu'elle avait hérité du duché de Normandie et de la couronne d'Angleterre.

Cependant le souvenir de la sénéchaussée se conserva en Normandie, moins sans doute par l'effet des services

qu'elle avait pu rendre, que par la mention qu'en fit, dans sa compilation, l'auteur inconnu du *Coutumier de Normandie*.

Voici le passage tel qu'il a été publié dans l'édition de 1510.

« Anciennement souloit decourir par Normandie ung justicier greigneur des justiciers devant ditz qui estoient appelé le Seneschal au prince. Il corrigoit ce que les autres bas justiciers avoient delinqué et gardoit la terre du prince; les lois et droitz de Normandie il faisoit garder. Et ce qui estoit moins que deuement fait par les baillifz il les corrigoit et les ostoit du service du prince, s'il veoit qu'il les convint oster. Il visitoit les forestz et les hayes du prince, et révoquoit les forfaitz, et s'enquéroit comme ilz estoient traictéz. Les usages et les coutumes d'iceulx il commandoit à garder, et les droitz, à chacun euz d'ancienneté, par chartre confirmée, il délivroit. Et les droitz du prince si directement conservoit qu'en l'observance d'iceulx il ne grevoit aucun des subietz. Des forfaitures des foretz, feust en arbres ou en bestes sauvages ou en francz oyseaulx, il s'enquéroit; et ceulx qu'il en trouvoit coupables il les chastioit par le meuble ou par détencion de prison de leurs personnes, s'ilz n'avoient meuble qui fust suffisant pour le mal fait. La paix du pays fermement il entendoit à faire garder; et ainsi, en decourant par Normandie, de trois ans en trois ans, il visitoit chacunes parties et bailliages d'icelluy pays. » J'abrège la citation qui, je le crains, a déjà paru trop longue, et je laisse de côté un

passage évidemment interposé qui concerne les cours d'eau.

Le même chapitre, publié par extrait dans le *Glossaire* de Ducange présente, comparé à celui qui précède et à ceux que donnent plusieurs éditions, de telles différences que je ne puis guère, je l'avoue, me les expliquer sinon en considérant les divers textes français comme des traductions plus ou moins libres d'un texte latin, lequel n'a point connu de pareilles variations, et serait le texte original et primitif. La longue énumération des fonctions attribuées au Sénéchal dans le *Coutumier* me porte aussi à croire que la rédaction de ce document a dû suivre de très peu d'années la suppression de cet office. A la fin du XIII^e siècle le souvenir en eût été perdu. L'idée d'en parler n'eût pu venir à l'esprit d'un jurisconsulte.

Cependant cette mention, faite par un praticien de la cour de nos ducs, produisit des effets singuliers, et que raisonnablement on n'eût pas dû attendre, s'il n'était dans la destinée des hommes, même les plus sensés, d'être dupes des mots et de se déterminer quelquefois par les circonstances les plus futiles.

Il y avait plus de deux siècles qu'on n'avait entendu parler de sénéchal en Normandie, que les baillis les remplaçaient, sans qu'on songeât à l'établissement d'une haute-juridiction plus favorable aux intérêts de l'État et des particuliers; il y avait plus d'un siècle que la partie de leurs attributions relative aux forêts était passée à des Commissaires royaux connus sous le nom de maîtres enquêteurs ou de généraux réformateurs des

eaux et forêts, lorsque les Anglais se rendirent maîtres de la Normandie, en s'annonçant moins comme des conquérants que comme des restaurateurs des libertés publiques. J'ai eu l'occasion de le dire dans un mémoire lu à l'Académie : « L'appât par lequel le parti du duc de Bourgogne avait réduit une partie de la Nation et l'avait détachée de l'obéissance due au légitime souverain pour la ranger sous le sceptre du roi d'Angleterre, c'était la défense des franchises du pays, méconnues ou violées par les Armagnacs. Le gouvernement anglais (c'est une justice à lui rendre) ne s'aveugla pas sur la valeur des victoires qu'il avait remportées au point de mépriser ouvertement, après les avoir invoqués pour en tirer parti, les principes qui avaient si heureusement servi la politique de son allié. Il protesta de son zèle pour la défense des immunités ecclésiastiques ; il respecta l'autonomie de la Normandie, bien que ce fût pour lui le pays de conquête, par opposition aux contrées dont il devait la possession aux stipulations du traité de Troyes ; il confirma ses privilèges et ses coutumes. Il fit plus : il lui rendit ses assemblées d'États, interrompues depuis longtemps, et qui même ne s'étaient jamais tenues d'une manière régulière ; et il ne manqua pas de les convoquer exactement, chaque année, pour le vote des impôts. » Par l'effet de la même politique, et pour se donner l'apparence de tout réformer, trouvant dans le *Coutumier* une mention d'un sénéchal de Normandie, qui avait existé au temps des ducs, il en rétablit le titre qui fut successivement porté par Richard Wideville, par Guillaume Oldhalle et par

Thomas de Scales. Les lettres d'institution de Wideville, du mois de septembre 1423 (1), portaient qu'il était établi « pour garder les lois du pays, et ce qui étoit fait injustement par les baillifz et autres officiers corriger; déterminer les plaintes qui souventes fois se font par les gens du pays; les malfaiteurs et délinquens et les serviteurs des officiers du prince corriger, et dudit service, s'il estoit trouvé faulté, les oster, suspendre et desmettre; de trois ans en trois ans les forests et hayes visiter; les droiz de son prince garder; chastier et corriger ceulx que par information trouveroit estre coupables de malfaict; garder la paix du pays, veoir et visiter de trois ans en trois ans toutes les parties et bailliages dudit pays; enquérir très diligemment par lesdits bailliages, les exepts et délits que l'on y commettoit chaque jour, tans de larrecins, ravissemens de femmes, de murtres, de feulx boutez, et de tous autres crimes et délits faire justice au pays. »

Ce sont, à quelques variantes près, les fonctions du Sénéchal, telles qu'elles sont indiquées au *Coutumier*.

Mais il est difficile de copier les institutions du passé; propres à une époque, elles ne conviennent plus à une autre. Ce sont des rouages qui ne fonctionnent pas isolément, et dont on cherche vainement un emploi utile, dès qu'il s'agit de les adapter au système administratif en vigueur. Aussi, soit dit en passant, ne comprenons-nous pas plus ceux qui craignent que ceux qui

(1) Elles sont rappelées dans les Comptes de Surreau, receveur général de Normandie, que nous avons publiés par extraits dans les mémoires des *Antiquaires de Normandie*.

espèrent le retour à un ancien régime quelconque. Que les uns et les autres se désabusent, en songeant que c'est déjà peut-être un effort au-dessus de notre puissance que d'essayer de comprendre les siècles passés, et de nous en faire une juste idée.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la Sénéchaussée, cette vieille institution des ducs de Normandie, ne put être rétablie que de nom, par leurs successeurs, un moment maîtres de la France. Rien ne prouve qu'elle ait jamais fonctionné; que l'autorité des baillis ait été amoindrie ni que les grands maîtres des eaux-et-forêts aient été dépouillés de leurs attributions.

En réalité, Wideville, Oldhalle et le lord Scales ne furent que des hommes d'épée. Ils eurent assez à faire de guerroyer contre les Normands, qu'ils ne purent réduire, sans se mêler de questions judiciaires, auxquelles ils n'entendaient rien. En gens pratiques, ils ne virent dans le titre qui leur fut accordé qu'une marque d'honneur qui les distinguait de leurs compagnons, et l'avantage réel de toucher, en outre de leurs appointements ordinaires de capitaines, un traitement fixé à raison de 2 nobles par jour.

Ce titre, rétabli dans l'intérêt de favoris, plutôt que dans celui des justiciables, et par des princes étrangers, Charles VII le conserva : il l'attribua, comme récompense, à Pierre de Breszé, qui lui avait rendu les plus signalés services dans la campagne de Normandie, notamment à la bataille de Formigny.

Breszé, pourvu déjà de la capitainerie de Rouen, et installé au château, prit possession de l'office de Séné-

chal en la cohue du bailliage, l'assise séante, le 4 mai 1451 (1). Dès lors il ne fut guère désigné que sous le titre de Sénéchal ou de grand Sénéchal de Normandie. Il avait sous sa charge, en cette qualité, 8 hommes d'armes et 14 archers attachés à sa personne (2).

Grâce au crédit dont il jouissait et qui paraissait à tous suffisamment justifié, son office prit une face nouvelle et fit de lui le personnage le plus important de la province; il se fit investir, comme Sénéchal, du pouvoir de décider par provision toutes les matières qui étaient portées par appel à l'Echiquier de Normandie, pouvoir d'autant plus grand que l'Echiquier se réunissait à des époques très éloignées l'une de l'autre, et que le temps manquait aux barons et aux magistrats qui le composaient pour prendre connaissance de toutes les affaires qui leur étaient déferées.

Je ne saurais dire si cette autorité lui fut attribuée dès le début. Ce qu'on peut affirmer c'est qu'il en jouissait en 1457.

Cette année là, une sentence avait été rendue au bailliage de Rouen en faveur du baron de Clères et contre les religieux de Jumièges. Ces derniers firent appel à l'Echiquier. Le baron de Clères s'adressa, de son côté, aux gens du Conseil du Roi étant en Normandie; ceux-ci, considérant que l'Echiquier n'était pas séant, ni en terme d'être tenu en bref, donnèrent l'ordre au

(1) Délib. de la ville de Rouen.

(2) Bibliothèque de Rouen, Chartes relatives à Rouen, tome III, 1419-1499, quittance de Robert Breston, hôtelier de Rouen.

premier sergent qui serait requis par ledit de Clères, d'ajourner les religieux « par devant le Sénéchal et réformateur général de Normandie, ou son lieutenant, en son siège et auditoire de Rouen, pour par lui voir donner à l'exposant provision, en attendant la décision du procès principal et appel de jugement pendant en l'Echiquier, et à condition que ledit exposant bailleroit caution de restituer en fin de cause, s'il y escheoit. » Le mandement est daté du 26 février 1456 (V. S.) (1).

Pierre de Breszé conserva jusqu'à la fin la confiance de Charles VII. Son mariage avec Jeanne Crespin lui avait procuré la possession de riches domaines en Normandie et un puissant auxiliaire dans la personne de son beau-frère, Antoine Crespin, archevêque de Narbonne.

A la mort de Charles VII, il n'échappa point à la disgrâce qui atteignit tous les amis et tous les favoris de ce prince, brouillé depuis longtemps avec son héritier présomptif. Louis XI, le fit mettre en prison au château de Loches; il ne lui rendit la liberté qu'après lui avoir fait promettre d'accompagner le duc d'Anjou en Sicile, et qu'après avoir obtenu son consentement au mariage de son fils Jacques Breszé avec Charlotte, bâtarde de France, fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel.

Pendant la disgrâce de Pierre de Breszé, la sénéchaussée fut occupée par Louis d'Estouteville, lieutenant et gouverneur-général pour le roi en Normandie.

(1) Arch. de la Seine-Inf. Fonds l'abbaye de Jumièges.

Ce fut en cette qualité de grand Sénéchal, qu'il reçut, le 5 décembre 1463, au nom du roi, l'hommage de Guillaume de Neufville pour deux tiers de fief situés en la paroisse de Prestreville, en la vicomté d'Orbec (1).

Quand il fut rentré en grâce auprès de Louis XI, Pierre de Breszé reprit son titre de Sénéchal de Normandie. Il en jouissait certainement lorsqu'il fut, en 1464, chargé d'une expédition en Angleterre. De retour en France, il prit parti contre les princes rebelles, et trouva la mort en combattant dans les rangs de l'armée royale à Mont-le-Héry.

S'il faut en croire Commynes, la fidélité de Breszé n'eût été pourtant rien moins que certaine, et même, au moment où se livra la bataille, il ne se serait pas trouvé libre de tout engagement envers les seigneurs révoltés. Louis XI « se soupçonnoit de ce grand Sénéchal de Normandie; et luy demanda et pria qu'il luy dist s'il avoit baillé son scellé aux princes qui estoient contre luy ou non. A quoy ledit grand Séneschal répondit que ouy, mais qu'il leur demeurerait, et que le corps seroit sien : et le dit en gaudissant, car ainsi estoit-il accoutumé de parler. Le roi s'en contenta, et luy donna charge de conduire son avant-garde et aussi les guides, pour ce qu'il vouloit éviter ceste bataille. Ledit grand Sénéchal, usant de volonté, dit lors à quelqu'un de ses privés; « Je les mettray aujourd'huy si près l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui

(1) Bibliothèque de Rouen, Chartes relatives à Rouen, tome III, 1410-1499.

les pourra démesler : » et ainsi le fit-il, et le premier homme qui y mourut, ce fut luy et ses gens. »

Son corps fut rapporté à Rouen et inhumé, le 26 juillet 1465, avec de grands honneurs, en la chapelle de la Vierge, derrière le chœur de la Cathédrale, où se trouve encore son tombeau. Pendant longtemps on voyait suspendue, dans la même chapelle, la riche tunique d'armes qu'il portait dans les batailles.

Après lui, Jacques de Breszé, comte de Maulévrier, de la Varenne, de Brichessac et de Nogent le Roy fut nommé Sénéchal de Normandie. Il eut le mérite de rester fidèle à Louis XI dans une circonstance très importante. « Lorsque sa mère, Madame la grand'Sénéchalle de Normandie et aucuns, à son aveu, comme serviteurs et parents, mirent le duc Jean de Bourbon au chasteau de Rouen, » le Sénéchal se retira en toute hâte auprès du roi, et ne prit aucune part à cet essai de reconstitution d'un duché de Normandie, auquel bien des Normands, et les Rouennais en particulier, s'étaient montrés favorables. « Il leur sembloit et semble encore (écrit Commynes) que si grand duché comme le leur requiert bien un duc, et, à dire la vérité, la Normandie est de grande estime, et si lève de grands deniers. » Malheureusement un événement tragique fit perdre à Jacques de Breszé en un instant tout le bénéfice de sa fidélité. Son union avec Charlotte, bâtarde de France, n'avait pas été heureuse. Ayant surpris sa femme en adultère, il la tua sans considération pour sa qualité de sœur naturelle de Louis XI. Il fut poursuivi en justice, mis en prison, et enfin condamné à 100,000 fr. d'amende

envers le roi. Son office de Sénéchal fut donné à Jean Blosset, sieur de Saint-Pierre de Carrouges, qui avait été précédemment bailli de Caux.

Après la mort de Louis XI, Jacques de Breszé se pourvut au parlement de Paris et obtint, en 1484, un arrêt qui le renvoya en possession de ses biens. Charles VIII n'avait point attendu cet arrêt pour le déclarer réhabilité à ses yeux. Dès 1483, il lui avait rendu sa charge de Sénéchal. Breszé la conserva jusqu'en 1490.

Des lettres patentes données à Montils-les-Tours, le 12 août de cette année, en investirent son fils Louis de Breszé, issu du mariage de Jacques de Breszé avec Charlotte, bâtarde de France (1).

Dans le préambule de ces lettres, le roi annonce qu'il a voulu récompenser, en la personne de ce dernier, « les très grands, louables, recommandables et très agréables services que ses prédécesseurs avaient par cy-devant et depuis longtemps fais aux rois de France, au fait de guerres, conquêtes et réductions des duchés de Normandie et Guyenne, à l'expulsion et déboute-ments de ses anciens ennemis et adversaires les Anglois, où ils s'estoient très grandement et vertueusement portés, sans avoir espargné corps ne biens. » Ordre fut donné au bailli de mettre Louis de Breszé en possession de son office, ce qu'il fit le lundi pénultième d'aoust 1490. Les lettres patentes de nomination furent lues le 17 septembre suivant à la cour de la Sénéchaussée, et peu de temps après, à l'Echiquier.

(1) Elle était fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel.

Les gens des Comptes auxquelles elles avaient été aussi adressées firent quelques difficultés pour les vérifier. Ils se fondaient sur ce que cet office n'avait été établi par Charles VII, en faveur de Pierre de Breszé, que jusqu'à ce que celui-ci eût été pourvu d'autre état et office honorable, » termes qui prouvent, en effet, que l'intérêt public n'avait été pour rien dans cette institution. Le roi dut rappeler par de nouvelles lettres, données à Montils-les-Tours, les services rendus à la couronne par les Breszé, « dont le nom, clère fame, vertueuse et bonne renommée est et sera distinguée » à tout jamais. Il invoquait à son tour, comme l'avait fait Henri V, l'autorité du *Coutumier*. Lui aussi avait considéré « que anciennement, longtemps au paravant les dons faits à Pierre de Breszé dudit office, y avoit au pays de Normandie ung officier nommé Sénéchal. » Mais sans s'inquiéter le moins du monde des fonctions toutes différentes que ce titre désignait autrefois, il déclarait que l'office de Sénéchal « estoit très utile et nécessaire pour l'exercice de la justice du pays en matière de provision, touchant les causes et procès introduits par dolléance en l'Eschiquier qui ne tenoit pas ordinairement, et que cette institution redondoit au grand bien, entretenement et augmentation de la chose publique. »

Ces raisons ne parurent pas absolument convaincantes aux gens des Comptes, qui ne se rendirent, de guerre lasse, que sur de nouvelles lettres du roi, datées de Baugé, 28 septembre 1491 (1). C'était donner leur consentement à

(1) Arch. de la Seine-Inf. F. Bigot.

une allocation assez importante qui dut être ajoutée aux charges ordinaires de l'Etat.

On pense bien que le Sénéchal, homme de cour et d'épée, était trop occupé par ailleurs pour veiller, lui-même directement, à l'administration de la justice. Il lui suffisait qu'elle fût rendue en son nom, et que le sceau de la Sénéchaussée ne fût autre que le grand sceau de ses armes. Sous lui il y avait une cour véritable, avec lieutenants, conseillers, greffiers, huissiers, tout le personnel d'une juridiction considérable (1).

Au moment de partir pour l'expédition de Naples, Louis de Breszé vint déclarer aux Echevins de Rouen qu'il laissait charge, pour le remplacer, à M. d'Esneval, à M. de Soudeval et à M. de Normanville, tous trois seigneurs de sa cour (2).

Je ne saurais dire si ces personnages étaient à sa nomination. Je suis très porté à le supposer. Louis de Breszé avait épousé Catherine de Dreux, dame

(1) Voici les noms de quelques officiers de cette cour, que nous avons recueillis dans divers documents : Lieutenants : Jean De Drosay, lieutenant, 4 août 1418; Pierre Louvel, licencié-ès-lois, lieutenant-commis, 19 mars 1480 (V. S.), 1482; le même qualifié président en la cour du Sénéchal, 22 juin 1489; Robert De la Fontaine, lieutenant, 27 juillet 1493; le même nommé par le roi lieutenant de la cour de la Sénéchaussée, 27 nov. 1497. Conseillers : MM. Philippe De Rynel et Pierre de Croismare, 4 août 1478, — Greffiers : Picart, 5 déc. 1463; Maugier, mars 1470 (V. S.), 26 mars 1476; Heuzé, dernier juin, 20 juillet 1478; Turquetil, 26 août 1480 — 15 août 1481; Le Saonnyer, 14 mai 1483; Jubert, 25 oct. 1483 — 23 janv. 1483 (V. S.); Nicolas Aubert, 5 sept. 1488 — 8 juillet 1490; J. De la Rue, 19 oct. 1491; Le Saonnyer, 21 juin 1496.

(2) Délibération de la ville de Rouen, 10 mars 1493.

d'Esneval, et le sieur d'Esneval n'était autre que son beau-frère. Carbonnel, sieur de Sourdeval, était son cousin. Ces liens de parenté expliquent le choix du sénéchal ; ils expliqueraient moins naturellement le choix de Charles VIII. Mais dès lors le lieutenant, qui était le véritable président de cette juridiction, et qui même ne tarda pas à en prendre le titre, était un légiste, un licencié ès-droits.

En 1497, la Sénéchaussée fut complètement réorganisée. Charles VIII se décida à la décorer, pour emprunter ses propres expressions, de notables personnages à nombre suffisant, tant d'église, que laïcs, gens lettrés, riches et puissans, auxquels il serait donné gages afin qu'ils ne prissent plus d'épices (1).

Elle se composait d'un président, Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen de Rouen ; de cinq conseillers d'église (Guillaume Austin, Robert Bapaulme, Guillaume Prevosteau et Jean De la Treilhe, licenciés en lois et décrets) ; de sept conseillers laïcs (Robert De la Fontaine, Jean Du Bosc, Guillaume Toustain, Jean Heuzé, Louis Du Bosc, Pierre de Croismare) ; d'un gentilhomme bien conditionné et expert pour exécuter les sentences de la cour (Jean Basset, sieur de Normanville) ; d'un greffier (Jacques Petremol) (2) ; d'un huissier (Pierre De la Rue). Ils furent nommés par le roi, d'après un rôle qui lui fut présenté par Breszé le 20 avril après

(1) Les lettres d'établissement de la grande Sénéchaussée sont datées de Lyon, avril 1497. Elles ont été publiées au tome XX des *Ordonnances des rois de France*, 577-582.

(2) Jean Pestremol, aux registres des délibérations de la ville.

Pâques 1497. Tous étaient reconnus « comme souffisans clerks et coustumiers, congnoissans les droitz et coustumes, natifs et originaires du pays, ou, s'ils n'étoient du pays, du moins, ydoines, congnoissans et entendans les loys et coustumes du pays. » Le roi accordait que leurs offices ne pourraient vaquer que par mort, forfaiture, démission pure et simple, et que Louis Breszé, aurait le droit, sa vie durant, de désigner à la nomination du roi leurs successeurs. Mais il était énoncé que ce droit ne passerait pas aux successeurs de Louis de Breszé, et qu'après lui le roi nommerait directement aux offices de la Sénéchaussée. Dès cette époque, il avait nommé directement les deux représentants de ce que nous appellerons le ministère public de cette juridiction. C'étaient : Robert Le Lieur, avocat du Roi ; Guillaume Gouel, procureur du Roi (1). La compétence consistait « à connoistre, décider et déterminer par provision de toutes et chacunes les causes, procès et matières des subjects du pays de Normandie qui estoient pendentes à l'eschiquier, et semblablement des matières bénéficiales, réelles, personnelles, héréditales et mobilières. »

Cette cour fut installée par le cardinal d'Amboise, lieutenant-général de Normandie, en l'absence du duc d'Orléans, gouverneur de la province, et du grand

(1) Et non Gruel, comme on le lit au tome XX des *Ordonnances*. Les gages étaient ainsi réglés : au président, 500 l. ; à chacun des conseillers clerks, neuf-vingts l. ; à chacun des conseillers laïcs, onze-vingts l. ; à l'huissier, 25 l. ; au gentilhomme 300 l. ; à l'avocat du Roi, 200 l. ; au procureur du Roi, 25 l.

Sénéchal, assisté de M. de Bucy, frère du grand Sénéchal; de l'abbé de Fécamp, de M. d'Esneval, de M. le président Du Verger et des conseillers échevins de la ville de Rouen. La cérémonie eut lieu le 3 juin 1497, en la grande Cohue du Bailliage, qui se trouvait alors située à l'intérieur du château (1). Tous les officiers furent appelés à prêter serment de fidélité entre les mains de l'archevêque.

Les noms des commissaires de la cour de la Sénéchaussée furent proclamés en l'audience de l'Echiquier le 24 novembre suivant.

Mais ce fut contrairement au vœu des États de Normandie, qui, ce jour là même, en plein Echiquier, révoquèrent la procuration qu'ils avaient donnée à Robert Alorge, procureur syndic de la ville de Rouen, et qui, depuis plusieurs années, était en même temps procureur syndic de la Normandie (2). Jusque là, il avait semblé que l'intérêt de cette ville ne pouvait être différent de celui de la province. L'affaire de la Sénéchaussée brouilla nos échevins avec les députés

(1) Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.

(2) C'était donc à tort que, dans ses lettres patentes d'établissement, le roi avait cru devoir alléguer le vœu des États de Normandie; « Deuement advertis que la court de la grande Sénéchaussée dudit pays de Normandie a esté anciennement establee aussi court souveraine dudit pays, pour donner provision aux matières introduites audit Eschiquier, en attendant la décision d'iceluy en iceluy Eschiquier et autres, pour connoistre des autres choses appartenant à office de grand Séneschal, laquelle court de lad. grant Séneschaussée a esté tousjours comme telle approuvée et recongnee par les gens des trois Estats dudit pays de Normandie, et ainsi en a esté usé par oy-devant. »

de la Normandie. Ceux-ci avaient demandé que la Sénéchaussée tint ses assises trois mois chaque année en la ville de Caen, pour les bailliages de Caen et du Cotentin. Les échevins virent dans cette innovation une grave atteinte à la suprématie de la ville de Rouen, et se ménageant l'appui du cardinal d'Amboise, de Mgr d'Orléans et Mgr de Bourbon, ils firent tant que la demande des Etats, accueillie d'abord favorablement, fut enfin et pour toujours écartée. Peut-être fût-ce à dessein de rendre le coup moins sensible aux députés que le roi les appela à concourir à la nomination des conseillers de la nouvelle juridiction. L'un de ces magistrats, Jean Roussel, étant décédé, les députés de chaque bailliage furent invités à désigner six personnes entre lesquelles le Roi aurait à en choisir une pour le remplacer. Cette désignation se fit, pour le bailliage de Rouen, à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, le 6 décembre 1497 (1).

Cette cour de la Sénéchaussée, réorganisée par les soins du cardinal d'Amboise et du duc d'Orléans n'était qu'un acheminement à quelque chose de plus parfait, l'établissement d'un Echiquier perpétuel.

La Normandie en fut redevable à son ancien gouverneur, le duc d'Orléans, devenu roi sous le nom de Louis XII, et à l'archevêque de Rouen, principal ministre. Cet Echiquier, composé d'un certain nombre d'officiers inamovibles, et résidant à Rouen, fut créé par édit du mois d'avril 1499.

(1) Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, 3 juin, 6 déc. 1487.

La grande Sénéchaussée fut alors supprimée. Mais on laissait à Louis de Breszé son titre, ses appointements, ses marques d'honneur, et même le droit de venir siéger à l'Echiquier, d'y prendre séance, non pas au premier rang, mais immédiatement après les présidents, et d'y donner son avis comme les conseillers de cette cour.

Quelques années après le titre de Parlement fut donné à cette haute juridiction, dont la longue histoire nous a été retracée par notre savant et regretté confrère M. Floquet.

A partir de cette époque, la qualification de Sénéchal ne fut plus qu'une vaine décoration. Elle n'en fut pas moins conservée précieusement par Louis de Breszé. Après lui, sa seconde femme, la fameuse Diane de Poitiers, se fit appeler jusqu'à la fin la grande Sénéchale. C'est une preuve, malgré certaines apparences contraires, qu'elle n'avait point oublié complètement son mari. Mais on peut affirmer que ni lui, ni elle, n'eurent jamais la moindre reconnaissance à l'auteur du *Coutumier* du XIII^e siècle, sans lequel cette belle qualification eut été inévitablement perdue. Il est vrai que pour ce légiste elle désignait une autorité réelle, et que pour eux c'était quelque chose de vague, et même d'indéfinissable, un son qui frappait l'oreille et n'apportait rien de précis à l'esprit.

Il est à remarquer que, bien que la Sénéchaussée eût été bien et dûment supprimée, les éditions du *Coutumier* de 1510 et de 1521 en parlent encore comme d'une institution toujours très subsistante.

C'est une singularité de plus à noter dans l'histoire de la Sénéchaussée. C'est aussi une nouvelle preuve du besoin que nous avons de contrôler même les témoignages les plus sérieux et les plus désintéressés, si nous ne voulons pas être induits en erreur.

Vous me pardonnerez, Monsieur, d'avoir essayé de vous suivre sur un terrain où je me suis rarement aventuré, et qu'il n'y aurait sûreté pour moi à parcourir qu'en vous prenant pour guide. La nécessité où j'étais de vous répondre, la convenance que je voyais à le faire sans trop de retard, parce que notre plus grand désir était de vous avoir le plus tôt possible au milieu de nous, voilà ma meilleure excuse. La seule chose que je vous serai obligé de retenir de ce discours, composé à la hâte, c'est l'assurance que vous trouverez ici ce que vous vous êtes flatté d'y rencontrer : des rapports empreints d'une franche cordialité ; des esprits éclairés qui s'intéressent à toute sortes de recherches ; j'ajouterai, bien que ceci ne puisse vous concerner, la bienveillance poussée jusqu'à l'extrême indulgence, comme le prouvent assez clairement la place que j'occupe en ce moment et l'honneur que j'ai de vous recevoir. Puisque ce rôle m'a été dévolu, j'en profiterai pour joindre mes remerciements aux vôtres. M'adressant directement aux membres de cette Compagnie, je leur témoignerai ma reconnaissance de vous avoir accueilli dans leurs rangs, et de m'avoir ainsi permis d'ajouter un nouveau titre à ce titre d'ami, qui m'est tout particulièrement agréable, et dont le prix s'augmente pour moi à mesure que les années s'ajoutent aux années.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

Par M. DECORDE, archiviste de l'Académie (1).

Un des membres les plus actifs et les plus dévoués de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen publiait, en 1843, dans *l'Annuaire Normand*, une notice qui résumait succinctement l'histoire de cette Académie depuis sa fondation jusqu'en 1843 (2).

(1) Par une circulaire du 11 juillet 1881, M. le Président du conseil, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a demandé aux diverses sociétés savantes de France de lui faire parvenir les renseignements les plus exacts sur leur situation actuelle, sur leurs origines et sur leur passé. Le but de cette demande était de réunir les matériaux nécessaires pour faire entreprendre un travail qui doit consister à dresser une monographie précise et complète de chacune de ces sociétés. C'est pour répondre au désir du ministre que cette notice historique a été rédigée.

(2) L'auteur de cette notice, M. Ballin, directeur du Mont-de-Piété de Rouen, archiviste de l'Académie, a appartenu à notre compagnie comme membre résidant de 1825 à 1866. Il avait, dans sa jeunesse, fait partie de la mission du comte Aldini au congrès de Vienne, en 1815. Il a publié de nombreux mémoires sur divers sujets de littérature et de statistique, ainsi qu'une grammaire italienne sous ce titre : *Le Nouveau Peretti*.

Cette notice nous paraît répondre entièrement au désir exprimé dans la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du 11 juillet 1881. Elle porte avec elle le cachet de l'époque où elle a été écrite. Nous ne saurions mieux faire que de la transcrire textuellement en tête de ce nouveau mémoire.

« La ville de Rouen, essentiellement commerçante depuis son berceau, est cependant une des premières du royaume qui ait su encourager les travaux intellectuels. Dès la fin du ^{xv}^e siècle, la Confrérie de la Conception Notre-Dame y devint une association littéraire, sous le titre de Confrérie des Palinods, et plus tard, vers les dernières années du ^{xvii}^e siècle, sous celui d'Académie (1).

« Cette Académie, dont les prix étaient recherchés avec ardeur par les beaux esprits du temps, n'admettait à ses concours que des compositions restreintes, dont le sujet, toujours le même, consistait dans les louanges de la Vierge. Elle devint insuffisante lorsque le progrès des lumières se fit jour au milieu des préoccupations commerciales, dans une ville qui déjà pouvait s'enorgueillir de compter parmi ses enfants plusieurs hommes distingués dans les sciences, les lettres et les arts. Aussi le projet de créer une académie qui embrassât ces trois branches des connaissances humaines, remonte-t-il à 1716 ; mais l'association ne prit quelque

(1) Voir ma notice historique sur l'Académie des Palinods; Précis de l'Académie, volumes de 1834 et 1838 (note de M. Ballin).

consistance qu'en 1740. L'abbé Legendre, né en 1659 à Rouen, où il est mort le 1^{er} février 1734, en facilita la fondation par un legs de 1200 livres de rente. L'illustre Fontenelle ne dédaigna pas de s'occuper de la rédaction des statuts de la société nouvelle. Il réunit ses efforts à ceux du conseiller au Parlement de Normandie, de Cideville, le correspondant et l'ami de Voltaire, pour obtenir la sanction royale. Cette sanction fut octroyée par lettres-patentes du Roi Louis XV, datées de Lille, au mois de juin 1744, enregistrées au Parlement de Rouen le 12 août 1744 et au greffe de l'Hôtel-de-Ville, le 14 du même mois (1).

« L'Académie, ainsi constituée, s'empressa de doter la ville de Rouen d'institutions utiles. On lui doit l'établissement de l'ancien Jardin des Plantes qui a existé pendant près de cent ans, à l'entrée du cours de Paris ; celui de la première Bibliothèque publique de Rouen. Elle a également fondé des écoles de botanique, d'anatomie, de chirurgie et d'accouchement, de dessin, de peinture et d'architecture, de mathématiques, et enfin d'hydrographie, dont elle a choisi les professeurs et distribué les prix jusqu'en 1791.

« On ne saurait nier que l'Académie s'est acquis une gloire durable par ses fondations et qu'elle a puissamment contribué à développer le goût de l'étude, tant par

(1) Ces lettres-patentes reconnaissent et constituent la société déjà existante sous le nom d'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts*. Elles sont imprimées, avec le règlement donné par le roi, le 17 juin 1744, dans le premier volume du *Précis de l'Académie*, pages 9 et suivantes.

les prix qu'elle a proposés, chaque année, que par le zèle éclairé de ses membres, dont la plupart étaient des professeurs, des savants, des littérateurs et des artistes d'un mérite incontestable.

« Le premier sujet mis au concours fut la fondation même du prix alternatif pour les Sciences et pour les Lettres. Le prix fut délivré à la séance publique de 1746, à la célèbre M^{me} Du Bocage, née à Rouen en 1710.

« L'Académie se trouvait dans la situation la plus prospère à l'époque où la tourmente révolutionnaire vint la renverser en 1793, la dépouiller de ses propriétés et disséminer tous ses membres. Ceux-ci ne perdirent pas cependant courage : dix ans s'étaient à peine écoulés qu'ils se réunirent au nombre de vingt-et-un et avisèrent au moyen de la réformer avec l'appui du Préfet du département de la Seine-Inférieure, M. Beugnot. Elle tint sa première séance publique le 4 fructidor an XII, 22 août 1804 (1).

« Depuis ce temps, l'Académie, bien que privée de ses anciens avantages, n'a cependant point cessé de coopérer, avec un zèle constant, à la propagation des lumières, soit par les prix qu'elle a décernés, soit par les *Précis* de ses travaux qu'elle a publiés chaque année, en outre des cinq gros volumes contenant l'histoire résumée de l'ancienne société, et qui ont été imprimés de 1814 à 1821.

(1) Le nouveau règlement préparé par des Commissaires nommés par le préfet, le 1^{er} ventôse an XI, fut approuvé par le ministre de l'intérieur, le 12 germinal suivant : Voir le *Précis de l'Académie*, volume de 1804.

« Ces volumes annuels attestent non-seulement que l'Académie s'est toujours tenue à la hauteur du progrès de nos connaissances, mais encore qu'elle les a provoqués par ses encouragements et par la publicité qu'elle s'est empressée de donner aux productions de ses membres, qui lui ont paru avoir un caractère d'utilité. On peut regretter toutefois que cette publicité ait été restreinte par un tirage trop peu nombreux. Une décision récente autorise, à compter de 1842, la vente des volumes et va obvier, pour l'avenir, à cet inconvénient.

« L'ancienne Académie ne tarda pas à se placer au premier rang parmi les sociétés savantes, et beaucoup d'hommes, justement célèbres, tinrent à honneur d'y être agrégés. Il suffit pour le prouver de citer quelques-uns des noms inscrits sur ses premières listes. Parmi les résidants figuraient, avec Cideville, son premier Directeur, le célèbre chirurgien Lecat, les docteurs Pinard et le Pecq de la Clôture, les chimistes Descroizilles et Vitalis, le peintre Descamps, le navigateur Noël de la Morinière, etc... Et parmi les correspondants : Fontenelle, de Jussieu, Bomare, Du Resnel, Delalande, Marmontel, La Harpe, Cochin, Lemoyne, Stoldt, Fontanes, Mentelle, Parmentier, Mongez, Lamandé, Fourcroy, Cuvier, Lacépède, Volta, etc.

« Dès ses premiers temps, la Compagnie dirigea vers l'agriculture une partie de ses travaux, et lorsque la Société d'agriculture de Rouen fut instituée, par arrêt du Conseil d'État du 27 juillet 1761, ses principaux membres furent choisis parmi ceux de l'Académie.

« C'est aux encouragements et au concours de l'Aca-

démie qu'on doit la composition et la publication de la *Géologie de la Seine-Inférieure*, traité de la plus haute importance, puisqu'il peut être considéré comme la base fondamentale de toutes les théories relatives à l'agriculture, à la statistique, aux industries et aux connaissances qui s'appuient sur la constitution du sol.

« L'Académie fit plus que de proposer ce sujet de prix : sur le rapport de sa commission, elle ordonna l'impression de l'ouvrage. L'auteur, M. Antoine Passy, s'associa à la pensée généreuse de la Compagnie, en contribuant aux frais, pour sa part, par l'abandon de son prix. Cet ouvrage fut imprimé à Rouen, par M. Nicé-
tas Periaux, sous la direction de l'auteur. Il forme un beau volume in-4°, avec un atlas de vingt planches, en partie coloriées, et une superbe carte géologique, aussi coloriée, faisant suite à celle des environs de Paris par Cuvier et Brogniart. L'édition est datée de 1832 (1).

« L'Académie a fait connaître, par la publication de son *Précis*, des expériences de chimie et de médecine légale, qui ont, dans maintes circonstances, éclairé la justice, ainsi qu'un grand nombre de mémoires appartenant au domaine des sciences.

« Elle n'a pas moins fait pour les lettres. Elle a publié beaucoup de pièces remarquables tant en vers qu'en prose, de dissertations historiques, de notices

(1) Le titre de l'ouvrage est : *Description géologique du département de la Seine-Inférieure : Ouvrage imprimé par ordre de l'Académie de Rouen. Rouen, imprimerie de N. Périoux, 1832, in-4°*. M. Antoine Passy était alors Préfet du département de l'Eure.

biographiques, de recherches archéologiques qui ont un réel intérêt. J'indiquerai, entre autres, un volume intitulé : *Du Classique et du Romantique*, recueil de discours pour et contre, lus à l'Académie dans l'année 1824, et l'*Essai historique et descriptif sur l'Abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille*, par E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche, ouvrage publié en 1827 avec un grand nombre de figures et de plans inédits, dessinés et gravés par l'auteur et par M^{lle} Espérance Langlois.

« Elle a également encouragé les arts, et l'on ne saurait trop la féliciter d'avoir inspiré à notre illustre compatriote, Court, l'admirable tableau qui décore la salle de ses séances et dont le sujet est *Le grand Corneille accueilli au théâtre par le grand Condé* (1).

« Les dernières listes de l'Académie de Rouen prouvent que les hommes les plus haut placés par leurs ouvrages, leur mérite personnel ou leurs positions sociales se font un honneur de lui appartenir. Le legs généreux de l'abbé Gossier, l'un de ses membres résidents, dont le noble exemple ne restera pas stérile, du moins nous l'espérons, va donner un nouvel éclat aux concours qu'elle ouvre pour distribuer des prix (2).

« La crainte de fatiguer le lecteur n'a pas permis de donner plus d'extension à cette notice ; mais elle paraît

(1) Ce tableau, commandé à Court, en 1828, par l'Académie, lui fut livré par l'auteur en 1831. Le volume du *Précis* de 1831 en contient une description, avec gravure au trait.

(2) L'abbé Gossier, chanoine honoraire de la Cathédrale, est décédé à Rouen le 22 mars 1840. Il était membre résidant depuis 1824.

suffisante pour le mettre à portée de juger si l'Académie de Rouen n'a pas, aussi bien qu'aucune de ses émules des divers points du royaume, contribué à augmenter l'éclat de ce foyer de lumière dont les rayons produisent cette espèce d'effervescence des esprits qui tend à les conduire incessamment au progrès. »

La notice de M. Ballin, que nous venons de transcrire en y ajoutant seulement quelques notes, renferme l'histoire de l'Académie de Rouen pendant tout un siècle. Car un an après sa publication, notre compagnie fêtait, en 1844, l'anniversaire séculaire de sa fondation, et elle en consacrait le souvenir par une médaille commémorative.

Quelques années plus tard, en 1852, elle était reconnue comme établissement d'utilité publique.

Le Décret qui lui confère ce titre est ainsi conçu :

Louis Napoléon,

Président de la République française,

Sur le Rapport du Ministre de l'Instruction publique
et des Cultes,

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

Article 1^{er}.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé.

Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

Article 2.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des Lois.

Fait au Palais des Tuileries, le 12 avril 1852.

Signé : L. NAPOLEON.

Par le Président,

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : H. FORTOUL.

Pour ampliation :

Le chef du Secrétariat,

Signé : JOURDAIN.

Le présent décret enregistré au secrétariat-général de la préfecture de la Seine-Inférieure, sous le n° 8764.
Rouen, le 1^{er} mai 1852.

Le Conseiller de Préfecture, secrétaire-général,

Signé : PRON.

Pour expédition conforme à transmettre à M. le Maire de Rouen,

Le Conseiller de Préfecture, secrétaire-général,

Signé : PRON.

Pour copie conforme :

Le Maire de Rouen.

Signé : FLEURY.

Cette honorable distinction imposait à l'Académie le devoir de continuer, avec une nouvelle ardeur, ses utiles travaux.

Dès 1845, elle avait proposé comme sujet de concours la question suivante :

« Tracer l'histoire du commerce maritime de Rouen
« depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin
« du xvi^e siècle. »

Le prix fut remporté, en 1846, par M. Ernest de Fréville De Lormes, archiviste paléographe attaché à la Bibliothèque royale, déjà membre correspondant de l'Académie.

Quelques années plus tard, l'Académie publiait, à ses frais, avec le concours du Conseil-général du département de la Seine-Inférieure et de la Chambre de commerce de Rouen, ce remarquable travail, auquel l'auteur avait ajouté de nouveaux documents. Imprimé à Rouen, en 1857, il comprend deux volumes in-8° sous ce titre : *Mémoire sur le Commerce maritime de Rouen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVI^e siècle, par Ernest de Fréville, ancien élève de l'École des Chartes, etc.; Rouen, Le Brument, 1877, imprimerie de A. Péron.*

Il est accompagné d'une notice biographique sur Ernest de Fréville, due à la plume de M. Chéruel, Recteur honoraire, alors membre résidant de l'Académie (1).

(1) M. de Fréville, né à Rouen en 1811, est mort à Paris le 18 novembre 1855, avant la publication de cet ouvrage.

En 1861, l'Académie prenait part au concours ouvert par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, pour la publication du *Répertoire archéologique de la France*. Elle eut la satisfaction de voir les suffrages du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes se porter, en première ligne, sur le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dieppe*, qu'elle avait présenté au concours, et dont l'auteur était le savant archéologue, dont elle déplore la perte, M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques du département, membre honoraire de l'Académie (1).

Une médaille d'or fut, en conséquence, décernée à l'Académie, dans la séance solennelle tenue à la Sorbonne par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le 11 avril 1863. Une allocation de 1,200 fr. et une médaille de bronze étaient, en même temps, accordées à M. l'abbé Cochet.

L'Académie a vu encore ses efforts couronnés par l'obtention de plusieurs autres récompenses.

Au concours de 1863, il lui était décerné, par la section d'histoire, une médaille de bronze avec mention très honorable; — à celui de 1868, section d'archéologie, elle remportait une nouvelle médaille et un prix

(1) Il serait trop long d'énumérer tous les travaux de cet infatigable et célèbre archéologue. — M. l'abbé Cochet, né à Sanvic, près le Havre, en 1812, successivement membre résidant (1845), correspondant (1848) et honoraire (1863) de l'Académie, est décédé à Rouen le 1^{er} juin 1875.

de 300 fr. pour le *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure* (en entier).

L'auteur de ce Répertoire, M. l'abbé Cochet recevait en même temps le prix de 1,500 fr. et une médaille d'or.

Enfin au concours de 1878, elle obtenait l'un des trois grands prix institué par M. le Ministre de l'Instruction publique, pour les travaux d'histoire, et avec ce prix une nouvelle médaille.

L'Académie continue de publier, chaque année, sous le titre de *Précis de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, un volume in-8°, qui contient, avec le compte-rendu général de ses travaux, les mémoires les plus importants parmi ceux qui lui ont été présentés dans le cours de l'année. La collection complète de ce *Précis* compte aujourd'hui quatre-vingt-deux volumes, l'année 1881 comprise.

Le nombre des membres résidants peut, aux termes des statuts, article 3; s'élever à cinquante. Il est en 1882 de trente-six. Trois membres, tout récemment élus, le feront monter à trente-neuf.

Il y a, en outre, trois membres honoraires.

Grâce à des donations et à des legs qui lui ont été faits, elle peut, chaque année, ouvrir des concours et distribuer des prix.

Ces prix sont désignés par le nom de leur fondateur.

Le prix *Bouctot* est annuel. Il est de cinq cents francs. Il est successivement attribué aux Lettres, aux Sciences et aux Arts (1).

(1) M. Bouctot, ancien négociant à Rouen, né en 1782, est décédé dans cette ville le 24 décembre 1843. Ses legs aux hôpitaux, aux socié-

Le prix *Gossier*, aussi de 500 fr., ne revient que tous les trois ans. Il est également alternativement réparti entre les Lettres, les Sciences et les Arts, comme le prix *Bouctot* (1).

Le prix *Dumanoir*, de 800 francs, est annuel. Il est destiné à récompenser l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure (2).

Enfin le prix de la *Reinty*, dû à la générosité de M. le baron de Baillardel de la Reinty, sénateur, et qui est de 500 fr., est bisannuel. Il doit, suivant les conditions de la donation, s'appliquer alternativement soit à des marins de l'ancien pays de Caux, recommandables par leur dévouement ou par leurs services, soit à toute personne habitant ce pays, qui se sera distinguée par des actes de vertu ou par des actions d'éclat, soit enfin à des travaux littéraires ou scientifiques concernant nos colonies françaises des Antilles (3).

En dehors des rentes spéciales affectées par les fondateurs au service de ces prix, le budget de l'Académie ne comprend que les cotisations annuelles de ses membres résidents.

La contribution de 50 fr., une fois payée, imposée aux membres correspondants, n'est plus exigée,

tés savantes, à la Chambre de Commerce de Rouen ont atteint près de 500,000 francs.

(1) Dans une précédente note nous avons parlé de l'abbé Gossier.

(2) M. Dumanoir, propriétaire à Rouen, est décédé dans cette ville le 27 avril 1859.

(3) La donation de M. le baron de la Reinty est du 11 octobre 1865.

parce que l'on a reconnu que cette contribution pouvait être un obstacle à l'admission, comme correspondants, de littérateurs, de savants ou d'artistes qu'il était de l'intérêt de la compagnie de s'attacher.

Elle reçoit de la ville de Rouen une subvention de 1,800 fr., qui n'est qu'une faible indemnité pour la dépossession de son ancienne bibliothèque et des établissements d'instruction ou d'utilité publique qu'elle avait créés à Rouen sous l'ancien régime.

Elle a reçu pendant assez longtemps de M. le Ministre de l'Instruction publique une allocation annuelle de 500 fr. Ce secours ne lui étant point parvenu dans ces dernières années, elle prend la liberté, de se recommander à la bienveillance de M. le Ministre, car cette subvention lui serait fort nécessaire pour combler ses dépenses et pour satisfaire aux frais de ses publications.

On a vu, dans la notice de M. Balin, quels ont été, sous l'ancien régime, les membres les plus renommés de l'Académie de Rouen.

Depuis sa réorganisation, en 1804, notre compagnie a également compté, parmi ses membres résidants, beaucoup d'hommes remarquables à des titres divers.

Tels sont notamment :

Hyacinthe Langlois, peintre, graveur et antiquaire, né en 1777, mort à Rouen le 29 septembre 1837, auquel le Pont-de-l'Arche, son pays natal, a élevé un monument sur la principale place de la ville.

Le graveur Brevière, mort en 1869, qui a reçu les mêmes honneurs à Forges-les-Eaux.

Auguste Le Prévost, archéologue, historien et bibliographe, né à Bernay en 1787, mort en 1859, auquel la ville de Bernay, aidée du concours des sociétés savantes de la Normandie, va aussi consacrer un semblable souvenir.

Le docteur Pouchet, professeur d'histoire naturelle, membre correspondant de l'Institut, né à Rouen, en 1800, mort dans la même ville en 1872, dont le buste orne l'entrée du Musée d'histoire naturelle, dont il a été, on peut le dire, le créateur et le premier directeur.

L'ancien bénédictin, Dom Gourdin, 1739-1825 ; Théodore Licquet, 1787-1832, et André Pottier, 1799-1867, érudits et littérateurs distingués, qui tous trois ont été successivement conservateurs de la Bibliothèque publique de la ville de Rouen, la plus riche de nos bibliothèques de province (1).

Charles Botta, recteur de l'Académie universitaire à Rouen sous le premier empire, né à Saint-Georges en Piémont en 1766, mort en 1837, auteur de *l'Histoire de la Guerre de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique* et de *l'Histoire d'Italie depuis Guicciardini jusqu'en 1814*.

Floquet, né en 1797, mort en 1881, membre correspondant de l'Institut, auteur de *l'Histoire du Parlement de Normandie*, de *l'Histoire du Privilège de Saint-Romain*, des *Études sur la vie de Bossuet*. *L'Histoire du Parlement de Normandie* avait valu

(1) Des deux dates réunies par un trait, la première indique l'année de la naissance, la seconde celle du décès.

à son auteur le grand prix Gobert. Les *Études sur la vie de Bossuet* lui firent encore décerner en 1856, par l'Académie française, le second prix.

Chassan, avocat au barreau de Rouen, ancien magistrat, né à Marseille en 1800, mort à Rouen en 1871, auteur du *Traité des Contraventions et des Délits de la parole, de l'écriture et de la presse*, et de l'*Essai sur la Symbolique du Droit*.

Antoine Blanche, avocat-général à la cour de Cassation, membre résidant de l'Académie en 1849, mort à Paris en 1875, un de nos plus éminents criminalistes, auteur des *Études sur le Code pénal*.

Guttinguer, né à Rouen en 1785, mort en 1866 ; le Filleul des Guerrots, né à Heugleville, près Auffay, en 1778, mort en 1847, auteurs tous les deux de poésies et de fables justement estimées.

Théodore Muret, historien et auteur dramatique, né à Rouen en 1808, mort en 1866.

Le docteur Morel, médecin aliéniste, membre résidant en 1857, mort en 1873.

Les antiquaires Deville, né à Paris en 1789, mort en 1874 ; Emmanuel Gaillard, membre résidant en 1832, mort en 1846 ; Delaquerière, membre résidant en 1822, mort en 1870 ; de Duranville, résidant en 1850, mort en 1882, et par-dessus tous, l'abbé Cochet, 1812-1875, dont les noms sont associés à toutes les recherches et à toutes les découvertes archéologiques et historiques qui se sont accomplies dans la Seine-Inférieure et l'Eure, depuis le commencement de ce siècle.

Le naturaliste Marquis, membre résidant en 1813,

décédé en 1826 ; Le Turquier de Lonchamp, résidant en 1814, mort en 1829.

Bachelet, professeur d'histoire au lycée de Rouen, né à Pissy-Pôville en 1820, mort en 1876, auteur, avec M. Dezobry, du *Dictionnaire général de Biographie et d'Histoire*.

Disons enfin que l'Académie de Rouen a encore compté, au nombre de ses membres résidants, des historiens, des savants et des philosophes que l'Académie française et l'Institut ont tenu à honneur d'admettre dans leurs rangs (1).

Il y a quelques années, M. le Ministre de l'Instruction publique avait demandé aux sociétés savantes de s'occuper de la rédaction du *Dictionnaire topographique de la France*. L'un des membres de l'Académie, M. Charles de Beaurepaire, aujourd'hui président de la compagnie, s'est chargé de ce travail. Déjà il a adressé au ministère un premier envoi, comprenant la lettre A. Cette première partie a été approuvée par la section d'histoire du comité des travaux historiques. L'auteur continue son travail. Il sera prochainement en mesure d'en envoyer au ministère le complément.

(1) MM. Caro, de l'Académie française ; Vacherot, de l'Institut.

LES ANCIENS IMPRIMEURS

CERTIFICAT DE L'EXAMEN UNIVERSITAIRE D'UN IMPRIMEUR ROUENNAIS

Par M. J. FÉLIX

Entrant, il y a quelques semaines, dans la boutique d'un libraire, j'y fus témoin d'une scène conjugale dont la nature ne réclamait aucune intervention étrangère, et qui, grâce à la bonne humeur et au caractère des époux, ne pouvait m'exposer aux mésaventures de l'officieux protecteur offert par Molière à l'épouse maltraitée du Médecin malgré lui. La maîtressé de la maison racontait à son mari les incidents du roman récemment paru qu'elle tenait ouvert devant elle; celui-ci, en commerçant sérieux qui sait que le temps est un capital, comme disent nos voisins d'outre-Manche, semblait vouloir excuser aux yeux de l'acheteur une distraction tolérée aux devoirs de la profession, et répondait au récit animé de sa femme par ce vœu dogmatique qu'un libraire ne devrait point avoir le loisir de se livrer à la lecture. Ma mémoire me rappela alors l'exclamation apocryphe mais vraisemblable, que l'on prête au premier maître que servit le célèbre Franklin : « Malheureux ! tu lis, et tu

« veux devenir imprimeur! »; puis je me rassurai sur l'avenir de l'industrie exploitée par les continuateurs de Gutenberg, en songeant que trop peu d'entre eux s'exposent à mériter pareil reproche, et que leur art ne paraît point devoir redouter la substitution de cette dernière entrave à toutes celles dont la législation moderne leur a procuré le complet affranchissement.

Jadis il en était tout autrement. Je ne me dissimule pas que s'il peut être téméraire de vanter même à une jolie femme la beauté d'une de ses amies, il n'est guère plus facile de faire accepter l'éloge de siècles passés à des contemporains, aisément enclins à en tirer une comparaison dont se blesse leur vanité, et naturellement fort disposés à s'armer de l'autorité d'Horace, malgré son antiquité et l'inconséquence de leur raisonnement, pour reléguer l'imprudent *laudator temporis acti* au rang de ceux dont la sénilité a affaibli l'intelligence. Dussé-je courir des risques aussi dangereux pour mon amour-propre, je crois que je succomberais volontiers à la tentation hardie de braver semblable disgrâce, contre laquelle je me sens d'ailleurs bien fortifié par une abnégation obligée. Le péril serait-il d'ailleurs si menaçant, et n'aurait-on point quelques chances de se concilier plus d'un partisan en établissant un parallèle, notamment entre les imprimeurs du xvi^e et du xix^e siècle, et en opposant aux connaissances quelquefois superficielles des successeurs l'érudition profonde et l'existence laborieuse de ceux qui les ont précédés?

Lorsque les ténèbres du moyen-âge se dissipèrent

aux rayons éclatants de cette brillante aurore de la Renaissance qui provoqua le réveil des sciences, des lettres et des arts ; quand, avides d'instruction, l'esprit curieux de nos pères exhuma des pieuses retraites où il était resté enseveli le dépôt précieux que le génie antique leur avait légué, alimenté et assuré par le travail patient de savants ignorés ; quand apparut ce flambeau de la civilisation soustrait aux regards et aux violences de la barbarie, et dont quelques moines obscurs, quelques pauvres trouvères avaient seuls entretenu la chaleur vivifiante, veillant, comme la vestale romaine, pour que ce feu confié à leur garde ne s'éteignît point, la vie intellectuelle se ranima et se propagea, la force brutale dut céder à de plus douces et plus saines influences, et, sous les formes les plus diverses, l'étude devint le but auquel tendirent ardemment les générations qui eurent la joie d'assister à l'avènement de cette ère d'apaisement et d'espérance. Les monastères s'ouvrirent aux recherches devenues plus générales, et les modestes et infatigables ouvriers, abrités par leurs murs, communiquèrent à une foule, que la passion du savoir guidait vers leur paisible asile, les trésors manuscrits qui y étaient conservés avec un soin souvent jaloux ; car, il n'y a que justice à le redire après H. Langlois, « c'est
« en robe noire, la tête couverte du *cucullus* et ceinte
« de la couronne monacale, que, dans les Gaules, la
« science est descendue des dernières époques romaines
« jusqu'à nous. » A cette soif d'apprendre, toujours croissante, à cette masse sans cesse renouvelée de lecteurs, l'écriture et ses monuments ne suffirent bientôt plus, et

la Providence, qui tient toujours en réserve un bienfait correspondant aux besoins légitimes de l'humanité, vint satisfaire ses plus nobles inspirations en suscitant la merveilleuse invention destinée, par la profusion des lumières, à populariser et augmenter les connaissances indispensables au progrès ininterrompu, qui, en élevant l'âme par l'amour du beau, l'initie à ses divines destinées et la rapproche de son Créateur.

Quels noms modernes ne pâlisseraient pas à côté de ceux des hommes qui ont appliqué leurs soins et leurs veilles à perfectionner cet art de l'imprimerie qu'ils trouvaient dans l'enfance ! Les procédés matériels du travail étaient-ils plus négligés qu'ils ne le sont aujourd'hui, et les éditions du xvi^e et du xvii^e siècle sont-elles inférieures aux productions que notre temps a vu naître ? Qui le prétendrait de bonne foi ? Qui oserait, sauf une exception en faveur des Renouard et des Didot, égaler nos typographes contemporains à leurs illustres ancêtres, la plupart écrivains non moins qu'imprimeurs, Alde Estienne, Froben dont l'atelier reçut pendant quelques mois le savant Erasme comme correcteur, Galliot du Pré, Wechel, de Tournes, Morel, Vascozan, Dolet, Plantin, Elzévir ; « j'en passe et des meilleurs », tous autant et quelquefois plus érudits que les auteurs dont ils publiaient les ouvrages ? Certes, après une telle liste, il est permis, sans être signalé comme un détracteur du présent, de lui préférer un passé dont l'incontestable supériorité s'affirme par de si glorieux témoignages.

D'aussi rares mérites obtenaient leur légitime ré-

compense, et il le faut le reconnaître à l'honneur des souverains souvent lettrés qui ont gouverné notre pays, leur reconnaissance se traduisait par des faveurs personnelles et par des marques d'estime, auxquelles la législation assurait une consécration plus durable. Dès 1513, Louis XII affranchissait les libraires et imprimeurs parisiens d'impôts pour eux et pour leurs livres, « tant grecs, latins que françois et d'autres langues, voulant », ajoutait le monarque, « qu'ils jouissent à toujours de ces
« privilèges pleinement et entièrement, sans permettre
« qu'ils leur soient aucunement diminués ou énervés,
« pour la considération du grand bien qu'il est advenu
« en nostre royaume au moyen de l'art et science d'im-
« pression, l'invention de laquelle semble être plus
« divine qu'humaine. » Henri IV, dans les lettres patentes qu'il adressait, le 14 septembre 1603, au Parlement de Normandie, qui les enregistrait le 15 décembre suivant, montrait la même bienveillance à nos compatriotes, en ordonnant de « faire jouyr les libraires et
« imprimeurs de Rouen pleinement et paisiblement des
« privilèges, franchises et exemptions de subsides, en-
« semble de tous guets et gardes des portes, fors et ré-
« servé en cas d'éminent péril, et généralement en tous
« privilèges, franchises, immunités, exemptions et
« affranchissemens accordez auxdits libraires et im-
« primeurs de Paris et Lyon. » Aussi, lorsqu'en 1723 un règlement général fut édicté par tout le royaume, la première disposition qu'il contenait confirma, en ces termes flatteurs, les exceptions que nous venons de mentionner : « Les libraires et imprimeurs seront cen-

« sés et réputés du corps et des suppôts de l'Université,
« distingués et séparés des arts mécaniques, maintenus
« en la jouissance de tous les droits attribués à l'Uni-
« versité, et pour cela demeureront exempts de toutes
« contributions, prêts, taxes, levées, subsides, imposi-
« tions à imposer sur les arts et métiers. » Cette situa-
tion avantageuse allait se prolonger, et, lorsqu'en mars
1767 de nouvelles maîtrises furent créées, une déroga-
tion fut établie au profit des imprimeurs.

Il n'est pas de droit qui ne soit corrélatif d'un devoir, et tout privilège implique une garantie correspondante et tout au moins égale à l'importance de la faveur qu'il confère. Malgré les apparences, quelquefois la réalité du pouvoir arbitraire, l'ancienne monarchie a rarement méconnu ce principe, et à côté de la surveillance souvent sévère qu'elle exerçait sur les productions de la presse, elle soumit à de rigoureuses conditions la pratique même de l'imprimerie. Incorporés à l'Université par une fiction légale, les imprimeurs devaient s'élever à la hauteur où leur profession avait été placée. L'instruction se répandait d'ailleurs, et le temps n'était plus où dans les écoles pouvait être de mise la maxime : *græca sunt, non leguntur*. Le latin et le français s'enseignaient même dans les classes inférieures des collèges, et le consciencieux historien de l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789, a péremptoirement établi que l'étude du grec était assidûment suivie, notamment dans les établissements scolaires de cette ville.

Il n'y a donc pas à s'étonner que, renouvelant les prescriptions, non oubliées d'ailleurs, des 23 mars 1609,

16 mai 1615 et 20 avril 1644, le règlement de 1723 ait exigé des adeptes d'un art qu'il se refusait à comprendre au nombre des métiers, des connaissances précisées dans ses articles 20, 43 et 44, dont je crois utile de citer le texte :

ART. 44. — « Tous les aspirants à la maîtrise, fils de
« maîtres ou non fils de maîtres, seront sujets à des
« examens spéciaux sur l'art de l'imprimerie et de la
« librairie. »

ART. 43. — « Aucun ne pourra tenir imprimerie ou
« librairie s'il n'a été reçu maître, à laquelle maîtrise il
« sera reçu après quatre ans d'apprentissage, trois ans
« au moins de compagnonnage, vingt ans accomplis,
« sachant le latin et lisant le grec. »

ART. 20. — « Aucun ne pourra être admis à faire
« apprentissage pour parvenir à la maîtrise de librairie
« et d'imprimerie, s'il n'est congru en langue latine,
« s'il ne sçait lire le grec, dont il sera tenu de rapporter
« un certificat du recteur de l'Université. »

A ce prix, combien, hélas ! d'imprimeurs de nos jours pourraient-ils être apprentis, et l'extension de cette utile profession compense-t-elle suffisamment la décadence du niveau intellectuel de quelques-uns de ceux qui l'exercent ? Ai-je besoin de déclarer que, fils de mon temps, je ne désire aucun retour en arrière ; que je préfère la locomotion par la vapeur aux véhicules terrestres ou nautiques des siècles écoulés ; que je partage l'admiration légitime accordée à ces inventions qui contraignent l'électricité à transmettre en quelques instants la pensée humaine aux extrémités du monde habité ; que, partisan

des réformes auxquelles une civilisation perfectionnée a donné une consécration définitive, je me félicite de vivre à une époque où les idées de liberté, de charité, de tolérance et d'égalité ont conquis, malgré quelques contradictions passagères ou apparentes dans leur pratique, le triomphe que la patiente persévérance de nos pères leur a préparé. Je ne crois pas à la nécessité du rétablissement des maîtrises, et j'estime à leur valeur les franchises qui seules donnent à l'industrie sa féconde initiative et créent une concurrence indispensable à son développement. Mais que l'on m'admette, en considération de cette profession de foi qui coûte peu à mes sentiments intimes, à formuler, sinon un vœu, du moins un regret, dont l'expression timide ne saurait froisser aucune susceptibilité. Dans l'intérêt d'un art essentiellement lié à la littérature, pour la dignité de ceux qui l'exercent en y consacrant les connaissances qu'une solide éducation leur a procurées, en souvenir de cette histoire glorieuse de la typographie qui leur a légué, avec d'illustres exemples, les noms d'ancêtres encore honorés, ne peut-on déplorer que la place laissée par ces savants ouvriers demeure toujours vide, et que les institutions qui régissent leurs successeurs ne permettent point d'espérer qu'elle soit jamais et complètement remplie? Serait-il indiscret tout au moins de désirer que les épreuves auxquelles les anciens étaient soumis par la loi fussent acceptées par leurs héritiers, et qu'ils pussent représenter un brevet de capacité équivalant à celui que je transcris, à cause de l'origine de son titulaire et de la rareté de semblables documents?

« Nos Petrus Bonaventura Grenier sacræ Facultatis
« Parisiensis Doctor Theologus nec non Collegii Regii
« Rhotomagensis Primarius fidem facimus Petrum Ste-
« phanum Machuel nobis præsentatum a D. D. Oursel
« Syndico et Le Tourneur uno ex adjunctis Collegii Ty-
« pographo-Librariorum Rothomagensium ut examine
« tentaretur a nobis, interrogatum et examinatum,
« compertum esse scire latine et græce legere, ut com-
« modo possit artem Typographo-Librariam exercere :
« quare nos ei testimoniales hasce litteras expedivimus.
« Datum Rothomagi sub sigillo nostri Collegii, die
« februarii sextâ an. 1786.

« GRENIER. »

Ce certificat rappelle une des familles les plus hono-
rées dans l'imprimerie rouennaise. C'est chez les Ma-
chuel que parut, de 1774 à 1780, l'almanach intitulé *le*
Tableau de Rouen. En 1759, le *Traité des Eaux mi-*
nérales de Rouen, par Nihell, était mis en vente chez
Etienne-Vincent Machuel, dans sa boutique de la rue
Saint-Lô, vis-à-vis le Palais. Un compte de la fabrique
de la paroisse de Saint-Lô, rendu en 1761, nous apprend
qu'il en fut un des trésoriers, et son acte de décès cons-
tate que, mort, à soixante-deux ans et sept mois, le 12
août 1781, il a été inhumé aux cimetière et chapelle de
Saint-Maur ; l'un des témoins signataires est son fils,
Pierre-Etienne-Vincent-Désiré, celui sans doute à qui
fut délivrée l'attestation que nous venons de rapporter.
Le syndic des imprimeurs-libraires qui présenta le can-
didat à l'examen n'est pas non plus un inconnu : il des-

cendait de l'auteur et de l'éditeur des *Beautés de la ville de Rouen*, mort en 1729. L'échevinat et l'administration temporelle des églises comptèrent d'ailleurs toujours parmi leurs membres les plus respectés des représentants de cette profession, qu'ils relevaient par l'estime attachée à leurs personnes.

Dès 1544, le Conseil de la ville de Rouen donnait 2,000 livres tournois aux mineurs Lallemand pour les aider à relever leur atelier détruit par un incendie, et deux siècles plus tard, après avoir fourni à la Chambre de Commerce nouvellement créée son premier prieur, la même famille donnait un maire à la cité qui l'avait vu naître et prospérer de père en fils. Sur la liste des trésoriers de Saint-Godard figure aussi le nom des Lallemand, comme celui de Robert de Rouvres, leur confrère, qui comptait dans sa parenté Pierre et Jean Michel, maîtres peintres-sculpteurs à Rouen, et dont la veuve, en 1640, voulut perpétuer la mémoire par des fondations pieuses établies en cette église.

Quant au signataire de la pièce que nous venons de reproduire et devant lequel Machuel passa son examen universitaire, M. Ch. de Beaurepaire, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, nous a renseigné sur sa personnalité. Lorsque la direction du collège de Rouen fut enlevée aux Jésuites, elle fut remise, en vertu de l'édit royal de février 1763, à un bureau d'administration ainsi composé : l'archevêque président, le premier président, Le Sens de Folleville, de Clerc, Marouard, Langlois de Louvres, Bordier et Le Breton. Le 20 juillet de la même année, ce bureau choisissait à l'unanimité pour principal

Grenier, deuxième supérieur des Trente-Trois, à Paris, qui prit séance à l'assemblée du 1^{er} août suivant, et qui, conformément aux prescriptions des lettres-patentes du 10 juin 1765, reçut un traitement de 1,800 livres. On le trouve exerçant encore ses fonctions en 1774; j'ignore l'époque où il cessa de les remplir, et je m'arrête en sollicitant l'indulgence, d'abord de ceux qui ont bien voulu me suivre, ensuite et surtout de ceux dont j'ai parlé. Je tiens, en effet, bien que nos lois récentes aient aboli le délit d'excitation au mépris d'une classe de citoyens, à ne pas encourir le reproche de profiter de ce bienfait dont tant d'autres abuseront à ma place, et je ne ménagerai aucune précaution pour ne pas provoquer la rancune des imprimeurs : leur vengeance serait si facile à satisfaire dans une des occasions trop nombreuses où je fais *gémir* la presse, comme ils le diraient avec une malice, sans doute justifiée, et que je leur pardonne d'avance, en les suppliant de ne pas joindre leurs fautes à celles de l'auteur.



UNE COMMANDE ROYALE
DE
CIDRE DE MONTIGNY, PRÈS CANTELEU

Par M. J. FÉLIX

L'empire envahissant de la mode est assurément la dernière tyrannie que les progrès de la liberté verront fuir devant eux ; il est aussi absolu qu'illimité, et loin de borner ses conquêtes au domaine qui lui semble naturellement ouvert, et où elle dispose de la forme du costume et des usages auxquels elle soumet nos relations sociales, l'inconstante déesse n'impose aucun frein à ses prétentions : tour à tour, les choses de l'esprit ont dû se ranger sous ses lois mobiles, et la vogue s'est attachée tantôt à tel genre littéraire, à telles théories artistiques, tantôt à tel système philosophique et, dangereuse fantaisie, même à tel traitement médical. L'histoire ne pouvait échapper aux empiètements commis sur le terrain des autres sciences, et ce serait une étude intéressante que de constater les méthodes variées que révèlent les travaux de ceux qui, depuis Hérodote jusqu'à

Michelet, se sont adonnés à en retracer les événements.

De nos jours, le public a paru se plaire aux productions d'une école que son succès absout, et qui pourrait d'ailleurs revendiquer pour sa justification le bénéfice de cet adage poétique que « tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. » La théorie préconisée par ses adeptes, si elle est peu flatteuse pour l'humanité, qu'elle considère comme esclave d'un nouveau fatalisme, fait du moins honneur à la souplesse ingénieuse de leur imagination. Pour eux, la santé capricieuse de Richelieu explique les rigueurs de sa politique. Si, devant ce grand ministre, Louis XIII a effacé sa personne et son action, qu'on s'en prenne à l'état languissant dans lequel a grandi son enfance. Quant à Louis XIV, il suffit de consulter le journal tenu par ses médecins pour se rendre compte des revers ou de la prospérité qui ont signalé son règne, et il ne faut attribuer la décadence du royaume, sous son successeur, qu'au tempérament maladif et lymphatique de M^{me} de Pompadour. Heureuses découvertes, bien que passablement humiliantes pour notre orgueil ! Dût notre dignité en recevoir quelque atteinte, félicitons-nous de posséder un critérium infaillible pour apprécier désormais à leur exacte valeur, après un méticuleux examen de leurs aptitudes physiques et une analyse scrupuleuse de leurs traits, les candidats, toujours nombreux et jusqu'ici difficiles à bien connaître, qui aspirent à l'honneur de nous gouverner !

L'avenir réserve pourtant quelques échecs à cette doctrine, si l'on en juge par les démentis que le passé lui a déjà infligés, et les exemples fourmillent de ces con-

traditions qui devraient inviter les théoriciens à une prudente circonspection. Voltaire et Scarron n'ont pas laissé la réputation de personnages mélancoliques : l'on sait cependant que chez le premier la bonne humeur avait raison de la santé la plus délicate, et nul n'ignore que, sur la chaise où le clouait la paralysie, l'auteur du *Roman Comique* étourdissait ses amis des éclats d'une gaîté toujours exubérante. Hissé de sa litière sur son cheval de bataille et incapable de supporter le poids de sa cuirasse, Maurice de Saxe, à Fontenoy, opposait aux défaillances de ses forces la constance de son énergie. Bossuet enfin n'a-t-il pas rendu un éternel hommage au vaincu de Rocroy, « le valeureux comte de Fontaines, « qu'on voyait porter dans sa chaise, et malgré ses infirmités, montrer qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime ? »

Je ne me défends pas néanmoins de trouver séduisant un système de critique historique qui détermine la pensée d'un souverain et la portée de sa politique par sa vigueur, quand il s'agit d'un pays où domine la loi salique ; s'il est question d'une reine, par le caractère de sa beauté et la nuance de ses cheveux, étant admis sans conteste que si une douceur inaltérable est l'apanage des blondes, les brunes réalisent le type d'une inébranlable fermeté. Il y aurait dans l'application de ces principes une mine d'investigations, souvent fécondes en mécomptes, mais dont la richesse inépuisable pourrait tenter quelques chercheurs amoureux du paradoxe ; il faut pourtant reconnaître qu'aussi aventureux qu'on puisse les supposer, leurs tentatives pour établir avec certitude

par ce moyen les causes et les suites même des faits contemporains, seraient aussi téméraires qu'infructueuses.

Quoi qu'il en soit, le culte de ce que j'appellerai l'intimité historique a propagé la publication de documents qui, s'ils doivent être consultés et exploités avec réserve par l'historien, offrent un intérêt indéniable au lecteur, qui y retrouve le fonctionnement et la vie d'un monde disparu. Les éditeurs obéissent à cette tendance qu'ils favorisent, et les mémoires des femmes de chambre, des valets de chambre, des médecins, révèlent sur leurs maîtres royaux de mystérieux détails, matériaux souvent inutiles, quelquefois précieux, à condition qu'ils soient employés avec discernement et sobriété, et que le murmure ou le bavardage de la chronique ne se substituent pas à la voix austère de l'histoire. A côté de ces récits dont l'historien seul doit savoir se méfier, n'est-il point pour le curieux une source vive, à laquelle, plus heureux que l'écrivain, il a le droit de puiser sans choisir et sans rien rejeter, n'ayant à exercer aucune critique et satisfait de contenter le désir qui arrête ses yeux sur les pages jaunies d'un manuscrit, sur les feuillets froissés d'une correspondance, sur le parchemin à demi-effacé qu'il a soustrait au couteau destructeur du relieur prêt à le faire disparaître ? C'est le sentiment que je ressentais il y a quelques jours, en parcourant un registre écrit lisiblement et contenant l'état et menu général de la maison du roy pour l'année 1744. Une œuvre aussi spécialement culinaire ne m'entraînera pas, on peut en être persuadé, à refaire la biographie de Louis XV, et, si je

ne dédaigne pas les conseils de Brillat-Savarin, je n'ai pas l'intention de prouver la vérité de son aphorisme connu : « dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es » ; mais le dépouillement que je faisais des renseignements consignés dans ces pages n'a pas été, gourmandise à part, sans me causer quelque agrément, et, si mince que soit ma satisfaction, j'aime à la faire partager, si je puis.

En tête de ce code destiné à régir la cuisine royale, se trouve la loi constitutionnelle, je veux dire le règlement du 19 décembre 1726, qui reproduit ceux des 14 avril 1665, 7 janvier 1681 et 22 novembre 1726, et dont les 56 articles sont suivis de la signature du prince de Condé, alors grand-maître de France, qui de Chantilly en ordonne l'exécution aux officiers, dont sa charge lui confère la surveillance. Après la table du roi, cinq tables sont servies pour quelques personnes : ce sont celles du grand-maitre, des maitres-d'hôtel, des aumôniers, des gentilshommes servants ou du serdeau et des valets de chambre : à cette dernière je remarque la présence d'un joueur de paulme, d'un artillier, d'un porte-arquebuse, d'un horlogeur. Plus loin je découvre la liste de ceux à qui des provisions ou des comestibles sont journellement alloués : David, garde des archives de la maison du Roy et Chaban de la Fosse, chirurgien ordinaire y figurent. J'omets le détail des mets qui composent les repas gras ou maigres de la cour, mais je me reprocherais d'oublier le chapitre relatif aux « pauvres garçons et » veuves de garçons d'office de la maison du Roy et de » celles de Messeigneurs les Dauphins et de Madame

« Infante, qui se sont trouvez hors de service et de-
« venus infirmes, à qui Sa Majesté a accordé ou con-
« servé des pensions, qui seront mis sur l'état des unze
« pauvres lorsqu'il y aura des places vacantes. » D'autres
mentions attirent mon attention : ce sont des jetons ac-
cordés à l'abbé Lambert, garde des ornements de la
chapelle et aux Pères de la Charité qui reçoivent les
garçons d'office malades ; ce sont les gages de l'abbé
Tougard (autre nom normand), aumônier de la maison
du Roy au titre de saint Roch, et de Caperon, opéra-
teur. Plus bas je lis : « à Coypel, valet de chambre
« du Roy, pour l'ordinaire que Sa Majesté luy a ac-
« cordé pendant sa vie seulement, suivant l'ordon-
« nance du 28 may 1740, 1,548 livres 16 sous par
« an. » S'agit-il d'un des membres de la famille qui a
laissé un nom célèbre dans l'histoire de la peinture ?
Noël Coypel était pensionné par Louis XIV ; son se-
cond fils, Noël-Nicolas, mourut en 1734, et par consé-
quent ne peut être l'objet d'une mention sur un état
dressé dix ans plus tard ; l'ainé, Antoine, était mort
dès 1722, titulaire d'une pension de 1,500 livres, que
son élève, le Régent, lui avait allouée. J'incline à pen-
ser que son fils, Charles-Antoine, né en 1694 et mort le
14 juin 1752, avait hérité de la faveur de la Cour, mal-
gré l'infériorité avec laquelle il soutenait le renom des
deux générations qu'il représentait ; peintre médiocre,
auteur dramatique dont les œuvres n'ont pas obtenu le ba-
nal honneur de l'impression, il n'y aurait rien d'étonnant
à ce que les secours que la libéralité royale lui accordait
se fussent dissimulés sous le prétexte d'une sinécure, dont

le titre aurait été d'autant moins offensant pour sa susceptibilité, que la domesticité auprès du souverain était encore recherchée, et qu'il pouvait se souvenir qu'un écrivain, comme lui, dont les œuvres avaient obtenu quelque succès, Molière, n'avait pas cru se déshonorer en acceptant de remplir les mêmes fonctions.

Je tourne quelques pages et voici la liste des personnes auxquelles se distribuaient, le premier janvier, des bourses remplies de jetons : après la famille royale, j'en extrais les noms de la duchesse de Ventadour, des ducs de Charolais et de Chatillon, du comte de Maurepas, secrétaire d'état. Je poursuis et je trouve, inscrits pour toucher un traitement annuel, notamment l'intendant des médailles antiques ; l'abbé de Vauréal, maître de la chapelle de musique ; le chapelain ordinaire, le premier aumônier et le confesseur du roi, les lecteurs de sa chambre, le duc de Charost, son gouverneur ; l'abbé d'Oppède, maître de l'oratoire ; M. de la Rochefoucault, grand-maître de la garde-robe ; M. de Cany, grand-maréchal-des-logis ; Chicœur, premier médecin ; Caré, huissier des ballets ; Gibbon maître à écrire de Sa Majesté ; Chevalier, maître de mathématiques ; Matho, maître de musique ; Rousseau, maître en fait d'armes.

L'on me pardonnera de mentionner spécialement Silvestre, maître à dessiner, dont la femme donnait de son côté des leçons aux filles du roi ; famille justement célèbre dont Israël, né en 1621, illustra le nom, et qui, jusque sous Louis XVIII, eut l'honneur presque ininterrompu de fournir les professeurs de dessin des enfants de France. Celui qui se trouve ici désigné est

sans doute Nicolas-Charles, petit-fils d'Israël, né en 1698 et mort le 30 avril 1767.

Faut-il continuer et signaler les distributions de vivres qui, les premiers jours de l'an et de mai, se font aux trompettes de la chambre, aux six cornemuses ou trompettes marines, aux hautbois, aux musettes, aux vingt-quatre violons, aux tambours et fifres suisses ? Faut-il parler des quarante-quatre gâteaux qui sont faits la veille des rois, du vin *excellent* et de l'hypocras qui les accompagnent ? Je n'oublierai pas du moins le pain et le poisson distribués aux pauvres le jeudi saint, ni la dépense des quatre fêtes de Pâques, Pentecôte, Toussaint et Noël, ni les dons faits par le roi, lorsqu'il rend le pain bénit, le 16 août, jour de saint Roch. A la Saint-Louis et à la Saint-Martin, ce sont de nouvelles distributions. Diverses circonstances en motivent encore d'autres : si le roi, fidèle aux traditions, touche les écrouelles, ses médecins et chirurgiens sont gratifiés de pain, de vin et de gibier ; si les comédiens jouent au château, ils ont droit à du pain et du vin. Enfin, comme s'il avait quelque intuition des principes littéraires, l'auteur anonyme de notre manuscrit, après nous avoir fait monter sur le théâtre, se souvient qu'il faut passer du « plaisant au sévère » et nous initie au détail de la table du confesseur et du prédicateur du roi.

Achevons cette revue nécessairement incomplète, sans nous arrêter aux pensions accordées par le roi aux femmes qui ont soigné son enfance ; glissons avec la discrétion qui convient sur les indications trop signifi-

catives, fournies par l'état des falots à délivrer quand la Cour réside à Fontainebleau, et qui laissent entrevoir, logeant dans les appartements de la cour ovale, la reine, le roi, et, rapprochement cynique, M^{me} de Chateauroux, rentrée en faveur, et qui ne verra pas commencer l'année prochaine; contentons-nous en terminant de nommer, au nombre des personnes attachées au service de Mesdames de France, la dame Félix, coëffeuse, dont je n'ai pas la vanité de réclamer la parenté, et M^{lle} Couperin, maîtresse de clavecin, qui continue sous Louis XV les traditions musicales par lesquelles, à la cour des deux rois précédents, ses aïeux ont acquis une durable renommée.

C'est avec peine que je me décide à fermer ce registre qui a fait revivre devant moi la Cour de Louis XV sous un de ses aspects familiers; je l'ai parcouru sans ennui, malgré la sécheresse obligée des renseignements qui y sont consignés et, je ne sais si je cède à une illusion, j'ose espérer que cette impression personnelle a pu être partagée. Dans cette longue nomenclature, néanmoins, j'ai vainement cherché des noms que la Normandie pourrait revendiquer, et à cette première déception est venu s'ajouter le regret de n'avoir point vu inscrite, ne fût-ce que sur le menu des tables inférieures ou dans des circonstances exceptionnelles, la boisson nationale qui désaltère et quelquefois enivre les enfants de ce pays.

Cette lacune, je dois l'avouer, ne m'avait cependant causé qu'un léger étonnement, en me reportant au souvenir de la lecture des études de M. Léopold Delisle sur

la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge. L'on sait, en effet, que, dans cet ouvrage écrit dans sa jeunesse, avec une maturité et une érudition dont sa féconde carrière littéraire n'a jamais donné plus de preuves, le savant éminent, dont les travaux font autorité, constate que pendant de longues années la cervoise ou la bière a été la boisson ordinaire de la région que nous habitons. Sans doute on trouve soit la culture du pommier, soit la fabrication de la liqueur extraite de son fruit, indiquées dans des actes assez nombreux ; mais l'on constate que l'usage de ce produit fermenté ne s'est répandu qu'assez tard en Bretagne, en Picardie et dans les pays d'Auge et de Bray. Au xiv^e siècle seulement le cidre paraît avoir commencé à l'emporter sur la boisson rivale, l'insuffisance des récoltes provoquant quelquefois des mesures prohibitives de l'emploi des grains à tout autre objet qu'à l'alimentation publique ; mais cette substitution s'opéra sans doute assez lentement, car ce n'est qu'en 1692 que l'on rencontre les statuts qui régissent et organisent la corporation des marchands de cidre à Rouen. C'est vers la même époque, l'exact continuateur de M. L. Delisle nous l'apprend dans ses notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge, que se place une lettre de l'intendant de la province, M. de la Bourdonnaye, prouvant l'extension de l'usage du cidre en Picardie et la consommation de cette boisson en Normandie, dans des proportions qui appellent la protection de l'administration qu'il exerce.

J'en étais là de mes réflexions lorsque, surprise faite pour encourager ou pour récompenser mes recherches, du registre que je feuilletais se détache la note suivante, qui ne m'a pas paru être indigne d'intérêt.

POUR M. THOMAS

« Un demy muid de cidre du crû de Montigny (près de Canteleu), du plus excellent que faire se pourra.

« M. Allis m'obligera d'y aller promener quelque jour, et d'en faire choix luy-même et de le faire amener par un homme de confiance.

« Quand il sera entre ses mains, il le fera mettre en double futaille, et le chargera par un batteau adressé au Pecq au s^r Venard p^r f^d de M. Judde, controlleur de la maison du Roy ;

Et quand j'aurai avis du départ du batteau, je donnerai mes ordres audit sieur Venard.

« Ledit Venard, aussitost qu'il l'aura receu en fera expédition, par un voiturier de toute seureté, à M. Thomas, control. de la maison du Roy, rue des Bourdonnois, au Parc aux Cerfs, à Versailles. »

Au dos on lit les mentions suivantes ;

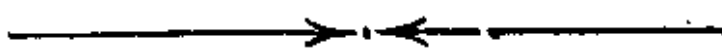
Déjeuner du Bureau 24 ^l veau de.	9 liv. 18 s
Jours gras, 2 gib. par jour de.	4 8
Jours maigres, 2 carp. de pied de.	7 »
Déjeuner du Bur., 6 carp. de pied de. . . .	21 »

M. de Beaurepaire, dans l'ouvrage auquel tout à l'heure je faisais, comme on le peut toujours quand on a

recours à ses conseils ou à ses écrits, un emprunt utile, cite un acte du ^{xiv}^e siècle relatif à un marché de pommes de Montigny. Quand s'est établie la réputation du cidre fabriqué dans cette localité? On ne le trouve mentionné dans aucune pièce, et la tradition seule nous a transmis cette notoriété, encore vivante, qui trouverait son explication dans le soin avec lequel la boisson était travaillée ou dans la qualité du fruit dont elle provenait. La commande que je viens de faire connaître établit du moins d'une manière incontestable que l'usage du cidre, au ^{xviii}^e siècle, était devenu général en Normandie; que dans une mesure restreinte, mais certaine, il s'était répandu dans la région limitrophe; qu'il n'était même pas inconnu à Paris et dans ses environs, et que notamment le crû de Montigny y était apprécié par les amateurs du piquant breuvage.

Quelle date convient-il d'assigner au document que nous avons reproduit? Je suis tenté de le placer tout au moins postérieurement à l'année 1755. Le Parc-aux-Cerfs était un quartier de Versailles qu'il ne faut pas confondre avec la petite maison qui y était comprise et que, le 23 novembre 1755, Lebel acheta pour Louis XV, qui y cachait les beautés qu'il honorait de sa capricieuse faveur; mais les précautions prises pour l'acquisition et le transport du cidre qui fait l'objet de la commande, l'insistance avec laquelle on précise le crû dont on demande la meilleure qualité, l'intervention de deux contrôleurs de la maison royale, le compte, qui est établi au dos, des fournitures faites pour le bureau, c'est-à-dire l'assemblée des contrôleurs, ne semblent pas permettre

de douter que, réclamée sans doute par quelque favorite passagère, lasse des vins capiteux de l'Espagne alors en vogue à la Cour, une Normande, donnant peut-être au sein du désordre un souvenir, je n'ose dire un regret, à son pays, la précieuse futaille n'ait passé du village qui avoisine Rouen dans le sérail français, où Louis XV oubliait trop facilement ses devoirs d'époux, de père et de monarque. Et maintenant quelles sont les lèvres roses qui, à l'ombre de ces murs joyeux, se sont trempées dans la coupe où pétillait la liqueur natale, non moins fraîche et aussi blonde que la souveraine éphémère qui la versait à son royal convive ? C'est là un mystère historique (le mot n'est-il pas trop ambitieux ?) que nous sommes impuissants à éclaircir et dont nous léguons volontiers la solution aux investigations indiscrètes de l'avenir.



DALIPHARD

Peintre rouennais

Par M. J. HEDOU

Depuis cinquante ans notre Ecole française de peinture a brillé d'un vif éclat, mais il faut bien reconnaître que de tous ses représentants, ceux qui firent le plus de progrès, ceux qui donnèrent la note la plus juste et la plus originale, ce furent les artistes qui s'adonnèrent à l'étude du paysage. Pour justifier ce que nous avançons, il nous suffit de citer les noms de Corot, Cabat, Diaz, Th. Rousseau, J. Dupré, Decamps, Troyon, Daubigny, P. Huet. Nous nous bornons aux plus célèbres. En revenant à l'étude de la nature bien comprise, cette pléiade nous débarrassa de ce genre faux et presque ridicule qui, au commencement de ce siècle, prenait le titre pompeux de paysage historique, et, à l'abri de cette étiquette fastueuse, exposait des toiles où ne régnait que la plus ennuyeuse convention. Tout y était faux : l'effet, les sites, les personnages. La nature était bien ce qui préoccupait le moins l'artiste. Que dis-je ? il

avait bien soin de l'écarter, pour ne se conformer qu'aux principes qu'on lui avait inculqués à l'atelier et hors desquels il n'y avait point de salut. Comme on ne travaillait point d'après nature, on ne pouvait prendre souci de représenter avec conscience les caractères principaux du pays dont on voulait reproduire l'aspect, le climat, la végétation, les rivières et les montagnes, les habitants, leurs costumes, leurs types. Aussi le résultat ne s'est guère fait attendre. Que valent aujourd'hui ces tableaux ? Rien. Qui les achète ? Personne ; j'entends aucun amateur sérieux. Et c'est bien en effet la récompense qui est due à tout travail contraire aux saines traditions de l'art et à tout produit d'une école en décadence.

Heureusement pour la France, une jeune génération, parfois excentrique, mais toujours consciencieuse, se préoccupa de la voie nouvelle dans laquelle s'engageaient, depuis quelque temps, les paysagistes anglais. Elle crut, avec raison, que le seul moyen pratique de réagir contre les faux principes qui régissaient alors l'École française dans tous les genres, était de retourner à l'étude véritablement sérieuse de la nature. Les peintres de genre pensèrent que la tunique abricot des troubadours de l'Empire et de la Restauration n'était pas la suprême expression du beau, et que l'étude du costume nécessitait d'autres recherches, si l'on voulait représenter avec exactitude les scènes du passé. De là datent tous ces travaux sur le moyen-âge qui répondaient à un véritable besoin. On ne se contenta plus de l'à-peu près ; c'était à qui se montrerait le plus exact dans la

reproduction des personnages que l'on mettait en scène.

Les paysagistes cédèrent à l'impulsion donnée; ils bouclèrent leur appareil de campagne et partirent chacun de son côté, sac au dos, à la recherche des pays dont le caractère, la végétation, le climat répondaient le mieux à leurs aspirations. Beaucoup vinrent en Normandie; ce ne furent pas les moins bien inspirés; d'autres visitèrent la Bretagne, les Alpes; quelques-uns allèrent planter leur parasol dans le Midi, jusqu'en Orient. Par toutes ces voies diverses, tous poursuivirent le même but : la recherche de la vérité. Plus de poncif, plus de convention; on voulait la nature et rien que la nature. Il y eut bien quelques exagérations, comme il s'en produit forcément alors qu'une réforme nouvelle se fait jour, mais, en somme, le programme était sain et les résultats que l'on obtint bientôt prouvèrent que l'on suivait la bonne voie.

En effet, les salons de Paris étalèrent, aux yeux de l'Europe, des toiles qui donnèrent, haut la main, à notre École de paysagistes la suprématie sur toutes les écoles du monde. Le mouvement fut véritablement admirable; l'élan fut si intense qu'il se maintient encore aujourd'hui, et que, si les chefs ont disparu, nous comptons encore bien des maîtres qui ne laisseront pas tomber le drapeau passé dans leurs mains.

Nous avons dit que beaucoup des ouvriers de la première heure étaient venus étudier la riche végétation et les sites pittoresques de la Normandie, tels que P. Huet, Corot, Daubigny, Dupré, Troyon et autres. Mais parmi tous ces maîtres, aucun n'avait vu le jour dans notre

pays. Les peintres Normands s'adonnaient de préférence à la peinture d'histoire ou de genre, et délaissaient le paysage. Il fallut bien des années encore pour que deux artistes normands se prissent à penser que les maîtres paysagistes n'avaient pas tout dit et qu'il y avait encore après eux des lauriers à moissonner.

Ce n'est, en effet, que dans les dix dernières années du second empire que débutèrent Herpin et Daliphard, deux artistes qui promettaient de devenir des maîtres, mais que la mort vint enlever au moment où ils donnaient les plus belles espérances, à l'époque même où leur talent franchissait l'étape si redoutable au-delà de laquelle se trouve la maîtrise et la célébrité.

Nous espérons pouvoir, plus tard, consacrer une étude spéciale au talent de Herpin; aujourd'hui nous ne voulons nous occuper que du peintre rouennais Daliphard, pour lui donner comme ami un dernier souvenir, et comme compatriote une dernière couronne.

Michel-Louis-Édouard Daliphard est né à Rouen, rue de la Grosse-Horloge, 109, le 24 septembre 1833. Son père occupait, dans le négoce rouennais, une situation notable, qui, du reste, à l'heure actuelle, est encore vaillamment maintenue par quelques membres de la famille. Édouard, naturellement, fit ses études au collège royal de Rouen, devenu depuis Lycée Corneille, mais comme externe seulement, car ses parents avaient confié le soin de son éducation à MM. Deshayes frères, maîtres de pension. Les études de l'élève suivirent leur cours normal, et elles lui valurent les palmes de bachelier.

Les parents de l'enfant ne le destinaient pas à l'art ; à peine sorti de l'école, l'élève dut se livrer à de nouvelles études et prendre ses inscriptions de droit à Paris, tandis qu'en réalité, il s'enrôlait comme clerc chez M^e Allard, notaire à Rouen. Daliphard, qui probablement ne s'était engagé dans cette voie que pour ne pas contrarier sa famille, avait trop présumé de sa bonne volonté. Le sacrifice dépassa ses forces, et il dut céder au goût qu'il avait pour le dessin, lequel lui était enseigné par M. Delaunay. Son père n'y fit pas obstacle davantage, et il entra aussitôt à l'école municipale de dessin de Rouen, que dirigeait alors M. Gustave Morin. Cet habile artiste vit bien dès l'abord à qui il avait à faire et ne ménagea pas ses conseils et ses soins au débutant, qui en profita sérieusement. Mais le futur paysagiste ne trouvait point à l'école la satisfaction de ses goûts. C'était la nature qu'il lui fallait ; c'était en plein air qu'il voulait dresser son chevalet et étudier le paysage sous ses différents aspects.

Vers 1859, il quitta donc Rouen pour visiter la Hollande et la Belgique. Cette dernière contrée le retint quelque peu, et l'école de dessin d'Anvers le compta, croyons-nous, parmi ses élèves. Cette excursion dans les pays du Nord ne dura pas moins de deux années, pendant lesquelles il étudia les maîtres aux musées de Bruxelles, d'Anvers, de La Haye, de Rotterdam et d'Amsterdam. Il en revint avec un grand sentiment de la nature ; il savait choisir ses motifs et les rendre avec une certaine distinction ; les lignes de ses tableaux ou de ses dessins étaient heureusement

combinées; on y remarquait l'horreur du commun. Nous nous rappelons, en effet, avoir vu quelques-unes des études qu'il faisait, à cette époque, sur les bords de la Seine, à Rouen, quand il venait voir ses parents. Toutes avaient du caractère; les tons n'en étaient pas toujours francs; ils manquaient de finesse souvent, mais il était bien rare que la toile ou le panneau n'eût pas un aspect distingué et une tournure originale.

De retour en France, Daliphard alla passer l'été à Avon, près Fontainebleau. Il était là en pleine nature, travaillant au milieu des sites les plus pittoresques et en compagnie de tous les peintres paysagistes qui formaient alors dans la forêt une véritable colonie divisée en plusieurs centres. Cette communication constante avec la nature, ce frottement perpétuel avec les autres artistes, l'étude de la manière de peindre particulière à chacun, cette observation et cette pratique de tous les jours ne tardèrent point à produire leurs fruits. Notre peintre revint donc au commencement de l'hiver à Paris avec une collection de matériaux et d'études qui lui permit de préparer ses premières expositions.

Toutefois, Daliphard ne se sentait pas encore mûr pour la lutte, car il n'osa pas aborder le salon de Paris. Il choisit, pour se produire, une scène plus modeste, et c'est à l'exposition municipale de Rouen qu'il envoya, en 1862, ses essais, qui consistaient en un tableau : *La Glacière à Chaville (hiver)* et deux fusains représentant : l'un les *Bords de la Seine à Bois-le-Roi (clair de lune)*, l'autre, les *Bords de la Seine près Pont-de-l'Arche (crépuscule)*. Le tableau

était bien composé, bien dessiné, d'un aspect sérieux, mais la couleur n'en était pas franche. Les fusains, au contraire, étaient très réussis; le peintre n'y faisait montre que de ses qualités, qui s'y développaient à l'aise en l'absence de la couleur. Chose bizarre, ces travaux, en noir et blanc, étaient très colorés et montés de ton, tandis que les peintures du même peintre étaient froides. La peinture ne lui avait point encore dit son secret. M. G. Gouellain, dans sa critique du Salon de Rouen de 1862, fit sommairement une très juste appréciation des œuvres de notre compatriote : « Nous aimons beaucoup, dit-il, les fusains de M. Daliphard; nous les préférons, dans leur robe de bure, aux toilettes éclatantes jetées par M. Daniaud, dans son *Marché* et dans sa *Rue à Alger*. »

Un autre critique du même salon, M. Delamarre-Deboutteville, fut beaucoup moins bien inspiré et ne sut pas voir les promesses contenues dans les œuvres de vrais paysagistes qui depuis ont fait leur chemin et conquis leur réputation : « Jetons, dit-il, un regard à droite et à gauche, sur les tableaux de MM. Bluhm, Dubois, Defaux, Daliphard, Legrip et Dutilleux, chez lesquels ni un défaut saillant, ni un mérite transcendant ne vous arrête au passage. » Plusieurs des artistes ci-dessous nommés ont fait appel de la sentence un peu dédaigneuse du critique, et le public leur a donné gain de cause. En cette occurrence, M. Gouellain fut meilleur prophète que M. Delamarre.

Pour son début, l'artiste remporta une médaille de bronze, et ce fut ainsi sa ville natale qui lui décerna sa

première récompense. C'était un encouragement que l'artiste sut comprendre, car il en garda bon souvenir et se rendit de plus en plus digne du premier accueil qu'on lui avait fait.

Encouragé par ce succès, Daliphard retourna prendre les leçons de dame nature, et il étudia ces bords de la Seine qui l'avaient déjà si bien inspiré dans ses fusains de l'exposition de Rouen. Cette fois ce fut à Poissy qu'il alla planter sa tente. Il y demeura deux ans, rue de Paris, n° 1, et y vécut en compagnie de quelques artistes qui étaient venus demander à ce charmant pays les sujets pittoresques de leurs tableaux. Il y fit la connaissance du peintre Bonvin, dont les conseils lui furent très utiles. C'est du reste de cette époque que date véritablement l'essor de son talent.

A la fin de 1863, Edouard Daliphard alla faire son premier voyage en Espagne. Qui l'engagea à visiter ce pays de la couleur et du soleil ? Comprenait-il que son pinceau avait besoin de se réchauffer dans ces climats privilégiés du Midi ? Est-ce Bonvin, dont la palette recherchait les effets vigoureux, qui lui conseilla d'aller s'inspirer auprès des maîtres espagnols ? Cela est possible. Dans tous les cas, l'avis fut profitable à l'artiste, qui en revint avec des notes précieuses prises sur des albums ou des carnets.

De retour en France, notre compatriote se mit en mesure de se faire recevoir au salon de Paris, où il envoya deux tableaux qui furent bien accueillis de la critique. Burger, le fin connaisseur, daigna s'occuper de lui : « M. Daliphard, dit-il, qui a étudié les vieux

« maîtres en Belgique et en Hollande, songe peut-être
« à Van-der-Neer dans ses effets du soir, où l'on sent
« qu'il a aussi étudié la nature avec amour. »

M. A. Darcel est également élogieux, mais il fait ses réserves sur les personnages dont le dessin laisse à désirer : « M. Edouard Daliphard, de Rouen, aime la
« nuit, dont il réveille avec talent les ombres trans-
« parentes. Mais peindre toujours la nuit ! Dans la *Vue*
« *prise à Poissy*, la Seine roule ses ondes noires
« zébrées de quelques reflets rouges glacés, au milieu
« des saules et au pied d'un escarpement dominé par
« une haie, en avant de quelques maisons blanches qu'é-
« claire encore un ciel crépusculaire, jaune à l'ho-
« rizon, verdâtre au zénith. La lutte entre le jour qui
« fuit et l'obscurité qui envahit tout, est fort habile-
« ment rendue, ainsi que dans l'autre toile représen-
« tant l'*Entrée d'un village dans la Campine* (Bel-
« gique). Mais que M. Edouard Daliphard apprenne à
« dessiner et qu'il ne nous montre plus de cavaliers
« mal bâtis, comme celui qui trébuche sur les pre-
« miers plans de la route qui pénètre dans son vil-
« lage, et qu'il nous montre, l'an prochain, que son
« habileté ne redoute point le grand jour. »

Ces observations étaient très justes, et l'artiste en tint compte, comme nous le verrons bientôt. Loin de se montrer froissé de ces critiques, Daliphard chercha à en faire son profit, et se remit à l'œuvre. L'exposition municipale de Rouen de 1864 compte de lui trois toiles : *Le Vieux Pont de Villennes, près Poissy*, *Les Marais de Meuleken*, et *la Vue prise de Poissy*,

déjà exposée à Paris, l'an précédent. Elles furent bien accueillies et valurent à l'artiste une médaille d'argent. Nous aurions été curieux de retrouver ce que M. Darcel en disait dans son compte-rendu, mais nous n'avons pu le trouver. Renouvelons donc ici le vœu que nous avons exprimé à l'auteur lui-même et souhaitons qu'il fasse réimprimer ses revues des salons de Rouen et de Paris qui sont disséminées dans les numéros du *Journal de Rouen*, et qu'il est souvent difficile de retrouver après plusieurs années, à moins d'aller passer de longues heures à la Bibliothèque pour feuilleter la collection du journal. Ces revues rétrospectives ont toujours un grand intérêt pour l'histoire de l'art, car elles sont un reflet bien juste des impressions du moment. Ce sont, pour ainsi dire, des mémoires écrits au jour le jour, et qui deviennent, à un temps donné, bien précieux à consulter.

En 1865, Daliphard envoya à Paris deux toiles qui dénotèrent un réel progrès : *L'Abreuvoir, bords de la Seine à Poissy*, et *Le Fort de Muyden, côtes du Zuyderzée*. L'artiste adressa à l'*Autographe*, un croquis de *L'Abreuvoir*, qui fut accompagné d'une notice dont l'auteur fait une comparaison spirituelle entre les environs de Paris et ceux de Rouen. La voici : « Daliphard. — Finesse, élégance, « poésie, c'est-à-dire les trois qualités requises pour « comprendre et reproduire les environs de Paris; « campagne charmante, banlieue admirablement pittoresque, et dont aucune capitale européenne — « sinon Rome peut-être — ne possède l'équivalent.

« Je ne sais même, tout compte fait — et tout préjugé
« d'école écarté — si je ne préférerais pas la campagne
« de Paris même à celle de Rome; elle offre, à coup
« sûr, des sites incomparablement plus variés, et les
« bords de la Seine sont autrement beaux que ceux du
« Tibre. » La question posée est bien délicate à
résoudre et le mieux est certainement de dire que la
solution en est tout entière dans le sentiment de l'ar-
tiste qui voudra reproduire les environs de l'une ou de
l'autre capitale. Entre les deux, MM. Français, Daubi-
gny, Jules Dupré et autres choisiront les environs de
Paris, tandis que MM. Bellelet, de Curzon verront leur
talent se développer plus à leur aise sur les bords du
Tibre. *Trahit sua quemque voluptas*, voilà le nœud de
l'énigme.

Dans sa brochure sur le salon de 1865 intitulée :
Place aux Jeunes! M. Gonzague Privat salue cordia-
lement les débuts de notre ami, mais c'est encore
M. Darcel qui lui consacre l'article le plus sérieux;
nous le reproduisons d'autant plus volontiers qu'à la
note critique se trouve jointe une description pitto-
resque des œuvres peintes : « Il y a deux ans, nous
« avons reproché à M. Daliphard, de Rouen, de ne
« représenter que la nuit. Cette année, il ne saurait
« mériter cette critique, ayant eu la coquetterie d'ex-
« poser une vue toute brillante des lueurs claires du
« matin, en même temps qu'une étude prise par une
« froide soirée d'automne.

« *Le fort Muyden*, sur les côtes du Zuyderzée,
« élève ses constructions massives sur une langue de

« terre herbeuse qui s'avance horizontalement au
« milieu d'une mer blanche et clapoteuse. Quelques
« pieux qui entourent une balise marquent les pre-
« miers plans et servent de repoussoir au fort placé
« dans la demi-teinte et aux terres placées à l'horizon,
« que le soleil levant commence à colorer de ses teintes
« rosées.

« Deux bandes, l'une d'oiseaux noirs, l'autre de
« nuages rouges légers, s'envolent du fond en même
« temps que la lumière, et rappellent, par leurs colora-
« tions opposées, les colorations différentes des choses
« qui émergent de la terre et des eaux. Par une meur-
« trière, percée dans le mur sombre du fort, brille une
« lumière qui est la note de ce tableau brillant, un
« peu trop brillant peut-être.

« *L'Abreuvoir*, sur les bords de la Seine, à Poissy,
« descend vers les eaux sombres qui coulent sous un ciel
« froid chargé de nuages indécis. La lumière vient du
« fond et éclaire à peine la berge des premiers plans,
« laquelle est peinte avec beaucoup de fermeté, et les
« coteaux qui s'allongent sur l'autre rive, et qui sont
« un peu trop sacrifiés. L'effet est juste et l'exécution
« est en notable progrès. »

Comme on le voit, le critique rouennais s'occupe très sérieusement de son compatriote; il le suit pas à pas, ne lui ménage ni les éloges, ni les conseils, ni même le blâme. On sent qu'il a reconnu chez le débutant des aptitudes sérieuses qu'il veut encourager et soutenir. A chaque exposition il étudie ses œuvres avec une attention presque paternelle. Il a deviné quelqu'un

et son flair ne l'a pas trompé. Il le sent digne de sa sollicitude, et il a raison. Aussi comme il le retrouve avec plaisir au salon de 1866 ! Comme il s'attarde volontiers à examiner l'envoi de celui qu'il considère comme un futur maître.

« Signalons tout d'abord, dit M. Darcel, de grands
« progrès chez M. Daliphard, de Rouen, qui est en passe
« de se faire une place parmi les paysagistes modernes.
« Des deux paysages exposés par lui, nous préférons
« *Une Vanne dans la Campine Limbourgeoise* au
« *Coup de Soleil après l'orage, dans la Vallée de la*
« *Bresle*. La première se compose mieux que la
« seconde et nous semble d'ailleurs exécutée d'un pin-
« ceau moins brutal.

« Dans le premier, la décharge d'un étang toute cou-
« verte de nénuphars et encaissée entre deux berges her-
« beuses, vient en avant de la vanne, dont les charpentes
« interrompent la ligne d'une levée qui barre l'étang
« endormi au second plan. Deux chênes dont les hautes
« tiges, souvent émondées, se cachent sous les feuilles,
« se dressent à côté de la vanne et coupent les ondula-
« tions du coteau dénudé qui enceint l'étang vers la
« gauche, s'abaissant pour former un simple bourrelet
« qui sert d'horizon.

« Une chaumière basse s'élève au fond, sur le bord
« des eaux, et la fumée de son foyer, qui monte en haute
« colonne verticale, vient se fondre dans le ciel qui,
« vergeté de jaune d'or à l'horizon, passe insensible-
« ment au violet. C'est le matin ; la lumière n'est point
« encore éteinte dans la chaumière, et ses vives lueurs

« qui dessinent les portes et les fenêtres font valoir les
« ombres transparentes du crépuscule, encore étendues
« sur les premiers plans, tandis que les lueurs du ciel
« se reflètent dans les eaux et réveillent les fonds.

« Déjà M. Daliphard, dans un de ses tableaux de l'an
« dernier, le *Fort Muyden*, a usé de cet artifice d'une
« chaumière laissant passer, par ses ouvertures, des
« lumières intérieures, afin de former contraste avec les
« lueurs crépusculaires du soir ou du matin. Deux fois
« déjà, c'est beaucoup, et c'est un procédé dont il ne
« faudrait point abuser.

« *Le Coup de Soleil après l'orage*, d'un effet très
« juste, est un non moins agréable paysage.

« Sur le premier plan et dans l'ombre, un chemin à
« profonde ornière suit un grand pli de terrain; puis
« l'un et l'autre s'arrêtent brusquement, le chemin
« pour tomber dans une plaine et disparaître aux pieds
« de l'escarpement que termine un bouquet de grands
« arbres. La plaine, étroite et couverte de chaumes
« jaunes où s'élèvent deux « villottes » à toit cône,
« est bornée au fond par une ligne d'arbres en avant
« d'un coteau. Le soleil frappe sur cette plaine avec
« cette intensité que lui donne l'atmosphère humide
« qui suit les orages dont est encore chargé le ciel, qui
« s'étage par assises.

« L'effet est juste, répétons-le, mais entre la plaine
: « jaune et lumineuse et la route verte et sombre, existe-
« t-il, pour l'œil, la distance voulue pour que l'on de-
« vine que cette route descend par une pente quelconque
« dans cette plaine, au lieu de s'arrêter à un escarpe-

« ment qui la dominerait verticalement? Nous ne le
« pensons pas. Néanmoins, nous aimons à constater
« chez M. Daliphard, non pas seulement des progrès,
« mais un pas immense franchi depuis les sombres
« paysages nocturnes d'il y a deux ans.

« M. Daliphard voit juste, peint franchement, d'une
« façon solide, mais qu'il se défie des formulaires tout
« faits? »

M. Edmond About signale également, comme énergiquement peints, ces deux paysages que l'artiste envoya cette même année au salon de Rouen, où ils étaient accompagnés, en outre, d'une *Vue des Ruines de la Côte Sainte-Catherine*, dont la silhouette, si nos souvenirs sont exacts, présentait beaucoup de caractère, mais dont les tons laissaient à désirer comme franchise. A cette époque, Edouard Daliphard travaillait beaucoup et commençait à avoir des commandes. C'est à cette période, croyons-nous, qu'il faut rapporter une série de dessus de portes qu'il exécuta pour M. Fiquet, alors notaire à Rouen, un de ses amis, peut-être un ancien camarade de classe ou de cléricature. Ces paysages, qui ornaient le cabinet de ce notaire, où nous les avons souvent remarqués, n'étaient certes pas l'œuvre d'un maître, mais on y reconnaissait de très grandes qualités et un style incontestable qui promettait pour l'avenir. Les lignes de ces compositions n'avaient rien de banal ou de commun; le sujet se présentait toujours bien, mais la facture ne restait point à l'abri du reproche que nous avons déjà formulé; les tons terreux et sales persistaient encore dans les terrains et les verdure

sombres, tout en ne se manifestant plus dans les ciels.

Dans l'album autographique qui parut à Paris, sous ce titre : *L'art en 1867*, et qui était uniquement composé des croquis de tableaux exposés dessinés par les artistes, on trouve le *Souvenir de Vichy*, de Daliphard, qui inspira à M. Darcel les réflexions suivantes :

« Combien de fois déjà avons-nous décrit ce paysage !
« Eaux au premier plan, vaches qui y descendent d'une
« prairie coupée en travers par un rideau d'arbres,
« arbres et coteaux dans le fond, d'où vient la lumière
« matinale, verdure fraîche, ciel rosé. C'est encore lui
« que nous retrouvons comme étant une *Vue prise à*
« *Perimont (Vichy)*, par M. Edouard Daliphard. Un
« *Parc à moutons sur les confins de la forêt d'Eu*,
« est d'un tout autre caractère. Une friche s'abaisse bor-
« dée par une ligne de pommiers, et sur son dos arrondi
« le parc à moutons a été installé pour la nuit. En ar-
« rière, un vallonnage se devine, dont l'autre pente est
« bornée à l'horizon par une lisière de grands arbres,
« derrière lesquels s'étage la forêt. Le jour se lève et
« éclaire à peine le ciel gris bleu vergeté de nuages.

« Dans cette toile, d'une tonalité sombre, on retrouve
« trop un souvenir de Daubigny, tandis que l'autre
« révèle plus entièrement une personnalité propre. Il ne
« lui manque qu'un peu de fermeté pour être un
« excellent paysage. »

L'année suivante fut moins heureuse pour l'artiste. Poissy, cette fois, ne l'inspira pas comme d'habitude. Si *La Grange Saint-Louis* et *Une Mare*, dont l'auteur envoya les croquis à l'album autographique, *L'Art*

en 1868, reçurent de l'annotateur de ce recueil quelques mots élogieux, ces deux tableaux ne satisfirent point M. Darcel, qui, dans le compte-rendu du salon, paru dans le *Journal de Rouen*, se tint sur une certaine réserve. Il ne se fâche pas, mais il gronde Edouard Daliphard comme une mère réprimande son enfant de prédilection, son fils chéri. Il est obligé de mettre une sourdine à ses éloges, et cela le dépite. Il ne veut pas décourager celui qui lui a donné tant d'espérances, et, cependant, on sent qu'il est peiné de ce temps d'arrêt dans la marche ascendante de son Benjamin, qui envoie au salon des études et non des tableaux. M. Darcel se tenant à quatre pour ne pas dire ce qu'il pense, cela ne se vit, je crois, que cette année-là et pour ce peintre-là, qui, du reste, ne fournit plus au critique l'occasion de lui faire grise mine :

« M. Daliphard, de Rouen, ne nous semble pas
« avoir montré de très grands progrès cette année. Le
« paysage intitulé : *Une Mare*, qui montre une flaque
« d'eau au milieu des herbes, en avant d'un bouquet
« d'arbres, sous un ciel gris, en automne, manque de
« partis-pris et d'effet.

« *La Grange Saint-Louis* est un de ces sites dont
« on peut faire une étude, mais que les paysagistes
« modernes seuls osent exposer : des bâtiments de ferme
« sans caractère alignent leurs murs aveugles le long
« d'un chemin plat et quelques arbres au fond ; ce n'est
« pas plus que cela. Nous y louerons une grande variété
« de tons se fondant dans l'unité locale. Si c'est cela

« qui a surtout préoccupé M. Daliphard, celui-ci a
« réussi dans son étude. »

Les deux tableaux reparurent l'année suivante à l'exposition municipale de Rouen avec *Une matinée de Printemps dans la vallée de la Bresle*. La *Mare* fut achetée par la Société des Amis des Arts. En cette même année 1868, Daliphard exposa au salon du Havre et obtint une médaille de bronze. Ces quelques succès ne purent donner à l'artiste qu'une bien courte satisfaction que le deuil vint bientôt changer en tristesse. En effet, le 11 novembre 1868, M. Daliphard père, qui s'était retiré à Blangy-sur-Bresle, lieu d'origine de la famille, s'éteignait dans les bras de sa femme, qui, elle-même, ne lui survécut guère, puisqu'elle mourut, à son tour, le 2 août 1869. Ces deux pertes affectèrent vivement Daliphard, mais elles eurent pour lui, ce dont il ne se douta pas, des conséquences bien funestes. En effet, par suite de ce double décès de ses parents, le fils recueillait la moitié d'une belle fortune qui eût pu lui suffire pour lui faciliter l'exercice de son art. Malheureusement, au lieu de s'en tenir à cette ligne de conduite sensée, il voulut se faire un levier de cette fortune et de la considération qui entourait le nom du père de famille pour conquérir aussi la fortune politique dans le pays. Pour cela, il jeta d'abord un premier jalon en écrivant, le 25 janvier 1869, une lettre au maire et aux conseillers municipaux de Blangy pour les engager à fonder dans leur ville une bibliothèque communale. Il souscrit lui-même pour 300 francs et donne quelques livres. On lui vote alors unanimement des remerciements. On

forme un comité, et, naturellement, le promoteur est nommé vice-président, la présidence revenant de droit à M. le maire. Le 26 septembre 1869 a lieu la première assemblée générale ; naturellement encore c'est le vice-président qui fait le discours d'ouverture, lequel fut imprimé et distribué à profusion. Pour obtenir le résultat désiré, il fallait sacrifier aux dieux du jour ; aussi l'éloge de la Ligue de l'Enseignement fit les frais de ce discours avec la statistique obligée des lettres en France. Tout cela, en somme, n'aurait pas été bien dangereux, si l'ambition politique, qui commença à germer cette année-là dans le cœur de l'artiste, n'avait pas fini par envahir sa vie et rompre l'équilibre de son cerveau. C'est là qu'il faut chercher l'origine de la fin horriblement triste de notre ami, fin sur laquelle nous aurons à revenir plus tard.

Mais n'anticipons pas, et entrons dans l'examen des œuvres de notre artiste. Nous y voyons apparaître immédiatement le reflet des peines qui venaient d'affliger l'homme. Cette émotion frappe M. Darcel, qui, sans en savoir la cause, la constate dans l'article suivant qu'il consacre aux œuvres envoyées par le peintre au salon de Paris de 1869 : « Il se dégage une grande impression de tristesse du paysage de M. Daliphard, « représentant *une Briqueterie à Berk-sur-Mer*, « bien que ce ne soit point un pareil site que l'on puisse « choisir pour y aller rêver. Au milieu d'une plaine de « sable gris où verdissent quelques plaques de gazon, « s'élève le massif du four dont la fumée monte droit « vers le ciel crépusculaire. On dirait un immense autel

« d'où monte le feu d'un sacrifice. Un cheval blanc
« paissant dans l'ombre, à droite, en avant d'un bouquet
« d'arbres, protégé par une palissade, accidente seul
« ce paysage. Le ciel lui-même, jaune à l'horizon, ne
« subit d'autres altérations que les dégradations qui le
« font passer au violet.

« M. E. Daliphard n'avait pas les idées gaies cette
« année, car son *Orage sur les bords de l'Allier* n'est
« guère d'une gamme plus réjouissante.

« Quelques flaques d'eau brillent dans le lit dessé-
« ché de la rivière, bordée de verdure basses sur ses
« rives. Le ciel roule de grosses nuées blanches et
« grises, et ne laisse tomber un peu de lumière froide
« que sur les arrière-plans. L'effet doit être très juste
« et très vrai d'aspect.

« Ces deux paysages et la *Prairie vue au matin*,
« qui figurait cette année à l'exposition de Rouen,
« laquelle était peinte dans un sentiment absolument
« contraire, dénotent de très grands progrès chez
« M. E. Daliphard, qui aborde la nature en poète puis-
« qu'il lui fait dire les impressions qu'il ressent en sa
« présence. »

Au salon de 1870, Daliphard présente deux tableaux : *Un Bateau ardennais pris en Seine par les glaces*, et *les Bords de la Seine près le moulin de Migneaux ; effet de crépuscule*. Cette dernière composition est signalée dans la revue du salon de 1879, écrite par M. de Villarceaux, dans l'*Artiste*. Ce critique trouve, même à ce sujet que « c'est un bon
« atelier que Poissy, en pleine nature, où les rives de

« la Seine fécondent toutes les steppes de l'imagination. »

Ce sont encore les environs de Poissy et de Blangy qui fournirent à Daliphard le sujet des deux toiles qui parurent au salon de Paris de 1872. *Le Moulin du village Huet, à Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure)*, et *Bords de la Seine, à Migneaux, près Poissy (Seine-et-Oise)*. Nous ne ferons que les nommer, car nous avons hâte d'arriver à l'exposition de 1873, qui valut à l'artiste sa première récompense sérieuse. Il avait envoyé : *Une Ferme inondée, environs de Poissy*, et *un Souvenir de la Forêt d'Eu*. Nous ne nous occuperons que de ce dernier tableau, dans lequel l'artiste avait jeté toutes les tristesses de son cœur. Figurez-vous, en effet, une clairière de forêt en hiver, couverte de neige. Pas un bûcheron, pas même un passant, pas même quelque malheureux venant ramasser du bois mort. Seuls, quelques corbeaux, ces animaux de la désolation, viennent animer la scène, et se rassemblent sur un tronc d'arbre renversé. Nous sommes déjà au déclin du jour, et toute la masse noire de la forêt ajoute encore au sombre aspect des lieux en obscurcissant le fond du tableau et en faisant disparaître toute ligne d'horizon. A droite, une mare, à l'eau saumâtre, vient mêler sa note sinistre à l'ensemble général. Toute cette solitude de la nature dans sa période la plus rigoureuse est très heureusement rendue, sans dureté comme sans mollesse. Tous ces blancs et ces noirs sont harmonieusement combinés et ne se heurtent point. L'écueil du tableau a été évité, et

l'artiste a victorieusement triomphé de la difficulté très sérieuse de peindre au dernier plan, qui n'est pas éloigné, toute la masse de la forêt. Tous les arbres sont sérieusement étudiés et parfaitement dessinés, ce qui n'est pas aussi facile que le pense le public, car chaque arbre, comme chaque individu, a sa physionomie propre, qu'il faut savoir rendre et qui ne se traduit que par une science absolue et une étude complète des branches, du tronc et du feuillage.

Le jury décerna donc à Daliphard une troisième médaille, et nous nous rappelons encore quel était le bonheur de notre ami lorsque, le rencontrant au salon, nous lui adressâmes nos bien sincères félicitations. Il rayonnait, et à bon droit, car il avait fait œuvre de peintre.

Encouragé par ce véritable succès, il se remet au travail avec une nouvelle ardeur dans son atelier de la rue Carnot, et il n'envoie pas au salon de 1874 moins de trois toiles, dénotant un talent bien maître de lui.

Le Printemps au Cimetière, souvenir de Normandie (qui figure maintenant au musée de Rouen, c'est une vue du cimetière de Blangy), *Notre-Dame de Paris et la Seine au Bac de Juziers (Seine-et-Oise)*. Dans sa revue du salon de 1874, M. Nestor Paturot trouve que notre compatriote se présente avec une exposition d'une grande originalité. Il ne formule qu'une légère critique contre *la Seine au Bac de Juziers*, « qui serait un tableau parfait si les vapeurs « qui s'élèvent de la rivière étaient plus vaporeuses et « ne formaient point une série de taches . »

« La vue du chevet de Notre-Dame-de-Paris est prise
« de nuit et par un temps de neige, avec un effet d'é-
« clairage au gaz très réussi. Un bateau-mouche jette,
« en passant, les flocons de sa vapeur blanche qui se
« détachent, avec grand effet, sur le fond gris-noir du
« tableau. Mais, ajoute M. Paturot, le tableau capital
« de ce peintre, c'est, sans contredit, le *Printemps au*
« *Cimetière, souvenir de Normandie*. Les tombes
« sont perdues au milieu des hautes herbes et des
« fleurs de la campagne; et des arbres tout cou-
« verts de fleurs forment berceau au-dessus d'elles.

« Le contraste que présente, au milieu de cette
« nature vivante et parée de fleurs, l'extrémité des
« croix de bois noir, qui, en émergeant de l'herbe odo-
« rante dont toutes les tombes sont couvertes, rap-
« pellent que l'on est dans le champ du repos; ce
« contraste est d'un effet saisissant, mais qui n'évoque
« cependant aucune idée attristante. »

Depuis cinq années Daliphard n'avait rien envoyé aux expositions municipales de Rouen. Par une coquetterie que nous ne saurions blâmer, il parut à celle de 1874, avec l'œuvre couronnée à Paris l'année précédente, et les *Bords de la Seine près le moulin de Migneaux*, toile qu'il avait exposée en 1870, à Paris. Edouard Daliphard, qui, l'année précédente, avait remporté une médaille à l'exposition de Sydenham, reçut des mains de ses concitoyens une médaille d'or, en même temps qu'une des deux sociétés artistiques de la ville lui achetait son *Moulin de Migneaux*, lequel était gagné à la loterie par un billet d'entrée de 25 centimes.

Tous ces succès surexcitèrent le peintre, qui voulut porter un grand coup au salon de Paris de 1875. Il ne s'y fit représenter que par une toile, mais ce fut certainement celle qui donne la plus haute idée de son talent. Elle est d'ailleurs intitulée *Mélancolie*; c'est assez dire que l'artiste y avait mis toute son âme, qu'il avait traduit sur la toile toute ses pensées, toutes ses impressions, peut-être toutes ses appréhensions. C'est bien, en effet, dans cette composition que se personnifient l'homme et l'artiste; la maladie n'a pas encore triomphé du peintre, mais l'homme est déjà frappé. C'est le chant du cygne, mais quels beaux accents! Vous connaissez tous ce tableau que la ville de Rouen a eu la bonne inspiration d'acheter et qui tient sa place au Musée. C'est une forêt, rien que cela; mais quelle mélancolie, pour nous servir du titre donné par l'artiste à son œuvre, envahit la toile! Comme le peintre a bien rendu ce qu'il ressentait! Quel large et sûr maniement de la brosse! Si le tableau ne fut pas récompensé comme il le méritait, il n'en fit pas moins une grande impression dans le monde des arts et de la critique. M. Albert de la Fize-lière, dont la compétence ne saurait être contestée, s'enthousiasme pour l'œuvre et il ne craint point d'appeler Daliphard : « Une gloire à son aurore. » — Et c'était bien vrai! Et il y avait bien dans ce tableau, que nous avons souvent revu depuis et à des époques différentes, toutes les promesses que signale le critique! C'est avec raison que ce dernier comprend cette toile parmi les œuvres capitales du salon, les seules dont ils veuille s'occuper. Il s'écrie donc, en parlant de notre

artiste : « Une gloire à son aurore. M. Daliphard est
« sur le point de devenir un maître. Ce soleil qui se
« couche derrière les profondeurs d'un grand bois,
« laissant après lui le silence morne et l'isolement plein
« de tristesse, a inspiré à l'auteur un large et puissant
« effet de clair-obscur. »

M. Martial Potemont, dans son *Annuaire illustré des Beaux-Arts* pour 1875, reproduit le tableau dans une eau-forte d'une grande exactitude. Il trouve aussi que c'est un paysage d'une grande impression et il ajoute :
« certainement le plus remarquable de l'année, à ce
« point de vue spécial. »

Enfin, en 1876, le salon de Paris voit le dernier tableau de Daliphard : *Une Entrée de village au crépuscule (effet de Neige)*, dans lequel l'artiste accentue encore la note triste qui était la dominante de son talent. M. de Liesville le constate dans *Les Artistes Normands au Salon de 1876* : « La mélancolie, dit-il,
« et on ne sait quelle tristesse presque navrante
« paraissent dominer dans les aspects que choisit
« M. Daliphard. Cette année il expose une *Entrée de*
« *village au crépuscule par un temps de neige*, qui
« est tout-à-fait lugubre. La neige devient noire avec
« le jour qui tombe ; le ciel est noir, les silhouettes
« décharnées des arbres sont noires ; les maisons et le
« clocher noircissent, laissant briller les premiers feux
« des lumières qui éclaireront les intérieurs pendant
« la soirée. Les gradations sont habilement ménagées,
« depuis les blancheurs neigeuses et la lueur du cou-
« chant jusqu'aux nuances foncées qui s'éteignent sous

« la fin du crépuscule. Les choses et les objets ne se
« confondent pas, chacun revêtant sa livrée nocturne
« dans une teinte différente, mais tous se groupant
« sous une touche un peu lourde et grosse. »

De cette même année 1876 datent les derniers envois de Daliphard à Rouen, où il expose trois tableaux : la *Mélancolie*, la *Cascade du Tertre*, à *Avranches*, une *Chaumière normande* et une aquarelle représentant le *Barrage de Migneaux, près Poissy*. Comme nous l'avons dit, son tableau de la *Mélancolie* eut un grand succès et fut acheté par la Ville, qui en paya le prix à un homme dont la raison était déjà altérée.

Jusqu'ici pour apprécier le talent du peintre, nous avons tenu à le suivre pas à pas dans les diverses expositions auxquelles il prit part pendant sa courte carrière artistique, et à donner, peut-être avec quelque excès, les appréciations de la critique sur son talent. Nous avons peut-être reproduit trop d'articles de nos *Salonniers*; nous en faisons volontiers notre *meâ culpâ*; mais il y a eu intention de notre part, et nous avons pensé que c'était le seul moyen de faire revivre les tableaux de notre compatriote et de bien rendre l'impression qu'ils ont produite sur les personnes compétentes.

Il nous faut maintenant remonter quelques années en arrière pour raconter quelques incidents de sa vie, que nous ne pouvons omettre dans cette biographie. D'abord, nous devons dire quelques mots des rapports qu'il eut, comme beaucoup d'artistes, avec le grand paysagiste

Corot, auquel il consacra plusieurs articles dans *L'Art* à propos de l'exposition posthume des œuvres du maître, exposition qui eut lieu à l'École des Beaux-Arts. Malheureusement, ces articles furent interrompus par la maladie qui ramena Daliphard à Rouen, où il traîna pendant quelque temps une vie misérable. Dans un de ces articles, il raconte lui-même ses relations : « J'ai eu, dit-il, souvent le bonheur, l'honneur
« de serrer la main du maître. Ayant fait, comme lui,
« mes études au collège de Rouen, il m'appelait « son
« petit camarade de collège, » et il souriait, trouvant
« cela fameux. Je n'ai jamais senti de pression de main
« plus sympathique. Éloigné de lui par des voyages
« d'affaires ou d'études, au milieu de tous ceux qui
« l'assiégeaient dans son atelier de la rue Paradis-
« Poissonnière, je revenais, et lui me reconnaissant,
« me tendait une main cordiale. Son serrement de
« main était pour moi un encouragement. »

Aussitôt après la mort de Corot, Daliphard se mêla activement au groupe d'artistes qui organisèrent son exposition posthume, en même temps qu'ils ouvrirent une souscription pour lui élever un monument. Il fut nommé secrétaire du comité. Après avoir apporté son obole à l'œuvre commune, il voulut la soutenir par les articles dont nous venons de parler, et qui parurent dans *L'Art*, avec accompagnement de dessins, reproduisant les principales compositions du grand peintre. Mais quelques difficultés survenues entre le Comité et son secrétaire produisirent une rupture qui, faisant cesser d'un coup sa collaboration à l'exposition pos-

thume et à *L'Art*, ramenèrent Daliphard à Rouen. Des embarras financiers, provenant du défaut d'équilibre de son cerveau, ne rendaient plus sa situation tenable à Paris.

Le 1^{er} juillet 1875, il s'était marié en s'en tenant aux cérémonies civiles; cela ne lui porta pas bonheur, non plus qu'à sa femme, car le ménage troublé, beaucoup par la surexcitation cérébrale du mari, ne tarda pas à s'écrouler aussi avec tout le reste. Comme toujours, ce désordre intellectuel se compliqua de besoins d'argent qu'une mauvaise gestion faisait naître. Il avait acheté des immeubles, et notamment une maison, sise à Paris, rue de la Glacière, 18, dans laquelle il avait fait construire un atelier. Ces spéculations ne furent pas heureuses, et amenèrent peu à peu la ruine.

Dès le retour à Rouen, la maladie fit des progrès rapides. A cette époque, nous le vîmes souvent. Bien que très expansif avec nous, certains sujets de conversation relatifs à des affaires de famille, sur lesquels il revenait toujours, le mettaient dans des accès de rage véritables. Dans ces moments, il grinçait des dents à tel point que l'on eut dit le frottement de deux limes l'une contre l'autre. La moindre contrariété le mettait hors de lui, et il s'emportait alors en menaces horribles. Enfin la famille venait de prendre des précautions nécessaires, lorsqu'il mourut dans un accès le 11 août 1877. Il fut inhumé au Cimetière Monumental.

Ainsi s'éteignit malheureusement celui qui, comme le disait très bien, et sans exagération, M. A. de la Fitielière, aurait été une gloire et certainement un

maître. Ce fut, à coup sûr, un tempérament robuste d'artiste. Sa peinture était puissante et large; elle dénotait incontestablement une personnalité bien originale; son faire vigoureux et une certaine ampleur dans ses compositions lui avaient conquis les sympathies de plusieurs de ses confrères, qui lui avaient donné une place importante parmi eux. Et ce n'étaient point les premiers venus qui accueillaient ainsi Daliphard. En effet, au mois de mars 1874, nous voyons dix artistes se réunir pour faire une vente de soixante tableaux environ à la salle Drouot. Ce sont MM. Daubigny, Feyen-Perrin, M. de Groseillez, Hanoteau, G. Yunit, Ch. Lapostolet, L. Lemaire, Mouillon et Potemont, qui, avec le peintre rouennais, tentent la fortune des adjudications. Ces ventes se renouvellent en avril 1875 et en mars 1876, et toujours le catalogue est illustré d'une eau-forte de chacun des dix artistes, reproduisant un des tableaux mis en vente. Aussi, comme aujourd'hui ces petits livrets sont recherchés; ils se paient certainement plus qu'au poids de l'argent. Quant aux tableaux, ils se vendaient dans d'honnêtes limites, et, ce qui est incontestable, c'est que les acquéreurs feraient aujourd'hui un gentil bénéfice sur leur prix d'adjudication.

Nous venons de dire que Daliphard avait essayé de graver à l'eau-forte, pour illustrer, en ce qui le concernait, les catalogues des Ventes des Dix, comme on les appelait, mais il ne poussa jamais très loin la culture de cette branche de l'art. Nous ne connaissons, en effet, que quatre eaux-fortes signées de lui, qui ornent ces

trois Catalogues et, en outre, une série de dix pièces in-4° qu'il fit paraître vers 1873. Ces planches sont peut-être un peu lourdement gravées, quoique très justes comme effet. Elles n'ont d'ailleurs pas une grande importance, et doivent être considérées plutôt comme des essais que comme des œuvres terminées. Les cuivres durent être probablement vendus en même temps que l'atelier, en 1876, car, depuis, nous les avons retrouvés entre les mains de M. Métérie, libraire de notre ville, qui les a, lui-même, recédés à M. Nicolle, l'aqua-fortiste rouennais bien connu par ses planches sur le Vieux-Rouen.

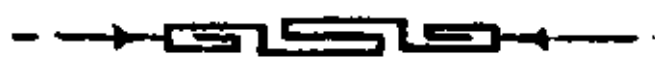
A ce propos, nous devons dire que Daliphard, sur nos instances, avait conçu dès 1874 le projet de publier toute une série d'eaux-fortes sur les vieux quartiers et sur les monuments de notre ville. Son projet était largement conçu. Il devait paraître une estampe par chaque semaine. Dans une lettre datée du 2 juillet 1875, il nous disait : « Comptez sur moi pour le Vieux-Rouen. Une « eau-forte par semaine, 52 par an, et le travail durera « tant qu'il y aura des modèles, et Rouen est riche, fort « riche ; » puis il ajoutait, dans une autre, du 9 décembre 1875 : « Quant au « Vieux-Rouen, » je ne « le mets point de côté, et tout me porte à croire que « la livraison de janvier paraîtra régulièrement le « 31 janvier, pour ainsi continuer de mois en mois. Je « prends mes précautions, et comme, somme toute, il « n'y a que 52 eaux-fortes ou planches à faire annuel- « lement, je m'en occupe d'avance. » Mais l'homme propose et Dieu dispose, et la publication ne reçut même

pas un commencement d'exécution. Toujours par monts et par vaux, faisant sans cesse la navette, entre Blangy, Rouen et Paris, Daliphard n'avait en ce moment presque pas d'autre préoccupation que celle de se créer des influences à Blangy pour arriver, petit à petit, à la députation. Il haussa les épaules quand, en retour de cette confiance, nous lui donnions le conseil de devenir un bon peintre au lieu de faire un mauvais député, ajoutant que d'ailleurs bien assez d'autres, qui ne pourraient remplir le premier rôle, se chargeraient volontiers du second. A cette époque, et même déjà bien auparavant, le germe de la fatale maladie s'était développé.

Tel fut, Messieurs, l'artiste véritablement bien doué que nous avons vu grandir, se développer parmi nous, et n'arriver au seuil de la célébrité que pour être plongé d'un seul coup dans un néant terrible. Pour notre part, nous ne connaissons pas de manifestation plus navrante de la faiblesse humaine. Est-il un supplice plus horrible que de se voir enlever du cerveau, par la maladie, tous ses rêves de gloire ? Devenir un homme de talent, gravir presque tous les échelons de l'échelle pour sentir, tout d'un coup, ses facultés s'évanouir et tomber, par une chute immense, au dernier degré de l'abaissement intellectuel, quelle souffrance et comme ces grincements de dents s'expliquent bien ! Cela est bien cruel aussi pour les amis qui assistent, presque chaque jour, à ce triste effondrement, et qui notent cette succession de symptômes alarmants qui font que, d'instant en instant, l'espoir d'une guérison s'éloigne de plus en plus, jus-

qu'au moment où la solution épouvantable s'impose même aux plus incrédules.

Rouen aurait eu à ajouter à la liste de ses grands hommes un nom de plus. Dieu ne l'a pas voulu ; il avait ses raisons pour mettre son *veto*, il l'a mis ; nous n'avons qu'à nous incliner. Mais si notre vielle cité ne peut graver le nom de notre ami sur son livre d'or à côté de ceux de Jouvénet et de Géricault, elle doit l'inscrire hautement sur des tablettes de bronze, parmi les nombreuses illustrations dont elle est fière.



L'IRRÉPARABLE

Comédie en trois actes

Par J.-A. DE LÉRUE

PERSONNAGES

M^{me} de Lussay (Gabrielle Champion), 24 ans.

M. de Lussay (officier de hussards), 36 ans.

M^{me} la Vtesse Raudier, jeune veuve, 30 ans.

M. Chavardy, avocat, 50 ans.

Marceline, nourrice de Gabrielle, 50 ans.

Un enfant.

Betsy, soubrette.

Ali Khan, vieux spahis.

Un Domestique.

1^{er} acte. — *Le salon de M^{me} de Lussay.*

2^{me} et 3^{me} actes. — *Une pièce de l'appartement de M^{me} Raudier.*

On suppose le divorce rétabli en France.

PREMIER ACTE

—

SCÈNE PREMIÈRE

GABRIELLE, CHAVARDY

(M^{me} de Lussay fait de la tapisserie au coin du feu)

GABRIELLE

C'est comme je vous le dis, mon ami. Cette période si courte et en même temps si tourmentée de mon mariage m'apparaît aujourd'hui — après six ans — comme un rêve pénible que je m'efforce d'éloigner de mon souvenir. Si je vous la rappelle, à vous qui m'avez connue enfant, c'est que j'y suis ramenée par ces affaires d'intérêt où votre concours dévoué m'a été si précieux...

CHAVARDY

De grâce !

GABRIELLE

... C'est aussi parce que je suis fatiguée de ces sottises accusations de froideur, d'égoïsme auxquelles je ne suis que trop souvent exposée ; et que je veux, enfin, vous rendre juge de la justesse de ces reproches. Depuis qu'à la suite de notre divorce, M. de Lussay et moi avons repris chacun notre indépendance, lui pour rentrer dans son régiment, moi pour retrouver mes occupations banales de jeune fille, je me suis appliquée à oublier. J'ai

voyagé avec ardeur, j'ai passé les étés aux champs, à la mer, avec Marceline, ma nourrice, les hivers chez quelques grands parents, des plus tolérants pour ce qu'on nomme mon coup de tête... et me voilà, depuis un an, revenue ici, à Paris, un peu lasse, désenchantée des grands horizons qui me passionnaient naguère ; heureuse, dans cet hôtel — que je partage avec la vicomtesse Raudier, mon amie de couvent, — d'y retrouver mes travaux d'autrefois : la musique, mes herbiers, un peu de littérature...

CHAVARDY

Je sais que jeune fille, vous étiez, de bonne heure, une savante faisant grand honneur à la forte éducation paternelle. Ce bon docteur Champion ! Je l'entends encore vanter vos succès. « Ma fille — disait-il — je l'ai élevée comme un homme ; je suis fier de ses talents. » Il croyait que cette mâle éducation donnait, même chez la femme, du relief et de la dignité au caractère ; nous causions souvent, lui et moi, du gentil phénomène.

GABRIELLE

Oui, vous étiez *déjà* alors l'ami de la famille.

CHAVARDY

Déjà est gracieux, chère madame, merci du mot ; il me prouve que je n'ai pas démerité.

GABRIELLE

Certes, non ; il y a longtemps que j'ai éprouvé votre affection. Quand la jeune fille despotique faisait plier

autour d'elle les habitudes de chacun, — je devais être insupportable, avouez-le, — vous, vous m'excusiez toujours.

CHAVARDY

C'est que je vous aimais... déjà. Mais aussi à quelles épreuves vous nous mettiez ! quelle vigueur de décision ! Il ne fallait pas vous contrarier, non ; même quand vous escaladiez, comme un chamois, les bords des précipices, à la recherche d'une plante rare, ou quand vous risquiez plus encore de vous tuer en montant les chevaux les plus vifs. Vous vouliez tout savoir... trop tôt ; vous nous embarrassiez beaucoup, mon ami Champion et moi, par vos étranges questions.

GABRIELLE

J'étais une enfant gâtée, indisciplinée, hélas ! Que voulez-vous ? J'avais perdu ma pauvre maman si jeune ! et c'est à peine si j'avais passé quelques mois sous la règle du couvent. Ces goûts autoritaires m'ont rendu, plus tard, un bien mauvais service ! Heureusement que ma fierté native y apportait un salutaire contre-poids. Eh bien ! c'est cette éducation presque masculine qui m'a fait accepter, à dix-huit ans, un mariage pour ainsi dire improvisé. Un parti distingué, sans doute. Mais j'y ai vu surtout l'éclat d'une épaulette brillante, un joli nom de noblesse... vous voyez : je vous dis tout, — puis l'indépendance ! J'ai su bientôt qu'elle était incompatible avec les devoirs réglementés du

mariage... Mettez-donc du bois au foyer, mon ami : ces souvenirs me font froid.....

(Chavardy jette une bûche au feu.)

GABRIELLE

Une année a suffi pour me convaincre. M. de Lussay, méthodique, d'une dignité un peu hautaine, tenait à ne heurter aucune convenance. Et Dieu sait si, dans le monde où nous vivions, le chapitre de ces convenances était assujétissant ! M. de Lussay a dû être parfois blessé de mes excentricités de franchise. Peut-être, s'il avait voulu, avec douceur, réformer le pli de mes habitudes, les choses eussent pris une autre tournure. Mais non. Il me laissa fièrement à mon penchant. Était-ce de l'indifférence ? Je l'ai cru. Mais il n'avait pas de fortune, et moi j'étais riche. Ces natures délicates ont des susceptibilités silencieuses que j'apprécie aujourd'hui. Toujours est-il que ce défaut d'intimité et d'harmonie entre nos caractères aboutit bientôt à la séparation que vous savez.

CHAVARDY

Ça été, Madame, une grande surprise pour tous ceux qui avaient l'honneur d'être de vos amis, et qui, naturellement, enviaient le bonheur de M. de Lussay.

GABRIELLE

Je dois lui rendre cette justice que notre rupture, acceptée plutôt que provoquée par lui, s'est accomplie d'une manière très digne pour notre honneur commun...

Il a repris simplement sa place dans l'armée, heureux sans doute, dans son ombrageuse fierté, de ne rien garder du bien-être que ma fortune lui eut, du moins, assuré.

CHAVARDY

Il serait à souhaiter que toutes les séparations loyalement convenues eussent cette sage modération.

GABRIELLE

Sage?... Enfin !

CHAVARDY

Regretteriez-vous...

GABRIELLE

Eh ! mon Dieu ! pas précisément. J'ai retrouvé ma liberté tout entière. C'est un grand bien. Mais j'avoue que j'en suis parfois un peu embarrassée. En six ans les goûts se modifient. Et puis, quelles distractions, quelles satisfactions de cœur et même de vanité peut se procurer dignement une femme isolée, sans appui naturel, sans enfants..., sans enfants, surtout. Parfois l'ennui me gagne. N'est-ce pas singulier ?

CHAVARDY

Eh ! Madame, qui de nous n'a pas éprouvé de temps en temps ces vagues tristesses ? Il faut si peu de chose. L'hiver, la neige qui blanchit les toits, une musique désagréable, une robe nouvelle qui sied mal...

GABRIELLE

Vous riez. Ce n'est pas charitable. Vous autres hommes, vous n'attribuez qu'à des futilités nos plus réels chagrins. Est-ce que nous pouvons tout dire, tout expliquer? Vous vous trompez; chez moi la cause est plus haute; mais vous ne méritez guère, mauvais ami, que je vous l'apprenne...

CHAVARDY

Oh! Madame.

GABRIELLE

Et que j'achève cette confidence intime dont je vous croyais digne.

CHAVARDY (se levant à demi.)

Faites-là à l'avocat. Il aura peut-être quelque bon avis à vous donner.

GABRIELLE

Commencez par vous asseoir... là... plus loin; et tenez-moi, je vous prie, mes laines qui se sont mêlées... Bien. Je m'adresse donc à l'avocat.

CHAVARDY

J'écoute avec...

GABRIELLE

Discrétion.

CHAVARDY

Et sympathie.

GABRIELLE

Eh bien, mon vieil ami...

CHAVARDY

Vous vous vengez : c'est mal !

GABRIELLE

Il s'est produit en moi une évolution singulière, un penchant très marqué — soyez sérieux — pour les enfants. Oui, je ne peux pas en rencontrer sans éprouver une sorte de tressaillement, doux et pénible à la fois. En un mot j'ai — comme aurait dit mon père — la nostalgie de... la maternité... Tenez donc mieux cette laine : vos mains tremblent.

CHAVARDY (à part.)

Mon cœur aussi.

GABRIELLE

N'est-ce pas que c'est curieux ?

CHAVARDY

Peut-être cela tient-il à la fréquence des visites que les petits ravageurs de dame Marceline vous font ici. Quand on est seule, la moindre influence...

GABRIELLE (révéluse.)

Peut-être... Mais non ; je crois que le temps, l'âge si vous voulez, en développant notre intelligence des vrais devoirs de la vie, fait que notre cœur s'ouvre à des aspirations plus douces.

CHAVARDY

Le fait est que, généralement, les femmes qui sont mères, ou qui l'ont été, sont plus tendres et plus affectueuses que celles à qui ce complément de charme — de souffrance aussi — a été refusé. La maternité est une sorte de faveur providentielle. A ce titre, on peut croire qu'elle fait vibrer en vous, Mesdames, des cordes de sentiment plus harmonieuses, des facultés humaines plus puissantes.

GABRIELLE

Vous traduisez poétiquement ma pensée, et je ne me trouve plus aussi ridicule... Cet état doit effacer bien des aspérités de caractère et contribuer beaucoup à consolider une affection mutuelle... Oh ! si j'avais eu un fils !

CHAVARDY

Heureusement, Madame, la vie ne fait que commencer pour vous, et....,

GABRIELLE

Me remarier ? Y pensez-vous ? D'ailleurs, j'ai toujours eu de l'antipathie pour cet état de secondes noces que d'autres acceptent sans difficultés. Il me semble qu'il y a là quelque chose d'inquiétant pour certaines délicatesses... de celles qui nous distinguent de la plante et de la brute.

CHAVARDY

Oh ! vous êtes sévère !

GABRIELLE

Une veuve, une vraie veuve, à la rigueur je l'admets. On peut invoquer, comme excuse, des considérations d'âge, de famille, de protection. Mais pour une femme simplement séparée d'un mari existant... Ce n'est pas la même chose. Pourtant...

CHAVARDY (se levant)

Pourtant, on est jeune, brillante, aimable à ce point que le bonheur — un bonheur désormais plus assuré parce qu'il est mieux senti — vous sollicite chaque jour ; et, pendant que les années s'accumulent, que le vide se fait autour du foyer où il ferait si bon reconstituer la famille, avec les dévouements absolus de l'âge mûr, avec le respect et l'amour des enfants... oui, on hésite, on s'isole de plus en plus, on souffre, mais on se tait, et nul n'apprécie et ne plaint les désespérances de votre solitude... tandis que ce bonheur calme et sûr, dont nous parlions tout à l'heure, passe dédaigneusement à côté de vous et va toucher de son aile magique ceux que la résolution n'a pas abandonnés.

GABRIELLE (rejetant sa tapisserie et se levant)

Quel lyrisme, mon ami ! Mais j'ai tort de m'en étonner : l'habitude du barreau...

CHAVARDY

Oh ! Madame, l'éloquence, quand elle apparaît, ne doit rien à ce morceau de bois ou de marbre qu'on

appelle la tribune. (Montrant son cœur). C'est ici qu'on la puise !

Un domestique annonçant :

Madame la vicomtesse Raudier !

SCÈNE II

LES MÊMES, ADRIENNE

GABRIELLE

Tu arrives bien, ma chère Adrienne : voici notre ami qui me donnait une consultation dont tu aurais pu profiter toi-même.

ADRIENNE

Eh ! ma chère Gabrielle, tu n'ignores pas que j'ai pleine confiance dans les talents de M. Chavardy. De quoi s'agit-il ?

GABRIELLE

Figure-toi...

CHAVARDY

Madame, je vous en prie !

ADRIENNE

Je devine, parbleu ! De quoi peut-on parler à une belle abandonnée comme toi ? De mariage.

CHAVARDY

Oh ! Madame, en termes généraux...

GABRIELLE (à part)

... Qui deviendraient aisément, si on voulait, des affirmations particulières.

ADRIENNE

Mais c'est un très beau sujet à discuter, pour une veuve. J'avoue qu'il me semble plein d'intérêt, et que, si l'on me poussait un peu, je me croirais en état... de faire une conférence là-dessus. Je choisirais soigneusement mon auditoire, par exemple.

GABRIELLE

Quel heureux caractère ! Tu ris de tout, et pourtant toi-même...

ADRIENNE

Oh ! J'y songe aussi. On peut l'avouer devant M^e Chavardy, dont la gravité professionnelle, l'âge...

CHAVARDY

Merci bien.

ADRIENNE

Quant à nous..., c'est-à-dire à moi, qui n'ai été mariée que si peu de temps, on m'accordera bien que, quelques regrets qui soient dus au passé, il vient une heure où... Mais j'attends. J'ai acquis le droit d'être difficile. M. le vicomte Raudier était, certes, un vieillard fort

aimable; beaucoup d'instruction, d'esprit, un cœur excellent. Je lui dois tout, moi, pauvre orpheline qu'il a épousée... uniquement pour la doter, sans doute. On ne remplace pas aisément de tels avantages. Mais, trêve à ce propos. Il me semble, chère amie, que voici un rayon de soleil encourageant. Si nous en profitons pour faire un tour au bois. (A Chavardy.) Vous ne serez pas de trop, cher Monsieur. Ce sera le salaire de votre consultation.

GABRIELLE

Non. Merci. Ce froid de la matinée m'a rendue paresseuse.

ADRIENNE

Soit. Alors, je m'invite à dîner. Nous ferons de la musique sentimentale. Que peut-on faire en un gîte, à moins que l'on n'y pianote. Deux veuves, c'est indiqué. A propos.... j'oubliais.... J'ai des nouvelles d'Afrique.

GABRIELLE

D'Afrique?

ADRIENNE

Oui, du colonel Raudier, mon beau-frère. Tu ne le connais pas, puisque nous n'avons renoué notre ancienne amitié du couvent qu'à mon retour de Vendée. Cet excellent parent m'aime comme si j'étais sa fille. Nous sommes en correspondance affectueuse.

GABRIELLE

Et... qu'y a-il de nouveau à Philippeville?

ADRIENNE

Ah ! tu sais que le 6^{me} hussards est à Philippeville.
Tiens ! Tiens !

GABRIELLE (à Chavardy)

N'est-ce pas vous, mon ami, qui me l'avez appris ?

CHAVARDY

Moi, Madame ? Jamais ; par exemple !

ADRIENNE

Oui, ce fameux 6^{me} hussards, dont le corps d'officiers possède une assez belle collection de nos anciens danseurs. MM. de Jainville, de Caulinsart, de Lussay... (Mouvement de Gabrielle.) Ce légendaire régiment, à peine revenu d'excursion, se prépare de nouveau à la bataille.

GABRIELLE

La guerre recommence !

ADRIENNE

Pas précisément. Mais il y a certaines tribus irréconciliables que l'on veut châtier, bien loin..... en plein désert du Soudan. Pauvres chers hussards, vont-ils avoir chaud ! Ce vieux colonel est étonnant ; il m'écrit des choses... ! il me raconte les razzias, la prise des convois avec leurs harems ambulants, la bataille de temps en temps pour ne pas laisser se rouiller les sabres ; le retour victorieux au campement, les fêtes improvisées, les bals.

CHAVARDY

Quoi, des bals..., sans femmes !

ADRIENNE

Oh ! non pas. Nos officiers n'ont-ils point les jolies Moresques aux yeux de velours, agrandis encore par le Koheul ; les juives sculpturales au costume oriental couvert de sequins d'or... ? Oh ! notre sexe est brillamment représenté là-bas, et notre cavalerie s'acclimate très bien dans ces parages. Déjà même on parle de mariages.

CHAVARDY

Comment ?

ADRIENNE

Oh ! pas avec les Moresques. Il y a, à Philippeville, de riches colons français, des négociants de bonne maison.

GABRIELLE

Il te raconte tout cela, ton colonel... ?

ADRIENNE

Oh ! très bien. On dirait qu'il parle à un capitaine de cavalerie. Ce que c'est que l'éloignement !... Il a même glissé un mot sur un bel officier de notre connaissance.

GABRIELLE

Ah !

ADRIENNE

Un intrépide sabreur, qui se fera tuer, dit-il, un de ces jours, à moins qu'il ne soit blessé auparavant par les

beaux yeux de quelque demoiselle exotique. Devenu capitaine à la dernière promotion, il n'en restera certainement pas là.

GABRIELLE (à part.)

Ah ! M. de Lussay songe à se remarier... Eh bien ! C'est d'un bon exemple à suivre. (A Chavardy qui tenait un album). Vous seriez tout à fait aimable, mon cher voisin, en nous restant à dîner... Adrienne aura peut-être, à son tour, une consultation à vous demander. La correspondance d'un colonel de cavalerie... légère ne doit pas lui suffire. D'ailleurs, nous aurons besoin de vous pour tourner les feuillets de notre musique. C'est tentant, n'est-ce pas ?

CHAVARDY

(A part.) Méchante ! (Haut.) Pardonnez-moi, Madame. Je ne puis rester. Une conférence importante.

ADRIENNE

Un mariage aussi, peut-être ? C'est la saison.

CHAVARDY

Oh ! non. De ce côté, je ne suis guère encouragé. Il s'agit de certaine élection. Des amis de province viennent m'interroger. Il faut que je les reçoive.

ADRIENNE

Oh ! oh ! Monsieur, est-ce que vous auriez l'ambition...

CHAVARDY

De vous plaire? oui, Madame..? (Se tournant vers Gabrielle)
J'avoue que ce désir est chez moi très sincère...

GABRIELLE

A cet égard, mon ami vous avez carte blanche...
Nous vous reverrons bientôt?

CHAVARDY (Lui baisant la main.)

Vous savez combien — en dehors du Palais — je
suis assidu à vos audiences.

ADRIENNE (à part.)

La fidélité des barbes grises... Hé! hé! cela a son
prix!

(Chavardy salue et sort.)

SCÈNE III

GABRIELLE, ADRIENNE

ADRIENNE

Il est encore très bien... pas trop vieux. Qu'en dis-tu,
ma chère Gabrielle?

GABRIELLE (réveuse.)

Moi?... Je l'ai toujours connu ainsi, fort obligeant,
ami sûr.

ADRIENNE

Riche aussi. Une position des plus honorables. Un assez joli en-cas pour une veuve... Mais, dis-moi donc. Je te croyais entièrement débarrassée des souvenirs de ton mariage.

GABRIELLE

Eh bien ?

ADRIENNE

Eh bien, tout à l'heure, en te parlant du 6^me hussards, j'ai cru voir dans tes yeux certaine flamme... Est-ce que tu en tiendrais encore un peu pour ton beau capitaine ?

GABRIELLE

Moi ? allons donc ! Seulement, il est toujours pénible de retrouver ainsi, brusquement, l'image d'événements fâcheux... qu'on a le devoir d'oublier. La preuve c'est que — tu l'as vu — sans encourager positivement les attentions du bon Chavardy... en somme, il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que... plus tard...

ADRIENNE (à part.)

J'espère bien que non. Et mon colonel qui a mis dans sa tête de ménager un rapprochement. Cela ne ferait pas le compte du 6^me hussards, peste !

(Marceline paraît.)

Ah ! voilà notre auxiliaire !

SCÈNE IV

LES MÊMES, MARCELINE, UN ENFANT

MARCELINE

Puisque vous le voulez, Madame, je vous amène le moins turbulent des trois... et encore !

GABRIELLE (Elle attire l'enfant dans ses bras.)

Mon cher petit !... Comme il est frais et beau, n'est-ce pas, Adrienne ?... Quelle joie d'avoir à soi, bien à soi, pour toujours, un héritier de notre sang et de notre âme... Que dis-je ? une seconde âme qu'on a créée, et et qui est toute à vous !

(Elle l'embrasse en pleurant.)

ADRIENNE (à part.)

Allons... Il faut brusquer les choses. Gabrielle serait capable d'épouser le Grand-Turc, uniquement pour lui donner un présomptif héritier...

L'ENFANT

Tu pleures, Madame ! Je n'ai pourtant pas encore été méchant...

GABRIELLE

Pauvre cher innocent !

MARCELINE

Là, c'est bien. Tu fatigues Madame de Lussay.

GABRIELLE

Me fatiguer ? Au contraire. Ta fille est bien heureuse d'avoir un tel petit ange !

MARCELINE

Ah ! dame, oui, et le père aussi... Ils ne sont pas riches ; il leur faut travailler dur pour élever leur petite famille. Mais quand, le soir, toute cette nichée est réunie — vous me croirez si vous voulez, Madame — tout est oublié : ils sont heureux ! Les enfants, voyez-vous, quand ils sont bien portants et qu'ils ressemblent à leur père... Eh bien ! C'est tout simplement le paradis pour la femme !

ADRIENNE

Je sens que c'est vrai, cela !

GABRIELLE (à part.)

Les caresses de cet enfant étranger m'ont remuée jusqu'au fond de l'âme ! Eh bien ! puisque le passé est irréparable, l'avenir me reste...

FIN DU PREMIER ACTE

DEUXIÈME ACTE

SCÈNE PREMIÈRE

BETSY (rangeant l'appartement.)

Je ne sais ce qu'a Madame, depuis ce matin. Elle, si gaie d'ordinaire — malgré son veuvage qui se prolonge — elle est nerveuse, agitée. Je concevrais ça chez son amie, Madame de Lussay, qui habite ici au-dessous... Une femme divorcée qui n'ose pas se remarier... dans la crainte des revenants ; l'ennui et la préoccupation sont bien naturels. Mais ma maîtresse, Madame la vicomtesse Raudier, n'a aucune raison de broyer du noir, elle... A quoi son changement peut-il bien tenir ? Vous dites que ça ne me regarde pas ? Permettez ! Une bonne camériste doit se mettre au courant de ce qui l'entoure, même dans l'intérêt de son service : c'est traditionnel, ça. Autrement, qu'est-ce qui nous aiderait à supporter les misères de la vie ?... Moi, ce que j'ignore m'inquiète toujours..... Ah ! voici Madame. Tiens ! Madame de Lussay aussi.

SCÈNE II

ADRIENNE, GABRIELLE

ADRIENNE

Laisse-nous, Betsy (Elle sort)... (A Gabrielle.) Je t'ai entendu monter, ma chère Gabrielle, au moment où j'allais passer chez toi.

GABRIELLE

Mais qu'y a-t-il ? Ta figure est toute bouleversée.

ADRIENNE

Ne t'effraie pas. Ce n'est pas grave, je l'espère... Tu te rappelles les pronostics... ridicules du colonel Raudier au sujet des entraînements de la bravoure de M. de Lussay. Eh bien, je reçois une lettre de lui.

GABRIELLE

De qui ?

ADRIENNE

Du colonel.

GABRIELLE

M. de Lussay est mort !

ADRIENNE

Mais non, mais non : au contraire.

GABRIELLE

Au contraire... Voyons, Adrienne, la vérité !

ADRIENNE

Eh bien, oui, il est blessé. Mais on n'a plus d'inquiétudes sérieuses. Voici ce qui est arrivé. Tu sais que la colonne de cavalerie, dont fait partie le 6^{me} hussards, devait faire une pointe dans le désert, au-devant des nomades qui inquiétaient nos possessions. Cette marche a eu lieu. Ils ont poursuivi les insurgés jusqu'au-delà de la frontière. Mais là s'étaient groupés de nombreux partis armés qui ont engagé la lutte.

GABRIELLE

Abrège, abrège.

ADRIENNE

Nos braves cavaliers, cernés par ces masses sauvages, ont fait des prodiges ; ils étaient parvenus à s'ouvrir une sanglante trouée, lorsqu'un détachement du 6^{me} hussards, voulant venger quelques-uns des siens, revint à la charge contre les Arabes. Leur audace se heurtait contre des forces trop supérieures... Cette poignée de braves fut décimée.

GABRIELLE

Mon Dieu !

ADRIENNE

Quand le colonel put dégager le peu qui restait, on trouva un groupe de deux hommes se battant encore, en désespérés, contre une douzaine de Touaregs. L'un de

ces deux braves était le capitaine de Lussay qui, le crâne à moitié fendu et un bras cassé, se défendait avec un tronc de sabre. L'autre, l'ordonnance du capitaine, un spahis, désarmé, couvrait le corps de son maître... une vraie boucherie.

GABRIELLE

Affreux ! oh ! si j'avais été là !

ADRIENNE

Pauvre petite femme !... Notre héros s'était fait, avec ses revolvers et son sabre, un mur d'Arabes autour de lui..... Seulement le mur était écroulé. Ali et son maître avaient tenu tête pendant une demi-heure à une nuée de ces chiens enragés. Il était temps qu'on vint à eux. Mon beau-frère me dit qu'on leur a fait un retour triomphal, à travers le désert. Les fanions s'inclinaient sur le passage du triste cortège.... On criait : Vive le 6^{me} hussards ! Vive le capitaine de Lussay !

GABRIELLE

C'est bien ! c'est juste !

ADRIENNE

Ce qu'il y eut de singulier dans ce combat de géants, c'est que le spahis eut à peine quelques égratignures. Il fallut l'arracher malgré lui de la bagarre : il tenait à retrouver sa pipe, qui était tombée pendant la lutte !

GABRIELLE

Tu m'assures que M. de Lussay...

ADRIENNE

Tu verras la lettre du colonel. La blessure à la tête, si grave qu'elle soit, ne met pas ses jours en danger. Quant au bras cassé, on l'a remis. Le major espère que le blessé pourra s'acheminer vers la France dans peu de temps.

GABRIELLE

En France... à Paris, peut-être !

ADRIENNE

Mais sans doute. Il n'a plus de proches parents.... Il lui faudra des soins particuliers.

GABRIELLE

Eh bien ?

ADRIENNE

Eh bien, où veux-tu qu'il aille, si ce n'est chez... la sœur de ce colonel qui l'aime comme un fils !

GABRIELLE

Chez toi ! Ici ! Mais il ne te connaît pas...

ADRIENNE

C'est à cela que je réfléchissais avant de répondre. N'importe, ma maison lui est ouverte. Je le soignerai. Cela m'occupera. Je vais écrire dans ce sens à mon beau-frère. Il obtiendra son consentement, j'espère : il faut qu'il accepte !

GABRIELLE (se jetant dans les bras de son amie.)

Ma bonne Adrienne ! quel cœur tu as !

ADRIENNE

Dame, vois-tu, le langage de ce vieux soldat m'a transformée... La pensée de notre France, de ces braves gens qui se font tuer là-bas pour elle, pour son drapeau... Cela vous monte ! vous monte ! L'héroïsme, ma chère, ça se gagne. Ma parole, depuis tantôt je pense et j'agis comme un homme... Mais, voyons. Calculons. Le combat a eu lieu le 15 avril. Le colonel a différé sans doute à me l'apprendre jusqu'à ce que la guérison de notre officier fût certaine. Sa lettre est du 10 juin : deux mois ! Ah ! mon Dieu ! mais il faut que je me hâte d'écrire pour que mon offre arrive à temps... Ma chère Gabrielle, attends-moi un instant, veux-tu ? à tout-à-l'heure !

(Elle sort.)

SCÈNE III

GABRIELLE

Voilà donc les fruits de la guerre ; la jeunesse, la distinction, le courage héroïque, tout ce qui fait la vie heureuse et honorée... à la merci de la balle ou du yata-gan d'un nomade sans nom, sans patrie, sans avenir ! Le noble et dernier descendant d'une famille historique mourant obscurément loin des siens, sans un regard ami qui le console, sans une main chère qui soutienne son front sanglant, sans un cœur affectueux et tendre où reposer sa dernière heure !..... Et c'est ma faute..... peut-être. Si j'avais été cette compagne tendre et dé-

vouée, cette promesse vivante de bonheur qui correspondît à sa nature aussi aimante que fière... et qu'il n'a pas rencontrées... nous aurions vécu en paix, la main dans la main, loin de ces effroyables dangers..... Qui sait même si le regret de ce bonheur perdu — je l'éprouve bien, moi ! — n'a pas été pour quelque chose dans cette impétuosité funeste qui l'a lancé inutilement, presque seul, dans cette lutte terrible..... Ah ! pauvre Gabrielle ! il t'a aimée, oui, mais après six ans..... un siècle !..... Et puis, quel droit as-tu, toi que la passion de l'indépendance a grisée... en te trompant, quel droit as-tu de souhaiter chez autrui ce souvenir tendre que tu n'as pas su garder toi-même !..... L'oubli et le dédain ne sont que justice pour ceux qu'on a méconnus..... Rentrions dans notre froideur de convention : ce que le monde nomme dignité, et ce que, dans son langage infailible, le cœur appelle souffrance et remords... L'idée généreuse de cette bonne Adrienne d'appeler chez elle l'homme qu'il ne m'est pas permis de rencontrer volontairement, sera-t-elle praticable ? En tout cas, je n'ai qu'une chose à faire : m'éloigner d'ici. Nous irons, Marceline et moi, revoir l'Oberland, les bords du Rhin... qu'importe où ? Et Adrienne pourra, sans crainte de surprise, réaliser son hospitalière intention.

Un domestique annonçant :

Monsieur Chavardy !

SCÈNE IV

GABRIELLE, CHAVARDY

GABRIELLE (à part.)

Je l'avais oublié !

CHAVARDY

Marceline m'apprend que vous êtes ici, et je me permets de venir vous y chercher. Vous savez que nous avons une visite utile à faire chez votre notaire. Il y a urgence. Ces larris de Ploërmel que vous désirez acheter pour arrondir votre parc pourraient bien nous échapper.

GABRIELLE

Oui, je me rappelle. Mais à quoi bon, mon ami ! N'ai-je pas déjà assez de ces propriétés, pour l'usage que j'en fais ?

CHAVARDY (à part.)

Quelle indifférence soudaine !... Il y a quelque chose de nouveau. (Haut.) Mon Dieu, Madame, je vous avoue que j'avais pris rendez-vous avec Maître Leblond... je croyais agir selon vos intentions. (A part.) Cela m'eut donné dans le pays un petit supplément d'électeurs.

GABRIELLE

Mon ami, je vous sais gré de votre zèle... mais j'ai réfléchi, et...

CHAVARDY

Votre projet de résidence en Bretagne est abandonné?... Quelque empêchement imprévu?... C'est dommage. J'aurais été heureux de vous faciliter... oh ! par ma présence et mon dévouement amical... l'exécution de ce projet qui m'avait paru très attrayant. Alors il n'y faut plus songer...

GABRIELLE

Croyez, mon ami...

CHAVARDY

Je me tais. Quand vous le voudrez, vous me direz les motifs... graves, sans doute, de ce changement..... Oh ! quoi qu'il arrive, vous le savez bien, je resterai votre ami, votre fidèle ami.

GABRIELLE (lui prenant les mains.)

Merci, Chavardy. Oui, vous avez raison ; je perdrais trop si vous cessiez de m'aimer... et de me plaindre.

SCENE V

LES MÊMES, ADRIENNE

ADRIENNE

Voilà bien une autre affaire ! c'est la matinée aux émotions. (Apercevant Chavardy). Ah ! bonjour Monsieur Chavardy ; quelle bonne fortune vous amène ? Nous en

avons bien besoin, allez ! (A Gabrielle.) Figure-toi... ce bon colonel, il ne fait jamais les choses comme tout le monde... Au moment où j'allais lui envoyer mon épître, tu sais, je reçois ce télégramme : (Lisant.)

« Chère Adrienne, Lussay, en voie de guérison, en congé, part à l'instant pour France, sur *la Junon*. Je te l'envoie. Reçois-le comme un brave, comme mon fils, comme moi-même. Colonel Raudier. »

Là, qu'est-ce que je te disais ? Il a eu la même idée que moi... J'ai tout juste le temps de faire mes dispositions.....

CHAVARDY (regardant Gabrielle.)

Maintenant, je comprends.

GABRIELLE

Adieu ! ma chère Adrienne. Je serai demain sur la route d'Italie. Je te laisserai mes clés pour le cas où mon logement te serait personnellement utile... (A part.) Il arrive, et je ne puis le voir !

ADRIENNE

Quoi, vraiment ! tu pars...

GABRIELLE (bas.)

N'est-ce pas ce que tu ferais à ma place ?... Soigne-le bien... Et quand tu seras seule... je reviendrai... Au revoir ! (A Chavardy.) Gardez votre affectueux souvenir à la triste hirondelle dépaycée qui ne sait où bâtir son nid. De là-bas, peut-être, je vous écrirai. Nous ne serons ainsi *séparés* que par la distance. Cela n'est rien.

(Elle s'éloigne.)

SCÈNE VI

ADRIENNE, CHAVARDY

(Ils se regardent un instant sans parler.)

ADRIENNE

C'est beau la fierté !

CHAVARDY

Oui... mais quel fâcheux compagnon de voyage pour le bonheur !

FIN DU DEUXIÈME ACTE

TROISIÈME ACTE

—

SCÈNE PREMIÈRE

ADRIENNE, DE LUSSAY, ALI KHAN, puis BETSY

Lussay sort lentement de la chambre, à droite, appuyé d'un côté sur le bras d'Adrienne ; soutenu, de l'autre, par le spahis.

Le blessé porte la redingote militaire. Rosette d'officier. Il a un bras en écharpe. Un foulard blanc lui enveloppe une partie de la tête.

Ali est en uniforme. Médaille militaire. Chechia rouge à la longue houppe. Très longue moustache blanche. Barbiche en pointe. Teint très brouzé.

Pendant le dialogue d'Adrienne et de Lussay, le spahis va et vient d'une pièce à l'autre, rapportant une fois une arme qu'il se met à fourbir ; puis, à diverses reprises, bourrant sa pipe... s'apprêtant à la fumer, mais la remettant vivement dans sa poche.

ADRIENNE

Là... (Le blessé s'assied sur le canapé. Adrienne prend place à côté de lui), vous voyez, mon commandant, que ce n'est pas plus difficile que ça. D'ailleurs, le docteur a recommandé un peu d'exercice dans l'appartement. C'eût été vraiment dommage de ne pas essayer de fêter dès aujourd'hui votre double nomination : chef d'escadron, officier de l'Ordre ! comme cela sonne bien !

LUSSAY

Oui, le Ministre me comble. C'est vraiment trop. Il y avait à côté de moi, sans compter ceux qui ont eu l'honneur de se faire tuer, d'autres de mes camarades qui ont fait non moins bien leur devoir... N'est-ce pas, mon vieux Ali?...

ALI (Salut militaire.)

Oui, mon commandant!

LUSSAY (continuant.)

Et qui méritaient également cette distinction.

ALI

Non, mon commandant!

LUSSAY

Hein? Comment...

ALI

Les morts n'ont besoin de rien... Et puis (montrant les blessures), tête fendue... difficile à raccommoder. Bras cassé, heureusement.

ADRIENNE (riant.)

Heureusement?

ALI

Oui : le gauche..... (Montrant son bras droit.) Celui-là suffit... (Il dessine un moulinet circulaire; pendant ce temps, Betsy rentre.)

BETSY

Prenez donc garde, Monsieur Khan ! vous avez failli me décoiffer. Voici, Madame, les journaux de M. le commandant. (Elle sort en toisant le spahis qui lisse sa moustache.)

ADRIENNE

La France nouvelle..., *l'Akbar*... (Elle passe les journaux à Lussay.)

LUSSAY

Vous permettez, Madame. (Il ouvre un journal.) Il me semble que *l'Akbar* m'apporte un peu des parfums capiteux de la terre d'Afrique — quelque chose de la voix de mon régiment, ma seule famille. (Il parcourt rapidement la feuille.) Rien de nouveau... Pourvu que ces coquins de Touaregs ne reprennent pas l'offensive avant que je puisse retourner là-bas !

ADRIENNE

Quoi ! vous songez à reprendre du service ?

LUSSAY

C'est plus que jamais mon devoir, Madame. Je vous devrai en partie ce bonheur, car vos soins, votre généreuse hospitalité auront beaucoup avancé ma convalescence.

ADRIENNE

S'il en est ainsi, commandant, vous ne me devrez qu'un redoublement d'affection pour mon frère, car c'est lui, c'est sa bonne inspiration qui m'ont procuré le plaisir de vous connaître.

LUSSAY

Le colonel Raudier a toujours été pour moi d'une bonté presque paternelle, et il savait qu'en adressant son invalide dans cette maison où j'ai été accueilli comme un parent, il ajouterait encore à ma reconnaissance. J'aurai toutefois un reproche à lui adresser.

ADRIENNE

Un reproche ?

LUSSAY

« Ma sœur — me disait-il en parlant de vous, Madame — ma sœur est veuve; seule dans sa grande maison. Votre présence servira à peupler un peu sa solitude... » D'après ce langage je me figurais naturellement devenir l'hôte d'une parente... respectable autrement que par la jeunesse et la grâce.

ADRIENNE (riant.)

Oui, une grand'maman, une belle-sœur dans les environs de l'âge du colonel, avec des lunettes et des cheveux blancs... le tout mis en mouvement dans un fauteuil à roulettes... et vous vous plaignez de la différence! Je conçois ça.

LUSSAY

Je me plains de ce que, dans sa trop grande bienveillance, mon colonel vous ait imposé, Madame, la compagnie d'un soldat malade, vous privant ainsi d'une liberté qui doit vous être si agréable.

ADRIENNE

Qu'importe !... pourvu que nous vous guérissions. Je représente ici, pour vous, l'affectueuse personnalité de mon beau-frère. Moi, je me figure recevoir le colonel lui-même. Cela étant, point de cérémonie. Vous êtes mon hôte, cela suffit. Je suis heureuse et nullement gênée des soins que je puis vous donner. D'ailleurs, vous seriez un simple hussard qu'il n'en serait ni plus ni moins. Ne voyez en moi qu'une petite sœur...

LUSSAY

Des pauvres... et vous remplissez si bien ce rôle qu'en vérité...

ADRIENNE

Ah ! prenez garde ! Dès qu'il est admis qu'il n'y a là que pure charité... toute louange est proscrite. Mais la station a assez duré pour cette fois. Nous allons vous ramener dans votre chambre. Prenez mon bras... Ali ? (Il se place du côté opposé.) (Bas.) Vous avez là, commandant, une garde-malade qui doit avoir la main un peu dure.

LUSSAY (de même.)

Au contraire, Madame, Ali est très doux... et puis il ne dort jamais que d'un œil ;... par exemple, quand le clairon de combat a sonné, c'est un lion... et alors gare les griffes !

Ils rentrent lentement dans la chambre de droite. Betsy apparaît dans l'entrebâillement de la porte du fond.

SCÈNE III

BETSY, ALI (il revient vivement et va pour allumer sa pipe.)

BETSY

Bonjour, Monsieur Khan...

ALI

Ali Khan !

BETSY

Vous allez bien ?

ALI (grondant.)

Hum !

BETSY

Est-ce que vous êtes Turc ?

ALI (furieux.)

Non : Hadjoute !

BETSY

Mais... musulman.

ALI

Oui.

BETSY (gracieuse.)

Dites-moi donc, Monsieur Khan.

ALI

Ali Khan.

BETSY

C'est convenu. Dites-moi ? Est-il vrai que vos compatriotes ont autant de femmes légitimes qu'ils le veulent ?

ALI

Non : qu'ils le peuvent...

BETSY

Ah ! très bien... Et qu'ils ont le droit de les jeter à l'eau quand elles font... quand elles ne font pas...

ALI (sévèrement.)

Oui.

BETSY

Oh !... et vous ne craignez pas Dieu !

ALI

Si ; Dieu est grand !

BETSY

... Et Mahomet est son prophète... je l'ai entendu dire..... De sorte, Monsieur Ali (il fait un signe) Khan , oui, je sais. De sorte que vous êtes au service de la France ?

ALI

Soldat militaire français (Il montre sa médaille).

BETSY

C'est curieux !...

ALI

Non : juste ! Sultan français généreux pour Hadj Abd-el-Kader. Marabouts respectés. Cadis français, bonne justice, sans argent. Ali Khan aime la France !

BETSY

Il paraît que vous êtes un brave... que vous tapez comme un sourd sur l'ennemi ?

ALI

Oui... (A part) Petite femme curieuse... (Il montre sa pipe et va pour s'en aller.)

BETSY

Attendez donc !... Quel sauvage !... vous avez donc laissé votre maître seul, dans sa chambre ?

ALI

Repose ; fauteuil ; Fume... moi aussi ! (Il tourne le dos et s'en va par le fond. Salut militaire à Adrienne, qui paraît.)

BETSY

En voilà une conversation instructive !

(Elle sort à gauche.)

SCÈNE IV

ADRIENNE

Décidément j'ai beau faire. Ce fier soldat ne se livre pas. Aucune confidence possible. On sent qu'il souffre d'une blessure profonde... plus grave que celle de la

tête. Son amour sérieux pour Gabrielle — ce sont les plus durables — lui a fait d'autant plus de mal qu'il est tombé de plus haut... Puis le scandale de la séparation... l'amour-propre. Ces fières natures en souffrent toujours. De là cette grande tristesse que rien ne distrait... si ce n'est le danger!... Aussi sa blessure à la tête se ferme-t-elle bien lentement... Que deviendrais-je ici, seule, si une rechute... ? Oui, j'ai bien fait d'avertir Gabrielle. Pourvu que ma lettre lui soit parvenue..... Elle aussi, la pauvre femme, l'aime toujours, quoi qu'elle en dise... Voilà ! on est trop fier l'un et l'autre pour s'expliquer ; on ne se comprend plus, on s'irrite, on croit se haïr... Pauvres gens ! Votre cœur s'est tu un instant, voilà tout... Mais je ne désespère pas encore : Gabrielle est une nature élevée, généreuse... qui sait ?

SCÈNE V

ADRIENNE, BETSY (accourant).

BETSY

Madame, Madame, quel bonheur ! Je mettais tout à l'heure le nez à la fenêtre... Qu'est-ce que je vois descendre d'un remise ?

ADRIENNE

Qui est-ce ?

BETSY

Deux grandes malles, d'abord ; puis la bonne mère

Marceline... Puis M. Chavardy, rayonnant, donnant la main à une belle voyageuse...

ADRIENNE

Gabrielle... Dieu soit loué !

BETSY

Oui, Madame de Lussay. Je me suis hâtée d'avertir Madame.

ADRIENNE

Merci, ma fille..... J'y cours. Cette chère amie.... quelle joie !... Mais, comment préparer notre malade?... Betsy, tiens-toi là, près de cette porte... et avertis-moi si quelqu'un vient... tu m'entends ?

BETSY

Oui, Madame, soyez tranquille !

(Adrienne s'élance. La porte du fond s'ouvre. Gabrielle paraît. Costume de voyage, demi-deuil.)

SCÈNE VI

ADRIENNE, GABRIELLE

ADRIENNE

Gabrielle... enfin te voilà. (Elles s'embrassent.)

GABRIELLE

Ma bonne Adrienne !... Comment est-il ?

ADRIENNE

Assez bien... je t'assure. Sois tranquille. (Elle avance un fauteuil.) Tiens, repose-toi un moment avant de rentrer chez toi.

GABRIELLE

Ah ! je suis brisée... Son état n'est pas dangereux, bien vrai ? (Geste tranquillisant d'Adrienne). J'étais à Nice, quand je reçus ta lettre. Ce bon Chavardy — un ami vraiment bien dévoué ! — était venu m'y rejoindre. Il m'a accompagnée au retour. Tu vois, je n'ai pas hésité à répondre à ton appel. Mais cela est bien grave, ma chérie... Me retrouver ainsi, après six ans, sans obligation réelle, en sa présence... Je tremble en y songeant.

ADRIENNE

Mais, au contraire ; c'est bien simple, il me semble. Il n'y a que les petites gens qui s'étonnent des générosités hardies. Celle-ci te va bien, à toi ! Tout le monde te louera ; tout le monde, entends-tu. D'ailleurs, nous préparerons cette entrevue : Dieu m'inspirera..... Oh ! que je voudrais te voir heureuse !

GABRIELLE

Il serait grand temps, en effet. Ces regrets que j'avais beau secouer m'ont obsédée durant tout mon voyage. Je le voyais blessé, sanglant, m'accusant dans le fond de son âme... me méprisant, peut-être... à moi du mépris, oh ! (Elle se lève brusquement. — De Lussay apparaît à la porte du fond.) ... Lui ? (Elle se couvre les yeux de ses deux mains.)

(Betsy, derrière de Lussay, indique par un geste qu'elle n'a pu empêcher cette apparition.)

SCÈNE VI

LES MÊMES, DE LUSSAY

LUSSAY (à Adrienne.)

Ah ! Madame, vous m'avez trompé. C'est mal.

ADRIENNE (Elle fait un pas vers lui.)

Eh bien ! grand enfant, je vous conseille de vous plaindre, quand on vous apporte la guérison !... Allons, ne restez pas là comme un fantôme tragique. Venez ici, puisqu'il paraît que vous marchez tout seul, maintenant.

(Elle l'amène près de Gabrielle.)

GABRIELLE

C'est à moi... Monsieur, de prendre la responsabilité d'une rencontre de ma part bien imprévue, et que vous n'avez pas souhaitée sans doute. Je... (le regardant : à part). Comme il est pâli et changé ! Comme il a dû souffrir ! (Haut.) Eh bien, non. Il ne serait pas digne de moi de vous laisser croire que ma présence ici est due au hasard... J'étais en Italie, voyageant, comme je le fais depuis six ans, pour me distraire d'un passé douloureux. Je n'ai pas, moi, la ressource des combats... de l'héroïsme : je ne suis qu'une femme. J'ai appris que vous étiez souffrant, blessé, je suis accourue... J'ai espéré que vous me permettriez d'aider une amie d'enfance... dans les soins qu'elle a le bonheur de vous donner ; et me voici.

LUSSAY

Madame..... Gabrielle, oh ! c'est vous qui êtes héroïque !... Cet instant efface tout ce que mon cœur a souffert loin de vous...

(De son bras droit il l'attire à lui et l'embrasse au front.)

GABRIELLE (à Adrienne.)

Merci, Adrienne ! (A Lussay.) Ainsi, vous pensiez à moi ?

LUSSAY (il tire un médaillon de sa poitrine et le lui montre.)

Toujours...

GABRIELLE

Mon portrait !

(Elle se jette au cou de son mari et l'embrasse.)

ADRIENNE (s'essuyant les yeux.)

Ah ! le surnois ! Allons ! vous me donnez des émotions trop vives... Jugez donc ! Une veuve de trente ans ! Je ne suis pas si brave que ça, moi ?

SCÈNE VIII

LES MÊMES, CHAVARDY

CHAVARDY (à Gabrielle.)

Mon amie, vos malles sont rentrées ; j'ai présidé avec Marceline à leur installation.

GABRIELLE

J'ai mieux que cela, mon ami : je m'installe ici.

CHAVARDY (regardant autour de lui.)

Ah!...

GABRIELLE (le présentant à Lussay.)

Monsieur Chavardy, avocat, un ami de mon père, et mon conseil le plus dévoué ! (à Chavardy, montrant de Lussay.)
Mon cher compagnon de route : Monsieur le commandant de Lussay, mon mari !

(Ils se saluent.)

CHAVARDY (bas.)

Ah ça, Madame, et... le divorce ?

GABRIELLE

Nous l'annulerons... avec votre concours.

SCÈNE VIII

LES MÊMES, ALI, puis MARCELINE

ALI (arrivant par le fond.)

Pipe fumée trop longtemps... Commandant parti sans Ali... mauvais gardien !

LUSSAY

Console-toi, mon brave. Je suis guéri.

ALI

Guéri ! Dieu est grand !

ADRIENNE

Et l'amour est son prophète.

GABRIELLE (à Lussay.)

D'ailleurs nous vous soignerons bien, Adrienne et moi, comme deux bonnes petites femmes bien douces et bien soumises. Vous serez notre cher pensionnaire. (Lussay lui baise la main.) Toi, Marceline, en l'honneur de ce grand jour tu m'amèneras tes petits enfants...

MARCELINE

Quoi ! tous les trois... ces trois démons que vous gâtez...

GABRIELLE

Oui, tous, M. de Lussay sera bien aise de les voir. Cela le changera des Kabiles et des Moresques. Nous serons en famille. Vous verrez, *mon commandant*, comme ils m'aiment, ces pauvres petits.

LUSSAY

Plus charmante que jamais ! oh ! mon bonheur, que je croyais à jamais perdu ! Mais alors, ma Gabrielle, guérissez-moi vite !

CHAVARDY (à Adrienne.)

Voilà ! on se croyait perdu ; on n'était qu'égaré..... Vous êtes émue, Madame ?

ADRIENNE

Dame ! un peu. Ce renouveau d'affection, ces bambins futurs que j'aperçois vaguement dans le fond du paysage... n'est-ce pas un tableau saisissant ?

CHAVARDY

Ah ! je sais quelqu'un qui, lui aussi, rêve de se créer ce paradis humain...

ADRIENNE

Faites-moi, l'amitié, cher voisin, de dire à ce quelqu'un là qu'il faut d'abord gagner ses épaulettes d'aspirant... Quant à présent, ne multiplions pas les incidents dramatiques... A propos, ne m'a-t-on pas dit que, non content de votre toge d'avocat...

CHAVARDY

Bâtonnier, Madame !

ADRIENNE

Vous vous présentiez à la députation de mon département ?

CHAVARDY

En effet, Madame, et j'ai l'espoir que vos compatriotes.....

ADRIENNE

Alors ce sera très bien... Je me ferai une fête d'être la première à vous féliciter.

GAVARDY (lui baisant la main.)

Décidément, rien n'est *irréparable*. Ce sera le premier mot de ma profession de foi.

FIN

Janvier 1881.



LE BLEU

Par M. J.-A. DE LÉRUE.



Le bleu ne sourit plus ; l'humanité vieillie
Semble de son déclin bannir la poésie.
A quoi cela tient-il ? Je cherche la raison
De l'étrange froideur et du vide où nous sommes.
Ne saluerons-nous plus, du seuil de la maison,
Cet azur que Dieu fit pour l'œil troublé des hommes ?

Le bleu, c'est l'Idéal que seuls nous concevons ;
Qui, sur nous seuls, répand son intime influence ;
Qui, seul, nous mène en paix au but où nous allons ;
Qu'on ne perd pas sans perdre l'espérance.

L'idéal bienfaisant ! Comment vivre sans lui ?
Comment souffrir le mal sans détester la vie ?
Et comment croirions-nous, sans ce magique appui,
A l'avenir, à la famille, à la patrie ?

Le bleu, — puisqu'on le nomme ainsi —
Dans la nature entière a laissé son symbole ;
Le ciel le donne aux champs, l'art à son auréole ;
Il mêle à nos regards son éclat adouci ;
Il charme, il repose, il console.

L'enfant commence à vivre, et son limpide œil bleu
Se tourne inconscient vers la sainte espérance ;
Et le vieillard lui-même, aux tisons de son feu,
Retrouve, dans le bleu de sa première enfance,
La prière naïve, hymne de l'innocence,
Qui bégayait déjà le nom sacré de Dieu.

Lorsqu'à vingt ans, sur l'herbe des rivages
En pleine joie on marchait, en songeant
A ces bonheurs d'un jour que font les jeunes âges,
Que de fois sur la route une fleur surgissant
Nous rappela, — type d'heureux présages,
La pureté du firmament !

De même, quand la faux dans les plaines dorées
Tranche les épis mûrs qui seront notre pain,
Parmi les noirs chardons, les folles graminées,
J'ai vu le moissonneur se pencher, et, soudain,
D'un bouquet de bleuets emplir sa large main.

Les laboureurs, courbés sur leur tâche féconde,
Subissent comme nous les lois de l'idéal ;
Si leur langue est muette ils ont l'âme profonde ;
Ils savent que là-haut, loin du monde animal,
Règne une force active — hélas ! mystérieuse —
Qui règle les moissons, les soleils, les hivers...

Et c'est sa trace lumineuse
Qu'ils retrouvent dans l'univers.

Aussi quand un rayon, perçant l'éther immense,
Tombe comme un bienfait sur leurs champs inondés,
Pour eux c'est Dieu qui veille et qui les a gardés
Contre les mauvais jours : de là leur confiance.

Un baiser du soleil, un regard du ciel bleu
Les rend reconnaissants et les confirme en Dieu.

« L'idéal — dites-vous — la poésie ? Un jeu
« Qui berce les enfants et ne parle qu'aux femmes ! »
Ne vous y trompez pas : c'est le bleu de nos âmes,
L'aliment éternel de ces vivantes flammes, —
Pitié, patriotisme, amitié, dévouement —
Qui, dans les cœurs complets brûlant incessamment,
Réchauffent, malgré tout, les neiges de la vie ;
Cet idéal sublime est le lien gracieux
Qui rattache notre âme à sa source bénie.
Fait supporter la terre et souhaiter les cieux
Comme on aspire à la patrie.

Dans la gamme céleste où toute voix s'entend,
La sienne est nécessaire aux grandes harmonies.
C'est en vain qu'on l'écarte : il s'impose, il nous prend,
Ses voluptés sont infinies.

Vous, que pénètre encor, dans nos réalités,
L'Esprit qui sut borner la matière indocile,
Oh ! ne repoussez pas cet idéal tranquille.
Bien mieux que la Science et les satiétés
Il rehausse l'éclat des saines vérités,
Il couronne de fleurs le nid de la famille.

N'avez-vous donc pas vu, sous l'épaisse charmille
Se bâtir, brin à brin, le berceau suspendu
Où l'œuf devient l'oiseau d'une mère attendu ?
Le nid est fait de paille et de mousse vulgaire ;
Mais un Dieu souriant charme cette misère
Par quelques fleurons d'or qui naissent à l'entour.

Lorsque l'ambition, la jeunesse, l'amour
Auront, avec le temps, éprouvé tour à tour
L'œuvre passionnelle où toute âme s'engage,
Que nous restera-t-il, aux limites de l'âge
Où l'horizon se voile, où le soleil du soir
N'éclaire plus jamais de marche triomphale ?
Ce qui nous restera ? nous pouvons l'entrevoir :
Le riant souvenir d'une forme idéale,
Et, dans un coin du ciel, quelque rayon d'espoir.

NOTICE

SUR

M. BOUCHER D'ARGIS DE GUILLERVILLE

PAR M. DECORDE



M. Jules-Gaspard Boucher d'Argis, comte de Guiller-ville, membre résidant de l'Académie, est décédé à Rouen le 4 avril 1882 dans sa soixante-huitième année. Normand d'origine, car il était né à Caen le 11 novembre 1814, ses premières études et la carrière militaire qu'il embrassa de bonne heure le tinrent cependant éloigné longtemps de la Normandie. Mais il avait à Rouen des liens de famille et d'intérêts qui l'y rappelaient par intervalles et qui le déterminèrent à s'y fixer plus tard.

Il avait fait ses études au collège d'Arras, et il y avait remporté en 1830 le prix d'honneur de rhétorique. L'année suivante, il obtenait le second accessit de discours français au concours général. Puis, ses études terminées, il entra à Saint-Cyr, et de 1837 à

1869, époque à laquelle il fut admis à la retraite, il ne cessa point d'appartenir à l'armée. Chevalier de la Légion d'honneur le 5 août 1854, officier du même ordre le 14 mars 1865, il était, lorsqu'il quitta le service, chef d'escadron au 7^e régiment de cuirassiers.

Comme soldat M. d'Argis avait fait ses preuves et il avait vaillamment, — les distinctions dont il a été l'objet le prouvent, — accompli son devoir. Mais chez lui le soldat était doublé d'un littérateur. Je soupçonne qu'à l'exemple de Courier, quand il vivait de la vie des camps, il emportait souvent dans un coin de son havresac quelque édition diamant de Virgile ou d'Horace; car les lettres latines lui étaient familières, et sa correspondance, toujours élégante et riche, était fréquemment semée d'heureuses citations empruntées aux grands poètes de l'antiquité.

Il avait publié déjà quelques pages écrites, dit-il lui-même, pour la plupart sous la tente (1), lorsque les hasards de la vie militaire le conduisirent à Verdun, où son régiment devait tenir pendant quelque temps garnison. Il trouva dans cette ville, sentinelle avancée de la France, dont il s'est plu à glorifier l'énergique résistance pendant la guerre de 1870, une société polie, passionnée pour les exercices de l'esprit, et qui comptait assez d'hommes d'intelligence et de talent pour qu'on y eût fondé des conférences littéraires qui ont eu quelque éclat. M. d'Argis prit part à ces conférences,

(1) Discours de réception à l'Académie de Rouen. Précis de l'Académie, année 1875, page 178.

et il a réuni plus tard dans un volume in-12, publié sous ce titre : *l'Athénée de Verdun*, les divers travaux qu'il y avait lus.

Ce sont presque tous sujets empruntés à l'histoire. « L'amour des lettres, disait-il dans son discours de réception à l'Académie, a été la passion de ma vie. » Il avait aussi la passion de l'histoire. Dans les livres qu'il a publiés, dans les lectures qu'il a faites à l'Académie, c'est presque toujours un grand fait historique dont il trace le tableau, un grand personnage dont il écrit la vie, ou une étude approfondie sur une période importante de l'histoire.

L'Athénée de Verdun fut publié pour la première fois en 1866. M. d'Argis en a donné une seconde édition en 1875. Ce nouveau livre est augmenté d'un appendice qui contient un *Aperçu* fort intéressant sur quelques faits militaires et politiques importants de la guerre entreprise par Louis XIV pour la Succession d'Espagne, aperçu dont les détails ont été contrôlés sur les mémoires du temps et qui témoigne de l'esprit de recherches et du patriotisme de l'auteur.

Cette publication fut suivie d'un nouvel ouvrage intitulé *le Roman de l'Histoire*. « On se creuse la tête, on met son imagination à la torture, dit M. d'Argis, pour écrire des romans; quels drames, quelles scènes émouvantes nous présente l'histoire (1) ! » M. d'Argis ne se borne pas à cette réflexion si vraie, il prêche d'exemple. Il choisit dans les annales de tous les pays

(1) *L'Athénée de Verdun*, page 177.

certains faits parmi les plus considérables, et non content d'en tracer le tableau d'une main exercée et sûre, il met en scène les personnages qui y ont pris part; à ces personnages il prête les sentiments qu'ils ont dû éprouver; il leur fait parler le langage qu'ils ont dû tenir. Ce n'est pas néanmoins un roman historique qu'il écrit, car il n'ajoute rien aux faits eux-mêmes, il n'invente aucun épisode puisé dans son imagination; mais c'est, comme le dit le titre du livre, le roman de l'histoire.

On peut certainement élever de sérieuses objections contre cette manière d'écrire l'histoire; mais on doit aussi reconnaître que, pour présenter sous cette forme les faits accomplis, il faut avoir profondément étudié une époque, la posséder dans tous ses détails, et savoir tirer de cette étude l'appréciation judicieuse du caractère et des sentiments des personnages dont on décrit les actes.

A ces deux ouvrages il faut joindre une *Etude sur la guerre de la Succession d'Espagne, la Vie de Sainte Marguerite d'Ecosse, les six mariages de Henri VIII d'Angleterre*, un petit volume in-32 intitulé *Jeux de Plume*, dont les sujets, cette fois, sont empruntés à nos mœurs contemporaines, et enfin un volume in-18 ayant pour titre *Heures académiques*, dans lequel sont insérés, avec son discours de réception à l'Académie de Rouen en 1875, les plus importants parmi les travaux qu'il a communiqués à notre Compagnie depuis cette époque.

M. d'Argis a aussi fait imprimer à part une *Vue du*

XIII^e Siècle, travail qu'il avait présenté d'abord à l'Académie et qui a eu les honneurs de la lecture à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1876 (1).

C'est une introduction à une histoire de Naples sous la dynastie des princes de la maison d'Anjou, de 1262 à 1382. L'auteur y résume avec un grand talent d'analyse et une rare précision les événements considérables de ce siècle, que dominent les deux grandes figures d'Innocent III et de saint Louis. C'est de l'histoire écrite à grands traits, dans un style sobre et sévère. Il est à regretter que le temps ait manqué à M. d'Argis pour composer le livre dont ces pages remarquables ne devaient être que l'introduction.

Il nous faut exprimer les mêmes regrets pour un autre ouvrage que préparait également M. d'Argis, *l'Histoire de la Dynastie capétienne de Hongrie*, dont un très intéressant chapitre, l'élection de Charles-Robert d'Anjou en 1308, a été seul communiqué à l'Académie en 1878.

Rappelons enfin que son travail sur *les Deux Seymour*, épisode de l'histoire d'Angleterre sous le règne d'Edouard VI, lu d'abord à l'Académie, avait aussi été compris dans les lectures faites à la Sorbonne en 1877.

Ardent à l'étude, passionné, comme il le disait lui-même, pour les lettres, M. d'Argis avait bien pris pour règle de conduite cette phrase de Montesquieu qu'il inscrivait en tête de son discours de réception à l'Aca-

(1) Brochure in-8 de 52 pages. Paris, Didier, 1876.

démie : « Nous n'acquérons par nos travaux que le droit de travailler davantage. » Ses communications à l'Académie ont été nombreuses et diverses. Citons entre autres son *Rapport sur le prix Bouctot en 1875*, le *Récit de son voyage à Rome en 1877*, ses recherches sur l'*Histoire des Conclaves*, le *Gant de Conradin*, *Jeanne de Naples*, et enfin dans cette dernière année *une audience du cardinal de Richelieu à Ruel : Mirame et Pinto*.

L'Académie perd dans M. d'Argis un littérateur distingué, un esprit élevé et délicat, un caractère plein d'aménité et de franchise. « Mes vœux seront comblés, disait-il en entrant à l'Académie, si après de longs efforts je parviens à me concilier l'amitié de quelques-uns d'entre vous (1). » Il ne lui avait pas fallu longtemps pour se créer parmi nous des amis solides qui garderont toujours le souvenir de son utile collaboration et de ses excellentes qualités.

M. d'Argis était membre de la Société des Gens de Lettres. Il appartenait aussi comme membre correspondant aux Académies de Caen, de Lyon, de Bordeaux, et aux Sociétés littéraires ou archéologiques de Cambrai, de Carcassonne et de l'Orléanais.

(1) Discours de réception à l'Académie; *Précis*, 1875.



NOTICE

SUR

M. DE DURANVILLE

Par l'Abbé JULIEN LOTH.

Léon-Joseph Le Vaillant de Duranville naquit à Rouen le 1^{er} juillet 1803 d'une ancienne famille de gentilshommes verriers. Ses études et ses prédilections le portèrent de bonne heure vers l'histoire locale à laquelle il se consacra jusqu'au dernier jour de sa vie. Le nombre des articles et des brochures qu'elle lui a inspirés suffirait à témoigner de son zèle et de son érudition. Sa première publication date de 1841; elle a été insérée dans la *Revue de Rouen*; elle manifeste par son seul titre les sentiments dont il était alors, dont il resta toujours animé : *Moyens de populariser en Normandie les connaissances historiques et archéologiques*. M. de Duranville était alors inconnu au public. Le directeur-gérant de la *Revue* jugea bon d'accompagner cet article de la note suivante, qui prouve l'à-propos et l'importance du travail du débutant. « Nous n'avons

pas l'habitude d'insérer dans cette *Revue* les articles de personnes qui nous sont inconnues ; cependant celui qu'on va lire nous a paru contenir une manifestation si utile et si opportune, que nous avons cru devoir, pour cette fois, faire taire la règle absolue que nous nous sommes imposée. »

M. de Duranville joignit bientôt les exemples aux préceptes.

Ses Notices sur l'église de l'ancien prieuré du Mont-aux-Malades (1842), sur la ville de Pont-de-l'Arche (1843), sur la ville de Neufchâtel (1844), sur l'abbaye de Bon-Port (1845), sur Saint-Saëns et sur Gournay (1845), sur la vallée de l'Eaulne (1845), sur Radepont et Forges-les-Eaux (1846), sur Pont-Saint-Pierre (1847), sur le château d'Arques (1848), sur Cailly et Pourville (1848), sur la côte Sainte-Catherine (1849), sur Duclair (1850), portaient toutes cette double préoccupation d'arracher à l'oubli des documents historiques dignes de souvenir, et aux ruines du temps les vestiges archéologiques des époques disparues.

L'Académie de Rouen ouvrit ses rangs en 1850 à cet ami si dévoué de nos antiquités nationales. Le discours de réception qu'il y prononça avait pour sujet : *Des Histoires locales et de leur importance au point de vue de l'histoire générale des provinces et du pays*. Fidèle à ses constantes préoccupations, notre confrère y montra, par de piquants exemples, qu'il n'existe pas de hameau si ignoré, de si petit coin de terre, qui ne renferment un trésor, ou, pour parler plus modestement, un filon susceptible d'être exploité par la science

historique. Les années suivantes il publia : *Notice sur la vallée de la Varenne* (1851), *Nouveaux documents sur la ville de Neufchâtel* (1851), *Notice sur le château de Bouvreuil* (1852), *La Barbacane* (1853), *Note sur un manuscrit de la conquête des Canaries* (1854), puis un *Essai historique et archéologique de la ville de Pont-de-l'Arche* (1856), et enfin en 1857 son ouvrage le plus important où il a condensé ses longues recherches et ses patientes études : *Essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine et des fortifications de Rouen*, suivi de *Mélanges normands*, in-8° de 475 pages et 4 planches. Ce livre assigne à M. de Duranville sa place parmi les plus consciencieux érudits de notre pays. Les publications qui suivirent, et dont l'Académie reçut toujours la primeur, méritent d'être mentionnées. En voici la liste :

La Rivière de Cailly, 1865 ;

Récits du moyen-âge, 1863 ;

Deux anecdotes relatives au Pont-de-l'Arche, 1867 ;

Quelques observations sur les noms des rues et places de Rouen, 1869 ;

Une pierre tombale de la cathédrale de Rouen, 1871 ;

Fiction littéraire d'un Normand (François de Callières), 1877 ;

De la Bibliophilie, 1873 ;

Supplément à une notice intitulée : Une pierre tombale de la cathédrale de Rouen, 1874 ;

Pierre de Marbeuf, la chapelle de Sahurs et la reine Anne d'Autriche, 1875 ;

La Muse normande de David Ferrand, 1875 ;

Quelques pages sur des mazarinades imprimées à Rouen en 1649, 1876 ;

Boileau et les Normands, 1878 ;

Les Foires de Rouen, 1878 ;

Divers éloges donnés à la ville de Rouen depuis le iv^e siècle jusques et y compris le xix^e, 1879.

L'histoire de M. de Duranville est toute dans ses écrits ; sa vie modeste et bienfaisante s'est écoulée sans bruit. Il n'a jamais rempli de fonctions publiques, et le titre que ce gentilhomme de vieille souche aimait à se donner était celui d'homme de lettres. Notre Compagnie a rarement possédé de membre plus assidu. Discret, poli, s'effaçant toujours, il était le plus attentif de nos auditeurs et le plus bienveillant des confrères. Il a donné, comme chrétien, de nobles exemples de foi et de charité qu'il nous plaît de rappeler ici pour honorer sa mémoire comme elle le mérite, et lorsque la mort est venue le surprendre lisant et préparant encore un travail pour notre Académie, elle l'a trouvé prêt, comme un soldat sous les armes, un livre à la main et une croix sous les yeux.

NOTICE

SUR

M. SEMICHON

Par l'Abbé J. LOTH

Né le 19 août 1813, à Neufchâtel-en-Bray, M. Louis-Ernest Semichon appartenait à une famille ancienne et estimée qui s'est distinguée dans les fonctions municipales, la science du droit, le culte de la religion et de l'honneur, et l'amour de la patrie. Avocat comme son père et son grand-père, M. Semichon s'était fait au barreau de sa ville natale une situation élevée, autant par son talent que par la dignité de sa vie. Les suffrages de ses concitoyens l'envoyèrent siéger de 1852 à 1863 au Conseil général du département. Il y tint honorablement sa place et défendit avec succès les intérêts qui lui étaient confiés. Ses rapports étaient estimés : on y retrouvait la sûreté de jugement, la doctrine sérieuse, la fermeté de caractère qui le distinguaient comme jurisconsulte.

M. Semichon quitta Neufchâtel et le barreau pour remplir des fonctions administratives, où il répandit, on

peut le dire, les trésors de son cœur. Préposé à l'inspection des établissements hospitaliers du département ; puis, lorsque sa santé commença à décliner, inspecteur des enfants assistés, il apporta à ces fonctions délicates un zèle, un dévouement, une ardeur que la maladie même fut impuissante à refroidir.

De bonne heure il avait cultivé, avec le droit, les sciences historiques. Il débuta par un ouvrage qui lui fit tout de suite prendre rang dans la grande érudition. Il publia à Paris, en 1857 : *La Paix et la Trêve de Dieu, Histoire des premiers développements du Tiers-État par l'Église et les associations*. « Cet ouvrage, dit un juge des plus compétents, M. de Beaurepaire, fut accueilli avec une faveur marquée : il était consacré à un des points les plus intéressants de notre histoire ; il joignait au mérite de recherches consciencieuses l'attrait d'un style attachant et élevé, d'idées neuves et originales. » Ce livre, que tout le monde savant voulut lire et apprécia, eut l'honneur d'une seconde édition (1869).

M. Semichon publia en 1862 l'*Histoire de la ville d'Aumale et de ses institutions depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, qui a été saluée, dès son apparition, comme l'une des monographies les plus complètes et les plus instructives, consacrées jusque-là aux villes de province. On a surtout loué l'introduction très développée qui présente le tableau vivant et animé d'une ville au moyen-âge et sous l'ancien régime, de ses institutions multiples, de sa vie intérieure et de son influence au dehors. M. de Beaure-

paire a rendu à cet ouvrage ce témoignage que « c'est une des meilleures monographies qui aient encore été écrites, bien qu'on puisse y relever quelques erreurs dans la lecture des textes. »

L'Académie de Rouen avait nommé en 1857 M. Semichon membre correspondant ; elle fut heureuse de le compter en 1868 au nombre de ses membres résidants. Notre confrère nous apporta la plus active collaboration, et nous donna de nombreux extraits des deux ouvrages qui ont occupé ses dernières années : *Les Réformes sous Louis XVI; Assemblées provinciales et Parlements*, 1876, et *l'Histoire des enfants abandonnés : Le Tour*, 1880.

Epruvé par une longue maladie supportée avec une douceur, une résignation et une foi attendrissantes, M. Semichon est mort comme un juste. Les hommes de sa trempe se font rares. Il joignait à la science et aux plus hautes vertus une grande bonté, un désintéressement absolu, l'amour des hommes et le désir de leur faire du bien. Il avait le culte de son pays natal ; il en a composé l'histoire qu'il se proposait de terminer dans les loisirs de sa vieillesse, ainsi que des notices sur les établissements hospitaliers de notre département. Nous espérons que ces précieux manuscrits, presque achevés, ne seront pas perdus pour l'érudition normande.



NOTICE
sur
M. DESMAREST

Par M. SIMON, architecte

La mort vient d'enlever à l'art un travailleur infatigable. Louis-François Desmarest, né à Compiègne, le 17 juillet 1814, fut reçu à l'École des Beaux-Arts en 1836 ; il devenait promptement l'un des meilleurs élèves ; admis en loge en 1842, élève de 1^{re} classe en 1843, trois ans après, en 1846, il arrivait à Rouen comme Inspecteur des travaux de l'église Saint-Ouen.

A partir de cette époque, chaque année fut marquée par de nouveaux labeurs. En 1850, architecte-adjoint du département ; en 1852, architecte en chef, il fut aussi chargé des édifices diocésains et des monuments historiques.

Nous le voyons alors faire la restauration du portail des Libraires (en collaboration avec M. Barthélemy), les églises de Long-Paon, Saint-Georges-de-Boscher-ville, la tour de Carville, le donjon de Philippe-Auguste, divers travaux à Saint-Ouen, enfin la belle restauration de la salle des assises, et celle de la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice.

Dans un autre genre d'architecture, nous trouvons

les Maisons d'arrêt de Rouen, du Havre et d'Yvetot, l'hôtel de la Préfecture, les asiles de Quatre-Mares et du nouveau Saint-Yon.

Il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur à la suite de l'érection de la statue de Napoléon I^{er} sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

A cette nomenclature de travaux, il faut ajouter que, comme dessinateur, il donna sa collaboration au *Magasin Pittoresque* et à la *Revue de l'Architecture*, puis écrivit des rapports très intéressants, lus à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Reçu à l'Académie en 1852, il avait, dans un remarquable discours, traité la question pour laquelle se passionnaient alors artistes et antiquaires :

« *La convenance de l'application exclusive du style gothique à la construction des Édifices religieux.* »

Cette étude, remarquable à beaucoup de points de vue, aurait dû être suivie d'exemples pratiques. Je pense que tel était le but que se proposait Desmarest; mais, malheureusement pour nous, le temps manque trop souvent pour faire aboutir les idées à leur réalisation.

On doit donc regretter, et l'Académie partagera, j'en suis persuadé, ma pensée, qu'avec les facultés dont était doué Desmarest, ses nombreuses occupations ne lui aient pas permis de donner suite aux vues émises dans son discours.

L'art a perdu en lui un architecte distingué à tous les titres.

NOTICE
sur
M. BARTHELEMY

Par M. SIMON, architecte

Jacques-Eugène Barthélemy, né à Rouen le 13 octobre 1799, passa sa jeunesse dans l'étude des lettres et des sciences ; très versé dans la cosmographie, il cultivait avec une même ardeur l'étude des langues vivantes, la peinture et la musique.

C'est ainsi que dans les travaux artistiques, littéraires et scientifiques se passaient les heures de loisirs chez son père, qui le destinait au commerce.

A l'âge de vingt-quatre ans, l'attrait irrésistible des beaux-arts lui fit aborder la carrière d'architecte.

La France venait de traverser la grande période des guerres de l'Empire, les arts étaient négligés, nos vieux monuments tombaient en ruines ; l'ignorance était si grande, que les restaurations se ressentaient souvent de la main inhabile qui en dirigeait l'œuvre.

Le moyen-âge était complètement inconnu ; Barthélemy, entraîné par son goût dominant, entreprit, le carnet à la main, son tour de France.

Ce voyage fut pour lui une révélation : la vue de nos belles basiliques acheva de le passionner pour l'art ogival. De nombreux croquis d'ensemble et des détails typiques, relevés avec soin, lui furent précieux pour l'avenir.

Ces études restèrent enfermées dans les cartons pendant quatorze années ; ce n'est qu'en 1838 que M. le curé de Bonsecours vint lui confier le projet de construire une chapelle de pèlerinage. Il proposa alors le style gothique ; cela ne fut pas d'abord adopté ; il eut à lutter contre les souvenirs classiques.

Persuadé qu'il avait raison, il résista ; si bien que le 4 mai 1840 on posait la première pierre de la nouvelle église, conçue dans le style du XIII^e siècle.

On peut donc dire de Barthélemy qu'il fut le premier en Normandie qui donna l'élan pour la restauration de nos vieux monuments.

Dix ans plus tard, le gouvernement le nommait architecte diocésain, fonctions qu'il a occupées pendant plus de trente années.

Très scrupuleux dans ses restaurations, on lui doit le portail des Libraires (en collaboration avec M. Desmarest), la chapelle absidale de la Vierge, le portail de la Calende et l'ouverture de la lanterne du transept de la même église.

On lui doit encore l'église Saint-Clément, celle de Sotteville, la reconstruction de la fontaine de la Croix-de-Pierre, le tombeau du cardinal prince de Croï, la flèche de Saint-Maclou, le portail de Saint-Patrice, le clocher en plomb repoussé de Saint-Romain ; au Havre,

Sainte-Adresse ; à Elbeuf, l'Immaculée-Conception.

Pour l'achèvement de la flèche, travail sur lequel les avis des hommes de l'art se trouvaient partagés au sujet de la solidité de la base, il a lutté pendant quinze ans, et, par des rapports savants, prouvé que l'achèvement était possible.

Nous l'avons vu, Messieurs, à l'âge de soixante-seize ans, faire preuve de talent dans la construction de l'échafaudage pour cet achèvement de la flèche.

L'exécution des clochetons nous a encore prouvé que dans les questions scientifiques, à propos du contact des métaux, son avis fut adopté par les sommités de la science.

La mort l'a surpris pendant l'exécution du deuxième clocheton ; mais il avait été assez heureux pour pouvoir juger l'effet de son projet ; il a été enlevé à sa famille le 16 mai 1882, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Il reçut les distinctions suivantes : en 1854, chevalier de Saint-Sylvestre ; 1863, de Saint-Grégoire-le-Grand ; 1868, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Reçu à l'Académie en 1837, son discours de réception est un résumé sérieux des connaissances nécessaires à l'architecte ; cette étude devrait être répandue, elle serait un enseignement pour les jeunes gens se destinant à cette profession ; ils y trouveraient aussi les devoirs de l'architecte.

Très assidu à nos réunions hebdomadaires, chaque fois qu'il a pu faire quelques communications, l'Académie s'en trouvait heureuse ; aussi, je suis persuadé

que les regrets manifestés à la mort de M. Barthélemy sont partagés par tous ses confrères.

Rappelons enfin que, pendant près de vingt-cinq ans, M. Barthélemy a fait partie du Conseil municipal de la ville de Rouen.



PREMIÈRE REPRÉSENTATION A LONDRES

DE

VELLÉDA

Opéra de M. CHARLES LENEPVEU

Dans une des dernières séances de l'année, l'Académie a été informée par une lettre de M. Gaston Le Breton, membre résidant, du succès obtenu à Londres par *Velléda*, opéra en quatre actes, de notre compatriote, M. Ch. Lenepveu, dont la première représentation a été donnée au théâtre de Covent-Garden, le 4 juillet 1882.

Le livret est dû à MM. Augustin Challamel, bibliothécaire à Sainte-Geneviève, et Jules Chantepie, l'auteur de *César de Bazan* et de *Dianova*.

Chaudement applaudie par une brillante assemblée, composée d'une grande partie de l'aristocratie anglaise, cette œuvre a obtenu tout le succès que l'on pouvait désirer.

La musique, d'un beau caractère, est bien appropriée au sujet. Les chœurs sont d'une grande puissance, no-

tamment celui du troisième acte, qui renferme une fugue remarquable; les deux duos du quatrième acte ont été aussi particulièrement applaudis.

La pièce est montée avec tout le soin possible. La Patti, qui remplissait le rôle principal, a été plusieurs fois rappelée et couverte de fleurs. Les plus grands éloges doivent aussi être adressés au chef d'orchestre, M. Dupont, du théâtre de la Monnaie, à Bruxelles.

La représentation terminée, notre compatriote M. Charles Lenepveu a été demandé sur la scène et très applaudi.

L'Académie tient à honneur de pouvoir enregistrer dans ses annales ce succès d'un de ses membres correspondants. Elle a, de plus, été heureuse d'en être immédiatement instruite par M. G. Le Breton, qui s'était rendu à Londres pour assister à la première représentation.

La lettre de M. Le Breton, datée du 5 juillet dernier, informait aussi l'Académie qu'il avait, la veille, poussé jusqu'à 50,000 fr. environ, pour le Musée céramique, dont il est le directeur, les *Quatre-Saisons* en faïence de Rouen, qui faisaient partie de la vente du Duc d'Hamilton. Les enchères ont dépassé ce chiffre et atteint la somme de 66,025 fr., soit 2,641 £. Mais si ce magnifique spécimen de l'industrie rouennaise ne reste pas à notre ville, il demeure, du moins, acquis à la France, l'adjudication en ayant été prononcée pour le compte du Musée du Louvre.

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1883, 1884 ET 1885

1883

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des Œuvres qui auront figuré à l'Exposition municipale de Peinture de 1882 et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

1884

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure Étude sur la Météorologie de la Seine-Inférieure, avec application à l'Hygiène et à l'Agriculture.

1884

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à un ancien marin du pays de Caux, reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services à l'État, au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et par sa moralité.

Concourent aussi pour ce prix, s'ils appartiennent au pays de Caux, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime côtière ; les femmes également méritantes de marins placés dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple, la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce, et la femme d'un marin qui serait mort ou seulement incapable de continuer sa profession par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat ; les hommes appartenant aux professions qui ont trait à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite des navires à voiles ou à vapeur, et enfin tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

1885

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur Conte, ayant au moins cent vers.

1886

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage sur le sujet suivant : *Les Botanistes Normands* ; étudier leurs travaux au point de vue du développement de la science et de la flore de la région.

1883 — 1884 — 1885

PRIX DUMANOIR

L'Académie décerne chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une Belle Action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une

devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port, avant le 1^{er} mai* (terme de rigueur), soit à M. MALBRANCHE, soit à M. FÉLIX, Secrétaires de l'Académie.

Les renseignements envoyés pour les *Prix Dumanoir et de la Reinty* comprendront une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, *avant le 1^{er} juin*.

Extraits du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés aux concours appartiennent
« à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en
« faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1881-1882

- Aupée. *La Question des Ferrugineux aux points de vue physiologique, chimique et thérapeutique* ; Strasbourg, 1882.
- J.-A. Barral. *Conférence sur les applications de l'Électricité à l'agriculture, faite au palais des Champs-Élysées, le 26 octobre 1881.*
- Barthélemy. *Clocheton de la flèche de la Cathédrale de Rouen*, 1882. (Photographie.)
- E. Beauvois. *Un agent politique de Charles-Quint : le Bourguignon Claude Bouton, sieur de Corberon. Notice sur sa vie et ses poésies, avec le texte de son Miroir des Dames et des pièces justificatives pour la plupart inédites* ; Paris, 1882.
- Bourdin (D^r). *Étude médico-psychologique : anomasie et aphasie* ; Paris, 1881.
- Buchère. *Commentaire de la loi du 27 février 1880 sur l'aliénation des valeurs mobilières appartenant aux mineurs et interdits et la conversion de ces valeurs* ; Paris, 1882.
- David Castelli. *Il commento di Sabbatai Donnolo sul libro della creazione pubblicato nel testo ebraico, con note critiche e introduzione* ; Firenze, 1880.
- V. Chatel. *Bulletin de l'Association agricole et horticole des Instituteurs de la zone communale de*

Valcongrain ; 1 vol. in-8°, Caen, 1877.

Clos. *Des Organes intermédiaires entre la racine et la feuille et de l'appareil végétatif des utriculaires* ; Toulouse, 1882.

Ch. de Beaurepaire. *Inventaire sommaire des archives départementales de la Seine-Inférieure antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques, série G, tome III, 1881. — Cahiers des États de Normandie sous le règne de Henri IV ; Documents relatifs à ces assemblées, tome II, 1602-1609* ; Rouen, 1882.

E. de Beaurepaire. *La Thaumassière : sa vie, ses relations et ses œuvres* ; Bourges, 1868. — *La Justice révolutionnaire à Bourges* ; Bourges 1869. — *M. de Caumont : sa vie et ses œuvres* ; Caen, 1874. — *Note sur le Tribunal criminel de la Manche* ; Caen, 1875. — *Les Découvertes du Mont-Saint-Michel et Saint-Paër, près Granville, en 1875* ; Caen, 1876. — *Les Essais historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur au XVII^e siècle sur le Mont-Saint-Michel* ; Caen, 1877. — *L'union d'amour et d'Aubin Gautier, apotiquaire avranchois* ; Avranches, 1879. — *La Commission militaire et révolutionnaire de Granville* ; Paris-Caen, 1880. — *Notice biographique sur M. l'abbé Le Petit* ; Caen, 1880.

Marquis de Croizier. *L'Ouverture du fleuve Rouge au commerce et les événements du Tong-Kin, 1872-1873 ; Journal d'expédition et de voyage de J. Dupuis* ; Paris, 1879. — *Les Monuments de*

l'ancien Cambodge classés par provinces ; Paris, 1878.

Aug. Delarue. *Mandebba l'Africaine, poésie dite par M^{lle} Rachel Halphen, du Théâtre-Français ; Rouen, 1881.*

G. Demeule. *La Mécanique générale à l'Exposition universelle de 1878 dans ses rapports avec l'industrie elbeuvienne ; 2 vol. dont un de planches, Elbeuf, 1880.*

De Saint-Venant. *Sur le mode de publication le plus favorable aux études scientifiques. — Des Mouvements que prennent les diverses parties d'une masse liquide dans l'intérieur d'un vase ou réservoir d'où elle s'écoule par un orifice ; Paris, 1882.*

Dramard. *Notice historique sur la Société des Antiquaires de la Morinie et sur ses travaux ; Saint-Omer, 1882.*

L. Duchesne et Ed. Michel. *Les Ardoisiers, étude d'hygiène professionnelle ; Paris, 1882. — Des Pharmaciens ; Paris, 1882. — L'Industrie des papiers peints ; Paris, 1882.*

Th. Duchet et A. Giry. *Cartulaire de l'église de Térouanne ; Saint-Omer, 1881.*

J.-B. Dumas. *Rapport sur le sucrage des vins avec réduction de droits ; Paris, 1882.*

Ed. Dupont et De Walque. *Sur l'origine des Calcaires devoniens de la Belgique et revendication de priorité à l'occasion de ce travail ; Bruxelles, 1882.*

E.-B. (l'abbé). *L'Hôtel-Dieu de Beaune, 1443-1880* ; Beaune, 1881.

J. Ferry. *Discours prononcé à la Sorbonne le 15 avril 1882, à la réunion générale des délégués des Sociétés savantes* ; Paris, 1882.

Jules Feuquières. *Électro-métallurgie. Discours prononcé au congrès des Électriciens, le 19 octobre 1881* ; Paris.

Fincati. *Le Triremi* ; Roma, 1881.

Ed. Fleury. *Antiquités et monuments du département de l'Aisne* ; 4^e partie, Paris, 1882.

Paul Gaffarel. *Les Colonies françaises* ; Paris, 1880.

Garbiglietti. *Sopra alcuni scritti di medicina e chirurgia teorico-pratica, pubblicati dal Dottore Giacomo di Lorenzo* ; Torino, 1882.

Gauchez. *Conférences sur l'application du mouvement de la mer* ; Bruxelles, 1881.

Eug. Gibert. *Le Mouvement économique en Portugal et le vicomte de San-Januario* ; Paris, 1881.

Ginzel. *Neue untersachungen ueber die bahn des olbers' schen cometen und seine wiederkehr* ; Haarlem, 1881.

Girardin. *De l'Industrie métallurgique chez les anciens Romains* ; Rouen, 1881.

G. Gravier. *Voyage d'exploration de B. Capello et R. Ivens en 1877-1879, dans l'Afrique sud-occidentale, traduit et abrégé du portugais* ; Rouen, 1881. — *Description de la Normandie; Relations du XIII^e et du XIV^e siècles, traduites de l'espagnol* ;

Rouen, 1882 ; — *Venise, Congrès international de Géographie* ; Rouen, 1882. — *Robert Cavelier de la Salle of Rouen* ; New-York, 1882. — *Notice nécrologique sur Karl Weyprecht, découvreur de la terre François-Joseph* ; Rouen, 1882.

Ern. Grossi. (Dr) *Il primo anno della Clinica ostetrica diretta dal prof. Vincenzo Balocchi nella nuova maternità di Firenze : Rendiconto* ; Firenze, 1880.

A. Héron. *Mémoire sur les nouvelles théories de la nutrition chez les végétaux*, Rouen, 1878. — *Œuvres d'Henri d'Andeli, trouvère normand du XIII^e siècle, publiées avec introduction, notes, variantes et glossaire par la Société des Bibliophiles rouennais* ; Rouen, 1880.

Husnot. *Description et figures des Sphaignes de l'Europe* ; Cahen par Athis (Orne), 1882.

Joly. *Étude sur J. Sadolet, 1477-1547* ; Caen, 1857. — *Des Lettres de cachet dans la généralité de Caen au XVIII^e siècle* ; Paris, 1864. — *Notice biographique sur Edmond Legrain de Vire* ; Caen, 1872. — *Notes sur les Églises de Saint-Pierre de Caen et de Notre-Dame de Froide-Rue*, 1875. — *Du Sort des Aliénés dans la Basse-Normandie avant 1789* ; Caen, 1868. — *Mademoiselle Navarre, comtesse de Mirabeau* ; Caen, 1880. — *Rapport sur la Collection de tableaux légués à la ville de Caen par M^{me} de Montaran*. — *Un mot sur les Mémoires de l'Académie de Metz, 1870-1871*. — *Une Leçon de patriotisme : les Médaillés de l'ad-*

ministration des Postes. — Discours prononcé à la délégation cantonale pour l'Instruction primaire ; Caen, 1874.

Le Breton (Gaston). *Les Médaillons des Mois du Musée de Rouen, avec planches dans le texte, 1881. — Attributions données à des tableaux du Musée de Rouen ; Paris, 1880. — Deux pierres tumulaires de l'abbaye de l'Ile-Dieu ; avril 1881.*

Legay. *Adrien Turnebus, lecteur royal ; Caen, 1877. — La Généalogie des seigneurs et dames d'Estrépagny ; Rouen, 1881.*

Le Jolis. *Note sur le Myosotis sparsiflora de la flore de la Normandie ; 1881.*

Le Jolis (Gustave). *Du Mandat et de la Commission en droit romain, dans l'ancien droit et dans le droit actuel ; Paris, 1881,*

Longnon. *Documents parisiens sur l'iconographie de Saint-Louis ; Paris, 1882.*

E. Loubens. *Notice sur M. Bourguin, membre de la Société philotechnique ; Paris, 1880.*

Malbranche. *Supplément au catalogue descriptif des Lichens de la Normandie ; 1881.*

F. Malbranche. *Bréant, sa vie et ses œuvres ; notice lue à la Société libre de l'Eure les 2 octobre et 18 décembre 1881.*

Alfred Manry. *Rapport au Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts sur les Archives nationales, pour les années 1876 et 1877 ; Paris, 1878.*

- E. Marchand. *Dosage volumétrique de la Potasse* ; 1882.
- P. Margry. *Mémoires et Documents pour servir à l'histoire des Origines françaises des pays d'outre-mer ; Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1769* ; 4 volumes, Paris, 1880.
- Matinée. *Platon et Plotin ; Etude sur deux théories philosophiques* ; Paris, 1879. — *Héraclite d'Éphèse* ; Paris, 1880.
- Morière. *Note sur les Équisétacées du grès liasique de Sainte-Honorine-la-Guillaume (Orne)*.
- Normand (J.-A.). *Augustin Normand et Frédéric Sauvage* ; Paris, 1881.
- Oudemans. *Détermination à Utrecht de l'Azimut d'Amesfoort* ; La Haye, 1881.
- Paris (Gaston). *Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de 1881*.
- Parlatore (Filippo). *Tavole per una anatomia delle piante acquatiche* ; Firenze, 1881.
- Pinchon (A.). *Étude sur les fibres textiles et leur traitement, l'épuration des eaux industrielles, la production du froid et de la chaleur, etc., faite à l'Exposition de 1878, au point de vue de leurs applications à l'industrie Elbeuvienne* ; Elbeuf, 1880.
- Reinvillier. *Les Miasmes de Paris* ; brochure in-4°, 1881.

Ricard. *Les Devoirs des magistrats : Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Rouen, le 3 novembre 1881.*

Rouen. *Conseil général de la Seine-Inférieure ; première session ordinaire de 1882.*

Rousse (J). *Poésies bretonnes ; Paris, 1882.*

Thévenot. *Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube ; Troyes-Paris, 1882.*

Thévenot (Arsène). *Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube ; premier supplément, Paris-Troyes, 1882.*

Tommasi. *Électrolyse de l'eau : Mémoire présenté à l'Académie des Sciences, le 24 octobre 1881. — Sulla dissociazione dei sali ammoniaci alla temperatura ordinaria ; Firenze, 1881.*

Tougard (l'abbé). *Cours de thèmes grecs à l'usage des classes de sixième, cinquième et quatrième ; 3 vol. -18, Rouen, 1869. — De l'Histoire profane dans les actes grecs des Bollandistes ; Paris, 1874. — Quid ad profanos mores dignoscendos augenda que lexica conferant Acta sanctorum græca Bollandiana ; Parisiis, 1874. — Géographie du département de la Seine-Inférieure, ouvrage posthume de l'abbé Brunel, cinq volumes, un par arrondissement ; Rouen, 1877. — Note sur l'état des études grecques en France, aux premiers temps du Moyen-Age ; Paris, 1880.*

Vacandard (l'abbé). *Saint Bernard, orateur ; Rouen, 1877. — Abélard : Sa lutte avec saint Bernard, sa doctrine et sa méthode ; Paris, 1881.*

Vingtrinier (Aimé). *Fantaisies lyonnaises, recueil de nouvelles* ; Lyon, 1882. — *A l'École : les bancs, les tables, la santé et l'éducation* ; Lyon, 1882.

Washington. *A Memorial of Joseph Henry published by order of Congress*, 1880.

Wasseige. *Deux observations obstétricales* ; Bruxelles, 1882.



TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1882-1883.

OFFICIERS EN EXERCICE

M. HÉDOU, *Président*.

M. RIVIÈRE *, *Vice-Président*.

M. MALBRANCHE, *Secrétaire pour la Classe des Sciences*.

M. FÉLIX *, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts*.

M. Vincent *, *Trésorier*.

M. DECORDE, *Archiviste*.

Changements survenus pendant l'année 1881-1882

ACADÉMICIEN HONORAIRE DÉCÉDÉ

ANNÉES
de
réception

MM.

1827. MORIN (Bon-ÉTIENNE) *, ancien Directeur de l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1837. BARTHÉLEMY *, Architecte diocésain honoraire.
 1852. DESMARETS *, Architecte en chef du département.
 1875. D'ARGIS O *, ancien commandant de cavalerie.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT DEVENU CORRESPONDANT

1876. M. ROUSSELIN, ancien Directeur de l'Asile départemental d'aliénés, 98, boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS NOUVEAUX

MM.

1882. VACANDARD (l'abbé), Aumônier au lycée Corneille, rue du Maulévrier.
 FALLOY *, Commissaire de la marine, rue de la République, 57.
 LEGAY, Conseiller à la Cour d'appel, rue de Lenôtre, 11.
 LEVAVASSEUR (Charles), ancien Député, boulevard Cauchoise, 37.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS

MM.

1848. GIFFARD, ancien Professeur au lycée de Rouen.
 1867. CIALDI, Capitaine de vaisseau, à Rome (Italie).

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

MM.

1882. TOUGARD (l'abbé), Docteur ès-lettres, Professeur à la Faculté de Théologie, au Mont-aux-Malades, près Rouen.
 MATINÉE *, Proviseur honoraire, à Saint-Lô.
 De BEAUREPAIRE (Eugène), Conseiller à la Cour d'appel de Caen.
 JOLY *, Doyen de la Faculté des Lettres, à Caen.
 LENEPVEU, Professeur au Conservatoire, à Paris.
 MARGRY *, ancien Archiviste de la Marine, à Paris.
 LAUGÉE, Peintre d'Histoire, à Paris.
 BRUNET-DEBAISNE, Aquafortiste, à Paris.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Séance publique de l'Académie.....</i>	5
<i>Discours d'ouverture de la Séance publique : L'Ancienne Bibliothèque de l'Académie de Rouen, par M. de Beau- repaire, Président.....</i>	9
<i>Rapport sur le Prix Gossier ; Concours de Musique, par M. Samuel-Frère.....</i>	29
<i>Rapport sur le Prix de la Reinty, par M. Gravier.....</i>	43
<i>Rapport sur le Prix Bouctot : Éloge de Louis Bouilhet, par M. Henri Frère.....</i>	57
<i>Rapport sur le Prix Dumanoir, par M. Falloy.....</i>	75
<i>Tambours et Clairons et Mon Premier Bal, poésies par M. Richard.....</i>	83

CLASSE DES SCIENCES

<i>Compte-rendu des travaux de l'Académie pour l'année 1881-1882, Classe des Sciences, par M. Malbranche, Secrétaire de cette classe.....</i>	101
<i>De la distance des Planètes au Soleil, par M. Jubé.....</i>	101
<i>Une formule de Thomas Simpson, par le même.....</i>	102
<i>Programme d'un cours historique et élémentaire des Arts appliqués à l'industrie, par M. Girardin.....</i>	102
<i>Dosage de la Chaux dans les eaux potables, par M. Hou- zeau.....</i>	103
<i>Dosage volumétrique de la Potasse, par M. Marchand, avec un Rapport de M. Rivière.....</i>	104
<i>De l'Unité de la matière, par M. Dulaurier; Rapport de M. Rivière.....</i>	104
<i>Avertisseur électrique de M. Carré.....</i>	106
<i>La Maladie charbonneuse, par M. Blanche.....</i>	107

	Pages
<i>Maladie des Écrevisses et Rouille des plantes cultivées</i> , par M. Malbranche.....	108
<i>Les nouvelles théories de la nutrition des végétaux</i> par M. Héron; Rapport de M. Le Breton.....	108
<i>Traitement de la Rage</i> , par M. Levasseur.....	110
<i>Vins et Cidres artificiels</i> , par M. Verrier.....	111
<i>Congrès international de Géographie de Venise</i> , par M. Gravier.....	112
<i>Notice sur Karl Weyprecht</i> , par le même.....	113
<i>Voyages et découvertes de Cavelier de la Salle</i> , par M. Margry; Rapport par M. Gravier.....	115
<i>Demande d'érection d'une statue à Cavelier de la Salle...</i>	116
<i>Adresse à la Société historique de Chicago, pour le deuxième centenaire de Cavelier de la Salle.....</i>	116
M. P. Margry, nommé membre correspondant.....	117
<i>Géographie de la Seine-Inférieure</i> , par M. l'abbé Tougard; Rapport par M. Gravier.....	117
<i>Souscription pour offrir un souvenir à M. Pasteur.....</i>	118
<i>Notices sur MM. Decaisne, Busty, Brière de Boismont, membres correspondants.....</i>	119

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

<i>Note sur une formule de Thomas Simpson</i> , par M. Jubé.....	121
<i>Introduction à une histoire élémentaire des Arts appliqués à l'Industrie</i> , par M. J. Girardin.....	141
<i>Rapport sur l'ouvrage de M. Marchand. — Dosage volumétrique de la Potasse</i> , — par M. Rivière.....	169
<i>Dosage volumétrique de la Potasse</i> , par M. Eugène Marchand, membre correspondant.....	181
<i>Note sur une découverte récente de M. Pasteur. — Propagation du Charbon</i> , — par M. Blanche.....	209
<i>Les Rouilles des Céréales et des arbres fruitiers; — La Peste des Écrevisses</i> , par M. Malbranche.....	219
<i>Observation d'un cas de rage</i> , par M. le Dr Paul Levasseur.....	229

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Lettres et des Arts</i> , par M. l'abbé Loth, Secrétaire.....	239

	Pages
Décès de MM. Barthélemy, de Duranville, Semichon, Desmarest et d'Argis.....	239
<i>Saint Bernard et le Dante</i> , Discours de réception par M. l'abbé Vacandard.....	240
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. de Beaurepaire, Président..	241
<i>Du rôle de l'Intelligence et de la Sensibilité dans l'esthétique</i> , Discours de réception par M. Léchalas.....	242
<i>Résumé de l'histoire des Ponts et Chaussées en Normandie</i> ; <i>Réponse à ce Discours</i> , par M. de Beaurepaire, Président.	243
<i>Notes de voyages en Corée et au Japon</i> , Discours de réception par M. Falloy.....	244
<i>Anciens Voyageurs Normands</i> , Réponse au Discours de M. Falloy, par M. de Beaurepaire, Président.....	244
<i>Origines du Jury en Normandie</i> , Discours de réception par M. Legay.....	245
<i>Histoire de l'office de Sénéchal en Normandie</i> , Réponse au Discours de réception de M. Legay, par M. de Beaurepaire, Président.....	245
<i>Notice historique sur l'Académie</i> , par M. Decorde.....	246
<i>Les anciens Imprimeurs</i> , par M. Félix.....	246
<i>Le Cidre de Montigny</i> , par le même.....	247
<i>Etude sur le peintre rouennais Daliphard</i> , par M. Hédou.	248
<i>La statue de Louis XV à Rouen</i> , par M. Le Breton.....	249
<i>Les derniers temps du Paganisme à Rome</i> , par M. Paul Allard.....	250
<i>L'Impératrice Théodora</i> , par M. d'Argis.....	252
<i>Le Cardinal de Richelieu et la Révolution du Portugal de 1640</i> , par le même.....	253
<i>Mirame</i> , par le même.....	253
<i>La vente d'une panoplie</i> , par M. De Lérue.....	254
<i>L'Irréparable</i> , comédie par le même.....	255
<i>Une gravure du Parnasse français de Titon du Tillet</i> , par le même.....	255
<i>Le Bleu</i> , poésie par le même.....	255
<i>Notes sur le compte-rendu de la Justice civile et commerciale en France pour 1879</i> , par M. Decorde.....	256
<i>Rapport sur les ouvrages offerts par M. Vacandard</i> , par M. Henri Frère.....	257

	Pages
<i>Rapport sur les travaux de MM. Léchalas et Legay</i> , par M. Félix.....	257
<i>Rapport sur un ouvrage de M. Falloy</i> , par M. De Lérue..	257
<i>Rapport sur les ouvrages offerts par M. Héron</i> , par M. Le Breton.....	257
<i>Rapport sur les ouvrages de M. Ch. Levavasseur</i> , par M. d'Estaintot.....	257
<i>Rapport sur les ouvrages offerts par M. Joly</i> , par M. Danzas.....	267
<i>Rapport sur les ouvrages de M. l'abbé Tougard</i> , par MM. Gravier et l'abbé Vacandard.....	257
<i>Rapport sur les livres offerts par M. Matinée</i> , par M. Henri Frère.....	257
Election de MM. Vacandard, Léchalas, Legay, Falloy, Levavasseur, Héron, comme membres résidants.....	258
Election de MM. Joly, Tougard, Matinée, Ch. Lenepveu, Brunet-Debaisne, Margry et Laugée, comme correspondants.....	258
Démission de M. l'abbé Loth de ses fonctions de Secrétaire; Nomination de M. Félix.....	258

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

<i>Saint Bernard et le Dante</i> , Discours de réception, par M. l'abbé Vacandard.....	259
<i>La récente admiration des Français pour le Dante</i> , Réponse au Discours de réception de M. l'abbé Vacandard, par M. de Beaurepaire, Président.....	278
<i>Du rôle de l'Intelligence et de la Sensibilité dans l'appréciation du Beau</i> , Discours de réception, par M. Léchalas.....	301
<i>Les Ponts et Chaussées dans la généralité de Rouen avant 1789</i> , Réponse au Discours de réception de M. Léchalas, par M. de Beaurepaire, Président.....	323
<i>La Corée et le Japon</i> , Discours de réception, par M. Falloy.	351
<i>Notes sur d'anciens Voyageurs normands</i> , Réponse au Discours de réception de M. Falloy, par M. de Beaurepaire, Président.....	377

TABLE DES MATIÈRES

617

Pages

<i>Une première tentative d'application du Jury au jugement des matières civiles, Discours de réception, par M. Legay.....</i>	399
<i>La Sénéchaussée de Normandie, Réponse au Discours de réception de M. Legay, par M. de Beaurepaire, Président. Notice historique sur l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, par M. Decorde, Archiviste de l'Académie.....</i>	423
<i>Les anciens Imprimeurs; Certificat de l'examen universitaire d'un imprimeur rouennais, par M. Félix.....</i>	447
<i>Une commande royale de cidre de Montigny, près Cantéleu, par le même.....</i>	465
<i>Daliphard, peintre rouennais, par M. Hédou.....</i>	477
<i>L'Irréparable, comédie en trois actes, par M. De Lérue.....</i>	491
<i>Le Bleu, poésie par le même.....</i>	523
<i>Notice sur M. Boucher d'Argis de Guillerville, par M. Decorde.....</i>	571
<i>Notice sur M. de Duranville, par M. l'abbé Loth.....</i>	575
<i>Notice sur M. Semichon, par le même.....</i>	585
<i>Notice sur M. Desmarest, par M. Simon.....</i>	589
<i>Notice sur M. Barthélemy, par le même.....</i>	591
<i>Première représentation au théâtre de Covent-Garden de l'opéra de Velléda, de M. Ch. Lenepveu.....</i>	595
<i>Prix proposés pour les années 1883, 1884 et 1885.....</i>	597
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année 1881-1882.....</i>	601
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1882-1883.....</i>	611



IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD
